

LA CHASSE AU FUSIL

PAR
MAGNÉ DE MAROLLES

NOUVELLE ÉDITION

RENFERMANT TOUTES LES ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS
PRÉPARÉES PAR L'AUTEUR.

PARIS

THÉOPHILE BARROIS PÈRE ET BENJAMIN DUPRAT

RUE HAUTEFEUILLE, N° 28.

1836

N. B. M. Barrois, ou tout autre libraire qui donnera une nouvelle édition de ce livre, après ma mort, pourroit être tenté ou conseillé d'y faire encore quelques additions, sous prétexte de le rendre plus complet. Tout ce que je puis faire pour empêcher qu'on ne gâte mon ouvrage par le remplissage de quelques *tartares*, c'est de déclarer ici que mon intention expresse est qu'il soit imprimé avec les seules corrections et additions que je laisserai après moi; et je le demande instamment à mon futur éditeur, quel qu'il soit.

Si mon livre est réimprimé, je desire qu'il le soit en un seul volume : aussi bien seroit-il difficile de le partager en deux, attendu que la première partie n'est que de 168 pages, et qu'on ne peut le couper ailleurs qu'à la fin de cette première partie.

Qu'on y emploie les vignettes en bois que j'ai fait graver exprès.

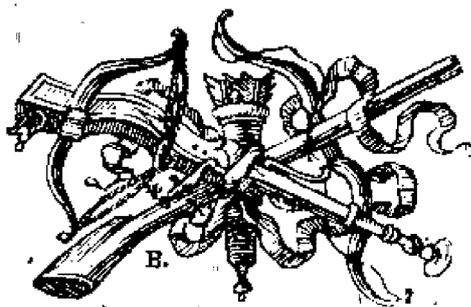
Comme probablement on ne réimprimera ni l'approbation ni le privilège, où mon nom se trouve, il sera à propos de le mettre au frontispice qui portera : par **G. F. MAGNÉ-MAROLLES.**

Depuis ceci écrit, ayant vendu à M. Théophile Barrois, libraire, le restant de mon édition avec l'entière propriété de l'ouvrage, je déclare ici que mon intention,

et même ma convention avec lui est que cet exemplaire, que je compte laisser après ma mort, disposé pour une seconde édition, dans laquelle doit être fondé le supplément, soit remis par mes héritiers à M. Barrois ou ses ayant cause, comme chose à lui appartenante; à l'effet de quoi j'ai signé le présent comme disposition testamentaire.

Paris, le 10 juillet 1792.

MAGNÉ DE MAROLLES.





AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

Les corrections et additions considérables qui distinguent cette nouvelle édition de la première, publiée en 1788, ne sont pas seulement le produit du supplément imprimé en 1791, que l'auteur a fondu lui-même dans son ouvrage : quelques-unes sont nouvelles et ne se trouvent point dans le supplément. M. Magné de Marolles, mort en 1791, a laissé un exemplaire soigneusement préparé et disposé pour une seconde édition, d'après lequel nous réimprimons son ouvrage, sans y rien changer, ajouter ni retrancher; et en cela, nous nous sommes fait une loi de suivre ponctuellement ses intentions qu'il a manifestées en tête de ce même exemplaire.

CET *avertissement du libraire*, aussi bien que les deux notes qui précèdent, est écrit de la main de Magné de Marolles, en tête de l'exemplaire qui nous a servi de copie. Prévoyant qu'il n'atteindrait pas la fin du siècle, il avoit tracé les trois premiers chiffres de la date de sa mort; et en effet il succomba vers la fin de 1792, âgé de plus de soixante ans. M. Beuchot, qui lui a consacré une notice dans la *Biographie universelle*, nous donne les détails suivans sur sa vie et ses ouvrages :

« F. G. Magné de Marolles, après avoir servi pendant quelque temps dans l'un des corps de la maison du Roi, se retira du service, et fixa sa résidence à Paris. On a de lui :

- I. OBSERVATIONS SUR LA TRADUCTION DE ROLAND FURIEUX DE M. DE TRESSAN, in-12 de 68 pages, sans date, mais imprimées en 1780.
- II. LETTRE DE M. D. P*** à M. D. L., AU SUJET DU LIVRE INTITULÉ: *Origine de' volgari Proverbii di Aloise Cynthio delli Fabritii*, etc., in-12 de 14 pages. (Juillet 1780.) — Le livre des Proverbes, dont il est ici question, fut imprimé à Venise, 1526, in-folio.
- III. ESSAI SUR LA CHASSE AU FUSIL, 1781, in-8°; opuscule que l'ouvrage suivant a rendu inutile.
- IV. LA CHASSE AU FUSIL, 1788, in-8°. Ce livre peut être considéré comme une nouvelle édition de l'Essai; c'est un excellent traité. L'auteur n'a cessé de travailler à l'améliorer; et, à sa mort, on trouva un exemplaire chargé de notes et additions importantes. Magné de Marolles ordonna de remettre cet exemplaire à M. Théophile Barrois, qui nous en fait enfin espérer la prochaine publication. L'ouvrage est anonyme, mais l'auteur est nommé dans le privilège du Roi. Prévoyant que lors de la réimpression, cette pièce ne sera pas reproduite, Magné de Marolles recommande expressément de mettre son nom sur le frontispice de ce livre.
- V. BIBLIOGRAPHIE INSTRUCTIVE; PARTIE ESTIMATIVE DES LIVRES RARES ET PRÉCIEUX; tel étoit le titre d'un ouvrage dont il n'a paru que le prospectus.
- VI. TABLETTES BIBLIOGRAPHIQUES, in-8°. Il n'en a été imprimé que les seize premières pages: le manuscrit est à la bibliothèque du Roi.

* Détournés par des occupations d'un autre genre, nous avons beaucoup tardé à répondre à cette attente; mais la rareté des exemplaires de l'édition de 1788, et le haut prix auxquels ils montoient dans les ventes, nous ont déterminés à ne pas tarder plus long-temps de satisfaire les desirs des amateurs.

VII. RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LE PREMIER USAGE DES REGISTRES, DES SIGNATURES, DES RÉCLAMES ET DES CHIFFRES DE PAGES DANS LES LIVRES IMPRIMÉS, 1783, in-8°.

Magné de Marolles étoit très laborieux et d'une constance opiniâtre dans ses recherches. Plusieurs travaux ou recueils attestent sa patience, et entre autres la collection qu'il avoit faite de tout ce qui avoit paru sur la bête du Gévaudan, collection qui est aujourd'hui à la bibliothèque du Roi. »



AVANT-PROPOS.

ON a beaucoup écrit sur la Vénerie, c'est-à-dire, sur cette chasse savante, et en même temps bruyante et fastueuse, qui consiste à poursuivre les bêtes sauvages, et à les forcer avec des chiens courans; plaisir dispendieux, et qui n'est réservé qu'aux princes, aux seigneurs et aux gens riches. Mais jusqu'à présent personne, du moins en France, n'a imaginé de traiter de la Chasse au fusil, cet amusement simple, peu dispendieux et sans appareil, qui fait à la campagne les délices de tant de gens de tout état, et est à la portée de tout le monde. Cette chasse, quoique moins savante que celle dont nous venons de parler, suppose néanmoins dans ceux qui y excellent certaines connoissances, dont l'ensemble rédigé en un corps de préceptes et d'instructions, peut former un ouvrage élémentaire, utile et agréable pour les chasseurs. C'est la tâche que je me suis proposé de remplir. Ce traité sera divisé en deux parties: on trouvera dans la première, des recherches sur les anciennes armes de chasse qui ont précédé l'invention des armes à feu, principalement sur l'Arbalète; et ensuite un détail de ce qui concerne la fabrication des canons de fusil, leurs différentes espèces, leur portée, etc., toutes choses peu connues de la plupart des chasseurs, ou sur lesquelles ils n'ont que de fausses idées. Combien en rencontre-t-on, par exemple, qui s'imaginent qu'un canon de fusil est foré dans un cylindre de fer plein? Cette partie, qui ne traite que des instrumens de la chasse,

n'est pas entièrement neuve : elle a déjà été publiée en 1781, et réimprimée l'année suivante sous le titre de *Essai sur la Chasse au fusil*. L'accueil que le public a fait à cet essai m'a engagé à le retoucher et l'augmenter, et à en faire la première partie, et comme l'introduction d'un traité plus étendu sur le même sujet. J'ai rassemblé dans la seconde partie, tant sur la chasse au fusil en général, que sur celle de chaque espèce de gibier en particulier, toutes les instructions qui m'ont paru nécessaires ; du moins autant que mes connoissances en ce genre, fruit d'une assez longue expérience, peuvent s'étendre. J'ai cru devoir joindre à chaque article d'oiseau ou quadrupède, une description succincte de sa forme, de ses mœurs et habitudes, sans trop m'arrêter néanmoins à ceux qui sont connus de tout le monde ; et dans la plupart de ces descriptions, j'ai eu pour guide l'immortel ouvrage de M. de Buffon. Parmi les différentes chasses dont je traite, il en est plusieurs qui sont particulières à certaines provinces, et pour lesquelles je me suis trouvé dans le cas de recourir à des informations sur les lieux mêmes : ce qui a donné lieu à une correspondance très-étendue en diverses parties du royaume, dans laquelle j'ai apporté l'attention la plus scrupuleuse pour me procurer des renseignemens exacts, et n'être point induit en erreur.

Il m'a été facile de décrire toutes les espèces de gibier qui se trouvent en France ; mais il n'en est pas de même de toutes les différentes manières de le chasser au fusil ; et je ne doute point qu'il n'en existe encore plusieurs, dont je n'ai rien dit, faute d'en avoir eu connoissance ; mais il me suffit d'en avoir fait connoître le

plus grand nombre, et je n'ai point prétendu à l'universalité. Il est une autre omission qui a été volontaire de ma part; c'est lorsqu'en traitant de la chasse des quadrupèdes, je n'ai fait aucune mention du cerf ni du daim. A l'égard du cerf, tout le monde sait qu'il est sous la sauve-garde de l'ordonnance des chasses; et pour ce qui est du daim, j'ai cru assez inutile d'en parler, vu qu'il ne se trouve guères en France que dans les parcs et forêts des maisons royales, qu'on a eu soin de peupler de ces animaux.

Personne en France, comme je l'ai déjà dit, n'a écrit sur le sujet que je traite, du moins *ex professo*; car on trouve quelques instructions concernant la chasse au fusil, dans la *Maison Rustique*, les *Amusemens de la campagne*, le *Dictionnaire de chasse et de pêche*, le *Traité de vénerie et de chasse de M. Goury de Champgrand*, etc., mais si superficielles et si peu satisfaisantes, qu'on peut les compter pour rien.

Parmi les étrangers, je ne connois que trois auteurs qui se soient exercés sur ce sujet; l'un espagnol, *Alonzo Martinez de Espinar*, porte-arquebuse de Philippe IV; et deux italiens, *Nicolas Spadoni*, et *Vita Bonfadini*, dont j'indiquerai les ouvrages à mesure que j'aurai occasion de les citer. L'ouvrage espagnol est assez étendu, curieux et très-bien fait. Quant aux deux autres, ils sont fort succincts.

Au surplus, dans tout ce que j'ai dit touchant la fabrication des canons, et sur différentes parties de l'arquebuserie, je n'ai point prétendu écrire pour les maî-

tres, mais uniquement pour les amateurs de la chasse, dont la plupart pourront puiser ici quelques connoissances sur ces objets, qui leur seront agréables. Et à l'égard de ce que j'ai pu avancer, touchant la portée des fusils, de contraire à des opinions reçues et établies parmi les arquebusiers, ceci est, pour ainsi dire, la métaphysique de l'art. Les arquebusiers fabriquent les instrumens de la chasse; mais le chasseur qui se sert de ces instrumens, et qui a étudié leurs effets avec l'esprit de curiosité et d'observation, a bien le droit sans doute de proposer ses idées, et les résultats de ses expériences.

Quant à l'utilité réelle de cet ouvrage pour ce qui concerne la pratique de la chasse, je ne prétends point l'étendre jusqu'aux chasseurs de profession, à ceux qui, par goût, ou par état, font de la chasse leur principale occupation; mais seulement aux chasseurs novices, et à ceux qui n'usent de cet amusement que par intervalle, et comme moyen de dissipation. Mais j'ose croire que les uns et les autres y trouveront au moins quelques particularités intéressantes et nouvelles, et de quoi satisfaire leur curiosité dans le détail de plusieurs chasses très-peu connues hors des provinces où elles se font.



LA
CHASSE AU FUSIL.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des armes de trait dont on se servoit pour la chasse, avant l'invention des armes à feu; savoir: l'Arc et l'Arbalète.

I.

DE L'ARC.

L'arc est une arme connue de toute antiquité et chez tous les peuples de l'univers. L'invention en est si simple, si peu compliquée, qu'on peut supposer que, dès l'enfance du monde, l'idée en est venue naturellement aux premiers hommes, partout et en même temps, sans communication d'un peuple à l'autre. La fronde paroît moins ancienne, quoique cette arme, mentionnée dans les livres saints, soit aussi de la plus haute antiquité; et d'un usage moins universel, puisqu'elle n'étoit point connue des habitans du Nouveau-Monde, lors de sa découverte, et qu'ils ne se servoient que de l'arc.

L'arc étoit, chez les anciens, la seule arme de trait

usitée pour la chasse, si l'on en excepte les dards ou javelots qui se lançoient à la main, et qu'on employoit, en quelques occasions, à la chasse des grandes bêtes. On ne connoissoit point encore l'arbalète, qui n'est qu'une modification de l'arc, quoiqu'on employât à la guerre la baliste, qui elle-même dériveroit de cette invention primitive, n'étant autre chose qu'une arbalète de la plus grande proportion; aussi l'arbalète est-elle nommée en latin *balista manualis*, *manubalista*.

Les anciens fabriquoient leurs arcs avec le bois d'if, *taxi torquentur in arcus* (dit Virgile); et de tout temps, ce bois a été préféré pour le même usage, à cause de sa roideur et de son élasticité. A son défaut, on y employoit le cormier, l'ormeau, le frêne, l'érable, etc. Quant à leur dimension, Homère parle d'arcs qui avoient seize largeurs de main de longueur; ce qui revient à cinq pieds et quelque chose de plus. Cette dimension a été à-peu-près la même, en général, chez les modernes; mais on sent qu'elle a dû varier jusqu'à un certain point, suivant la force et la taille des hommes; et le goût particulier de chacun. C'est encore, à-peu-près, celle que l'on donne aujourd'hui aux arcs qui se fabriquent pour les compagnies du jeu de l'arc qui se sont conservées dans quelques villes du royaume. Cependant, je crois que cela ne doit s'entendre que des arcs de guerre, et que ceux de chasse ont toujours été d'une moindre proportion; surtout ceux destinés pour la chasse du menu gibier.

Le chanvre et la soie étoient la matière la plus ordinaire dont on se servoit pour faire la corde. Des boyaux de jeune bœuf cordés et assemblés comme de grosses cordes de harpe, et quelquefois du crin de queue de cheval, ont été employés anciennement au même usage; mais les meilleures cordes étoient celles de soie.

A l'égard des flèches, elles se faisoient de frêne, de cormier, de hêtre, et de bois de Brésil, et quelquefois aussi de bois tendre et léger; comme le peuplier, le tremblé.

le saule. Il paroît que, chez les anciens, l'usage le plus général étoit de les faire de roseau; car Virgile, pour désigner une flèche, se sert presque toujours du mot *arundo*. La *coche*, c'est-à-dire, l'extrémité qui embrasse la corde, se garnissoit de corne ou d'os, et l'autre d'un fer à douille pointu et acéré; quelquefois uni, et le plus souvent armé de deux crochets, ainsi qu'on a coutume de représenter les flèches. Il s'en faisoit aussi dont le fer se terminoit en fourche, ou plutôt par une espèce de crois-sant, s'il en faut croire l'ancienne *Maison Rustique* de Charles Étienne et Jean Liébaut¹. Voici ce qu'elle en dit : « Pour prendre oiseaux à l'arc ou l'arbalestre sur maisons, « arbres, buttes, faut que l'arbalestrier ait sagettes doubles, « forchées en la partie de devant, quand il voudra prendre « oyes ou autres grands oiseaux, partout bien aiguës, qui « tranchent l'aile ou le col qu'elles toucheront; car la seule « perçure commune de la sagette ne blesseroit pas tant « l'oiseau qu'il peust demeurer là; mais s'en iroit percé et « blessé, combien que possible il mourroit ailleurs². »

Pour faire les arcs et les flèches, le bois devoit être *assaisonné*, c'est-à-dire, trempé dans l'eau pendant un certain temps, et ensuite passé au feu. Le XXI^e article des statuts des maîtres arquebusiers-arctiers-artilliers-arbalétriers de Paris, confirmés et homologués en 1575, porte : « que « les ouvriers de ce métier seront tenus de faire arcs de « bon bois d'if, ou autre bois suffisant bien assaisonné, et « qu'il soit gardé à ce qu'il ne se puisse rompre par faute « d'être bien fait, etc. » Le XXII^e : « Pourront ceux dudit métier

¹ II^e édit. Paris, 1574, in-4^e, page dernière.

² A dire vrai, cette invention paroît plus bizarre qu'utile, et n'a peut-être existé que dans l'imagination des auteurs de la *Maison Rustique*. D'abord, ce n'est ni au cou, ni à l'aile d'un oiseau que le chasseur doit prendre sa mire, mais au corps : et d'ailleurs, il est aisé de sentir qu'une flèche, à simple pointe bien acérée, suffit pour arrêter le plus gros oiseau, que souvent elle traversera de part en part.

« faire et vendre arcs de plusieurs pièces, pourvu qu'elles
 « soient bien assemblées et collées de bonne colle et bien et
 « suffisamment, etc. » — Et le xxiii^e : « Qu'ils seront tenus de
 « faire flèches de bon bois sec, bien corroyé et assaisonné,
 « et bien transversé de bonne corne, bien collées, entaillées
 « de plusieurs pièces, et empennées, et de suffisante lon-
 « gueur, c'est-à-dire, les flèches de deux pieds et demi et
 « deux doigts de long, etc. »

*Le roi Modus*¹ parle beaucoup de l'arc. On y trouve un chapitre particulier intitulé *Les enseignemens du métier d'archerie*, qui contient les élémens de l'exercice de l'arc, tel qu'il se pratiquoit anciennement en France. Je transcrirai ici ces renseignemens.

« Le premier est que la corde de l'arc soit de soie, pour
 « trois causes : la première, que la soie est forte, et dure
 « long-temps sans se rompre ; l'autre cause est que quand
 « elle est bien assemblée, elle est si cinglant, qu'elle envoie
 « une sagette² ou un bougon plus loing, et si donne grei-
 « gneur coup que nulle autre corde ; la troisième est qu'on
 « peut la faire si forte que l'on veut.

« Le second enseignement d'archerie est que si l'on veut
 « traire droit, et que la flèche ou bougon voise bien droit
 « où l'on veut traire, regarde, quand tu mettras ta sagette en
 « ton arc, qu'elle soit mise en telle manière que les pennons
 « de ta sagette courent de plat contre l'arc quand tu tireras ;

¹ *Le roy Modus, Des desduits de la Chasse, Venerie et Fauconnerie.* Paris, 1560, in-8°. L'auteur de ce livre n'est pas connu ; mais le passage suivant prouve qu'il vivoit vers le milieu du XIV^e siècle. « Et en droit
 « de moi, je vis le roi Charles-le-bel, fils du très noble roi Philippe-le-
 « bel, qui chassa en la forêt de Bertelly, en un buisson appelé la
 « Boule-Guéraldet, où il print six-vingt bestes noires en un jour sans
 « les embler. » Or, le roi Charles-le-bel mourut en 1328.

² *Sagette*, de *sagitta*, est une flèche ordinaire. *Bougon* ou *Bougeon*, est une flèche armée d'un fer non tranchant, ni pointu, mais obtus et contondant, *sagitta capitata*.

« car si l'un des pennons étoit contre l'arc, pourtant qu'il
« y feroit une bosse, il n'iroit pas droit.

« Le tiers enseignement d'archerie est qu'on doit traire à
« trois doigts, et doit-on tenir la coche de la flèche entre le
« doigt qui est emprés le pouce, et l'autre d'emprès.

« Le quatrième enseignement est que si le fer qui est en
« ta sagette est léger, que les pennons d'icelle soient bas
« taillés et courts; s'il est pesant, ils doivent estre plus hauts
« et plus longs.

« Le cinquième est que tu dois ferrer ta sagette en telle
« manière que le barbel du fer responde et soit en droit la
« coche de la sagette.

« Le sixième est que la sagette de quoi tu tireras doit avoir
« dix poignées de long depuis la coche de la sagette jusqu'aux
« barbeaux du fer.

« Le septième est qu'un arc de droite mison doit avoir
« de long, entre la coche du bout d'en-haut jusqu'à celle du
« bout d'en-bas, vingt-deux poignées étroitement.

« Le huitième est que quand ton arc sera tendu, qu'il ait
« entre l'arc et la corde pleine paulme et deux doigts
« grandement.

« Le neufvième enseignement est que tu dois tendre ton
« arc à la main droite, et le tenir en la main senestre. »

Écoutons maintenant Gaston-Phébus ¹, comte de Foix, qui nous donnera quelques autres notions sur l'arme dont il s'agit, et particulièrement sur la manière de s'en servir à la chasse des grandes bêtes.

« Et se le véneur veut aller traire aux bestes... l'arc doit
« être d'if ou d'autre bois, et doit avoir de long, de l'une
« osche où la corde se met jusqu'à l'autre, vingt poulces ²,

¹ *Des desduitz de la chasse des bestes sauvages*, par Gaston-Phébus, comte de Foix, chap. 76. Il y a plusieurs éditions de cet ouvrage, qui a été composé sur la fin du XIV^e siècle, Gaston-Phébus étant mort en 1391.

² Je crains qu'il n'y ait ici faute de copiste ou d'impression, en voyant *vingt poulces*, au lieu de *vingt-deux poignées*, comme le dit le roi Modus.

« et doit avoir entre la corde et l'arc, quand il est tendu,
 « tous les cinq doigts de la paulme de large. La corde doit
 « estre de soie; car on la peut faire plus gresle que d'autre
 « chose, et aussi elle est plus forte, et dure plus que de chan-
 « vre ne de fil, et donne plus cinglant et grand coup. L'arc
 « ne doit pas être trop fort, tant que celui à qui il est ne le
 « puisse bien tirer à son aise, sans soi trop desfrayer, guise
 « que une beste le puisse voir; et aussi le tiendra-t-il en-
 « toisé plus longuement, et la main plus sûre que s'il estoit
 « fort; car aucunes fois une beste vient longuement escou-
 « tant; lors convient-il qu'il ait jà entoisé, et doit attendre
 « ainsi jusqu'à ce que la beste soit près pour tirer; et, s'il
 « estoit trop fort, il ne pourroit estre ainsi longuement,
 « mais le conviendroit, quand il tireroit, à se remouvoir
 « tant que la beste le verroit. La flesche doit être de huit
 « poignées de long de la boce de la coche derriere jus-
 « qu'au barbel de la flesche, et elle doit avoir de large au
 « bout des barbeaux quatre doigts, et doit tailler de chacune
 « part, et estre bien affilée et aiguë, et doit avoir cinq doigts
 « de long. Et quand il voudra tirer et mettre sa flesche en la
 « corde, il doit regarder que les pennons de la flesche aillent
 « de plat cōtre l'arc; car quand il décocheroit et laisseroit
 « aller sa sagette, se ses pennons estoient devers l'arc, ils pour-
 « roient hurter à l'arc, et desfrayer qu'il n'en tireroit jà droit...
 « Et quand la beste viendra aux archiers, les archiers doivent,
 « dés ce qu'ils auront oui laisser courre, mettre leurs flesches
 « en l'arc, et aussi mettre leurs deux mains là où elles doi-
 « vent estre appareillées de traire. Car se la beste voit que
 « on mist la sagette dedans l'arc, et l'homme se bougeât,
 « elle s'en iroit d'autre part; pour ce, si est bon que ce soit
 « toujours appareillé de tirer, sans soi resmouvoir, fors de
 « tirer du bras : et si la beste vient tost et tout droit de vi-
 « saige à l'archier, il la doit laisser venir bien près, et puis
 « traire visaige parmi le pis; car s'il attendoit qu'elle passât
 « par le costé senestre, la beste pourroit passer par le dextre :

« si n'est mie bien aisé de tirer à dextre costé, car il convient
 « que on tourne tout le corps. Et s'elle vient par la senestre,
 « je loue qu'il la laisse venir et lui tire au costé, mais il faut
 « qu'il tire au devant d'elle et non pas au costé; car s'il tiroit
 « entre les quatre membres, devant que la sagette fust là, la
 « beste seroit passée une toise et plus oultre, si faudroit;
 « et où plus loïn passera la beste, plus doit tirer au devant
 « d'elle. Et aussi est-il de grand péril qui tire droit à son côté,
 « car on fault moult de fois à férir la beste, ou se elle est fé-
 « rue, la sagette passe tout oultre, et ainsi pourroit blesser
 « un de ses compaignons, qui seroit au rang; car par tel cas
 « vis-je affoller messire Godefroy de Harcourt de l'un des
 « bras. Pour ce, je loue que on tire un peu avant, non pas
 « tout droit là ou est son compaignon, ou la laisse un peu
 « passer son compaignon, et puis tire au long des costés, etc. »

A la fin du même chapitre, Gaston-Phébus dit : « Des arcs
 « ne sçais-je pas trop; mais qui plus en voudra savoir, si aille
 « en Angleterre, car c'est leur droit mestier. »

En effet, de tous les peuples de l'Europe, les Anglois sont ceux qui ont fait le plus d'usage de l'arc, et ils ont excellé dans le maniement de cette arme, qui s'est conservée chez eux beaucoup plus long-temps qu'ailleurs. Ils s'en servoient encore au commencement du dernier siècle; et l'on remarque qu'au siège de l'île de Ré, en 1627, il y avoit des archers parmi les troupes angloises. Il y a plus; il existe deux traités sur l'exercice de l'arc, en anglois, et je ne crois pas qu'on ait écrit *ex professo*, sur ce sujet, en aucune autre langue. L'un a été imprimé à Londres, en 1589, in-4°, et a pour titre : *Toxophilus ou Instruction pour tirer de l'arc, par Roger Ascham*; l'autre, le seul que j'aie lu, est intitulé : *L'Art de tirer de l'arc, contenant l'utilité qui peut revenir de cet exercice, et tout ce qui est nécessaire pour en acquérir la perfection, par Gervais Markham*, Londres, 1634, in-8°. L'objet principal de ce dernier est d'exhorter le gouvernement anglois à relever la milice des archers. Voici quelques paragraphes de cet ouvrage,

littéralement traduits, qui contiennent des détails sur le maniement de l'arc, qui ne se trouvent ni dans le *roi Modus*, ni dans les *Déduits de la chasse* du comte de Foix, et dont le premier, surtout, indique une manière de tirer la corde de l'arc différente de celle que prescrit le troisième enseignement du *roi Modus*.

« Quand un homme tire, la violence et force de son
« tirer gît dans le premier doigt et le doigt annulaire, le
« doigt du milieu, qui est le plus long, restant comme un
« paresseux, et ne portant point le poids de la corde.

« L'archer doit avoir un gant à la main droite qui tire la
« corde, et malgré le gant, souvent le feu de la corde blesse
« les doigts, et met hors d'état de tirer.

« Au bras gauche, il doit porter un brassart (bracer),
« tant pour garantir le bras du frottement de la corde, ainsi
« que le pourpoint, qu'afin que la corde glissant finement
« et vivement sur ce brassart, le coup en soit plus fort et
« plus pénétrant. Ce brassart doit être fort lisse, sans boucle,
« et sans aucune aspérité, qui puisse retarder la vivacité de
« la corde, lorsqu'elle est lâchée. On le fait ordinairement
« de cuir d'Espagne tourné en dehors, du côté le plus lisse
« et le plus doux. »

S'il en faut croire Mich. Angel. Blondus, dans son traité *de Canibus et Venatione* (des Chiens et de la Chasse), imprimé à Rome en 1544, in-4°, l'arc n'étoit point usité en Italie pour la chasse. Il dit (dans le chapitre *de Armis Venatoris*) : *Arcus etiam tensus ferendus esset cum pharetrâ, verùm eo Itali non utuntur.* « On pourroit aussi porter un arc et un carquois, « mais les Italiens ne s'en servent point. » Mais, à dire vrai, ce Mich. Angel. Blondus est un mauvais garant; il n'avoit aucune connoissance sur le sujet qu'il a traité; et son livre qu'il a osé dédier à François I, n'est qu'un ramas fastidieux de lieux communs et de choses rebattues.

Je ne crois pas que chez les anciens, non plus que chez les modernes, on ait jamais tiré au vol avec l'arc; et il y a

tout lieu de révoquer en doute le témoignage vague de quelques voyageurs, et entre autres du P. Dutertre (*Hist. des Antilles*); qui ont prêté cette adresse aux peuples sauvages du Nouveau-Monde. Il est bien vrai que Virgile, à l'occasion des jeux qu'Énée fait célébrer en abordant en Sicile, pour l'anniversaire de la mort d'Anchise, fait mention d'un pigeon tué en volant par Eurythion, après que Mnesthée eut coupé d'un coup de flèche le lien qui l'attachoit à la cime d'un mât. Mais il ne faut voir ici qu'un trait d'adresse particulier, dont il a plu au poète d'orner son récit, d'autant plus que Virgile lui-même ne le donne que comme une sorte de prodige, qu'il semble attribuer à la faveur du ciel.

II.

DE L'ARBALETTE.

J'ai dit, en traitant de l'arc, que l'arbalète, qui s'employoit également à la guerre et à la chasse, en étoit une modification. L'un est un arc simple, et l'autre un arc plus composé. J'ai dit de même que l'arbalète n'étoit point usitée chez les anciens, quoiqu'ils en eussent le type dans la baliste. Il seroit difficile d'assigner l'époque précise où l'on a commencé d'en faire usage en Europe; mais cette époque est fort ancienne, puisque, suivant la remarque du P. Daniel, dans son *Histoire de la Milice françoise*, il est fait mention d'arbalétriers dans la vie de Louis-le-gros, mort en 1137.

Comme l'arbalète est beaucoup plus composée et moins connue que l'arc, et que, si l'on en excepte la description très-succincte et fort imparfaite qu'en a donnée le P. Daniel, en tant qu'arme de guerre, Alonzo Martinez de Espinar, auteur d'un excellent traité sur la chasse¹ en espagnol, est le seul qui l'ait décrite avec un détail suffisant pour la faire

¹ *Arte de Ballesteria y Monteria*; en Madrid, en la *Emprenta real*, 1644, in-4°.

connoître, j'ai cru devoir joindre à la description que j'en donne les figures de plusieurs arbalètes, tant anciennes que modernes, et de différente construction, précédées d'une explication pour chacune.

On trouvera dans la première planche qui représente l'arbalète de la compagnie des Chevaliers-Tireurs d'Anneci en Savoie, un détail exact de toutes les parties qui la composent, chacune de ces parties étant gravée et expliquée séparément. Quoique cette arbalète soit d'une plus grande proportion que celles dont on avoit coutume de se servir pour la chasse, et qu'elle en diffère en quelques autres points, elle n'en est pas moins propre à donner une idée juste de la com-

La compagnie des Chevaliers-Tireurs d'Anneci, autrefois appelés les *Bons-compaignons*, est si ancienne qu'on ne peut fixer l'époque de son institution. Le prince Philippe de Savoie, comte de Génevois, autorise leurs exercices par patente du 15 mai 1519. Dans le même temps, il existoit à Chambéry une semblable compagnie, qui obtint d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, le 6 avril 1566, une patente confirmative de ses privilèges; mais ses exercices sont actuellement réduits au seul jeu de l'arquebuse, comme à Rumilly, la Roche, Thonon et Moutiers. Il y a eu, autrefois, des compagnies semblables dans la plupart des villes de France, où il existe aujourd'hui des compagnies d'arquebusiers; et je remarquerai que les plus grands seigneurs ne dédaignoient pas de se faire inscrire sur les rôles de ces compagnies, témoin l'extrait qui suit de l'ancien registre de celle des chevaliers de l'arquebuse de Reims, autrefois compagnie d'arbalétriers : *Aujourd'hui vendredi 23 juillet 1473, fut dit et célébré en l'église de Reims la messe et service pour nostre Père en Dieu, messire Jean Juvénal des Ursins, Archevêque duc de Reims, nostre frère et compaignon, en son vivant chevalier de l'arbalète de la commune de Reims, trespasé le quatorzième jour du présent mois de juillet; à la fin duquel service, fut requestée l'arbalète dudit feu nostre frère et ami armoiriée des armes d'icelui à nous estre baillée et délivrée.*

Le jeu de l'arbalète fut donc remplacé en France, comme ailleurs, par celui de l'arquebuse, à mesure que l'usage de cette dernière arme devint plus commun, quoique, dans quelques villes, tous deux aient existé long-temps ensemble; et insensiblement, toutes les compagnies

position de l'arbalète en général, attendu surtout que cette planche est suivie de cinq autres, représentant six arbalètes différentes, soit dans leur forme, soit dans la manière de les bander, soit dans la détente; différences dont les explications rendront compte.

De ces six arbalètes, il n'y en a que quatre qui soient faites pour lancer des traits; et des quatre, trois seulement qui paroissent propres pour la chasse, savoir celles des planches III, IV et V; car celle de la pl. II est encore une arbalète qui a servi à quelque compagnie d'arbalétriers, à l'instar de celle d'Anneci. A l'égard des deux autres représentées par la pl. VI, qui sont à double corde, et qui étoient des arbalètes de chasse, elles ne lançoient point de traits, mais de petites balles

d'arbalétriers se sont abolies, si ce n'est dans la Flandre, où il en existe encore quelques-unes. Lille a eu autrefois la sienne, qui étoit sur pied dès 1379, suivant les registres de l'hôtel-de-ville, et à laquelle les ducs de Bourgogne avoient donné des privilèges. Elle fut supprimée par arrêt du conseil, du 8 novembre 1543, sous le règne de François I, et ses biens réunis à l'hôpital général de la ville. Il en existe encore une aujourd'hui à Roubaix, bourg à une lieue de Lille, instituée par Pierre de Roubaix, seigneur du lieu, en 1491, de même qu'à Lannoy, le Quesnoy et Commines. Les compagnies de Valenciennes et de Douai, ne sont abolies que depuis peu d'années. La première avoit été établie sous Charles V, en 1503, et ses privilèges furent maintenus et renouvelés en 1678. Il n'y a plus aujourd'hui, dans ces villes, que des compagnies de canonniers, archers et arquebusiers, dits *Joueurs d'armes*. Il est à observer qu'en Flandre, les compagnies du jeu de l'arbalète sont de deux sortes; les unes, telles que celles dont je viens de parler, dites de *grand jeu et grande arbalète*, les autres de *petite arbalète*. Leur différence est indiquée par leur dénomination; c'est-à-dire, que les premières se servent d'arbalètes de grande proportion, et tirent le prix à une plus grande distance que les secondes, dont l'arbalète est plus petite. Du nombre de ces dernières, sont les compagnies de la Bassée, et de Hautbourdin, bourg à une lieue de Lille.

Les compagnies du jeu de l'arbalète se sont conservées jusqu'à présent dans la plupart des villes des Pays-bas autrichiens; à Anvers, Gand, Bruges, Louvain, Malines, Courtray, Alost, etc.

de plomb, ou de terre cûite; et celles-ci, pour les distinguer des autres, étoient appelées arcs-à-jalet. J'en donnerai une description particulière à la fin de ce chapitre.

Au moyen des planches dont je viens de parler, auxquelles je renvoie mes lecteurs pour les menus détails, je me bornerai ici à des notions succinctes sur la composition de l'arbalète, et ne m'attacherai principalement qu'à décrire les particularités qui concernent l'usage qu'on a fait autrefois de cette arme pour la chasse, en commençant par l'arbalète à trait.

L'arbalète étoit composée de plusieurs pièces, dont chacune avoit sa dénomination. Le bois ou fût qui portoit toutes ces pièces s'appeloit l'*arbrier*. Il étoit tout droit, et ordinairement d'une forme quarrée et aplatie qui alloit en diminuant jusqu'à son extrémité sur le derrière. La bande d'acier, en forme d'arc, qui le traverse à son extrémité sur le devant, et qui est le principal agent du jeu de cette arme, est appelée l'*arc* ou le *ressort*. Cet arc se faisoit quelquefois de bois, et il est mention au xxvii^e article des statuts de l'arquebuserie de Paris, déjà cités ci-devant, d'*arbalètes de bois ou d'acier* : mais il est à croire qu'on n'y employoit le bois que par économie, l'acier étant infiniment meilleur pour cet usage. La corde étoit un assemblage de plusieurs fils entourés et serrés par une ficelle, de la grosseur du doigt ou environ. Un cylindre de corne, et pour le mieux, de cet os de la tête d'un cerf, qu'on appelle *la meule*, d'environ un pouce d'épaisseur sur un pouce et demi de diamètre, étoit posé de champ et enchâssé dans la partie supérieure de l'arbrier, et avoit un cran en dessus où la corde venoit s'arrêter : il étoit contenu en dessous par une gâche à ressort, qui s'engrénoit dans un autre cran moins profond, comme la gâchette s'engrène dans la noix d'une platine de fusil; aussi ce cylindre s'appelait-il *la noix*, et c'est par analogie que ce nom fut donné ensuite à une des pièces de la platine des armes à feu. Une longue pièce de fer, appelée *la clé*, placée sous l'arbrier, et dont l'extrémité portant une clavette s'ajus-

toit intérieurement à la gâche, de manière à la faire sortir du cran de la noix, en la serrant de la main droite contre l'arbrier, servoit à détendre l'arbalète, et à faire partir le trait. Telle étoit la détente des anciennes arbalètes (voyez pl. v et pl. vi, fig. 1). Les plus modernes, et celles qui se fabriquent encore aujourd'hui pour les compagnies du jeu de l'arbalète, ont pour la plupart une courte détente, recouverte d'une sous-garde, à-peu-près pareille à celle d'un fusil (voyez les pl. i et ii). Une rainure peu profonde, faite pour recevoir le trait, commençoit sur la noix même, et delà se prolongeoit jusqu'à l'extrémité de l'arbrier. A trois ou quatre pouces au-dessous de la noix, étoit posé le *fronteau de mire* : on appeloit ainsi une lame de fer d'environ quatre pouces de haut, percée de plusieurs trous pour mirer les objets à différentes distances, et qui, dans quelques arbalètes, se couchoit ou se relevoit à volonté au moyen d'une charnière (voyez pl. i); dans d'autres étoit fixée sur l'arbrier par un petit pivot à écrou qu'elle avoit à sa partie inférieure (voyez pl. ii). Mais j'observerai que le fronteau de mire ne faisoit pas une partie essentielle de l'arbalète à trait, et surtout de celles dont on se servoit pour la chasse; celles des pl. iii, iv et v, n'en ont point; mais il paroît qu'il étoit nécessaire aux arcs-à-jalet. Quant à la pièce appelée *tient-tout*, qu'on voit pl. i et iii, comme elle ne sert que pour contenir le trait, lorsqu'on tire presque perpendiculairement, ce qui n'a lieu que dans les exercices du jeu de l'arbalète, pour tirer à l'oiseau ou papegai, elle devient inutile aux arbalètes de chasse.

A l'extrémité supérieure de l'arbrier, c'est-à-dire, immédiatement au-dessus de l'arc, étoit une boucle de fer en forme d'étrier, qui servoit à contenir l'arbalète, en mettant le pied dedans, lorsque pour la bander, on se servoit du bandage appelé *quindard*, dont la forme est représentée pl. i; car toutes les arbalètes ne se bandent pas avec le même instrument. Cette boucle, dans quelques-unes, étoit rempla-

cée par une pointe de fer qui se fichoit dans la terre (voyez pl. I). C'est avec le guindard que se bandoient les anciennes arbalètes de guerre, ainsi que je l'ai observé dans les costumes du XIV^e siècle, au cabinet des estampes du roi. Il peut aussi avoir servi pour la chasse. L'arbalète de la pl. V se bandoit avec cet instrument, dont je n'ai pu me procurer le dessin, parce qu'il s'est trouvé détraqué et mutilé. Il convenoit surtout pour les grandes arbalètes, qui demandoient beaucoup de force pour les bander. Cet instrument est probablement le même qui s'appeloit autrefois *cranequin*, d'où l'ancienne dénomination de *cranequiniers*, donnée quelquefois aux arbalétriers. Mais le bandage le plus usité pour la chasse, étoit celui de la pl. II, fig. 3, auquel je ne connois point d'autre nom, en françois, que le nom générique de *bandage*, si ce n'est qu'on veuille l'appeler *griffe*, qui est celui que donnent nos arquebusiers à un instrument à-peu-près semblable, qui sert à bander de petites arbalètes à crosse de fusil, que quelques-uns d'eux font encore aujourd'hui, mais qui, à tous égards, n'offrent qu'une imitation très-imparfaite des anciennes, et ne sont, en comparaison, que des jouets d'enfans. Le bandage dont il s'agit s'appeloit *gafa*, en espagnol. Les arbalètes, disposées pour s'en servir, avoient, à quelque distance de la noix, un tourillon saillant des deux côtés de l'arbrier, sur lequel s'appuyoient et glissoient les deux branches de la griffe, lorsqu'après avoir pris la corde avec les deux crochets, on fouloit de la main sur le levier qui fait partie de l'instrument, pour l'amener jusqu'au cran de la noix. La boucle ou étrier qui termine l'arbrier, servoit alors à tenir l'arbalète de la main gauche dans une position verticale, pendant que la droite agissoit. La pl. III représente un autre bandage en bois, appelé *piéd-de-chèvre*, qui est fort simple, et a pu servir aussi pour la chasse. Le bandage représenté dans la pl. IV, est une espèce de cric d'une structure fort singulière; et il seroit peut-être difficile d'en trouver un pareil employé au même usage.

Il y avoit des arbalètes de différente proportion, comme depuis deux jusqu'à trois pieds et demi de longueur ¹. L'arbrier de celui de la pl. I n'a que deux pieds cinq pouces de long; mais il en auroit davantage si les chevaliers-tireurs d'Anneci n'avoient pas jugé à propos de substituer une crosse de fusil à la forme ancienne, telle qu'elle se voit dans les pl. II² et V; et cela pour plus de commodité, et afin de pouvoir l'appuyer contre l'épaule, et le mettre en joue comme un fusil : car il ne faut pas croire que cela se pratiquât ainsi avec les arbalètes de forme ancienne. Lorsque l'arbalétrier mettoit en joue, la partie inférieure de l'arbrier reposoit sur le haut de son épaule, qu'elle dépassoit par derrière ³; et cette

¹ Il ne s'agit ici que des arbalètes de main; car il y en avoit anciennement d'autres d'une grandeur démesurée, qu'on appeloit *arbalètes de passe* ou *ribaudequins*. « On donnoit ce nom, suivant Fauchet (*Antiquités Gauloises*), à une grande arbalète dont l'arc avoit 12 ou 15 pieds, plus ou moins longue, arrêtée sur un arbre (ainsi appeloit-on la longue pièce où tenoit l'arc), longue à proportion convenable, pour le moins large d'un pied; et creusée d'un canal pour y mettre un dard de 5 à 6 pieds de long, ferré, et néanmoins empenné de corne mince comme celle d'une lanterne, ou de bois léger, pour le tenir en équilibre. Ces arbalètes restoient à demeure sur les murs des fortesses, et à l'aide d'un tour manié par un, deux ou quatre hommes, selou la grandeur de l'arbalète, se bandoit ce grand arc pour lâcher le dard, qui souvent perçoit trois ou quatre hommes. »

² Il faut retrancher de la forme des anciennes arbalètes cette saillie considérable que fait l'arbrier en dessous dans la figure de la pl. II, qui paroît n'appartenir qu'à ceux des compagnies du jeu de l'arbalète, et dont je ne puis bien rendre raison, si ce n'est qu'en plaçant la main gauche en avant de cette saillie, elle se trouve moins exposée au choc de la corde, lorsqu'elle se détend. La vraie forme des plus anciennes arbalètes est celle qu'on voit dans la pl. V.

³ Dans un recueil de chasses, gravé d'après Stradan, intitulé : *Venationes Ferarum*, on voit un chasseur tirer dans cette attitude. Mais ce qui me paroît bien singulier, c'est d'y voir des chasseurs tirant de l'arquebuse à mèche de la même manière, c'est-à-dire, la crosse posée sur le haut de l'épaule; et d'autres tirant pareillement la crosse

manière de tirer s'est conservée dans les jeux d'arbalète de la Flandre françoise et autrichienne. Mais dans plusieurs de ceux qui existoient encore, il y a peu d'années, dans la Flandre françoise, non-seulement on avoit substitué la crosse de fusil à la forme ancienne, mais on avoit fait d'autres changemens à différentes parties de l'arme; ce que je puis assurer au moins de l'arbalète de Valenciennes, dont je me suis procuré un dessin. Par exemple, on avoit remplacé la noix par une coche ou entaille faite à l'arbrier même, où la corde venoit s'arrêter; et elle y étoit maintenue par une platine d'acier, s'ouvrant et se refermant comme une soupape. Elle se détendoit par le moyen d'une clé, telle que celle dont j'ai parlé ci-dévant, qui faisoit jouer un ressort dans le corps du fût ou arbrier, pour la retenir en fixant la platine sur l'entaille, ou la laisser échapper en la soulevant. Ce mécanisme est celui de l'arbalète de la pl. III, excepté qu'au lieu de clé, c'est une double détente recouverte d'une sous-garde, qui fait jouer la platine.

Disons maintenant quelque chose des traits ou flèches qui se lançoient avec l'arbalète. Il y en avoit de différentes sortes, soit pour la longueur et grosseur, soit quant à la manière dont ils étoient empennés, soit quant au fer dont ils étoient armés. Les uns étoient empennés de plumes, les autres de corne très-mince. Dans d'autres, le bois étoit simplement évuidé sur trois sens, de manière à former trois lames fort minces disposées en triangle, qui tenoient lieu de plume ou de corne; ceux-ci étoient gros et courts. Les uns étoient armés d'un fer plus ou moins pointu, les autres d'un fer obtus et dentelé, ou en losange. Tous ces traits avoient des noms différens suivant leur forme : *vire*, *vireton*, *sagette*, *garrot*, *bougon*. Ils étoient, en général, moins longs de

posée sur le haut de l'épaule, mais avec cette différence que l'extrémité de la crosse est appuyée sur la paume de la main droite; position aussi gênante que bizarre, et qui paroît même impraticable. Stradan, né en 1536, mourut en 1605.

plus de moitié que ceux des arcs, dont la longueur ordinaire étoit d'environ deux pieds et demi. Les statuts de l'arquebuserie de Paris portent « que le chef-d'œuvre des aspirans à la
« maîtrise sera d'une arbalète garnie de son bandage et d'une
« douzaine de garrots brisés suffisamment et duement faits de
« bon bois d'if ou autre bois bien assaisonné, et d'une trousse
« de flèches garnies d'un volet, ou d'une arquebuse à rouet
« montée et affûtée, etc. On voit, par cet article, que l'arbalète étoit encore d'un grand usage en France, à l'époque de 1575, qui est la date de ces statuts.

Après avoir fait connoître l'arbalète en général et ses différentes parties, il me reste à traiter plus particulièrement de cette arme, en tant qu'instrument de chasse; et c'est ici que je me suis réservé d'entrer dans le détail des principes de sa construction, des attentions nécessaires de la part de l'ouvrier pour lui donner toute la perfection requise, et de plusieurs particularités concernant l'usage qu'on en a fait autrefois à la chasse; usage beaucoup plus général que celui de l'arc, sur lequel elle avoit l'avantage de porter et plus juste et plus loin. Tout ce que j'ai à dire à ce sujet, je l'emprunterai d'Espinar, qui, comme je l'ai déjà observé, est le seul auteur qui ait traité de cette partie de la balistique.

Il paroît que l'arbalète a été autrefois en Espagne, ce qu'étoit l'arc en Angleterre, c'est-à-dire, qu'on y a suivi et perfectionné le maniement de cette arme, et qu'on y a excellé dans sa fabrication plus qu'en aucun autre pays de l'Europe. Espinar nous a conservé les noms ainsi que les marques des anciens maîtres espagnols qui s'étoient fait une réputation en ce genre. Peu de ces maîtres savoient fabriquer l'arbalète entière; il y en avoit pour l'arc (*verga*); d'autres ne faisoient que l'arbrier (*tablero*) et le bandage (*gafa*). Il y avoit des ouvriers particuliers pour les traits, qui, comme en France, avoient des noms différens suivant leur forme: *virote*, *jara*, *sostrone*, *passadore*, etc.

Les arbalètes de chasse avoient, en général, environ deux

pieds de long; j'en juge par la longueur de celles des pl. iv et v, qui sont de cette dimension. Je ne parle point de celle de la pl. iii, parcequ'elle est toute moderne; quoiqu'à cet égard, elle approche de la proportion de celle d'autrefois, n'ayant que deux pieds trois poudces; mais elle n'a ni noix ni clé. Quant à la forme de l'arbrier, la plus ancienne et la plus ordinaire étoit un quarré un peu aplati, se rétrécissant insensiblement jusqu'à l'extrémité, comme dans la pl. v. C'est celle que l'on trouve dans les costumes des xiv^e et xv^e siècles, du cabinet des estampes du roi. Mais il paroît que cette forme a varié par la suite, témoin l'arbalète de la pl. iv, faite en 1579, dont l'arbrier n'est point quarré, mais presque rond. Malheureusement, Espinar ne me donne aucune lumière pour déterminer la véritable forme des arbalètes de chasse, dans les dernierstems. Comme il écrivoit, il y a environ 150 ans, à une époque où cette arme étoit encore très connue, quoique son usage fût déjà presque entièrement aboli, il n'a pas cru devoir entrer dans ce détail, et n'a d'ailleurs joint aucune figure à la description qu'il en fait. Il dit seulement que, comme tous les chasseurs ne s'accommodent pas d'une même couche (*encaro*), il y a des arbalètes toutes droites depuis la tête (*cabeza*) jusqu'à la queue (*rabera*): c'est ainsi qu'il appelle le devant et le derrière de l'arme. D'autres qu'il appelle arbalètes mortes (*ballestas muertas*), prennent une courbure insensible depuis la noix jusqu'à la queue; mais il ajoute que celles dont l'arbrier est tout droit, sont les meilleurs et les plus parfaites. Il décrit ensuite ainsi l'action de mettre en joue et de tirer avec l'arbalète droite: on pose le pouce sur l'extrémité de l'arbalète, empoignant tout d'un temps l'arbrier et la clé; on porte ensuite le pouce jusque sous l'œil, de manière à pouvoir découvrir la tête du trait; on ajuste, et l'on serre la clé pour le faire partir. A l'égard de l'arbalète morte, c'est-à-dire, un peu courbée, on la tire (dit-il) seulement de la joue, sans l'approcher de l'œil; différence dont il déduit assez longuement les raisons, aisées

à sentir pour qui connoît l'effet que doit produire le plus ou le moins de courbure dans la couche d'un fusil. Tout cela ne dit point si l'on épauloit, pour tirer de l'arbalète, comme pour tirer avec le fusil, c'est-à-dire, si l'on appuyoit la queue de l'arbrier contre l'épaule. C'est ce qui paroît assez vraisemblable; car il est difficile d'imaginer qu'on pût tirer juste à bras tendus. D'un autre côté, en supposant, comme il y a lieu de le croire, que dans l'arbalète, telle qu'elle étoit du temps d'Espinar, il n'y eût pas plus de distance depuis la détente jusqu'à la queue qu'il n'y en a dans celles des pl. III et IV, dont l'une est moderne à la vérité, mais probablement construite, à cet égard, dans les proportions anciennes, et l'autre date de 1579, la comparaison de cette distance, qui n'est que de six à sept pouces, avec celle qui se trouve entre l'extrémité de la crosse d'un fusil et sa détente, qui est de treize à quatorze pouces, et qui forme ce qu'on appelle *la couche*, en termes d'arquebuserie, fait qu'on a peine à imaginer qu'on pût épauler avec une pareille arme¹.

L'arbalète (dit Espinar) doit être presque insensiblè à la

¹ Il est bien vrai que d'anciennes arquebuses rayées ou carabiniées du XVI^e siècle, qu'on rencontre encore dans des cabinets, sont à cet égard au pair des arbalètes dont je parle, n'ayant pas plus de six à sept pouces de couche. Mais il paroît que celles-ci se tiroient, non à l'épaule, mais appuyées sur la poitrine. On le voit par ce passage de Brantôme, dans l'éloge de M. de Strozzi (*Cap. Franç.*) à propos de certaines arquebuses faites à Milan. « Voilà d'où premièrement nous avons eu l'usage » de ces gros canons de calibre, que quand on les tiroit, vous eussiez » dit que c'étoient des mousquetades... Mais il ne faut point douter » qu'il y en avoit plusieurs bien mouchés et balafrés, et par les joues, » d'autant que vilipendé et mesprisé estoit celui grandement qui ne » couchast en joue... Un honnête gentilhomme que je ne nommerai » point, de peur de me glorifier, trouva la façon à coucher contre » l'estomac, et non contre l'épaule, comme estoit la coutume alors » (en 1565); car la crosse de l'arquebuse estoit fort longue et grossière, » et n'étoit comme aujourd'hui courte et gentille, et bien plus aisée à » manier. »

joue du tireur, pour ne point l'offenser, ce qu'il exprime par le mot *sabrosa*, savoureuse; douce à la détente, et sûre pour ne point partir d'elle-même lorsqu'elle est bandée. Elle doit porter juste, et c'est là sa plus grande perfection, et en quoi consiste sa force et sa sûreté; car quand le trait ne va pas droit, mais en tortillant et serpentant, il n'a pas la moitié de sa portée, et le chasseur n'est jamais sûr de son coup. Ce défaut peut provenir de plusieurs causes. Quand l'arc n'est pas bien ajusté à l'arbrier, et que l'un de ses bras est plus haut que l'autre, la force de l'impulsion n'est point égale des deux côtés, attendu que le bras le plus haut maîtrise l'autre, et cela fait que le trait ne peut être lancé droit. Cela est la faute de l'ouvrier qui a ajusté l'arc. Quand son assiette est juste, et que l'arbalète ne porte pas droit, ce défaut provient de l'arc même qui a un bras plus bas que l'autre; et bien que l'ouvrier cherche à les égaliser, en faisant en sorte que le bras qui surmonte l'autre soit assis un peu plus bas sur l'arbrier, pour peu que la disparité soit considérable, il en résulte un autre inconvénient capital, qui est que la corde ne se trouve pas prise dans le point juste où elle doit l'être, et avec ce défaut, l'arbalète ne peut être de bon service. Si le défaut vient de la mal-adresse de celui qui a ajusté l'arc, on y remédie, en le démontant, et le posant de façon que les deux bras soient dans une assiette parfaitement juste, de manière qu'il n'y ait pas la plus petite différence. Quand cette égalité parfaite ne s'y trouve pas, il faut, de toute nécessité, que la corde se bande mal, c'est-à-dire, que la cran de la noix ne marque pas la corde dans son juste milieu. Cette marque que la noix imprime sur la corde ne doit pas anticiper de l'épaisseur d'un fil plus d'un côté que de l'autre.

L'arbalète peut être parfaitement bien ajustée quant à l'égalité dont il vient d'être parlé, et néanmoins avoir le défaut en question : c'est lorsque les deux extrémités de la goupille ou tourillon où s'appuient les branches du bandage

(*gafa*) ne sont pas bien de niveau; attendu que celle qui est plus basse ou plus haute qu'elle ne doit être, forcera la corde, et la poussera plus d'un côté que de l'autre. Il arrive encore que le tourillon étant placé comme il doit l'être, l'arbalète ne porte pas juste, parce que le cran de la noix n'est pas égal, et parfaitement dressé, et que par conséquent la corde se trouve plus pressée d'un côté que de l'autre. Ainsi la perfection de l'arbalète consiste en ce que l'arc soit assis également, que le tourillon soit bien posé, et que les griffes du bandage soient aussi de niveau, de même que le cran de la noix; de manière que toutes ces différentes parties opèrent avec la même égalité.

Il y a encore deux choses qui font que l'arbalète lance mal les traits; la première, c'est lorsque la corde serre sur l'arbrier plus qu'elle ne doit; ce qui diminue la force des bras de l'arc, et les empêche de jouer librement. D'un autre côté, cela fait que la corde ne donne pas dans le milieu de l'extrémité du trait qu'elle doit lancer, mais plus bas; et le trait n'étant pas pris par le milieu, tortille en l'air, et ne va pas droit. Même inconvénient arrive, lorsque la corde excède plus qu'il ne faut la surface de l'arbrier; car alors, prenant le trait trop haut, elle l'abat et le précipite vers la terre. Enfin, une arbalète lance mal les traits, lorsqu'ils frottent sur l'arbrier en partant; et pour qu'ils soient bien lancés, ils ne doivent porter que sur l'échancrure de la noix, et vers la tête de l'arbrier; tout le reste doit être en l'air.

Quelques arbalètes sont rudes au débander, et offensent le tireur, et cela naît de deux causes. La première, c'est lorsque l'arc est trop massif, et l'arbrier trop léger. Alors le trop de force de l'acier maîtrise le bois, et lui donne une secousse violente qui blesse le visage. Ainsi, il faut faire attention que l'arbrier soit massif en proportion de l'arc, de manière qu'en tirant, il reste immobile. La seconde est lorsque l'arc ne porte pas à plomb de toute sa largeur sur le bois, appuyant plus dans une partie que dans l'autre, soit devant,

soit derrière. Cela occasionné une secousse au débander; d'où il arrive que l'arbalète repousse. Pour remédier à ce défaut, il faut que l'arc soit démonté, et remis dans une assiette juste.

« Il est nécessaire de savoir (ajoute Espinau) qu'en général, la portée de l'arbalète de but en blanc est de vingt-cinq pas. A cette distance, le coup doit porter juste : cinq pas de plus, déjà le trait commence à perdre de sa force, et le coup baisse, suivant le plus ou moins de roideur de l'arc; celui qui est mou, avec cette seule différence de cinq pas, baissera de deux doigts; et celui qui est plus roide, d'un doigt seulement. On doit se régler d'après cette connoissance, pour prendre sa mire plus ou moins haut, suivant l'éloignement.

On demandera quelle étoit la portée de l'arbalète de chasse. Suivant l'auteur espagnol, elle tuoit à 150 pas et plus. L'arbalète de guerre, d'une plus grande proportion, avoit plus de portée, et tuoit à la distance de 200 pas, et au-delà. « L'archer et l'arbalétrier, dit l'auteur de la *Discipline militaire* occira aussi bien un homme nud de cent ou « deux cents pas loing que le meilleur arquebusier; et telle « fois, que le harnois, s'il n'est des plus forts, n'y pourra « résister. » Il n'y a rien ici d'exagéré. M. l'abbé Collomb, chanoine d'Annecy, ayant bien voulu, à ma prière, faire essayer en sa présence plusieurs arbalètes de la compagnie des arbalétriers de cette ville, en les tirant sur une ligne à-peu-près horizontale, quelques-uns ont porté le trait jusqu'à 400 pas, d'autres à 320, et la moindre portée a été de 260. Le pas dont il s'agit est le pas ordinaire, d'environ 18 à 20 pouces.

L'arme à feu a sans doute de grands avantages sur l'arbalète; elle est plus maniable, plus expéditive, et plus meur-

¹ Cet ouvrage, imprimé à Paris en 1548, in-fol. est attribué à du Bellay-Langey, mort en 1543.

rière; mais l'arbalète en avoit un qu'on ne peut lui disputer, celui de tuer sans bruit, et de ne point épouvanter le gibier. Sa devise (dit Espinar), étoit *mata y non espanta*, il tue et n'effraye point. Dominique Boccamazza, qui a fait un traité des chasses de la campagne de Rome, imprimé en 1548¹, dit que les arquebuses y avoient tellement épouvané et étrangé les bêtes fauves, que leur nombre y étoit considérablement diminué.

Espinar nous apprend qu'en Espagne les chasseurs à l'arbalète, pour la chasse des grandes bêtes, avoient coutume d'empoisonner les traits, en trempant leur pointe dans le suc préparé de racine d'ellébore blanc (*veratrum album*) cueilli au mois d'août, dont l'effet, qui est la coagulation du sang, étoit si prompt que, quelque légèrement que la bête fût frappée, elle ne pouvoit fuir plus loin que 150 ou 200 pas, et mouroit en peu de minutes. Par cette raison, l'ellébore blanc étoit appelé en Espagne, *yerva da ballettero*, herbe d'arbalétrier. Je ne puis dire si cette méthode, familière à quelques nations sauvages, qui empoisonnent leurs flèches, non-seulement à la chasse, mais aussi à la guerre, étoit usitée également dans les autres pays de l'Europe où on se servoit de l'arbalète, du moins dans les derniers siècles qui ont précédé l'invention des armes à feu. Car je n'ignore pas qu'elle a été pratiquée par plusieurs anciens peuples, entre autres par les Gaulois². Ce qui pourroit

¹ *Caccie della campagna di Roma, cioè, della Trasteverina, dell'Isola del Latio, dilà dallo Arnone, da Domenico Boccamazza. Roma, 1548, in-4°.*

² Les Savants ne sont pas bien d'accord sur l'espèce de poison qu'ils employoient. Les uns veulent que ce fût la jusquiame, d'autres l'ellébore blanc; d'autres enfin la plante désignée par Pline, sous le nom de *Limeum*. Une question plus intéressante, et qui se présente naturellement à l'esprit, est de savoir comment on peut manger impunément la chair d'un animal tué d'un trait empoisonné. Je ne me charge point de résoudre cette question par le raisonnement; mais elle est absolument décidée par le fait, et il est certain que cette chair peut se manger sans

faire croire qu'elle étoit particulière à l'Espagne, à l'époque dont j'entends parler, c'est que ni le roi *Modus*, ni Phébus, comte de Foix, n'en font mention, en décrivant la chasse des grandes bêtes. Il est vrai qu'ils n'ont parlé que de l'arc; mais si cette coutume eût eu lieu dans les pays où ils écrivoient, elle eût été pour l'arc également comme pour l'arbalète. J'observerai néanmoins que Gesner, à l'article de l'ours, fait mention d'une herbe vénéneuse avec laquelle il paroît qu'on empoisonnoit aussi en Suisse, de son temps, les traits d'arc ou d'arbalète; et cela à propos d'un ours blessé d'un de ces traits empoisonnés.

L'arbalète étoit donc, avant l'invention des armes à feu, l'arme principale des chasseurs, et d'un usage bien plus général que l'arc, sur lequel elle avoit, comme je l'ai dit, l'avantage de porter et plus juste et plus loin. D'ailleurs, on pouvoit y ajuster des traits différens, suivant l'espèce du gibier. Qu'on imagine quelle devoit être alors la justesse de mire d'un chasseur qui se piquoit de bien manier l'arbalète, puisque tirer avec cette arme étoit la même chose que de tirer à balle seule avec un fusil. Comme l'arbalétrier ne tiroit point au vol¹, et rarement en courant, un chien d'ar-

aucun inconvénient. Il est bien vrai que les historiens qui nous ont transmis cette coutume des chasseurs gaulois ajoutent qu'après avoir tué l'animal, ils avoient soin de cerner la plaie et d'emporter la pièce; mais je doute que cette précaution fût nécessaire; il paroît qu'elle a été négligée dans les temps plus modernes, et notamment en Espagne, puisque Espinar, auteur exact, n'en parle point. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que Franç. Redi (*Sperienze intorno agl'Insetti*) rapporte « qu'ayant fait piquer par un scorpion trois pigeons qui en » moururent en peu d'heures, il n'hésita point à les donner à un pauvre » homme qui s'en régala; étant certain (ajoute-t-il) par des expériences » authentiques et mille fois répétées, que des animaux qu'on a fait » mourir par la morsure de la vipère, et même par le terrible poison » du tabac, peuvent se manger avec toute sûreté. »

¹ Quoique très-certainement on n'ait jamais tiré au vol avec l'arbalète, j'ai vu dans une miniature d'un manuscrit de Rustican *du Labour*

rêt lui étoit plus nécessaire, qu'il ne l'est aujourd'hui, surtout pour chasser la perdrix et le lièvre. Il lui falloit beaucoup plus de soins pour dresser et perfectionner son chien, ainsi qu'une grande habitude, et une finesse de vue particulière pour découvrir le gibier à terre, lorsqu'il le tenoit en arrêt. Combien de ruses, d'adresse et de précaution ne lui falloit-il pas d'ailleurs pour suppléer à l'imperfection de son instrument, comparé à celui dont nous nous servons aujourd'hui.

L'usage de l'arbalète se conserva encore long-temps après l'invention des arquebuses, même lorsqu'elles eurent été perfectionnées et rendues plus maniables qu'elles ne l'étoient dans leur première origine. Ce ne fut que vers la fin du XIV^e. siècle que cette arme fut presque totalement abandonnée¹, lorsqu'enfin l'usage de l'arquebuse fut perfectionné au point de pouvoir tirer au vol, ce qui n'étoit point praticable avec l'arbalète, qui n'étoit propre qu'à tirer à coup posé; du moins quant au menu gibier; car quant aux grandes bêtes, il est aisé de croire qu'on pouvoit, en certaines occasions, les tirer en courant, et bien mieux encore, lorsqu'elles se rencontroient allant *d'assurance*, et sans être poursuivies.

des champs, ouvrage du XIV^e siècle, un arbalétrier qui tire un oiseau volant; mais c'est un caprice du peintre.

¹ Je dis presque totalement; car on s'en servoit encore quelquefois au commencement du XVII^e siècle, en Espagne, en Italie et ailleurs. Quant à l'Espagne, on le voit par le livre d'Espinar lui-même, qui en parle assez souvent à l'occasion de certaines chasses, et dit d'ailleurs que Philippe IV, roi d'Espagne, dont il étoit porte-arquebuse, avoit à son service un ouvrier pour les arbalètes, nommé *Juan de Lastra*. Et à l'égard de l'Italie, on voit encore des chasseurs à l'arbalète dans les figures du *Traité des oiseaux* d'Olina, imprimé en 1622, et dans celles du *traité des chasses* d'Eugenio Raimondi, imprimé en 1626. Salnové, auteur d'un livre de vénerie fort connu, qui écrivoit sous le règne de Louis XIII, se plaint que, de son temps, les souverains de plusieurs nations, au lieu de chasser noblement et de forcer les bêtes fauves, les tuoient avec l'arbalète ou l'arquebuse.

Quoique l'arbalète soit absolument abolie en Espagne, comme ailleurs, le nom de *ballestero*, arbalétrier, s'y est toujours conservé pour désigner un chasseur; mais il ne se donne pas indifféremment à tous chasseurs. On appelle *cazador*, celui qui s'occupe de la chasse du menu gibier; *montero*, celui qui chasse les bêtes fauves et noires avec le fusil et les chiens courans; car le sol d'Espagne, étant presque partout inégal et montueux, ne permet guère de les forcer comme en France; et *ballestero*, l'homme expert et consommé en tout genre de chasse : et le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un chasseur, est de dire qu'il est grand arbalétrier (*gran ballestero*); ce qui semble prouver qu'en effet, comme le dit Espinar, l'exercice de l'arbalète a été plus suivi, plus perfectionné, et plus en honneur en Espagne qu'en aucun autre pays de l'Europe.

Jusqu'ici je n'ai parlé que des arbalètes à trait. Il me reste à faire connoître les arbalètes à boulet, autrement dits *arcs-à-jalet*¹, représentés pl. VI. Celles-ci étoient d'une construction beaucoup plus légère que les autres, et d'ailleurs très-différente; d'abord en ce que l'arbrrier étoit creusé dans sa partie supérieure, et ensuite quant à la corde qui étoit double, et dont les deux branches étoient séparées, à droite et à gauche, par deux petits cylindres de fer ou d'ivoire, à égale distance des deux extrémités de l'arc et du centre. Au milieu de cette corde, étoit une petite bourse, appelée la *fronde*, et sous la fronde une boucle appelée l'*œillet*; et pour bander l'arme, il falloit que la corde vint s'accrocher, soit à une noix, comme dans la figure 1 de la pl. VI; soit à un crochet, marqué *a* dans la fig. 2 de la même planche. Quant à la manière de bander ces sortes d'arbalète, je sais que les plus petites se bandoient à la main; celle de la pl. VI, mar-

¹ Jalet, *globus missilis*, proprement, petites boules de terre que l'on tire aux oiseaux. — Arc-à-jalet, *balista globularia*. Dictionn. de Nicot.

quée 2, est de ce nombre. Mais pour les fortes, il falloit se servir, comme pour les autres, d'un bandage, que j'imagine cependant, vu la double corde et l'œillet, avoir été différent de tous ceux dont j'ai parlé pour les arbalètes à trait, mais sur lequel mes recherches ne m'ont procuré aucunes lumières. L'arme bandée, on garnissoit la fronde d'un petit boulet de terre cuite ou desséchée¹, qui s'y trouvoit comprimé par la tension de la corde, de manière à ne point s'en échapper. La détente s'opéroit par le moyen d'une clé, ou d'une simple languette, comme dans les figures 1 et 2 de la pl. vi. Tous les arcs-à-jalet avoient le *fronteau de mire*, et le *point*. J'ai déjà expliqué ci-devant ce que c'est que le fronteau de mire. Dans quelques-uns, pour en tenir lieu, étoit une petite boucle de fer en forme d'anse, ayant en haut sur le milieu un petit trait ou rainure comme la visièrre d'une carabine, marquée *b* dans la fig. 2 de la pl. vi. En tête et sur l'extrémité de l'arbrier, sont deux petits pilastres de fer perpendiculaires, l'un à droite et l'autre à gauche, traversés par un fil de laiton très-délié, dans lequel est enfilé un petit globule; c'est ce qu'on appelle le *point*, qui étoit à l'arbalète ce que le guidon est au fusil.

Au demeurant, l'arc-à-jalet n'étoit fait que pour tirer aux menus oiseaux, tels que grives, merles, alouettes, ortolans, etc., et tout au plus, peut-être, aux perdrix et cailles. Espinar, qui est entré dans un si grand détail sur l'arbalète à trait, n'en dit pas un mot, et il semble qu'il ait dédaigné d'en parler.

Voici un passage du poème intitulé *Le Plaisir des champs*, par Claude Gauchet, Dampmartinois, imprimé pour la première fois en 1583, in-4°, qui peint assez bien

¹ On appelle encore aujourd'hui, en Italie, certaine terre grasse de couleur cendrée, *terra da palle di balestra*, terre propre à faire des boulets d'arbalète.

la manœuvre de cet ancien instrument de chasse; et d'autant plus intéressant, qu'il nous a conservé plusieurs termes techniques appartenans à son usage, dont je me suis servi pour le décrire, et qu'il seroit difficile de retrouver ailleurs. Il s'agit d'un merle tué avec l'arc-à-jalet.

Lors avec l'arbalestre à la main je m'approche,
 Je bande, et le *boulet* dans la fronde j'encoche
 Et l'*œillet* dans la noix; puis par le trou je voy
 Et le merle et le *point*; alors m'arrestant coy
 Je desserre la *clef*. La serre se desbande,
 Et l'arc qui se rejette avecque force grande,
 Envoye en l'air le plomb qui vers l'oiseau dressé,
 L'atteinct et l'abat mort d'oultre en oultre percé.

S'il n'y a point ici d'exagération poétique, comme je le soupçonne, il falloit que le boulet fût poussé d'une grande force pour percer ainsi l'oiseau de part en part. Je remarquerai encore que Gauchet parle ici d'une balle de plomb au lieu d'une boule de terre; mais il y a lieu de croire que le monosyllabe *plomb* lui a mieux convenu que *boulet* pour la mesure de son vers; car je ne pense pas que pour l'arc-à-jalet, surtout lorsqu'il étoit d'une petite proportion, et qu'il se bandoit à la main, on pût se servir d'une balle de plomb, qui par son poids, auroit amorti la force de la corde.

« Catherine de Médicis, dit Brantôme, aimoit fort à
 » tirer de l'arbalète-à-jalet, et en tiroit fort bien; et
 » toujours quand elle s'alloit promener faisoit porter
 » son arbalète, et quand elle voyoit quelque beau coup,
 » elle tiroit. »



CHAPITRE II.

De l'origine des Arquebuses; et quand on a commencé à s'en servir pour la chasse.

L'origine des armes à feu portatives, montées sur un fût et propre à être mises en joue, appelées d'abord *coulevrines*, ensuite *haquebutes*, et enfin *harquebuses* ou *arquebuses*, paroît beaucoup plus ancienne que ne l'a cru le P. Daniel, lorsqu'il pose en fait dans son *Histoire de la milice françoise*, d'après les *Mémoires de Guillaume Du-Bellay*, que le siège de Parme, en 1521, fut une des premières occasions où on en fit usage. Il est vrai que Du-Bellay parlant de ce siège dit que *de cette heure-là furent inventées les arquebuses qui se tiroient sur une fourchette*. Mais je demanderai ce que c'étoit que ces *coulevrines* suivant les *Mémoires d'Olivier de La Marche*¹, on s'est servi dès l'année 1465, dans la guerre du *bien public*. « Le duc de Calabre, (dit cet historien) avoit une petite » compagnie de Suisses qui prestement passaient l'eau², » et ne doubtoient (craignoient) point les gens de cheval; » car ils estoient communément trois Suisses ensemble, » un piquenaire (piqueur), un coulevrinier et un arbalétrier; et estoient si duitz à ce métier qu'ils se secouroient » l'un l'autre au besoin. » Quoique l'arme dont il s'agit ici, ne soit pas désignée sous le nom de haquebute ou arquebuse, mais sous celui de coulevrine, il me paroît clairement indiqué par le récit d'Olivier de La Marche, que

¹ Liv. 1; p. 447; Gand, 1567, in-8°.

² Sur un pont construit par l'armée du comte de Charolais, sur la Seine, vis-à-vis de Conflans.

cette coulevrine étoit une arme à feu montée sur un fût et exécutée par un seul homme, que du nom de l'arme il appelle *coulevrinier*. On peut croire qu'à cette époque l'usage en étoit très-borné et peu commun; et ce mélange combiné de coulevrine avec la pique et l'arbalète semble même annoncer une invention récente. Mais on est étonné, en lisant les *Mémoires de Comines*, de voir que, onze ans après, à la fameuse bataille de Morat, donnée en 1476 entre les Suisses et les Bourguignons, il se trouvoit dans l'armée suisse *dix mille coulevrines*; ce qui ne peut s'entendre que de dix mille hommes armés de coulevrines pareilles à celles des Suisses du duc de Calabre, ou si l'on veut, d'arquebuses; car, de quelque manière que la coulevrine fût construite, dès qu'il s'agit ici, sans équivoque, d'une arme à feu portative, et non d'une pièce d'artillerie, elle ne pouvait différer essentiellement de l'arquebuse. Il est vrai que le P. Daniel a tranché toute difficulté, en disant que ces coulevrines de la bataille de Morat étoient des arquebuses à croc¹, nom qu'on a donné autrefois aux plus petites pièces d'artillerie. Mais il est, ce me semble, plus aisé d'imaginer dans une armée dix mille armes à feu por-

¹ L'arquebuse à croc, dont la figure se trouve dans l'*Histoire de la milice françoise*, et dans plusieurs livres d'artillerie, étoit un canon nud, de la forme à peu-près de ceux des arquebuses à main; mais plus long, plus massif, et de plus grand calibre, portant une balle de plomb de trois onces, suivant la *Pyrotechnie* de Hanzlet. Ce canon étoit soutenu en l'air sur un chevalet en forme de trépied, et ajusté de manière à pouvoir être braqué à volonté comme une pièce d'artillerie; et on y mettoit le feu de même avec le boute-feu. Ces petites pièces servoient non-seulement à garnir les créneaux et meurtrières des anciens châteaux, mais on les employoit aussi en campagne. Il s'en trouva beaucoup dans l'armée espagnole à la bataille de Ravenne, en 1512, ainsi qu'à la retraite de Rebec, en 1524, où fut tué Bayard. Son histoire par Symphorien Champier dit; en parlant de cette retraite, que les ennemis boutèrent leurs hacquebutiers bien quatre milles devant, et avoient beaucoup d'arquebutes à crochet (à croc).

tatives, que dix mille de ces petits canons. D'ailleurs je me crois d'autant mieux fondé à regarder ici le nom de coulevrine et d'arquebuse comme des noms synonymes, ou au moins équivalens, c'est-à-dire désignant l'un et l'autre une arme à feu portative et montée sur un fût, qu'autrefois, en latin, le mot *colubrinarius* s'employait pour signifier un arquebusier, témoin l'enregistrement à la chambre des comptes de Paris d'un édit de François I^{er}, du mois de mars 1523, portant création de l'une des quatre compagnies des gardes de la ville de Paris, dite des *arquebusiers*, lequel enregistrement, qui est en latin, appelle ces arquebusiers *colubrinarii* ¹. Je pourrois encore m'appuyer du passage suivant de Comines, parlant de la retraite de l'armée françoise après la bataille de Fornoue, en 1494, pour prouver que la coulevrine étoit une arme portative et différente de l'arquebuse à croc. « Ainsi, pour contiuer ce propos, nostre queue estoit défendue par trois cents Allemands qui avoient moult largement de coulevrines, et leur portoit-on beaucoup d'arquebuses à chevalet (c'est-à-dire à croc;) et ceux-là faisoient bien retirer les Estradiots qui n'estoient point grand nombre, etc. » Voilà donc la coulevrine distinguée ici de l'arquebuse à croc, et même, si je ne me trompe, assez clairement désignée pour une arme portative, une espèce d'arquebuse à main, par l'opposition que forment ces mots, *et leur portoit-on beaucoup d'arquebuses à chevalet*. Enfin, si, comme le disent les Mémoires de Du-Bellay, les arquebuses qui se tiroient sur une fourchette n'ont été inventées qu'en 1521, qu'on me dise donc ce que c'étoit que ces haquebutes dont il est mention, sous l'année 1504, dans cet autre passage d'une ancienne vie de Bayard, différente

¹ *Recherches des chartres, créations et confirmation, etc. des archers; arbalétriers, arquebusiers et fusiliers de la ville de Paris; Paris, 1770, in-fol., p. 70.*

de celle de Symphorien Champier, et dont l'auteur ne s'est fait connoître que sous le nom du *Loyal serviteur* : « Un » jour s'advisa le dict Padro de Pas de faire une allarme » aux François, et avec cent ou cent vingt chevaux se mit » à passer la rivière du Garillan, en un certain lieu où il » savoit le gué, et il avoit mis un homme de pied derrière » chacun cheval garni de haquebute. »

D'après ce que je viens d'exposer, il seroit naturel de penser que, depuis 1476, on a fait dans les armées d'Europe un usage constant et suivi de l'arquebuse à main. Cependant je ne vois pas que les historiens des guerres qui ont eu lieu de cette époque à 1500, en aient fait mention, si ce n'est Comines que je viens de citer, et Jean d'Authon, historien de Louis XII. Celui-ci en parle sous l'année 1499, dans la guerre de ce prince contre Ludovic Sforce, duc de Milan; et il paroît par sa narration qu'il n'e

Histoire du chevalier Bayard par le loyal serviteur avec le supplément de Claude d'Expilly, et les annotations de Théod. Godefroy, etc. Grenoble, 1650, in-8° p. 114.

Quoique le texte du *Loyal Serviteur*, ne s'exprime pas bien clairement, il me semble qu'on ne peut l'entendre autrement que d'un arquebusier monté en croupe derrière chaque cavalier; ce qui me donne occasion de remarquer que Jean Bouchet, auteur de la *Vie et gestes du seigneur de La Trémoille*, insérée dans la collection des *Mémoires relatifs à l'hist. de France*, (T. XIV.), dit que la plupart des seigneurs et gentilshommes morts à la bataille de Pavie, en 1525, furent occis par les arquebusiers qui estoient gens montés sur croupes de chevaux-légers, chargés de arquebuzes à crochets, après avoir dit ailleurs, que les arquebuzes à crochets que portoient les gens de cheval de l'armée impériale (ce dont les François ne se doutaient) endommagèrent les François plus que la prouesse et vaillance de leurs ennemis. J'ai dit dans une note précédente que ces arquebuses à crochets ou à crochet, comme les appelle le *Loyal Serviteur*, étoient des arquebuses à croc; mais il faut convenir qu'il n'est guère possible d'imaginer qu'une arquebuse à croc, pût être employée et exécutée par des hommes montés en croupe derrière des cavaliers. Je soupçonne donc avec raison que l'arquebuse à crochets, quelle qu'elle fût, étoit différente de l'arquebuse à croc.

se trouvoit d'arquebusiers que dans l'armée de Ludovic, et que ces arquebusiers étoient des Allemands. J'en conclus qu'avant 1500 quelques nations seulement avoient déjà commencé à faire usage de l'arquebuse, mais que cet usage ne s'étoit point encore introduit dans toutes les armées. Il ne fut généralement adopté en Europe que dans les premières années du xvi^e. siècle. On vit des arquebuses de part et d'autre aux batailles de Ravenne en 1512, de Novarre en 1513, et de Marignan en 1515. Mais il paroît qu'en ce temps-là l'infanterie françoise n'étoit point encore exercée au maniment de cette arme, et que les bandes d'arquebusiers qui se trouvoient dans nos armées étoient toutes composées de stipendiaires allemands, connus alors en France sous le nom de *Lansquenets*. A la bataille de Novarre, un corps de 800 arquebusiers lansquenets faisoit partie de notre armée, suivant les *Mémoires du seigneur de Fleuranges*. Quoique jé ne puisse citer un témoignage aussi précis sur les journées de Ravenne et de Marignan, je ne doute point que dans ces deux occasions les arquebusiers de l'armée françoise ne fussent, comme à Novarre, des soldats allemands; et cela est d'autant plus probable que Montluc, dans ses *Commentaires*, sous l'année 1523, dit qu'alors *il n'y avoit point encore d'arquebusiers parmi notre nation*. Ce ne fut que vers 1525 que les François commencèrent à se servir d'arquebuses à la guerre, en quoi ils avoient été devancés par les Allemands, les Espagnols et les Italiens. Mais, plusieurs années auparavant, ils avoient déjà commencé à en faire usage pour la chasse, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce chapitre.

L'ancienne arquebuse s'exécutoit avec une mèche¹; sa platine étoit d'un jeu fort simple; elle portoit, à son extré-

¹ La mèche est une corde de chanvre préparée, qui, une fois enflammée, brûle jusqu'au bout sans s'éteindre. Dans les premiers temps, le soldat, lorsqu'il étoit de service, portoit une certaine longueur

mité d'en-bas, un chien nommé *serpentin*, à cause de sa figure, à la mâchoire duquel s'ajustoit la mèche : en pressant avec la main une longue détente, à-peu-près semblable à celle d'une arbalète, et appelée de même la *clé*, on faisoit jouer une espèce de bascule inférieure qui abaissoit le serpentin garni de sa mèche allumée, sur le bassinet, où il enflammoit la poudre. Ces premières arquebuses furent d'abord très-pesantes¹ ; il falloit, pour les porter, des soldats vigoureux et choisis, auxquels on donnoit une haute paye ; et ceux qui en étoient armés, portoient, en même temps, un bâton ferré par le bas, et garni en-haut d'une fourchette, sur laquelle ils l'appuyoient pour mettre en joue. Du reste, dans ces commencemens, les

de cette corde roulée autour du bras gauche, tenant seulement l'extrémité enflammée dans la main, pour l'ajuster au serpentin. Par la suite, on trouva plus à propos de porter la mèche pendante à la main, et allumée par les deux bouts, qui se tenoient entre les deux premiers doigts.

¹ On peut juger de leurs poids, par ce qu'en dit, toujours à l'occasion de l'affaire de Rebec, l'ancienne vie de Bayard, par le *Loyal Serviteur*. Il y est mention de *hacqueboutes qui portent pierres aussi grosses que une hacqueboute à croc*. Mais il ne faut pas prendre le mot de *pierres* à la lettre, comme l'ont fait les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *arquebuse*, en disant que Bayard et Vandenesse furent tués par de grosses arquebuses qu'on chargeoit avec des pierres. Ce mot doit être pris ici pour balle, ou petit boulet de plomb ou de fer ; et de même, lorsqu'on lit, dans la vie que je viens de citer, que *fut tiré un coup de hacqueboute dont la pierre le veint frapper (Bayard) au travers des reins, et lui rompit tout le gros orteil de l'eschine*. Quant à ce qu'ajoute le *Dictionnaire de Trévoux*, qu'il falloit deux hommes pour porter ces premières arquebuses, cela me paroît assez vraisemblable, quoique aucun historien du temps, que je sache, ne soit entré dans ce détail. Au reste, quand je dis que ces arquebuses ne se chargeoient point avec des pierres, ce n'est pas que j'ignore que, dans les premiers temps de l'artillerie, on s'est quelquefois servi de pierres taillées en boulets : mais il est aisé de se persuader que cela n'a dû se faire que pour des pièces de grand calibre ; non pour la menue artillerie, et encore moins pour les arquebuses soit à croc, soit à main, qui ne portoient que deux ou trois onces de balle.

arquebusiers ne furent qu'en très-petit nombre dans les armées ; la plus grande partie de l'infanterie étoit armée d'arbalètes et de piques. Il y avoit aussi des arbalétriers à cheval. Vers 1530, l'usage de l'arbalète commença à se perdre, du moins en France, car il se conserva plus long-temps en d'autres pays.

Après les arquebuses à mèche, vinrent celles à rouet, qui s'exécutoient par le moyen d'une pierre à feu, mais dont la platine étoit toute différente de celle d'aujourd'hui. J'en donnerai ici la description le plus clairement qu'il me sera possible. Le chien, garni d'une pierre de mine brute, comme celui de nos platines l'est d'un caillou (*silex*) taillé en biseau, est situé à la partie inférieure de cette platine, dans un sens opposé à ce qu'on voit aujourd'hui. Il s'abat sur le bassinnet, ou se renverse en arrière avec la main, au moyen d'un ressort extérieur sur lequel il roule par en-bas. Au fond du bassinnet qui se ferme exactement par un couvercle en coulisse et à ressort, une petite roue d'acier, cannelée dans son pourtour, présente de champ une portion de sa circonférence : c'est ce qu'on appelle le rouet ; et ce rouet est traversé, dans son centre, par un essieu saillant en dedans et en dehors. Au bout intérieur de cet essieu, tient une chaînette de trois chaînons, attachée par son autre extrémité à un ressort. L'arme chargée, au moment qu'on veut tirer, on commence par découvrir le bassinnet ; ensuite on monte le rouet avec une clé ou manivelle, dans laquelle s'ajuste le bout extérieur de l'essieu, et on le fait tourner de gauche à droite, jusqu'à ce qu'un petit trou qui y est pratiqué en-dedans, se rencontre avec un pivot qui s'y engrène et l'arrête. En faisant un tour ou environ, le rouet bande le ressort avec lequel il correspond par la chaînette. Cela fait, on anorce, on ramène le couvercle sur le bassinnet, et on abat le chien, de manière que la pierre porte sur le couvercle. Alors, en appuyant sur la détente, le petit pivot à ressort, dont j'ai parlé, sort de son trou ; le rouet se détourne avec beaucoup de vivacité ; et au même instant que, par une mécanique particulière qui

dépend de l'essieu, il renvoie le couvercle du bassinet, ce qui se fait d'autant plus prestement que la surface extérieure de ce couvercle forme un plan incliné, il enflamme l'amorce par son frottement contre la pierre, qui, le couvercle retiré, retombe immédiatement sur le rouet. Ce rouet de la platine ancienne fait l'office de la batterie dans la platine moderne. Son essieu, qui, par dedans, n'est pas carré, comme au dehors, mais aplati d'un côté, et renflé de l'autre, fait à-peu-près l'office de la noix, et le ressort qu'il bande en tournant, celui du grand ressort. Enfin la chaînette qui tient à l'un et à l'autre est précisément le modèle de celle que, dans ces derniers temps, quelques arquebusiers ont imaginé d'adapter à la griffe du grand ressort et à celle de la noix, pour éviter un frottement, et rendre le jeu de la platine plus doux. Au reste, toutes les platines à rouet ne sont pas faites exactement sur le modèle que je viens de décrire. Dans la plupart, le rouet et son ressort sont en-dedans; dans quelques autres, par dehors. Il y a aussi quelque variété dans le mécanisme du couvercle du bassinet; mais ces différences n'empêchent pas que le jeu du rouet et du chien, qui sont les pièces principales, ne soit toujours le même. Il est aisé de voir, par le détail que je viens de donner, après avoir eu les objets sous les yeux, et les avoir attentivement examinés, que la description, ainsi que la figure de l'arquebuse à rouet qu'on trouve dans l'*Histoire de la Milice française* du P. Daniel, sont fautive en plusieurs points. En outre, il s'est trompé sur l'époque de cette invention, et sur celle du premier usage qui s'en fit en Allemagne, faute d'avoir entendu un passage de Louis Collado¹, auteur d'un traité d'artillerie en espagnol, intitulé *Pratica manual de artiglieria*, imprimé, de

¹ Si nous en croyons (dit le P. Daniel) Luigi Collado dans son *Traité de l'artillerie*, imprimé à Venise en 1586, on ne commença que de son temps à se servir des arquebuses à rouet en Allemagne, »

son vivant, à Milan, en 1592, *in-fol.*, et en lui faisant dire ce qu'il n'a point dit ¹.

La platine à rouet fut inventée en Allemagne, au plus tard vers 1540, puisque dans les *Mémoires de Du-Bellay*, il est fait mention de pistolets ¹, sous l'année 1544; que, d'ailleurs, une ordonnance de Henri II, pour le ban et arrière-ban, du 9 février 1547, porte que les archers fai-

(nell' *Atamagna eziandio fù ritroivata l'invenzione degli archibuggi da ruota*). Sur quoi j'observerai, 1° que le texte cité n'est point le texte original de Louis Collado, que le P. Daniel n'a pas connu, mais celui d'une traduction italienne de son traité, faussement datée de 1586, puisque l'édition originale est de 1592; 2° que ce passage, même dans la traduction italienne citée, ne veut pas dire que ce ne fut que du temps de l'auteur que l'on commença à se servir en Allemagne des arquebuses à rouet, mais que ces armes furent inventées par les Allemands. Voici le propre texte de l'auteur espagnol : *Alemanes assimismo inventaron el uso de los arcabuses de pedernal, mediante los quales esta machina fue muy mas prejudicial, y mas secreta* : c'est-à-dire, « les « Allemands inventèrent aussi l'usage des arquebuses à rouet, invention « qui rendit les armes à feu beaucoup plus meurtrières, et plus secrètes « dans leur exécution. »

Je ferai ici une remarque particulière à l'occasion du mot espagnol *pedernal* (caillou, pierre-à-feu). Je pense que c'est de-là qu'est venu le nom de *pétrinal* ou *poitrinal*, donné en France autrefois à une arquebuse à rouet fort courte et de gros calibre, que Fauchet (*Antiquités Gauloises*) dit être une invention de bandouliers des Monts-Pyrénées; et non pas de ce que, pour tirer, on l'appuyoit sur la poitrine, comme le dit Nicot dans son Dictionnaire.

¹ Voici l'origine du nom de *pistolet*, tirée de la préface du *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, de Henri Etienne. « Pistolet, « petite arme dont les Reîtres usent principalement. A Pistoye, petite « ville qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire « de petits poignards, lesquels étant par nouveauté apportés en France, « furent appelés du nom du lieu, premièrement *pistoyers*, depuis *pisto-* « *liers*, et enfin *pistolets*. Quelque temps après, étant venue l'invention des « petites arquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards; « et ce pauvre mot ayant été pourmené long-temps, en la fin a encore été « mené jusques en Espagne et Italie pour signifier leurs petits escus. »

sant partie des compagnies formées de cette milice devoient avoir le pistolet à l'arçon de la selle, au lieu de l'arc dont ils étoient armés auparavant. Or, les pistolets n'étant point une arme de nature à être exécutée avec la mèche, il est indubitable qu'ils s'exécutoient avec le rouet, dès le premier usage que l'on en fit. En outre, on voit par l'histoire des guerres de cetemps-là, qu'à cette époque il y avoit déjà, dans nos armées, des arquebusiers à cheval; et certainement leurs arquebuses étoient à rouet, et non à mèche.

Quand je dis que le rouet succéda à la mèche, il ne faut pas croire que cette nouvelle méthode fit proscrire l'ancienne; car l'une et l'autre subsistèrent long-temps ensemble. Les arquebuses à rouet, qu'on fit beaucoup plus courtes, et bien moins pesantes que celles à mèche, devinrent l'arme d'une cavalerie légère, qu'on appella arquebusiers à cheval; et les arquebuses à mèche furent, avec la pique, l'arme de l'infanterie. Ces arquebuses à mèche portoient une balle de deux onces; on les appela par la suite mousquets; et alors le nom d'arquebuse fut réservé pour des armes plus légères, et de moindre calibre, s'exécutant de même avec la mèche, dont une partie seulement des compagnies des gens de pied fut armée, tandis que l'autre l'étoit de mousquets. Ces arquebuses, qui se donnoient aux soldats les moins vigoureux, se tiroient sans fourchette; mais quoique les mousquets fussent moins massifs que n'avoient été les arquebuses dans leur première origine, il n'en falloit pas moins une fourchette pour les tirer; et cette fourchette faisoit partie de l'armement du mousquetaire, jusque bien avant dans le siècle dernier. Non-seulement on la voit dans le *Maréchal de bataille de Lostelnau*, imprimé en 1647, mais il paroît qu'elle avoit encore lieu en 1670, puisque François Mazzioli, qui a fait un traité du maniement des armes, en italien, imprimé cette année, propose de la supprimer, et de la réserver seulement pour le service des places de guerre, parce que

les mousquets qu'on y emploie sont plus pesans que ceux de campagne. Les mousquets ayant été rendus plus légers et de moindre calibre vers la fin du dernier siècle, on abandonna la fourchette; mais, en 1696, ils s'exécutoient encore avec la mèche : les grenadiers seuls, alors répartis dans les compagnies, étoient armés de fusils dans le goût de ceux d'à présent. C'est ce qu'on voit dans l'*Art militaire françois pour l'Infanterie*, imprimé en 1696, in-8°. Ce ne fut qu'aux environs de 1700, que les fusils furent substitués aux mousquets dans toute l'infanterie. Qu'on ne croie pas néanmoins que la platine que nous voyons aujourd'hui soit aussi moderne que la fin du dernier siècle; elle existoit bien auparavant, et il est mention dans les voyages de Pietro della Valle, sous l'année 1617, de pistolets avec la platine actuelle : *pistole a focile, che non s'ha da perder tempo a tirar sù la ruota*; c'est-à-dire, « pistolets à fusil, avec lesquels on ne perd point de temps à remonter le rouet ».

Le rouet n'étoit pas encore entièrement banni de l'arqueuserie vers 1550, puisque Vita Bonfadini dans un petit ouvrage intitulé, *la Caccia dell'arcobugio*, imprimé à Milan en 1648, in-12, parle d'arquebuses de chasse à rouet, dont quelques chasseurs se servoient encore en ce temps; et des arquebuses à fusil (*a focile*), c'est-à-dire, à platine moderne, qu'il préfère de beaucoup aux autres, tant pour la commodité et la promptitude de l'exécution, que pour la solidité, le rouet étant sujet à se détraquer, et demandant d'ailleurs à être remonté à chaque coup avec une clé. Il parle même aussi d'arquebuses à mèche, qu'il dit n'être propres qu'à tirer à coup posé.

* Le mot *focile* (fusil), signifie également, tant en italien qu'en françois, soit le caillou, soit l'instrument d'acier, dont on se sert pour en tirer du feu, soit la partie de la platine appelée bätterie, soit la platine entière; et l'on a fini, en France, par appliquer cette dénomination à l'arme même, en cessant de l'appeler arquebuse, lorsque les platines à rouet ou à mèche ont été tout-à-fait abandonnées.

Nicolà Spadoni, qui a fait un autre traité sur la chasse au fusil, intitulé *la Caccia dello schioppo*, imprimé à Bologne en 1673, in-12, fait aussi mention de l'arquebuse à mèche, comme étant encore en usage de son temps parmi quelques chasseurs, qui, s'en servoient même pour tirer au vol, et préféroient la mèche à la pierre à fusil, prétendant que son feu étoit plus sûr et plus prompt que celui de la pierre. Spadoni soutient le contraire, et cela est aisé à prouver; il combat d'ailleurs cette préférence par d'autres bonnes raisons qui se présentent d'elles-mêmes, telles que la sujétion de porter la mèche, de l'ajuster au serpentín, de la compasser avec le bassinnet; indépendamment de la mauvaise odeur qu'elle répand, propre à faire fuir les oiseaux qui ont l'odorat fin.

Ainsi, pendant long-temps on s'est servi concurremment à la chasse, de la mèche, du rouet, et de la platine telle qu'elle est aujourd'hui, qui enfin, comme la plus commode, la plus simple et la plus expéditive pour l'exécution des armes à feu, est restée seule, et a fait condamner les deux autres à l'oubli; quoique, cependant, il se fasse encore aujourd'hui pour la chasse, des armes à rouet en Allemagne, et qu'il se trouve aussi, dans les arsenaux des places de guerre, quelques gros fusils appelés *fusils de rempart*, qui s'exécutent avec la mèche.

En même temps que l'on a commencé à faire usage à la guerre d'armes à feu portatives, on a dû aussi les employer à la chasse : et en effet, l'ordonnance des chasses de François I^{er}, de l'année 1515, fait déjà mention de *haquebutes* et *échopettes*, comme instrumens de chasse. C'est la plus ancienne où il en soit parlé. A l'époque de 1525¹,

¹ Suivant la *Relation du Grand prix rendu à Beaune en août 1778*, imprimée à Dijon en 1779, la compagnie de l'arquebuse de Bourg-en-Bresse, doit être la plus ancienne du royaume. Il y est dit (p. 134) que « les privilèges de l'exercice de l'arc et de l'arbalète y furent concédés « par Philippe de Savoye, comte de Bresse, en 1467, 1480; et par « Philibert, duc de Savoye, en 1498; et que le duc Charles étendit ces

il y avoit déjà, en plusieurs villes du royaume, des compagnies de chevaliers de l'arquebuse, formées en corps et autorisées par lettres du prince, qui s'exerçoient à tirer de cette arme, en certains temps de l'année; mais dans ces premiers temps, on s'en servoit très-peu : l'arbalète étoit, et fut encore bien des années après, l'arme dominante pour la chasse, et on ne commença à l'abandonner, ainsi que je l'ai déjà observé dans le chapitre précédent, que lorsqu'on eut perfectionné le maniement de l'arquebuse, au point de pouvoir tirer au vol; car il ne faut pas croire qu'on ait tiré au vol dès le premier usage qu'on a fait des arquebuses. Il en a été de cette invention comme de toutes les autres, dont la perfectibilité ne se développe que par degrés, et suivant une progression plus ou moins lente. Il est aisé d'imaginer que d'abord on aura commencé par tirer, à balle seule, le menu gibier comme le gros; on se sera avisé ensuite de charger à deux ou trois balles, pour couvrir une plus grande surface; puis on aura augmenté le nombre de ces balles en diminuant leur volume; et enfin on en sera venu progressivement à la grenaille ou dragée, avec laquelle on se sera borné d'abord à tirer le menu gibier, soit poil ou plume, arrêté; puis, insensiblement, on se sera essayé à le tirer au vol et en courant. Telle est la gradation qui se présente naturellement à l'esprit.

En cherchant à fixer par des faits cette dernière époque de la perfection de l'usage des armes à feu pour la chasse, j'ai trouvé dans un petit ouvrage intitulé *Eccellenza della caccia di Cesare Solatio Romano*, imprimé à Rome, en 1669, in-16, qu'au temps où l'auteur écrivoit, il y avoit environ 80 ans que l'on connoissoit à Rome l'usage de tirer au vol. *Da otanta anni in circa è in uso il tirare a volo in Roma*. Ce fut donc vers 1590, qu'en Italie l'on commença à tirer au vol; et il

« privilèges au jeu de l'arquebuse, en 1509, confirmés en 1535, et
« par Henri IV, en 1601. »

est naturel de penser qu'à la même époque, cet usage devint à-peu-près général dans les autres pays de l'Europe. Je crois donc pouvoir assurer que jusqu'en 1580, on ne tiroit point encore au vol, ni même en courant, si ce n'est les grandes bêtes. Je me fonde encore sur les *Chasses* de Stradan, qui florissoit vers ce temps-là, parmi lesquelles on ne voit pas un seul chasseur à l'arquebuse, tirant au vol, ni même en courant; et sur le poème intitulé *Le Plaisir des champs*, par Claude Gauchet, imprimé pour la première fois en 1583, où l'auteur, chasseur de profession, décrit plusieurs chasses à l'arquebuse, et raconte ses exploits en ce genre, et ceux de quelques chasseurs de sa connoissance. Or, il n'y est fait aucune mention de tirer au vol. Tantôt ce sont des perdrix que Gauchet tire sur la neige :

Je romps tout aussitost ma première entreprise,
 Et de tirer sans plus par les champs je m'advise
 Aux timides perdrix. Doncq' sur l'heure rangeant
 Lict sur lict maint drageon, je charge diligent;
 Puis tournant à l'entour de la troupe escartée,
 Peu à peu je m'approche, afin qu'espouvantée
 Ne se lève aussitost.
 En ayant choisi sept en troupe, je les tire;
 Des sept j'en frappe trois; le reste dedans l'air,
 Espouvanté du coup, se haste de voler, etc.

Tantôt c'est un canard sauvage, qui, pour éviter les serres d'un faucon qui le poursuit, s'abat dans une mare, où il est tué d'un coup d'arquebuse :

Une fois on le tire, une fois il s'évade,
 Mais il demeure enfin d'une autre arquebusade, etc.

Une autre fois, ce sont plusieurs canards poursuivis de

même par le faucon, et tirés de la même manière sur une mare, où ils se sont réfugiés :

Mais Arnault bon tireur, ainsi qu'on lui commande,
D'une arquebuse tire au milieu de la bande, etc.

Mais en aucun endroit, pas un mot de tirer en volant.

S'il s'agit de quadrupèdes, excepté un seul cas, où un sanglier, chassé par des chiens courans, est tiré par Gauchet, qui, *de deux plombs impiteux tout oultre l'a percé*, il n'est pas plus mention de tirer en courant.

Un autre sanglier est tué par lui; mais c'est à l'affût, et arrêté :

Tantost j'oy traverser je ne sais quoi qui brousse;
Aussitost pour tirer l'escopette je trousse,
J'abats le chien tout prest et regarde attentif,
De n'estre pour tirer ni tardif ni hastif.

.
Ainsi j'attends venir (caché d'une rochée)
La beste, tant qu'ell' soit de plus prés approchée :
A tant je vois que c'est un grand sanglier miré,
Qui vient droict à la vigne où le fruit l'a tiré.
À la fin j'apperçoy la malheureuse beste,
Qui aux rais de la lune à *quinze pas s'arrêsté*;
Alors je couche en joue et tire vistement,
De peur qu'estant trop long ell' n'ait de moi le vent;
Le coup n'est point en vain, etc.

Dans une autre occasion, Gauchet tue un chevreuil; mais il le tire de même arrêté :

Sitost je n'eus chanté que voici traversant
Non loing de moi ravi le chevreuil bondissant,
Qui s'arrêste assez prés : alors plus ne m'amuse,
Ains vistement en main je prends la harquebuse;

En joue je la couche, et mire son costé,
Puis lui perçant le flanc par terre l'ai porté.

Ailleurs, il tire sur des marçassins, et toujours à coup posé :

Or estant près d'Ivor, dans un bled sarrasin,
Je vois le long du bois maint et maint marçassin
Par la laye mené, qui jà déjà douteuse
Bransloit pour regagner la forest sabloneuse.
Lors loing je me retire, et pour la rassurer,
Mon homme à deux cents pas d'elle fais demeurer,
Lui chargeant qu'aussitost qu'il verra dans la taille,
Que je serai rentré, niaisant il ne faille
A se monstrier à elle, et qu'il se garde bien
De trop l'espouvanter, afin que le moyen
J'aye de la mirer : elle ira d'assurance,
D'autant qu'à l'autre embusche encore elle ne pense :
J'ente le *tireplomb* dedans l'*encroue*, afin
De recharger de quoi tirer au marçassin.
Or estant à l'endroit où je m'escroy la beste
Devoir entrer au bois, à tirer je m'appreste.
Mon homme j'advertis, qui pas à pas venant
Vers le gourmand troupeau, droit me va l'admenant,
A la rive il s'arreste aux costés de la mere,
Qui tourner derechef vers le gagnage espere.
Lors ne voulant tirer pour un seul à la fois,
J'en mire quatre ou cinq, dont j'en culbute trois.
La mere espouvantéc à travers le boscage
Fuit, etc.

Enfin, Gauchet allant le long d'un bois, au point du jour, aperçoit un renard qui vient de se saisir d'un levraut, et l'emporte au terrier. Alors il se glisse sous le bois, pour gagner le devant, et le tire au passage ; mais il ne le tire qu'au moment où il s'arreste pour mieux charger sa proye.

Or le voyant tarder pour mieux charger sa proye,

Je le tire et le paye en pareille monnoye ,
Si bien que sur le lieu je culbute à l'instant
Le galant , etc.

De ces différens récits, et de ce que dans un ouvrage de ce genre, il n'est jamais mention de tirer autrement qu'à coup posé, je crois qu'on peut hardiment conclure, qu'en 1583, on ne tiroit encore, ni au vol, ni en courant; et cela s'accorde parfaitement avec le témoignage de l'auteur italien que j'ai cité.

ADDITION.

Depuis que j'ai écrit ce chapitre, un heureux hazard m'a procuré la connoissance d'un document authentique, propre à éclaircir l'origine des premières armes à feu portatives, et notamment à fixer les idées sur la véritable forme de celles qui, dans quelques anciennes chroniques et mémoires du XV^e siècle, se trouvent désignées sous le nom de *coulevrines*; quoiqu'en ce temps-là ce nom se donnât également à certaines pièces d'artillerie¹. Je veux parler d'un poëme al-

¹ Monstrelet est le seul de nos chroniqueurs que je sache qui les ait appelées du nom plus propre et sans équivoque de *coulevrines à main*: C'est à l'occasion de la bataille de Nancy, en 1477; « et à l'approche pour joindre, les Suisses deschargèrent leurs coulevrines à main, et à la dite descharge tous les gens de pied du duc de Bourgogne se mirent en fuite. » Il est bien vrai que Juvénal des Ursins (hist. de Charles VI), parle déjà de *canons à main*, sous l'année 1414; mais, à coup sûr, ces canons à main étoient différens des coulevrines dont il s'agit ici. C'étoit de très-petites pièces d'artillerie, ainsi nommées, parcequ'un homme seul pouvoit les mouvoir, les changer de place, et les exécuter, et qui servoient principalement à la défense des châteaux et forteresses. On sait qu'alors et long-temps depuis, cette menue artillerie fût très-multipliée, et qu'il y avoit de ces canons qui ne pesoient pas plus de vingt livres. C'est ce qu'on

lemand, imprimé en 1477, sans nom de ville (probablement à Strasbourg), petit in-fol. de dix feuillets seulement, accompagné de gravures sur bois, lequel célèbre les victoires remportées par les Suisses sur les Bourguignons aux journées de Granson, Morat et Nancy¹.

Les gravures dont il s'agit représentent plusieurs de ces soldats armés de coulevrines que Comines dit s'être trouvés au nombre de dix mille dans l'armée Suisse à la bataille de Morat, en 1476. J'ai fait graver deux de ces figures calquées sur l'original; l'une tirant horizontalement, l'autre dans une direction presque perpendiculaire, par lesquelles on pourra juger de la forme de l'arme appelée alors coulevrine. (*V. pl. VII, fig. 1 et 2*).

Cette forme n'offre aux yeux qu'un cylindre tout droit que le soldat soutient des deux mains et met en joue comme un fusil, mais avec cette différence que l'extrémité de derrière, au lieu de s'appuyer contre l'épaule, est posée dessus et la dépasse, de la même manière que cela se faisoit pour tirer de l'arbalète. La grossièreté du dessin fait qu'on y distingue à peine le fer d'avec le bois, et qu'au premier coup-d'œil on seroit tenté de croire que cette arme ne consiste que dans un tube de fer nud, une espèce de petit canon portatif : cependant, en y regardant de plus près, on voit que ce tube est encastré dans un fût de bois, dont il occupe environ les deux tiers de la longueur. Mais ces figures laissent à désirer une chose essentielle : rien n'indique de quelle manière on mettoit le feu à cette arme ; on n'y voit aucune trace de platine à mèche, ni de quoi que ce soit qui puisse y suppléer.

On remarquera derrière et à quelque distance du soldat

voit par un compte de la chambre des comptes de Dijon de l'an 1394, qui se trouve dans les *Mémoires pour l'hist. de France et de Bourgogne*, (T. II, p. 64), et par un autre compte d'un trésorier des guerres du duc de Bretagne, en 1461, cité par le P. Daniel; (*histoire de la milice française*, T. 1, p. 444.)

¹ Ce volume est conservé à la Bibliothèque nationale, N°

coulevrinier, représenté *fig. 1*, deux autres soldats *a* et *b*, l'un picquier, l'autre arbalétrier, qui paroissent l'accompagner; ce qui rappelle et semble mettre en action ce qu'on lit dans les Mémoires d'Olivier de La Marche, au sujet de ces Suisses du duc de Calabre escarmouchant au pont de Conflans, qui se distribuient de manière que le coulevrinier étoit toujours suivi d'un picquier et d'un arbalétrier pour se soutenir l'un l'autre dans le besoin contre la cavalerie.

Outre les deux figures de coulevrinier dont je viens de donner l'explication, ces gravures en offrent encore deux autres du même genre que j'ai jugé inutile de faire copier; savoir, un coulevrinier qui du bord d'une rivière ajuste un archer placé sur le bord opposé, au moment où celui-ci, bandant son arc, est prêt à lui décocher une flèche, et un autre, vu par derrière, marchant avec sa coulevrine sur l'épaule.

Il me reste à observer, touchant cette milice peu connue des coulevriniers, qu'en 1470, Pierre de Hacquembach, maître-d'hôtel de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et son grand-bailli aux comté de Ferrette et vicomté d'Auxois, commandoit dans l'armée bourguignone 1130 hommes du comté de Ferrette et autres allemands tant arbalétriers, coulevriniers, hallebardiers, que picquenaies¹; que l'année suivante le même duc fit une ordonnance pour la levée de 1250 hommes d'armes où il est dit que chaque lance fournie sera de huit hommes, dont cinq à cheval, savoir: l'homme d'armes, un coustillier et trois archers; et trois à pied, un arbalétrier, un picquenaie et un coulevrinier²; et enfin

¹ *Mémoires pour l'histoire de France et de Bourgogne, recueillis par Labarre-Beaumarchais; Paris, 1729, in-4°, T. II, p. 274.*

² *Ibid.* T. II, p. 285.— Cette composition de l'homme d'armes ou lance fournie, doit paroître singulière, en la comparant à celle de notre ancienne gendarmerie françoise, où l'on ne voit point ce mélange d'hommes à pied et à cheval. Mais Olivier de Lamarche observe que, *les gens de pied n'étoient point gouvernés par les gens à cheval.*

que, suivant l'*Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne, dit le Hardy*, en l'année 1474, qui se trouve à la suite des Mémoires d'Olivier de La Marche¹, l'armée de ce prince étoit de 18000 combattans, dont 2200 coulevriniers.

Il me paroît donc actuellement hors de doute, par les nouvelles preuves dont je viens d'appuyer ce qui en a déjà été dit dans le cours de ce chapitre, que les premières armes à feu portatives et propres à être mises en joue furent d'abord appelées *coulevrines* et ensuite *arquebuses*, lorsque leur forme se fut perfectionnée en se rapprochant de la forme actuelle de nos fusils; et que leur usage est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, puisqu'on en trouve des traces dès l'an 1464. Il me paroît même assez prouvé que l'arquebuse à mèche a existé en même temps et concurremment avec la coulevrine; car dans l'état de la maison du duc de Bourgogne en 1474, que je viens de citer, Olivier de La Marche dit que son artillerie est de 300 *bouches à feu dont il se peut ayder en bataille, sans les harcquebusses et coulevrines dont il en a sans nombre*; et dans une relation du siège de Beauvais par les Bourguignons, en 1472, écrite en forme de journal et dans le temps même, par un homme qui paroît avoir été témoin oculaire des événemens du siège², il est dit, à l'occasion de l'assaut donné à un fort qui couvroit l'un des faubourgs, que *quinze ou seize arquebusiers habitants de la ville y accoururent pour le défendre*.

La fig. 3 représente une très-ancienne arquebuse à mèche conservée à l'arsenal de Berne, avec plusieurs autres de même forme qui, suivant la tradition constante du pays, firent partie du butin gagné par les Suisses à la bataille de Morat, lequel fut alors partagé entre les divers cantons, suivant Schilling, auteur contemporain, qui a écrit en alle-

¹ Édition de Louvain, 1645; in-4°.

² *Discours véritable du siège de Beauvais, etc.*, dans les preuves de Comines; édit. de Lenglet, T. III.

mand,, par ordre du magistrat de Berne, l'histoire de la guerre des Suisses contre les Bourguignons. On assure, d'après la même tradition, que ces arquebuses étoient les armes du duc de Bourgogne. Voici la description de celle que j'ai fait graver d'après un dessin très-exact et très-soigné qui m'a été envoyé par M. de Herbort, capitaine d'artillerie à Berne. A considérer la courbe très-arquée que décrit la couche de cette arquebuse, et en comparant cette couche à celle de nos armes d'aujourd'hui, on a peine à imaginer qu'elle pût s'appuyer à l'épaule. J'aime mieux le croire cependant que de supposer qu'elle s'appuyât sur la poitrine; attitude à laquelle cette forme paroît se prêter encore plus difficilement.

Le canon de cette arquebuse est dressé par dehors à huit pans, et a deux pieds onze pouces de longueur. Son épaisseur est de six lignes à l'extrémité du derrière, et se réduit à deux sur le devant. L'arme en est lisse, c'est-à-dire sans rayures. Le calibre est de seize, le même que celui de nos fusils de munition. Près de la culasse il porte une mire *a*, qui est un petit tuyau de fer noirci, et tout au bout sur le devant un guidon de même métal. Le fût est d'un bois brun incrusté en ivoire dans presque toutes ses parties. Le canon y est maintenu par trois tenons à goupille. La baguette est de chêne, garnie en haut d'une tête d'ivoire, et ferrée à l'autre extrémité. Elle glisse dans une rainure qui se rétrécit en dehors, et il n'y a qu'un seul porte-baguette. Sous la crosse est un petit anneau ou piton *b*, dont on ne devine pas l'usage. Le poids de l'armé est de onze livres et demie de seize onces.

Quoi qu'il en soit de la tradition qui veut que cette arquebuse soit du nombre des armes prises à la journée de Morat, tradition au surplus que rien n'autorise à contester, toujours est-il vrai qu'elle représente une des plus anciennes armes à feu portatives; et il est très-probable que ce sont les ar-

quebuses de cette forme qui ont remplacé immédiatement et sans intermédiaire les coulevrines à main des *fig. 1* et *2*, et même qu'elles étoient déjà connues avant qu'on eût cessé de faire usage de ces dernières.

M. de Herbort a joint au dessin de l'arquebuse que je viens de décrire, celui d'un pistolet à rouet, qu'on dit avoir appartenu au duc de Bourgogne lui-même, et faisant également partie des armes prises à Morat. Je ne l'ai point fait graver, parceque le pistolet à rouet est une arme qui se rencontre assez communément, et que celui-ci diffère peu de plusieurs autres que j'ai vus. J'ai cru jusqu'à présent que la platine à rouet, la seule qui fût propre pour l'exécution du pistolet, n'avoit été inventée par les Allemands pour le plus tôt qu'au commencement du *xvi^e* siècle; mais j'avoue que l'époque précise de cette invention n'étant déterminée par aucun document historique, elle peut être beaucoup plus reculée que je ne l'ai conjecturé, me fondant uniquement sur ce qu'en France nous ne voyons paroître dans notre histoire des corps de cavalerie légère, armée de pistolets, que vers l'an 1540. Mais on peut croire qu'il en a été de cette arme comme de l'arquebuse dont l'usage ne s'est établi chez nous qu'assez tard. Il est donc très-possible que l'invention du pistolet, qui a dû suivre de près celle du rouet, appartienne aux dernières années du quinzième siècle. D'ailleurs, la forme lourde et massive de celui-ci dépose en faveur de l'ancienneté qu'on lui donne, car il pèse trois livres trois quarts. De plus, il est d'un travail assez riche, tant pour le bois qui est parfaitement ouvragé en ivoire, que pour la platine où il reste encore des traces de damasquinure en or et argent, ce qui prouve qu'il a appartenu à quelque personne considérable. Mais ce qui ajoute encore un certain degré de probabilité à la tradition qu'on y attache, c'est qu'à l'extrémité de la crosse est un médaillon d'ivoire qui représente un lion debout. Or, ce lion paroît avoir été une devise ou emblème adopté par Charles-le-hardy, duc de Bourgo-

gne, car on lit dans la *petite Histoire anonyme*, etc. ¹ que le jour de la bataille de Nancy, où il périt, comme on lui accommodoit son armet, un lion d'or qui en formoit le cimier vint à tomber sur l'arçon de la selle, ce qu'il prit en mauvais augure en disant : *Hoc est signum Dei*.



CHAPITRE III.

De la fabrication des Canons.

§ 1. De la Forge.

POUR fabriquer un canon ordinaire, c'est-à-dire de 32 ou 33 pouces de longueur, et du poids d'environ deux livres et demie, tels qu'ils se font aujourd'hui le plus communément, on commence par forger et bien corroyer une barre de fer plat de 12 à 15 livres, jusqu'à ce qu'elle soit réduite en lame suffisamment aplatie, en la repliant sur elle-même à l'extrémité qui doit former le derrière du canon, pour renforcer cette partie. Le fer le plus doux et le plus liant est celui que l'on doit choisir; nos canonniers de Paris y emploient celui de *Clavières* en Berry, le meilleur que nous ayons en France.

On chauffe ensuite cette lame au rouge cerise, et on la plie en forme de gouttière, en la frappant à coups redoublés de la panne du marteau sur une espèce de fourche ou i grec de fer fixé dans le bloc de bois qui supporte l'enclume, ce qui donne la facilité d'en former un tube en rabattant les bords sur l'enclume avec le marteau.

Cette opération faite, il s'agit de forger le canon, et de

¹ Voy. *Collection des mémoires particuliers relatifs à l'hist. de France*, rédigée par Perrin, Paris, 1785-1806, T. IX, p. 336.

lui donner la première forme en soudant les deux bords de la lame, que l'on fait *chevaucher* l'un sur l'autre, ce qui se fait peu-à-peu et successivement, au moyen de plusieurs *chaudes* données au même endroit; faisant entrer à chaque chaude dans le creux du canon, une broche bien arrondie, qui en ébauche l'*ame* ou le cylindre; cette broche fait ici l'office d'une bigorne. Les chaudes se donnent de deux en deux pouces aux canons fins, au nombre de six ou sept, plus ou moins, sur chaque longueur de deux pouces.

On sent qu'il faut deux hommes pour forger : l'ouvrier principal chauffe, tandis que l'autre souffle, et tient la broche prête pour l'introduire dans le canon, à l'instant qu'il sort du feu; après quoi tous deux le battent ensemble sur l'enclume.

Le canonnier, en chauffant son canon, a soin de donner, de moment à autre, horizontalement de petits coups de marteau sur l'extrémité qu'il tient de la main gauche : cette attention est nécessaire, d'abord pour refouler et resserrer les parties du fer, prêtes à se quitter lorsqu'il arrive au degré de chaleur qu'on appelle *blanc-soudant*, degré qui précède immédiatement la fusion, et empêcher par-là que le canon ne se partage en deux à l'endroit de la chaude; cela sert aussi pour prévenir les *travers*, pour ouvrir et dilater les *fentes* et *pailles*, s'il s'en trouve, et les disposer à se réunir, en chassant par ce refoulement les crasses et impuretés qui les forment. C'est dans cette même vue qu'en retirant le canon de la forge, il frappe horizontalement contre l'enclume l'autre extrémité du canon, ce qui s'appelle *estoquer*.

La fente est une solution de continuité en long; le travers une solution de continuité en large.

La paille est autre chose; c'est une petite lame ou écaille mince détachée du canon, et qui n'y tient que par une base plus ou moins étendue. Ce sont des défauts plus ou moins considérables, selon leur profondeur et l'endroit où ils sont placés.

La fente, ainsi que la paille, sont plus de conséquence que le travers, pour la sûreté, attendu que l'effort de la poudre se fait sur le diamètre, et non sur la longueur du canon. C'est le contraire dans une lame d'épée : s'il s'y rencontre un travers un peu profond, elle se rompra, pour peu qu'on la ploie, parce que l'effort est longitudinal ; si elle n'a qu'une paille ou fente, elle résistera. Au surplus, les pailles se rencontrent bien plus souvent que les fentes. Lorsqu'elles sont au dehors et superficielles, ce n'est qu'un défaut de propreté : au dedans, elles peuvent former une *chambre* en s'enlevant, et alors c'est un défaut capital ; surtout si la paille pénètre jusqu'au dehors. Il en est de même des fentes.

Lorsque le canon est soudé sur toute sa longueur, on le chauffe presque à blanc de distance en distance et à différentes reprises, pour le porter à un étau, où, après l'avoir saisi par sa partie froide, on introduit dans son extrémité un petit levier de fer coudé, par le moyen duquel on le tord d'un demi tour ou environ. Cette opération ajoute beaucoup à sa solidité, en donnant à la soudure, et aux fibres du fer, une direction spirale, bien plus résistible à l'effort de la poudre, que la direction longitudinale. Mais il est bon d'observer que les chaudes qui se donnent ensuite sur les *torses*, pour concentrer les fibres du fer dans cette direction spirale, et ragréer le canon, ne doivent pas être trop vives, sans quoi le nerf du fer reprendrait son état naturel, et le canon redeviendrait un canon ordinaire.

Observons encore que la plupart des canons qu'on appelle *tordus*, ne le sont qu'en partie ; car il y a au moins six pouces du devant, et (ce qui importe bien davantage) sept à huit du derrière qui ne le sont pas ; et voici pourquoi. Comme il faut que le canon soit très-chaud, lorsqu'on le porte à l'étau pour le tordre, si on le chauffoit au même degré jusqu'à ses extrémités, alors le levier qui sert à tordre, n'auroit plus de prise, et ne tordroit pas. Il m'a été

assuré cependant par un habile canonnier, qu'en mettant à cette opération plus de soin et d'attention qu'on y en met couramment, il est possible de tordre un canon, sur le derrière, à moins de trois pouces près de l'extrémité : quant au devant, cette précision importe peu. Au surplus, pour obtenir un canon tordu dans toute sa longueur, il ne s'agiroit que de le forger assez long pour pouvoir en retrancher la partie non tordue. Il est même un moyen d'obvier à cet inconvénient, sans rien retrancher du canon. En forgeant la lame, et lorsqu'on double le fer sur le derrière pour former ce qu'on appelle le tonnerre, il ne s'agit que d'interposer dans la doublure deux petites pièces de fer plat, larges de deux à trois pouces chacune, et d'une longueur à-peu-près égale à la largeur que doit avoir la lame en cette partie, en les plaçant l'une à côté de l'autre, non suivant leur longueur, mais transversalement. Le tout étant forgé et soudé ensemble, il en résulte un fer dont les fibres se croisent, ce qui augmente sa force et sa ténacité, et peut suppléer à la torsion.

Tous les canons qui se font à Paris sont tordus; mais à Saint-Étienne, et dans les autres manufactures d'armes, ils ne le sont pas toujours.

Le grand point pour bien forger un canon, est de savoir chauffer le fer à propos, et lui donner le degré de feu convenable. Une chose encore très-importante pour la forge d'un canon, c'est d'y employer le moins de fer possible, eu égard au poids qu'il doit avoir, afin de laisser à la lime le moins à faire qu'il se peut, ce qui s'appelle *forger près de la lime*; et la raison en est sensible. Moins le fer est épais, mieux il se chauffe et se purifie par l'action du feu. Plus un canon aura été forgé massif, plus il restera d'ouvrage à faire à la lime; et comme la partie extérieure du fer est celle qui a reçu le plus immédiatement le travail du marteau, que par conséquent cette partie est la mieux purgée et la plus corroyée, il faut tâcher d'en ôter le moins possible; et ce ne peut être

qu'en forgeant le canon le plus près qu'il se peut de l'épaisseur qu'il doit avoir lorsqu'il sera limé et fini.

On s'étonnera peut-être que pour fabriquer un canon du poids d'environ deux livres et demie, il faille employer jusqu'à douze livres de fer et plus, comme nous l'avons dit : ce déchet est inévitable. Le grand nombre de chaudes nécessaires, tant pour purger et corroyer la lame, que pour bien souder le canon, en emporte la majeure partie ; le reste est pour l'ouvrage des forets et de la lime. Au reste, la quantité de fer dépend aussi beaucoup de sa qualité, de celle du charbon, et de la main du forgeron.

§ 2. Comment se forent les canons.

Lorsque le canon est forgé, il s'agit de le *forer* ; c'est-à-dire, de le réduire au calibre qu'on veut lui donner. L'âme se trouve ébauchée par la broche sur laquelle il a été forgé ; mais elle est inégale, rabotuse, et a beaucoup moins de diamètre qu'elle ne doit en avoir, afin de laisser une certaine épaisseur pour le travail du foret.

La machine qui sert à forer les canons, appelée *banc à forer*, ou banc de forage, est composée de deux jumelles de six à sept pieds de long, et à-peu-près de six pouces en quarré. Ces deux jumelles sont posées horizontalement, et emmortaisées par leurs extrémités, chacune dans deux montants de trois pieds de haut solidement établis : laissant entre elles un espace d'environ un demi-pied, dans lequel s'adapte une pièce de bois de 15 à 18 pouces de long, enclavée de chaque côté dans une rainure pratiquée sur toute la longueur de ces jumelles.

Cette pièce de bois, à laquelle on donne le nom de *coulisse*, est traversée par un boulon de fer dont la partie supérieure forme un anneau assez grand pour y passer le derrière du canon, et l'y assujettir avec une cheville de fer qui fait l'office de coin ; cet anneau est appelé le *sépé*. Une

forte manivelle, dans une extrémité de laquelle s'emmanche le foret, et dont l'autre bout est garni d'une roue, ou de deux pièces de bois en croix, pour lui donner du poids, étant tournée à force de bras, fait mouvoir le foret qu'on a introduit dans le canon, qui avance peu-à-peu avec la coulisse sur laquelle il est assujetti, et à mesure que le foret fait sa trace; et cela par l'effet d'une corde ou chaîne attachée par un bout à la coulisse, et de l'autre à une planche chargée d'une grosse pierre, et placée au-dessous du banc à forer; laquelle planche, à mesure qu'elle est descendue à terre, se relève par un petit cric destiné à cet usage.

Le foret est une broche de fer garnie d'un carré d'acier de cinq à six pouces de long, qui, en tournant dans le canon, coupe et enlève toutes les inégalités et aspérités que la forge y a laissées, et efface les petites cavités qui s'y trouvent, qu'on appelle *taches de forge*. On passe successivement dans le canon jusqu'à vingt ou vingt-cinq forets de différentes grosseurs, bien graissés d'huile; ce qui varie en plus ou en moins, suivant les différents calibres.

L'action du foret échauffe beaucoup le canon, le tourmente et le plie fréquemment; c'est pourquoi on a soin de le couvrir d'un linge mouillé, qui empêche d'ailleurs que le foret ne se détrempe; et on le retire du banc de temps en temps, pour le redresser sur l'enclume à coups de marteau. Lorsque les forets ont bien nettoyé l'ame du canon, on y passe plusieurs fois la *mèche*, pour effacer seulement les plus gros traits du foret; et c'est alors qu'il faut le dresser par dedans.

Cette opération essentielle pour la perfection d'un canon, s'appelle *dresser au cordeau*.

Le *cordeau* est un fil de laiton, tendu au moyen d'un arc auquel il s'accroche par les deux bouts. Le canonnier le passe dans le canon, et examine soigneusement, en le présentant au jour, et en le retournant sur tous les sens, les endroits de l'ame où le cordeau ne pose pas. Il marque ces endroits

par dehors avec le doigt, et fait rentrer le fer en dedans à coups de marteau sur l'enclume ; on remet ensuite le canon sur le banc, pour y passer la mèche, qui emporte toutes les parties de fer excédantes que le marteau a fait rentrer, ainsi que les traits du foret.

La *mèche* est une espèce de foret dont le carré de dix à douze pouces est poli, et dont les arêtes sont plus vives, et coupent le fer plus finement. Ce carré va en diminuant vers le bout, afin de pouvoir y ajuster sur une des faces une petite lame de bois appelée *ételle*, qui fait que deux arêtes seulement travaillent. A mesure que l'ételle se lâche, on la fait serrer à volonté avec de petites bandes de papier qui s'interposent entre elle et la mèche. Il est essentiel que le carré de la mèche, qui dresse l'âme du canon en même temps qu'il la polit, soit lui-même parfaitement droit, et que la trempe ne l'ait pas déjeté.

On dresse ainsi le canon à plusieurs reprises, c'est-à-dire, en répétant alternativement l'opération du cordeau et celle de la mèche ; jusqu'à ce qu'enfin le cordeau se trouve porter également dans toute la longueur et le pourtour de l'âme du canon, de quelque côté qu'on le retourne, et qu'il ne présente plus à l'œil qu'une surface parfaitement unie.

§ 3. Comment on lime les canons.

Le canon étant dressé et calibré par dedans, reste à le limer, et à lui donner la forme extérieure et les proportions qu'il doit avoir, tant sur le devant que sur le derrière. Pour le faire avec justesse, on commence par y former quatre pans, qu'on partage en huit, et les huit en seize, sauf huit à neuf pouces, plus ou moins, suivant la longueur du canon, qui doivent rester à huit pans sur le derrière, et former ce qu'on appelle le carré¹. Alors il se trouve presque arrondi,

¹ Les canonniers de Paris sont dans l'usage de faire des carrés très-

et il ne s'agit plus que d'enlever avec la lime toutes les arêtes que forment ces seize pans.

Il est très-essentiel pour la solidité d'un canon, qu'il soit partout égal de fer, c'est-à-dire, qu'il ne s'y trouve pas plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre. Pour parvenir, autant qu'il se peut, à ce point de précision, les canonniers emploient un outil, appelé *compas d'épaisseur*; c'est une verge de fer ployée de façon qu'elle forme deux branches parallèles, très-rapprochées l'une de l'autre; l'une de ces branches s'introduit dans le canon, et y est ferme, au moyen d'un ressort dont elle est garnie par en bas; l'autre descend parallèlement par dehors le long du canon, et est traversée à son extrémité par une vis horizontale. En faisant tourner le compas dans le canon, cette vis indique les endroits où il y a trop de fer; et on en ôte avec la lime, jusqu'à ce qu'en promenant le compas sur toute la longueur et la circonférence extérieure du canon, elle s'en trouve toujours à une égale distance ¹. Pour donner à cette opération toute la

courts, de 7 à 8 pouces, par exemple, pour un canon de 32 ou 33 pouces. Il me semble qu'un carré d'environ le tiers de la longueur, donneroit plus de grace au canon. Mais il faut convenir aussi que généralement on leur commande aujourd'hui les canons si légers, qu'ils ne peuvent atteindre cette légèreté qu'en tenant le carré plus court et moins étoffé. On étoit dans le goût autrefois d'arrondir le derrière des canons doubles. Pendant quelques années ce goût avoit changé, et ils se faisoient à 8 pans comme les simples, dont il se fait très-peu de ronds sur le derrière. Mais on revient aujourd'hui à l'usage de les arrondir. Cette forme est peut-être moins gracieuse; mais elle est non-seulement plus solide en ce que le fer s'y trouve plus également réparti; elle est aussi plus favorable pour la damasquinure, qui s'y déploie avec bien plus d'avantage que sur des pans.

¹ Le sieur Pelletier, machiniste de S. A. R. don Gabriel, infant d'Espagne, annonça, il y a quelques années, dans les papiers publics, une machine de son invention, destinée à rendre les canons de fusil d'une épaisseur parfaitement égale dans tous les points correspondans de leur circonférence. Je veux croire que cette machine, approuvée par

justesse dont elle est susceptible, il est à propos d'ajouter à la branche intérieure du compas, un mandrin de trois à quatre doigts de long, percé dans son centre, et fait en

l'académie des sciences, et que je ne connois point, peut opérer cette égalité avec plus de précision que le compas d'épaisseur dont se servent les canonniers : mais pour rehausser le mérite de son invention, il déprise trop les moyens connus. Suivant son *Prospectus*, les canons les plus chers et les mieux faits, coupés par bouts transversalement, présentent le plus souvent des inégalités d'épaisseur du double en plus et en moins ; il prétend que les armes de chasse *des personnes les plus précieuses et des plus puissans souverains partagent cet inconvénient avec celles du dernier sauvage*. C'est de quoi ne conviendront ni les canonniers, ni ceux qui connoissent la fabrication des canons. Une inégalité aussi considérable ne doit jamais se trouver dans un canon bien dressé par dedans, et bien limé. Avec le compas d'épaisseur, on peut obtenir, sinon une précision géométrique, au moins une approximation très-suffisante pour rassurer sur le danger de cette inégalité d'épaisseur, de même que sur les inconvéniens que le sieur Pelletier dit en résulter, tels qu'un *dérangement, une divergence dans la portée, et une commotion dans l'arme, qui incommode beaucoup et blesse souvent celui qui la tient* : inconvéniens qui, s'ils ne sont pas imaginaires, sont au moins fort exagérés. Le sieur Pelletier ne persuadera donc point aux gens de l'art, ni aux connoisseurs, qu'une différence d'épaisseur de deux ou trois feuilles de papier, d'un sou-marqué, de deux s'il le veut, qui est, en cavant au plus fort, celle qui peut se rencontrer quelquefois entre certains points de la circonférence d'un canon fin bien limé ; il ne leur persuadera point, dis-je, qu'une parcelle différence mérite tant d'attention. Il n'y a certainement point de canon commun, ou demi fin, de ceux qui se font pour le commerce dans les manufactures, point de canon de soldat où on ne trouvât au moins cette inégalité d'épaisseur ; et cependant il est de fait, pour ces derniers, qu'à l'épreuve, où la charge est triplée, du moins en poudre, il n'en crève pas quatre sur cent. D'ailleurs, en attachant autant d'importance qu'il le prétend à la parfaite égalité d'épaisseur des canons, sa machine ne peut la procurer qu'avec le concours du canonnier ; cette précision rigoureuse suppose toujours l'ame du canon parfaitement dressée au cordeau, et ce parfait niveau est une donnée indispensable pour le succès de son opération.

quille, afin de pouvoir s'ajuster à tous les calibres, dans lequel cette branche se trouvant engagée, tourne avec bien moins de jeu que lorsqu'elle est en liberté dans l'ame du canon, et ne peut déverser en aucun sens. Cette précaution n'est pas toujours employée ; mais aucun canonnier, jaloux de la perfection de son ouvrage, ne doit la négliger.

Le canon ainsi limé et dressé par dehors, on y soude les tenons au cuivre, et le guidon à la soudure d'argent, ce qui s'appelle *garnir*. Ensuite on y repasse la mèche pour ôter les saletés que le feu y a occasionées en le garnissant, après quoi on le culasse. Cette dernière opération est importante.

Pour culasser un canon, on se sert d'abord d'un taraud long et un peu conique, appelé *quille*, à cause de sa forme. On le fait entrer à force dans le canon avec le tourne-à-gauche, jusqu'à ce qu'il ait ébauché les deux ou trois premiers filets ; alors on y passe un autre taraud moyen, moins conique ; et quand celui-ci avec le tourne-à-gauche a été mis à fond, c'est-à-dire, assez loin pour former la longueur de la culasse, on y passe un troisième taraud à-peu-près égal de grosseur, et semblable à la culasse qui doit remplir les écrous formés dans le canon. Cette culasse doit être faite dans une filière, non à la lime. Les filets doivent être nets et vifs ; et il faut prendre garde qu'elle remplisse exactement tous les écrous que le taraud a ouverts dans le canon. Une culasse de sept ou huit filets est suffisamment longue.

Cela fait, il ne reste plus qu'à achever de polir le canon par dehors avec des limes douces et de l'huile, jusqu'à ce qu'il ne présente plus à l'œil, d'un bout à l'autre et sur tous les sens, qu'une surface très-unie, sans inégalités ni ondes. C'est en quoi consiste la perfection extérieure d'un canon, et ce qui distingue un canon fin d'un canon commun.

Le détail que nous venons de donner de la manière tant

de forer que de limer les canons, s'exécute dans les manufactures, comme à Saint-Étienne, à Charleville et ailleurs, par le moyen de l'eau : une roue fait tourner plusieurs forêts à-la-fois. De même, c'est sur une meule que l'eau fait mouvoir, que l'on ébauche et dégrossit les canons, au lieu de faire cet ouvrage à la lime.

Reste à parler des canons doubles ; c'est-à-dire, de la manière de les assembler et de les ajuster. Lorsque les canons destinés à former un canon double sont limés au point où ils doivent l'être, on dresse chacun d'eux du côté où ils doivent se joindre, de manière qu'en les présentant l'un sur l'autre, ils s'approchent au plus près possible dans toute leur longueur ; sauf le petit jour qui résulte nécessairement, vers le milieu, de la différence de l'épaisseur du derrière à celle du devant. Alors on fait deux entailles correspondantes aux deux extrémités de chaque canon, dans lesquelles on fait entrer deux petites clavettes de fer, afin de les maintenir, en prenant bien garde à ce qu'ils soient parfaitement de niveau, et que l'un n'excède pas l'autre. Cela fait, on y ajuste la *plate-bande*, qui est cette petite bande faite en triangle qui règne entre les deux canons, et remplit le vuide qui s'y trouve ¹. On l'assujettit de distance en distance avec des liens de fil de fer, et on soude en même temps la plate-bande et les canons au cuivre et à la terre, ce qui se fait à plusieurs reprises.

Lorsque les canons sont ainsi assemblés, on les finit, et on dresse et polit la plate-bande avec la lime douce et l'huile ; ensuite on garnit ce canon double ; c'est-à-dire, qu'on y

¹ Il se fait quelques canons à double plate-bande ; c'est-à-dire avec une seconde plate-bande en-dessous : celle-ci ne va que jusqu'à la naissance du bois. J'approuve fort cette méthode, qui rend le canon plus aisé à essuyer lorsqu'il est mouillé, et empêche l'eau de séjourner dans le vuide qui se trouve par dessous ; qui, d'ailleurs, lui donne une forme plus agréable. On peut faire cette plate-bande moins large que celle de dessus.

soude à la soudure d'argent un guidon et deux porte-baquettes, et au cuivre un tenon double, où doit passer le tiroir qui contient la monture : enfin, on y repasse la mèche pour nettoyer le dedans, et on le culasse.

Si un canon double n'a pas été assez dégagé sur le derrière, du côté où les canons sont assemblés, il arrive de-là que, pour s'approcher comme ils le doivent, ils sont obligés de céder et d'obéir sensiblement l'un et l'autre, ce qui d'abord est désagréable à la vue ; et c'est ce qu'on appelle des canons *bridés*. D'ailleurs, lorsqu'on y repasse la mèche après les avoir assemblés, comme ils ne sont plus droits, elle prend plus d'un côté que de l'autre, et par là le calibre devient inégal. Il faut donc que deux canons qu'on assemble soient linés sur le derrière de façon que les deux épaisseurs, du côté où ils se joignent, ne forment ensemble que celle qu'a chaque canon dans tout le reste de son contour.

On faisoit autrefois les fusils doubles de deux canons détachés, l'un dessus, l'autre dessous. Le mécanisme de cette arme, appelée *fusil tournant*, consiste dans une brisure tournante, pratiquée au défaut de la culasse, au moyen de laquelle, lorsque le premier coup est tiré, d'un tour de main, en appuyant de l'autre sur le pontet de la sous-garde, on retourne en dessus le canon qui reste chargé. La platine de ce fusil est aussi brisée, et tout le jeu intérieur se fait dans la partie d'en-haut qui reste immobile, celle d'en-bas ne portant que la batterie et le bassinet. Cette partie d'en-bas est double, au lieu que celle d'en-haut est simple ; c'est-à-dire, qu'il n'y a qu'un chien, mais une batterie et un bassinet en-dessus, et autant en-dessous ; de manière qu'en ramenant le canon de dessous en dessus, après avoir tiré le premier coup, et remis le chien au bandé, on ramène pareillement une autre batterie et un autre bassinet qui se présente vis-à-vis le chien, et mettent en état de tirer le second coup. On sent qu'il est assez difficile de s'en servir

pour tirer sur la même pièce de gibier¹. Les fusils doubles d'aujourd'hui sont infiniment plus commodes et plus expéditifs. Cependant il se fait encore à présent quelques fusils tournans, et il s'en fait même quelques-uns à quatre coups. Il est aisé de concevoir que le mécanisme de la brisure tournante peut s'appliquer à deux canons doubles, comme à deux canons simples; il faut alors deux chiens, quatre batteries et quatre bassinets. Ces fusils à quatre coups sont nécessairement pesans; et, pour être passablement solides, leur poids ne peut être moindre que de huit à neuf livres, dont environ cinq pour les canons, supposés de trente pouces, et du calibre de vingt-huit à trente. On a imaginé de-

¹ Il n'y a pas plus de 50 ans que les fusils doubles à canons soudés sont en usage. *Jean Le Clerc*, mort en 1739, oncle du sieur *Nicolas Le Clerc*, canonnier breveté du Roi Louis XVI, est le premier qui ait fait de ces canons à Paris vers 1738; mais l'invention vient de Saint-Étienne, où, à cette époque, il s'en faisoit déjà depuis quelques années. Je ne puis dire si les canons doubles assemblés parallèlement par des tenons et des vis, qui se séparent à volonté, et qu'on appelle à *plate-bande détachée*, les ont précédés, comme il est assez naturel de le croire; mais ce que je puis assurer, c'est que l'invention du fusil double, formé de deux canons parallèles, avec deux platines, l'une à droite, l'autre à gauche, datent de beaucoup plus loin qu'on ne le croit communément. J'ai vu au garde-meubles de la couronne deux anciens fusils de cette espèce; l'un de 38 à 40 pouces de canon, calibre d'environ 40; l'autre de près de 4 pieds et demi de canon, calibre d'environ 24. Le premier a des platines à rouet, et est monté en ébène d'un goût très-antique; et il paroît avoir été fait vers 1600 au plus tard, probablement pour Henri IV. Le second, quoiqu'il ait des platines à-peu-près construites comme celles d'aujourd'hui, ne paroît guères moins ancien. La seule différence de ces fusils doubles à ceux dont nous nous servons, c'est que les canons n'en sont point soudés; ils sont simplement ajustés l'un contre l'autre, et maintenus d'abord par les queues de leurs culasses, et ensuite le long de la monture par trois ou quatre goupilles, passant dans des tenons placés à chacun des canons, l'un vis-à-vis de l'autre. Du reste, chaque canon a sa visière et son guidon; et l'entre-deux, n'étant point rempli par une plate-bande, forme une coulisse triangulaire.

puis quelque temps une nouvelle espèce de fusils à quatre coups, non tournans. Ce sont quatre canons soudés ensemble, deux dessus, deux dessous; ces derniers plus courts de trois pouces, et avec quatre plates-bandes pour remplir les vides extérieurs que forme cet assemblage. Le vuide du milieu sert à placer la baguette. Ces fusils ont quatre platines et quatre détentes; par conséquent une pièce de détente et le pontet de la sous-garde plus allongés qu'à l'ordinaire pour les fusils doubles. On sent que les deux platines qui sont de chaque côté ne doivent pas être sur la même ligne, deux des canons se trouvant plus bas que les autres. Elles sont placées, l'une à l'extrémité de l'autre, de façon cependant que celle du canon long empiète un peu sur celle du canon court, afin que les détentes se trouvent moins éloignées; et, pour que la platine supérieure ne gêne point le jeu de la plus basse, les ressorts de batterie se placent en dedans, au lieu d'être en dehors, comme dans les platines ordinaires. Si, d'un côté, les fusils quadruples de cette nouvelle construction ont sur les tournans l'avantage d'une plus prompte exécution, ils ont, de l'autre, un inconvénient que n'ont pas ces derniers; savoir, un défaut de justesse dans la portée des canons de dessous, qui, tirés sous le même point de mire que les canons supérieurs, portent nécessairement beaucoup plus bas. Ajoutez à cela qu'ils sont encore plus pesans. J'en ai vu un dont les canons longs sont de trente et un pouces, qui pèse dix livres et demie. Il y a peu de chasseurs qui s'accommodassent d'une arme de ce poids. Au surplus, les rencontres où un chasseur pourroit désirer un fusil à quatre coups sont si rares, qu'une pareille arme ne doit être considérée que comme une pièce de cabinet, plus faite pour la curiosité que pour le service.



CHAPITRE IV.

Des Canons à ruban.

IL y a des canons d'une fabrique particulière, connus sous le nom de *canons à ruban*, qui sont très-renommés pour la sûreté et la solidité, et se paient beaucoup plus cher que les autres, attendu qu'ils exigent beaucoup plus de travail. Voici comme ils se font : on forge une lame d'environ une ligne d'épaisseur, on la ploie et on la soude dans toute sa longueur pour en former un canon à l'ordinaire, sauf qu'il est beaucoup plus mince : ce canon mince et léger se nomme la *chemise* ; sur cette chemise se roule une lame de l'épaisseur d'environ trois lignes, plus épaisse à l'extrémité qui doit couvrir le derrière du canon, large d'environ un pouce, et amincie d'un côté en biseau, en la mettant au feu, et la chauffant à plusieurs reprises : cette lame est ce qu'on appelle le *ruban*. Il est bon d'observer qu'un canon à ruban ne se forge pas ordinairement tout d'une pièce comme les autres, à cause de la difficulté qu'il y auroit à rouler ce ruban (quoique tourné d'abord en ressort à boudin pour le rendre plus maniable) sur une longueur telle que celle d'un canon ordinaire, c'est-à-dire d'environ trois pieds. Il se fait donc le plus souvent de trois pièces qui se soudent l'une au bout de l'autre. On compte cinq pieds de ruban pour un pied de canon. Quand le ruban est ainsi tourné en spirale sur toute la longueur de la chemise, en le faisant chevaucher bord sur bord d'environ un quart de sa largeur, alors on donne des chaudes, de deux en deux pouces, pour forger le tout ensemble, comme pour un canon à l'ordinaire ; on fore ensuite ce canon, jusqu'à ce que la chemise soit en grande partie mangée par les forets, et qu'il ne reste

à-peu-près que le ruban dont on l'a couverte. On ne peut disconvenir qu'un canon fabriqué de cette manière ne soit d'une solidité supérieure à celle des canons ordinaires, en ce qu'il n'a, pour ainsi dire, point de soudure, ou du moins qu'elle se trouve presque transversale, ce qui oppose bien plus de résistance à l'explosion de la poudre; que si elle étoit en long, et même en spirale, comme dans les canons simplement tordus. Cependant nous pensons non-seulement qu'il suffiroit de forger à ruban la partie renforcée du canon, c'est-à-dire, 15 pouces sur le derrière, et de tordre simplement le devant; mais nous croyons même, d'après d'habiles canonniers, que cette manière seroit plus avantageuse, attendu que s'il se trouve le moindre défaut dans la soudure du ruban à la partie mince du canon, et que, par quelque chute ou autre accident, il vienne à se plier, il est sujet à se *criquer*, et même à se rompre, ce qui peut arriver en le redressant, si cela n'arrive pas dans la chute; inconvénient qui n'est point à craindre dans les canons ordinaires. Il est très-difficile de faire un canon à ruban sans défaut, et de bien souder toutes les spires du ruban. La moindre crasse glissée entre les parties du fer les empêche de se souder; et il est surtout assez ordinaire de rencontrer dans le charbon de terre de la *charmine*, espèce de pierre sulfureuse qui produit cet effet, et détériore singulièrement le fer.

Pour s'assurer si un canon est vraiment forgé à ruban, il ne s'agit que de choisir une petite place dans telle partie du dessous qu'on jugera à propos; de l'adoucir, s'il le faut, avec une lime douce, et d'y passer ensuite de l'eau forte avec la barbe d'une plume: alors, si le canon est à ruban, on apercevra facilement la direction spirale du ruban. Par ce même moyen on peut s'assurer également si un canon est tordu; mais, dans ce dernier cas, il faut avoir attention de ne pas faire cet essai aux extrémités du canon, attendu que, comme nous l'avons ci-devant observé (*Chap. III*),

les canons, pour l'ordinaire, ne sont pas tordus dans toute leur longueur.



CHAPITRE V.

Des Canons inventés par le sieur BARROIS, dits Canons filés.

UN particulier industriel, nommé le sieur Barrois, établi à Paris, où il est mort depuis peu, d'après l'opinion qui fait qu'on prise tant les canons à ruban, en avoit imaginé d'autres d'une nouvelle espèce, qu'il appeloit *canons filés*. Voici son procédé. Sur un canon forgé, limé et dressé à l'ordinaire, on tourne un fil de fer recuit, à-peu-près de la grosseur d'une plume de corbeau, qui d'abord ne couvre qu'environ un pied du canon, c'est-à-dire, cette partie renforcée qu'on appelle le *tonnerre*. On soude cette couche de fil de fer avec une soudure composée, particulière à l'inventeur, et dont il faisoit un secret. Cela fait, on blanchit à la lime cette partie du canon seulement pour le nettoyer, afin de ne pas affoiblir le nerf du fil de fer; et sur cette première couche on en soude une seconde du même fil de fer, mais qui embrasse les deux tiers du canon. On blanchit cette seconde couche comme la première, et on en ajoute enfin une troisième qui couvre toute la longueur du canon.

Je conviendrais que, quant à la solidité, le procédé du sieur Barrois est ingénieux et bien raisonné, et peut équivaloir à celui qu'on emploie pour les canons à ruban; et j'ai même connoissance qu'un de ses canons, qu'on a forcé à l'épreuve, s'est tordu et boursoufflé sans crever. Mais, pour tout dire, ses canons sont d'ailleurs sujets à des inconvéniens auxquels il n'est pas possible de parer. Ils ont principalement celui de ne pouvoir être dressés par-dedans aussi

bien que les autres. Je veux que la chemise ait été dressée au cordeau; mais en chauffant le canon à plusieurs reprises pour souder les spires de fil de fer qui le couvrent, il est nécessairement fort tourmenté par le feu, et il auroit grand besoin, après ces chaudes réitérées, qu'on y fît encore passer le cordeau, ce qui n'est plus possible. En outre, comme il se trouve nécessairement dans le fil de fer quelques pailles et défauts, indépendamment de quelques petits interstices qu'on peut supposer n'avoir pas été remplis exactement par la soudure; quand ces canons sont finis, et qu'on veut les mettre en couleur d'eau, le fer, en plusieurs endroits, cède au frottement de la sanguine, et forme de petits creux; en sorte que, pour éviter ces enfoncemens, on est obligé de passer la pierre en travers sur le canon, au lieu de la passer en long. A plus forte raison, comment redresser un canon de cette espèce, s'il vient à se fausser, sans risquer d'y faire de ces enfoncemens, et sans le défigurer? On pourroit citer encore d'autres inconvéniens particuliers à ces canons: du reste, lorsqu'ils sont mis en couleur d'eau, leur couleur devient singulière, et présente des nuances fort agréables. Quant à l'épreuve à trois charges, à laquelle le sieur Barrois se soumettoit par le *Prospectus* qu'il publia en 1771, elle n'a rien d'extraordinaire. Nos canonniers de Paris ne s'y refusent pas, lorsqu'on l'exige d'eux, pourvu que les canons soient d'un poids raisonnable. Le sieur Barrois vendoit ses canons fort cher; le prix des simples étoit fixé à 120 livres, celui des doubles à 240 livres. Mais le débit n'a pas répondu à son attente.



CHAPITRE VI.

Des Canons de Saint-Étienne, de Charleville, de Maubeuge, de Tulle, de Joux, et spécialement de ceux de Paris.

SAINT-ÉTIENNE en Forez, Charleville en Champagne, Maubeuge en Hainaut, et Tulle dans le Bas-Limosin, sont les manufactures d'armes les plus considérables du royaume. C'est là que se fabriquent toutes les armes pour le compte du Roi, et où il s'en fait en même temps une très-grande quantité pour le commerce, principalement à Saint-Étienne; car cette seule manufacture fournit presque autant pour le service du Roi, et infiniment plus pour le commerce, que les trois autres ensemble. Celle de Tulle, surtout, n'est guères occupée que pour la marine royale et l'armement des troupes de nos colonies; et il n'en sort que très-peu d'armes pour la chasse. Il se fabrique aussi très-peu de ces dernières à Maubeuge; en sorte qu'il ne faut guères compter en France que deux manufactures d'armes pour le commerce, savoir, Saint-Étienne et Charleville: encore cette dernière fabrique-t-elle beaucoup de platines et peu de canons; car plus des quatre cinquièmes des platines employées par les arquebusiers de Paris sont tirées en blanc de Charleville, et le très-petit nombre de celles qui se font à Paris y sont faites par des ouvriers la plupart Charlevillois, qui, à la vérité, entendent parfaitement cette partie de l'arquebuserie. Lorsque les arquebusiers de Paris emploient des canons de manufacture, ils préfèrent ordinairement ceux de Charleville, parcequ'ils sont, à prix égal, mieux dressés que ceux de Saint-Étienne, et qu'ils les ont à meilleur compte. Mais, pour la qualité du fer, ils ne valent pas ceux de Saint-Étienne, où l'on emploie les fers.

de Franche-Comté, bien supérieurs aux fers de Lorraine et de Champagne, dont on se sert pour l'ordinaire à Charleville. Souvent même, à Saint-Étienne, on emploie pour les canons fins du fer de Berry. On peut dire d'ailleurs de cette manufacture, qu'on y travaille avec plus de goût qu'à Charleville, et qu'il s'y fait de très-belles armes.

Outre les manufactures dont je viens de parler, il y en a encore une particulière à Pontarlier, en Franche-Comté, dont les canons ont été de tout temps très-renommés parmi les chasseurs, tant pour la main-d'œuvre que pour la qualité du fer, et le sont surtout dans les provinces limitrophes de la Franche-Comté. Ces canons sont connus sous le nom de canons de *Joux*, parceque, dans l'origine, la manufacture où ils se fabriquoient étoit établie au pied de la montagne où est situé le fort de Joux, à une petite lieue de la ville de Pontarlier. Elle appartenoit à une famille d'arquebusiers du nom de *La Ferrière-Piquet*, laquelle ensuite a transféré ses ateliers à Pontarlier même, où elle est établie depuis près de 200 ans, après avoir fabriqué pendant un siècle au pied de la montagne de Joux, sans compter un séjour de 60 ans à la Ferrière-sous-Jougne, village à quatre lieues de Pontarlier, d'où cette famille est originaire. Elle s'y occupoit, dès-lors de la fabrication des petits canons d'affût et de rempart, en sorte qu'il y a environ 350 ans qu'elle subsiste, sans interruption, dans le même état. Il seroit difficile d'en trouver une aussi anciennement connue dans l'arquebuserie. Les *La Ferrière*, dits *Piquet*, sont aujourd'hui cinq frères, associés et travaillant ensemble à Pontarlier, dont *Claude-François*, l'aîné, conduit la manufacture. Leur père (*Claude-Antoine*) vit encore, mais ne travaille plus à cause de son grand âge. Ils fabriquent non-seulement des canons, mais le fusil entier. Ils ont fait, en divers temps, des fournitures au Roi, tant d'armes à feu que de cuirasses, etc. En 1738, le Roi leur accorda un cours d'eau, en acensement, avec un

terrain, pour y établir une manufacture. Les canons de leur fabrique, parmi lesquels il s'en fait beaucoup à ruban, portent le nom de *Piquet à Joux*, avec une marque qui représente le fort de Joux. J'observerai, au sujet des canons à ruban, qu'outre ceux fabriqués à l'ordinaire, ces artistes en font d'autres d'une manière particulière, et que je ne crois pas être pratiquée ailleurs. La chemise de ces canons est une tôle fort mince simplement tournée sur une broche, et recouverte en gros fil de fer n° 18; et le tout se soude au feu comme pour les canons à ruban ordinaires; mais avec grande précaution pour bien lier et souder ce fil de fer. On assure que ces canons sont d'une excellente qualité. Les sieurs Piquet n'emploient point à la forge le charbon de terre, mais le charbon de bois de hêtre et de sapin, auquel ils ajoutent une terre grasse qu'ils disent très-propre à conserver la douceur du fer, et à lui donner une qualité supérieure. Les fers qu'ils emploient sont ceux de la forge de *Scey*, à six lieues de Pontarlier, qui, avec ceux de *Monelaye*, de *Pesme* et de *Fraisan*, sont réputés les meilleurs de la Franche-Comté. On appelle *canons de Joux* tous ceux qui se font ou se sont faits à Pontarlier, quoiqu'ils ne soient pas de la fabrication des Piquet. Outre leur manufacture, il y en a encore une autre à un quart de lieue de cette ville, appartenant au sieur *Longchamp*, élève d'un maître nommé *Beuque*, qui travailloit au même endroit, et a eu de la réputation.

Les canons de Paris ont acquis depuis long-temps la préférence sur tous les autres, tant parce qu'on n'y emploie que du fer d'une qualité supérieure, que parce qu'il y a toujours eu, dans cette capitale, de très-habiles maîtres en ce genre. D'ailleurs, la cherté de la main-d'œuvre ne permettant pas qu'on y travaille en grosserie comme dans les manufactures, il ne s'y fait point de canons communs, et on n'y en fabrique qu'à mesure qu'ils sont commandés par les arquebusiers de Paris et de la province, ou par des par-

ticuliers. Il ne faut donc pas regarder la préférence que l'on donne aux canons de Paris, comme une suite du préjugé qui existe assez généralement en faveur des ouvrages de la capitale.

Les canons simples de Paris se paient 24 liv., et les doubles 72 liv. Sur ce prix, il y a une remise pour les arquebusiers. Ceux qui se font pour le roi, qui sont tous simples, sont payés 60 liv. Ces canons sont éprouvés à triple charge, en présence du porte-arquebuse de S. M., qui ensuite y appose sa marque à côté de celles du canonnier.

Les canonniers de Paris, qui ne font qu'un même corps avec les arquebusiers sont au nombre de quatre seulement. Il n'y en a jamais eu davantage, et cela suffit pour les demandes de Paris et de la province. Il paroît même que deux suffisoient autrefois, et ce n'est que depuis une trentaine d'années environ que le nombre s'en est accru jusqu'à quatre.

J'ai pensé que les chasseurs et amateurs d'arqueuserie verroient ici avec plaisir les marques des maîtres actuellement existans dans cette ville, et en même temps, celles des maîtres qui y sont morts, ou qui y ont travaillé quelque temps, à dater, à-peu-près, du commencement de ce siècle; et j'ai fait graver ces marques dans la planche qui se trouve ici jointe. J'y ajouterai quelques observations pour mieux les faire connoître.

MAÎTRES vivans en 1788.

Les quatre maîtres aujourd'hui vivans sont les sieurs *Nicolas Le Clerc*, demeurant rue des Gravilliers; *Pierre-André Deschamps*, rue Aumaire; *Jean-François Renette*, rue de Verneuil, et *Henri Renette*, son frère, rue de Touraine au Marais. Des quatre, deux ont le titre de canonnier du roi, savoir *Nicolas Le Clerc*, et *Jean-François Renette*. Le premier est seul breveté, et a, par son brevet, la permission d'ajouter à sa marque les armes de France. Je ne puis me dispenser d'observer, à son égard,

MARQUEURS DES CANONNIERS DE PARIS

Maîtres vivants en 1788.

Nicol. Le Clerc Cano. du Roi breveté.



Des champs.

Jean-Franc. Renet.

Henri Renet.



Cano. du Roi.



Maîtres morts, ou qui ont quitté Paris.

François Bérin, m. vers 1715.



Nicol. Pierron, m. vers 1735.



Jean Le Clerc, m. en 1739.



Claude Lioville, m. vers 1745.



Halin, m. vers 1755.



Jean Fleon, m. vers 1755.



Henri Le Clerc, La Hire, m. en 1756.



Jean Titeux, Des Courtiaux, m. en 1770.



Louis Ruzon, Jean Bapt. Le Clerc, m. en 1781.



Hubert Le Clerc.



que le nom de *Le Clerc* est avantageusement connu depuis plus de soixante ans, à Paris et dans tout le royaume, par *Jean Le Clerc* et *Henri Le Clerc*, ses oncles, tous deux canonniers du roi, et par *Jean-Baptiste Le Clerc* son frère, aussi canonnier du roi, mort en 1781. Le sieur *Nicolas Le Clerc* s'est servi de trois marques; il prit la seconde, vers 1768, et en 1773 il lui fut permis d'ajouter à cette seconde marque les armes de France, ce qui forme la troisième dont il se sert aujourd'hui.

MÂTRES MORTS, ou qui ont quitté Paris.

Parmi les anciens maîtres, *François Bérin*, *Nicolas Pierron*, *Jean Le Clerc*, *Henri Le Clerc*, son frère, et *Nicolas Halin*, sont ceux qui ont eu le plus de réputation. *Bérin* est le plus ancien canonnier dont on ait mémoire aujourd'hui à Paris : il a travaillé pour Louis XIV, dans les dernières années de son règne. Le hasard m'a procuré la vue d'un de ses canons qui m'a paru parfaitement bien dressé. J'en ai rencontré plusieurs de *Pierron* qui sont très-bien faits. Je remarquerai, à l'égard de *Henri le Clerc*, qu'il s'est toujours servi de la marque de *Jean Le Clerc* son frère (ILC), quoique son nom de baptême ne fût pas le même; et que *Jean-Baptiste le Clerc*, frère de *Nicolas*, aujourd'hui vivant, s'est servi aussi quelque temps de la même marque, qu'il a changée, environ dix ans avant sa mort, en y ajoutant deux palmes. Au surplus, les canons de ces anciens maîtres étant beaucoup plus longs et plus massifs que ceux qui se font aujourd'hui, on ne les recherche guère; et il n'en est pas des anciens canons de Paris, comme de ceux de Madrid, parmi lesquels les curieux d'Espagne en distinguent quelques-uns qu'ils paient fort cher, à cause de la réputation des auteurs.

Descourtieux, quoique je le mette au rang des canonniers, ne l'étoit point : c'étoit un particulier qui, sans être du corps de l'arquebuserie, avoit établi, à Paris, dans l'enclos

du Temple, lieu privilégié, il y a 18 à 20 ans, une fabrique de canons à ruban, dits forgés avec de vieux fers à cheval. Cette fabrique se soutint pendant trois ou quatre ans; mais comme l'entrepreneur étoit sans qualité, que d'ailleurs il ne se contentoit pas de fabriquer des canons, mais exerçoit par ses ouvriers les autres parties de l'arquebuserie, il fut jalosé par les arquebusiers, qui obtinrent un ordre pour faire éprouver ses canons, en présence des jurés de la communauté, et de M. Antoine, porte-arquebuse du roi. Il en creva quelques-uns à l'épreuve, et dès-lors sa manufacture fut décriée, et tomba. *Descourtieux* vendoit ses canons simples 96 liv. et 192 liv. les doubles.

Jean-Baptiste Le Clerc, canonnier du roi, mort en 1781, étoit établi rue de *Touraine*, où est actuellement *Henri Renette*.

Hubert Le Clerc, d'une famille différente de celle des sieurs *Le Clerc* dont j'ai parlé ci-devant, a travaillé à Paris sous trois marques, dont la seconde pourroit être confondue avec la seconde de *Nicolas Le Clerc*; mais en y faisant attention, on verra que celle de *Hubert Le Clerc* porte deux fleurs-de-lis, au lieu d'une seule qui se trouve dans l'autre.

Outre les marques contenues dans la planche que j'ai fait graver, *Henri Le Clerc*, *Jean Titeux*, et *Jean-Baptiste Le Clerc*, trois maitres morts, et *Nicolas Le Clerc*, aujourd'hui vivant, ont fait des canons à l'instar de ceux d'Espagne, où leur nom se trouve tout au long sur le pan du milieu, dans un carré surmonté d'une couronne, et accompagné au-dessus et au-dessous de plusieurs autres marques accessoires, telles qu'un lion ou un coq, une croix, et des fleurs-de-lis. Ces sortes de canons étoient, en grande partie, commandées pour l'étranger. Il s'en faisoit beaucoup plus autrefois qu'aujourd'hui.

J'observerai encore que ce n'est que depuis environ quinze ans, que les canonniers de Paris sont dans l'usage de marquer leurs canons par-dessus. Auparavant, ils les marquoient en-

dessous. Lorsque ce sont des canons simples, leur marque se met sur le pan du milieu, accompagnée de deux fleurs-de-lis, l'une à droite, et l'autre à gauche. Lorsque ce sont des canons doubles, la marque est répétée sur chaque canon, sans fleurs-de-lis.



CHAPITRE VII.

Des Canons d'Espagne.

LES canons d'Espagne ont toujours été en grande estime, tant à cause de la qualité supérieure du fer de ce royaume, qui est le meilleur de l'Europe, que parce qu'ils passent pour être forgés et forés avec plus de perfection que partout ailleurs. On observera toutefois qu'en fait de canons d'Espagne, on ne fait grand cas que de ceux qui se fabriquent dans la capitale; et leur réputation est cause qu'il s'en fabrique beaucoup ailleurs avec les noms et les marques des canoniers de Madrid, sur-tout en Catalogne et en Biscaye; on les contrefait même à Liège, à Prague, à Munich, etc., et il est aisé d'y être trompé.

Quoiqu'il y ait toujours d'excellens canoniers à Madrid, cependant les canons les plus chers et les plus recherchés des curieux en ce genre, sont ceux de quelques anciens maîtres morts il y a déjà beaucoup d'années, sans autre raison peut-être, que ce préjugé assez ordinaire qui fait que le temps et la distance nous imposent : *Major è longinquo reverentia*. Tels sont les canons de *Nicolas Biz*, qui se fit connaître à Madrid au commencement de ce siècle, et mourut en 1724, parmi lesquels on estime moins ceux qu'il fit dans ses dernière années. Ceux de *Juan Belen*, et *Juan Fernandez*, contemporains de *Nicolas Biz*, ne sont pas moins pri-

sés; et les uns comme les autres se paient jusqu'à 1000 liv. de France. Les canons de *Diego Esquibel*, *Alonzo Martinez*, *Gabriel Agora*, *Agostin Ortiz*, *Mathias Vaëra*, *Luis Santos*, *Juan Santos*, *Francesco Garcia*, *Francesco Targarone*, *Joseph Cano*, *N. Zelaya*, tous fameux maîtres postérieurs aux précédens, dans l'ordre où ils se sont succédé, sont encore très-recherchés. Les plus renommés entre ceux qui vivent aujourd'hui à Madrid, sont *Francisco Lopez*, *Salvador Cenarro*, *Miguel Zegarra*, arquebusiers du roi. *Isidoro Soler*, et *Juan de Soto*, ont encore beaucoup de réputation. Les canons de ces maîtres vivans se vendent à-peu-près 300 liv. de France; c'est le prix que sont payés ceux qui se font pour le roi et la famille royale. Ces derniers s'éprouvent avec trois charges de poudre la plus forte, et quatre charges de postes ou chevrotines. Il est bon d'observer qu'à Madrid, ainsi que partout ailleurs en Espagne, la fabrication des canons n'est point, comme en France, une partie séparée de l'arquebuserie, et que le même maître fabrique le fusil en entier. Aussi n'y connaît-on point la dénomination de canonier, mais uniquement celle d'*armerò*, qui signifie arquebusier.

Après les canons de Madrid, ceux de *Bustindui* et *Olabe* à *Placencia* en Biscaye, de *Jean* et *Clement Pedroesteva*, *Eudal Pous*, et *Martin Maréchal*, à Barcelone, sont les plus estimés : leur prix ordinaire est de 80 livres.

Presque tous les canons qui se font à Madrid sont fabriqués avec de vieux fers de mulet choisis; et au lieu d'être forgés avec une même lame et d'une seule pièce, comme en France et ailleurs, ils sont de cinq ou six pièces, dont chacune est travaillée à part, et qui se soudent successivement l'une au bout de l'autre sur la broche. Deux de ces pièces forment le derrière, ou la partie renforcée du canon, et sont faites de deux lames; la première de 7 à 8 livres, l'autre de quelque chose de moins. Ces deux lames sont le produit de deux *lopins* de vieux fers de 15 à 18 livres chacun, chauffés, purgés, corroyés et aplatis sous le marteau, et doivent

encore diminuer des deux tiers ou environ par les chaudes nécessaires pour les souder, et en former le derrière du canon. Les trois ou quatre pièces restantes pour former le devant, se forgent avec des lames graduées et proportionnées, pour le poids, à la place qu'elles doivent occuper : elles ne peuvent pas employer moins de 15 à 18 livres de ces vieux fers; d'où il paroît qu'il s'en emploie 40 à 45 livres pour un canon, dont le poids, sortant brut de la forge, ne doit être que de 6 à 7 livres.

Les avantages que les canonniers espagnols prétendent résulter de cette méthode de forger les canons par pièces, ce qu'ils appellent *forjar a pedaços*, sont, 1°. de mieux façonner et purger le fer en le forgeant ainsi en détail : 2°. d'être à même, s'il se trouve quelque paille, crevasse ou travers trop considérable dans une pièce, de la rebuter, et d'en substituer un autre : 3°. de forger plus près de la lime, en proportionnant la force de chaque pièce à la place qu'elle doit occuper¹.

¹ Cette manière de forger les canons n'est pas la seule différence entre les procédés des canonniers espagnols, et ceux des canonniers de France. Les premiers, à chaque pièce du canon qu'ils forgent, au lieu de faire simplement croiser un peu les deux bords du fer, lui font faire un tour entier sur lui-même. De plus, ces différentes pièces, appelées *pedaços* ou *troços*, sont forgées de manière que le nerf du fer, au lieu de s'étendre en long, se trouve disposé circulairement, et suit le contour du canon, ce qui produit l'effet du ruban. Les canonniers espagnols ne se servent point, pour dresser leurs canons par dedans, du fil de laiton tendu par un arc, mais d'une corde à boyau la plus égale qu'il se peut, tendue par deux poids qui s'accrochent aux deux bouts. Ils n'emploient point non plus le compas d'épaisseur pour les dresser par dehors, mais ils se servent, pour conduire leur lime, de certains calibres ou règles cintrées; et ils achèvent de les dresser sur le tour. Quant à l'usage de la corde à boyau au lieu du fil de laiton, c'est chose assez indifférente; mais rien, à ce qu'il me semble, ne peut remplacer le compas d'épaisseur. Aussi les canons espagnols, en général, sont-ils moins bien dressés à l'extérieur que les nôtres.

Espinar, dans son ouvrage déjà cité, nous apprend que *Juan-Sanchez de Mirvena*, arquebusier de Philippe III, et le plus habile maître de son temps, fut le premier auteur de la méthode de forger par pièces, ainsi que l'inventeur de plusieurs instrumens (*medidas, reglas y chantillones*) pour limer et dresser les canons avec la plus grande perfection¹. Il dit en parlant de ceux de ce maître, qu'ils soutinrent des épreuves extraordinaires, et furent reconnus pour les meilleurs: *hizieronse grandes pruevas en ellos, y fueron conocidos por los mejores*. Il ne s'explique pas sur la nature de ces épreuves; mais il dit des canons de Madrid en général, qu'ils s'éprouvoient de son temps lorsqu'ils étoient dressés par dedans, et avant que d'être limés, avec une charge de poudre égale au poids de leur balle de calibre, et quatre fois ce même poids de chevrotines, et que cette épreuve se répétoit trois fois.

La longueur des canons d'Espagne est depuis 36 jusqu'à 40 pouces; leur calibre le plus ordinaire de 22 à 24; leur poids de 3 livres à 3 livres et demie. Le derrière du canon, qui est à huit pans, emporte les deux cinquièmes de la longueur. Environ à 10 pouces de la culasse se pose la mire ou visière d'argent; et à l'extrémité du canon, qui se termine

¹ J'ai vu au garde-meubles de la couronne un canon de ce *Juan-Sanchez de Mirvena*, monté en France sans goupilles ni tiroirs, mais avec des capucines, ainsi qu'il est d'usage en Espagne; et cela dans la vue de ménager les canons, attendu qu'on ne peut y ajuster des tenons, comme nous le faisons en France, qu'en les soudant, ou à froid entre deux fers, ce qui ne peut se faire sans chauffer le canon, ou sans l'entailler. Ce canon de 38 pouces de longueur, porte sur un pan de côté le nom de *Mirvena*, sur le pan opposé *En Madrid*, et sur celui du milieu ou de dessus, d'abord l'année 1629, et à la suite ces mots: *Para el señor Infante Cardinale Luis el solo* (Pour la personne seule de l'Infant Cardinal Louis.) En outre, le nom de *Mirvena* se trouve encore marqué en tournant sur l'extrémité du canon près la culasse; le tout simplement gravé au burin, sans or ni argent. Ce canon, vu sa date, paroît avoir été envoyé en présent à Louis XIII.

extérieurement un peu en trompe, est le guidon, dont la hauteur ne doit point excéder la superficie du fond de la mire. Anciennement les canons, en Espagne, se faisoient beaucoup plus massifs qu'aujourd'hui, et devoient, suivant Espinar, peser au moins 4 livres et demie, pour une longueur de 40 pouces; et un calibre à-peu-près tel que nous venons de le dire. Depuis quelques années, on a commencé à les raccourcir comme en France, et il n'en fait plus guère au-dessus de 33 à 34 pouces.

Les canonniers espagnols se piquent de donner un grand poli à l'ame de leurs canons. Qu'on ne croie pas que cela ajoute rien à leur portée. L'essentiel d'un canon est d'être bien dressé. Peu importe que l'ame ait l'uni d'une glace. Il y a plus : nos arquebusiers prétendent que ce grand poli nuit à la portée du plomb, et le dispose à s'éparpiller davantage. C'est ce que je ne crois pas bien prouvé; mais ce que je puis assurer, c'est qu'ayant tiré un canon qui, à dessein, n'avoit point été fini à la mèche, et conservoit encore tous les traits du foret, en concurrence avec un autre canon fini, à charge et distance égale, dans une main de papier, le canon brut a percé plus vigoureusement que l'autre, et portoit par conséquent plus loin. Au surplus, quelle que soit la réputation des canons d'Espagne, on s'en sert peu en France, où on ne s'accommode point de leur forme, de leur poids, de leur longueur, surtout depuis qu'on a adopté la méthode de faire des canons très-courts et fort légers : ensorte qu'aujourd'hui, si quelques personnes veulent en avoir, c'est plus pour la curiosité que pour l'usage.

Comme le fer d'Espagne, et principalement celui de Biscaye¹, est supérieur à tous les autres, on a essayé à Paris

¹ Toutes les mines de Biscaye ne sont pas de la même excellence. On distingue particulièrement celle de *Sommorostro*, qui donne le fer le plus doux de l'Europe. La mine de *Mondragon*, dans la province de *Guipuscoa*, limitrophe de la Biscaye, est encore très-renommée; celle-ci produit l'acier natif. La tradition veut que les lames d'épée

d'en faire des canons ; mais nos canonniers, jusqu'à présent, n'ont pas trouvé le degré auquel ce fer doit être chauffé, différent sans doute de celui qui convient à nos fers de France ; et s'ils ont réussi quelquefois à le forger, ce n'a été qu'en le mêlant avec moitié fer de Berry. Ce que je dis ici, je ne le dis que d'après ce que j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux. Cette difficulté ne tient peut-être qu'à la qualité différente du charbon de terre dont ils se servent, tandis que les canonniers en Espagne emploient le charbon de bois. Il y a tout lieu de croire que la chaleur du charbon de terre, qu'on a reconnu être à celle du charbon de bois, dans le rapport de 4 à 1, est trop vive pour le fer d'Espagne, et que ce fer, par sa nature, demande pour se souder (ce qui est le point de la difficulté) un feu plus doux, et peut-être gradué et gouverné d'une façon particulière qui n'est pas bien connue en France. Et comme il est toujours difficile de détourner les ouvriers du chemin de la routine, il est encore fort probable qu'ils se seront rebutés dès les premiers essais qu'ils auront faits du fer d'Espagne, et qu'un homme adroit et intelligent qui ne se rebuiteroit point, parviendroit à faire ce que d'autres ont tenté inutilement, soit en employant le charbon de bois, soit en étudiant et modifiant le gouvernement du feu de charbon de terre.

Pour ce qui est de forger des canons avec de vieux fers de cheval ou de mulet, cet usage n'est pas particulier à l'Espagne ; cela se pratique aussi en France et ailleurs, et on ne peut disconvenir que cette étoffe ne soit bien supérieure au fer en barre (en supposant néanmoins que ces fers soient

dont Catherine d'Arragon fit présent à Henri VIII, roi d'Angleterre, son mari, fussent faites de ce fer. Quelques-unes se sont conservées en Écosse, où elles sont connues sous le nom d'*André Ferrara*, leur auteur. De ce même fer de *Mondragon* étoient ces lances tant célébrées de Tolède, et de *Perrillo* de Sarragosse, encore aujourd'hui très-recherchées en Espagne. *Introducción a la hist. nat. de España, etc., por D. Guill. Bowles; Madrid, 1775, in-4°.*

triés et choisis), attendu qu'une lame formée de l'assemblage de tant de pièces séparées, dont chacune a déjà été chauffée et martelée à part, doit être mieux purgée et corroyée que celle qui est forgée avec du fer en barre. On fait aussi d'excellens canons en mêlant et corroyant ensemble un tiers de bon fer, avec deux tiers de vieilles faux d'Allemagne; car les faux seules seroient une étoffe trop sèche.

On a fait anciennement grand cas en Italie, en France, en Espagne, et dans presque toute l'Europe, des canons de *Lazaro Cominazzo*, qu'on appelloit vulgairement des *Lazarini*, du nom de leur auteur. Ces canons étoient fort longs et de petit calibre. Lazaro Cominazzo vivoit à Bresse, en Italie, il y a plus de 150 ans; et il est bon de savoir qu'il n'a jamais fait, ou du moins forgé de canons; mais il les finissoit avec beaucoup de perfection, soit par dedans, en les calibrant exactement avec la mèche, soit par dehors avec la lime, et les ornoit de cannelures bien tirées et bien évuidées. C'est ce que nous apprend Vita Bonfadini, dans un petit ouvrage italien sur la chasse, que j'ai déjà cité. Au surplus, dans le temps de la grande réputation de ces canons, il y en a eu de contrefaits sans nombre, avec le nom de leur auteur, et il falloit être connoisseur pour ne pas y être trompé. On n'en voit plus aujourd'hui que dans quelques cabinets de curieux en ce genre.



CHAPITRE VIII.

De l'épreuve des Canons.

DANS les manufactures royales, telles que celles de Saint-Étienne, Charleville et autres, sont établis des inspecteurs appointés par le Roi, pour veiller à ce qu'il ne sorte point de canons de ces manufactures sans avoir été éprouvés,

tant pour les fusils des troupes, que pour les fusils de chasse destinés à être vendus au public. L'épreuve fixée pour les premiers est d'une once de poudre, et d'une balle de calibre. On répète ensuite cette épreuve avec une demi-once de poudre et une pareille balle. La raison de cette seconde épreuve est, qu'on suppose que la première a pu ébranler tellement le canon, quoique sans désunir entièrement les parties du fer, qu'il n'est plus en état de supporter une moindre charge; et en effet, il s'en trouve plusieurs qui, après avoir supporté la première épreuve, succombent à la seconde. Les canons des fusils de chasse s'éprouvent une seule fois avec une demi-once de poudre et une balle, tant les simples que les doubles. Quant aux canons qui se font à Paris, l'épreuve ordinaire est double charge de poudre et de plomb, c'est-à-dire, deux gros ou deux gros et demi de l'une, et deux onces ou deux onces et demie de l'autre. Quelques personnes exigent des canonniers l'épreuve à trois charges, et même davantage; mais c'est fatiguer inutilement un canon, que de lui faire subir ainsi des épreuves forcées : lorsqu'il a été éprouvé à double, ou tout au plus à triple charge, on doit être satisfait.

Un cylindre de terre grasse de la hauteur de six ou huit pouces, et refoulé, au lieu de la double charge de plomb, seroit une épreuve bien plus forte que l'épreuve ordinaire. On s'en est servi quelquefois pour les pièces d'artillerie, en mettant sur la poudre deux pieds de cette terre, au lieu de boulet. Ce cylindre, en concentrant l'action de la poudre dans l'ame du canon, la fait agir sur le métal avec toute la force dont elle est capable.



CHAPITRE IX.

Des Causes qui font crever les Canons.

ON peut assurer qu'en général un canon ne crève point hors les cas où il est mal chargé, ou surchargé outre mesure.

Toutes les fois, par exemple, qu'il se trouvera du jour entre la balle et la poudre, un canon sera en grand risque de crever : je dis qu'il sera en grand risque, parce qu'il arrive souvent qu'il ne crève pas. Il suffit pour cela du moindre jour entre la balle et les parois du canon; et l'on conçoit qu'il est difficile qu'une balle approche le canon dans tous les points de sa circonférence, à moins qu'elle n'ait été chassée à force avec une baguette de fer, auquel cas elle vient à s'y mouler, et le bouche hermétiquement. C'est alors qu'immanquablement il doit crever, quelque peu de vuide qu'il se trouve entre la charge de poudre et la balle, et quelque renforcé que soit le derrière du canon. Ainsi, toutes les fois que la communication de l'air renfermé entre la balle et la poudre avec l'air extérieur sera totalement interceptée, il faudra nécessairement que le canon crève. Il en sera de même s'il se glisse de la terre ou de la neige dans le canon, sans qu'on s'en aperçoive; et s'il ne crève pas, c'est lorsque ces corps étrangers ne le bouchent pas exactement. D'après cela, il est aisé de concevoir qu'en tirant un fusil dont le bout seroit enfoncé dans l'eau, il ne peut manquer de crever, attendu qu'il est certain alors, par la nature de l'obstacle qui s'oppose à l'explosion de la poudre, que le feu ne peut trouver aucun jour pour s'échapper. Hors ces cas, et celui d'une charge démesurée, il est bien rare, comme nous l'avons dit, qu'un canon vienne à crever; et lorsque cela arrive, c'est par un défaut de fabrication, soit que le fer n'ayant pas été chauffé à propos, quelque partie n'ait été soudée qu'imparfaitement, soit qu'il s'y rencontre une paille profonde et pénétrante, soit enfin que, faute de soin et d'attention en le limant, il se trouve beaucoup plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre. Ce dernier défaut est plus ordinaire, surtout dans les canons de bas prix, et c'est aussi le plus dangereux. Le feu, ou si l'on veut, l'air raréfié par le feu, qui tend toujours à se dilater, venant à rencontrer dans le tube, où il se trouve contraint et resserré, une partie foible et moins résistible,

rompt l'obstacle, et se fait jour en cet endroit; ce qui ne seroit pas arrivé, s'il eût trouvé une résistance égale dans tous les points de la circonférence, et si la répercussion occasionée par la force de la partie plus épaisse, n'eût pas favorisé son effort contre la partie foible : d'où on peut conclure qu'un canon mince et léger, mais égal de fer, est plus sûr qu'un canon plus étoffé, mais mal limé et inégal dans son épaisseur.

Dans tout ce que je viens de dire sur les causes qui font crever les canons, je n'ai point mis en compte la mauvaise qualité du fer, parce que je ne raisonne qu'en supposant que si le fer n'est pas de la première qualité, il est au moins tel qu'il doit être pour être reçu dans les manufactures d'armes du roi, c'est-à-dire, présentant un nerf plombé, et un grain point trop gros, et de couleur d'argent mat, lorsqu'il est cassé sous l'échantillon de barreau d'un pouce. Car il est telle qualité de fer dont on pourroit forger des canons, qui, quoique traités d'ailleurs avec toutes les attentions convenables, seroient hors d'état de supporter l'épreuve la plus simple, et dont l'usage par conséquent ne pourroit manquer d'être dangereux.



CHAPITRE X.

Des Causes qui font que les fusils repoussent les uns plus que les autres.

DANS toute arme à feu, l'explosion ne peut se faire sans y occasioner un mouvement rétrograde; c'est ce qu'on appelle le *reçul* en fait d'artillerie. En fait de fusils, lorsque ce mouvement se fait trop sentir à l'épaule, on dit que le fusil *repousse*, ce qui peut provenir de plusieurs causes. Une des plus ordinaires, c'est lorsque le canon n'est pas calibré

également; car, pour peu que l'ame se trouve plus étroite dans une partie que dans l'autre, quoique cette inégalité soit imperceptible à la vue, le feu se trouvant plus ou moins resserré dans certains points de l'espace qu'il a à parcourir, et tourmenté par les obstacles qu'il rencontre, la commotion occasionée par l'explosion de la poudre doit être plus violente que lorsque cette explosion se fait dans un cylindre parfaitement égal. Un canon repoussera encore, s'il arrive que, faute d'avoir fait la culasse assez longue, il reste quelques écrous qui ne soient pas remplis; attendu que ces cavités où partie de la poudre se niche, forment un obstacle qui gêne et retarde son explosion. Un canon fort léger aura aussi certainement plus de recul, à charge égale, qu'un canon riche de fer et plus massif; cela est aisé à comprendre, le recul étant toujours en raison de la pesanteur du projectile, et du poids de toute l'arme. Enfin un canon monté sur une couche trop droite doit repousser plus que celui qui est monté sur une couche fort courbée, attendu que la courbure rompt et amortit l'effet du recul. Quelquefois aussi un fusil peut repousser par la faute du tireur qui *épaule* mal; ce qui a lieu lorsque la crosse ne porte pas en plein sur l'épaule. Alors l'effort de la poudre n'ayant qu'un faux point d'appui, on se sent blessé par la partie saillante du haut de la pièce de couche qui porte sur le milieu de l'épaule, au lieu de la partie évaidée de cette même pièce qui devrait l'embrasser. La forme de couche qu'on appelle en *gigue*, à la vérité moins gracieuse que la forme ordinaire, est plus favorable qu'une autre pour bien épauler. D'ailleurs, quoique cette couche paroisse droite au premier coup-d'œil, elle est véritablement courbe au moins dans la poignée, ne se redressant insensiblement que dans le prolongement de la crosse, et par-là rend aussi le recul plus doux à l'épaule.

Parmi les causes auxquelles on attribue le trop de recul des fusils, il en est une dont je n'ai point fait mention: c'est lorsque la lumière n'est pas percée à fleur de la culasse, et

que la poudre ne prend pas feu précisément à l'extrémité de sa base; d'où il arrive (dit-on) qu'une partie de son effet se fait sur la culasse, au lieu de se faire sur le projectile; ce qui nuit d'ailleurs à la force du coup. D'après cette opinion, les arquebusiers ont imaginé, dans ces derniers temps, pour plus de précision, de fraiser les culasses, et de les creuser en forme de dé, jusques vers le troisième filet, en sorte qu'en ouvrant la lumière dans le canon, il s'en ouvre une autre dans la culasse, correspondante au fond de ce dé. Mais cette augmentation de recul produite par une lumière percée trop au-dessus de la culasse, n'est pas une chose bien prouvée; et il ne l'est pas davantage qu'une lumière ainsi percée nuise à la force du coup. On a même prétendu que le moyen de procurer une inflammation plus complète de la poudre seroit de faire en sorte que la charge prît feu par son milieu; ce qui paroît assez conforme au raisonnement. M. Le Clerc, canonnier du roi, homme très-instruit dans la théorie et la pratique de son art, m'a communiqué les expériences suivantes, par lui faites dans la vue de démontrer l'effet d'une lumière ouverte plus ou moins haut, relativement au recul, et qui semblent prouver que, dans tous les cas, le recul est à-peu-près le même.

Ces expériences ont été faites avec un canon de 30 pouces, pesant, avec un madrier garni de plomb dans lequel il étoit encastré, dix-huit livres, posé sur une table inclinée, à cause de la pente du terrain, de trois degrés, du côté de la culasse. Ce canon avoit quatre lumières qui se bouchoient alternativement avec des vis. La charge étoit d'un gros 12 grains de poudre de S. Joseph, autrement *poudre royale*, et une once 18 grains de plomb dit *petit quatrè*. On tiroit dans une feuille de papier gris de 20 pouces sur 16, à la distance de dix-huit toises, à-peu-près 45 pas ordinaires. La seule différence qu'il y ait eu entre les deux expériences, c'est que, dans la première, les bourres étoient de papier, et dans la seconde de chapeau, faites à l'emporte-pièce.

Si ces expériences n'avoient eu d'autre objet que ce qui concerne le recul, il eût été inutile de noter la grosseur de la dragée, la dimension du blanc, la distance à laquelle on tiroit, et le nombre de grains, de plomb mis à chaque coup dans le blanc. Mais on a voulu, en même temps, éprouver jusqu'à quel point on pouvoit compter sur l'égalité des coups, quant à garnir plus ou moins une surface donnée. J'aurai occasion de revenir sur le résultat qu'elles offrent à cet égard, dans un des chapitres suivans.

PREMIÈRE EXPÉRIENCE.

LUMIÈRES.	COUPS.	RECU.			NOMBRE de GRAINS mis dans LE BLANC.
		P.	P.	L.	
Lumière percée à fleur de la culasse.....	1 ^{er} coup....	1	0	3	36
	2 ^e	0	10	3	14
	3 ^e	1	0	3	31
A deux lignes.....	1 ^{er} coup....	1	3	9	45
	2 ^e	1	2	0	33
	3 ^e	1	3	3	26
A six lignes.....	1 ^{er} coup....	1	0	10	38
	2 ^e	0	11	11	20
	3 ^e	1	0	9	18
A douze lignes.....	1 ^{er} coup....	1	1	7	27
	2 ^e	1	0	3	17
	3 ^e	1	1	4	35

DEUXIÈME EXPÉRIENCE.

LUMIÈRES.	COUPS.	RECOL.			NOMBRE de GRAINS mis dans LE DUANC.
		P.	p.	l.	
Lumière percée à fleur de la culasse.....	1 ^{er} coup....	1	1	1	40
	2 ^e	1	4	0	78
	3 ^e	1	2	0	37
A deux lignes.....	1 ^{er} coup....	1	0	7	44
	2 ^e	1	2	3	40
	3 ^e	1	3	3	41
A six lignes.....	1 ^{er} coup....	1	3	3	32
	2 ^e	1	2	0	50
	3 ^e	1	3	2	53
A douze lignes.....	1 ^{er} coup....	1	4	5	60
	2 ^e	1	2	7	21
	3 ^e	1	2	5	51



CHAPITRE XI.

Si un Canon long porte plus loin qu'un Canon court.

Il y a trente à quarante ans qu'on n'auroit pas mis cela en question. J'ai vu le temps où les chasseurs appeloient *mousqueton* un fusil de 33 ou 34 pouces de canon qui ne servoit que pour le bois, où l'on tire de près, et où la longueur du canon est incommode; et avoient pour la plaine des fusils de 42 à 45 pouces de canon. Ce temps n'est plus, et l'on est persuadé aujourd'hui, avec raison, qu'un canon de 30 à 32 pouces atteint le gibier aussi loin qu'un canon de

3 pieds ou 3 pieds et demi. J'ai été long-temps moi-même dans l'opinion contraire, et je ne me suis rendu qu'après avoir fait sur cet objet des expériences réitérées, avec toute l'exactitude et la précision possible. J'ai tiré en concurrence, à plusieurs reprises, des canons de toutes les longueurs intermédiaires entre 28 et 38 pouces, et de calibre à-peu-près égal, c'est-à-dire, de 24 à 28¹, non point à l'épaule, mais nuds, et fixés sur un fort établi, avec des chevalets, à distance égale, et avec des charges de même poudre et même plomb exactement pesés. Ils ont été tirés dans des mains de papier gris, attachées sur des planches pour remédier aux variations que peut occasioner l'inégalité d'une muraille; et j'ai reconnu par ces expériences plusieurs fois répétées, que les canons de 28, 30, 32, 34, 36 et 38 pouces perçoient autant de feuilles les uns que les autres, et conséquemment qu'il n'y avoit aucune différence sensible dans leur portée. J'ai fait plus: j'ai fait fabriquer deux canons du calibre de 18 à 20, l'un de 66, l'autre de 33 pouces. Je les ai tirés nombre de fois comme les précédens à plusieurs distances, depuis 45 jusqu'à 100 pas, à simple et à double charge, et les résultats ont été les mêmes; c'est-à-dire, que le canon de 33 pouces a toujours percé autant de feuilles de papier que celui de 66. On peut conclure de-là, que si une canardière tue de plus loin qu'un fusil, ce n'est point à raison de sa longueur, mais de l'augmentation de la poudre, qu'on peut doubler, tripler, et même quadrupler, lorsque le canon est étoffé du derrière comme il doit l'être; ce qu'on ne peut faire dans une arme courte, quoique aussi renforcée, attendu qu'un caon de 6 pieds, tel que celui d'une canardière ordinaire, pesant au moins 6 à 7 livres, et l'arme toute montée environ 12 livres, on peut la tirer avec cette charge

¹ En termes d'arquebuserie, un canon du calibre de 24 est un canon dont la balle est de 24 à la livre; et ainsi de tous les autres calibres inférieurs ou supérieurs qui se désignent de même par le nombre de balles à leur calibre qui entre dans la livre.

sans qu'elle repousse au point de blesser le tireur, son poids étant suffisant pour résister à la commotion violente occasionnée par le surcroît de poudre ; au lieu que dans un fusil de 3 pieds de canon, assez étoffé pour soutenir cette charge, mais plus léger en tout de moitié, c'est-à-dire de 5 à 6 livres, le recul ne seroit pas supportable. D'ailleurs, non-seulement on double ou triple la poudre dans une canardière, mais on y met aussi une bien plus forte charge de grosse dragée, qu'il est bon cependant, pour plus d'effet, de ne pas augmenter dans la même proportion que la poudre : cette quantité de grosse dragée, à une grande distance, garnit bien davantage, et laisse moins de vuide dans la rose qu'elle forme, que la charge ordinaire d'un fusil en dragée de pareille grosseur.

Il suit encore de ce que je viens de dire, que, pour obtenir d'un fusil de longueur ordinaire, les mêmes effets que d'une canardière, il suffiroit peut-être d'employer au canon le même poids de fer, et de le rendre assez massif pour tripler et quadrupler la charge, comme dans la canardière, sans que le recul devint incommode. Au surplus, l'augmentation de portée produite par celle de la poudre, n'est pas aussi considérable qu'on pourroit se l'imaginer.

Je n'ignore pas les objections qu'on pourroit me faire pour combattre ce que je viens de dire sur la longueur des canons, d'après des principes assez généralement reçus en artillerie ; savoir : « Qu'il ne suffit pas, pour obtenir une plus grande
« portée, de faire un canon beaucoup plus long qu'à l'ordi-
« naire ; mais qu'il faut que la longueur soit combinée et
« proportionnée avec le diamètre ou calibre ; et qu'il est une
« charge de poudre déterminée pour telle longueur, et tel
« diamètre : que dans un canon trop court le projectile sort
« sans avoir reçu l'impulsion de la poudre entière ; qu'au
« contraire, dans un canon trop long, non-seulement toute
« la poudre est enflammée, mais qu'elle est en partie consu-
« mée avant que le projectile en soit dehors. » C'est sur cette

théorie que s'appuyoit Balthazar Keller, célèbre fondeur sous Louis XIV, lorsque, consulté par M. Surirey de Saint-Remy, sur les causes qui font que la coulevrine de Nancy, de 22 pieds de longueur, ne porte pas à proportion aussi loin qu'une pièce plus courte, il lui répondoit : « Qu'il y a
 « une certaine proportion du temps que la poudre allumée
 « dans la pièce doit avoir à sortir pour produire son effet ex-
 « pulsif du boulet, dont, par le retardement trop long, la
 « force se perd en partie, et peut aussi causer l'inégalité des
 « coups en donnant quelque variation au boulet, pour le je-
 « ter d'un côté et d'autre, et rompre son cours droit. »
 (*Mémoires d'Artillerie de Saint-Remy*, t. 1, p. 117.) Tel est aussi le raisonnement d'un auteur italien (Nicolà Spadoni) qui a traité *ex professo* des fusils de chasse dans un petit ouvrage intitulé : *La Caccia dello schioppo*, que j'ai déjà cité. Cet auteur va jusqu'à déterminer l'un par l'autre la longueur et le diamètre des canons de fusil, et ensuite il assigne les doses et qualités de poudre et de dragée proportionnées à ces différentes dimensions¹. C'est-à-dire, qu'il fait plus qu'on n'a encore pu faire jusqu'à présent en artillerie, malgré les lumières que depuis un siècle les progrès de la physique ont répandues sur la théorie des effets de la poudre dans les armes à feu. Car, il s'en faut bien qu'on soit encore

¹ Spadoni veut de la poudre d'un grain plus gros dans les canons longs et de grand calibre, que dans les courts et de petit calibre; et cela relativement à l'espace qu'elle doit parcourir dans les uns et dans les autres; plus grosse dans les longs, parce que de gros grains mettent plus de temps à s'enflammer et à se convertir en fluide élastique, et lorsqu'ils sont tous enflammés, agissent avec plus de force que les petits sur le projectile; plus fine dans les courts, parce que de petits grains s'enflamment plus soudainement; et pour prouver que la grosse poudre a plus de force que la poudre fine, il cite l'exemple de la poudre écrasée qui perd sa force. Enfin, il veut de plus grosse dragée dans les canons longs, parce que les grains, par leur poids, opposent plus de résistance à la poudre, et par leur diamètre acquièrent plus de vitesse.

convenu de ces prétendues proportions correspondantes de charge, de diamètre et de longueur; et tant qu'on n'en aura pas dressé la table d'après des expériences certaines et non contestées, ces raisonnemens ne doivent point en imposer.

On est tellement désabusé aujourd'hui sur la longueur des canons, que les arquebusiers vont jusqu'à prétendre que les courts portent plus loin que les longs; et la raison qu'ils en donnent, est la prolongation du frottement dans un long canon, qui nuit à la force du coup et l'amortit. En supposant l'effet de cette prolongation de frottement, il me seroit aisé de détruire ce raisonnement par un autre, et je répondrois que cet effet doit être compensé par la plus longue durée, dans un canon long, de la pression que le fluide élastique produit par la poudre enflammée exerce sur le projectile. Quoi qu'il en soit, je puis assurer, d'après les expériences que j'ai faites, que si la longueur est inutile, au moins elle ne nuit point à la portée.

Mais, dira quelqu'un, si un canon de 28 pouces porte aussi loin qu'un canon de 36, pourquoi ne les raccourciroit-on pas encore, et ne les feroit-on pas de 24, de 22, etc.? Ceci est un problème que je ne puis résoudre par l'expérience, n'ayant jamais essayé de canons au-dessous de 28 pouces. Mais voici ce que j'en pense; il faut qu'un canon ait assez de longueur pour donner le temps à toute la poudre de s'enflammer avant de parvenir à l'embouchure. On sait qu'à la rigueur cette inflammation n'est jamais complète, et qu'il y a beaucoup de grains de poudre qui ne prennent pas feu: ainsi, je n'entends par-là que l'inflammation la plus complète possible. On croit communément parmi les gens de l'art, que cette inflammation peut avoir lieu dans une longueur de 18 à 20 pouces de canon¹. Il s'en suivroit de-

¹ Je raisonne ici d'après l'opinion la plus généralement adoptée sur l'inflammation de la poudre dans l'âme du canon. Mais qu'on ne croie pas cette hypothèse si bien établie, qu'elle ne puisse être contredite. Benjamin Robins (*Nouv. Principes d'Artillerie*) prétend que c'est une

là qu'un pistolet un peu plus long qu'à l'ordinaire porteroit aussi loin qu'un canon de 36 pouces; c'est ce qu'il est difficile de croire. Au surplus, quand cela seroit démontré, je n'approuverois jamais des armes aussi courtes. 1°. Il est certain qu'avec une pareille arme, on n'ajuste pas aussi bien son coup, surtout en tirant de loin, qu'avec un fusil d'une longueur raisonnable; sur cela, j'en appelle au témoignage de tous les bons chasseurs: d'ailleurs, il est reconnu en artillerie qu'une pièce longue a plus de justesse, du côté du pointement, qu'une pièce courte. 2°. Un fusil trop court est moins commode à charger. 3°. Comme on ne sauroit trop se précautionner contre les dangers des armes à feu, dont

ancienne erreur de croire que cette inflammation se fait suivant une progression, et voici l'expérience dont il s'est servi pour le démontrer. Il a raccourci un canon au point que la charge étoit presque de niveau avec la bouche de la pièce, et il n'a été ramassé de poudre non-enflammée qu'environ un douzième de la charge: que sera-ce donc dans un canon ordinaire? Encore n'est-il pas bien certain que les grains qu'on ramasse après l'explosion, au moyen d'un drap étendu au-devant de la pièce, ne soient pas des parties de grains déjà enflammés, et éteints par l'explosion même avant que d'être tout-à-fait consumés, ou des grains moins susceptibles d'inflammation par l'inégalité accidentelle du mélange des matières. Enfin Robins prétend qu'à un *minimum* près, qui ne mérite presque aucune attention dans le calcul des vitesses communiquées aux projectiles par l'action de la poudre, on peut supposer en toute sûreté la totalité de la poudre enflammée avant que le boulet ait été mis sensiblement en mouvement. Si ce système de Robins sur l'inflammation instantanée et non progressive de la poudre est vrai, comme on est assez tenté de le croire après une expérience aussi décisive que celle qu'il a faite; que penser de cette maxime si universellement reçue dans la théorie des armes à feu, savoir: *Que dans les armes trop courtes il n'y a que la partie de poudre s'enflammant la première, qui chasse le projectile, et que l'autre partie ne s'enflamme que lorsqu'il est sorti de l'ame du canon; qu'ainsi donc la perfection d'une arme à feu se réduit à en déterminer si bien la longueur, que toute la charge soit enflammée au moment que le corps qu'elle chasse est sur le point de partir?*

les accidens sont si fréquens, il est beaucoup plus sûr pour le chasseur qu'il soit assez haut, pour que, soit en le chargeant, soit en se posant dessus, l'embouchure ne se trouve jamais vis-à-vis de son corps. Ainsi, je serai toujours d'avis qu'un fusil de chasse ait au moins 33 ou 34 pouces de canon. C'est une longueur mitoyenne dont la portée est sûre et connue, également propre au bois et à la plaine. Je serai encore d'avis que ce canon de 33 ou 34 pouces (j'entends parler d'un canon double) ne pèse pas moins de trois livres et demie. Un canon d'un certain poids a plus d'assiette à l'épaule, est moins ébranlé, moins tourmenté par l'explosion, repousse moins, et doit par conséquent porter plus juste et même plus loin que ces canons doubles de deux livres, tels qu'il s'en fait aujourd'hui pour les bras énervés de quelques chasseurs de la cour et de la capitale.

Au surplus, ce que je viens de dire sur la portée des fusils ne doit pas être pris en rigueur mathématique; car c'est une chose absolument démontrée en artillerie, qu'une pièce longue, à charge égale, imprime plus de vitesse au boulet, et le porte par conséquent plus loin qu'une pièce plus courte. Cette vérité a été combattue dans ces derniers temps, et il s'est élevé un nouveau système, dont les partisans ont soutenu qu'on pouvoit raccourcir considérablement le canon dans tous les calibres, et le rendre par conséquent d'un transport bien plus facile, sans qu'il perdît pour cela de sa portée; mais ce système n'a pas fait beaucoup de prosélytes. Les expériences sans nombre faites par les célèbres mathématiciens, Euler, à Pétersbourg; Benjamin Robins, à Londres; par M. Papacino d'Antoni, directeur de l'artillerie à Turin; en France, par M. le chevalier d'Arcy, qui a répété et confirmé les expériences de Robins, ont invinciblement démontré la supériorité de portée des pièces longues déjà établie par la tradition de plusieurs siècles écoulés depuis l'invention de l'artillerie. Toutes ces expériences ont été résumées dans un excellent mémoire de feu M. le marquis de Vallière,

directeur-général de l'artillerie de France; et quand on voit un homme aussi célèbre, constamment attaché aux anciens principes, appuyer cette vérité démontrée par les expériences des plus savans mathématiciens, de cinquante années d'expériences pratiques et faites à la guerre, tant sous sa direction, que sous celle de son père, il ne doit plus rester de doutes à ce sujet. « La poudre enflammée produit un fluide « élastique dont les pressions redoublées sur le boulet, con- « tinuant plus long-temps dans une pièce longue que dans « une pièce plus courte, doivent par conséquent le chasser « plus loin dans l'une que dans l'autre. » C'est sur ce principe, aujourd'hui reconnu pour incontestable, qu'est fondée la supériorité de portée des pièces longues sur les pièces courtes; et ce principe s'applique également à toutes les armes à feu. Il est donc très-certain qu'absolument parlant, un fusil long porte plus loin qu'un fusil court; mais il est vrai aussi que la différence est si peu sensible, que ceux qui ont du goût pour les armes courtes, peuvent se satisfaire sans inconvénient du côté de la portée. Consultons là-dessus Robins, l'homme de l'Europe peut-être qui a calculé et démontré avec le plus de précision les effets de la poudre à canon; il nous dira que « plus une pièce est longue, plus elle a de por- « tée, mais que les portées diminueront très-peu, à moins « que les longueurs ne soient extrêmement disproportion- « nées. Prenez, (ajoute-t-il) un canon de mousquet de 40 « pouces, tirez-le avec une charge égale à la moitié du poids « de la balle. Raccourcissez-le de moitié, et le tirez ainsi rac- « courci avec la même charge, la vitesse sera d'un sixième « plus petite, que lorsqu'il étoit de toute sa longueur; et si « vous doublez cette longueur, elle ne sera augmentée que « d'un huitième. » Le même Robins dit avoir éprouvé qu'une coulevrine longue de 60 fois son diamètre, tirée dans le bois, y enfonçoit son boulet à une profondeur plus que double de celle à laquelle il pénétrait, en le tirant ensuite avec la même pièce, raccourcie au point que sa lon-

gueur n'étoit plus que de 20 diamètres. Cette progression supposée la même pour la dragée que pour la balle, comme cela doit être, il ne faut plus s'étonner si, dans mes expériences, je n'ai trouvé aucune différence sensible entre les canons longs et les canons courts, d'autant plus que les longueurs n'étoient point, à beaucoup près, aussi disproportionnées que celles dont il s'agit dans l'exemple de la coulevrine.



CHAPITRE XII.

S'il est des Canons qui portent mieux la dragée les uns que les autres.

IL pourra paroître extraordinaire à bien des chasseurs, que je mette ceci en question. Que sera-ce donc si j'ose la décider par une négative? On est si accoutumé à entendre dire : *Tel canon porte admirablement, tel autre écarte*, que beaucoup de gens regarderont comme un radotage ce que je pourrai avancer de contraire à un préjugé aussi universellement reçu. Quoi qu'il en soit, je dirai cependant qu'en général tous les canons des fusils de chasse n'ont à cet égard aucun avantage les uns sur les autres; et je le dirai d'après des épreuves multipliées que j'ai faites pour m'en assurer. Le petit nombre d'arquebusiers et de curieux vraiment instruits sur cet objet, savent que la portée d'un fusil de chasse, quant à rassembler ou à disperser plus ou moins la dragée, est sujette à une infinité de variations; et que, par l'effet du hazard et de circonstances fortuites qu'on ne peut ni apprécier ni prévoir, les grains de plomb qui composent la charge d'un fusil doivent, à l'instant de l'explosion, se combiner et s'arranger si diversement d'un coup à l'autre, que toutes les épreuves qu'on pourra faire à ce sujet ne présenteront jamais des résultats, je ne dirai pas uniformes,

mais d'une approximation suffisante pour convaincre les personnes qui examinent de près, et ne se laissent point préoccuper. J'ai tiré jusqu'à vingt fois de suite, à *main posée*, le même fusil, chargé de même, à même distance, etc., et j'ai mis dans le blanc depuis 30 jusqu'à 70 grains de plomb. Tous les intermédiaires entre ces deux extrémités ont été remplis, 35, 40, 45, 50, etc. ¹ J'ai fait cette épreuve à plusieurs reprises, et je l'ai faite avec différentes armes en concurrence, sans jamais avoir observé de différence notable, et sur laquelle il y ait lieu d'établir une préférence de l'une à l'autre.

J'en dirai à-peu-près de même d'une autre opinion assez généralement établie parmi les chasseurs; savoir, que les canons de petit calibre serrent davantage le plomb que ceux d'un calibre plus large. J'ai encore soumis cette opinion à l'expérience, et j'ai reconnu qu'un canon de 22 à 24, qui est le plus fort calibre des fusils de chasse, serroit autant qu'un canon de 30 ou 32, qui est l'extrême opposé, c'est-à-dire, du plus petit calibre. J'ai seulement remarqué que les canons de petit calibre étoient beaucoup plus sujets que les autres à *peloter*, et même à faire balle quelquefois ², prin-

¹ Voyez chap. X, les expériences faites par M. Le Clerc, canonnier du roi. Elles confirment les miennes. On observera cependant que, dans la seconde, les coups sont plus égaux et plus garnis que dans la première; ce que, peut-être, il faut attribuer aux bourres de chapeau faites à l'emporte-pièce, plus propres à rassembler la dragée que celles de papier. Quoi qu'il en soit, les deux extrêmes de la première sont 14 et 45, et le moyen terme, en négligeant les fractions, 23; de la seconde 21 et 78; et le moyen terme 44.

² *Peloter* se dit de certains coups où le plomb, au lieu de se distribuer à-peu-près également sur toute la surface qu'il doit couvrir, forme un ou plusieurs *pelotons* de 10, 12, 15 grains plus ou moins, entassés les uns sur les autres, qui percent ensemble et ne font qu'un seul trou, et quelquefois un seul peloton du tiers ou de la moitié de la charge. Il arrive même, mais beaucoup plus rarement, que la totalité de la charge se rassemble ainsi, et perce une planche de huit à dix lignes d'épais-

ciatement lorsqu'ils sont neufs, et encore lorsqu'ils sont frais lavés. Et c'est en vain qu'on m'objecteroit que cette inclination à peloter et à faire balle que je donne aux petits calibres, prouve contre moi, et qu'on en peut conclure qu'ils sont plus disposés que les autres à serrer le plomb. Hors les cas que je viens de dire, qui ne sont pas fréquens, qui d'ailleurs ne sont pas un avantage à beaucoup près, l'expérience, je le répète, m'a prouvé que les canons de petit calibre ne serrent pas plus que les canons d'un calibre plus large, qui d'ailleurs sont préférables pour l'usage, en ce qu'ils s'encrassent moins vite; et particulièrement pour la chasse au bois, attendu qu'ils portent de plus grosses balles.

C'est une chose risible pour quiconque est un peu instruit sur l'arquebuserie et la portée des fusils, que les propos qu'on entend tenir journellement à ce sujet à quelques chasseurs. Combien en rencontre-t-on qui vous disent froidement posséder ou avoir vu un fusil portant tout son coup à 40 ou 50 pas dans la forme d'un chapeau? Ceux d'entre eux qui n'ont pas le bonheur d'en avoir un de cette espèce, sont si persuadés qu'il en existe, et qu'un habile canonnier peut atteindre par ses soins à ce point de perfection, que j'ai vu, entre les mains d'un canonnier de Paris, une lettre d'un gentilhomme de province, par laquelle il lui commandoit un canon, dont il n'entendoit se livrer que dans le cas où à 50 pas il porteroit tout son coup dans la forme d'un chapeau, et à 80, 15 grains de plomb dans une feuille de papier à lettre : ce sont ses propres termes. Pour moi qui, avec un goût très-vif pour la chasse, que j'ai pratiquée pendant plus de trente ans, ai toujours eu une curiosité particulière pour

seur, à la distance de 40 ou 45 pas. Tous ces coups différens, j'ai eu occasion de les observer plusieurs fois, surtout en tirant d'un fusil double, du calibre de 32, dont je me sers depuis long-temps; ce qui ne m'est pas arrivé avec d'autres fusils de 26 ou 28 que j'ai eus précédemment.

m'instruire de tous les détails de l'arquebuserie, et plus encore de tout ce que l'on peut apprendre par l'expérience sur la portée des fusils, j'avoue qu'après avoir tiré au blanc des coups sans nombre, et de cent fusils différens, il ne m'est point encore arrivé d'en rencontrer un qui portât tout son coup, à la distance de 50 pas, je ne dirai pas dans la forme d'un chapeau, mais dans un blanc de 3 pieds en carré. Quiconque voudra se convaincre par ses yeux de ce que j'avance ici, peut former un blanc de cette dimension, en collant ensemble plusieurs feuilles de papier, et y tirer à main posée, après avoir préalablement compté les grains d'une charge de plomb, comme je l'ai fait plusieurs fois; il verra qu'au moins un sixième de la charge aura donné hors de la feuille.



CHAPITRE XIII.

S'il est des moyens de perfectionner ou rectifier la portée des
Canons.

D'APRÈS les préjugés qui règnent presque généralement parmi les chasseurs, et même les arquebusiers, sur la portée des canons, pour ce qui est de serrer ou disperser plus ou moins la dragée, il est tout naturel de penser que les arquebusiers ont cherché des moyens de remédier à ce défaut vrai ou prétendu de trop écarter, qu'on reproche à certains canons. Les uns se servent à cet effet d'un outil appelé *ramasse*. C'est un mandrin de bois de 4 à 5 pouces de longueur, garni dessus et dessous de deux petites limes hachées seulement en travers, qui sont encastrées dans le bois. On adapte ce mandrin au bout d'une baguette de fer, qui porte à l'autre extrémité un manche de tarière, au moyen duquel on promène ce mandrin dans le canon sur tous les sens.

C'est avec les rayures superficielles que forme cet outil, qu'on prétend rectifier la portée d'un canon. D'autres, au moyen de la mèche, élargissent le canon, à son embouchure, à la profondeur de 3 ou 4 doigts seulement : ce dernier moyen, s'il n'est pas le plus efficace, est au moins très-anciennement connu dans l'arquebuserie. Espinar, l'homme qui a le mieux écrit sur la matière que je traite, et qui, je ne le dissimule pas, étoit d'un sentiment opposé au mien, et admettoit beaucoup de différence entre les canons pour la portée du plomb; cet auteur espagnol, dis-je, en parle dans son ouvrage que j'ai déjà cité, et assure même l'avoir toujours vu réussir. Je sens qu'en citant ici contre moi l'autorité d'un auteur, aux connoissances duquel je rends moi-même hommage, je ne dispose pas mes lecteurs à m'en croire sur ma parole, ceux surtout à qui les noms en imposent. Quoiqu'il en soit, j'en appelle aux plus habiles maîtres en arquebuserie, qui voudront être de bonne foi. J'en ai connu plusieurs qui, sans être de mon avis sur le reste, ne croyoient pas plus que moi à l'efficacité de ces deux procédés, qui ont été employés plus d'une fois à ma connoissance, et n'ont rien produit. Et en effet, si le dernier surtout étoit aussi infallible que l'assure Espinar, on ne verroit pas tant de chasseurs mécontents de leur fusil. Il y a plus, les canonniers auroient l'attention, en fabriquant les canons, de les tenir tous indifféremment un peu plus ouverts à l'embouchure.

Puisque j'ai cité Espinar à ce sujet, il ne sera pas hors de propos de rapporter de quelle manière il explique le défaut qu'il prétend qu'ont certains canons de trop disperser le plomb. Il convient que cela ne dépend point de la main de l'ouvrier, et que ceux des plus habiles maîtres y sont sujets comme les autres. Il pense que cela provient de la différente qualité du fer qui a été employé pour forger le canon. Il peut se faire, dit-il; que les deux tiers depuis la culasse, c'est-à-dire, la partie la plus renforcée, se trouve être d'un fer plus dur, plus roide, et de pores plus serrés; et que l'autre tiers

qui forme la partie la plus déliée, c'est-à-dire, le devant, soit d'un fer plus liant et plus doux. Alors la flamme de la poudre qui, dans cette partie du devant, trouve une bien moindre résistance, tant à raison de la moindre épaisseur du fer, que de sa qualité différente, agite, tourmente et secoue cette partie bien plus que l'autre; d'où résulte, selon lui, la trop grande dispersion de la dragée. Or, il prétend que cette augmentation de diamètre à l'embouchure du canon, pratiquée de la manière que nous l'avons dit ci-devant, modère la violence de la poudre et de son action sur cette partie en facilitant son explosion; et que par ce moyen le plomb se disperse moins, et porte plus ensemble. Je ne m'arrêterai point à discuter ni à combattre cette opinion, qui explique un fait que je conteste. J'observerai seulement que l'hypothèse de l'auteur sur la différente qualité du fer du derrière au devant du canon, ne peut s'appliquer tout au plus qu'aux canons d'Espagne, qui sont forgés de plusieurs pièces entées et soudées les unes au bout des autres, et non à nos canons de France, et surtout à ceux qui se font à Paris, lesquels pour l'ordinaire sont tous forgés avec une lame d'une seule pièce, et par conséquent de même qualité.

Pour ne rien omettre de ce qui peut satisfaire les curieux sur la matière que je traite, j'ajouterai encore qu'aujourd'hui la plupart des canonniers prétendent que pour qu'un canon porte bien le plomb, il ne doit pas être partout d'un calibre égal. En conséquence de ce système, les uns donnent avec la mèche un peu plus de diamètre sur le derrière et sur le devant, et laissent le milieu un peu moins large que le reste; d'autres (et c'est à présent le plus grand nombre) rétrécissent insensiblement le calibre depuis la culasse jusqu'à l'embouchure. Mais, en supposant que l'une ou l'autre de ces méthodes fût avantageuse, toutes deux me paroissent au moins très-propres à faire repousser le fusil, par les raisons que j'ai expliquées ci-devant (*Chap. X.*)

De tout ce que j'ai dit dans ce chapitre et le précédent, il



résulte qu'à charge égale tous les fusils portent la dragée à peu près les uns comme les autres; qu'il ne faut ajouter aucune foi à ces canons merveilleux qu'on entend vanter tous les jours; que la portée varie singulièrement d'un coup à l'autre; et que si un fusil tiré à 50 pas, avec la charge d'une once de plomb, n° 4*, dans une feuille de papier gris de grande forme, (d'environ 18 pouces sur 22) y met 60 grains, ce qui est beaucoup, et ce qu'on peut appeler *porter parfaitement*, quoique ces 60 grains ne forment que le tiers du coup; que ce même fusil, dis-je, en continuant de le tirer dans d'autres feuilles pareilles, n'y en mettra peut-être pas, les quatre ou cinq coups suivans, 36 grains l'un portant l'autre; et qu'en un mot, ce qu'un fusil fait à cet égard, un autre peut le faire.



CHAPITRE XIV.

S'il est possible d'augmenter la portée des Canons.

Je ne parlerai point ici des carabines ou armes rayées en dedans, soit en ligne droite, soit en spirale, qui ne sont faites que pour tirer à balle, et que tout le monde sait porter plus loin que les armes ordinaires: j'en traiterai à part dans le chapitre suivant. Je n'entends parler que des moyens qu'il pourroit y avoir pour faire porter plus loin les canons ordinaires, dont l'ame est lisse et polie. C'est un principe adopté en artillerie, que dans toute arme à feu, plus la base par laquelle la poudre prend feu a de diamètre, plus il s'en enflamme; et c'est de ce degré d'inflammation plus ou moins grand, que dépend celui de l'impulsion donnée au projectile. D'après ce principe, on a essayé de pratiquer dans des pièces d'artillerie, pour recevoir la charge de la poudre, une chambre plus large que le restant de l'ame du canon. Il a été

reconnu qu'une chambre de forme sphérique produit la plus grande inflammation possible de la poudre ; mais cette forme a des inconvéniens qui l'ont fait abandonner, en ce que le diamètre de la chambre étant beaucoup plus petit à l'entrée que celui de la chambre même, les grains de poudre enflammés, qui ne rencontrent point une issue libre pour s'échapper, heurtent les parois de cette chambre, se trouvent dans un mouvement confus et troublé, et agissent et réagissent violemment les uns contre les autres ; ce qui tourmente excessivement le canon et son affût. Mais au surplus, cette chambre sphérique ne pouvant guères se pratiquer dans un canon de fusil, parlons d'une autre chambre imaginée par le célèbre chevalier de Follard, qu'il est très-possible d'y employer. C'est une chambre conique, ou à cône tronqué, c'est-à-dire, notablement plus large à sa base qu'à sa partie supérieure. L'expérience a prouvé que cette chambre a, au moins en grande partie, l'avantage de la chambre sphérique, c'est-à-dire, de procurer une inflammation plus complète de la poudre, en la rassemblant en plus grande quantité autour de la lumière. Elle n'en a point l'inconvénient, attendu que les parois du cône tronqué allant rencontrer, en adoucissant, l'entrée de la chambre, la flamme, quoique gênée et emprisonnée à un certain point, s'échappe plus facilement que dans la sphérique, en glissant, pour ainsi dire, contre ses parois, et ne produit pas, à beaucoup près, autant de secousses et d'ébranlement dans le canon. Cette chambre, qu'on peut appeler *chambre à poire*, est d'usage dans l'artillerie pour certains mortiers. Il est prouvé que ces mortiers chassent la bombe plus loin que ceux à chambre cylindrique, qui sont les mortiers ordinaires. On n'a point adopté les chambres à poire pour le canon, parce qu'elles ne permettent pas de l'écouvillonner exactement.

D'après ce qu'on vient de dire sur les effets de la chambre à cône tronqué ou à poire dans les pièces d'artillerie, il est

certain qu'un canon de fusil, disposé de cette façon, porteroit plus loin qu'un canon ordinaire. Je conviens qu'en augmentant la portée, on augmenteroit aussi le recul; mais je suis persuadé qu'il seroit très-supportable, surtout en donnant au canon un certain poids; et bien des chasseurs sacrifieroient ce petit désagrément à l'avantage d'avoir un fusil supérieur aux autres pour la portée.

Cette chambre, pratiquée dans un calibre de chasse moyen, c'est-à-dire, de 26 ou 28, pour être dans les proportions convenables, doit avoir de 9 à 10 lignes de profondeur, et à sa base environ une ligne de diamètre, plus que le restant du canon. C'est l'espace nécessaire pour contenir la charge de poudre supposée d'un gros, et quelque chose de plus, qui, dans la chambre cylindrique, c'est-à-dire, pareille à l'ame du canon, occuperoit une profondeur d'environ 14 lignes. Il est essentiel que la capacité de cette chambre, n'excède point le volume de la poudre, et qu'elle s'en trouve exactement remplie, afin que le tampon ne puisse descendre plus bas qu'à fleur de son entrée, sans quoi il se trouveroit trop lâche, et ne serreroit pas suffisamment.

Jusqu'à présent je n'ai point encore fait l'épreuve de cette chambre à poire, mais j'ai eu au moins la curiosité de la faire exécuter¹. Cette opération, qui ne peut se faire que sur le tour, n'est point du ressort du canonnier; et je me suis adressé pour cela au sieur Le Roi, serrurier-mécanicien, à Paris, cour de l'abbaye S. Martin, qui, dans un derrière d'ancien canon d'environ 20 pouces que je lui ai fourni, l'a exécutée avec beaucoup d'adresse et de précision, sans même gâter les filets de la culasse. Ainsi, cette chambre peut se former dans un canon, même après qu'il est culassé; mais il est à propos que le canon qu'on veut ainsi disposer, soit tenu plus

¹ J'ai fait exécuter cette chambre, avant de savoir qu'elle avoit déjà été proposée pour les fusils, par Georges Leuttmann, académicien de Pétersbourg, dans un mémoire que j'aurai occasion de citer par la suite.

épais qu'un autre sur le derrière, afin de regagner ce que la chambre peut ôter de la solidité.

Voici, mais sans garantie, une autre invention pour augmenter la portée des fusils, que je trouve dans un petit traité curieux, écrit en italien, et intitulé : *Breve trattato d'alcune invenzioni che sono state fatte per rinforzare e raddoppiare li tiri degli Archibuggi, etc. da Giuliano Bossi*, imprimé à Anvers en 1625, in-8°.

Il s'agit d'adapter à vis sur la culasse un petit tube tellement proportionné pour la hauteur et le diamètre, qu'il contienne le tiers de la charge de poudre; que le second tiers l'environne, et que le troisième l'exécède et le couvre : ce tube doit être percé tout autour de petits trous. Bossi prétend qu'il doit résulter de là une inflammation plus complète de la poudre, en ce que le feu, communiqué par la lumière, circule d'abord autour du tube, enflamme la portion de poudre qui l'entoure, et très-rapidement celle qu'il contient, au moyen des petits trous dont nous avons parlé, et ces deux parties enflammées celle qui excède le tube, de façon que la poudre brûle toute entière. Il ajoute que ceux qui adoptent ce moyen, font le tube plus ou moins long et large; mais que les proportions qu'il assigne lui paroissent les plus avantageuses pour produire l'effet désiré.

Bossi propose encore un autre moyen propre à favoriser l'inflammation de la poudre, et conséquemment à augmenter la portée des fusils; le voici : Pour former la lumière, il faut introduire dans le canon un grain d'une certaine grosseur, et l'ajuster de façon que l'entrée de la lumière, du côté du bassinet, soit étroite, et telle qu'elle doit être; mais qu'en dedans, du côté de la culasse, elle soit fort large, et évasée en trompe le plus qu'il se peut; en prenant d'ailleurs ses dimensions de manière que la culasse vienne à masquer par dedans la moitié de la lumière, et que pour la découvrir entièrement, il soit besoin de faire une petite échancrure à la culasse. Au lieu de former cette lumière avec un grain, on

pourroit percer le canon même de la grandeur dont on la veut, et la rétrécir ensuite du côté du bassinet, en la recouvrant d'une petite pièce ajustée *entre deux fers*, dans laquelle on ouvreroit ensuite une autre lumière correspondante à celle du dedans. La théorie de ce procédé est fondée sur le même principe que celle de la chambre à poire; savoir, que plus la base par laquelle la poudre prend feu est large, plus il s'en enflamme. Au reste, une lumière telle que nous venons de la décrire, n'exclut point le tube dont nous avons parlé plus haut, et les deux moyens pourroient s'employer et concourir ensemble.

Enfin, le même Bossi prétend, et dit avoir éprouvé lui-même que l'antimoine en poudre, mêlé à la dose d'une oncé, dans une livre de poudre à canon, en augmente considérablement la force. Le cinabre et le précipité ont, selon lui, la même vertu; mais il avertit que l'usage fréquent de ces ingrédients détérioreroit beaucoup les canons, et les exposeroit à crever.



CHAPITRE XV.

Des Canons rayés, ou Carabines.

LES carabines ne sont destinées que pour tirer à balle. En Allemagne, et dans tous les pays du nord, on s'en sert presque toujours pour la chasse des grandes bêtes; mais elles sont très-peu d'usage en France: leur poids suffiroit seul pour en dégoûter; car un canon rayé est nécessairement plus épais et plus étoffé de beaucoup qu'un canon ordinaire. De ces carabines, quelques-unes ont des raies droites, mais la plupart sont rayées en ligne spirale, tantôt d'un demi-tour, tantôt de trois quarts de tour, et jamais de plus que le tour entier, et cela dans une longueur de 2 pieds ou 2 pieds

et demi de canon. Les raies d'un tour sont, dit-on, les plus parfaites. Quant à leur nombre, cela est assez arbitraire, et dépend de la fantaisie de l'ouvrier. On n'en fait pas moins de 5, quelquefois 7, 8, 9, et même davantage. Ces raies sont plus ou moins profondes, et les plus profondes sont les meilleures.

C'est une question pour bien des gens, de savoir si, dans une carabine rayée en spirale, la balle qui, pour entrer et descendre sur la charge, a été contrainte à coups de baguette de se mouler dans les raies, et de suivre leur direction, suit encore cette même direction en sortant du canon. Plusieurs arquebusiers que j'ai interrogés là-dessus, sont persuadés du contraire. Bien plus, un abonné de l'*Affiche des Provinces* ayant demandé par la voie de cette feuille (dans celle du 18 janvier 1775) « sur
« quels principes de théorie on pense que les canons des ar-
« mes à feu rayées droit ou en spirale portent plus loin et
« plus droit que les canons lisses et unis en-dedans, lui pen-
« sant au contraire que plus un canon est uni et poli, moins
« l'impulsion donnée à la balle par la poudre doit souffrir
« d'altération par le frottement; de même qu'une balle pous-
« sée sur une glace très-unie, sera chassée beaucoup plus
« loin que sur la terre avec une même force. » Il fut fait à
cet abonné (dans la feuille du 15 février suivant) la réponse
qui suit : « L'effort de la poudre augmente en raison de la
« résistance qu'on lui oppose. La balle enfoncée avec force
« dans un canon carabiné, en supposant, comme cela doit
« être, qu'elle est d'un calibre un peu plus fort que le ca-
« non, a besoin d'une plus grande force pour être déplacée,
« va plus loin, et est aussi mieux dirigée, puisque étant en-
« gagée dans les raies droites qui ont formé des rainures en
« la chassant dans le canon, elle n'éprouve aucun balotte-
« ment en sortant; au lieu que dans un canon poli, le vent,
« ou la différence de la balle au calibre, lui laisse toujours
« la liberté de s'écarter plus ou moins de la ligne de tir.
« Quant aux armes carabinées en spirale, c'est une absur-

« dité; car la balle de plomb qu'on enfonce dans une carabine
« ordinaire, avec une petite baguette de 6 à 7 pouces, à coups
« de marteau (et ce n'est que de cette manière que l'on peut
« charger une carabine) se moule en entrant dans la rayure, de
« façon que la baguette ordinaire suffit pour la pousser ensuite
« sur la charge; mais si les raies sont en spirale, il est clair que
« la balle, qu'on ne peut enfoncer qu'en ligne droite, ne recevra
« point de déchirement, non plus qu'à son départ qui ne peut
« être qu'en ligne droite. » C'est donc une absurdité, suivant
l'auteur de cette réponse, que de rayer des carabines en spi-
rale, et de croire que la balle suit cette spirale, tant pour en-
trer dans le canon, que pour en sortir. Cependant le célèbre
mathématicien Benjamin Robins croyoit bonnement cette
absurdité, et j'avoue que je suis tenté de la croire avec lui. On
trouve, dans ses *Nouveaux Principes d'Artillerie*, un petit
traité sur les pièces rayées en spirale; car cette méthode se
pratique aussi pour l'artillerie, bien entendu que le boulet
alors est de plomb. Il y relève beaucoup les avantages de ces
pièces rayées pour la justesse du tir; car il nie l'augmenta-
tion de portée qu'on leur attribue, et prétend, d'après les
expériences qu'il a faites, que si l'on s'est persuadé que les
armes rayées en spirale portent plus loin que les autres, c'est
uniquement parce qu'avec de pareilles armes on peut frap-
per un but à des distances deux ou trois fois plus grandes
qu'on ne peut le faire avec les armes ordinaires, non pas
faute de portée, mais faute de justesse; et voici comme il
explique cette justesse particulière aux canons rayés. Dans
ceux qui ne le sont pas, et dont l'ame est lisse et polie, le
projectile acquiert, par le frottement qu'il éprouve contre
les parois intérieures du canon, un mouvement de rotation;
outre son mouvement progressif. La position de l'axe de ce
mouvement de rotation, par rapport au mouvement pro-
gressif, doit être changée continuellement par la pression
inégalement de la résistance que l'air oppose à l'avant du bou-
let, résistance que Robins a prouvé être bien plus considé-

rable qu'on ne l'avait imaginé avant lui; et ce changement de position de l'axe de rotation doit déranger la direction du boulet, en le poussant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en-haut ou en-bas. Il n'en est pas de même des canons rayés en spirale : dans ceux-ci la zone dentelée de la balle suit la courbure des raies; et cette balle acquiert, outre son mouvement progressif, un mouvement de rotation autour de l'axe du cylindre; mouvement qu'elle conserve encore au sortir du canon, et qui coïncide parfaitement et constamment avec sa ligne de direction, en sorte que la pression exercée par la résistance de l'air, est égale sur toutes les parties de la surface qui se présente la première. On peut voir dans l'ouvrage même de Robins le développement des principes de cette théorie, que je ne fais qu'indiquer. Entre plusieurs expériences dont elle est appuyée, je me contenterai de rapporter la suivante, qui suffit pour prouver démonstrativement que dans une carabine la balle suit en sortant la courbure des raies; quoiqu'elle n'ait pas été faite précisément dans cette intention, mais seulement pour s'assurer si, dans un canon rayé en spirale, la demi-sphère du boulet qui se présente la première à la bouche du canon, conserve cette même situation dans tout son mouvement. Robins prit un canon rayé de 6 livres de balle; et, au lieu d'une balle de plomb, fit entrer dans le cylindre une boule de bois tendre, mais élastique, et qui se mouloit aisément dans les raies sans se rompre. Tirant ensuite contre un mur assez éloigné pour que la balle, en le frappant, ne se rompît pas, il trouva toujours que la partie de la balle qui se présentait la première à la bouche du canon, continuoit à se mouvoir dans la même situation, et sans aucune déclinaison sensible, comme il étoit facile de le connoître, en observant sur cette balle les empreintes des rayures du canon, et celle du coup qu'elle avoit donné contre le mur. Il seroit aisé à quelqu'un qui voudroit se convaincre sur ce point de fait par ses propres yeux, d'en faire l'expérience à peu de frais et sans grand

appareil. Il ne s'agit que de tirer une carabine dans un sac rempli de son ou de laine, où la balle pourroit se retrouver sans avoir été froissée, comme elle le seroit en entrant dans un corps plus dur.

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg* (ann. 1728) un mémoire de J. George Leuttmann : *De sulcis cochleatis ad datam distantiam tubis sclopetorum rectè inducendis.* (De la manière de bien disposer les raies en vis spirale dans les canons de fusil, étant donnés les intervalles qu'elles doivent avoir entre elles). Il y explique ainsi l'utilité de ces raies : « L'objet de celui qui inventa le premier « ces canons, fut sans doute que la balle, en tournant ainsi « autour de son axe, pût en quelque manière percer l'air, « et le pénétrer avec plus de facilité, afin qu'elle s'écartât « moins de sa direction; qu'elle frappât l'objet contre lequel « elle étoit tirée avec plus de force, et y pénétrât plus avant, « au moyen de son mouvement circulaire. » Concluons, d'après la théorie et l'expérience d'habiles mathématiciens, que ce n'est point une absurdité de rayer des canons en spirale. Si une pareille invention étoit absurde, elle eût été proscrite dès long-temps, et ne subsisteroit pas depuis plus de 200 ans; car les arquebuses rayées étoient déjà connues vers le milieu du xvi^e. siècle.

A l'égard des canons à rayure droite, ils ne me paroissent pas avoir un grand avantage sur les canons lisses, surtout lorsque dans ces derniers la balle est juste au calibre et un peu forcée; mais si la balle n'y acquiert point, comme dans les canons rayés en spirale, ce mouvement de rotation autour de son axe, coïncidant avec la ligne de tir, qui l'empêche de s'en écarter, et qui d'ailleurs lui fait en quelque sorte percer l'air, suivant Leuttmann, il paroît au moins que ces rayures droites, dans lesquelles elle se trouve engagée, empêchent cet autre mouvement de rotation pareil à celui d'une boule projetée sur une surface plane, que Robins suppose être celui d'une balle tirée dans un canon lisse, et

nuisible, selon lui, à sa direction. Quelques chasseurs se servent de ces canons rayés droit pour tirer au plomb, prétendant qu'ils le rassemblent mieux, et portent plus loin que les autres; et cela est surtout, m'a-t-on dit, assez commun en Allemagne. Je n'en ai point fait l'essai, mais j'avoue que j'ai peine à le croire.



CHAPITRE XVI.

De la monture du fusil et de la platine.

COMME je n'ai pas prétendu faire un traité complet d'arqueuserie, et que le canon du fusil est mon objet principal, j'ai peu de chose à dire sur la monture et la platine. Les montures de fusil se sont faites anciennement avec du poirier, du cerisier et du merisier. On se sert encore quelquefois d'érable; mais en général on a adopté aujourd'hui pour cet usage le noyer, même pour les armes des troupes. C'est un bois très-dur, bien veiné, lorsqu'il est vieux, d'un grain très-fin, et qui se polit mieux que tout autre. Pour qu'une monture soit solide, il faut surtout que le madrier, qu'on y emploie soit choisi d'un bon fil, c'est-à-dire, que le fil du bois y soit en long, et non en travers, sans quoi elle est sujette à se rompre au moindre effort dans la poignée. Les baguettes se font pour la plupart de baleine, qui, à la vérité, n'a pas, comme le bois, l'inconvénient de se casser; mais qui, d'un autre côté, est trop molle, trop flexible, et sujette à se fendre et à s'éclater. Le chêne vert qui croît dans nos provinces méridionales, est, à mon avis, bien meilleur pour cet usage que la baleine. Il est presque aussi pliant, plus roide, plus élastique, ne se casse jamais, lorsqu'il est bien choisi et sans nœuds, et prend, en se polissant, une assez belle couleur. Le micacoulier, arbre des pays méridionaux, et qui

croît aussi en Provence et en Languedoc, où il est appelé *fabrecoulier* ou *falabriquier*, est encore un excellent bois pour les baguettes de fusil. Il est plus pliant, mais moins roide et moins élastique que le chêne verd. C'est avec ce bois que se font à Paris la plupart des fouets de cocher. Il y est connu des ouvriers sous le nom de *bois de Perpignan*, parce qu'il s'en trouve beaucoup dans une commune aux portes de cette ville. Au défaut de ce bois, on peut se servir de frêne ou de noyer. Le dernier est assez pliant, mais il se casse aisément. Il est bon d'avoir attention de faire tenir les porte-baguettes le plus larges qu'il se peut, afin que la baguette en soit d'autant plus grosse, ce qui la rend d'un meilleur service et moins sujette à se rompre.

J'observerai ici qu'un tiroir passant dans un double tenon, dont on se sert le plus ordinairement pour assujettir le devant d'un canon double à bascule sur son bois, n'est pas d'une grande solidité. Un tenon simple, large de quatre à cinq lignes, soudé entre les deux canons, vaut beaucoup mieux. Le tiroir à tenon double se lâche et s'égaie dans sa coulisse. Il se courbe même, surtout lorsque cette partie de bois, qui sépare les deux tenons, vient à s'éclater et s'enlever, ce qui arrive presque toujours au bout d'un certain temps de service. Les crochets des culasses, de leur côté, s'égaient aussi avec le temps, et acquièrent du jeu dans la pièce de bascule. Alors, en secouant le fusil, il est aisé de s'apercevoir que le canon n'est pas ferme sur son bois; ce qui ne laisse pas de nuire à la justesse de la portée. L'ajustement d'un tenon simple affoiblissant moins le bois, il en reste plus pour la coulisse du tiroir, qui par-là tient plus fermement, surtout lorsqu'il est trempé, et d'une bonne épaisseur. Mais ce que j'approuve encore plus, c'est la méthode des arquebusiers anglois, qui mettent aux fusils doubles deux tenons et deux tiroirs, à quatre ou cinq pouces l'un de l'autre; méthode dont je crois que les Liégeois se sont servis les premiers. Au surplus, le tiroir, soit double, soit simple,

me paroît préférable à la douille qui d'abord est sujette à s'égayer en très-peu de temps, pour peu que le canon soit démonté fréquemment. De plus, la douille étant trop gaie, il arrive souvent qu'en tirant la baguette, surtout si la pluie l'a fait renfler, elle sort de son anneau, et vient avec elle; et alors, au moment qu'on y pense le moins, le canon se sépare du bois, qui tombe par terre.

A l'égard de la platine, le corps, c'est-à-dire, cette plaque qui porte toutes les pièces, le chien et le bassinet, doivent être forgés, au moins dans leur partie extérieure, d'*étouffe*; c'est ainsi que les arquebusiers appellent l'acier de vieilles rapes d'Allemagne et de Forès, dont ils se servent à cet usage. Cette étoffe se polit mieux, est moins sujette aux pailles, et se rouille moins que le fer. Quant à la batterie, la face seulement est d'acier, tout le dessus et le talon sont de fer : autrement, vu la trempe dure et sans recuit que cette pièce exige, elle ne pourroit endurer, sans se casser; la percussion qu'elle éprouve de la part du chien, en se renversant sur le ressort de batterie. Toutes les pièces, surtout extérieures, doivent être nettes et sans pailles, autant qu'il se peut; elles sont toutes trempées à différens degrés, suivant leur usage. Pour qu'une platine soit bien faite, il faut qu'aucune des pièces qui jouent n'ait de frottement sur le corps. Le chien doit être en l'air; le ressort de batterie ne porter que de sa branche inférieure; le grand ressort et le ressort de gachette ne poser que dans leur partie supérieure. La noix doit rouler aussi sans toucher au corps de platine, si ce n'est dans le milieu, où on laisse une petite *embase* autour de sa tige. Il en est de même de la gachette. Il est utile que le chien ait beaucoup de *chasse*, et qu'il ne lui reste de *surbande* que ce qu'il lui en faut pour que la platine appelle bien au *bandé*. On entend par *surbande* le chemin que le chien peut faire encore en arrière lorsqu'il est armé; et *appeler* se dit du son que rend une platine lorsqu'on la fait jouer, qui doit être net et clair, tant au *repos*

qu'au *bandé*. Plus le chien a de chasse, c'est-à-dire, plus il se renverse en arrière, mieux il renvoie la batterie; cela dépend de la taille de la noix et de la gachette.

Il est surtout essentiel que les ressorts d'une platine soient bien proportionnés entre eux quant à la force. Si le grand ressort est trop foible, et celui de la batterie trop fort, la batterie ne découvre qu'à moitié, et le coup part mal, ou ne part point. Il ne faut pas non plus que le grand ressort soit trop roidé; alors il brise les pierres, et occasionne au fusil une commotion qui peut déranger le tireur.



CHAPITRE XVII.

Contenant divers détails sur la poudre, la dragée, les bourres, etc.

Si les détails dans lesquels je me propose d'entrer paroissent minutieux et superflus aux chasseurs de profession, et qui ont une longue expérience de la chasse, j'espère au moins qu'il s'en trouvera un grand nombre à qui ces détails ne déplairont pas et pourront être utiles.

Je conviens que l'adresse à tirer, qui ne s'acquiert que par l'usage, et que les chasseurs possèdent à différens degrés, suivant l'aptitude dont la nature les a doués pour cet exercice, est le point capital pour réussir à la chasse; mais il n'est pas moins vrai que pour y réussir parfaitement, cette adresse doit être secondée de plusieurs moyens accessoires, et de certaines attentions et précautions qui ne doivent pas être négligées. Je commencerai par ce qui concerne la poudre, agent principal de la chasse au fusil.

§ 1. De la Poudre.

Il se vend à l'arsenal de Paris deux sortes de poudre de chasse, l'une ordinaire, à 1 liv. 16 s., l'autre à 3 liv. la livre.

Cette dernière, dite poudre de *Saint-Joseph*, du nom du moulin où elle se fabrique, plus connue dans le public sous le nom de *poudre royale*, est sans contredit la meilleure qu'on puisse avoir. De toutes les poudres qui se fabriquent en Europe, il n'en est point de plus forte, excepté celle de Dantzick. Elle égale la poudre d'Ath dans le Hainaut autrichien, et surpasse de beaucoup celle de Berne en Suisse du 1^{er} numéro. On sait quelle a toujours été la réputation de ces deux poudres : je n'en parle qu'après en avoir fait, avec l'éprouvette, la comparaison répétée plusieurs fois. Laissons dire à quelques chasseurs qui ignorent les moyens que l'on a de déterminer la force de la poudre, que celle de *Saint-Joseph* n'est pas plus forte que la poudre ordinaire de l'arsenal, et tenons pour certain que la poudre de 1 liv. 16 s. est à celle de 3 liv., comme 8 ou au plus 9 est à 14. Sa supériorité est si bien connue, que les gardes-chasse des capitaineries royales des environs de Paris s'en servent pour la plupart.

Comme parmi les chasseurs, surtout en province, il en est beaucoup qui, quoique fort habiles, ne connoissent pas l'éprouvette, il est bon de leur en donner une idée. Il y a des éprouvettes de différente construction, mais voici la plus ordinaire. C'est une petite roue de cuivre ou d'acier, dentelée de plusieurs crans numérotés, et disposée perpendiculairement sur un ressort qui engrène dans ces crans, taillée d'ailleurs de façon qu'elle porte, dans une de ses parties, un couvercle s'abaissant sur l'ouverture d'un petit tube en forme de dé à coudre, fait pour contenir quelques pincées de poudre; ce tube est percé en-bas d'une lumière qui répond au bassinet d'une platine, et le tout est ajusté sur un canon et un fût de pistolet, dont cet instrument a la forme. On amorce, on remplit de poudre le dé, sans la presser une fois plus que l'autre; on abat dessus le couvercle, on lâche le chien de la platine, et l'explosion force la roue, qui est contenue par le ressort, à tourner plus ou moins de crans, suivant la force de la poudre.

Il ne faut pas croire néanmoins que l'éprouvette donne toujours très-précisément les mêmes résultats. Sans parler de quelques variations inévitables dans toutes les expériences qu'on peut faire sur les effets de la poudre, et dont les causes sont très-difficiles à démêler, il en est qui dépendent des différentes dispositions de l'air, suivant lesquelles ces effets peuvent varier singulièrement, non-seulement d'un jour à l'autre, mais même du soir au matin; car l'air joue un grand rôle dans les effets de la poudre. M. Bélidor, en faisant des épreuves de mortiers, a remarqué que les bombes qu'il tiroit le soir après le soleil couché, alloient beaucoup au-delà de la distance à laquelle elles devoient tomber; qu'elles alloient encore plus loin dans d'autres temps où le ciel étoit chargé de vapeurs. Quelques jours après, s'il avoit fait un soleil ardent, leur portée diminuoit; s'il tiroit dans le temps de la fraîcheur, les bombes alloient plus loin que dans le reste du jour: d'où M. Bélidor conclut que le soir et le matin l'air devoit être plus condensé que dans le jour, et encore plus quand il étoit chargé de vapeurs; qu'ayant acquis par là une plus grande force de ressort, la poudre devoit chasser plus loin; et qu'au contraire, quand il avoit été fort dilaté par la chaleur, sa force élastique étoit moindre.

Il est bon d'observer qu'il en est de cette opinion sur l'influence qu'exercent les différentes températures de l'air sur les effets de la poudre, comme de celle dont j'ai fait mention (*Chap. XI*) sur son inflammation successive; c'est-à-dire, que plusieurs physiciens qui ont écrit sur l'artillerie ont soutenu précisément le contraire de ce que pose en fait M. Bélidor; savoir, que les portées étoient plus grandes dans la chaleur du jour et à l'ardeur du soleil que le soir et le matin, et par un temps sec que par un temps bas et pluvieux. Il y a plus; Robins, que j'ai déjà cité plusieurs fois, prétend que lorsque la poudre est bien sèche, les portées sont à-peu-près les mêmes, à quelque heure du jour et dans quelque temps que l'on tire. Voilà où l'on en est encore aujourd'hui sur la théorie des effets de la poudre dans les bouches à feu. J'avouerai cependant que, dans ce conflit d'opi-

Au défaut d'éprouvette, voici un moyen sûr et facile pour juger de la bonté de la poudre. Pour qu'elle soit de bonne qualité, elle doit être de couleur d'ardoise. Quand on l'expose au soleil, rien n'y doit briller; le brillant dénote que le salpêtre n'est pas assez écrasé, ni uni aux autres matières qui entrent dans sa composition, le soufre et le charbon.

Pour l'éprouver, mettez-en une pincée sur un papier blanc et sec; approchez doucement un charbon de feu: la bonne prend subitement, et s'élève en colonne en l'air, sans laisser sur le papier ni rayon, ni noirceur, ni flammèches qui le brûlent. La mauvaise poudre fait le contraire; le salpêtre et le soufre s'attachent au papier, et l'on peut l'écraser avec les doigts. Quand la poudre est bien sèche et bonne, on peut faire cette épreuve sur la main, sans se brûler.

Si la poudre noircit le papier, elle a trop de charbon; si elle laisse des taches jaunes, trop de soufre. S'il reste sur le papier de petits grains en forme de têtes d'épingle, mettez-y le feu: en cas qu'ils prennent, c'est du salpêtre, et la poudre est mal battue et mal façonnée; s'ils ne prennent pas, c'est du sel, et le salpêtre a été mal raffiné.

Il faut avoir attention de tenir la poudre très-sèche; l'humidité l'altère toujours, quoiqu'elle soit resséchée. Faire sécher la poudre sur un feu trop violent, peut aussi l'altérer et en diminuer la force. Il est un degré de chaleur qui, quoique insuffisant pour enflammer la poudre, ne laisse pas de fondre le soufre, et de décomposer les grains. On prétend même qu'exposée à un soleil trop ardent, elle se décompose et s'affoiblit.

§ 2. De la dragée, ou Plomb de chasse.

Le choix de la dragée n'est pas chose indifférente; un

nions, celle de M. Bélidor, avec lequel s'accordent sur ce point les officiers d'artillerie les plus expérimentés, me paroît devoir l'emporter sur celle des physiciens spéculatifs.

chasseur doit y faire attention. En fait de plomb de chasse à l'eau, le meilleur est le plus égal, le plus rond et le plus plein, c'est-à-dire, le moins mêlé de grains creux. Depuis quelques années, il se fabrique à Paris une sorte de plomb, dit *plomb italien* ou *plomb blanc*, qui n'a pas l'avantage de porter plus loin que le plomb ordinaire, comme il fut annoncé dans le commencement, mais seulement celui de moins noircir les mains, au moyen d'un apprêt particulier qui lui donne une couleur argentée fort agréable. Peu de chasseurs se servent de plomb moulé, qui, lorsqu'on tire de près, peut faire plus d'effet et de déchirement que le plomb à l'eau, à raison des protubérances angulaires et tranchantes qui lui restent lorsqu'on en coupe le jet; mais qui, par cette même raison, étant moins rond que le plomb à l'eau, porte moins ensemble et moins loin. Il ne s'en fait point au-dessous du n°. 4*.

Il est important, pour le succès de la chasse, de proportionner la dragée à l'espèce de gibier que l'on a à tirer, ainsi qu'à la saison où l'on chasse. Par exemple, dans la primeur des perdreaux, depuis la mi-août jusqu'aux premiers jours de septembre, il est à propos de ne se servir que du n°. 5. Comme alors les perdreaux partent de près, et qu'on ne tire guères au-delà de 40 pas, pour peu qu'on tire juste, il n'est presque pas possible qu'à cette distance la pièce s'échappe dans les vuides de la rose que forme le coup. Les lièvres, dans cette saison, partant aussi communément d'assez près, et d'ailleurs étant peu garnis de poil, on les pelotte fort bien avec ce plomb à la distance de 30 à 35 pas. Il est encore fort à propos de se servir de ce numéro dans les pays où il y a beaucoup de cailles. Cette dragée est aussi celle qui convient plus particulièrement pour la chasse des hécaïssines. En se servant de plus gros plomb, quelque juste que l'on tire, on a le désagrément de manquer fréquemment, n'étant presque pas possible, vu la petitesse du gibier, qu'il ne s'échappe quelquefois dans les vuides du coup. Il

Y a même bien des chasseurs (et je ne les désapprouve pas) qui ne tirent les cailles et les bécassines, ainsi que les grives, dans les pays où elles abondent, qu'avec le n°. 6, même avec le 7, dit communément *menuise*, qui n'est pas le dernier, car il y a encore deux sortes au-dessous; savoir, le 8 et le 9. Ces deux numéros sont connus sous le nom de *cendrée*; le dernier n'est pas plus gros que la tête d'une moyenne épingle. Ils ne peuvent guères convenir que pour tirer aux ortolans et aux bec-figes.

Vers la mi-septembre, lorsque les perdreaux sont *maillés*, et qu'ils ont l'aile plus forte, le n°. 4*, ou *petit quatre*, est le plomb qui convient. Ce plomb est, selon moi, le plus avantageux dont on puisse se servir. Il tient un juste milieu entre la dragée trop grosse et la dragée trop menue, forme une rose bien garnie, pélotte un lièvre, et même un renard à 35 et 40 pas, et une perdrix à 50, pourvu que la poudre soit bonne. Il convient aussi parfaitement pour la chasse des lapins: enfin il est de toutes les saisons, et beaucoup de chasseurs s'en servent toute l'année. Le plus habile tireur que j'aie connu étoit un garde-chasse qui ne se servoit presque jamais d'autre plomb. Je conviens qu'il se présente à la chasse des coups lointains, qu'on peut manquer faute de gros plomb; mais ces coups peu fréquens, qui auroient pu porter avec du plomb plus fort, ne peuvent entrer en compensation avec tous ceux que le gros plomb, qui ne garnit pas assez, fait manquer, surtout pour le gibier-plume, soit perdrix, bécasse, ramier, etc. C'est ce qu'une longue expérience m'a appris. Tirez habituellement avec de la dragée n°. 3; pour une perdrix que par hasard un grain de plomb ira tuer à 80 pas, vous en manquerez vingt à 50, qui passeront dans les vides du coup. Il est cependant des cas particuliers où il convient de se servir de grosse dragée. Si l'on se propose expressément de tirer aux canards sauvages, on fera bien de se servir du n°. 3*, ou *petit trois*. On s'en servira de même dans les plaines où il y a beaucoup de lièvres, et surtout

dans des battues où on ne tire que cela; dans des temps où les perdrix ne tiennent point, et partent de très-loin; pour tirer le lièvre et le renard devant les chiens courans. Au surplus, depuis que les fusils doubles sont presque les seuls dont on se serve, beaucoup de chasseurs sont dans l'usage, surtout en hiver, de charger de gros plomb, pour les occasions, un canon de leur fusil. Le 3^e est, à mon avis, le plus fort dont un bon chasseur doit se servir; il n'est point assez gros pour ne pas garnir raisonnablement, et peut faire tout ce que feroit un numéro plus gros, qui d'ailleurs ne garnit point.

Afin de rendre plus sensible la différence qui se trouve, quant à garnir plus ou moins, entre les différentes sortes de dragée, je joins ici une petite table qui indique le nombre de grains de plomb, qui, à quelque variété près, compose une once de chaque sorte, depuis le six jusqu'au trois inclusivement, soit plomb ordinaire soit plomb italien; car ce dernier est plus petit dans toutes les sortes. Je dis à quelque variété près, non-seulement parce que tous les grains ne peuvent être d'un volume égal, mais aussi parce que les cribles des différens fabricans n'ont pas des trous exactement du même diamètre. Le plomb de chasse dont je me suis servi pour dresser cette table, est celui de la *Levrette*, à Paris, porte Saint-Antoine.

TABLE.

Numéros	Plomb ordinaire	Plomb Ital.
6. (1 once).....	375.....	405 grains.
5. <i>Id.</i>	250.....	300
4*. <i>Id.</i>	190.....	220
4. <i>Id.</i>	110.....	180
3*. <i>Id.</i>	85.....	140
3. <i>Id.</i>	72.....	110

§ 3. De la quantité de poudre et de plomb convenable pour charger un fusil.

Un gros, ou tout au plus un gros $\frac{1}{4}$ de bonne poudre,

telle que celle de *Saint-Joseph*, et une once ou une once $\frac{1}{4}$ de plomb, suffisent pour les fusils de calibre ordinaire, c'est-à-dire, depuis 24 jusqu'à 30. Cependant, lorsqu'on veut se servir de grosse dragée, comme le n°. 3* ou 3, il est bon alors d'augmenter la charge de plomb d'un quart en sus, et d'avoir à cet effet une mesure particulière, et jaugée en conséquence, afin de compenser en partie par cette augmentation, ce que la grosseur de la dragée fait perdre en nombre de grains, et que le coup en soit mieux garni. Espinar détermine la charge des fusils par le poids de leur balle de calibre, fixant le poids de la poudre au tiers du poids de la balle, soit pour tirer à balle, soit pour tirer à dragée; et celui de la dragée à moitié en sus, ou tout au plus au double du poids de la balle, ce qui revient à-peu-près à la règle que je viens d'établir; sauf la différence de calibre, qui n'est pas assez grande entre les deux termes donnés, pour exiger une gradation dans le poids de la charge. Nicola Spadoni, auteur italien que j'ai déjà cité, donne pour règle, quant à la poudre, une mesure de même diamètre que le canon, et double en profondeur de ce diamètre; pour le plomb, une mesure de pareil diamètre, et d'un tiers moins profonde que celle de la poudre. Ceci s'accorde encore assez avec la charge que j'ai fixée, au moins pour la poudre; car, quant à la mesure du plomb, elle me paroît trop petite. George Leuttmann, que j'ai déjà cité lorsque j'ai parlé des carabines ou armes rayées, fixe la poudre, pour tirer à balle seule, à trois fois plein le moule de la balle.

Quoiqu'en général tous les proverbes soient assez véritables, rien de plus faux et de moins fondé en raison, que ce vieil adage connu de tous les chasseurs, *Chiche de poudre et large de plomb*, cité par Espinar, comme existant aussi en Espagne, où il se dit de même : *Polvora poca, y perdigones hasta la boca*. Qu'arrive-t-il lorsqu'on charge de plomb outre mesure? La poudre n'a plus assez de force pour le chasser à la distance où il doit aller; si l'on tire d'un peu loin, une

partie des grains de plomb, qui d'ailleurs, par leur trop grande quantité, se nuisent et se heurtent les uns les autres, tombe en chemin, et ceux qui arrivent au but sont amortis, et font peu d'effet. C'est la manie des braconniers : ils croiroient ne rien tenir, s'ils ne mettoient deux onces de gros plomb dans leur fusil. Ils détruisent beaucoup de gibier, il est vrai ; mais c'est à l'affût au pied d'un arbre, où ils l'attendent pour l'assassiner, lorsqu'il se trouve à la distance de 25 ou 30 pas. J'ai vu de ces gens-là à la chasse au bois, ou dans une battue de loups, mettre jusqu'à trois balles par dessus une charge de plomb : Dieu sait aussi quels soufflets ils reçoivent en tirant. Au bois, où l'on tire de près, de pareils coups tuent quelquefois, mais, le plus souvent, ils ne font que blesser ; la bête emporte le coup, et va mourir au loin. Les balles en pareil cas s'arrêtent dans le cuir d'un vieux sanglier, surtout vers les épaules, où il est extrêmement épais, ou s'aplatissent sur les os, si elles en rencontrent. Voilà pourquoi il est si ordinaire d'en tuer qui ont déjà reçu d'anciens coups de fusils dont on retrouve les balles sous leur cuir. Car, qu'on ne croie pas qu'une ou deux balles de calibre seulement, chassées par de bonne poudre, s'arrêtent dans le cuir, ou s'aplatissent sur les os d'un sanglier tel qu'il soit ; elles perceront ou briseront à coup sûr.

Je dirai ici en passant, à propos de la chasse de la grosse bête, que la meilleure charge pour le bois est de deux balles de calibre, ou d'une balle et d'un petit lingot : c'est celle des bons chasseurs. Une seule balle perce sans doute encore mieux que deux : mais aussi deux balles, quoiqu'avec un peu moins de force, tuent mieux qu'une ; et d'ailleurs l'une manquant, l'autre peut porter.

Je donnerai ici, d'après Leuttmann, une manière de *ramer* deux balles, qui peut être fort avantageuse pour la chasse des grosses bêtes. Prenez un fil de laiton un peu gros, de la longueur de 4 à 5 pouces ; et, après l'avoir bien recuit, roulez-le en tire-bourre de la hauteur de 5 à 6 lignes,

sur un petit cylindre de fer, de la grosseur au moins d'une plume d'oie; retirez le cylindre, détachez une extrémité du laiton de la spirale, et la courbez un peu tout au bout; introduisez-la dans le moule, et l'y maintenez en l'air d'une main, de façon qu'en coulant la balle de l'autre, elle se trouve enveloppée par le plomb; retirez la balle, et répétez la même opération pour l'autre extrémité du laiton: alors vous aurez deux balles solidement accouplées ensemble; il ne s'agira plus que de rajuster et resserrer la spirale en tournant les balles avec les doigts.

Voici, d'après le même auteur, une autre balle assez bien imaginée, et qui doit faire beaucoup de ravage lorsqu'une bête en est frappée; mais elle est d'une exécution un peu compliquée. Le moule dans lequel elle se fond est partagé en quatre, au moyen de deux petites lames rondes de tôle ou de cuivre, se croisant à angles droits, et soudées l'une à l'autre, qui s'y adaptent exactement. A l'endroit où elles se joignent par le bas, est soudé un petit pied d'environ un pouce de long, destiné à faciliter leur séparation d'avec la balle lorsqu'elle est fondue, et sortant du moule par un trou qu'on y a pratiqué exprès. La balle étant fondue dans le moule ainsi disposé, on retire cette cloison de tôle qui la partage en quatre, en s'aidant de la pointe d'un couteau pour faciliter sa sortie. On a soin, en coupant le jet de la balle, de lui laisser un peu d'excédant, afin que les quatre parties ne se séparent pas, et en la mettant dans le canon, de la tourner de façon que le jet soit en-haut. Cette espèce de balle s'ouvre et se déploie en frappant la bête, et fait à ce moyen une plaie bien plus large qu'une balle ordinaire. Je ne me fierois cependant à une pareille balle que pour tirer de près. Le mémoire de Leuttmann, d'où j'ai emprunté ces particularités, est intitulé *Annotationes et Experimenta quædam variora et curiosa, et ad rem sclopetariam pertinentia*, (Observations curieuses et singulières concernant les fusils); et se trouve dans les *Mémoires de*

l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, année 1729.

Je ne connois point de charge moins sûre pour le bois, que la chevrotine dont se servent quelques chasseurs, surtout pour le chevreuil. C'est un diminutif de la balle, de la grosseur d'un pois moyen, dont on met sur la poudre 15 à 18, tout au plus. J'ai éprouvé plusieurs fois que 18 chevrotines, à la distance de 40 à 50 pas, couvroient un espace de plus de 5 à 6 pieds en carré. Si à cette distance, la bête en reçoit une ou deux, c'est tout ce qu'on peut attendre; et à moins que le hasard ne les adresse en quelque endroit mortel, elle ne reste jamais. On voit par-là combien il y a peu à compter sur une pareille charge, lorsqu'on ne tire pas à la distance de 25 ou 30 pas; et alors une charge de plomb à lièvre auroit suffi. Ce n'est pas tout : la chevrotine est dangereuse pour les chasseurs, surtout dans les battues où il y a beaucoup de monde dispersé çà et là; car comme elle s'écarte prodigieusement, il arrive qu'à une grande distance elle va blesser un chasseur, quoique fort éloigné de la ligne sur laquelle on a tiré.

§ 4. Des bourres ou tampons.

Beaucoup de chasseurs se persuadent que le tampon, tel qu'il soit, lâche ou à plein dans le canon, et de quelque matière qu'on le fasse, est chose indifférente pour la portée du coup. Que celui qui se met sur le plomb, et qui ne sert qu'à le contenir, importe peu, à la bonne heure; mais il n'en est pas de même de celui de la poudre. 1°. Il doit être à plein dans le canon, sans cependant y être trop serré. 2°. D'une matière molle et maniable, mais assez consistante pour chasser la dragée, et la conduire jusqu'à une certaine distance du canon. Si le tampon serre trop, s'il est d'une matière dure et roide, telle, par exemple, que du papier trop fort, le fusil repoussé, et la dragée s'écarte davantage; s'il ne serre par assez, et est d'une matière très-légère, comme

laine, coton, feuilles sèches, etc., il n'a pas assez de consistance pour chasser et conduire la dragée, et le coup perd de sa force. L'expérience m'a appris que rien n'étoit meilleur et plus commode pour faire des tampons, que le papier brouillard dont on se sert pour faire des papillotes. Il réunit la souplesse avec la consistance, se roule et s'arrondit aisément sous les doigts, et se moule parfaitement dans le canon; et j'ai toujours remarqué qu'une pareille bourre ne tomboit guères qu'à 12 ou 15 pas. Dans les pays où il y a des pommiers, on trouve sur ces arbres une mousse très-fine d'un gris verdâtre, qui est encore excellente pour bourrer, et qui a même l'avantage d'encrasser moins les canons que le papier, qui contient beaucoup d'huile. L'étope est aussi très-bonne pour cet usage. On peut encore, au moyen d'un emporte-pièce assorti au calibre du fusil, faire des tampons d'un vieux chapeau, ou avec des rognures de buffle, de deux ou trois lignes d'épaisseur, qui se trouvent chez les ceinturonniers. Cette dernière sorte de tampons dont je me suis beaucoup servi, est la plus prompte et la plus expéditive. Le linge ne vaut rien pour bourrer; très-souvent le plomb s'y enveloppe et fait balle. Je me rappelle avoir vu, dans je ne sais quel journal, il y a quelques années, une recette souscrite (*par un ancien garde-chasse*) pour augmenter la portée des fusils, qui consiste à bourrer la poudre avec un tampon de liége. Long-temps avant d'avoir vu le journal en question, j'avois eu la curiosité de faire plusieurs expériences sur les tampons, et notamment sur ceux de liége. Ceux dont je me suis servi n'excédoient pas trois lignes d'épaisseur, et je n'ai point pris à tâche qu'ils fussent aussi serrés dans le canon qu'un bouchon dans le col d'une bouteille. La vérité est que ces tampons n'ont pas produit plus d'effet que ceux de papier, de chapeau, ou de buffle, c'est-à-dire, qu'ils n'ont pas percé plus de feuilles de papier dans une main, toutes choses égales d'ailleurs. Je ne voudrois pas nier cependant qu'un tampon de liége, d'une

épaisseur plus considérable que ceux que j'ai employés pour cet essai, comme d'un doigt, par exemple, tout-à-fait à plein et forcé dans le canon, ne produisit plus d'effet qu'une simple bourre de papier, en ce que, fermant plus hermétiquement le canon, il empêche le fluide élastique produit par la poudre de s'échapper, en aucune manière, entre les parois et la charge, et lui conserve toute sa force jusqu'à l'embouchure.

§ 5. Comment se doit charger un fusil.

La poudre ne doit être battue que très-légèrement; il suffit d'appuyer deux ou trois fois la baguette sur le tampon; et il ne faut pas, comme font certains chasseurs, la battre à plusieurs reprises, en lâchant la baguette, et la faisant renvoyer par le tampon. En comprimant trop la poudre, partie des grains s'écrase, et l'explosion en est moins prompte; d'ailleurs, la dragée en écarte davantage. Il est utile, en versant la poudre dans le canon, de le tenir, le plus qu'on peut, dans la ligne perpendiculaire, afin qu'elle tombe plus aisément au fond, et qu'elle n'y forme pas le sifflet. Il est bon même de frapper un peu la crosse du fusil contre terre, afin de détacher les grains de poudre qui se collent, en tombant, aux parois du canon. On ne doit jamais battre le plomb: après avoir donné un coup de crosse en terre, comme pour la poudre, afin qu'il se tasse et s'arrange mieux, on pose seulement dessus le tampon, qui doit être moins fort que celui de la poudre. Bourrer trop le plomb, le fait écarter et repousser le fusil. Lorsqu'on a tiré, on doit recharger aussitôt, pendant que le canon est échauffé; pour peu qu'on attende, il s'y forme une certaine huile, qui retient une partie de la poudre, et l'empêche de tomber à fond. Quelques chasseurs amorcent avant que de charger; cela peut être bon, lorsque la lumière est agrandie, et que le canon a peu d'épaisseur à la culasse, attendu que, si on ne

commence pas par amorcer, le fusil s'amorce de lui-même, ce qui diminue d'autant la charge. Mais lorsque la lumière est telle qu'elle doit être, je conseillerai toujours de n'amorcer qu'après avoir chargé; parce qu'alors on s'assure par deux ou trois grains de poudre qui pénètrent dans le bassinet, que la lumière a jour; sinon, lorsque la poudre ne pénètre point, on frappe sur le canon, et on épingle la lumière pour la faire sortir. Mais, soit qu'on amorce avant ou après, il est bon, à chaque coup, de passer l'épinglette dans la lumière; et ce qui est encore meilleur, pour se garantir surtout de ce qu'on appelle fusée ou *long-feu*, c'est d'y passer une plume d'aile de perdrix, dont les barbes la nettoient, et en emportent l'humidité.



CHAPITRE XVIII.

Règles et instructions particulières pour parvenir à bien tirer, soit au vol, soit en courant.

1°. CHAQUE chasseur a sa manière *d'épauler*, c'est-à-dire de mettre en joue, et veut la couche du fusil à sa guise; l'un courte, l'autre longue; l'un droite, l'autre courbe. Sur cela point de règle à établir. On voit tirer également bien avec ces couches différentes. Ce n'est pas cependant qu'on ne puisse établir quelques principes généraux sur la longueur; ainsi que la courbure de la couche d'un fusil. Mais l'application de ces principes se trouve souvent contrariée par le goût, et la convenance particulière de chaque tireur. A parler généralement, il est certain, par exemple, que pour un homme de haute stature et qui a les bras fort longs, la couche du fusil doit être plus longue que pour un petit homme qui a les bras courts. Une couche droite convient à celui qui a les épaules hautes et le cou court, par la raison

que si elle est fort courbée, il sera très-difficile que la crosse, surtout dans le mouvement précipité qui se fait pour tirer au vol, ou en courant, vienne s'asseoir et s'emboîter en plein sur l'épaule; elle n'y portera que de sa partie supérieure, ce qui non-seulement fera relever le bout du fusil, et par conséquent tirer haut, mais rendra aussi le recul plus sensible que lorsqu'elle se porte en entier sur l'épaule, et s'y emboîte comme il faut. D'ailleurs, dans le cas dont nous parlons, le tireur, en supposant qu'il parvienne à bien épauler, ne pourra qu'à peine découvrir le canon. S'il s'agit au contraire d'un tireur qui ait les épaules basses et le cou long, il est naturel que la couche du fusil ait beaucoup de courbure; si elle étoit droite, il éprouveroit, en baissant la tête pour atteindre l'endroit de la crosse où sa joue doit poser, une gêne qu'il n'éprouve pas lorsque, par l'effet de la courbure, la crosse s'y prête d'elle-même, et fait la moitié du chemin. Indépendamment, et abstraction faite de ces principes, dont l'application, comme je l'ai dit, est sujette à beaucoup de modifications, je conseillerai toujours une couche longue plutôt qu'une courte, courbée plutôt que droite : la raison est, qu'à mon avis, une couche longue est plus ferme à l'épaule qu'une courte, surtout si on a pris l'habitude de placer la main qui soutient le fusil tout près du dernier porte-baguettes; car c'est une mauvaise habitude que de la placer seulement un peu au-dessus du pontet de la sous-garde, comme le font plusieurs tireurs. On n'est jamais aussi ferme en joue, aussi maître des mouvemens de son arme, que lorsqu'on s'habitue à la placer, comme j'ai dit, vers le dernier porte-baguettes, en empoignant fortement le canon, au lieu de le soutenir seulement du pouce et de l'index, comme le font encore plusieurs tireurs. A l'égard de la courbure de la couche, je la crois en général plus avantageuse, pour tirer juste, qu'une couche trop droite, qui en découvrant tout le canon à l'œil, me paroît sujette à l'inconvénient de faire tirer haut.

2°. Je conseillerai encore à un chasseur d'avoir un fusil qui relève imperceptiblement du bout, et dont le guidon soit fort petit et très-ras. Quiconque connoît la chasse, sait qu'on ne manque presque jamais pour tirer trop haut, mais pour avoir tiré dessous. Il est donc utile qu'un fusil porte tant soit peu haut; et, d'un autre côté, plus le guidon est ras, plus la ligne de mire se trouve coïncider avec la ligne de tir; et par conséquent moins le coup doit baisser. C'est une pratique que j'ai toujours observée, et dont je me suis bien trouvé.

3°. Le vrai moyen pour ne pas manquer le gibier en travers, ou lorsqu'il barre, soit au vol, soit en courant, n'est pas seulement d'ajuster devant, comme tout le monde sait, mais encore de savoir ne pas s'arrêter involontairement, comme il arrive à beaucoup de tireurs, au moment où on lâche la détente. Pendant l'instant, quoique presque insensible, où la main s'arrête pour donner feu, l'oiseau, qui ne s'arrête point, dépasse la ligne de mire, et le coup porte derrière. Si c'est lièvre ou lapin qu'on tire en courant, surtout en tirant d'un peu loin, il ne reçoit tout au plus que quelques dragées dans la croupe, et on ne l'arrête que par cas fortuit. Lorsque l'oiseau file en ligne droite, alors ce défaut ne peut nuire. Si le coup est bien ajusté, il ne peut l'esquiver, hors le cas où on le tire à la partie, et avant qu'il ait pris un vol horizontal. Alors, pour peu que la main s'arrête en donnant feu, on met dessous, et on le manque. Il est donc très-essentiel d'accoutumer sa main à suivre toujours le gibier sans s'arrêter; c'est un point capital pour bien tirer; l'habitude contraire, dont il est très-difficile de se corriger, lorsqu'elle est une fois contractée, est ce qui empêche beaucoup de chasseurs, qui d'ailleurs ont la justesse de l'œil et la prestesse de la main, d'atteindre la perfection.

Il n'est pas moins essentiel de devancer le gibier lorsqu'on tire en travers, et toujours en proportion de la distance. Si une perdrix, par exemple, traverse à la distance de 30. ou

35 pas, il suffit de la prendre en tête, ou tout au plus quelques doigts devant. Il en est à-peu-près de même de la caille, de la bécasse, du faisan, du canard sauvage, quoique ces oiseaux aient l'aile moins vive que la perdrix; mais si l'on tire à 50, 60, 70 pas, il est nécessaire alors de devancer au moins de demi-pied : on doit pareillement tirer en avant d'un lièvre, d'un lapin, d'un renard, lorsqu'ils traversent, suivant l'éloignement où ils sont, et suivant leur allure, qui n'est pas toujours la même. Il est encore à propos, lorsque l'on tire à une grande distance, d'ajuster un peu au-dessus de la pièce de gibier; attendu que la dragée, ainsi que la balle, n'a qu'une certaine portée de but en blanc, passé laquelle elle commence à décrire une ligne parabolique.

Lorsqu'un lièvre file, le guidon doit toujours être pointé entre les deux oreilles; sans quoi on court risque de le manquer, ou de le tuer mal; car il ne suffit pas à un chasseur, qui a l'ambition de bien tirer, de briser la cuisse d'un lièvre, de démonter une perdrix, lorsqu'il a tiré à une distance convenable; il faut que le lièvre soit culbuté, qu'une perdrix soit pelottée de façon à rester sur la place, et à n'avoir pas besoin du secours de son chien. S'il a tiré de loin, c'est autre chose; il ne se fait point de reproche d'avoir démonté une perdrix, ou blessé un lièvre assez pour qu'il ne puisse lui échapper.

4° L'usage apprend bientôt à connoître les distances où il convient de tirer. La bonne portée, celle à laquelle on doit tuer infailliblement avec la dragée n° 4* une pièce de gibier quelconque, pourvu qu'elle soit bien ajustée, est depuis 25 jusqu'à 35 pas pour le poil, et jusqu'à 40 ou 45 pour la plume. Passé cette distance, jusqu'à 50 ou 55 pas, on ne laisse pas de tuer encore quelques lièvres et quelques perdrix. Pour ce qui est des lièvres, la plupart ne sont que blessés, et emportent le coup; et quant aux perdrix, quelque bien tirées qu'elles soient, leur corps présente si peu de surface, qu'à cette distance elles passent très-souvent dans

les vuides du coup. Ce n'est pas qu'on ne puisse encore tuer des perdrix avec le n° 4* au-delà de 60, et même 70 pas; mais ces coups sont fort rares. Tous ceux qui ont cherché à connoître la vraie portée des armes à feu, haussent les épaules aux forfanteries de certains chasseurs, qui, à les en croire, tuent journellement avec leurs fusils merveilleux, et avec le n° 4* ou 4, à 90 et 100 pas. Un, entre autres, m'a assuré avoir tué avec ce plomb, un lièvre à 110, et un faisan à 120 pas. Je ne prétends pas nier pourtant qu'avec le n° 3* ou 3, on ait jamais tué par cas fortuit une perdrix, ou un lièvre à 110, et même à 120 pas; mais ce sont de ces coups si extraordinaires et si rares, que la vie entière d'un chasseur de profession suffit à peine pour en citer deux ou trois. Ce sera un grain de plomb qui, par le plus grand hasard, adresse à l'aile ou à la tête d'une perdrix; qui frappe un lièvre à la tête et l'étourdit, ou au défaut de l'épaule, où il n'y a, pour le blesser mortellement, qu'une peau très-mince à percer, et d'autant plus aisée à franchir, qu'elle se trouve tendue lorsque l'animal court.

5° Un chasseur ne doit jamais tirer plus de 20 à 25 coups sans laver son fusil; un fusil sale part moins bien, et porte moins loin que lorsqu'il est frais lavé. Il doit avoir soin de bien essuyer à chaque coup la pierre, le bassinet et la batterie, ce qui contribue beaucoup à le faire partir prestement; et surtout de renouveler fréquemment la pierre, sans attendre pour cela qu'elle ait manqué, comme je le vois faire à la plupart des chasseurs. J'ai toujours eu la coutume de ne tirer que 15 à 18 coups, au plus, de la même pierre; la dépense est trop mince pour y regarder, et à ce moyen on s'épargne bien des regrets. On ne doit jamais tirer avec une amorce de la veille. Il peut arriver qu'elle prenne bien feu; mais le plus souvent l'humidité l'a gagnée, elle fuse, et l'on manque son coup, faute d'avoir amorcé de frais.

Je terminerai ce dernier chapitre par indiquer ici, en faveur des chasseurs qui aiment la chasse des marais, une re-

cette assurée pour se garantir de l'eau et de l'humidité. Je suppose le chasseur pourvu d'une paire de bottes molles de bonne vache, bien conditionnées, et autant à l'épreuve de l'eau qu'elles peuvent l'être par la qualité du cuir et la couture.

Prenez de suif une demi-livre,
de graisse de porc 4 onces,
de térébenthine 2 onces,
de cire jaunée nouvelle 2 onces,
d'huile d'olive 2 onces.

Faites fondre le tout ensemble, et mêlez bien.

La veille de la chasse on aura soin que les bottes n'aient aucune humidité; on les chauffera doucement à un feu clair; et lorsqu'elles seront bien échauffées, on les oindra avec la main, de cette composition, chauffée au point d'en endurer la chaleur; et on leur en donnera, en les maniant et remaniant à plusieurs reprises, autant que le cuir en pourra boire. Le lendemain les bottes, en les mettant, pourront paroître un peu roides; mais le moment d'après, la chaleur de la jambe leur rendra leur souplesse. Lorsque les bottes sont neuves, avant de leur donner cette onction, il faut les porter deux ou trois fois, afin de leur ôter cet apprêt gras qu'ont tous les cuirs neufs. Avec des bottes ainsi préparées, on peut chasser les journées entières dans les marais, sans redouter l'eau ni l'humidité, et l'on est sûr de rentrer chez soi la jambe et les pieds secs.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



LA
CHASSE AU FUSIL.

SECONDE PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

Contenant quelques Instructions préliminaires.

CHAPITRE PREMIER.

De la Chasse au fusil en général.

J'AI rassemblé dans la première partie de cet ouvrage, toutes les instructions relatives à la connoissance et au maniement du fusil, au eboix de la poudre, de la dragée etc. ; en un mot, tout ce qui concerne les agens de la chasse. Il ne me reste plus à ajouter à ces instructions que quelques préceptes généraux sur la manière dont le chasseur doit agir et se gouverner, lorsqu'il se met en plaine à la poursuite du gibier. Je ne dirai rien à ce sujet, qui ne soit connu et pratiqué de tous les chasseurs de profession ; aussi, n'est-ce point à eux que je parle, et n'entends-je pas leur donner des leçons :

mais les jeunes gens qui commencent à se vouer à l'exercice de la chasse, ne seront point fâchés de trouver ici les élémens du métier, et de quoi suppléer à l'expérience qui leur manque.

Premièrement, un chasseur doit avoir égard à la différence des saisons, à la température de l'air, et même aux heures du jour plus ou moins favorables pour la chasse.

Pendant l'été et l'automne, il cherchera les lièvres et perdrix dans les plaines et lieux découverts; mais il doit savoir que, dans les grandes chaleurs, le gibier habite volontiers les endroits frais et humides, certains marais où il y a peu d'eau et beaucoup de grandes herbes, les bords des rivières et ruisseaux, et les coteaux exposés au nord: qu'en hiver, il se tient le plus ordinairement sur des coteaux exposés au midi, le long des haies, dans les bruyères, les pâtis garnis de broussailles et de fougère; et par les grands froids, dans les lieux bas et les plus fourrés; et dans les marais, où il trouve à se garantir du froid comme de la chaleur. Cela ne veut pas dire que, lorsque le temps est très-chaud ou très-froid, les lièvres et perdrix désertent entièrement les plaines, mais seulement la majeure partie. D'ailleurs, le gibier tient beaucoup mieux dans les lieux couverts que dans les lieux ras; ainsi, il y a double avantage à l'y chercher.

La chasse du matin, en toute saison, à commencer lorsque la rosée est essuyée, est toujours la meilleure et la plus favorable. A cette heure, les bergers et leurs troupeaux ne sont point encore répandus dans les champs, et n'ont point fait fuir une partie du gibier, comme il arrive, lorsqu'on se met en chasse plus tard: ajoutez à cela que les voies de la nuit sont plus fraîches, et que les chiens rencontrent mieux. En outre, pour n'être pas matineux, on perd souvent des occasions qui ne se retrouvent plus. Ce seront certains oiseaux de passage, qui s'étant abattus la nuit en quelque endroit, auront été rencontrés, le matin, par des bergers qui les ont fait lever. Une autre fois, ce sera un chevreuil, qui s'étant écarté

d'une forêt voisine, aura passé la nuit dans un bosquet, d'où il a été renvoyé, le matin, par quelque chien de ferme ou de berger; et autres hasards qu'on peut imaginer, et qui sont fort ordinaires.

2° Il n'est pas indifférent de quelle couleur le chasseur soit habillé. Le vert est, sans contredit, ce qui convient le mieux pendant la belle saison, et tant que les feuilles sont sur les arbres. S'il est vêtu d'une couleur tranchante avec la verdure de la campagne, il est certain que le gibier l'apercevra plus aisément, et de plus loin. En hiver, il doit s'habiller de gris foncé, ou de quelque couleur approchante de la feuille morte.

3° Il est à propos, autant que cela se peut, de chasser toujours à bon vent, tant pour dérober au gibier le sentiment du chasseur et du chien, que pour mettre le chien à même de l'éventer de loin : je dis, autant que cela se peut, parce qu'il n'est pas possible qu'en allant et revenant sur ses pas pour bien battre le terrain, on conserve toujours l'avantage du vent. Ainsi, toutes les fois qu'on se proposera de battre quelque portion particulière de terrain, où l'on s'attend à trouver du gibier, il est indispensable de prendre le vent.

4° Il ne faut jamais se rebuter de battre et de rebattre, surtout les terrains couverts de bruyères, de broussailles et de grandes herbes, de même que les jeunes tailles. Un lièvre, un lapin vous laissera passer plusieurs fois, à quatre pas de son gîte, sans se lever. Il faut encore s'obstiner davantage, lorsqu'on a remis des perdrix dans ces endroits. Souvent, lorsqu'on les a déjà relevées plusieurs fois, elles se laissent, pour ainsi dire, marcher sur le corps, avant que de partir, sur tout si ce sont des rouges. Il en est de même d'un faisan, d'une caille, d'une bécasse. Tout en marchant, on doit avoir sans cesse l'œil au guet, et regarder soigneusement autour de soi, ne laissant jamais passer un buisson, une touffe d'herbes, sans frapper dessus du bout du fusil. Il est bon aussi de s'arrêter un instant, de temps à autre; souvent,

cette interruption de mouvement détermine le gibier à partir, qui, sans cela, vous eût laissé passer. Le chasseur qui bat, foule et refoule le terrain, sans se rebuter, est toujours celui qui tue le plus de gibier. S'il chasse en compagnie, il en trouve le plus souvent où les autres ont passé sans rien y rencontrer.

5°. Lorsqu'après avoir tiré, on recharge son fusil, il est important de rappeler son chien, et de le tenir à ses talons, jusqu'à ce qu'on ait rechargé; sans quoi il arrive souvent qu'on a le regret de voir lever du gibier, lorsqu'on n'est point en état de le tirer.

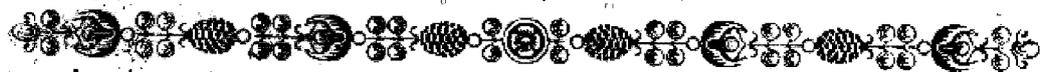
6°. Un des points les plus essentiels de la chasse en plaine, est de bien observer la remise des perdrix. Lorsqu'à la partie d'une compagnie, on en tue une, ce n'est pas d'aller ramasser ou faire rapporter à son chien la perdrix tuée qu'on doit s'occuper d'abord, mais de suivre les autres, jusqu'à ce qu'on les voie se poser; ou du moins, autant que la vue peut s'étendre, et qu'elle n'est point interceptée par quelque obstacle, tel qu'un bois, une haie; etc. Dans ce dernier cas, si on ne les a pas vues se poser, au moins peut-on savoir à-peu-près où elles sont, surtout si l'on connoit le canton où l'on chasse. Lorsque deux chasseurs sont ensemble, et que la compagnie se divise, chacun doit remarquer avec soin celles qui tournent de son côté. Ce que je dis des perdrix doit s'entendre de toute autre espèce de gibier-plume. Il est même utile, très-souvent, lorsqu'un lièvre part de loin, de le suivre de l'œil, parce qu'on le voit quelquefois se relâisser dans la plaine; et qu'après l'avoir laissé s'assurer pendant quelque temps, il pourra souffrir qu'on l'approche d'assez près pour le tirer à la partie. Si on le voit entrer dans quelque bois de peu d'étendue, l'occasion est encore plus favorable: on fait passer son chien dans le bois, où il est probable qu'il sera resté, et on l'attend à la sortie, du côté par où l'on croit qu'il pourra débusquer.

C'est ici le lieu de parler d'une manière particulière de

chasser en plaine, qui est une espèce de battue en petit. Quatre chasseurs se réunissent, et avec eux quatre hommes armés seulement de bâtons. Cette bande de huit hommes marche sur la même ligne, les batteurs placés dans les intervalles qui séparent les chasseurs, ensorte qu'entre chaque homme il se trouve une distance de dix à douze pas; ce qui forme un front de bandière de 80 à 100 pas, au moyen duquel on balaie une grande étendue de terrain. Ces batteurs, pour faire lever le gibier, font du bruit de la voix et de leurs bâtons. Lorsqu'il part une compagnie de perdrix, si quelqu'un des chasseurs a tiré, tous les autres s'arrêtent et suspendent leur marche, jusqu'à ce qu'il ait rechargé, ayant soin, en même temps, de bien remarquer les perdrix. Si quelqu'une s'écarte du gros de la compagnie, et qu'on la voie se remettre, un des tireurs se détache pour aller la relever, et les autres font halte pour l'attendre. On ne mène point de chiens à cette chasse, ou l'on en mène un seulement, qu'on tient attaché, pour le lâcher, en cas de besoin, après un lièvre blessé, ou une perdrix démontée. S'il se rencontre quelque petit bois, on y fait entrer les batteurs pour le fouler, et les chasseurs se postent aux passages. Cette sorte de chasse est fort usitée en Italie, où on l'appelle *il rastello* (le râteau), à raison de ce qu'elle est ordinairement fort meurtrière. Elle convient particulièrement dans les lieux où il y a peu de gibier.

Le temps de l'année le plus propre pour la chasse est à compter depuis la mi-août, jusqu'à ce que les perdrix se couplent. D'abord, jusqu'au mois d'octobre, c'est la pleine saison des perdreaux et des cailles; c'est celle des râles de genêt, des tourterelles, des hallebrans. Les lapereaux abondent, et il se tue plus de lièvres qu'en tout autre temps. Viennent ensuite les grives, qui sont excellentes, surtout dans les pays de vignoble, où elles ont mangé du raisin. Vers la Toussaint, arrive la bécasse; et c'est alors aussi qu'on trouve en quantité dans les marais, et autour des étangs, des bécassines qui, après les premières gelées, sont grasses et

bonnes à tirer. Dans le fort de l'hiver, et surtout pendant les grandes gelées, les marais, les étangs où se trouvent des eaux chaudes, et les petites rivières qui ne gèlent point, offrent une chasse abondante de canards de plusieurs espèces, sarcelles, poules-d'eau, hérons, butors, etc., et autres oiseaux aquatiques, dont les espèces sont très-nombreuses et très-variées, suivant les lieux et les différens pays. Quant au printemps, et au commencement de l'été, c'est-à-dire, les mois d'avril, mai, juin et juillet, c'est en général une saison morte pour la chasse. Plus de perdrix, plus de bécasses, plus de gibier de marais. On est réduit alors presque uniquement à chasser les lièvres et les lapins; encore ne peut-on guères chasser les lièvres en plaine, dès que les blés sont un peu grands. Ajoutez à cela quelques cailles vertes, au mois de mai, pour les cantons où il y a beaucoup de prairies, et quelques oiseaux de passage particuliers à certains pays.



CHAPITRE II.

Instruction pour dresser un chien couchant.

AVANT d'entrer en matière, il ne sera pas hors de propos de placer ici quelques observations préliminaires sur la chasse du chien couchant.

Tant qu'on ne s'est servi à la chasse que de l'arbalète, avec laquelle on ne pouvoit tirer, au moins le menu gibier, qu'arrêté; et même dans les premiers temps où l'on a employé l'arquebuse, dont l'usage ne s'est perfectionné au point de pouvoir tirer au vol, que bien des années après son invention, ainsi que je l'ai observé dans la première partie de cet ouvrage, les chiens couchans ont été bien plus utiles qu'ils ne le sont aujourd'hui; ou, pour mieux dire, ils étoient d'une nécessité indispensable, principalement

pour la perdrix et la caille, qui ne pouvoient se tirer autrement qu'à terre, et rarement, sans le secours d'un chien couchant. Un bon chien couchant étoit donc alors un vrai trésor pour son maître; et d'après l'intérêt qu'un chasseur avoit à perfectionner l'éducation de son chien, il est aisé de se persuader que les chiens couchans de ce temps-là étoient bien supérieurs à ceux dont nous nous servons aujourd'hui, et les chasseurs, conséquemment, bien plus habiles et plus industrieux qu'ils ne le sont de nos jours, où la chasse, devenue plus facile par l'usage de tirer au vol et en courant, n'exige pas, à beaucoup près, les mêmes finesesses qu'autrefois. Espinar, voisin du temps dont je parle, et qui avoit pu, dans sa jeunesse, voir encore et fréquenter quelques chasseurs à l'arbalète, vante singulièrement leur science et leur adresse, et surtout la perfection de leurs chiens, auxquels il ne manquoit, comme on dit, que la parole; obéissant au moindre petit sifflement, au plus léger signe de la main, et comprenant tout ce qu'on exigeoit d'eux, sans qu'il fût besoin de leur parler. Lorsqu'un chien tomboit en arrêt sur des perdrix, il falloit alors bien d'autres précautions pour le servir, qu'il n'en faut aujourd'hui, et la manœuvre du chasseur étoit bien différente. D'abord, pour tirer son gibier, il falloit qu'il jugeât avec justesse, par l'attitude de son chien, de l'endroit où il étoit; et ensuite qu'il cherchât à se placer de manière à pouvoir le découvrir, ce qui étoit quelquefois très-difficile, surtout dans un terrain couvert de bois, de broussailles, ou grande herbes; et il ne l'apercevoit, le plus souvent, qu'après avoir tourné le chien plusieurs fois, ce qui devoit se faire sans bruit, pas à pas, et avec le plus grand secret, pour ne pas le faire partir. Il avoit d'ailleurs l'attention, avant de tourner son chien, d'examiner quelle devoit être la remise des perdrix, et de prendre son tour de loin pour arriver sur elles de ce côté, par la raison que les perdrix tiennent beaucoup plus volontiers, lorsqu'elles voient le chasseur posté sur leur passage. S'il arrivoit que cette pre-

mière tentative ne lui réussît pas, il s'éloignoit alors pour donner le temps aux perdrix de se rassurer, et revenoit ensuite sur elles, du même côté, mais cherchant, cette fois, à les approcher de plus près, jusqu'à ce qu'enfin il pût les apercevoir et les tirer.

Telle étoit autrefois la chasse du menu gibier, où les chiens couchans, comme on voit, étoient des agens absolument nécessaires. Mais aujourd'hui que les ailes sont devenues inutiles aux oiseaux pour éviter le plomb mortel, et que les quadrupèdes ne peuvent plus s'en garantir par la rapidité de leur course, le talent d'arrêter, dans un chien, n'est plus, pour le chasseur, qu'un mérite secondaire, qu'un supplément d'agrément et de commodité, qui, toutes choses égales d'ailleurs, peut bien rendre la chasse plus abondante, et plus fructueuse, mais dont il est aisé de se passer, et dont se passent en effet les trois quarts des chasseurs, qui se contentent d'un *chou-pille*, c'est-à-dire, d'un chien bien à commandement, et chassant sous le bout du fusil.

Au surplus, il est bon de savoir que la chasse au chien couchant, tant à l'arquebuse qu'avec la tirasse, a été défendue, de tout temps, par les ordonnances de nos rois, comme chasse cuisinière, c'est-à-dire, destructive du gibier, et que, même encore aujourd'hui, elle est tolérée plutôt que permise. L'ordonnance de Henri III, en 1578 (époque où l'on n'avoit pas encore commencé à tirer au vol), la défend *sous peine de punition corporelle* pour les roturiers, et pour les nobles *d'encourir la disgrâce du roi*. Plusieurs ordonnances de Henri IV la défendent pareillement à toutes personnes, et notamment celle de 1607, où il est dit (art. vi) : *Et d'autant que la chasse du chien couchant fait qu'il ne se trouve presque plus de perdrix et de cailles, etc.* Enfin, celle de Louis XIV, en 1669, qui est la dernière sur le fait des chasses, l'interdit également *en tous lieux* par l'art. xvi; et, de plus, défend de *tirer en volant* à trois lieues des plaisirs du roi.

Venons maintenant à la manière dont on doit s'y prendre pour dresser un chien couchant.

Il y a trois espèces de chiens propres à recevoir cette instruction : le braque, l'épagneul et le griffon ; ce dernier est un chien à long poil un peu frisé, et qui tient du barbet et de l'épagneul. Le braque est plus léger et plus brillant dans sa quête ; mais, en général, il n'est bon que pour la plaine ; la plupart de ces chiens craignent l'eau et les ronces, au lieu que l'épagneul et le griffon s'accoutument aisément à chasser et rapporter dans l'eau, même par les plus grands froids, et quêtent au bois et dans les lieux les plus fourrés, comme en plaine. Il y a donc toujours beaucoup plus de ressource dans ces deux espèces de chien, que dans un braque.

Avant que d'entreprendre de dresser un chien couchant, il est à propos, dès qu'il a cinq ou six mois, de l'accoutumer, s'il se peut, à rapporter ; ce qui se fait, en jouant, et sans sortir de la maison. Avec de la patience et de la douceur, si le chien est de bonne race, on en vient ordinairement à bout fort aisément ; mais, je le répète, il faut beaucoup de douceur dans ce premier âge, et ne jamais s'obstiner jusqu'à un certain point, lorsque l'animal ne répond pas à la leçon qu'on veut lui donner. Dès qu'on voit qu'il se rebute, il faut le laisser tranquille, le caresser, et revenir à la leçon dans un autre moment. Dans le cas où l'on ne pourroit obtenir par la douceur ce qu'on lui demande, on attendra qu'il soit en âge d'être dressé, pour se servir alors du collier de force, dont il sera mention dans la suite de ce chapitre. Il sera bon de lui donner en même temps les premiers principes de l'obéissance, en se promenant avec lui autour de la maison ; d'essayer de le faire revenir lorsqu'il s'écarte, et de le faire passer derrière soi lorsqu'il est revenu, en lui disant d'abord : *ici, à moi* ; et ensuite : *derrière*. Il faut aussi l'accoutumer de bonne heure à rester à l'attache, dans un chenil ou une écurie, où on aura soin de lui renouveler souvent sa paille : mais, en ces commencemens, il est à propos de ne pas le tenir

enchaîné trop long-temps, ne fût-ce qu'en considération de son jeune âge, qui ne demande qu'à jouer et folâtrer, et qui semble mériter quelque indulgence; ainsi, on le lâchera dans la matinée, pour ne le remettre à l'attache que vers la nuit. Lorsqu'on n'accoutume pas les chiens de bonne heure à rester à la chaîne, on a le désagrément d'être étourdi par leurs cris continuels. Il est encore à propos que celui seul qui s'est chargé d'instruire un jeune chien, lui parle et lui commande, et que personne autre que lui ne se mêle de son éducation.

Lorsque le chien a atteint l'âge de dix mois ou un an, il est temps de le mener en plaine pour le dresser. Dans les premiers jours, laissez-le faire sa volonté, sans rien exiger de lui; il ne s'agit encore que de lui faire connoître son gibier. Il court après tout ce qu'il rencontre, corneilles, pigeons, alouettes, petits oiseaux, perdrix, lièvres. Ce premier feu passé, il finit par ne plus courir que les perdrix, auxquelles son instinct l'attache plus particulièrement; et bientôt dégoûté de les poursuivre en vain, il se contente, après les avoir fait partir, de les suivre des yeux. Il n'en est pas de même des lièvres: voyant qu'ils n'ont, comme lui, que quatre jambes, et qu'ils ne quittent point la terre, comme les perdrix, il sent qu'il y a plus d'égalité, et ne perd point l'espérance de les joindre; c'est pourquoi il les courra jusqu'à ce que l'éducation l'en ait corrigé: encore est-ce une chose assez difficile, que d'empêcher le chien le plus sage et le mieux dressé de courir le lièvre.

Tous les jeunes chiens sont sujets à fouiller et porter le nez en terre; habitude qu'il ne faut pas leur laisser contracter, et dont on doit les corriger de bonne heure, s'il est possible; car un chien qui fouille, et suit le gibier à la piste, ne peut jamais être qu'un mauvais chien d'arrêt. Ainsi, toutes les fois que vous vous apercevrez que votre jeune chien suivra la trace des perdrix à contre-vent, rappelez-le en le grondant, et lui criant: *haut le nez* alors, vous le

verrez inquiet, s'agiter, aller et venir de côté et d'autre, jusqu'à ce que le vent lui ait porté le sentiment du gibier; et il ne lui sera pas arrivé quatre fois de trouver les perdrix par ce moyen, que lorsqu'il rencontrera, il cherchera à prendre le vent, et chassera le nez haut. Il est vrai cependant qu'il y a des chiens qu'il est presque impossible de corriger sur cet article, et qui sont faits pour chasser toujours le nez en terre; ce sont ceux qui péchent par le nez. Lorsqu'on rencontre un chien de cette espèce, il ne vaut guères qu'on se donne la peine de le dresser. Les perdrix tiennent beaucoup mieux devant un chien qui les évente, que devant celui qui les suit le nez en terre. Le chien éventeur ne s'en approche que par degrés, plus ou moins, suivant qu'il les sent inquiètes ou assurées, ce qu'il connoît par leur vent; et, quoiqu'elles le voient autour d'elles, elles ne s'en épouvantent pas, ne s'apercevant point qu'il les suit : mais rien ne les inquiète plus, que de voir un chien s'attacher à leur trace, et tenir la même voie qu'elles prennent pour se dérober : et lorsqu'un chien les suit ainsi à contre-vent, il arrive, pour l'ordinaire, qu'il les fait partir; ou si, par hasard, il forme son arrêt, ce sera de fort près, attendu qu'allant à contre-vent, il n'a pu avoir le sentiment des perdrix, que lorsqu'il s'est trouvé, pour ainsi dire, le nez dessus; et alors elles ne tiendront pas.

Quand, une fois, le jeune chien connoît son gibier, il s'agit de le mettre à commandement. S'il est naturellement docile, et qu'il ait profité des instructions qu'on lui a données avant de le mener en plaine, il sera aisé d'en venir à bout : si, au contraire, il est têtue et revêche, comme il s'en trouve quelques-uns, alors il faudra nécessairement se servir du cordeau. Ce cordeau est de 20 à 25 brasses, et s'attache à un collier qu'on met au cou du chien. On le laisse aller, et on ne l'appelle jamais qu'on ne soit à portée de saisir le cordeau. Si, quoiqu'on le retienne par ce moyen, il continue de vouloir percer en avant, on lui donne une

saccade, qui souvent le fait culbuter. Il ne manque pas, pour lors, de revenir; on le caresse, on lui donne même quelque friandise; car il ne faut jamais manquer de le caresser lorsqu'il revient à la voix. Ensuite, pour l'accoutumer à croiser et barrer devant vous, tournez-lui le dos, et marchez du côté opposé : en vous perdant de vue, il ne manquera pas de venir vous retrouver. Par ce moyen, le chien devient inquiet, craint de vous perdre, et ne chassera point sans tourner la tête, de moment à autre, pour vous observer. Huit jours de cette manœuvre en viendront à bout, et vous le ferez tourner du côté que vous voudrez, en lui faisant seulement un signe de la main.

Lorsque votre chien en sera à ce point d'instruction, ayez soin de le tenir toujours à l'attache; ne le déchaînez plus que pour lui donner à manger; et qu'il n'en ait jamais sans l'avoir mérité. Jetez-lui un morceau de pain, en le tenant par la peau du cou, et lui criant : *tout beau*; et après l'avoir tenu un moment ainsi, dites lui : *pille*. S'il montre trop d'impatience pour se jeter sur le pain, avant que le signal lui soit donné, corrigez-le doucement et modérément, avec un petit fouet. Répétez la leçon, jusqu'à ce qu'il garde bien, et qu'il ne soit plus besoin de le tenir pour l'empêcher de se jeter sur le pain. Dès qu'il est bien accoutumé à ce manège, tournez le pain avec un bâton, en l'ajustant comme avec un fusil, et après l'avoir tourné, criez : *pille*. Qu'il ne mange jamais sans avoir gardé, soit à la maison, soit à la campagne. Ensuite, pour faire l'application de cette leçon au gibier, faites frire de petits morceaux de pain dans du sain-doux, avec des vidanges de perdrix, et les portez avec vous dans un petit sac de toile. Allez en plaine dans les chaumes, terres labourées et pâturages, et posez en plusieurs endroits de ce pain frit, en les marquant par de petits piquets fendus par le haut avec une carte. Cela fait, détachez le chien, et le conduisez dans ces endroits, toujours quêtant dans le vent. Lorsque, ayant le

vent du pain, il s'en approche, et s'apprête à fondre dessus, criez-lui d'un ton menaçant : *tout beau* ; et s'il ne s'arrête aussitôt, corrigez-le avec le fouet. Bientôt il comprend ce qu'on exige de lui, et s'arrête. Alors, une autre fois, prenez un fusil chargé d'un demi-coup de poudre ; tournez autour du pain, un ou deux tours seulement, et tirez, au lieu de crier *pille*. Tournez ensuite plus long-temps, et en vous éloignant davantage, jusqu'à ce que votre chien s'accoutume à ne pas s'impatienter, et attende, sans bouger, qu'on l'ait servi. Lorsqu'il gardera bien son arrêt, et sera imperturbable dans cette leçon, menez-le à la perdrix. S'il pousse, corrigez-le ; et en cas qu'il persiste, remettez-le au pain frit ; mais pour l'ordinaire il n'en est pas besoin. Il y a beaucoup de chiens qui débutent par ne pas manquer leur premier arrêt, et qui en font même plusieurs de suite, dès le premier jour. Mais, pour bien affermir un chien, il est essentiel de s'attacher à tuer quelques perdrix par terre devant lui, et surtout de ne jamais tirer en volant, qu'il ne soit parfaitement dressé. La saison la plus propre et la plus commode pour dresser un chien est le carême, parce qu'alors les perdrix étant couplées, tiennent davantage, et qu'il en part moins à-la-fois, ce qui fait que le chien est moins sujet à s'emporter, et qu'il est plus aisé de le contenir. Comme le temps de la pariade ne commence que vers la fin de février, et que, passé les premiers jours de mai, on ne peut plus mener les chiens en plaine, tant parce que les blés sont déjà grands, que pour ne pas troubler la ponte des perdrix, le plus souvent ce temps ne suffit pas pour rendre un chien parfaitement ferme, surtout dans les pays où le gibier n'est pas abondant. Alors on reprend son instruction au mois de septembre, et l'on achève de le dresser pendant la saison des perdreaux.

Il y a une autre manière de dresser les chiens avec un cordeau de vingt à vingt-cinq brasses et le *collier de force*. On appelle ainsi un collier de cuir, garni de trois rangées de

petits clous, dont les pointes sortent de trois à quatre lignes. On coud un double cuir sur la tête de ces clous, pour empêcher qu'ils ne reculent, lorsqu'on appuie sur la pointe. On attache un anneau à chaque extrémité du collier, parce que s'il étoit à boucle, comme les colliers ordinaires, il piqueroit continuellement le chien; et l'on passe dans ces anneaux l'extrémité du cordeau avec une boucle lâche, de manière qu'en le tirant à soi, les anneaux se rapprochent et resserrent le collier, dont alors les clous appuient sur le cou du chien, et l'avertissent de sa faute. Dès que le jeune chien qu'on veut dresser est instruit à garder son pain de la manière que je l'ai expliqué ci-dessus, on le conduit en plaine, et on le laisse chasser, le collier de force au cou, et le cordeau traînant; on a soin de ne pas le laisser trop s'écarter, et de le contenir à une distance où on puisse toujours être maître de saisir le cordeau. Aux premières perdrix qui partent, si le chien court après, ou les pousse seulement, on lui donne quelques saccades, en lui criant : *tout beau*; s'il les arrête, on le caresse; et on ne le fait point chasser sans le cordeau, qu'il ne soit bien ferme dans ses arrêts.

Dès qu'une fois un chien est instruit à arrêter la perdrix, il arrêtera de même en plaine toute autre espèce de gibier-plume, et même le lièvre. Mais à l'égard du lièvre, il est, comme je l'ai déjà dit, assez difficile d'empêcher les chiens de le courir, soit qu'il les surprenne, en partant loin devant eux, soit qu'il parte, lorsqu'ils le tiennent en arrêt, surtout pour peu qu'ils soient éloignés du chasseur, qui, alors, fait souvent de vains efforts pour les rappeler : car, lorsqu'un chien sent son maître près de lui, il obéit bien plus aisément à la voix. On ne parvient facilement à corriger les chiens de ce défaut, si c'en est un, que dans les endroits où il y a beaucoup de lièvres, parce qu'à force d'en voir, ils se dégoûtent de les courir. D'ailleurs, pour qu'un chien conservât toujours l'habitude de ne point courir le lièvre, il faudroit qu'il ne chassât jamais qu'en plaine; car, dès qu'on le mènera au

bois, il ne manquera pas de pousser et lièvres et lapins; et revenu à la plaine, il agira comme dans le bois.

Il n'y a point de chien qui ne pousse quelquefois, surtout quand il va avec le vent : en ce cas, il faut seulement le gronder, mais sans le châtier, à moins qu'il ne coure les perdrix. Alors, vous remarquerez d'où elles sont parties. Il ne manquera pas d'y revenir, et vous le châtierez avec le fouet; mais il faut toujours de la modération dans le châtiement, surtout si le chien est timide. Il est de ces chiens qui, si vous les excédez de coups, se tiennent à vos talons, et ne veulent plus chasser; d'autres quittent leur maître, et retournent à la maison. Dans ce dernier cas, on donne comme un moyen sûr pour les corriger, de planter un pieu en terre au milieu de la cour, garni d'une chaîne avec un collier. Lorsque le chien arrive, un domestique aposté l'attache au pieu, et lui donne une volée de coups de fouet, ce qu'il recommence par intervalles, pendant une heure. Tant que cela dure, le maître ne paroît point, et reste encore quelque temps sans se montrer, après la dernière correction, afin que la colère du chien ait le temps de se passer. Alors, il vient le trouver, le caresse beaucoup, le détache, lui donne quelque friandise, et le remène à la chasse. Mais cette recette n'est pas aussi infallible qu'il est dit dans plusieurs livres où elle se trouve. Il arrive le plus souvent que le chien qui a ainsi reçu les étrivières, en arrivant une autre fois à la maison, se glisse furtivement, va se tapir dans quelque recoin, sans qu'on sache ce qu'il est devenu, et ne reparoît que long-temps après. Le mieux est d'étudier le caractère du chien, et de se conduire en conséquence pour la correction.

J'ai dit au commencement de ce chapitre, que lorsqu'on n'avoit pu réussir à faire rapporter un jeune chien dans son premier âge, en le flattant, il falloit attendre qu'il fût plus âgé, et se servir alors du collier de force : voici comme on s'y prend. On a un morceau de bois, long de huit à neuf

pouces, carré, et d'environ un pouce d'épaisseur. On y fait des crans sur les arêtes, en manière de scie : on le perce de deux trous à chaque bout, pour y passer deux petites chevilles en croix, ensorte qu'en jetant ce bois à terre, les chevilles le soutiennent, et qu'il se trouve élevé de terre d'un bon pouce, et cela pour que le chien puisse l'engueuler plus aisément. On met le collier de force au cou du chien, et prenant le bâton, on lui en frotte les dents du côté des crans, pour lui faire ouvrir la gueule, mais, autant que cela se peut, sans le blesser; on lui tient la main gauche sous la mâchoire, pour empêcher qu'il ne le rejette, et de la droite on le flatte, en lui disant : *tout beau*. Lorsqu'on retire ses mains, le chien laisse tomber le bâton; en ce cas on le gronde, et on secoue le collier pour le châtier. On lui fait reprendre le bâton, en lui sciant les dents, et de la même manière qu'on a déjà fait. Le chien se voyant puni quand il lâche le bâton, et caressé quand il le garde, s'accoutume enfin à le garder, et ouvre la gueule, quand on le lui présente. Il s'agit alors de l'amener à le prendre de lui-même : il faut le lui présenter en lui disant : *pille, apporte*, et le caressant beaucoup, et en même temps lui donner de petites saccades pour le faire avancer. S'il s'avance de lui-même, et prend le bâton, beaucoup de caresses, et quelque friandise. Lorsqu'il commence à avancer la tête d'un pouce, il est dressé : bientôt il prend le bâton à terre, et on lui dit toujours : *pille, apporte*; et ensuite : *apporte ici, haut*, pour l'habituer à se dresser. Lorsqu'il apporte bien le bâton, on lui fait apporter des ailes de perdrix cousues sur une pelote de linge, et d'autres fois une peau de lièvre remplie de foin, à chaque bout de laquelle on met une pierre, pour l'accoutumer à charger un lièvre par le milieu du corps. Enfin, lorsqu'il rapporte tout sans rien refuser, on le mène en plaine, et on lui fait rapporter la première perdrix que l'on tue : s'il se fait prier, on le remet au collier de force qu'on a porté avec soi.

Pour l'accoutumer à l'eau, choisissez une mare, dont le

bord soit en pente douce, et jetez-lui un morceau de bois, d'abord à peu de distance, afin qu'il puisse l'atteindre, en entrant dans l'eau jusqu'à mi-jambe; et ensuite, plus loin par degrés, jusqu'à ce qu'il l'aille prendre à la nage, ayant soin, à chaque fois qu'il rapporte le morceau de bois, de lui donner quelque friandise. S'il ne se détermine pas à se mettre à la nage, il faudra s'y prendre autrement : conduisez-le à la mare avant qu'il ait déjeuné, et jetez-lui des morceaux de pain dans l'eau, toujours plus avant, par gradation; et de cette manière vous l'accoutumerez bientôt à aller chercher son déjeuné à la nage. Ensuite, pour achever de le dresser, si vous avez une pièce d'eau où il y ait de la profondeur, mettez-y un canard, après lui avoir coupé le fouet de l'aile. Animez le chien jusqu'à ce qu'il soit entré dans l'eau pour le suivre; le canard fuit devant lui, et plonge pour se dérober à sa poursuite, lorsqu'il se voit pressé. Après que ce manège aura duré quelque temps, finissez par tuer le canard d'un coup de fusil; le chien ne manquera pas de vous l'apporter gaiement. C'est dans la belle saison que ces leçons doivent se donner; on auroit de la peine à déterminer un jeune chien à se mettre à l'eau pendant l'hiver, et même cela pourroit l'en dégoûter pour toujours; mais surtout, il ne faut jamais s'aviser de le jeter dans l'eau lorsqu'il refuse de s'y mettre. Avec de la patience, en s'y prenant comme je viens de le dire, on en vient toujours à bout.

La plupart des jeunes chiens ont l'habitude de courir les volailles, et il y en a quelques-uns qui courent les moutons, défauts dont il est à propos de les corriger de bonne heure. Quant aux volailles, si on ne parvient pas à leur faire perdre cette habitude, avec le fouet, voici ce qu'il faut faire. Prenez un petit bâton, fendez-le par un bout, assez pour y passer la queue du chien, et liez ce bout fendu avec une ficelle, de manière à lui faire sentir de la douleur; à l'autre bout attachez une poule par le gros de l'aile, près du corps, et lâchez-le ensuite, en lui appliquant quelques

coups de fouet. Il se met à courir tant qu'il peut, à cause de la douleur qu'il ressent à la queue, et qu'il croit causée par la poule. A force de la traîner, il la tue, et las de courir, il s'arrête et va se cacher dans quelque recoin. Alors détachez le bâton, et battez-lui la gueule avec la poule morte.

S'il s'agit d'un chien qui court les moutons, couplez-le avec un bélier, et en les lâchant ainsi couplés, fouettez le chien, tant que vous pourrez le suivre. Ses cris font d'abord peur au bélier, qui court à toutes jambes, et entraîne le chien; mais il se rassure ensuite, et finit par le charger à coups de tête. Découplez-les alors, et votre chien sera corrigé pour toujours de courir les moutons.



CHAPITRE III.

De quelques ruses dont on peut se servir à la chasse, principalement pour surprendre certains oiseaux qui se laissent difficilement approcher.

I.

LA VACHE ARTIFICIELLE.

PARMI les ruses que l'homme a imaginées pour tromper la vigilance continuelle que les animaux sauvages opposent à ses embûches, une des plus anciennement connues est d'avancer vers eux, en leur présentant le simulacre d'une vache, animal dont la vue leur est familière, et qu'ils sont habitués à voir dans les champs autour d'eux, à toutes les heures du jour, sans en recevoir aucun dommage.

Il y a deux manières différentes d'exécuter cette manœuvre; l'une est de se revêtir d'un habit de toile peinte, imitant la peau d'une vache, accompagné d'un bonnet pareillement peint, représentant sa tête, avec des cornes

postiches, et des trous vis-à-vis des yeux. On joint à cela deux bandes de la même étoffe, qui du poignet pendent jusqu'à terre, pour représenter les jambes de devant de l'animal. Ainsi accoutré, on marche le dos courbé et le fusil en main, imitant de son mieux l'allure et les mouvemens d'une vache, jusqu'à ce qu'on ait pu s'approcher du gibier, assez près pour le tirer. Telle est en gros l'ancienne vache artificielle, décrite et représentée dans le livre intitulé *les Ruses innocentes*¹. Mais l'imitation me paroît si imparfaite, que je doute qu'elle ait jamais bien réussi. Il n'en est pas de même d'une nouvelle vache artificielle dont la figure et l'explication se trouvent dans l'*Avicéptologie française*²; le procédé en est beaucoup plus ingénieux; le déguisement qui en résulte doit produire une illusion parfaite, et je ne doute point qu'elle ne puisse être employée avec succès.

Quant à l'autre espèce de vache artificielle, qui se trouve aussi représentée dans *les Ruses innocentes*, et qui est particulièrement destinée pour *tonneler* les perdrix, elle consiste dans une figure de cet animal peinte sur une toile de quatre pieds en carré. Cette toile, à laquelle on ajoute des cornes faites d'un vieux chapeau, et une queue de filasse, ou de corde effilée, se monte sur un chassis formé de deux bâtons en sautoir, et d'un troisième perpendiculaire, liés ensemble par le milieu. Le bâton perpendiculaire est pointu par en-bas, afin de pouvoir, en le fichant en terre, tenir la vache debout, sans le secours des mains. Vers le haut de la toile, sont pratiqués deux trous, pour observer

¹ *Les Ruses innocentes, dans lesquelles se voit comme on prend les oiseaux passagers, et les non-passagers, et plusieurs sortes de bêtes à quatre pieds, avec les plus beaux secrets de la pêche, etc.*, par F. F. F. R. D. G. (Frère François Fortin Religieux de Grammont) dit Le Solitaire inventif; Paris, 1688, in-4°.

² *L'Avicéptologie Française, ou Traité général de toutes les ruses dont on peut se servir pour prendre les oiseaux qui se trouvent en France*, par M. B***; Paris, 1778, in-12°.

les oiseaux qu'on veut approcher. Le chasseur se couvre de cette vache, en la portant devant soi de la main gauche, et tenant son fusil de la droite. Il n'avance pas vers les oiseaux en droiture, mais toujours de côté, en leur présentant la vache par le flanc, et jamais de face, ce qu'il ne pourroit faire sans se découvrir. Il la leur fait apercevoir du plus loin qu'il se peut, pour leur donner le temps de la bien reconnoître, et de s'assurer après l'avoir reconnue; bien entendu que cette manœuvre doit toujours se faire à bon vent. On juge; par la contenance des oiseaux, de leur inquiétude, ou de leur sécurité. S'ils ne sont pas disposés à attendre, ils lèvent la tête en l'air, et restent dans cette position, jusqu'à ce qu'ils se déterminent à prendre leur vol. Lorsqu'ils veulent attendre, ils baissent la tête et cessent d'être inquiets. Le chasseur doit être instruit de ces particularités, pour savoir avancer et s'arrêter à propos. Lorsqu'il se voit à portée de tirer, il pique la machine en terre, ou la laisse tomber, et tire soit au vol, soit à terre, si les oiseaux lui en donnent le temps.

Quelle que soit la vache artificielle, que le chasseur lui-même la représente par le déguisement dont j'ai parlé plus haut, ou que ce soit une vache peinte qu'il porte devant lui, il doit toujours se conduire comme je viens de l'expliquer. On se sert quelquefois de cette dernière dans les plaines de la Champagne, pour la chasse des outardes; et l'on peut employer également l'une ou l'autre pour approcher les grues, les cigognes, les oies sauvages, et même les pluviers et vanneaux, qui se tiennent toujours dans les plaines rases et découvertes.

Au lieu de vache artificielle, on se servoit autrefois, en Espagne; d'un bœuf véritable, dressé exprès pour cet usage. On le choisissoit de grande taille, afin que le chasseur fût mieux caché; doux et docile pour exécuter tous les mouvemens qu'on exigeoit de lui. Il ne devoit être ni noir, ni blanc, la couleur noire ou rembrunie causant de la sur-

prise et de la défiance au gibier, et le blanc n'étant pas favorable pour bien cacher le chasseur. Le roux clair étoit la couleur qu'on jugeoit la plus avantageuse. On accoutumoit l'animal à rester immobile au bruit de l'arquebuse et de l'arbalète; et pour se rendre maître de ses mouvemens, on lui passoit au-dessous des cornes une laisse ou licol de crin, et par une seconde boucle, on lui enlaçoit d'un côté l'oreille avec la corne, ce qui l'assujettissoit beaucoup, et faisoit sur lui le même effet que le mors sur un cheval. Au moment de tirer, le chasseur laissoit échapper le licol de sa main, et posoit le pied dessus. Ce bœuf de chasse étoit nommé, en espagnol, *buey de cabestrillo*, ce qui ne peut se rendre en françois que par *bœuf enchevêtré*. On s'en servoit pour toute espèce de gibier gros et menu, tant en plaine rase, qu'en tous autres lieux assez découverts pour qu'il fût possible de l'y apercevoir, et de lui montrer le bœuf de loin. On approchoit donc par ce moyen, non seulement lièvres, lapins, perdrix, ramiers, oies sauvages, grues, outardes, etc., mais aussi les cerfs, daims et chevreuils; car cette chasse ne pouvoit avoir lieu pour le sanglier, attendu qu'il est très-rare qu'il se fasse voir pendant le jour en lieu découvert, et que d'ailleurs, ayant la vue courte, il ne seroit pas possible de lui faire reconnoître le bœuf de loin, comme aux bêtes fauves qui l'ont très-perçante, ensorte qu'en l'apercevant, il se mettroit à fuir. Les lapins, particulièrement, se laissoient approcher de cette manière, sans aucune défiance, surtout la nuit, par le clair de lune, et venoient souvent jusques entre les jambes du bœuf; et pourvu qu'on se servît de l'arbalète, qui fait son exécution à petit bruit, on pouvoit en tuer plusieurs de suite, sans que ceux qui les accompagnoient prissent l'épouvante. On sent tous les avantages de cette chasse sur celle qui se fait avec la vache artificielle. Du reste, elle se conduisoit à-peu-près sur les mêmes principes, et le point capital étoit de gouverner le bœuf de façon à ne jamais montrer que lui au

gibier; ce qui demandoit beaucoup d'attention et une expérience consommée de la part du chasseur. Elle se pratiquoit encore en Espagne, du temps d'Espinar, qui en a donné un détail curieux dans un chapitre particulier, duquel j'ai extrait ce que j'en dis ici, seulement pour en donner une idée.

On voit dans les *Chasses* de Stradan, un bœuf factice, et différent, dans sa structure, de toutes les espèces de vache artificielle mentionnées ci-devant, qui pouvoit tenir lieu du bœuf enchevêtré; dont je viens de parler: mais il falloit au chasseur un second pour le manœuvrer. Ce bœuf, dont la charpente étoit probablement faite en osier, étoit affublé sur tout le corps, sauf la tête et le cou, d'une couverture traînante jusqu'à demi-pied de terre, et imitant sans doute la vraie couleur d'un bœuf, à laquelle étoit adaptée une queue postiche. Cette couverture cachoit un homme qui faisoit mouvoir le feint animal, et dirigeoit ses mouvemens au gré du chasseur, qui marchoit à côté le dos baissé, l'arbalète ou l'arquebuse en main, et ainsi couvert, cherchoit à s'approcher de son gibier.

Au lieu du bœuf véritable ou factice, on peut employer au même usage un cheval dressé à marcher et s'arrêter à volonté, et à ne point s'effrayer du bruit d'un fusil. C'est surtout dans certains grands marais, que les paysans se servent de ce stratagème pour approcher les oiseaux aquatiques. Ceux qui font cette chasse ont des bottes dont la tige est montée sur des sabots, et assez bien ajustée pour les garantir de l'eau. Ces bottes leur couvrent jusqu'à moitié des cuisses. Lorsqu'ils sont à portée du gibier, ils tirent par dessous le cou, et quelquefois par dessous le ventre du cheval. D'autres montent dessus, s'y tiennent le plus couchés qu'il se peut, et tirent par dessus la tête de l'animal.

II.

LA CHARRETTE.

Pour approcher certains oiseaux de passage, tels que ceux dont j'ai parlé dans l'article précédent, on peut se servir d'une petite charrette, à laquelle on accroche tout autour et sur le devant, des gerbes de paille, laissant entre celles du devant assez de jour pour pouvoir la conduire, et en même temps, observer les oiseaux dont on se propose d'approcher. Cette charrette est traînée par un seul cheval, et deux hommes sont assis dedans, cachés par la paille dont elle est entourée, l'un pour la conduire, et l'autre armé d'un fusil. On avance, à bon vent, comme avec la vache artificielle (précaution nécessaire dans tous les cas), dirigeant sa marche obliquement; et lorsqu'on est arrivé à la distance convenable, alors le chasseur se lève brusquement et fait son coup. C'est encore un des moyens dont on se sert en Champagne pour tirer aux outardes.

Espinar parle d'une autre espèce de charrette ou petit chariot, usité en Espagne, pour tirer, dans les plaines, les grues et autres oiseaux de passage. Ce chariot est traîné par une mule ou par deux bœufs, et tout à découvert; mais le chasseur est armé d'un mousquet de très-gros calibre, et d'une longueur proportionnée, portant jusqu'à la distance de 150 pas, et qui, vu sa pesanteur, est soutenu et assujéti, par devant, sur un pied ou pivot de fer fixé sur le chariot, de manière qu'on peut le tourner dans tous les sens, et lui donner telle direction que l'on veut.

On s'est servi très-anciennement de la charrette pour tirer aux bêtes fauves, suivant ce passage des *Desdultz de la chasse* de Gaston Phébus, comte de Foix, qui vivoit au XIV^e siècle. « Aussi peut-on traire les bestes à l'arc. Que on ait
« une charette, et ung homme dedans sur ses pieds, et la
« charette toute couverte de feuilles, et lui-même vêtu de

« vert, et ceint par les côtés et la tête couverte de feuilles,
 « et un autre sur le cheval qui mène la charette soit
 « aussi couvert de feuilles. Ainsi doit-on aller tournant en-
 « viron les bestes, jusqu'à ce qu'il soit si près qu'il puisse
 « traire à sa guise; car jà ne s'effrayeront ne fuiront, et les
 « roues de la charette doivent être étroites et serrées, afin
 « qu'elles fassent un plus grand bruit; car les bestes musent
 « et écoutent, et en attendent plus volontiers quand elles
 « oyent cela. »

Le même Gaston Phébus fait mention d'un autre ex-
 pédient plus simple pour surprendre les bêtes fauves, et
 qui peut s'employer également pour toute autre espèce de
 gibier. « Encore une autre manière (dit-il) qui est bien
 « sûre et de poure gent. Monte un homme sur un cheval,
 « et un archier aille avec lui toujours à pied, couvert au
 « côté du cheval. Et quand il verra qu'il sera assez près,
 « si demoure l'archier sans soi bouger, et l'homme à cheval
 « s'en aille: et les bestes museront et regarderont tousjours
 « l'homme à cheval, et dont pourra l'archier bien adviser
 « son coup et frapper à son aise. »

III.

LA HUTTE AMBULANTE.

La hutte ambulante est un buisson portatif d'environ
 six pieds de haut; c'est-à-dire, de hauteur suffisante pour
 qu'un homme puisse y être caché. Cette machine est com-
 posée de trois cercles, et de trois montans auxquels ils sont
 attachés, à la distance d'un pied l'un de l'autre, à compter
 du bas, qui doit être à quatre doigts de terre; ce qui forme
 une carcasse, autour de laquelle on lie des branches d'arbre,
 dont l'assemblage représente un buisson. On a soin d'imiter
 la nature, suivant la saison, le mieux qu'il est possible. Le
 chasseur, armé de son fusil, se tient dans l'intérieur de ce

buisson, qu'il conduit où il veut, les cercles tenant lieu d'anses pour le transporter. On laisse un jour sur le devant, par lequel on puisse découvrir le gibier, et le tirer, et l'on a soin de bien garnir le derrière, afin que les oiseaux ne puissent voir au travers. Cette ruse de chasse peut remplir en certains cas, le même objet que les précédentes, particulièrement pour les oiseaux aquatiques, le long des rivières et prairies inondées, tels qu'oies sauvages, canards, sarcelles et autres. Ces oiseaux, lorsqu'ils se trouvent en un lieu découvert, et que les eaux où ils se tiennent pendant le jour, sont éloignées de tous arbres et haies, à la faveur desquels on pourroit les surprendre, s'approchent des bords, où ils s'amuse à barboter, et regagnent la grande eau lorsqu'ils aperçoivent du monde. A la faveur de la hutte ambulante, on peut les approcher d'assez près pour les tirer; mais il faut avancer très-lentement, et de manière que les branches de la machine ne remuent point : les oiseaux qui remuent sans cesse, et vous voient approcher, s'imaginent que ce sont eux-mêmes qui vont vers le buisson, et non le buisson qui avance vers eux. Arrivé à portée, vous posez doucement la hutte à terre, pour vous mettre en devoir de tirer. On peut voir la figure d'une hutte ambulante dans l'*Avicéptologie françoise*. Celle qui est décrite dans *les Ruses innocentes* est un peu différente quant à la manière de la porter : elle est soutenue par quatre cordes, deux devant et deux derrière, qui, par leurs extrémités d'en-bas, lient les trois cercles, à la distance où ils doivent être l'un de l'autre, et par celles d'en-haut, viennent rendre à chaque coin d'un carré formé avec une autre corde, lequel pose sur les épaules du chasseur, ensorte que la machine avance avec lui, sans qu'il soit obligé d'y mettre les mains, qui lui restent libres pour porter son fusil.

Maintenant, pour suivre le plan que je me suis proposé, je vais traiter particulièrement de chaque espèce de gibier, et de la manière de le chasser avec le fusil. Car il n'entre

point dans mon plan de parler de filets, bricoles, lacets, pièges et autres engins dont on peut se servir pour prendre le gibier. D'ailleurs, assez d'autres en ont traité avant moi, au lieu que personne, en France, comme je l'ai déjà dit dans l'avant-propos, n'a traité *ex professo* de la chasse au fusil. Ceux qui voudront s'instruire sur ces sortes de chasses, et en même temps sur la pêche, ne peuvent mieux faire que de consulter *les Ruses innocentes*. C'est l'ouvrage le mieux fait et le plus complet que nous ayons en ce genre; et c'est la source où ont puisé, depuis quatre-vingts ans, la plupart de ceux qui ont compilé des traités sur la chasse et la pêche.



SECTION II.

De la Chasse des Quadrupèdes.

CHAPITRE PREMIER.

Du Sanglier.

JE n'entends parler ici que des différentes manières de chasser le sanglier, qui sont à la portée de tout particulier chasseur, voisin d'une forêt où il a le droit ou la permission de se procurer cet amusement, et non de la grande chasse de cet animal, telle qu'elle se fait par les princes et seigneurs qui ont des équipages en règle; quoique, le plus souvent, cette chasse ne se passe point sans tirer quelques coups de fusil, attendu qu'un sanglier est presque toujours dangereux pour les chiens, surtout lorsqu'il est sur ses fins, à moins qu'on n'ait l'attention de ne leur donner que de jeunes bêtes au-dessous de deux ans. Mais, avant d'en venir aux chasses qui sont de mon sujet, sans m'arrêter à déduire toutes les connoissances nécessaires à un valet de limier, il est au moins à propos de donner succinctement quelques notions principales sur la nature, les inclinations et les habitudes du sanglier.

Le sanglier est un porc sauvage, qui ressemble beaucoup au porc domestique. Il en diffère par sa couleur, qui est noire, par les oreilles qu'il a plus petites, droites et pointues, par ses défenses qui sont plus grandes. Il a d'ailleurs le boutoir plus fort, les pieds plus gros, et le dos bien plus arrondi. Les défenses du sanglier, dont il fait quelquefois un si terrible usage contre les chiens, les hommes et même les chevaux, sont deux dents recourbées, saillantes en dehors de

chaque côté de la mâchoire inférieure, qui ont jusqu'à 7 à 8 pouces de long. Ces dents sont si aiguës et si tranchantes, qu'elles coupent comme un couteau. Il y en a deux autres pareillement saillantes, de chaque côté de la mâchoire supérieure, appelées les *grais*, qui se croisent avec les défenses, et servent à les aiguïser. La laie ou femelle n'a point de défenses, mais elle ne laisse pas d'être dangereuse par ses coups de boutoir et ses morsures.

On donne au sanglier différens noms, à mesure qu'il avance en âge : jusqu'à six mois on l'appelle *marcassin* ; il est alors rayé par bandes de brun et de roussâtre, après quoi il devient roux partout, ce qu'on appelle *quitter la livrée* ; et jusqu'à ce qu'il ait un an, il est appelé *bête rousse*. Sa première année révolue, on lui donne le nom de *bête de compagnie*, parce qu'alors ces animaux vont par bandes, sans se quitter. Après deux ans, il va seul, et porte le nom de *ragot*, jusqu'à trois. A trois ans, c'est un sanglier à son *tiers-an* ; à quatre ans, un *quartanier* ; et passé cet âge, on l'appelle *vieux sanglier*, *grand vieux sanglier*, ou *porc entier*. Le ragot, le sanglier à son tiers-an, et le quartanier, sont les plus redoutables pour les chiens ; car les vieux sangliers ne peuvent plus faire tant de mal de leurs défenses, qui, à mesure qu'ils vieillissent, se recourbent davantage, au point de décrire une portion de cercle ; c'est ce qu'on appelle un sanglier *ruiné*. Cependant, il y a quelques-uns de ces vieux sangliers qui savent les casser dans un arbre, ou contre une roche, et qui sont alors très-dangereux.

On juge de l'âge et de la taille d'un sanglier par ses *traces* ; c'est-à-dire par l'empreinte de son pied, qui, suivant l'âge, offre des différences dans sa forme, sa grandeur et ses contours. C'est en quoi consiste la principale science d'un valet de limier ; et ce jugement demande un coup-d'œil très-exercé. On en juge aussi par les *boutis* ; c'est ainsi qu'on appelle les trous que font les sangliers dans la terre, lorsqu'ils fouillent pour chercher des vers et des racines. Leur

hure s'imprime dans ces trous, qui ont quelquefois deux pieds de profondeur; la grosseur et la longueur de la hure servent à juger de la taille de l'animal. Enfin, on peut encore acquérir cette connoissance par l'inspection de la bauge; les vieux sangliers la font profonde et, tout auprès, ils jettent leurs *laissées*, qui sont d'autant plus grosses que la bête est vieille et grande.

Les sangliers habitent, presque en tout temps, les forts les plus épais et les plus fourrés, où ils restent à la bauge pendant tout le jour. Ils changent de demeure suivant les saisons : l'été, ils s'approchent du bord des forêts, à portée des grains et des vignes, où ils font leurs *mangeures* pendant la nuit, et de quelque mare ou ruisseau, où ils vont prendre le *souil* et se rafraîchir plusieurs fois par jour, surtout dans les grandes chaleurs : l'automne, ils choisissent leur demeure près des futaies, où ils trouvent du gland et de la faîne, qui sont alors leur principale nourriture : en hiver, ils s'enfoncent dans le bois, où ils vivent de vers et de racines, de cresson qu'ils cherchent le long des ruisseaux, et de quelques glands qui sont restés sous les arbres.

Le rut des sangliers est en décembre, et dure tout le mois. Alors, ils n'ont point de demeure fixe, courant sans cesse à la suite des laies, se baugent dans le premier fort qu'ils rencontrent, et ne s'y arrêtent guères. Les laies portent quatre mois, et mettent bas vers la fin d'avril, et dans les premiers jours de mai¹.

La chasse la plus ordinaire du sanglier, où il ne s'agit que de tirer, et non de forcer, se fait à pied par plusieurs chasseurs qui se réunissent : alors cinq ou six chiens suffisent. Si l'on a un linier, et quelqu'un qui entende le métier de dé-

¹ Dominique Boccamazza, qui a fait un traité des chasses de la Campagne de Rome, intitulé *Caccie della Campagna di Roma*, etc. imprimé à Rome en 1548, in-4°, dit que les laies portent deux fois par an, et mettent bas en mars et avril, et en juillet et août. Cela seroit-il particulier aux laies des pays méridionaux?

tourner, en donnant aux chiens une bête renfermée dans une enceinte, on sera plus sûr de son fait; sinon, on va les découpler dans un canton où l'on espère rencontrer des sangliers, ce qui ne doit se faire qu'après avoir donné le temps aux tireurs de gagner les devans pour se poster, à quelque distance l'un de l'autre, du côté que l'on sait être la refuite ordinaire des bêtes, soit dans les chemins qui bordent la portion de bois qu'on se propose de battre, soit sous bois dans des clairières, suivant que le permet la disposition du terrain; bien entendu qu'il faut toujours se poster à bon vent, autant que cela est possible. Si un sanglier est lancé, et qu'il sorte de l'enceinte sans qu'on ait pu le tirer, il ne s'agit plus que de suivre la voix des chiens, et de couper au devant, pour tâcher de le joindre et le tirer sur son passage, comme dans toute autre chasse aux chiens courans. Mais, à celle du sanglier, si l'on n'a pas un valet de chiens, il est à propos qu'un des chasseurs, soit à pied, soit à cheval, en fasse l'office, et suive les chiens au plus près possible, tant pour les appuyer, que pour être à portée de les secourir, dans le cas où le sanglier s'aviserait de faire tête et de les charger, comme cela arrive souvent aux ragots et vieux sangliers.

On chasse quelquefois le sanglier avec deux ou trois mâtins ou chiens de cour, parmi lesquels il y en a beaucoup qui le chassent naturellement, et quelques-uns avec une telle ardeur, qu'ils le suivent pendant des journées entières. Ces sortes de chiens, lorsqu'ils ont joui, deviennent excellens pour cette chasse.

Il est un autre moyen plus simple et beaucoup plus sûr pour tuer des sangliers, et cette chasse est d'autant plus commode, qu'elle se fait avec un seul chien. La partie se lie entre plusieurs chasseurs: l'un d'eux, dès le matin, va à la forêt, seul et sans chien, et choisit une portion de bois isolée, et bornée par des chemins, où le pied des bêtes se fait bien mieux remarquer que sous le bois. Il en fait le tour, et voit

si quelque bête y entre, et si elle en sort. Lorsqu'il s'est assuré qu'une ou plusieurs bêtes entrent et ne sortent point, il vient retrouver ses camarades à un rendez-vous donné. Alors, celui de la bande qui s'y entend le mieux prend un limier au trait, ou tel autre chien capable d'en servir, et le conduit sur la voie de la bête, après que les autres chasseurs ont été se poster le long des routes qui bordent l'enceinte. Le conducteur du limier a grand soin de ne le laisser donner de la voix, que lorsque la bête est debout. Alors il ravale la botte à son chien, et le tient de plus court, en lui parlant tout bas, pour l'empêcher de trop crier; surtout si c'est un chien chaud de voix, parce qu'en criant trop fréquemment, il épouvanterait la bête. Il faut donc, pour bien faire, que le chien donne très-peu de la voix, et seulement pour indiquer aux tireurs de quel côté perce le sanglier, afin qu'ils soient sur leurs gardes. Lorsqu'il est sorti de l'enceinte, le valet de limier, ou celui qui en fait fonction, s'arrête pour donner le temps aux chasseurs de gagner les devans. On appelle cette chasse *routailler* un sanglier : elle est très-sûre, lorsqu'elle est bien entendue, et il est rare qu'une bête s'en échappe, au moins sans être tirée; mais c'est un rude métier pour celui qui conduit le limier, étant obligé de le suivre partout, et de brosser avec lui, quelquefois pendant des journées entières, dans les forts les plus épais. Au reste, on peut routailler les bêtes fauves comme le sanglier, et c'est ce que, dans certains pays, les braconniers savent très-bien pratiquer.

Voici une autre chasse encore bien connue des braconniers, et pour laquelle un homme seul suffit, mais qui n'a lieu que lorsque la terre est couverte de neige. Un chasseur va, le matin, faire le tour d'une portion de bois, bordée par des chemins, et s'assure, de la manière que j'ai expliquée ci-dessus, si quelque bête y est entrée et non sortie. Assuré de son fait, il prend son fusil, et se glisse sous le bois, après avoir eu la précaution de se lier à la jambe, au-

dessus du genou, un clairon, espèce de sonnette, qui se met au cou des vaches et des chevaux de charbonnier pâturans dans les forêts, pour donner aux propriétaires de ces animaux la facilité de les retrouver. Les bêtes fauves et noires, accoutumées à entendre nuit et jour le son de ces clairons, ne s'en épouvantent point, ce qui donne beaucoup d'avantage au chasseur pour les approcher, et sert en même temps à couvrir le bruit qu'il ne peut se dispenser de faire en marchant. Il s'avance donc, pas à pas, le dos courbé, et toujours prêt à tirer, en suivant les traces de la bête, ce que la neige lui rend fort aisé : et comme, hormis le lièvre et le lapin, il n'est point d'animal qui, lorsqu'il est en repos, tienne plus que le sanglier, très-souvent le chasseur arrive sur lui sans qu'il se lève, et le tire à la bauge, ou à l'instant qu'il en part, et quelquefois lorsqu'au sortir de la bauge il s'arrête à vingt pas de là, pour reconnoître ce qui lui a fait peur ; ce que cet animal ne manque presque jamais de faire lorsqu'il est surpris, restant même assez long-temps dans cette position pour donner au chasseur tout loisir de le tirer à son aise.

En Corse, où il y a des sangliers en quantité, mais beaucoup plus petits que les nôtres, quelques paysans s'adonnent particulièrement à les chasser pendant la nuit, ce qu'ils font avec un seul chien tenu au trait comme un limier. Ce chien est une espèce de mâtin de petite race, très-chiche de voix, et quelquefois tout-à-fait muet. Le chasseur se met en quête sur des coteaux peu élevés et couverts de bois, où ces animaux se rencontrent le plus ordinairement, ayant grande attention de se tenir toujours sous le vent des lieux où il espère les trouver. Lorsque le chien rencontre une voie, il la suit jusqu'à ce qu'il ait conduit le chasseur assez près de la bête pour qu'il puisse la découvrir. Alors il s'arrête et se couche; après quoi c'est au chasseur à la chercher des yeux, et s'en approcher peu-à-peu, après avoir quitté ses souliers, et avec le plus grand secret. On sent qu'une nuit

fort obscure ne seroit pas propre pour cette chasse. Cette manière de tuer les sangliers la nuit, à la surprise, paroitra fort extraordinaire à ceux qui ne connoissent que les différentes chasses de cet animal qui se font en France, et j'avoue que j'ai eu peine, moi-même, à y croire; mais elle m'a été confirmée par des témoignages que je ne puis révoquer en doute. Elle réussit surtout pour les jeunes bêtes. Du reste, on ne la pratique pas également dans toute l'île. Les villages de *Lama*, *Ortaca* et *Novella*, situés dans la Piève de *Petralba*, vers le Cap-Corse, sont le canton, où se trouvent les chiens les mieux dressés pour cette chasse. Et ce que ces chiens ont de particulier, c'est que la plupart ne veulent point chasser le jour, même en leur donnant un sanglier à vue chassé par d'autres chiens.

Quant à l'affût des sangliers, il se pratique en des endroits différens, suivant la saison.

Les grains qui se trouvent à proximité des forêts, lorsqu'ils approchent de leur maturité, attirent ces animaux, qui ne manquent pas d'y venir faire leurs mangeures pendant la nuit; et l'occasion est favorable pour les y tuer à l'affût. Il est aisé de reconnoître les endroits où ils hantent, par le dégât qu'ils y font, qui est tel, que, dans le voisinage des forêts où il y en a beaucoup, pour éviter la destruction entière des récoltes, les gens de la campagne se trouvent dans la nécessité de garder leurs grains pendant la nuit. Lorsque le sanglier est obligé de sortir du bois pour chercher sa nourriture, il ne sort que fort tard, connoissant que les lieux découverts sont plus fréquentés de ses ennemis que les bois qu'il habite, et qu'il y court plus de risques. C'est pour cela qu'il ne vient aux grains, pour l'ordinaire, qu'entre onze heures et minuit. Il y arrive avec inquiétude, et, avant d'entrer, il manifeste sa défiance, en prenant les mêmes précautions qu'un voleur qui vient faire son coup. La première, c'est de venir dans l'obscurité, pour n'être point aperçu; la seconde, doucement et à petit bruit; la troisième, en prê-

tant l'oreille et écoutant. Il s'arrête long-temps sur le bord des grains, avant d'y entrer, et après s'être arrêté, il retourne sur ses pas, et écoute de nouveau, jusqu'à ce qu'enfin il se détermine à entrer et à manger. Souvent, quelques momens après s'être mis à manger, il s'épouvante de son propre bruit, et s'enfuit comme s'il avoit été tiré; il se met aux écoutes de nouveau, et rentre; et enfin, après avoir conservé cette inquiétude encore quelque temps, il s'assure tout-à-fait.

Lors donc qu'on a reconnu qu'un ou plusieurs sangliers viennent à un champ de blé ou de seigle, qui sont les grains où ils donnent le plus, vers les neuf ou dix heures du soir, on se met à l'affût sur les bords, près de l'endroit par où l'on a remarqué qu'ils y entrent. S'il se rencontre sur le lieu quelque arbre commode pour y monter, on en profite, et cela vaut toujours mieux; sinon, on se place à terre, le moins à découvert qu'il est possible, et l'on attend en silence le moment favorable. L'affût est beaucoup plus sûr, lorsque deux ou trois chasseurs se réunissent ensemble, et se placent à quelque distance l'un de l'autre: alors, si les sangliers viennent, il est difficile qu'en faisant les manœuvres dont j'ai parlé, ils ne s'approchent pas de quelqu'un des chasseurs. S'ils entrent dans la pièce de grain avant qu'on ait pu les tirer, après leur avoir laissé tout le temps de s'assurer, et lorsqu'on les voit bien en train de manger, ce qu'ils font avec beaucoup de bruit, se battant même entre eux lorsqu'ils sont plusieurs, on peut tenter de les approcher à bon vent, en se glissant, le plus doucement possible, le long d'un sillon: mais il ne faut pas vouloir en approcher de trop près, de crainte de les mettre en fuite. Lorsqu'on est arrivé à une certaine distance d'eux, et qu'on les entend seulement sans les voir ni les découvrir, étant couverts par la hauteur du blé ou seigle, il est à propos de s'arrêter, en posant un genou en terre, et d'attendre que le sanglier ou quelqu'un de la bande, s'ils sont plusieurs, s'approche et se découvre de lui-

même, ce qui ne manque guères d'arriver, ces animaux étant naturellement inquiets, et ne restant jamais long-temps en place. Les vignes voisines des forêts, dans le temps de la maturité des raisins, ne sont pas moins exposées que les grains à la voracité des sangliers, et on peut les y attendre, en se conduisant de la même manière.

Vers la fin de septembre, qui est le temps où le gland commence à mûrir et à tomber, il fait bon les guetter sous les arbres, où ils accourent chercher cette nourriture, dont ils sont fort avides. Ce qu'on doit faire d'abord, c'est d'examiner avec attention l'endroit où ils hantent le plus, ce qui s'aperçoit par leurs traces, et par les chênes mêmes, sous lesquels ils sont venus manger. S'il y en a un dont le fruit soit plus avancé, ils le trouvent et ne manquent pas d'y venir, en attendant que celui des autres mûrisse. C'est là qu'il faut les guetter. Du moment que le chasseur a reconnu ces arbres hantés par les sangliers, il doit bien se garder de marcher en cet endroit, et dans les environs, de peur qu'ils ne rencontrent sa trace; car, comme ils sortent là de leurs forts bien plus tôt que lorsqu'ils vont faire leurs mangeures hors du bois, s'ils s'aperçoivent de quelque nouveauté dans leur chemin, ils entrent en défiance et s'arrêtent. Il faut aussi faire attention que les chênes, aux environs desquels il doit les attendre, soient en place rase, et non entourés de près par le taillis. Le matin, il ira sur les lieux à cheval, et fera tomber quelque peu de gland en deux ou trois endroits, non pas en telle quantité que le sanglier puisse se rassasier, mais seulement assez pour qu'il en trouve plus qu'à l'ordinaire; et à l'endroit qu'il aura choisi pour s'y poster, il en fera tomber en plus grande quantité, pour les attirer là plutôt qu'ailleurs. Il répétera cette manœuvre deux ou trois jours de suite, avant de venir se mettre à l'affût, afin que les sangliers alléchés ne manquent pas d'accourir sur le lieu, ce qu'ils font, peu après le soleil couché. Cet affût est très-bon dans la primeur du gland; mais quand ils s'en sont une

fois rassasiés, alors il devient fort incertain, et ils y viennent beaucoup plus tard.

Il est un autre moyen pour tuer ces animaux, fort connu des braconniers riverains des forêts, qui peut réussir en tout temps, mais principalement en hiver, lorsque ne trouvant plus ni gland ni fâgne sous les arbres, ils sont réduits à fouiller la terre, pour y chercher des vers et des racines; c'est de les appâter avec quelques poignées de pois gris que l'on sème, pendant plusieurs jours, dans les endroits où l'on s'est aperçu qu'ils hantent. Dès qu'une fois ils sont alléchés, ils ne manquent pas de revenir tous les jours à l'endroit où ils ont trouvé cette bonne fortune; et alors il est aisé de les surprendre, en les guettant sur le lieu.

Pendant une bonne partie de l'année, on peut guetter les sangliers à l'affût aux mares et flaques d'eau qui se trouvent situées dans les bois, où ces animaux, chahuts de leur nature, viennent fréquemment se désaltérer et se vautrer dans la fange pour se rafraîchir, ce qu'on appelle *prendre le souil*. C'est surtout dans les grandes chaleurs de l'été qu'on peut le faire avec succès, et plus sûrement encore au commencement de l'automne, lorsque le gland est en pleine maturité, et tombe des arbres. Cette nourriture, qu'ils ont alors en abondance, les échauffe beaucoup, ce qui joint aux approches du rut dont ils commencent à ressentir les premiers aiguillons, leur fait chercher l'eau plus qu'en tout autre temps. Mais pour réussir à cet affût, il faut des attentions particulières, le sanglier étant très-défiant et très-rusé; car, s'il a une mauvaise vue¹, la nature l'en a dédommagé par une grande finesse d'ouïe et d'odorat; et il n'est point d'animal à qui elle ait donné plus de sagacité pour éviter les pièges qu'on lui tend.

Lorsqu'on a reconnu une mare où les sangliers viennent prendre le souil, si elle est entourée de près par un taillis

¹ M. Valmont de Bomare s'est trompé, lorsqu'il a dit le contraire dans son *Dictionnaire d'Histoire naturelle*.

épais, comme cela se trouve le plus souvent, on commence par pratiquer dans le taillis deux petits sentiers aboutissans à la mare en sens opposé, et l'un vis-à-vis de l'autre, afin de pouvoir entrer par l'un des deux, selon le vent. Ces sentiers doivent être si bien nettoyés et tellement unis, qu'un homme puisse y marcher sans faire plus de bruit que s'il marchoit sur un tapis. On laissera passer une nuit, avant de retourner sur les lieux, et l'on examinera le lendemain, ce qu'aura fait le sanglier, et s'il est entré dans la mare, ou non. Si le sentiment qu'il aura eu des traces de l'homme l'a mis en défiance, il ne sera point entré dans la mare par le côté accoutumé, et il aura cherché à éventer ce qu'il lui a paru y avoir de nouveau, en rôdant tout autour. S'il a pris cette précaution, il est à croire qu'il en usera de même les trois ou quatre jours suivans, jusqu'à ce que le temps l'ait rassuré. Il faut, en ce cas, reconnoître et suivre attentivement sa trace et le chemin qu'il a tenu, lorsqu'il a cherché à prendre le vent de la mare. Si cette mare est environnée d'un taillis épais, il s'en approchera de plus près, parce qu'il le peut sans se faire apercevoir; et il le fait avec beaucoup de secret, posant à peine les pieds à terre, afin que, si le danger qu'il craint est véritable, il puisse s'en aller sans être entendu. Lorsque la mare est en lieu découvert, il s'en approche moins, et fait sa reconnoissance de plus loin. Dès qu'une fois on s'est assuré, par sa trace, du chemin qu'il tient en faisant cette manœuvre, c'est à portée de là qu'il faut se poster pour l'attendre. Le mieux est de monter sur un arbre, s'il s'en trouve quelqu'un placé à propos, surtout si le bois est fourré, parce qu'ainsi élevé, on découvre mieux autour de soi; sinon, on se tapit derrière une sépée, dans l'endroit qu'on juge le plus convenable. L'affût doit réussir, si le vent n'a point changé, et est toujours le même depuis que le sanglier est venu faire sa reconnoissance. S'il ne vient pas au poste du chasseur, et va droit à l'eau, c'est le cas de faire usage des sentiers dont j'ai

parlé, pour tâcher d'en approcher avec le plus grand secret possible, et le tirer dans l'eau. L'heure la plus favorable pour cette espèce d'affût est depuis midi jusqu'au soleil couchant.



CHAPITRE II.

Du Chevreuil.

LE chevreuil est un animal fort joli, qui a de la ressemblance avec le cerf, quoique beaucoup plus petit. Il n'a point du tout de queue. Son bois, proportionné à sa taille, est d'une forme différente, et de sept à huit pouces seulement de hauteur, avec quatre ou cinq andouillers au plus, ce qui arrive à sa quatrième année, temps où il ne croît plus, et est dans sa perfection. Comme le cerf, le chevreuil met bas sa tête, mais non dans la même saison; elle tombe au mois de novembre, et se refait pendant l'hiver, au lieu que le cerf la met bas au printemps, et la refait en été. On appelle le mâle *brocart*, et la femelle *chevrette*. Il y a des chevreuils de deux pelages; les uns sont bruns, les autres roux. Le rut de ces animaux commence à la fin d'octobre, et ne dure que quinze jours. La chevrette produit ordinairement deux faons, l'un mâle, et l'autre femelle, quelquefois un seul, et très-rarement trois. Elle porte cinq mois et demi, et met bas en avril ou au commencement de mai. Au printemps, ces animaux vont dans les jeunes tailles de trois ou quatre ans, y manger les boutons et feuilles naissantes: cette nourriture les enivre au point que, dans cette saison, qu'on appelle le temps du *broût*, on les voit en plein jour courir de côté et d'autre dans les routes, et qu'ils sortent à la campagne, où on les rencontre souvent dans les petits bois isolés.

On peut chasser le chevreuil, pour le tirer, avec trois ou quatre chiens courans. Tout le monde sait que cet animal est d'une extrême légèreté, et qu'il franchit ordinairement les routes de plein saut, sans y poser le pied, ce qui le rend très-difficile à tirer; c'est pourquoi il vaut mieux l'attendre sous le bois, lorsqu'il est un peu clair, que dans les chemins, parce qu'il s'y amuse, et s'arrête même quelquefois pour écouter, lorsqu'il a beaucoup d'avance sur les chiens. On routaille le chevreuil de même que le sanglier, c'est-à-dire, qu'on le chasse avec un seul limier à la botte. Pendant les grandes chaleurs de l'été, on peut aussi le guetter dans les forêts aux mares et ruisseaux, où il vient boire et se rafraîchir; mais il ne se vautre pas dans la fange, comme le sanglier, étant un animal très-propre. Les jeunes chevreuils ont un petit cri plaintif, *ml ml*, pour appeler leur mère, lorsqu'ils ont besoin de nourriture : on a des appeaux imitant parfaitement ce cri, auquel la mère ne manque pas d'accourir, en sorte qu'elle vient se présenter sous le fusil du chasseur. Cette chasse ou braconnage, si l'on veut, est fort en usage parmi les ouvriers des forêts, dans quelques provinces, et particulièrement en Bourgogne, où il y a beaucoup de chevreuils.



CHAPITRE III.

Du Chamois, du Bouquetin, de la Chèvre sauvage,
et du Mouflon.

I.

DU CHAMOIS.

Le chamois appelé *isard* dans les Pyrénées, est de la taille d'une chèvre domestique, avec laquelle il a beaucoup de

ressemblance. Son poil est de couleur fauve, et partagé par une raie noire qui règne le long de son dos, depuis le derrière de la tête jusqu'à la queue : mais cette couleur fauve s'éclaircit au printemps et en été, et est beaucoup plus foncée en automne et en hiver. Mâle et femelle ont sur la tête deux cornes noires assez menues, de six à huit pouces, couchées en arrière, et recourbées, à leur extrémité, en forme d'hameçon; seulement, elles sont plus petites chez la femelle. Ces animaux ont l'ouïe et l'odorat d'une grande finesse, et la vue très-perçante. Joignez à cela qu'il n'est point d'animal plus défiant et plus précautionné pour éviter la surprise. Ils habitent les montagnes les plus escarpées, principalement celles qui ne sont point dominées par les troupeaux. Ils fréquentent aussi les bois; mais ce sont les forêts les plus élevées, et de la dernière région, plantées de sapins, de hêtres et de mélèzes, et surtout celles qui sont semées de rochers et de précipices. Ils craignent beaucoup la chaleur, et pendant l'été on ne les trouve jamais que dans les antres des rochers, à l'ombre, et souvent parmi des tas de neige congelée, ou dans les forêts les plus hautes, exposées au nord. Ils vont ordinairement par bandes de huit, dix, vingt, trente et quelquefois de cinquante; et chaque bande à son chef, qu'en Suisse les chasseurs appellent *worgeiss*, qui veut dire chamois précurseur, ou qui va devant. Ce chef se tient sur un lieu élevé, pendant que les autres paissent. Là, il écoute, les oreilles dressées, et tourne les yeux de côté et d'autre, attentif à tout ce qui se passe autour de lui; et au moindre bruit qui frappe son oreille, ou s'il aperçoit quelque chose d'extraordinaire, il avertit la troupe par un certain sifflement aigu et prolongé qui se fait entendre de très-loin, et à ce signal, tous se mettent à fuir.

Rien n'égale la vitesse et la légèreté du chamois; et sa course est d'autant plus rapide qu'il parcourt un terrain plus escarpé. Souvent, pour passer d'un rocher à l'autre, on le

voit franchir sans effort des intervalles de quinze à dix-huit pieds, se soutenir en courant sur le flanc d'une roche presque perpendiculaire ; et d'autres fois, se jeter du haut en bas d'un rocher, et s'arrêter à vingt ou vingt-cinq pieds au-dessous, sur quelque petite avance, où à peine y a-t-il de quoi poser ses pieds. Il a l'air étourdi et sans précaution, et cependant ne se précipite jamais que lorsqu'il est blessé, poussé par les chasseurs, ou surpris par les lavanges¹. Cela peut arriver encore par un accident auquel on prétend que ces animaux sont sujets ; c'est lorsque voulant se gratter entre les cuisses avec leurs cornes, elles viennent à s'y em pêtrer tellement, à raison de leur courbure, qu'ils ne peuvent les dégager.

Le rut des chamois est en octobre et novembre, et les femelles mettent bas en mars et avril. Elles ne font d'ordinaire qu'un faon, et rarement deux par portée. Le petit suit sa mère jusqu'au mois d'octobre, quelquefois plus long-temps, si les chasseurs ou les loups ne les dispersent pas. Les jeunes chamois ont à craindre les attaques des vautours et des aigles : lorsqu'ils sont très-petits, ils les enlèvent dans leurs serres, et lorsqu'ils sont plus forts, ils les poursuivent et les battent de leurs ailes pour les faire précipiter. Les mères les défendent souvent contre ces oiseaux, et sont attentives à ne point les conduire dans des endroits périlleux, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour gravir et descendre les rochers.

L'hiver, les chamois se retirent sous des rochers saillans, situés vers le milieu des montagnes, où ils sont à l'abri des lavanges ; ils y vivent de racines d'herbes, de jeunes pousses de sapin, et de quelques herbes vertes qu'ils découvrent sous la neige. Ils se couchent à l'abri de quelque quartier de roche, et quelquefois sur la neige même.

¹ Les *lavanges* ou *avalanches* sont des masses énormes de neige qui se détachent du haut des montagnes, et se grossissant dans leur chute, entraînent tout ce qui se rencontre devant elles.

Il se trouve beaucoup de chamois dans les montagnes du Dauphiné, principalement dans celles du *Valgaudemar*, de *Malines*, du *Champsaur* et de l'*Oisans*. Il y en a aussi, mais en plus petit nombre, dans le *Trièves*, le *Diois*, à la *Gresse*, au *Villar de Lans*, à *Allevar*, à *Prémol*, et, en général, sur toutes les hautes montagnes de cette province. On en voit pareillement dans quelques-unes des provinces de France que bornent les Pyrénées : savoir le Roussillon, le pays de Foix, le Cousérans et le Comingés.

« Deux races de chamois habitent les Alpes (dit M. Bourrit);
 « l'une moins sauvage, moins forte, plus chargée de chair,
 « se tient dans les bois, où elle mène la même vie que les
 « biches et les cerfs; celle-ci peuple les Alpes du Dauphiné,
 « commence dès le Mont-Cenis : l'autre plus svelte, plus sau-
 « vagé, ne se tient que dans les grandes Alpes environnées
 « de glaciers; son port est plus noble, sa tête plus belle, ses
 « yeux plus ardents; elle est si forte en nerfs, que la main la
 « plus robuste ne pourroit tenir un instant la jambe d'un de
 « ces animaux; ils sont aussi plus habiles, plus industrieux
 « pour échapper à la poursuite des chasseurs, etc. ¹. »

Ces deux races de chamois ont été pareillement observées par M. Villar, professeur de botanique à Grenoble, et voici ce qu'il m'a marqué à ce sujet. « J'ai vu le chamois des Alpes,
 « efflanqué, très-grêle, n'ayant point de ventre, toujours
 « roux ou grisâtre, avec une raie noire sur le dos. J'en ai vu
 « de plus gros ayant un ventre approchant de celui de la
 « chèvre, presque tout noirs, lourds, pesans, habitant les
 « bois; mais j'ai pris ces derniers pour des insoucians, mieux
 « nourris et moins fatigués, parce qu'ils se tenoient à cou-
 « vert des vents et des hommes. Je ne les ai vus qu'en autom-
 « ne : je ne les crois pas d'une espèce différente. » Quant aux
 Pyrénées, je n'ai pas connoissance qu'on y fasse cette distinction de deux races de chamois.

¹ *Description des glaciers et vallées de glace des Alpes*, par M. Bourrit. Genève, 1785, 3 vol. in-8°, T. III, p. 151.

La chasse du chamois est très-pénible, et en même temps très-dangereuse, et elle ne peut guères être pratiquée que par des montagnards nés sur les lieux, et accoutumés, dès l'enfance, à gravir les rochers, et à marcher d'un pas ferme sur le bord des précipices; encore sont-ils souvent dans le cas de recourir à des expédiens, pour se garantir des chutes et glissades périlleuses auxquelles ils sont souvent exposés. Par exemple, dans les montagnes où il se rencontre des amas de glace et de neige endurcis, qu'ils sont obligés de franchir, ils adaptent sous la semelle de leurs souliers, avec une courroie, un instrument de fer, ou espèce de patin, composé de quatre grappins, dont on voit la figure dans l'*Itinera Alpina* de Scheuchzer (*tom. I*)¹. Dans certaines roches calcaires, où ils ne peuvent marcher avec des semelles de cuir, ils se servent de semelles de gros drap. Enfin, s'il en faut croire Scheuchzer, tel de ces chasseurs, ayant à passer sur le penchant d'un rocher presque à pic, s'est vu obligé de se déchausser, et de scarifier avec son couteau la plante de ses pieds, afin que le sang venant à couler, formât une espèce de glu, qui l'empêchât de glisser et de se précipiter.

Il est aisé de juger par la nature des lieux qu'habite le chamois qu'on ne se sert point de chiens pour le chasser. En supposant qu'ils pussent le suivre dans certains bois situés sur des pentes peu escarpées, où il se rencontre quelquefois, cette suite ne seroit pas longue; le chamois auroit bientôt gagné les rochers, où les chiens seroient forcés de l'abandonner. On peut donc dire qu'en général on ne se sert point de chiens pour cette chasse; et qu'ils y seroient même plus nuisibles qu'utiles, attendu qu'elle se fait presque toujours secrètement et sans bruit.

La manière de faire cette chasse la plus simple et la plus usitée, celle qui se pratique journellement, soit par un homme seul, soit par deux qui se joignent ensemble, est de

¹ *Joan. Jac. Scheuchzeri Itinera per Helvetiæ Alpinas regiones ab an. 1703, ad ann. 1711, etc. Lugd. Bat. 1723, 4 tom. en 2 vol. in-4°.*

partir dans la nuit pour être rendu sur la montagne de très-grand matin et avant le lever du soleil. Arrivé là, le chasseur se couche le ventre à terre, et parcourt des yeux très-attentivement les pentes et les précipices qui lui font face, cherchant à découvrir au loin quelque bande de chamois. Si cette première fois il ne découvre rien, il passe ailleurs, et répète la même manœuvre jusqu'à ce qu'enfin il ait aperçu de ces animaux. Alors, après avoir examiné, sans bouger de place, l'endroit le plus favorable pour les aborder, il s'avance à bon vent, et en les tournant et s'élevant au dessus d'eux s'il est possible, se glissant adroitement de roche en roche, et profitant de tous les avantages que lui offre le terrain pour se couvrir et se dérober à leur vue, jusqu'à ce que parvenu à la portée de tirer, posant son chapeau à terre, et tapi derrière quelque quartier de roche, il puisse lâcher son coup, ce qui a lieu pour l'ordinaire à la distance de 40, 50, ou 60 pas au plus. Ces chasseurs tirent rarement les chamois à la course; s'ils partent au moment où ils s'apprêtent à les tirer, ils les laissent bonnement aller, et se contentent de les suivre des yeux et d'observer leur marche. Ces animaux, une fois effrayés, dans la crainte d'être rusés de nouveau, ne se tiennent plus le reste du jour que dans des endroits élevés et tout à découvert, où il n'est pas possible de les surprendre; mais une ou deux heures avant le coucher du soleil, ils se rapprochent du pied des pics, pour y prendre leur nourriture, et alors on peut tenter une autre fois de les approcher.

Il est assez rare que le chasseur qui part dans la nuit ou le matin revienne coucher à la maison : ces chasses sont au moins de deux jours, souvent de quatre ou davantage. A la chute du jour, il gagne la cabane d'un pâtre de ces troupeaux de vaches ou de moutons qui, comme on sait, viennent s'établir sur les montagnes pendant toute la belle saison. Ce pâtre lui donne l'hospitalité, et partage même ses provisions avec lui, lorsque les siennes qui ne sont ordinairement que pour deux jours, consistant en trois ou quatre livres de pain

de seigle, un morceau de fromage, et une gourde de cuir pleine de vin, sont épuisées. Quelquefois, mais rarement, ces chasseurs couchent dans des huttes qu'il se sont construites eux-mêmes dans les parties de la montagne qu'ils ont coutume de fréquenter. On demandera ce qu'ils font des chamois, lorsqu'ils en ont tué plusieurs : ils les enterrent tout vidés dans des *fondrières*; nom que l'on donne à des amas de neige qui se forment en certains endroits des montagnes, et qui résistent aux chaleurs de l'été. Ils s'y conservent très-bien pendant dix et douze jours, et les chasseurs viennent les prendre à ce dépôt, qu'ils appellent *bagnal* dans les Pyrénées, à mesure qu'ils en ont besoin, soit pour les vendre, soit pour s'en nourrir eux-mêmes. Les plus gros chamois pèsent vidés (et ils le sont toujours sur la place) 50 à 60 liv.; les femelles 36, 40, 45'. Tels sont les usages de la chasse du chamois dans les Pyrénées. J'ajouterai que parmi les chasseurs de ces montagnes il en est plusieurs qui, au lieu de souliers, se forment une chaussure de peau de vache non préparée, et le poil en dehors, en la liant avec des courroies de peau de mouton, dont ils enveloppent leurs pieds et leurs jambes. Cette chaussure a l'avantage d'être plus secrète et de faire moins de bruit que les souliers ferrés dont la plupart se servent. Quant aux crampons, il est très-rare qu'ils en fassent usage. Lorsqu'ils ont à gravir des roches escarpées et très-difficiles, ils quittent leurs souliers et marchent pieds nus.

Les chamois ou isards (car c'est ainsi qu'on les nomme dans les Pyrénées), sont fort communs dans le pays de Foix, à en juger par le détail suivant : « A *Mereus*, près la ville d'Ax, « il y a un homme appelé *Loubarou* qui a tué plus de 700

Je ne parle ici que du chamois des Pyrénées. N'ayant pas eu des informations aussi précises sur le poids de celui des Alpes, je ne puis en faire la comparaison; mais j'ai de fortes raisons de croire qu'il en est de cet animal comme de toutes les autres espèces de quadrupèdes, plus grandes, en général, dans les Alpes que dans les Pyrénées.

« isards; et à *Auzat*, village de la vallée de *Vic-de-Soz*, il y
 « en a un autre appelé *le Bavard* qui en a tué plus de 1500.
 « Il y a eu, pendant plus de trente ans, dans ce dernier villa-
 « ge, une boucherie toujours fournie de ces animaux dont
 « cet homme étoit le principal fournisseur ¹. »

Le fait de 1500 chamois tués par un seul homme pourroit paroître exagéré à mes lecteurs, si je n'y ajoutois une explication. Il y a 42 ans que *Joseph Naudy*, dit *le Bavard*, fait le métier de chasseur de chamois, et il en a tué 37 à 40 chaque année, l'une portant l'autre. Cet homme, le plus adroit chasseur du pays, est âgé de 59 ans. Il eut le malheur de se précipiter à la chasse au mois de septembre de l'année dernière (1790), se luxa le fémur, passa la nuit sur la place, et ne fut secouru que le lendemain. Il reste estropié de cette chute. Notez qu'en ce pays tous les chasseurs de chamois ont leur sobriquet, par lequel ils sont plus connus que par leur nom.

Il est à propos d'observer que la chasse du chamois est, en général, et plus pénible et plus dangereuse dans les Alpes que dans les Pyrénées; non que dans celles-ci, quoique moins élevées, les rochers soient moins escarpés, les pentes moins rapides, mais à raison des glaces qui, dans les Alpes, se prolongeant à une grande distance des sommets, y couvrent des superficies immenses, et forment ces étonnans réservoirs de glaces connus sous le nom de *glaciers*. Joignez à cela les torrens multipliés que ces glaces produisent, et dont la fureur dégrade et ravage à un point inconcevable les lieux où elles ne peuvent descendre. Ces obstacles et les dangers qui en résultent pour le chasseur de chamois sont à-peu-près nuls dans les Pyrénées, où les glaces ne s'étendent guères au delà des sommets. Voilà pourquoi les chasseurs de ces montagnes ne se servent presque jamais de crampons sous leurs souliers, non plus que d'une petite hache avec laquelle ceux

¹ Lettre de M. Mical, écrite de Belcaire au pays de Sault, en bas Languedoc, le 25 mai 1790.

des Alpes sont quelquefois obligés de se tailler des escaliers dans la glace.

Pour achever de mettre mes lecteurs au fait des usages de la chasse du chamois, ainsi que des fatigues et des dangers qui l'accompagnent, je ne puis mieux faire que de copier ici la peinture animée et très-intéressante qu'en a faite M. de Saussure en décrivant les mœurs des habitans de la vallée de Chamouny en Savoye¹, me réservant néanmoins d'y ajouter mes observations et de proposer mes doutes sur l'exactitude de quelques détails qui m'ont paru fautifs ou un peu exagérés.

« Le chasseur de chamois part ordinairement dans la nuit
« pour se trouver à la pointe du jour dans les pâturages les
« plus élevés, où le chamois vient paître avant que les trou-
« peaux y arrivent. Dès qu'il peut découvrir les lieux où il
« espère les trouver, il en fait la revue avec sa lunette d'ap-
« proche. S'il n'en voit pas, il s'avance et s'élève toujours
« davantage; mais, s'il en voit, il tâche de s'élever au-dessus
« d'eux, et de les approcher, en longeant quelque ravine,
« ou en se coulant derrière quelque rocher. Arrivé à portée
« de pouvoir les tirer, il appuie son fusil sur un rocher,
« ajuste son coup avec bien du sang-froid, et rarement le
« manque. Ce fusil est une carabine rayée..... S'il a tué le
« chamois, il court à sa proie, s'en assure en lui coupant les
« jarrets; puis il considère le chemin qui lui reste à faire pour
« regagner son village. Si la route est très-difficile, il écor-
« che le chamois, et n'en prend que la peau: mais, pour
« peu que le chemin soit praticable, il charge sa proie sur
« ses épaules, et la porte chez lui, souvent à travers des pré-
« cipices et à de grandes distances; il se nourrit avec sa fa-
« mille de la chair qui est très-bonne quand l'animal est jeu-
« ne, et fait sécher la peau pour la vendre.

« Mais si, comme c'est le cas le plus fréquent, le vigilant

¹ *Voyage dans les Alpes*, tom. II, p. 148-152. (Edit. in-4^o.)

« animal aperçoit venir le chasseur, il s'enfuit avec la plus
 « grande vitesse dans les glaciers, sur les neiges, et sur les
 « roches les plus escarpées..... C'est là que commencent les
 « fatigues du chasseur; car, alors, emporté par sa passion,
 « il ne connoît plus de danger; il passe sur les neiges, sans
 « se soucier des abîmes qu'elles peuvent cacher. Il s'engage
 « dans les routes les plus périlleuses, monte, s'élançe de ro-
 « che en roche, sans savoir comment il en pourra reve-
 « nir. Souvent, la nuit, l'arrête au milieu de sa poursuite;
 « mais il n'y renonce pas pour cela; il se flatte que la même
 « cause arrêtera les chamois, et qu'il pourra les rejoindre le
 « lendemain: il passe donc la nuit, non pas au pied d'un ar-
 « bre, comme le chasseur de la plaine, ni dans un antre ta-
 « pissé de verdure, mais au pied d'un roc, souvent même
 « sur des débris entassés, où il n'y a pas la moindre espèce
 « d'abri. Là, seul, sans feu, sans lumière, il tire de son sac un
 « peu de fromage, et un morceau de pain d'avoine, qui fait
 « sa nourriture ordinaire, pain si sec, qu'il est obligé de le
 « casser entre deux pierres, ou avec la hache qu'il porte avec
 « lui pour tailler des escaliers dans la glace. Il fait tristement
 « son frugal repas, met une pierre sous sa tête et s'endort en
 « songeant à la route qu'auront prise les chamois. Mais
 « bientôt éveillé par la fraîcheur du matin, il se lève transi
 « de froid, mesure des yeux les précipices qu'il faudra fran-
 « chir pour atteindre les chamois, boit un peu d'eau-de-vie,
 « dont il porte toujours une petite provision avec lui, et s'en
 « va courir de nouveaux hasards. Ces chasseurs restent sou-
 « vent ainsi plusieurs jours dans ces solitudes, etc. »

Suivant M. de Saussure, la lunette d'approche fait partie intégrante de l'équipement du chasseur. Sans vouloir nier que quelques chasseurs s'en servent, sur tout des particuliers qui ne chassent que par amusement, je dirai que cet usage n'est pas connu parmi les chasseurs des Pyrénées, et je doute qu'il le soit davantage dans les Alpes. Et, en effet, ce secours paroît leur être d'autant moins nécessaire que les

montagnards ont la vue infiniment plus perçante que les habitans des plaines, et qu'ils distinguent les objets à des distances où les lunettes peuvent à peine les faire apercevoir. Cette observation est de M. Bourrit, et n'a pas échappé sans doute à un savant aussi profondément versé que M. de Saussure dans la connoissance des montagnes.

Il en est de la carabine rayée comme de la lunette d'approche : on ne connoît point cette arme pour la chasse du chamois dans toutes les Pyrénées; et, à coup sûr, si quelques chasseurs s'en servent dans les Alpes, ce sont encore des exceptions très-rares. C'est donc à tort que j'ai dit moi-même que la plupart des chasseurs de chamois des montagnes du Dauphiné se servoient de cette arme. Je l'ai dit d'après un mémoire fourni à M. de Buffon qui l'a inséré dans l'article du chamois : je me suis assuré depuis du contraire. Je dirai plus : la carabine rayée avec laquelle on ne tire qu'à balle seule, seroit une arme plutôt désavantageuse qu'utile pour les chasseurs de profession, et qui vivent en grande partie du produit de leur chasse. Comme ils ne tirent pas communément à de très-grandes distances, il leur est plus avantageux de se servir de fusils ordinaires, attendu que la justesse du tir qui fait tout le mérite d'une carabine (en la supposant bien rayée, et elles ne le sont pas toutes) ne compenseroit pas pour eux les chances favorables d'une charge de quatre ou cinq petites balles, ou d'une balle de calibre et quelques postes, qui est celle qu'ils emploient le plus souvent.

Enfin, s'il est vrai que quelques habitans de la vallée de Chamouny, où M. de Saussure a pris ses instructions sur la chasse du chamois, se servent de lunettes d'approche et de carabines, je regarderai cela comme une sorte de luxe qui leur est particulier, et qui ne s'est introduit parmi eux que par la communication des étrangers qui abordent tous les ans en grand nombre à Chamouny pour en visiter les glaciers.

M. de Saussure parle encore d'un cas qui doit être fort rare, et qu'il présente néanmoins comme une aventure assez

ordinaire au chasseur de chamois : c'est de se voir obligé de coucher sur la dure en plein air, avec une pierre pour oreiller, lorsqu'emporté par sa passion, il est surpris par la nuit en poursuivant les chamois; *et ces chasseurs*, ajoute-t-il, *restent souvent ainsi plusieurs jours dans ces solitudes*. On croiroit, d'après son récit que ces hommes, dans le cours de leurs chasses, couchent toujours au bivouac, et n'ont souvent, pendant plusieurs jours, d'autre toit que le firmament. Sans doute, ceux que M. de Saussure a consultés se sont plu à lui exagérer les fatigues de leur métier. La vérité est que les chasseurs des Alpes ont, comme ceux des Pyrénées, la ressource des cabanes de pâtres pour s'y retirer pendant la nuit. Je conviendrai cependant que les occasions où ils sont obligés de dormir en plein air peuvent n'y être pas aussi rares que dans les Pyrénées, où cela n'arrive presque jamais, à raison de la plus grande élévation des Alpes, qui fait que le chasseur, à la fin du jour, se trouve plus éloigné des habitations; joint à ce que, comme je l'ai déjà remarqué, les glaces, en beaucoup d'endroits, y rendent les chemins plus difficiles et plus scabreux, et par conséquent la marche plus lente et plus pénible.

Il me reste à faire mention d'une manière de chasser le chamois différente de celle que j'ai décrite, mais qui se pratique peu fréquemment. Celle-ci est une espèce de battue pour laquelle plusieurs chasseurs se réunissent et se rendent à la montagne de très-grand matin. Lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux où doit se faire la chasse, ils se partagent. Les plus dispos escaladent les roches escarpées où les chamois se tiennent pendant le jour, tandis que les autres vont les attendre à certains passages connus où les précipices et les cordons de rochers doivent les ramener. Dès que les batteurs, qui font un grand bruit de cris et de huées, ont fait lever une bande de chamois, ils donnent le signal à leurs compagnons, en leur criant de se tenir sur leurs gardes.

Il arrive quelquefois dans ces battues qu'un chasseur se

trouve serré contre un pan de rocher fort escarpé, n'ayant sous ses pieds qu'une corniche de quelques pouces, et que l'animal poursuivi n'a d'autre voie pour échapper que ce petit sentier. Alors, s'il ne le tue pas venant à lui, le seul parti qu'il ait à prendre est de se coller exactement contre le rocher; car si le chamois, qui craint, en passant devant le chasseur, de se précipiter, aperçoit le moindre jour par derrière, il s'élançe pour y passer et le chasseur sera lui-même précipité; s'il n'en voit point, il retournera sur ses pas, ou quelquefois se résoudra à passer par devant, auquel cas il se précipitera de lui-même ou poussé par le chasseur d'un coup de crosse de fusil.

On peut encore tuer les chamois à l'affût en se postant de grand matin et dès avant le jour, derrière quelque pointe de rocher à portée des lieux où l'on sait qu'ils viennent paroître. Gessner dit que, dans les montagnes de la Suisse, il est des endroits connus où les chasseurs se mettent à l'affût pour y attendre ces animaux, qui ont coutumé de s'y rendre en troupes pour lécher certaines pierres sablonneuses qui s'y trouvent; remède que la nature leur enseigne pour nettoyer leur langue et exciter leur appétit, et qui leur tient lieu du sel qu'en certains pays on donne à manger aux troupeaux de moutons.

Quelque pénible, quelque périlleuse que soit la chasse du chamois, où il n'est que trop fréquent de voir des hommes perdre la vie en roulant au fond des précipices, il est incroyable à quel point la passion pour cette chasse domine ceux qui s'y sont une fois adonnés. On en jugera par le trait suivant : « J'ai connu, dit M. de Saussure, un jeune homme de la paroisse de Sixt, bien fait, d'une jolie figure, qui venoit d'épouser une femme charmante. Il me disoit à moi-même : « *Mon grand père est mort à la chasse, mon père y est mort; et je suis si persuadé que j'y mourrai, que ce sac que vous me voyez, monsieur, et que je porte à la chasse, je l'appelle mon drap mortuaire, parce que je suis sûr que je n'en aurai jamais*

« d'autre. Et pourtant, si vous m'offriez de me faire ma fortune, à condition de renoncer à la chasse du chamois, je n'y renoncerois pas. » Le pressentiment de ce jeune homme se vérifia; car deux ans après, M. de Saussure apprit que le pied lui ayant manqué au bord d'un précipice, il avoit subi la destinée à laquelle il s'étoit bien attendu.

Ce savant naturaliste observe encore que « la plupart de ceux qui vieillissent dans ce métier portent sur leur physionomie l'empreinte de la vie qu'ils ont menée : un air sauvage, quelque chose de hagard et de farouche les fait reconnoître dans une foule, lors même qu'ils ne sont point dans leur costume. »

Cette passion violente, cette espèce de fureur pour la chasse du chamois est d'autant plus surprenante, que la cupidité y a peu de part, puisque le plus beau chamois ne vaut jamais plus de douze livres à celui qui le tue, même en y comprenant la valeur de sa chair. D'un autre côté, ces animaux sont devenus si peu communs, par la guerre continuelle qu'on leur fait, que les chasses sont très-souvent infructueuses.

La chasse du chamois commence au mois de juin, et dure ordinairement jusqu'à la fin de novembre. Elle est plus ou moins avancée, retardée ou prolongée, suivant que le sont la chute ou la fonte des neiges. Mais la saison la plus favorable est depuis la notre-dame d'août jusque vers la Toussaint. La peau et la chair de cet animal sont meilleures alors qu'en tout autre temps de l'année. Au surplus, la chair du chamois n'est ni fort bonne, ni saine, s'il en faut croire Gaston-Plébus, comte de Foix (*Desduitz de la chasse*). « Leur chair, dit-il, n'est pas trop saine; car elle engendre fièvres pour la grande chaleur qu'ils ont : toutes fois, quand ils sont en saison, leur venaison est bonne salée à gens qui n'ont pas chair fraîche, ni d'autre meilleure, quand ils veulent. »

Scheuchzer (*Itin. Alp.*) rapporte qu'il y a, dans le canton

de Glaris en Suisse, un district de montagnes appelé *Freyberg*, où la chasse du chamois est interdite; mais il y a douze chasseurs jurés et sermentés, qui, à chaque mariage, tuent deux chamois pour le repas de noces des nouveaux mariés. Ces chasseurs ont les peaux pour eux, et ne doivent en tuer que deux seulement dans chacune de ces chasses. Ces montagnes de *Freyberg* sont entourées, presque de tous côtés, par deux rivières, ce qui en rend la garde plus facile, et les a fait choisir de préférence pour en faire un canton de réserve.

On a pris autrefois des chamois au piège. En parcourant les montagnes des environs de Chamouny, M. de Saussure eut un jour occasion de remarquer des pieux enfoncés dans le roc sur le bord d'un sentier ou corniche étroite côtoyant un précipice, lesquels avoient servi pour cet usage. Le piège ou traquenard tendu sur le sentier tenoit à une corde, et s'amarroit à un pieu. Le chamois venant à passer étoit saisi par le pied, et s'enfuyoit avec le piège; mais bientôt arrêté par la corde, il se culbutoit du côté du précipice, et restoit suspendu sans pouvoir faire aucun mouvement pour se dégager. Mais le nombre de ces animaux ayant considérablement diminué, depuis long-temps on n'emploie plus ce moyen pour les prendre. Le chasseur obligé de venir de si loin et de gravir si haut, pour visiter tous les jours son piège, seroit trop rarement dédommagé de sa peine.

Le chamois pris jeune, s'apprivoise assez facilement. Lorsqu'on les rencontre encore trop foibles pour suivre la mère, il est aisé de les prendre; et voici, suivant Scheuchzer, un stratagème usité dans les montagnes de la Suisse, par lequel on réussit à s'en emparer, lorsqu'ils sont plus forts. Dès qu'un chasseur a tué la mère, il se couche à terre, et dresse, à côté de lui, l'animal sur ses pieds, du mieux qu'il lui est possible. Le petit chamois s'approche alors de sa mère pour la tetter, et en ce moment, il le saisit. Quelquefois même, sans cela, il suit le chasseur de son gré, voyant sa mère

chargée sur ses épaules¹. Arrivé à la maison, il nourrit ce petit animal de lait de chèvre, et il devient tellement privé, qu'il accompagne le troupeau de chèvres dans la montagne, et revient le soir avec elles. Il arrive néanmoins quelquefois, que la fantaisie lui prend de quitter le troupeau, et de gagner le plus haut des montagnes, pour y reprendre la vie sauvage. Au reste, le chamois apprivoisé doit suivre d'autant plus volontiers les chèvres, que dans l'état sauvage, il paroît avoir du penchant à s'en rapprocher. On le voit assez fréquemment paître tout près des troupeaux de chèvres, et quelquefois même se mêler parmi elles. M. Villars, que ses études ont conduit sur presque toutes les montagnes du Dauphiné, m'a écrit avoir été par deux fois témoin de ce fait, qui a été pareillement observé par M. Bourrit.

Chorier (*Hist. du Dauphiné*, t. 1, p. 64) dit que *si quelques petits chamois tombent entre les mains des chasseurs, ils meurent d'abord qu'ils sont portés ailleurs, un air plus doux étant un poison qui ne manque jamais de les tuer*. Indépendamment du témoignage de Scheuchzer, je puis assurer que Chorier, quoique écrivant sur les lieux, a été mal informé. Rien n'est moins rare en Dauphiné qu'un chamois apprivoisé. J'en ai encore pour garant M. Villars.

II.

DU BOUQUETIN.

Le bouquetin ressemble beaucoup au chamois; c'est le même pelage et la même conformation, si ce n'est qu'il est beaucoup plus grand, qu'il a une barbe comme le bouc, et

¹ Oppien fait mention de cette particularité, en décrivant la chasse du chamois; si ce n'est qu'il s'agit d'une femelle prise vivante dans des filets, et que le chasseur conduit en lesse, ce qui n'est guères vraisemblable. On retrouve la même chose dans le *Predium rusticum* de Vanières, qui a emprunté ce trait du poëte grec.

des cornes renversées en arrière d'un volume et d'une dimension bien plus considérables, puisqu'elles pèsent jusqu'à dix-huit livres les deux. On en voit au cabinet du Roi, qui ont deux pieds neuf pouces de long, et neuf pouces de circonférence à leur base. Gaston-Phébus paroît avoir mis de l'exagération dans la description qu'il nous donne de cet animal, qu'il dit aussi grand qu'un cerf, mais plus bas sur jambes, et dont les cornes, ajoute-t-il, sont *grosses comme la tête d'un homme, et quelquefois comme la cuisse*. Ils sont, suivant le même auteur, dangereux à rencontrer dans le temps de leur rut, qui, comme celui des chamois, commence vers la Toussaint, et dure un mois. Alors, ils courent sus aux passans, non à coups de cornes, qu'ils ont trop renversées sur le dos pour pouvoïr nuire, mais à coups de tête, comme les béliers; et ils heurtent si rudement, qu'ils cassent la cuisse ou la jambe d'un homme, ce que Gaston-Phébus dit avoir vu. La femelle est beaucoup moins grande que le mâle, et ses cornes sont aussi beaucoup plus petites. Suivant un auteur moderne¹, un bouquetin de la plus grande taille pèse de 180 à 200 liv. tout vidé, et sa femelle 70 à 80 liv. seulement. Du reste, les habitudes du bouquetin sont absolument les mêmes que celles du chamois; mais, en général, il s'élève davantage, et cherche toujours la région la plus haute et les sommets des rochers les plus inaccessibles. On le chasse de la même manière. Il y a des bouquetins dans les Alpes de la Suisse; il y en a dans les Pyrénées; il s'en trouve aussi quelques-uns dans les montagnes du Dauphiné du côté de la Savoye.

Il paroît au surplus qu'aujourd'hui l'espèce de ces animaux est partout considérablement diminuée, et presque anéantie en plusieurs endroits où elle a été fort abondante dans les siècles précédens. Chorier, historien du Dauphiné, qui écrivoit vers le milieu du dernier siècle, dit qu'ils étoient fré-

¹ *Voyage en Suisse*, trad. de l'Anglois de William Coxe, Paris, 1790, 3 vol. in-8°.

quens, de son temps, dans les montagnes qui séparent cette province de la Savoye. Aujourd'hui, ils y sont extrêmement rares. Il en est de même dans les Pyrénées, et particulièrement dans le pays de Foix, où à peine ils sont connus, tandis qu'on voit par les *Desdultz de la chasse* de Gaston-Phébus, comte de Foix, qu'ils y ont été très-communs. Enfin, on sait, par le témoignage de Gessner, et autres naturalistes du seizième siècle, qu'ils l'étoient de même, en ce temps, sur les hautes montagnes de la Suisse, principalement celles du canton de Glaris, ainsi que dans le pays des Grisons, limitrophe de ce canton. Mais, depuis très-long-temps, ils ont déserté cette partie des Alpes, et ils y étoient déjà si rares au commencement du siècle dernier, qu'en 1613 la chasse en fut interdite par un décret du gouvernement des Grisons, sous peine de 50 écus d'amende, et qu'en 1633, un autre décret la défendit sous peine de punition corporelle. Mais ces prohibitions sévères, motivées sans doute par l'opinion des habitans du pays, qui regardent le sang du bouquetin comme un remède spécifique contre les pleurésies, n'ont pas empêché que l'espèce n'ait totalement disparu, au point qu'aucun homme vivant aujourd'hui ne peut se vanter d'avoir vu un bouquetin dans le pays des Grisons¹.

III.

DE LA CHÈVRE SAUVAGE.

M. de Buffon cite, d'après l'*hist. génér. des Voyages*, Boua-Vista, l'une des îles du Cap-Verd, comme fort abondante en chèvres de l'espèce domestique, qui s'y étant extraordinairement multipliées, se trouvent abandonnées à elles-mêmes, et vivent dans l'état sauvage; mais cependant si peu farouches, qu'elles suivent les hommes, et qu'on peut en prendre

¹ Voyage en Suisse de Will. Coxe.

sans beaucoup de peine, autant que l'on veut. Mais il n'étoit pas besoin d'aller chercher un exemple de ces chèvres domestiques devenues sauvages dans une île de la mer Atlantique, puisqu'on connoît dans la Méditerranée quelques petites îles qui en sont peuplées; ce que M. de Buffon paroît avoir ignoré. L'auteur de l'histoire naturelle de la Sardaigne¹ en cite une appelée *Tavolara*, peu distante des côtes de cette île, dont ces chèvres sont maîtresses absolues, étant inhabitée, et aucun autre animal n'en partageant la pâture avec elles; et il observe qu'elles ne diffèrent des chèvres domestiques que par leur taille qui est beaucoup plus grande. Il ajoute que, de temps en temps, elles sont visitées par des bandes de chasseurs, qui ne pouvant les joindre dans les roches escarpées qu'elles habitent, les attendent le matin et le soir, quand elles descendent aux ruisseaux, et leur coupent le retour; ce qui prouve qu'elles ne sont pas aussi familières que celles de *Bona-Vista*. Il cite une de ces chasses où il en fut tué 500.

Un dialogue italien sur la chasse, intitulé *Il Simoncello*², fait mention d'une autre petite île déserte de la Méditerranée, appelée *la Favignana*, mais dont il ne désigne point la position, où ces animaux se trouvent en très-grand nombre. Enfin on ne peut douter que le nom de *Capraia*, donné à une île de la mer de Toscane, ne dérive originairement de ces chèvres sauvages qui l'ont habitée autrefois; et on peut en dire de même de l'île de Caprée dans le golfe de Naples. C'est ainsi qu'une petite île située près la côte occidentale

¹ *Quadrupedi, Uccelli, Anfibi e Pesci di Sardegna, dall'abbate Francesco Cetti; Sassari, 1774, e an. segg. 3 vol. in-8°.*

² Io mi ricordo che l'anno che si soccorse Malta, si capitò per fortuna che in quei mari ci si fè incontro la Favignana, picciola isoletta e deserta, nella quale essendosi sbarcata di molta nobiltà, delle capre selvagge che in gran copia vi sono, caccia vi facemmo al nostro bisogno molto opportuna. *Il Simoncello, ovvero della Caccia; Dialogo di Baldovino di Monte Simoncelli. Firenze, 1616, in-4°, p. 50.*

de la Sardaigne a été nommée *Asinara*, à cause des ânes sauvages qui s'y trouvent.

Au surplus, lorsque je dis que les chèvres qui habitent quelques îles désertées de la Méditerranée, sont de l'espèce domestique, c'est de ma part une supposition purement gratuite, une simple conjecture; car il se peut qu'au contraire ces animaux soient de race vraiment sauvage, indigènes dans les lieux qu'ils habitent, et la tige primitive de nos chèvres domestiques, que Varron a dit tirer leur origine de chèvres sauvages. ¹ C'est là un point d'histoire naturelle que je laisse à éclaircir aux naturalistes de profession qui voudront s'en donner la peine. Je n'ai même fait mention ici de ces chèvres sauvages que pour suppléer au silence de nos naturalistes modernes; attendu qu'il n'est pas entré dans mon plan de parler des animaux étrangers à la France.

IV.

DU MOUFLON.

Le mouflon, animal dont l'espèce est peu répandue, et qui ne se trouve qu'en certaines parties montagneuses de l'Espagne, en Corse, en Sardaigne, et dans quelques îles de

¹ *Capræ quas alimus à capris feris sunt ortæ, à quæis propter Italianam Caprasia insula est nominata. Varro de re rusticâ.*

On pourroit croire que Varron a voulu dire que la race de nos chèvres domestiques provient originairement du chamois désigné par Pline sous le nom de *rupicapra* (chèvre des rochers), mais appelé aussi par quelques auteurs latins *caprafera* (chèvre sauvage). Mais cela ne s'accorderoit point avec l'étymologie qu'il donne au nom de *Caprasia*, soit qu'il ait voulu parler de la *Capraja*, dans la mer de Toscane, ou de Caprée dans le golfe de Naples, attendu que les chamois n'habitent point et n'ont jamais habité ni l'une ni l'autre. Il n'y a donc point à douter que les chèvres sauvages de Varron ne soient des chèvres parfaitement semblables aux domestiques, et les mêmes que celle de *Tavolara* et *Favignana*.

l'Archipel, ressemble à beaucoup d'égards au mouton; et M. de Buffon le regarde comme la tige originaire de nos moutons domestiques; opinion qui a été discutée et combattue par l'auteur de l'histoire naturelle de la Sardaigne. Quoi qu'il en soit, il a les jambes du mouton, mais non la laine, bien que son poil cache, vers sa racine, une espèce de laine courte; et sa queue n'est que de trois pouces. Il a une barbe de chèvre, des cornes creuses et en spirale, à-peu-près comme le bélier. Il pèse communément de quarante à cinquante livres, vidé et sans tête, dit l'auteur déjà cité.

Le mouflon se tient sur les plus hautes pointes des montagnes, d'où il ne descend dans les parties moins élevées que lorsque l'abondance des neiges le force d'y venir chercher sa nourriture. Il est, pour le moins, aussi sauvage et aussi défiant que le chamois; on le chasse de même, et rarement y emploie-t-on des chiens. En Corse et en Sardaigne, on a donné à cet animal le nom de *mufoli*. Il ne se trouve pas, à beaucoup près, sur toutes les hautes montagnes de ces îles; et il paroît qu'il n'y est pas bien commun, puisqu'en Sardaigne il ne s'en tue, au plus, qu'une centaine par an.

Cet animal s'apprivoise parfaitement. Il est d'ailleurs fort aisé à nourrir, ne refusant aucun aliment, excepté les viandes; ce qui fait que, tant en Corse qu'en Sardaigne, on en voit assez souvent dans les maisons. Mais il est incommode, en ce qu'il s'en va flairant et furetant sans cesse dans tous les recoins, et est sujet à briser ce qu'il rencontre de fragile.



CHAPITRE IV.

Du Lièvre.

De tous les animaux que l'on force avec les chiens courans, le lièvre est celui qui se défend le mieux, et qui ruse davan-

tage; ce qui fait que la chasse de ce petit animal, en même temps qu'elle est moins dispendieuse, pouvant se faire à pied, et avec peu de chiens, est plus intéressante et plus agréable que toute autre. Sans parler de ses ruses les plus ordinaires, telles que de se relaisser sur le haut d'une souche d'arbre peu élevée de terre, ou sur quelque vieux mur d'une mesure, on a vu un lièvre, après avoir fait plusieurs retours sur lui-même, se flâtrer, laisser passer les chiens et les chevaux, et reprendre le contre-pied; en ne courant que sur des voies surmarchées par eux; un autre, après avoir beaucoup rusé dans des marais bordés par une rivière, se mettre à l'eau, se laisser entraîner au fil de la rivière, jusqu'à la distance de cinq cents pas, et delà se jeter sur un petit îlot; un autre enfin se relaisser au beau milieu d'une grande flaque d'eau, le bout du museau seulement hors de l'eau, pour respirer.

Le lièvre vit sept à huit ans, suivant les naturalistes : sa croissance se fait en un an. Il engendre dès sa première année, et en toute saison, et n'a point de temps marqué pour s'accoupler avec sa femelle. Cependant, c'est depuis décembre jusqu'en mars qu'il la recherche davantage, et qu'il naît le plus de levrauts. La hase, ou femelle, porte 30 ou 31 jours¹. Elle produit un, deux, trois, et jusqu'à quatre petits, qu'elle met bas au pied d'une touffe d'herbe, de bruyère, ou d'un petit buisson, sans autre apprêt. On prétend que lorsqu'il y a plusieurs levrauts, ils sont marqués d'une étoile au front, et s'il n'y en a qu'un, qu'il ne porte point cette marque.

Plusieurs auteurs ont écrit que les lièvres, ou du moins la plupart, étoient hermaphrodites. On est étonné, entre autres, de trouver dans un livre de vénerie moderne², que le lièvre mâle engendre aussi dans son propre corps, mais ne

¹ Et non huit ou neuf semaines, comme on le lit dans le *Traité de Vénerie*, de M. Goury de Champgrand, Paris 1769, in-4°.

² *Nouveau Traité de Vénerie*, (par Clément de Chapperville); Paris, 1742, in-8°.

porte jamais qu'un levraut. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est la conformation des parties génitales du mâle, dont les testicules ne paroissent point au dehors, surtout dans sa jeunesse, et se trouvent renfermés dans la même enveloppe que les intestins; que, d'ailleurs, à côté de la verge, qui est très-peu apparente, est une fente oblongue et profonde, dont l'orifice ressemble beaucoup à celui de la vulve chez la femelle. Cette conformation équivoque fait qu'il est difficile de reconnoître le sexe des lièvres par l'inspection des parties génitales; aussi les chasseurs ne s'y attachent guères pour distinguer le mâle de la femelle; il y a d'autres différences qui les distinguent, bien plus aisées à saisir. Le mâle a la tête plus courte et plus arrondie, le poil des barbes plus long, les épaules plus roussâtres, les oreilles plus courtes et plus larges que la femelle, qui a la tête étroite et alongée, les oreilles longues et affilées, le poil du dos d'un gris tirant sur le noir, et est d'ailleurs plus grosse que le mâle.

Le lièvre mâle, ou bouquin, lorsqu'il est chassé par des chiens courans, perce en avant, va fort loin, et fait de grandes randonnées; une hase s'écarte moins, se fait battre autour du canton qu'elle habite, et revient plus souvent sur ses pas.

Lorsqu'on découvre un lièvre au gîte, en prenant garde à la manière dont ses oreilles sont couchées, on peut connoître si c'est bouquin ou hase. Si c'est un bouquin, elles sont serrées sur ses épaules, l'une contre l'autre; si c'est une hase, elles sont ouvertes et élargies des deux côtés du cou et des épaules.

On distingue deux sortes de lièvres, ceux de bois, et ceux de plaine. Les lièvres de bois sont, en général, beaucoup plus gros que les lièvres de plaine; leur poil est d'une couleur plus foncée, il est aussi plus garni. Ils sont plus vites à la course, et leur chair est de meilleur goût. On peut encore distinguer parmi les lièvres de plaine, ceux qui habi-

tent les marais. Ceux-ci sont moins vîtes que les autres, moins garnis de poil, et leur chair est moins bonne.

Pour distinguer un jeune lièvre qui a pris toute sa croissance d'avec un vieux, on tâte avec l'ongle du pouce la jointure du genou d'une patte de devant. Lorsque les têtes des deux os qui forment l'articulation sont tellement contiguës que l'on ne sent point d'intervalle entre deux, le lièvre est vieux; lorsqu'au contraire il y a une séparation sensible entre les deux os, il est jeune, et l'est d'autant plus que les deux os sont plus séparés.

On chasse le lièvre en battant les plaines pour le tirer à la partie, ou on le tire devant les chiens courans. La première de ces chasses est si connue, qu'elle ne demande aucun détail: la seconde, qui ne l'est pas moins, peut se faire avec deux bassets seulement; et pour la bien faire, il faut deux chasseurs, dont l'un suit les chiens pour les appuyer. Celui qui ne veut pas se fatiguer peut rester en place, en attendant que le lièvre ait fait sa randonnée, après quoi il ne manque jamais de revenir à-peu-près à l'endroit où il a été lancé. En prêtant l'oreille à la voix des chiens, lorsqu'il les sent approcher, il gagne les devans, et le tire au passage. S'il le manque, et que les chiens chassent bien, et ne quittent pas prise, il a encore l'espérance de le tirer au même endroit, ou à peu de distance, après une seconde randonnée; car tous les animaux, en général, lorsqu'ils sont chassés, et plus particulièrement le lièvre, surtout si c'est une hase, reviennent plusieurs fois au lancé.

En hiver, lorsque la neige couvre la terre, c'est une chasse fort amusante, de suivre en plaine la trace d'un lièvre jusqu'à son gîte, et de le tirer à la partie. Mais on y réussiroit difficilement dans les plaines où il y a beaucoup de lièvres; attendu que le grand nombre de traces qu'on rencontre, et qui se mêlent et se croisent en tout sens, ne permet guères d'en suivre une, et de la démêler jusqu'à la fin.

Sur la fin d'avril et en mai, lorsqu'on ne peut plus battre

les plaines, tant pour ne pas dévaster les blés qui sont alors en tuyau, que pour ne pas nuire à la ponte des perdrix, on peut tirer les lièvres à *la raie* dans les blés verts, où ils sont alors debout et occupés à paître pendant la meilleure partie du jour; on appelle ainsi cette sorte de chasse, qui est assez agréable, et n'est point fatigante. C'est depuis soleil levant jusqu'à huit ou neuf heures de la matinée, et le soir, deux heures avant soleil couché, qu'elle doit se faire. Pour cela, il est bon que deux chasseurs se réunissent : l'un longe une pièce de blé par un bout, et l'autre par l'extrémité opposée, tous deux allant toujours du même pas, fort doucement, et regardant attentivement, chacun de son côté, le long des raies ou sillons. Celui qui découvre un lièvre, cherche à l'approcher pour le tirer : si le lièvre, soit qu'il ait eu son vent, soit qu'il l'ait aperçu, prend la fuite, et file du côté de son camarade, et que la pièce de blé soit trop étendue pour que celui-ci puisse observer sa marche, alors il lui fait un signal convenu, tel que de lever son chapeau en l'air, de la main, ou sur le bout de son fusil, pour qu'il se tienne sur ses gardes. Ordinairement lorsqu'un lièvre n'est point tiré, ni poursuivi, et qu'il a seulement aperçu ou éventé l'un des deux chasseurs, il suit une raie sans chercher à traverser, et vient passer à celui qui est à bon vent.

Il est assez ordinaire d'apercevoir un lièvre gîté, pour peu qu'on ait l'habitude, en marchant, de regarder avec attention autour de soi, lorsque l'on passe à peu de distance de son gîte : cependant, il y a bien des chasseurs qui, avec de très-bons yeux, ne les aperçoivent presque jamais. Mais ce qui est moins ordinaire, c'est le talent qu'ont beaucoup de braconniers, et très-peu de chasseurs, de découvrir ces animaux à la distance de cinq à six cents pas et davantage. Les jours clairs et sereins d'une belle gelée d'hiver sont le temps propre pour cette chasse : l'heure est depuis que le soleil commence à paroître jusqu'à deux heures après son lever. Alors, en se promenant le long d'une vaste plaine de

blé, la face tournée au soleil, on peut découvrir un lièvre gîte à la distance que je viens de dire, au moyen d'une vapeur produite par la chaleur de son corps, qui s'élève et forme un petit nuage au-dessus du gîte. Plus le lièvre a couru, et s'est échauffé, avant de se gîter, plus cette vapeur se fait remarquer. On ne l'apercevrait point, si l'on avoit le soleil au dos.

Aucun chasseur n'ignore que lorsqu'on voit un lièvre au gîte, il faut bien se garder, si l'on ne veut pas le faire lever, d'aller droit à lui, mais qu'on doit s'en approcher en le tournant, et le coucher en joue sans s'arrêter.

L'affût, pour ceux qu'il n'ennuie point, est un moyen commode pour tuer des lièvres sans se fatiguer. L'affût varie et se pratique de différentes manières, suivant les lieux et les saisons. Lorsqu'on est à portée d'une forêt, ou d'un bois de quelque étendue, il fait bon se poster sur les bords, immédiatement après soleil couché, et y rester jusqu'à nuit tombante, pour y attendre les lièvres, qui sortent du bois à cette heure, pour aller faire leur nuit dans les champs. Le matin depuis la pointe du jour jusqu'à soleil levant, on peut de même les attendre à leur rentrée dans le bois, et toujours à bon vent; ce qui est essentiel, à moins qu'on ne soit monté sur un arbre; alors, quoique le chasseur soit à mauvais vent, lorsqu'il se trouve élevé à quelques pieds de terre, les émanations de son corps passent au-dessus de l'animal qui vient à lui, et ne frappent point son odorat. Il faut toujours se poster, de préférence, à portée de quelque chemin ou sentier traversant le bois, et pour le mieux aux endroits où plusieurs chemins viennent aboutir, attendu que les lièvres ont coutume de suivre les chemins. S'il arrive qu'on en voie quelqu'un sortir ou rentrer à une distance trop éloignée pour le tirer, on doit, le lendemain, se poster à portée de la route qu'il a tenue, car il est rare qu'un lièvre s'écarte de celle qu'il a une fois adoptée pour sortir et pour rentrer.

Pour mieux réussir à cette espèce d'affût, et connoître plus sûrement les passages des lièvres, on peut, le soir, à la nuit tombée, longer le bord du bois avec un chien de plaine qu'on tient au trait comme un limier, afin qu'il ne s'emporte pas sur les voies. Lorsqu'il rencontre celle d'un lièvre sortant du bois, on la lui laisse suivre quelques pas pour mieux s'en assurer, et le lendemain matin, on vient l'attendre sur son passage à la rentrée.

Dans les plaines, vers le mois de mai, lorsque les blés commencent à être grands, on choisit une pièce de blé isolée, et l'on se tapit sur le bord, au pied d'un arbre, ou d'une haie, pour y attendre les lièvres le soir, lorsqu'ils viennent y chercher leur nourriture. Dans le fort de l'été, les blés plus grands leur servent de retraite, pendant le jour, et ils en sortent, après soleil couché, pour aller aux avoines, orges, pois, etc. qui sont plus tendres, et dont ils se nourrissent. C'est donc à l'abord des menus grains qu'il faut alors les guetter, principalement des avoines et pois, dont ils sont très-friands.

Les lièvres, pendant la nuit, sont presque toujours en mouvement, courant, gambadant et se jouant ensemble. Ils courent encore davantage, lorsqu'il se rencontre dans le canton quelque hase en chaleur. On peut, par un beau clair de lune, se poster à l'affût dans un carrefour où plusieurs chemins se croisent; et avec de la patience, même dans les pays les moins giboyeux, il est rare qu'il ne s'en présente pas quelqu'un à tirer. Souvent même, au lieu d'un lièvre, un loup, un renard viennent se mettre au bout du fusil.

En général l'affût du soir et du matin n'est guères praticable que depuis la mi-avril jusques vers la fin de septembre; attendu que tant que les jours sont courts, et les nuits longues, les lièvres ne se lèvent du gîte qu'à nuit fermée, et y reviennent avant le jour. D'ailleurs, c'est une chose désagréable et nuisible à la santé, que de rester en place, exposé

à la rigueur du froid, pour attendre le gibier. L'affût au clair de lune peut être bon en tout temps; mais le métier est encore plus rude, et il n'y a que des braconniers de profession, endurcis au froid et à toutes les injures de l'air, qui, dans des nuits d'hiver, puissent rester immobiles au pied d'un arbre pendant deux ou trois heures.

Un lièvre que rien n'a effrayé, et qui va sans défiance, court modérément par sauts et par bonds; son allure est une espèce de petit galop, qu'il ne manque guères d'interrompre de temps en temps pour s'arrêter. Si, étant à l'affût, on l'aperçoit venir de loin, et que, pour être plus sûr de son coup, on veuille le tirer arrêté, il faut le tenir en joue, avant qu'il soit à portée, et lorsqu'il s'y trouve, faire avec la bouche ce petit bruit qui se fait en pinçant les lèvres, et retirant son haleine. Il s'arrête aussitôt pour voir d'où vient le bruit, et donne le temps de le tirer; c'est ce que les braconniers appellent *piper* un lièvre.

Personne n'ignore que dans les régions très-froides, où la neige couvre la terre pendant tout l'hiver, telles que la Laponie et la Norvège, les lièvres deviennent blancs dans cette saison, et ne reprennent leur couleur naturelle que pendant les mois les plus chauds de l'année. On dit la même chose des lièvres des Alpes. Mais, à l'égard de ces derniers, il y a une observation à faire; c'est que le lièvre des Alpes, dont le poil subit ce changement de couleur, quoiqu'il ne paroisse pas d'une espèce différente du lièvre commun, en diffère néanmoins en deux points essentiels; savoir, par sa taille qui est constamment plus petite, et par sa chair, qui est moins noire, et bien moins savoureuse, et approche un peu de celle du lapin. Et cela est si connu en Dauphiné, qu'à Grenoble les rôtisseurs estiment ce lièvre un tiers de moins que le prix du lièvre commun. Qu'on ne le regarde donc pas, si l'on veut, comme une espèce différente; mais au moins est-il certain qu'il forme dans l'espèce une variété très-distincte et très-soutenue. C'est à M. *Villars* que je suis rede-

vable de cette observation. Quant aux Pyrénées, M. *Craulle-de-Peyre*, que j'ai consulté à ce sujet, m'a assuré qu'on n'y connoissoit point de lièvres blancs, et que pendant l'hiver, ceux qui descendent souvent des plus hautes montagnes sur celles où l'on sème du seigle sont, au contraire, plus roux et même de plus grande taille que ceux des plaines.



CHAPITRE V.

Du Lapin.

Tout le monde connoît la prodigieuse fécondité des lapins, surtout des lapins domestiques, parmi lesquels les femelles donnent des petits presque tous les mois. Parmi ceux de garenne dont il s'agit ici, la femelle, ou hase, ne porte que cinq ou six fois par an, et chaque portée est de quatre, cinq, et jusqu'à sept lapereaux. Lorsqu'elle est prête à mettre bas, elle se creuse d'avance, dans le terrier qu'elle habite, un autre terrier particulier de deux ou trois pieds seulement de profondeur, et cela pour dérober au mâle la connoissance de ses petits, dans la crainte qu'il ne les tue. Souvent même, elle va le creuser à quelque distance de celui qu'elle habite, et quelquefois hors de la garenne, en plein champ. Au fond de cette excavation, appelée, en termes de chasse, *rabouillère*, elle apprête un lit à ses petits avec le poil qu'elle s'arrache du ventre, et quelques brins d'herbe. C'est là qu'elle les allaite et les soigne pendant six semaines. Toutes les fois qu'elle sort de la *rabouillère* pour se procurer sa nourriture, on prétend que, pour la sûreté de ses petits, elle en bouche l'entrée avec de la terre détrempée de son urine. Au bout de six semaines, elle les conduit au grand terrier; alors il n'y a plus de danger pour eux de la part du mâle, qui, au contraire, les caresse, les

prend entre ses pattes, et leur lustre le poil en les léchant.

La manière de distinguer un jeune lapin d'avec un vieux, est la même que celle que j'ai indiquée pour le lièvre.

Il n'est point de chasse plus facile et plus commode, en ce qu'on la trouve presque partout à sa porte, que la chasse du lapin avec un ou deux bassets, dans une garenne qui en est passablement garnie; surtout si ce sont des bassets à jambe torse. Alors, ils ne font que jouer devant les chiens, s'arrêtant à tout moment pour écouter, et se laissent battre quelquefois trois quarts d'heure, avant de se terrer. Comme ces animaux ne font qu'aller et revenir sur eux-mêmes dans une petite enceinte, il est très-aisé de les joindre, soit dans les routes, soit sous le bois, en suivant la voix des chiens, ou bien en les attendant sur le terrier, autour duquel ils viennent ordinairement rôder plusieurs fois avant d'y entrer.

Le lapin est très-défiant et a l'ouïe très-fine; c'est pourquoi l'on doit avoir attention à ne faire que le moins de bruit possible, et surtout à ne jamais marcher et courir dans les routes, et à travers le bois, pour gagner les devans, que dans les momens où les chiens donnent de la voix; parce qu'alors le lapin, occupé à les écouter, ou courant devant eux, fait moins d'attention au bruit que peut faire le chasseur.

Dans une garenne de peu d'étendue, on peut se donner le plaisir de faire boucher tous les terriers vers minuit, lorsque les lapins sont presque tous dehors, et venir y chasser dans la matinée du lendemain. En leur coupant ainsi la retraite, pour peu qu'il y en ait, on ne peut manquer d'en tuer plusieurs.

On chasse le lapin aux chiens courans en toute saison; mais les mois de juillet et d'août sont les plus favorables. Alors les lapereaux abondent et sont de bonne taille. Quelques-uns ont pris toute leur croissance, et les plus petits sont demi-crus. Plus tôt, ils ne valent guères la peine de les tirer,

et les chiens les chassent mal, parce qu'ils ne font que tourner autour des sépées, n'étant pas en état de se défendre.

Il faut de l'adresse et de l'habitude, et surtout beaucoup de prestesse, pour tuer le lapin au bois devant les chiens courans, lorsqu'il est mené vivement, comme au moment du lancé, ou d'un à-vue; et bien plus encore, s'il est poussé par quelque braque ou épagneul qui lui souffle au poil. Alors, s'il traverse une route, il passe comme un éclair, et donne à peine le temps de l'ajuster, à moins qu'elle ne soit fort large. Il est encore très-difficile à tirer, lorsqu'il bondit sous les pieds du chasseur, soit dans le bois, soit dans des lieux couverts de bruyère et de broussailles, voisins des garennes, où on le rencontre ordinairement. Sa course, à la partie, est beaucoup plus rapide que celle du lièvre, et d'ailleurs oblique et tortueuse. Il semble glisser au lieu de courir, et l'on ne saisit pas aisément le moment de le tirer.

Il y a plusieurs autres moyens pour tuer les lapins, dont le plus commun et le plus usité est l'affût. C'est surtout dans la belle saison et dans le temps des lapereaux qu'il réussit le mieux. A toutes les heures du jour, principalement depuis neuf heures jusqu'à midi, et le soir vers soleil couchant, en se postant sur un clapier bien hanté, monté sur un arbre ou caché derrière une sépée, on les voit sortir, rentrer, et se jouer au bord de leur terrier; et souvent, pour tirer, on n'est embarrassé que du choix. On peut aussi, sur le soir, se poster, pour les attendre, à portée de quelques pièces de grains voisines de la garenne, où ils ne manquent pas d'aller chercher leur nourriture.

Comme, ainsi que les lièvres, ils se promènent, et courent pendant la nuit, on les tire aussi, au clair de la lune, en se plaçant à l'affût sur quelque pelouse où ils viennent jouer et s'ébattre.

La surprise est une autre chasse où l'on peut tuer beaucoup de lapins et surtout de lapereaux. Si c'est dans un bois percé de plusieurs routes, en se promenant de grand matin,

et même pendant le jour, doucement et sans bruit, le long de ces routes, pour peu qu'il y en ait, il est inmanquable d'en rencontrer quelques-uns arrêtés sur les bords du bois, qui, au moment où ils sont surpris, s'élancent d'un côté à l'autre du chemin pour prendre la fuite.

Lorsque les lapins habitent des lieux découverts, et qu'ils occupent un grand terrain, tels que sont certains côteaux d'un quart de lieue, d'une demi-lieue d'étendue, où on les voit courir par troupes, il est aisé de les surprendre à toutes les heures du jour, en marchant pas à pas. On interrompt, de temps en temps, si l'on veut, cette promenade, pour se mettre à l'affût sur un terrier: on n'y reste pas longtemps sans tirer, et dès qu'on a tiré, on va se placer sur un autre. Pour rendre cet affût plus commode et plus sûr, on pratique des trous en différens endroits, où l'on est assis, et presque entièrement caché. On peut encore, dans des lieux découverts, mettre le furet dans un clapier, sans tendre les poches, et les tirer à la sortie. On imagine bien que cette sortie est très-rapide lorsqu'ils fuient ainsi devant leur ennemi, et qu'il faut être alerte pour les tirer.

Espinar décrit une chasse de lapins curieuse et singulière, qui se fait en Espagne avec un appeau, au son duquel accourent de toutes parts, même du fond de leurs terriers, lapins et lapereaux, mâles et femelles, pleines ou ayant des petits. Cet appeau peut se faire de plusieurs manières, soit avec un petit tuyau de paille, en forme de sifflet, soit avec une feuille de chiendent, de chêne verd, ou une pellicule d'ail, qui se pose entre les lèvres, et, en soufflant, produisent un son aigu, qui est l'imitation parfaite de la voix du lapin. Quelques chasseurs savent l'imiter avec la bouche seule. Espinar observe qu'il est difficile de rendre raison de l'effet que produit cet appeau sur tous les lapins, sans distinction d'âge ni de sexe. S'il n'attiroit que les mâles, on pourroit croire qu'ils accourent à la voix de la femelle, soit excités par l'attrait de la jouissance, soit pour la secourir;

si ce n'étoit que des femelles, qu'elles viennent au secours de leurs petits; mais tous y accourent indistinctement. Cette chasse est appelée, en espagnol, *chillar los conejos*, ce qui signifie proprement *siffler* les lapins; mais que je rendrais plus volontiers dans notre langue par le mot *piper*. Elle se fait dans le bois de la manière suivante: le chasseur, en traversant le bois, a soin de ne faire que le moindre bruit possible: il s'arrête de temps en temps dans les endroits les plus découverts, pour piper, observant de ne jamais le faire qu'avec le vent au visage. Il suffit, lorsqu'il s'arrête, qu'il se serre contre le tronc d'un arbre, ou contre une sèpée, pourvu que sa tête ne passe point au-dessus. Il reste dans cette situation, sans aucun mouvement, si ce n'est de la tête, qu'il tourne de côté et d'autre, pour voir ce qui se passe autour de lui, tenant le fusil ou l'arbalète de la main gauche, et s'aidant de la droite pour piper. Le premier coup d'appeau (*chillido*) doit durer l'espace d'un *credo*, et moins, s'il voit ou entend des lapins arriver vers lui; alors il se tait, se tient en joue d'avance, et les laisse s'approcher à portée. S'il n'en vient point, il fait une pause, à-peu-près de la même durée, après quoi il recommence à piper. Dans les lieux où il y a de ces animaux en quantité, on a soin de piper moins fortement, afin que ceux qui sont un peu éloignés ne l'entendent point; attendu que, s'il en vient beaucoup, il est plus à craindre que dans le nombre de ceux qui accourent de tous côtés, à bon et à mauvais vent, il ne s'en trouve quelqu'un qui évente ou aperçoive le chasseur, et se mette à fuir d'effroi, ce qui suffit pour épouvanter les autres.

Tous les temps, dit Espinar, ne sont pas également propres pour cette chasse. Dans les terres chaudes, les lapins viennent très-bien à l'appeau, en mars et avril; et dans celles qui sont tardives, en mai et juin. Les jours les plus favorables sont ceux où il souffle un vent doux et chaud du midi, où le soleil se montre et se cache de temps en temps,

et lorsque la terre est humide. L'heure la plus propice est depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi, temps de repos et d'inaction pour les animaux sauvages, et où ils sont plus disposés à prêter attention à tout ce qui peut frapper leur oreille. Les grands vents sont absolument contraires, l'agitation des feuilles et des branches tenant alors tous les animaux des bois dans une inquiétude continue.

L'auteur espagnol ajoute que cette sorte de chasse ou de pipée, si l'on veut, effarouche beaucoup les lapins, et qu'il ne faut pas espérer qu'elle réussisse une seconde fois, dans le même endroit, à moins qu'il n'ait plu dans l'intervalle. Cette chasse est peu connue en France; je sais cependant qu'elle est pratiquée en Provence par quelques chasseurs, qui se servent, pour piper, d'une pâte de crabe, espèce d'écrevisse de mer : et ce qu'il y a de particulier, c'est que là on lui donne le nom de *chiller*, qui n'est autre chose que le verbe espagnol *chillar* francisé.



CHAPITRE VI.

Du Loup.

LE loup est le fléau des campagnes par sa force et sa voracité. Non-seulement il fait la guerre à tout le bétail, moutons, chèvres, porcs, vaches et chevaux, mais même aux poules, dindons, et oies surtout, dont il est très-friand, et sur lesquelles il fait son apprentissage; mais il détruit aussi, dans les forêts, une grande quantité de bêtes sauvages, biches, faons et chevreuils, et même de sangliers, tant qu'ils ne sont encore que bêtes de compagnie; car il ne trouveroit pas son compte à s'attaquer aux vieux sangliers. Cet animal n'est pas moins rusé que le renard pour saisir sa proie, mais

infiniment plus défiant et plus difficile à surprendre. S'il prend un mouton, c'est toujours par dessus le cou, pour le charger plus aisément sur son dos, et en lui coupant la respiration, l'empêcher de crier et d'épouvanter le troupeau, afin que, quand il l'aura tué et déposé dans le bois, il puisse en venir chercher un autre. S'il attaque un cheval, c'est toujours par-devant, parce qu'il y a moins de danger pour lui : si c'est une vache, il l'assailit par-derrière, et la saisit au pis, comme à l'endroit le plus sensible, afin de la porter aussitôt par terre : si c'est un chien, il le saisit à la gorge, pour empêcher qu'il ne crie, et de peur d'être mordu.

Dans les forêts, lorsqu'il ne peut surprendre les bêtes fauves à la reposée, et les sangliers à la bauge, il s'entend avec deux camarades : l'un prend la voie de la bête, et la chasse comme un chien courant ; les deux autres gagnent les devans à droite et à gauche, pour la joindre au passage ; et, sans se rebuter, lorsqu'elle leur échappe, ils recommencent le même manège, jusqu'à ce qu'à force de la fatiguer, ils en viennent à bout.

Quoiqu'à parler généralement, le loup n'attaque point l'homme, s'il n'est enragé, et qu'il fuie à sa rencontre, cependant, il n'est pas rare de voir quelques-uns de ces animaux déclarer la guerre à l'espèce humaine. On se souvient encore des ravages que plusieurs loups de cette espèce ont faits, en 1764 et 1765, dans le Gévaudan, le Rouergue et l'Auvergne, où dans l'espace de dix-huit mois, plus de cinquante personnes furent dévorées, sans compter environ vingt-cinq autres qui en furent quittes pour des blessures ; ravages qu'on attribua, pendant long-temps, à une seule bête d'une espèce extraordinaire, et qui méritèrent une attention particulière de la part du gouvernement ¹.

¹ Ce fut une vraie calamité pour les provinces qui en furent affligées. L'effroi étoit si grand dans les campagnes, que les paysans n'osoient sortir qu'en troupes. La culture des terres en fut interrompue ; les

C'est donc avec raison que partout les loups sont regardés comme des ennemis publics, que tout le monde s'empresse à leur courir sus, et qu'on cherche à les détruire par toutes sortes de moyens.

Les louves entrent en chaleur vers le mois de février, et inettent bas dans le mois de mai. Leurs portées sont depuis cinq jusqu'à huit, et quelquefois neuf louveteaux. Elles choisissent, pour mettre bas, des forts épais et fourrés d'épines, un trou au pied d'un grand arbre, ou quelque excavation sous une grosse pierre; non pas, pour l'ordinaire, dans le fond des forêts, mais près des bords, et à proximité de quelque village, afin de se procurer plus aisément leur

laboureurs, manquant de pâtres pour conduire leurs troupeaux, étoient obligés de consommer le sec pour les nourrir dans les étables. Les marchés étoient presque déserts, et une partie du commerce se trouvoit interceptée. Des prières publiques furent ordonnées dans le diocèse de Mende; et dans la supposition d'une bête unique, le roi promit une récompense de 6000 livres à qui en délivreroit le pays, outre 2400 livres promises par les états de Languedoc. Il se fit des battues de dix, vingt, trente, quarante paroisses; il y en eut même une, le 7 février 1765, de cent paroisses, formant un corps d'environ 20,000 chasseurs ou batteurs, conduits par les subdélégués, les consuls, et notables habitans. Plusieurs loups furent tués dans ces battues, et parmi eux, sans doute, quelque antropophage; mais les esprits étoient tellement préoccupés de l'idée d'une bête extraordinaire et unique, qu'on crut toujours n'avoir rien fait. On ne fut enfin détrompé, que lorsque M. Antoine, porte-arquebuse du feu roi, ayant été envoyé sur les lieux, avec un détachement de la louveterie, eut tué un grand loup, qu'on reconnut pour le même, qui, quelques jours auparavant, avoit attaqué une fille, laquelle l'avoit écarté en lui portant dans le poitrail un coup de bâton ferré, dont la cicatrice, encore toute récente, se fit remarquer. On attribua d'abord tous les ravages à ce loup; mais deux mois après, plusieurs femmes furent encore dévorées ou blessées par d'autres loups.

Au reste, ce n'est point vaguement et au hasard que j'articule le nombre des malheureuses victimes de ces loups carnassiers. Épris d'une curiosité particulière sur cet événement, j'ai fait, dans le temps, tout ce qu'il étoit possible de faire, pour le suivre dans tous ses détails,

subsistance. Quelquefois une louve s'établira dans un petit bois isolé, voisin des grands bois, et même on en a vu mettre bas dans un blé. La louve ne quittant point ses petits pendant les premiers jours, et jusqu'à ce qu'ils voient clair, ainsi que les chiennes, le loup lui apporte à manger; et lorsqu'ils sont plus avancés, il partage avec elle le soin de leur nourriture.

Il y a deux manières de chasser le loup noblement, c'est-à-dire, sans le tirer. L'une est de le forcer avec des chiens courans, destinés particulièrement à cette chasse; l'autre est de le prendre avec de grands et forts lévriers, appelés lévriers *d'étrique*, qui l'attendent au passage, lorsqu'il vient à débusquer d'une enceinte où il a été détourné¹. Ces deux

et vérifier tous les faits qui y avoient rapport; et j'en'ai même dressé une relation très-circonscanciée, et presque jour par jour, que j'ai déposée, depuis, à la Bibliothèque du Roi. Mais ce que j'ai à remarquer à ce sujet, c'est que dans ce nombre de personnes dévorées ou attaquées par les loups, on compta les deux tiers de femmes, le reste jeunes garçons, au plus de quatorze à quinze ans, et pas un homme fait; ce qu'alors bien des gens ne manquèrent pas d'attribuer à un goût de préférence et de prédilection pour la chair des femmes, de la part de la bête, sur le compte de laquelle on mettoit tout ce carnage; tandis que ce choix n'étoit déterminé que par l'instinct de la basse voracité du loup, animal lâche et timide; instinct qui, pour attaquer, lui fait toujours prendre ses avantages, et prévoir le plus ou moins de résistance.

Les lévriers les plus forts ne viendroient point à bout d'étrangler un vieux loup, s'ils n'étoient aidés par des dogues de la plus grande taille qu'on lâche sur l'animal, lorsqu'ils l'ont arrêté. Je citerai à ce sujet le trait suivant, tiré du livre intitulé *Le parfait chasseur*, par M. de Selincourt; Paris, 1683, in-12.

« Trois loups ayant été pris dans des fosses, du règne de Louis XIII, furent amenés au Tuileries. Il y en avoit un vieux, et deux plus jeunes. On les fit combattre contre de gros lévriers: les deux jeunes se défendirent assez bien. Le troisième fut attaqué par trois lévriers, puis par trois autres qu'on releva encore, jusqu'à douze, toujours trois à-la-fois. Il les renvoya tous fort maltraités, de façon qu'ils l'abandonnèrent, et n'osèrent plus l'approcher. Le bruit qu'il faisoit de ses dents étoit comme celui d'un coup de fouet de charretier. »

chasses ne se font en France que par le Roi ou les princes: il n'est point de mon sujet d'en parler: J'observerai seulement qu'il est très-difficile de forcer un vieux loup, dont la vigueur et l'haleine sont indomptables, qui perce toujours en avant, et qui, après avoir couru cinq ou six heures, s'il rencontre de l'eau sur son chemin, redevient aussi frais qu'au sortir du litan, surtout, si c'est un de ces grands loups levrétés sur le derrière qui ne se nourrissent, la plupart du temps, que de bêtes fauves, et autres qu'ils prennent à la course ou par surprise; car quant aux loups taillés en gros mâtins, qui ne vivent d'ordinaire que de bêtes mortes qu'ils vont chercher à l'entour des villages, étant plus pesans, et ayant moins d'haleine, de ceux-là on en peut forcer. Mais, en général, pour cette chasse, on ne fait choix que de jeunes loups depuis six mois jusqu'à seize ou dix-huit.

La chasse du loup la plus ordinaire est celle qui se fait en postant d'abord un certain nombre de tireurs autour d'une enceinte, où il y en aura un de détourné, et découplant ensuite les chiens sur la voie pour le lancer. Alors, celui à portée duquel il vient à passer le tire. Il est encore plus sûr de n'entrer dans l'enceinte pour le mettre debout qu'avec un seul limier qu'un chasseur tient à la botte. L'animal, bien moins effrayé de quelques coups de voix du limier, que du bruit de plusieurs chiens courans, fuit moins rapidement; et lorsqu'il a été manqué, au sortir de l'enceinte, il est bien plus aisé aux tireurs de gagner les devans d'une autre enceinte pour l'y attendre, d'autant mieux qu'alors celui qui conduit le limier s'arrête, et cesse de suivre la voie, jusqu'à ce que les tireurs aient pris leur poste, ce dont il est averti par un signal convenu. J'ai déjà parlé de cette chasse au chapitre du sanglier.

Il n'est pas nécessaire pour faire la chasse des loups, d'en avoir un détourné à donner aux chiens. Lorsqu'on connoît à-peu-près les cantons du bois où il doit s'en trouver, après avoir placé des tireurs du côté des refuites, on découple les

chiens à la trolle, et l'on quète au hasard. On fait même des chasses au loup, sans chiens courans, en rassemblant beaucoup de paysans armés, partie de bâtons, fourches, etc., et partie de fusils, et dont quelques-uns se font accompagner de leurs mâtins. Un certain nombre de ces paysans, armés seulement de bâtons, entrent dans le bois avec les chiens, marchant sur une même ligne à quelque distance l'un de l'autre, et à grand bruit, car on ne peut faire trop de bruit à cette chasse; tandis que ceux qui sont armés de fusils vont se placer, à bon vent, le long des chemins qui bordent l'enceinte que l'on bat. Lorsqu'on a beaucoup de monde, et que le bois n'est que d'une étendue médiocre, une partie des paysans non armés se distribuent à l'entour, à dix ou quinze pas l'un de l'autre, pour renvoyer le loup à force de cris et de luées, s'il se présente pour sortir, et le forcer d'aller passer du côté où sont les tireurs. Cette sorte de chasse s'appelle battue, ou tric-trac.

Lorsque les loups ont fait dans le bois quelque abat, soit d'un cheval, soit d'une vache, ne pouvant emporter leur proie, ils en mangent une partie; rassasiés pour le reste du jour, ils vont se remettre au liteau, et ne manquent guères d'y revenir à la nuit pour manger le reste. Cette occasion est très-favorable pour les guetter et les tuer à l'affût. Pour cela, il faut, une heure avant soleil couché, faire traîner la bête morte, pour le mieux, par un homme à cheval, avec des harts et non avec des cordes. Cette traînée se fait le nez dans le vent, le long de quelque route peu fréquentée, ou à travers bois, mais toujours par les endroits les plus clairs, dont le loup se défie moins que des endroits couverts; et cela dans une étendue d'environ mille pas, pour donner au loup, qui d'abord ne suivra la voie qu'avec crainte et défiance, le temps de s'assurer. Au bout de ces mille pas, le traîneur se détourne du côté qui paroît le plus à propos; et après avoir marché environ deux ou trois cents pas, il s'arrête le vent au dos, et laisse la bête placée en lieu découvert, de manière que le ti-

reur qui doit être posté à l'affût, soit dans un arbre, soit à couvert d'une sépée, ou dans un trou pratiqué exprès, ne puisse être éventé par l'animal que la traînée attirera. Le tireur, s'il fait clair de lune, doit avoir attention de se placer dans l'obscurité, et de façon que la lune ne donne pas sur lui, et ne fasse pas paroître son ombre, attendu que l'ombre d'un homme produit sur les bêtes le même effet que le corps, et les met en fuite, ce qui a lieu à la clarté de la lune comme à celle du soleil. Le seul cas où il n'y ait point cet inconvénient, c'est lorsqu'on a la lune ou le soleil en face, parce qu'alors l'ombre se trouve couverte par le corps. Il est bon de ne quitter l'affût qu'après minuit, les loups courant beaucoup, et ayant coutume de ne revenir que fort tard aux abats qu'ils ont faits, surtout dans les saisons où le bétail étant dehors, ils trouvent aisément les occasions de faire capture, et ne sont point affamés. Ces sortes de traînées sont bien plus sûres que celles qui se font de bêtes mortes de maladie.

Dans les mois de mai et juin, lorsqu'on rencontre les petits d'une louve, encore à la mamelle, on peut faire une traînée avec un louveteau, de la manière que je viens de l'expliquer, et y attendre la louve, qui ne manquera pas d'y venir.



CHAPITRE VII.

De l'Ours.

ON distingue trois espèces d'ours, le noir, le brun ou marron, et le blanc, qui ne doit pas être confondu avec l'ours marin, lequel est pareillement blanc, et ne se trouve que sur les côtes et dans quelques îles de la mer Glaciale; très-différent d'ailleurs de l'ours terrestre et par la forme de son corps et par ses habitudes naturelles. L'ours blanc dont il

s'agit ici, et qui, à proprement parler, est plutôt une variété dans l'espèce de l'ours brun ou noir qu'une espèce différente, n'habite que les contrées les plus septentrionales de l'Europe; l'ours noir est commun dans tous les pays du nord, mais très-rare dans les Alpes et les Pyrénées : celui-ci n'est point carnassier, et ne vit uniquement que de fruits, de grains et de racines. Il n'en est pas de même de l'ours brun, qui n'est pas moins redoutable que le loup pour les troupeaux de chèvres et de moutons, et même pour les bœufs et vaches. Il attaque aussi les chevaux, mais bien plus rarement¹. Pour venir à bout du gros bétail, il saute sur le dos de l'animal, s'y cramponne avec ses griffes qu'il lui enfonce dans les côtes, tandis qu'avec les dents il lui ronge les vertèbres du cou, et ne lâche point prise qu'il ne l'ait porté par terre. Il en dévore une partie sur la place, et cache les restes avec grand soin, les enterrant et recouvrant de terre et de gazon, pour y revenir quand la faim le pressera. On prétend même qu'il les change souvent de place, dans la crainte que d'autres animaux ne les découvrent et ne s'en repaissent à son préjudice. D'autres disent qu'après avoir égorgé la bête, il se contente de s'abreuver du sang; que quelquefois il essaye de l'enterrer, mais inutilement, et qu'il n'y revient que trois ou quatre jours après, lorsque la chair est déjà corrompue; mais que, de ce moment, il ne s'en écarte plus, et y revient assidument nuit et jour jusqu'à ce qu'il ait tout dévoré. Tels sont les récits différens des pâtres et montagnards sur les

¹ « On vient de me mander de *Luzenac*, qu'un très gros ours attaque presque toutes les nuits les jumens sur les montagnes de *Gudanes*, voisines de *Luzenac*. Il en a déjà blessé sept et dévoré deux. J'ai vu à *Foix* une des jumens blessées par cet ours : il lui manque l'oreille droite enlevée ras de la tête, outre plusieurs blessures assez profondes entre les épaules. J'observe cependant que ceci est un fait particulier, et qui n'est point arrivé dans ces cantons depuis que je suis en âge de me connoître, c'est-à-dire depuis au moins 25 ans. » *Lettre de M. Graulle de Peyre, écrite d'Ax en Foix, le 26 août 1792.*

procédés de l'ours, après avoir égorgé une vache ou un cheval; récits à travers lesquels il est bien difficile de démêler l'exacte vérité. Quant aux chèvres et moutons, il les saisit de la gueule par le milieu du corps, et les fait marcher de front avec lui jusqu'à ce qu'il se croie hors de la vue du berger, ce qu'il a de commun avec le loup; mais on l'a vu souvent emporter un de ces animaux sous le bras, marchant debout sur ses pieds de derrière. Qu'on ne croie pas cependant que l'ours brun soit exclusivement carnassier; il ne l'est que de temps en temps, par occasion ou par caprice. On croit même que parmi les individus de cette espèce, il en est quelques-uns qui ne le sont jamais. Quoi qu'il en soit, l'ours brun vit ordinairement, comme le noir, de plantes, de racines, de fruits sauvages, de grains et de raisin, suivant la saison. En automne, le gland et la faine sont sa principale nourriture, et il n'est pas réduit, comme le sanglier, à ne manger que ce qui en tombe par terre, attendu la faculté de grimper sur les arbres dont la nature l'a doué, et de plus celle d'attirer à lui les branches avec ses mains pour en manger le fruit. Il broute le gazon, lorsque les fruits lui manquent, et recherche beaucoup le cresson sauvage, appelé *rimma* dans les Pyrénées. Il recherche aussi la ciguë, suivant les paysans de ces montagnes; mais le fait est que ce qu'ils appellent ciguë n'est autre chose qu'une espèce de cerfeuil sauvage. Enfin, il est très friand de miel que lui fournissent les guépiers qui se forment dans les arbres creux, et quelquefois les ruches domestiques qu'il vient ravager pendant la nuit.

Je ne ferai mention ici que de l'ours brun, attendu que c'est la seule espèce connue en France, où il ne se trouve que dans les hautes montagnes du Dauphiné et du Bugey, dans celles qui séparent la Franche-Comté de la Suisse, et dans les Pyrénées. Les bois de ces montagnes les plus épais, les plus déserts et les plus escarpés, semés de roches, de ravins et de précipices, et par préférence les forêts de sapins, sont les lieux où il se tient le plus volontiers. « Cet animal,

« dit M. de Buffon, est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société, et ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent encore à la vieille nature. » Mais il sera bon d'observer que cet animal n'est pas toujours aussi solitaire que le dit M. de Buffon; car il n'est point rare de voir trois ou quatre grès ours aller de compagnie¹.

L'ours se recèle vers la fin de l'automne, et se tient renfermé dans sa tanière pendant une bonne partie de l'hiver, sans en sortir et sans manger. Aristote et Pline disent que cette retraite est de quarante jours pour le mâle, et de quatre mois pour la femelle qui, suivant eux, est pleine quand elle se recèle, et ne porte que trente jours; d'où il suit qu'elle nourrit ses petits pendant plus de trois mois, sans prendre elle-même aucune nourriture. Cette abstinence, ne fût-elle que de quelques semaines pour le mâle, comme pour la femelle, est d'autant plus surprenante, que les naturalistes conviennent que l'ours, pendant le temps qu'il reste enfermé, n'est point engourdi ni privé de sentiment comme le loir et la marionette. On ajoute, il est vrai, que, dans cette circonstance, son instinct le porte à lécher fréquemment ses pattes de devant qui sont boursofflées de graisse, et l'on suppose que, dans cet état de repos et d'inaction, le peu de substance qu'il en exprime en les suçant suffit pour le sustenter. — M. de Buffon pense que cet animal étant naturellement gras, et l'étant excessivement à la fin de l'automne, temps où il se recèle, « c'est l'excès de sa graisse qui lui fait supporter l'abstinence, et qu'il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé; » mais il lui paroît bien difficile à croire que, si les mâles sor-

¹ Je citerai en preuve de cette assertion, l'aventure du chasseur *Pascalet*, qu'on lira dans la suite de ce chapitre, et de plus le témoignage de *M. Graille de Peyre*, qui m'a écrit en avoir vu trois ensemble. Je citerai encore *King*, continuateur du *Voyage de Cook*, qui dit, en parlant des ours du Kamtschatka, qu'on en rencontre ordinairement quatre ou cinq à-la-fois.

tent au bout de quarante jours, pressés par le besoin de nourriture, les femelles ne soient pas encore plus pressées du même besoin, après qu'elles ont mis bas, et lorsque, allaitant leurs petits, elles se trouvent doublement épuisées.

Alphonse XI, roi de Castille et de Léon, mort en 1350, dans un traité qu'il nous a laissé sur la vénerie ¹, où il s'agit principalement de la chasse de l'ours, dit que « quoiqu'il
« soit vrai que les ours, pour l'ordinaire, se recèlent pendant
« quarante jours, savoir, tout le mois de janvier et dix jours
« de février, huit jours plus tôt, ou huit jours plus tard, sui-
« vant la température des lieux, les ourses qui ont des petits
« au-dessous de six mois ne se recèlent point, par la raison
« que leurs oursons les tourmentent sans cesse, et qu'elles
« sont obligées de sortir avec eux pour leur procurer leur
« nourriture. »

Si M. de Buffon eût connu ce traité du roi Alphonse, il se seroit sans doute appuyé de l'exception qu'il fait pour les femelles : cette exception cependant n'est rien moins que fondée, ainsi qu'on le verra par ce qui me reste à dire sur les mœurs de ces animaux, d'après des informations qui méritent d'autant plus de croyance qu'elles ont été données par des montagnards chasseurs d'ours, vivant, pour ainsi dire, avec eux, et journellement à portée de les observer.

1^o. Il est rare de trouver des ours dehors après la mi-décembre. En général, à cette époque, ils sont tous recelés, tant mâles que femelles, et toujours séparément ; si ce n'est néanmoins les oursons de l'année qui se recèlent avec leur mère. Les montagnards des Pyrénées appellent *resserre* le lieu où l'ours se renferme, qui est ordinairement un trou de rocher situé dans les parties du bois les plus escarpées et les moins accessibles ; ou bien une excavation qui se rencontre

¹ *Libro de Monteria que mandò escrivir el muy alto y muy poderoso Rey Don Alonzo de Castilla y de Leon, ultimo d'este nombre, acrecentado por Gonçalo Argote de Molina ; Sevilla, 1582, in-fol. J'ai cru inutile de citer le texte original.*

sous quelque grosse pierre, et où il a soin de s'arranger un lit bien garni de mousse, d'herbe et de feuilles. Quelquefois aussi, il choisit son gîte hors du bois, mais toujours dans des endroits de difficile accès. Il sort de sa retraite dès les premiers jours de février, si le temps est beau; et dans le cas contraire, il la prolonge jusqu'à la mi-mars et au-delà. Ce n'est donc pas la faim qui l'en chasse, comme on seroit tenté de le croire avec M. de Buffon; ou il faut que cette faim ne soit pas bien pressante, puisqu'elle s'accommode ainsi aux circonstances de la température de l'air. Au reste, il n'est pas vrai que l'ours sorte de sa retraite plus gras que lorsqu'il y est entré, comme le disent les anciens naturalistes. S'il n'est pas émacié autant qu'on devoit naturellement l'attendre d'une aussi longue diète, au moins est-il certain que son embonpoint en est beaucoup diminué.

2°. Aristote et Plin ont dit que les ours s'accouplent au commencement de l'hiver (*coëunt hyemis initio*); M. de Buffon, qu'ils s'accouplent en automne. Il paroît certain, au contraire, que le temps de leur accouplement est le mois de juin; que la femelle met bas en janvier lorsqu'elle est recelée; et que par conséquent sa gestation est de six à sept mois, et non de trente jours, comme l'ont dit les anciens. M. de Buffon, il est vrai, n'adopte point cette gestation de trente jours, et soupçonne avec raison que l'ourse porte au moins quelques mois, le temps de la gestation des animaux étant ordinairement en proportion de leur taille et de la durée de leur vie, qui, pour les ours, est de vingt à vingt-cinq ans. Je dis qu'il le soupçonne, car, selon lui, *on a bien vu des ours captifs s'accoupler et produire, mais on n'a pas observé combien dure le temps de la gestation*. Comment se peut-il que M. de Buffon, qui cite Gessner à chaque page, n'ait pas connu un passage de ce naturaliste, où le fait de l'accouplement et de la gestation de ces animaux est parfaitement éclairci? Gessner dit avoir appris du gardien des ours qui, de son temps, étoient nourris dans les fossés de la ville de

Berne, aux frais de l'état, qu'il donnoit à la femelle la compagnie du mâle, vers la Saint-Jean, et que de leur accouplement naissoient des petits, vers le premier janvier ¹. Quant au nombre des petits qui, suivant les naturalistes anciens et modernes, peut aller jusqu'à cinq, le témoignage unanime des montagnards est que les portées sont au plus de trois, plus fréquemment de deux, et rarement d'un seul. Cependant on a vu une portée de quatre dans les environs de Tarascon en Foix ²; mais c'est un cas extrêmement rare, et presque inoui dans le pays; ce qui pourtant ne dément point la possibilité d'une portée de cinq.

3°. Venons maintenant à la question la plus intéressante, qui est de savoir si l'ourse, qui met bas incontestablement lorsqu'elle est recelée, allaite ses petits pendant un espace de temps considérable sans sortir de sa tanière. La chose est d'une notoriété si constante et si générale parmi les montagnards et chasseurs d'ours, qu'on peut résoudre cette question par l'affirmative la plus décidée, et je suis persuadé qu'il seroit aisé d'en recueillir sur les lieux des preuves multipliées. Voici un fait à l'appui, qui m'a été attesté par un témoin oculaire ³. En 1762, sur la fin de l'hiver, une ourse fut tuée dans sa tanière, dans le bois de Saint-Béat,

¹ Qui curam habet ursorum qui Bernæ aluntur referebat mihi se ad coitum committere ursos marem et foeminam circa diem D. Johann. Bapt.; parere autem circiter Kalendas Januarias.

² « On prit la semaine dernière, sur les roches du village de *Harnolac*, « en face des bains d'*Ussat*, près Tarascon, trois petits oursons qui « venoient de sortir de leur tanière, et un quatrième s'échappa avec la « mère. On les poursuivit, mais alors le petit s'enferma dans un trou de « roche étroit et très-profond dont il fut impossible de le retirer. Ceux « qui ont vu ces oursons m'ont dit qu'ils avoient plus de deux mois. C'est « le premier exemple de quatre petits à-la-fois qui soit venu à ma « connoissance. » *Lettre de M. Graulle de Peyre, écrite d'Ax, le 4 avril 1790.*

³ *Lettre de M. Parenteau de Ladvivert, écrite de Saint-Béat, en septembre 1790.*

en Comminges, et l'on trouva deux petits attachés à ses mamelles. Il fut aisé de s'assurer que cette bête n'étoit point sortie depuis cinq ou six semaines au moins, attendu que la terre étoit alors couverte de neige, et que depuis la même époque il n'en étoit point tombé de nouvelle. Elle n'auroit pu sortir sans que sa trace se fût imprimée sur la neige, et l'on n'en remarqua aucune. Les deux petits étoient gros et gras; ils furent portés à la maison de celui de qui je tiens cette anecdote, nourris pendant deux mois, et donnés ensuite à des hommes qui font métier de promener des ours. Quant à la mère, on peut juger qu'elle n'étoit pas maigre, puisqu'elle donna encore soixante-quinze livres de bonne graisse. On ajoute qu'elle s'étoit établie entre deux rochers, où elle n'étoit point à couvert de la pluie, et sans autre lit que deux branches de sapin; ce qui sembleroit prouver que les ours ne prennent pas toujours, pour se renfermer, la précaution de joncher leur gîte d'herbe, de mousse et de feuilles, ainsi que je l'ai dit plus haut, ou que, pressée de mettre bas, cette femelle n'eut pas le temps de choisir et de s'arranger une demeure plus commode. Mais d'ailleurs c'est un fait connu dans les pays qu'habitent les ours, que la femelle est, à cet égard, moins sensuelle ou moins avisée que le mâle; et il est également connu qu'elle choisit sa demeure moins haut, et plus près des habitations.

La seule chose sur laquelle il reste de l'incertitude, est la durée du séjour que l'ourse fait dans sa tanière avec ses petits, nécessairement sujette à des variations dépendantes tant de l'époque plus ou moins avancée où elle a mis bas, que de la température régnante au mois de février, qui, comme je l'ai dit, avance ou retarde sa sortie de plusieurs semaines. Mais il est très-probable que ce séjour est au moins d'un mois, et peut se prolonger jusqu'à deux en certaines circonstances. Au reste, si le mâle, une fois sorti de sa tanière aux approches du printemps, n'y rentre plus qu'au commencement de l'hiver, il n'en est pas de même de la fe-

melle qui doit encore la hanter après en être sortie, au moins jusqu'à ce que ses petits soient en état de la suivre. Et en effet, elle en sort pour se repaître de cresson sauvage et du peu d'herbes naissantes qu'elle peut rencontrer, et y rentre de temps en temps pour satisfaire aux besoins de ses petits¹. Lorsqu'ils sont assez forts pour la suivre, et qu'elle veut les allaiter, au lieu de se coucher, à la manière des autres animaux, elle s'accule le dos contre un arbre, et dans cette posture, les petits la tettent en se dressant pour atteindre ses mamelles. Si les ayant à sa suite, il se présente une rivière à traverser, elle la traverse debout, les tenant embrassés de ses pattes de devant.

¹ « Vers la fin de mars 1768, *Pierre Champeu*, dit *le Baudit*, du village de *Luzenac* près d'*Ax en Foix*, ayant aperçu de loin une ourse qui, après avoir mangé du cresson sauvage, se renfermoit sous une grande et large pierre, revint au bout de quelques jours sur les lieux avec un camarade, et l'ayant fait sortir de sa retraite, au moyen du bruit qu'il fit au-dessus de la pierre, la tua au moment où elle cherchoit à y monter pour l'attaquer. Il entra ensuite dans la tanière, et en tira deux oursons déjà forts. La mère et les petits n'avoient d'autre lit que la terre, sans mousse, herbe, ni feuillage.

« Le 26 mars 1790, le même *Pierre Champeu*, et *Siméon* son fils, avertis par un pâtre de la découverte que celui-ci avoit faite d'une tanière où logeoit une ourse, se rendirent au lieu indiqué, accompagnés de deux gros mâtins ou chiens de parc. Ces chiens les ayant un peu devancés furent poursuivis par l'ourse l'espace de trois ou quatre cents pas, après quoi elle revint vers les chasseurs alors parvenus au bord de sa tanière. Elle fut tirée par *Champeu* fils et blessée au point qu'elle tomba; mais elle se releva et s'enfuit en poussant de grands hurlemens. Aussitôt les chasseurs entrèrent dans sa caverne et en retirèrent deux oursons. L'entrée étoit dans le roc, presque juste au corps d'un homme; mais elle avoit, en dedans, à-peu-près une bonne toise en carré et six à sept pieds d'élévation. Il ne s'y trouva ni mousse, ni feuillage, mais bien quelques branches de chêne. Elle n'étoit pas si bien close que l'eau ne s'y fit jour dans le mauvais temps, et ne coulât le long de la roche, du côté opposé au gîte de la bête. » *Lettre de M. Graulle de Peyre, du 27 mars 1791.*

Suivant les naturalistes, les oursons quittent leur mère, lorsqu'ils ont atteint l'âge d'un an. Les chasseurs des Pyrénées assurent qu'ils ne se séparent d'elle qu'à la fin de leur seconde année, et qu'ils périssent si elle vient à leur manquer avant cette époque, n'étant point encore en état de pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance; raison pour laquelle l'ourse ne porte que tous les deux ans, à moins que ses petits ne lui soient enlevés dans le cours de l'année, ce qui arrive souvent; et alors elle s'accouple de nouveau à la fin de l'automne. Cela est d'autant plus vraisemblable que la croissance de l'ours est fort lente; car on prétend qu'il croît jusqu'à sa huitième année. Le poids ordinaire des grands ours est de quatre à cinq cents; il s'en est vu de six cents, et qui ont donné jusqu'à 150 liv. de graisse.

C'est une erreur de croire que l'ours habite en tout temps ou une excavation de rocher, ou le tronc d'un arbre creux, ou une loge qu'il se construit avec des branchages. Je ne voudrois pas nier cependant que cela fût ainsi dans les forêts de l'Amérique septentrionale, et peut-être dans quelques régions du nord de l'Europe, où la rigueur du froid, que cet animal paroît craindre, peut apporter quelque modification à ses habitudes. Mais quant aux ours des Alpes et des Pyrénées, il est certain que, hors le temps où ils sont recelés, ils se tiennent nuit et jour en plein air, tantôt dans les forêts où ils se couchent, lorsqu'ils sont en repos, dans les halliers les plus épais, à-peu-près comme les sangliers; tantôt hors du bois, dans l'épaisseur des broussailles, des buis surtout qui couvrent certaines parties des montagnes, et où ils s'embusquent souvent pour surprendre les troupeaux.

Les ours sont assez communs dans quelques cantons des montagnes du Dauphiné, et particulièrement dans les bois du *Villar-de-Lans*, de *La Ferrière*, de *Palanfrey*, et de *Saint-Barthélemi*, à peu de distance de Grenoble, ainsi que dans ceux de la *grande Chartreuse*, qui en est à cinq lieues. Il y en a aussi dans le petit pays d'*Oysans*, qui en est

éloigné de cinq à six lieues, mais ils y sont moins communs.

Ces animaux se trouvent, en assez grand nombre, dans les Pyrénées du Béarn, de la Bigorre, du Foix, du Comminges et du Couserans. Les forêts montagneuses des environs de Bagnères et de Cauterets, en Bigorre; celles qui avoisinent Bagnères-de-Luchon, dans le Comminges, sont les endroits où il s'en trouve le plus. Il y en avoit autrefois dans les montagnes de la Vosge, contrée de la Lorraine, qui comprend la plus grande partie de ses frontières méridionales; et il en a encore été tué, il y a peu d'années, dans les forêts du *Val-Saint-Dié*, à *Bussang* et ailleurs, mais aujourd'hui on n'y en voit plus. C'est donc à tort que M. de Buffon s'est persuadé qu'il n'y a point d'ours en France, si ce n'est peut-être quelques-uns dans les montagnes les moins fréquentées.

Venons à la manière de chasser ces animaux. Voici ce que m'en ont appris les informations que je me suis procurées sur les lieux mêmes.

Les paysans habitans des montagnes tuent quelquefois les ours à l'affût; et ce qui dirige ordinairement le chasseur dans le choix d'un poste pour les attendre, c'est lorsqu'il

C'est ce que m'apprend la *Description topographique et médicale des montagnes de la Vosge*, insérée dans les Mémoires de la Société royale de Médecine, année 1777. Cette disparition des ours d'une contrée qu'ils ont habitée autrefois doit se rapporter sans doute à quelque cause locale à laquelle on n'a pas fait attention, telle, par exemple, que la destruction des bois dans des cantons qui leur étoient propres et où ils s'établissoient de préférence. Car il est difficile de croire qu'elle ait été spontanée et sans cause, ou que les chasseurs en aient détruit l'espèce. Cependant le docteur Targioni (*Viaggi in diverse parti della Toscana*, T. X, pp. 375 et 376) dit que la race des ours paroît éteinte en Italie, où il y en a eu beaucoup autrefois; et il l'attribue à l'usage des armes à feu. Il cite, entre autres, une montagne appelée *Monte Orsajo* (montagne des ours), au territoire de Pontremoli, en Toscane, où il ne s'en voit plus depuis le commencement de ce siècle, quoique, en 1720, il y eût à Florence, dans la ménagerie du Grand-Duc, un de ces animaux qui avoit été pris sur cette montagne, et envoyé par le gouverneur de Pontremoli.

rencontre un endroit où l'ours a fouillé la terre pour chercher des racines. Mais le temps où l'affût réussit le mieux, est celui de la maturité des grains. Ils descendent alors sur les côteaux et dans les vallées, et se répandent la nuit dans les terres ensemencées, où ils font beaucoup plus de dégât que les sangliers. L'avoine, le sarrazin et le maïs ou blé de Turquie, sont les grains où ils donnent de préférence. Les vignes ne sont pas plus exemptes de leurs ravages.

Une autre manière de chasser l'ours, ce sont des battues, telles à-peu-près que celles qui se font pour les loups. Ces battues ont lieu, lorsqu'un de ces animaux s'est annoncé aux pâtres qui gardent les troupeaux sur les montagnes par l'enlèvement de quelque bête; ou lorsqu'avant qu'il ait eu le temps de faire son coup, il est éventé par leurs chiens, qui sont des mâtins de la plus grande taille. Ces chiens décèlent son arrivée par un hurlement craintif et lugubre, auquel les pâtres ne se trompent point. Avertis par ce moyen, ils ne cessent de crier : ces cris ne l'effarouchent pas au point de le faire éloigner, mais ils l'empêchent d'avancer sur les troupeaux. La nuit, ils parviennent à l'écarter, en jetant en l'air des tisons ardens. Lorsque l'ours s'obstine à demeurer dans la montagne, alors un des pâtres se détache, et descend pour avertir dans les villages. Trente ou quarante hommes, plus ou moins, se rassemblent, dont une partie armés de fusils, les autres de fourches de fer, pertuisanes, etc. Les fusiliers vont se poster aux endroits où il y a apparence que l'ours doit passer en quittant la montagne, tandis que les autres foulent le bois, en faisant le plus grand bruit qu'il est possible, et tirant même, de temps en temps, quelques coups de fusil ou de pistolet, chargés à poudre. Malgré tout ce tapage, il arrive quelquefois que l'ours ne bouge point, et qu'on le laisse derrière. Le plus souvent néanmoins, s'il est encore dans la montagne, il déguerpit, sans trop se hâter, et alors, si la chasse est heureuse, et qu'il vienne à passer aux endroits où on l'attend, on le tue : mais ces chasses

ne réussissent pas bien souvent, parce que l'ours, communément, ne s'arrête pas long-temps dans la même montagne; et que, pendant le temps qu'un pâtre met pour descendre dans les villages et avertir les chasseurs, et celui qui s'écoule avant qu'ils soient rassemblés et rendus sur les lieux, il a disparu, et s'en est allé à deux ou trois lieues de l'endroit où on l'avoit aperçu, sans qu'on sache de quel côté il a tourné.

Outre ces battues déterminées par l'apparition de quelque ours dans une montagne, il s'en fait d'autres, de temps en temps, par les chasseurs du pays, qui se réunissent, en certain nombre, pour battre les bois qu'habitent ces animaux, avec de gros mâtins accoutumés à cette chasse.

Il se fait aussi des chasses particulières, en envoyant à la montagne, surtout par un temps de pluie, reconnoître, par les traces fraîches de ces animaux; les endroits où il y en a : et lorsqu'on en a pris connoissance, les chasseurs se rendent sur les lieux, avec ces mâtins dont j'ai parlé. Les chiens après avoir goûté la voie, vont lancer l'animal, qui pendant le jour se tient ordinairement dans les endroits les plus fourrés du bois; et l'ours lancé s'échappe sans être tiré, ou est tué, blessé, ou manqué par quelqu'un des chasseurs postés aux passages par lesquels on s'attend qu'il fera sa retraite. L'ours tient rarement devant les chiens; mais il est paresseux à se lever, et donne quelquefois le temps aux plus courageux de lui sauter sur le corps; mais il s'en est bientôt débarrassé, et ses agresseurs s'en trouvent mal pour l'ordinaire. Enfin on chasse quelquefois l'ours en suivant sa trace sur la neige, comme cela se pratique pour le sanglier et autres animaux; mais cette chasse ne peut se faire qu'en automne, lors des premières neiges; l'ours se recélant, comme nous l'avons dit, au commencement de décembre pour une grande partie de l'hiver.

La chasse de l'ours n'est pas sans danger : cependant elle n'est point aussi périlleuse qu'on l'imagine communé-

ment '. Quoique blessé, il attaque assez rarement les hommes, à moins qu'il ne soit harcelé de trop près; alors il se retourne pour faire face: si l'homme est assez leste pour lui échapper dans ce premier moment, il ne s'obstine pas ordinairement à le poursuivre; mais s'il le joint, il se dresse et l'embrassant de ses deux pates de devant, il l'étreint de manière à l'étouffer, s'il n'est secouru promptement par quelque camarade qui vient tirer sur l'ours à bout por-

' « L'ours ne court jamais ni au feu ni au chasseur. Il arrive cependant
« que des chasseurs sont blessés, mais presque toujours par leur impru-
« dence. J'ai été moi-même témoin de trois accidens de cette espèce,
« dont deux sont arrivés à une demi-lieue de Bagnères-de-Luchon, et
« l'autre tout près du *Col-du-Hod*, (à deux lieues de Saint-Gaudens).

« Les deux premiers sont arrivés au nommé *Pascalet*, fameux
« chasseur, paysan habitant le village de *Montauban*, à un mille de
« Bagnères-de-Luchon. Étant à la chasse de l'ours, posté entre deux
« rochers, et dans un terrain très-difficile, il se présenta à lui une
« troupe de cinq ours, tous gros; il les laissa venir très-près, muni
« d'un fusil à un coup, chargé de trois balles; il tira sur le plus
« gros, en jeta deux sur la place, et blessa un troisième qui fut pris
« le lendemain sans tirer; fait difficile à croire, mais qui est certain.
« Les deux autres, épouvantés du coup, passèrent par le poste où étoit
« le chasseur *Pascalet*, et d'un coup de pate l'un des deux le jeta à côté
« des deux expirants qui l'auroient tué, s'ils en eussent eu la force.
« Une autre fois, le même chasseur ayant blessé un ours, se mit à
« courir après lui, et étant arrivé dans un taillis très-épais, l'ours qui
« s'y étoit arrêté, parce que ses forces ne lui permettoient pas d'aller plus
« loin, se rencontra sur ses pas, et lui détacha un coup de pate qui le
« jeta pardessus un noisetier à dix pas de là. *Pascalet*, depuis ce temps,
« n'a jamais joui de la même santé, et est mort cinq ans après.

« Le troisième accident dont j'ai été témoin, est arrivé au nommé
« *La Forgue dit Julien* du village de *Casannoux*. Celui-ci ayant blessé et
« jeté par terre un ours, s'en approcha pour le retourner avec le bout
« du fusil. L'ours qui n'étoit pas mort le colleta, le blessa grièvement,
« et l'auroit tué, si ses camarades n'eussent couru pour lui donner du
« secours. L'ours mourut au bout d'un quart-d'heure, et le chasseur fut
« dangereusement malade et en est resté défiguré. » *Lettre de M. d'Agieu,*
écrite de Saint-Gaudens, le 3 novembre 1787.

tant. On a vu quelquefois l'ours, en pareil cas, quitter son adversaire pour se jeter sur celui qui venoit de le tirer. Comme cette chasse se fait dans les montagnes, il est arrivé souvent par la pente du terrain, que l'ours et l'homme ainsi embrassés ont roulé fort bas, et que la chute les a séparés, sans qu'après cela l'ours soit revenu à la charge. Il arrive aussi parfois qu'en fuyant il donne un coup de dent ou un coup de patte à un chasseur qui se trouvera sur son chemin, mais sans s'acharner davantage. Il est encore un cas particulier où le chasseur peut en être maltraité sans provocation, et ce n'est pas rare dans les montagnes; c'est lorsqu'il se trouve engagé dans quelque gorge étroite de rochers qui ne lui permet pas d'éviter l'ours venant à sa rencontre¹. Mais je le répète, c'est un axiome reconnu et bien établi parmi les chasseurs d'ours qu'il ne revient jamais sur celui qui l'a tiré, et même blessé, tant qu'il n'en est point poursuivi. En toute autre circonstance, il fuit devant l'homme comme tous les autres animaux, quoiqu'il n'ait pas l'air de le craindre, et quitte même sa proie à son approche².

¹ Il y a dix ou douze ans que *Raimond Bonnet*, métayer de la paroisse de *Luzenac*, à une lieue d'Ax en Foix, s'étant aperçu, par un temps de neige, qu'un ours étoit venu la nuit, ravager ses ruches à miel, se mit à le suivre à la piste. Il le trouva gité sur le flanc d'un rocher escarpé, formant un accul disposé de manière que l'ours ne pouvoit s'échapper qu'en lui passant sur le corps. Il le tira presque à bout portant. L'animal, quoique grièvement blessé, se lève furieux, l'embrasse, le déchire, et le précipite avec lui jusqu'au pied du rocher où il l'abandonna. *Bonnet* ne fut trouvé que le lendemain, déchiré par l'ours, meurtri et fracassé de sa chute. Il mourut trois mois après de ses blessures. *Lettre de M. Mical, écrite de Belcaire, le 25 mai 1790.*

² Voici pourtant une anecdote qui sembleroit prouver que le contraire arrive quelquefois; mais il s'agit d'une femme, et l'intention de l'ours est équivoque.

« Dans le mois d'août 1789, *Marguerite Anglade*, du lieu de *Perles*, « distant d'une lieue de la ville d'Ax en Foix, jeune fille âgée de 16 ans, « fut attaquée dans le bois de *Perles* par un gros ours qui la mit en sang

Si M. de Buffon eût consulté les chasseurs des Alpes et des Pyrénées, il n'auroit pas dit que *l'ours sauvage ne se détourne pas de son chemin et ne fuit pas à l'aspect de l'homme ; que lorsqu'on l'a tiré, s'il n'est que blessé, il vient se jeter sur le tireur etc.* Il est vrai qu'il cite à ce sujet les *Voyages* de Regnard dans quelques pays du nord et *l'Histoire de la Louisiane* par Du Pratz : mais en supposant que cela fût vrai des ours du nord de l'Europe et de ceux de la Louisiane, ce que j'accorderai difficilement, M. de Buffon auroit tort d'en faire une application générale à l'espèce. Au reste, s'il est vrai de dire de l'ours en général, qu'il n'attaque jamais l'homme sans y être provoqué par des circonstances particulières telles que celles dont j'ai fait mention, on ne peut pas dire la même chose de la femelle, lorsqu'elle a des oursons à sa suite. Comme elle est très-jalouse de ses petits qu'elle aime avec fureur, elle s'irrite alors très-aisément et poursuit souvent ceux qui se trouvent sur son chemin, sur-

« et lui déchira ses habits. Elle n'échappa à la fureur de cet animal qu'en
 « se précipitant du haut d'une roche couverte de broussailles. On croit
 « avec assez de fondement que ce qui lui attira cette insulte vint de ce
 « qu'elle étoit alors dans son temps critique. Ce soupçon se confirme
 « encore par l'aveu de cette fille qui m'a dit que l'ours étoit venu sur
 « elle en la suivant à la piste, et qu'il avoit moins cherché à la mordre
 « qu'à la déshabiller. » *Lettre de M. Graulle de Peyre, du 12 juin 1790.*

Je dis qu'ici l'intention de l'ours est équivoque. Elle ne le sera point pour quiconque voudra bien admettre la réalité de certaine histoire rapportée par Gessner, d'une jeune fille des montagnes de la Savoie, enlevée par un ours qui la transporta dans sa tanière, où elle resta enfermée pendant quelque temps, vivant des fruits sauvages qu'il lui apportoit, et du reste traitée par son ravisseur avec beaucoup de complaisance et de galanterie.

Toutefois la confiance n'étoit pas si bien établie entre l'ours et sa commensale, que lorsqu'il s'absentoit pour lui chercher sa nourriture, il ne prit la précaution de fermer d'une grosse pierre l'entrée de la caverne. Cela dura ainsi jusqu'à ce que les parents de cette fille, à force de perquisitions, eurent enfin découvert le lieu où elle étoit si bien cachée.

tout lorsqu'on l'approche de trop près, ou qu'on cherche à l'épouvanter par des cris. Plus ses petits sont foibles, plus elle est disposée à l'agression. J'en rapporterai ici deux exemples.

Il y a environ douze ans, un pêcheur de truites, nommé *Martin Baichelier*, habitant du village de *Rouse*, dans le *Dénozan*, petite contrée du pays de Foix, exerçoit son métier sur la rivière d'Aude, lorsqu'il vit à vingt ou trente pas de lui une ourse traversant la rivière avec deux petits qu'elle portoit entre ses bras. Il se mit à crier après elle. L'ourse n'eut pas plus tôt déposé ses petits sur le bord opposé qu'elle repassa l'eau, courut sur le pêcheur, et lui fit des morsures cruelles tant au visage qu'en d'autres parties du corps. Elle parut ne quitter prise que parcequ'il contrefit le mort. Ce malheureux, resté sur la place, fut rencontré quelques moments après par un autre pêcheur placé à quelque distance de lui, qui le chargea sur ses épaules et le transporta dans sa maison. *Martin Baichelier* guérit de ses blessures, et est encore existant aujourd'hui ¹.

Autre exemple. Au mois de mai 1790, un jeune garçon de 15 ans, fils de *Bernard La Serre*, habitant du village d'*Unac*, près de la ville d'*Ax* en Foix, accompagné d'un autre plus âgé, étoit allé chercher du bois dans la forêt d'*Unac*. Ce dernier, ayant vu passer une ourse suivie de deux oursons, appela le jeune *La Serre*, pour la lui faire remarquer; celui-ci accouroit à la voix de son compagnon, lorsqu'il fit la rencontre de cette bête qui se jeta sur lui, le mordit très-fortement au gras des jambes et au nombril, et l'auroit infailliblement tué, si son camarade armé d'une hache ne fût arrivé à son secours, et ne l'eût mise en fuite ².

La conformation de l'ours qui tient de celle de l'homme et du singe, en ce que dressé sur ses pieds de derrière, il se sert de ceux de devant comme de mains, lui permet

¹ Lettre de M. Mical, du 25 mai 1790.

² Lettre de M. Graille de Peyre, du 12 juin 1790.

d'exécuter certains mouvemens dont les autres animaux sont incapables. Cette faculté jointe à sa force, à son naturel capricieux, et à un certain degré d'intelligence qui le rend susceptible d'éducation, donne quelquefois lieu à des singularités remarquables de la part de cet animal. Par exemple, dans les montagnes du Béarn, on m'assure que lorsqu'il est chassé, il cherche à gagner certains endroits où la fonte des neiges et les pluies des grands orages ont formé des amas de pierres appelés en ce pays *arailères*, et qu'une fois arrivé là, il fait tête aux chiens qu'il renvoie à grands coups de pierres, et qu'il faut souvent plusieurs coups de fusil pour l'en faire déguerpir. Au reste, en supposant la réalité de ce fait que je ne crois pas bien avéré, on pourroit le regarder comme une habitude commune à tous les ours, et non comme une singularité; mais voici deux traits particuliers du genre de ceux dont je veux parler.

On lit dans un traité de vénerie ¹ ajouté par Argote de Molina à celui d'Alphonse, roi de Castille, déjà cité, dont il est l'éditeur, qu'à une chasse où se trouvoient l'empereur Ferdinand I^{er} et Philippe II, roi d'Espagne, un ours ayant aperçu un chasseur posté en embuscade, le saisit et le porta sur une roche élevée d'où il le précipita et le tua; que dans une autre occasion, un de ces animaux ayant été détourné dans un bois peu éloigné de Madrid, et renfermé dans une enceinte dont tous les passages étoient gardés par des chasseurs et quantité d'autres gens qu'on avoit rassemblés pour cette chasse, trouva le moyen de forcer l'enceinte, se défendit contre des chiens courans, lévriers et dogues lâchés sur lui, échappa à plusieurs dards qui lui furent lancés, et, ce qu'il y eut de plus étonnant, ramassoit tout en fuyant, ces dards et les rejetoit contre ceux qui les lui lançoient.

J'ai rapporté dans la première édition de cet ouvrage

¹ *Discorso sobre el libro della Monteria etc. f^o 3 et 20.*

l'aventure d'un paysan béarnois auquel un ours enleva son fusil, lorsqu'il le couchoit en joue, et le jeta à dix ou douze pas, comme m'ayant été certifiée par un homme digne de foi. Cependant j'avois toujours conservé quelques scrupules sur la vérité de cette anecdote. J'ai voulu m'en assurer plus positivement, et je me suis adressé pour cela au curé de la paroisse d'*Aréte* où le fait s'est passé. Voici la relation qui m'a été envoyée en réponse par M. *Casemajor*, curé du dit lieu¹. J'aurois pu me contenter d'en extraire seulement ce qui concerne le fait particulier dont il s'agit : mais j'ai cru faire plaisir à mes lecteurs en l'insérant ici en entier, ou au moins sans en rien retrancher d'historique, attendu qu'elle contient le récit d'une chasse d'ours très-remarquable. J'observe que cette relation a été rédigée en présence et d'après le dire de deux des principaux acteurs de cette chasse et du nombre de ceux qui y furent blessés, appelés par M. *Casemajor*.

« Il y a environ dix ans que les habitans du village d'*Aréte*, vallée de *Baretons*, diocèse d'Oléron en Béarn, désolés des ravages que les ours faisoient à leurs bestiaux sur leurs montagnes, s'assemblèrent et convinrent entre eux de faire une chasse à l'ours. Le jour étant arrêté, on se rendit dans le lieu assigné. On s'arrange suivant la méthode du pays et la règle de la chasse. Les chasseurs à fusil montent d'abord sur l'endroit le plus élevé, et par où l'ours devoit infailliblement passer. Les autres devoient secouer le bois avec des chiens, des cornes, ou en criant, pour faire remuer les ours. Tout fut très-bien observé, puisqu'on fit lever un ours d'une grosseur formidable. Cette bête terrible passe devant un chasseur (*Jean Hum*) qui lui tire un coup de fusil sur l'épaule, mais l'ours continue sa course. En même temps, un autre chasseur (*Pierre Carrette*) qui se trouve à por-

¹ Lettre du 10 février 1791.

« tée du premier, lui tire aussi son coup de fusil, mais il
« ne l'atteint pas. Au même instant, l'ours se lève debout,
« saute sur ce dernier et lui enfonce ses griffes meurtrières
« dans les côtes.

« Le premier qui avoit tiré l'ours lui avoit brisé l'os de
« l'épaule; le second qui l'avoit manqué fut mal traité, mais
« Jean Hum le délivra. En même temps d'autres chasseurs
« survinrent qui donnèrent du secours au blessé : d'autres
« poursuivirent l'ours qui jetoit du sang abondamment, de
« sorte qu'on ne pouvoit le manquer en suivant la trace de
« son sang. Ceux qui le suivoient ainsi crurent qu'il n'iroit
« pas loin, et s'attendoient de le trouver mort à peu de dis-
« tance. Voilà leur erreur : ils y furent bien trompés. Ces
« hommes qui poursuivoient l'ours étoient environ une
« douzaine. *Pierre Castaing*, qui se trouvoit en avant des
« autres, l'aperçut parmi les buis dans un terrain fort es-
« carpé, et où personne ne pouvoit marcher sans un risque
« évident de se précipiter. *Castaing* fit un grand cri pour
« avertir que l'ours étoit là : en même temps l'ours saute sur
« lui avec des hurlemens effroyables, le renverse et lui
« tient le bras d'une de ses pates, ne pouvant jouer de
« l'autre à cause de sa blessure. Ce qui faillit étouffer le
« pauvre *Castaing*, c'étoit (dit-il) une exhalaison horrible-
« ment infecte de l'haléine de cet animal. Il dit d'ailleurs
« avoir remarqué, dans cette cruelle position, que l'ours
« avoit tellement fixé son visage, qu'il sembloit le respecter
« en quelque manière. En même temps accourut le nommé
« *Pierre Mesplou* qui lâche un coup de fusil sur l'ours, mais
« il ne fit que lui effleurer le dos. *Frinchebois* et *Hondesigneu*,
« *Soubies*, et d'autres qui avoient abouti là furent fort mal-
« traités. Dans ces entrefaites, un de ces derniers avoit le
« fusil en joue pour tirer, lorsque l'ours avec sa pate ou avec
« son museau fit sauter le fusil à une distance de dix ou douze
« pas. Mais il faut observer que cette cruelle tragédie fut
« jouée en un instant. Le lieu où elle se passa étoit, comme

« je l'ai dit, une pente très-escarpée; on vit rouler l'ours en
« bas du précipice comme une pièce de bois court et épaisse
« qui va culbutant et sautant par bonds. Peu s'en fallut qu'il
« n'en arrivât autant à quelques-uns de ces misérables chas-
« seurs blessés et à-demi morts. Voilà une situation bien
« triste et bien désolante! Des hommes excédés de fatigue;
« deux d'entre eux ne pouvant presque pas bouger de
« place; la nuit tombant dessus, le fruit de leurs grands tra-
« vaux à tous égards perdu. Ils avoient espéré trouver l'ours
« mort au bas du précipice : vaine espérance! Que faire?
« il est nuit, et trois hommes sont blessés au point de ne
« pouvoir se soutenir eux-mêmes. Ceux qui l'étoient moins
« coupèrent des branches d'arbres et en formèrent des bran-
« carts pour porter dessus les trois malades, ce qui se fit
« avec beaucoup de peine. Ces trois hommes furent déposés
« en chemin dans un petit hameau d'où ils furent transpor-
« tés le lendemain chacun dans sa maison... Je fis venir
« dernièrement deux de ceux qui avoient été le plus blessés
« qui me firent le détail de leur triste aventure. Cet horrible
« combat fut bien court; mais dans ce moment, quoique
« court, il y eut bien de l'exercice entre l'ours et les infortu-
« nés chasseurs... Cependant ils se seroient consolés de
« leurs disgraces, s'ils avoient eu la satisfaction de prendre
« la bête. Leur grand dépit fut le lendemain. On envoya
« environ une cinquantaine d'hommes battre le canton
« où on avoit laissé l'ours, comptant le trouver mort. Point
« du tout: au lieu d'entrer en commisération de ces pauvres
« malheureux, des paysans d'une paroisse voisine, poussés
« par une avarice sordide et mal-entendue, avoient eu la
« cruauté de s'emparer de l'ours, et d'en frustrer ceux qui
« l'avoient *améurtri* aux risques de leur propre vie. Ce fut
« cet affront surtout qui jeta nos gens dans une grande dé-
« solation. Telle fut la clôture de cette malheureuse chasse.
« Il y eut six hommes qui furent déchirés par l'animal re-
« doutable dont il s'agit ici, et je les ai vus gisans au lit de

« leurs blessures; mais graces à la providence, tous ont guéri, et sont aujourd'hui pleins de vie. »

D'après le compte que rend cette relation du chasseur désarmé, je n'ose plus assurer que l'ours lui ait enlevé son fusil : peut-être il le lui aura simplement fait sauter des mains d'un coup de patte ou de museau, ce qui est différent et ne présente pas la même idée. Quoiqu'il en soit, ce fait étonnera moins sans doute que les deux anecdotes rapportées par Argote de Molina que je ne garantis point, mais qui cependant ne me paroissent pas invraisemblables. Embrasser un homme et le précipiter du haut d'une roche n'est point un acte qui suppose des combinaisons au-dessus du degré d'intelligence qu'on accorde à l'ours, et qui ne puisse se concilier avec ses habitudes connues. Et pour ce qui est de renvoyer aux chasseurs des dards lancés contre lui, assurément il n'y a pas loin de cet acte à celui qu'Albert le grand dit lui être familier, de ramasser en fuyant des morceaux de bois et de les lancer aux chiens qui le poursuivent : témoignage au surplus qui peut servir à confirmer ce que j'ai dit plus haut, savoir que l'ours chassé et poursuivi par les chiens s'arrêtoit quelquefois dans des endroits pierreux, où il faisoit tête aux chiens et les renvoyoit à coups de pierres. Mais voici un exemple particulier de ce procédé de l'ours.

Le Bavard, ce fameux chasseur que j'ai déjà nommé, poursuivant un jour un de ces animaux qui emportoit une bête à laine, en fut repoussé à grands coups de pierre. Lui-même l'a raconté à *M. Graulle de Peyre* de qui je tiens l'anecdote ¹. J'ose à peine faire mention d'une circonstance bien plus singulière et plus bizarre dont *le Bavard* accompagna le récit de son aventure; c'est que l'ours finit par lui lancer la moitié de devant du mouton qu'il emportoit, et s'enfuit avec le resté. *M. Graulle de Peyre* lui ayant demandé

¹ Lettre de *M. Graulle de Peyre*, du 17 novembre 1790.

pourquoi en cette occasion, il n'avoit pas fait usage de son fusil, il répondit que la scène se passa la nuit, et dans un terrain difficile où il avoit peine à marcher, ce qui l'avoit empêché de joindre l'ours d'assez-près pour le tirer; que d'ailleurs il avoit craint les atteintes des pierres qui lui étoient lancées; et il appela, en témoignage de la vérité de son récit, un autre chasseur, témoin oculaire du fait, qui (ajoute mon correspondant) *n'est ignoré de personne dans le lieu.*

Je suis loin de croire néanmoins que des procédés de cette nature soient communs à tous les ours. Je crois au contraire qu'ils sont très-rares, et qu'ils n'appartiennent qu'à quelques individus privilégiés et supérieurs aux autres par leur instinct; car on ne peut nier que, parmi les animaux d'une même espèce, il ne s'en trouve de plus courageux, plus féroces, plus intelligens et plus avisés les uns que les autres.

Il est si ordinaire d'entendre dire que les ours poursuivent jusque sur les arbres les chasseurs qui les ont blessés, qu'il me semble que je laisserois quelque chose à désirer à mes lecteurs, si je passois tout-à-fait cet article sous silence. Je dirai donc que le cas dont il s'agit n'est pas fréquent, mais qu'on en connoît quelques exemples dans les Pyrénées. Le seul que je puisse citer comme bien avéré est celui de *Pierre Champeu dit le bandit*, chasseur d'ours et de chamois que j'ai déjà eu occasion de nommer. Cet homme, après avoir blessé un gros ours, et l'avoit sans doute provoqué en courant sur lui, fut obligé de monter sur un arbre pour échapper à sa poursuite. Déjà l'animal se dressoit contre l'arbre, et il l'avoit repoussé plusieurs fois de la crosse de son fusil, lorsque trois gros chiens de parc accoururent fort à propos d'une bergérie voisine, lui firent quitter prise, et facilitèrent à *Champeu* les moyens de lui tirer un second coup de fusil qui le tua¹.

¹ Lettre du même, du 22 janvier 1791.

Je finirai ce que j'avois à dire sur la chasse de l'ours par remarquer que quoique cette chasse présente plus qu'aucune autre des occasions où il seroit utile d'avoir deux coups à tirer, cependant tous les paysans qui s'y adonnent ne se servent que de fusils simples. J'en ai demandé la raison. On m'a répondu que d'abord le prix des fusils doublés les plus communs seroit au-dessus de leurs facultés; que d'un autre côté, ces fusils doubles communs ne résisteroient point aux fortes charges avec lesquelles ils tirent sur les ours.

Je ne connois aucun pays où l'on chasse l'ours à cor et à cri pour le forcer avec les chiens courans; et en effet les lieux qu'il habite sont peu propres pour cette chasse. Cependant elle s'est pratiquée autrefois, au moins en Espagne, du temps d'Alphonse XI, roi de Castille, qui suivant le traité de vénerie qu'il nous a laissé, paroît avoir affectionné particulièrement cette chasse, la seule, pour ainsi dire, dont il fasse mention; car il dit fort peu de choses de celle du sanglier, et à peine parle-t-il de celle du cerf.

En lisant les anciens auteurs qui ont écrit sur la vénerie, on voit que l'usage de prendre les bêtes à force de chiens et de chevaux, sans y employer aucune arme, n'étoit pas autrefois aussi commun qu'aujourd'hui, même dans les pays où l'égalité du terrain favorise cette chasse. La manière la plus ordinaire alors de les chasser, soit qu'on les détournât avec le limier, soit qu'on les chassât seulement à la trolle, étoit de placer autour des encintes des véneurs à cheval armés de lances, de dards et d'épées, ou à pied avec des arcs et arbalètes, et en même temps des lévriers et dogues tenus en laisse. En d'autres endroits étoient des gens sans armes, dont quelques-uns avec des tambours et des trompettes, qui n'étoient faits que pour renvoyer la bête aux véneurs, à force de bruit, si elle se présentoit pour passer de leur côté. Quelquefois venant à passer aux endroits gardés par les véneurs, elle étoit coiffée par les lévriers et dogues, et tuée à coups d'épée et de lance; d'autres fois, elle n'étoit que

blessée en passant d'un dard, ou d'une flèche, et souvent s'échappoit sans blessure. Dans le second cas, on lâchoit sur la voie de la bête des chiens courans que Phébus, comte de Foix, appelle *chiens pour le sang*, et le roi Modus *brachets*, pour la suivre et l'atteindre, s'il se pouvoit : dans le dernier cas, on n'en faisoit aucune suite. Mais ce n'est point ainsi que le roi Alphonse chassoit l'ours ; il le forçoit et le mettoit à mort à force de chiens et de relais. Souvent un ours se faisoit chasser deux ou trois jours ; la nuit venue, les piqueurs s'arrêtoient dans les habitations les plus voisines du lieu où le jour leur manquoit, recueillant leurs chiens dont les plus ardens ne quittoient souvent prise qu'après avoir suivi l'ours une partie de la nuit ; et le lendemain, dès la pointe du jour, se remettoient en quête de la voie qu'ils leur faisoient reprendre. On trouve dans le livre du roi Alphonse des récits détaillés de plusieurs chasses de cette espèce ; d'une, entre autres, où l'ours ne fut mis à mort qu'après s'être fait chasser pendant cinq jours et quatre nuits : et ces récits sont tellement circonstanciés que tous les véneurs, et même plusieurs chiens y sont désignés par leurs noms.

Je m'étonne beaucoup qu'Espinar, qui a traité dans un grand détail de toutes les chasses de l'Espagne, n'ait fait aucune mention de celle de l'ours ; et n'ait pas dit un mot de cet animal. Il n'a pu ignorer cependant qu'il y étoit indigène, et qu'il se trouve non-seulement dans les Pyrénées Espagnoles, mais encore dans les montagnes intérieures du royaume, particulièrement celles de Léon et des Asturies.

Il me reste à dire quelque chose de la chair de l'ours. C'est à tort que l'on croit assez communément qu'elle ne se mange point : la vérité est que celle du vieux ours est passablement bonne, quoique un peu huileuse, et que les pieds sont un mets recherché. Quant à l'ourson, c'est une viande très-délicate.

L'anecdote suivante, au sujet d'un ours privé, qui m'a été communiquée par M. Villars, ne sera point déplacée à la suite de ce chapitre. Elle prouve l'empire du naturel sur tous les animaux, et combien il est à propos de surveiller les ours dans l'état de domesticité. C'est M. Villars lui-même qui parle¹.

« Un ours femelle tenu par un homme un peu ivrogne
 « fut oublié à son attache. Je le connoissois au pays depuis
 « deux ou trois ans. Je l'avois vu, au commandement de son
 « maître, remuer une pierre que quatre hommes auroient
 « eu de la peine à remuer. Cet ours oublié trouva le moyen
 « de se détacher et de se démuseler; il erra dans la cam-
 « pagne, renversa une fille de quatorze à quinze ans, et la
 « blessa à la cuisse, à un quart de lieue du village où il re-
 « vint ensuite. Il rencontra un petit garçon de quatre à cinq
 « ans, le saisit par la tête, et lui fit tomber une partie de la
 « peau du crâne sur le visage. Il le quitta, je ne sais com-
 « ment; mais je crois que ce fut aux menaces des habitans.
 « Il entra dans une écurie, où il déchira le ventre d'un en-
 « fant de son maître âgé de trois à quatre ans. Les hommes
 « du village accoururent avec des fusils, des tridents etc;
 « mais l'ours fit mine de venir sur eux, les épouvanta, en
 « fit tomber deux et retourna à sa victime. Après quelques
 « instants, la mère de l'enfant vint le prendre par les oreilles.
 « L'ours ne fit pas la moindre résistance, et les hommes le
 « mirent en pièces avec leurs haches, leurs tridents, tandis
 « que la pauvre mère emporta son enfant éventré dans son
 « tablier. J'ignore si l'ours en avoit mangé. Celui dont le
 « crâne fut mis à découvert a gardé une grande plaie sur le
 « haut de la tête que j'ai pansée pendant un an et demi. Il a
 « fini par guérir; il est aujourd'hui charpentier et bien por-
 « tant, mais un peu chauve. »

¹ Lettre écrite de Grenoble, le 9 juillet 1786.



CHAPITRE VIII.

Du Renard.

Le renard est un ennemi d'autant plus redoutable pour le gibier, qu'étant une espèce de chien, la nature l'a doué de la même finesse d'odorat, jointe à une astuce et une adresse que n'ont pas les chiens. Après avoir éventé un lièvre ou un lapin au gîte, il sait s'en approcher à petits pas et le ventre à terre, jusqu'à ce qu'il soit à portée de s'élançer sur sa proie. Par cette même manœuvre, il surprend un lapin jouant sur le bord du terrier. Il n'est pas moins alerte pour déterrer et croquer les lapereaux nouveau-nés, dans les rabouillères qui se trouvent aux environs des garennes. Deux renards se joignent ensemble, la nuit pour chasser un lièvre; l'un le suit, jappant sur la voie, comme un chien courant, avec cette différence qu'il est beaucoup plus chiche de voix, et ne crie que par intervalles; et son associé gagne les devans, et guéule le lièvre à quelque passage, où il l'attend, rasé contre la terre. Ils en agissent de même, et quelquefois en plein jour, pour le lapin, que l'un chasse, tandis que l'autre l'attend au terrier. Les perdrix; les faisans, les cailles, ne sont pas plus à l'abri de sa dent meurtrière que les lièvres et les lapins; il sait les approcher et les surprendre la nuit comme le jour. On peut juger de l'âge du renard, par son poil qui, à mesure qu'il vieillit, blanchit de plus en plus par les extrémités.

La chasse du renard avec deux ou trois bassets, la seule qui appartienne à mon sujet, est fort amusante, surtout lorsqu'on connoît bien les terriers du canton, et qu'on a eu soin de les boucher la veille, vers minuit. Alors, il est

obligé de se faire battre jusqu'à ce qu'il ait été tué, ce qui ne peut guères manquer, en l'attendânt, soit sur le terrier, où il revient à plusieurs reprises, soit aux environs sous le bois; car le renard s'écarte peu, et fait rarement de longues fuites. D'ailleurs, il n'y a point de défaut à cette chasse, les chiens gardant les voies de cet animal mieux que de tout autre, à cause de l'odeur forte qu'il exhale. Quelques chasseurs s'adonnent particulièrement à cette chasse, et ont des chiens dressés pour cela. J'ai connu autrefois, à Verneuil en Perche, un gentilhomme qui s'y étoit entièrement voué, et n'en faisoit point d'autre. Il avoit une race excellente de petits chiens courans, à jambes droites, qui n'étoient pas plus gros que des chats, au point que souvent il en portoit deux dans sa carnassière. Ils terroient avec le renard, et lorsqu'ils ne pouvoient le faire sortir, ou le déterroit, si le terrain le permettoit.

Indépendamment de la chasse du renard faite à intention, il arrive journellement aux chasseurs d'en tuer de rencontre, en cherchant tout autre gibier, soit avec des chiens courans, soit avec des chiens de plaine, l'espèce en étant très-multipliée.

Il est assez difficile de tuer le renard, en se mettant à l'affût sur son terrier, attendu que, lorsqu'il y est rentré, il n'en sort, pour l'ordinaire, qu'à nuit close et fort tard. Il manifeste, en sortant, son caractère défiant et rusé; il part, comme un trait d'arbalète, et ce n'est qu'à dix ou douze pas de l'embouchure qu'il s'arrête pour écouter. Mais, lorsque l'on découvre le lieu où une renarde a fait ses petits, il est aisé de tuer les renardeaux, qui viennent, à toute heure, jouer et s'ébattre, comme de jeunes chiens, sur le bord du terrier : quelquefois même, on y tue la renarde, qui sort avec eux, et s'arrête pour leur donner à tetter, ou les lécher; ce qui arrive surtout par un temps chaud et orageux, où les puces tourmentent ces animaux plus qu'à l'ordinaire. La saison, pour tuer ainsi des renardeaux, commence vers

la mi-juin, les renardes mettant bas dans le mois de mai. Les portées sont de cinq, six ou sept.

Voici une recette qu'on prétend assurée pour attirer les renards à l'endroit où on veut les attendre à l'affût.

Prenez une livre du plus vieux oing, et le faites fondre avec une demi-livre de galbanum. Quand cela sera fondu, mettez-y une livre de hannetons pilés dans un mortier, et faites cuire le tout à petit feu pendant quatre ou cinq heures. Passez cette mixtion toute chaude à travers un linge neuf et fort, et l'exprimez de façon qu'il ne reste dans le linge que les pates et les ailes des hannetons. Vous la mettrez ensuite dans un vase de terre bien couvert, pour la garder, et vous en servir au besoin. Lorsque vous voudrez en faire usage, ayez une paire de souliers, qui ne doit servir qu'à cela, et frottez bien la semelle de cette drogue. Promenez-vous avec cette chaussure dans un bois où vous saurez que hantent les renards, et après l'avoir parcouru, arrêtez-vous à l'endroit où vous jugerez à propos de vous poster pour les attendre, en observant que ce soit à bon vent. Le mieux est de monter sur un arbre.

Un autre appât peu connu, et dont le succès est encore plus assuré, est le suivant.

Prenez une demi-livre de graisse douce, et qui ne soit point rance, pour le mieux de la graisse d'oie, et une livre de pain coupé par petits morceaux, gros comme le ponce. Faites fondre la graisse dans une casserole bien étamée et bien nette, et lorsqu'elle sera suffisamment chaude, jetez-y le pain pour le faire frire au point qu'il prenne une couleur bien blonde, et pas trop rousse. Un moment avant de le retirer, jetez dans la casserole gros comme une fève de camphre en poudre, et remuez un peu la casserole, pour le distribuer partout. Cela fait, retirez le pain, et le mettez dans une boîte, sur une feuille de papier blanc. Ayez ensuite une fressure de mouton fraîche, liée au bout d'une ficelle, et allant sur un terrier où il y a des renards, traînez

cette fressure de là jusqu'à l'endroit où vous voulez vous poster; et à côté de la traînée, de distance en distance, mettez un petit morceau de pain frit sur un peu de graine de foin. Il est à propos, pour cette opération, d'être deux : l'un fait la traînée, et l'autre marchant à côté, pose les morceaux de pain ainsi qu'il a été dit. Comme, pour l'ordinaire, les renards ne sortent qu'après la nuit close, le plus sûr est de ne faire cette traînée que sur le soir, et de ne se mettre à l'affût qu'au clair de lune. On se sert beaucoup de cet appât, en Allemagne, pour prendre les renards au piège.

Au lieu des appâts dont je viens de parler, on peut se servir d'une poule, qu'on a soin d'attacher, dans un bois, de manière qu'elle ne puisse s'échapper, liant, en même temps, une ficelle à quelqu'un de ses membres. De l'arbre où l'on s'est placé, on tire, de moment à autre, la ficelle; ce qui fait crier la poule. A ce cri, les renards qui l'entendent ne manquent pas d'approcher, et non-seulement les renards, mais les fouines, putois, et autres bêtes puantes, s'il y en a dans le bois.

Enfin on tue les renards au carnage, comme les loups, c'est-à-dire, en traînant, sur le soir, une bête morte, dans un bois, le long de plusieurs chemins aboutissans à un carrefour, où elle reste posée à portée d'un arbre, où le tireur puisse se placer pendant la nuit. Cette traînée, pour être plus sûre, doit se faire par un homme à cheval, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre du loup. Elle peut aussi se faire en rase campagne. Les loups y viennent comme les renards; mais comme ils sont plus défiants, ils n'en approchent ordinairement que le second jour. Si la bête morte est une chèvre ou un mouton, on la fixera avec des harts et des crochets enfoncés en terre; car la première chose que font les loups, c'est de chercher à l'enlever.

C'est surtout en hiver, et en temps de neige, que cette traînée réussit le mieux; et comme elle se fait le plus souvent à peu de distance des fermes ou villages, pour en assurer

le succès, il seroit bon que plusieurs chasseurs s'entendissent pour se relever sans bruit toutes les deux ou trois heures, comme des sentinelles; ce qui seroit d'autant plus à propos, qu'en hiver, vu la rigueur de la saison, il n'est pas possible qu'un homme passe la nuit entière en faction. Il y a même dans les campagnes telles habitations isolées et situées de manière que le carnage puisse être placé assez à proximité pour qu'on puisse y faire le guet par quelque fenêtre ou lucarne, sans sortir de chez soi.



CHAPITRE IX.

Du Blaireau.

LE blaireau, ou taison, est plus gros, plus alongé, et bien plus râblé que le renard. Il est à-peu-près de la couleur du loup; mais il a le poil beaucoup plus long. Ses jambes sont très-courtes, et le paroissent encore davantage à cause de la longueur de son poil. Il a les ongles longs et très-fermes, surtout ceux des pieds de devant, qui lui servent pour se creuser une habitation; et ils sont d'autant plus acérés, que cet animal ne sort guères que la nuit, et fait peu d'exercice, dormant presque toujours: aussi est-il fort gras. Sa gueule est armée de dents aiguës et très-fortes: sa morsure est cruelle; et il faut deux mâtins de bonne taille pour venir à bout de lui, encore ont-ils besoin le plus souvent d'être secourus. Il a le cuir des reins et du dos si épais, qu'à peine les chiens peuvent-ils l'entamer, et ses vertèbres d'ailleurs sont si fortes, que, quelques coups qu'on lui assène sur cette partie, on ne parvient point à l'assommer; mais le moindre coup qu'il reçoit sur le museau le met hors de combat; aussi a-t-il soin de le garantir le plus qu'il peut avec ses pates, lorsqu'il est attaqué par les chiens.

Le blaireau vit de crapauds, de limaçons, de scarabées et autres insectes; de pommes, de poires, de raisin, et de tous les animaux qu'il peut attraper. Quelques auteurs prétendent qu'il est très-friand de miel, et que même il mange les abeilles. Un préjugé populaire veut qu'il soit ami des lapins, qui, dit-on, vont se réfugier entre ses pattes, lorsqu'ils sont poursuivis par le renard; mais, bien loin de là, il fait un grand tort aux garennes, en mangeant les lapereaux nouveau-nés qu'il déterre dans les rabouillères; et s'il ne mange pas les vieux lapins, c'est qu'il n'est ni assez alerte, ni assez rusé pour les prendre. Du Fouilloux¹ dit avoir vu un blaireau prendre un cochon de lait, et le traîner tout vif dans son terrier; et il prétend que cette chair est tellement du goût de ces animaux, que si l'on passe un carnage de porc sur leur terrier, *ils ne faudront jamais de sortir pour y aller.*

On a dit et écrit de tout temps qu'il y avoit deux espèces de blaireaux, dont l'une tenoit du chien et l'autre du porc. M. de Buffon, qui a observé plusieurs individus, dit n'avoir jamais trouvé entre eux aucune différence caractéristique. Cependant Du Fouilloux, qui paroît avoir eu une connoissance particulière de ces animaux, reconnoît les deux espèces, et établit leur existence par plusieurs disparités, non-seulement dans la taille, le pelage, la grosseur de la tête et du nez (quoiqu'il convienne qu'il faut y regarder de près pour les apercevoir), mais encore dans leurs mœurs et habitudes. Il assure même que les deux espèces ne se tiennent point ensemble, *et qu'à peine pourra-t-on les trouver à une lieue près l'une de l'autre.* Le docteur Targioni, dans ses mémoires pour servir à l'histoire naturelle de la Toscane², reconnoît aussi les deux espèces de blaireaux (*canini e porcini*), chenius et porchins. J'ajouterai à cela que j'ai connu, dans le Perche, des laboureurs qui faisoient métier

¹ *La Venerie de Jacques Du Fouilloux*, Poitiers, 1568, in-4°.

² *Relazioni d'alcuni viaggi per diverse parti della Toscana*, etc. Firenze, 1768, in-8, T. VII, p. 162, Ed. II°.

de chasser les blaireaux avec des mâtins et des fourches de fer, pendant les longues nuits de l'hiver, et qui en prenoient beaucoup de cette manière, et que j'ai toujours ouï dire à ces chasseurs de blaireaux, qu'il y en avoit de deux espèces. Mais il est vrai aussi que, suivant le rapport de ces gens-là, ni l'une ni l'autre n'a le groin du porc, et que toutes deux ont la gueule du chien; avec cette différence, que les uns l'ont plus courte, et ressemblant à celle du chien dogue, et les autres plus alongée, comme celle du chien ordinaire. Ils ajoutent que ceux de la première espèce ont plus de blanc dans le poil que ceux de l'autre; qu'ils ont une odeur moins forte, et sont plus alongés, et enfin que les chiens en viennent plus facilement à bout; toutes choses sur lesquelles ils s'accordent avec Du Fouilloux. L'observation de ces gens-là peut manquer de justesse quant à l'objet de comparaison indiqué pour établir la différence de conformation qui se trouve entre la gueule des uns et des autres : peut-être assimilent-ils mal-à-propos la gueule de certains blaireaux à celle d'un dogue, tandis que d'autres ont plus de raison de la comparer au groin du cochon. Quoi qu'il en soit, leur témoignage, joint à celui de Du Fouilloux, me paroît de quelque poids pour établir la réalité des deux espèces différentes de ces animaux. Ainsi, je suis porté à croire que si M. de Buffon ne les a point remarquées, c'est que le hasard a voulu que, dans le nombre des individus observés par cet illustre naturaliste, il ne s'en soit rencontré que d'une seule espèce.

Le blaireau, comme je l'ai déjà dit, ne sort que la nuit, et fort tard, et regagne son terrier avant le jour, si ce n'est dans les longs jours de l'été. Il est assez rare d'en trouver dehors pendant le jour. Alors, s'ils sont rencontrés par des chiens courans, ils n'ont garde de se faire battre comme le renard : sachant qu'ils seroient bientôt atteints, ils se dérobent et se traînent au plus vite vers leur terrier, dont ordinairement on ne les trouve pas fort écartés.

En temps de neige, par les grands froids et les mauvais temps, le blaireau ne sort de son habitation que forcé par la faim, et sera quelquefois deux ou trois jours sans sortir; ce qu'il est aisé de vérifier, lorsque la neige a bouché l'entrée du terrier.

On ne peut donc guères tuer de blaireaux au fusil qu'en les guettant, à la sortie du terrier, par le clair de lune, depuis la fin du jour, jusques vers minuit. Lorsque l'on sait où une femelle a mis bas, ce qui arrive au mois d'octobre pour ces animaux, alors on peut s'y mettre à l'affût en plein jour; attendu que les petits, dès qu'ils commencent à marcher, viennent, comme les renardeaux, s'ébattre au bord du terrier, et souvent accompagnés de la mère. Les femelles font rarement plus de trois petits. La chair du blaireau est bonne à manger, surtout en automne, où il se nourrit principalement de fruits. Elle est tendre, lorsque l'animal est jeune, et approche pour le goût, de celle du sanglier; mais il faut qu'il soit rôti à petit feu, pour lui faire jeter toute sa graisse. On n'en mange pas en France, mais beaucoup en Italie, en Suisse et en Allemagne.



CHAPITRE X.

Du Lynx ou Loup-cervier; du Chat sauvage; de la Martre; de la Fouine; du Putois, et de la Belette.

I.

DU LYNX OU LOUP-CERVIER.

LE lynx, quoiqu'on lui donne aussi le nom de loup-cervier, n'a rien du loup qu'une espèce de hurlement qu'il fait quelquefois entendre: il ressemble beaucoup plus au chat, par

sa conformation, ses mœurs et ses allures; aussi l'a-t-on appelé quelquefois *chat-cervier*. Quant à l'épithète de *cervier*, elle lui a été donnée, parce que ces animaux attaquent les cerfs et chevreuils, et surtout les faons. La taille du lynx varie suivant les différens pays. Ceux des régions du nord de l'Europe sont, en général, plus grands que ceux des pays tempérés: et indépendamment de cette différence de taille dépendante du climat, il paroît, suivant les naturalistes, qu'il y en a deux espèces ou races, dont les plus petits ne sont pas beaucoup plus grands que le renard, et les plus grands sont de la taille d'un moyen dogue, mais toujours fort au-dessous de celle du loup, et plus bas sur jambes à proportion. Quant au pelage, il n'est pas non plus le même dans tous les pays. Il se trouve des lynx dans le nord de l'Allemagne, en Pologne, en Lithuanie, et autres contrées septentrionales de l'Europe, dont les dos et les flancs sont mouchetés de taches noires sur un fond fauve. Ceux de France sont entièrement fauves et sans taches noires, si ce n'est aux cuisses, aux jambes, et à l'extrémité de la queue. Les uns et les autres ont le ventre d'un blanc sale ou grisâtre, une queue longue de 4 à 5 pouces au plus; et comme je viens de le dire, noire à son extrémité. Mais un des traits les plus caractéristiques du lynx ou loup-cervier, c'est un petit bouquet ou pinceau de poil noir qui surmonte ses oreilles. Cet animal fait la guerre à tout le gibier, s'élance sur les cerfs et chevreuils, qu'il saisit d'abord à la gorge, sans quitter prise, et sur les lièvres, qu'il guette au passage. Il poursuit jusqu'à la cime des arbres, chats sauvages, martres, hermines et écureuils, et ne fait pas même grâce aux renards. Rzaczinski le dit des lynx de la Pologne; j'en ai la preuve d'ailleurs, le fait est connu dans les Pyrénées. Il attaque aussi le menu bétail. Le lynx est très-rare en France, mais non pas autant que l'a cru M. de Buffon, en disant que quoiqu'on sache, par l'histoire que les lynx existoient autrefois dans les Gaules, il ne s'en trouve plus en France, si ce n'est peut-être quelques-uns dans les Alpes et les

Pyénées. En 1777, il en fut présenté un au roi, de l'âge de huit mois, qui avoit été pris, tout jeune, dans les Pyénées, par un paysan, à la suite de sa mère qu'il venoit de manquer d'un coup de fusil. (*Gazette de France du 28 juillet 1777*). Il y a un an qu'il en fut tué un autre dans une battue de loups sur les montagnes des environs de Saint-Gaudens en Comminges. Comme l'animal ne se rencontre que très-rarement et de loin en loin, il ne fut point connu d'abord; cependant, de vieux chasseurs de ce pays le reconnurent et attestèrent en avoir déjà vu deux autres¹. Il en fut tué un, en 1788, aux Adrets, à quatre lieues de Grenoble; et il ne se passe point d'année qu'il ne s'en tue quelqu'un en Dauphiné, ce qu'il est aisé de savoir à Grenoble, attendu que les peaux y sont toujours apportées pour recevoir la prime accordée par le gouvernement, qui est la même que pour un loup. C'est dans les montagnes de cette province voisine des Alpes que cet animal se rencontre le plus fréquemment². Enfin, ce n'est pas seulement dans les Alpes et les Pyénées que le lynx se trouve. Il y en a aussi dans les montagnes de l'Auvergne. M. Fertut fils, de Saint-Flour, en 1788, en tua un, que le

¹ Lettre de M. d'Agieu, écrite de Saint-Gaudens le 17 décembre 1787. Une chose très-digne de remarque, c'est que cet animal étoit moucheté de noir. Comme, suivant tous les naturalistes, cette livrée n'appartient qu'aux lynx du nord, et que ceux des pays tempérés sont constamment de couleur fauve sans taches, j'avois gardé quelque doute sur la couleur de celui-ci. Depuis la première édition de cet ouvrage, j'en ai fait part à M. d'Agieu, qui, par une lettre du 2 janvier 1790, m'a confirmé, après avoir revu la peau, conservée chez un de ses amis, que cette peau est d'un vrai fauve tacheté d'un beau noir, par dessus tout le corps, même par les jambes, non à bandes suivies, mais à petites mouches; et que le ventre est d'un gris bleu, c'est-à-dire, le bout du poil blanc, et la bouffe qui est à la racine d'un gris foncé. Il ajoute que l'animal avoit, au moins, deux pieds de haut, et qu'il étoit de la taille d'un dogue.

² Lettre de M. l'abbé Ducros, bibliothécaire et garde du cabinet d'histoire naturelle de la ville de Grenoble, en date du 24 août 1789.

hasard lui fit rencontrer en plaine, à une lieue de cette ville. Celui-là fut envoyé au cabinet du roi à Paris¹. Je suis assuré, d'ailleurs, qu'il en fut tué deux, il y a peu d'années, aux environs de Mauriac; et je tiens encore d'un très-habile chasseur de M. le Duc de Bouillon à Vic-le-Comte (*Le S. Pierre Bayard*), qu'il lui est arrivé d'en rencontrer deux dans la forêt d'Oliergues.

II.

DU CHAT SAUVAGE.

Il faut distinguer le chat sauvage de certains chats domestiques, qui ayant pris goût à chasser, désertent les maisons et s'établissent dans les bois : ceux-ci sont de différentes couleurs, et ne sont pas, à proprement parler, des chats sauvages : car le vrai chat sauvage est toujours d'une couleur uniforme, ainsi que le dit M. de Buffon. Le fond de cette couleur est un gris terne et peu foncé, mélangé d'une légère teinte de fauve, avec des bandes ou plutôt des mouchetures peu tranchantes d'une autre espèce de gris plus foncé, et quelques taches noires au poitrail et sous le ventre : le bas-ventre est d'un blanc jaunâtre. Les épaules, les cuisses, les pattes sont rayées de bandes noires, ainsi que la queue, où il y a quatre de ces bandes en anneaux, et dont l'extrémité est entièrement noire. Mais ce que ces animaux ont de plus distinctif dans la couleur de leur poil, c'est une raie noire qui règne le long du dos, depuis la naissance de la queue jusque sur la tête, où elle s'élargit et se partage en plusieurs raies. Je n'ai jamais rencontré de ces chats à la chasse, mais j'ai vu de leurs peaux en douzaine, chez les fourreurs, et les ai trouvées toutes semblables, si ce n'est que les couleurs sont tant soit peu plus ou moins foncées dans les unes que dans les autres. Une des plus grandes, que j'ai mesurée,

¹ Lettre de M. Ferlut, en date du 4 juillet 1789.

avoit, depuis le sommet de la tête jusqu'à la naissance de la queue, 23 pouces; mais, à la vérité, l'apprêt avoit pu lui donner un peu d'extension. La queue étoit de neuf à dix pouces, plus grosse et plus garnie que dans l'espèce domestique. Ces chats sont généralement de plus grande taille; et plus allongés que les gros chats de maison. Ils ont d'ailleurs le poil plus long: ce qui les fait paroître plus gros qu'ils ne le sont en effet. Une autre différence constante, c'est qu'ils ont toujours les lèvres et le dessous des pieds noirs.

Le chat sauvage détruit beaucoup de gibier, et surtout de lapins. Il ne chasse guères que la nuit: le jour, il se tient caché dans un terrier de lapin ou de renard qu'il a choisi pour sa retraite, ou dans un arbre creux, d'où il ne sort ordinairement qu'après soleil couché, pour y rentrer dès la pointe du jour. Si, par hasard, il est rencontré par des chiens et serré de trop près, il grimpe dans un arbre; mais si cette ressource lui manque, et qu'il soit forcé de faire tête, il se défend valeureusement des dents et des ongles, et maltraite cruellement les chiens. Ces animaux multiplient peu, et leur espèce est assez rare en France: on n'y en voit guères que dans quelques provinces où il y a beaucoup de grands bois. Dans certaines contrées, on les connoît à peine. Il s'en trouve quelques-uns dans les forêts du Berry, de l'Auvergne, et de la Bourgogne: mais les provinces qui en fournissent le plus, sont le Languedoc et la Guyenne, dans les parties voisines des Pyrénées; le Béarn, la Bigorre, et autres pays limitrophes de l'Espagne, où ils sont beaucoup plus communs qu'en France. Espinar compare le chat sauvage au lion pour la forme du corps, la démarche et la manière de chasser. Quant à la forme du corps, la comparaison manque de justesse; car on ne voit pas trop en quoi il ressemble au roi des animaux: à l'égard de la démarche et de la manière de chasser, il peut y avoir quelque conformité entre eux; car le lion ruse quelquefois avec les animaux qu'il veut saisir, s'en approche en se traînant le ventre à terre, et s'élançe sur eux,

à une certaine distance; mais, au reste, cette manière de saisir sa proie n'appartient pas plus au chat sauvage qu'au chat domestique. Le même auteur dit que sa chair a la couleur et le goût de celle du lièvre. Si le fait est vrai, sa chair est donc fort différente de celle du chat domestique, qu'on sait être blanche comme celle du lapin.

III.

DE LA MARTRE ET DE LA FOUINE.

On confond mal-à-propos la martre avec la fouine. La martre est un peu plus grosse, et cependant a la tête plus courte que la fouine : elle a aussi les jambes plus longues, et la gorge jaune, au lieu que la fouine l'a blanche. Son poil est plus garni, plus fin, et moins sujet à tomber. En outre, la martre fait toujours son nid dans les arbres, s'emparant, tantôt du nid de l'écureuil, tantôt de quelque ancien nid d'oiseau, ou d'un trou de pivert : la fouine fait le sien dans un grenier à foin, dans un trou de muraille, une fente de rocher, ou un tronc d'arbre creux. Enfin, la martre ne s'approche point des habitations; jamais on ne la trouve dans les lieux découverts, et elle se tient toujours dans les forêts : la fouine, au contraire, fréquente habituellement les greniers, granges, colombiers et basses-cours, et s'en écarte peu. Du reste, toutes deux sont carnassières; mais la martre, ne quittant point les bois, ne se nourrit que de gibier, au lieu que la fouine, outre le gibier, détruit beaucoup de volaille. L'une et l'autre ont une odeur de musc qui n'est pas désagréable.

IV.

DU PUTOIS.

Le putois ressemble beaucoup à la fouine par le naturel, les habitudes et la forme du corps. Il est plus petit, a la

queue plus courte, le museau plus pointu, le poil plus épais et plus noir. Il a du blanc sur le front, aux côtés du nez, et autour de la gueule. Il en diffère encore par son odeur, qui est fort mauvaise. Comme la fouine, il hante les granges, greniers à foin, etc. Il paroît craindre le froid, se retirant dans les bâtiments pour y passer l'hiver, et l'on ne rencontre jamais sa trace sur la neige, dans les bois et champs qui en sont éloignés. Cet animal ne sort de sa retraite que la nuit pour chercher sa proie. Il fait encore plus de ravages que la fouine dans les poulaillers et colombiers, coupant et écrasant la tête à toutes les volailles, qu'il transporte une à une, dans son magasin. Il est aussi le fléau des lapins, dont il détruit une quantité.

Il y a des gens qui font métier de chasser les fouines et putois, et qui courent les campagnes, de ferme en ferme, pour les détruire. Ils ont de petits bassets dressés pour cette chasse, et instruits à monter par des échelles, à l'aide, desquelles ils poursuivent ces animaux, sous les toits des granges et greniers, et vont les relancer sous les sablières, dans les trous des murailles, et dans les tas de paille et de foin où ils se réfugient; ce qui les oblige de se découvrir de temps en temps, et donne le moyen de les tirer, en prenant la précaution de se servir, pour bourrer le fusil, de tampons de boure qui ne s'enflamme point.

V.

DE LA BELETTE.

La belette a les mêmes inclinations que la fouine et le putois, habite comme eux les greniers et granges, et quoique beaucoup plus petite, ne fait guères moins de ravage dans les basses-cours, où elle détruit quantité de volailles, surtout de jeunes poulets, dont elle ne laisse pas un seul en vie lorsqu'elle s'introduit dans un poulailler. Elle ne fait pas

moins de dégât dans les colombiers, et mange aussi les œufs, qu'elle casse et suce avec beaucoup d'avidité. Elle dépose quelquefois ses petits dans le foin, ou la paille; et pendant qu'elle les nourrit, elle fait une guerre cruelle aux rats et souris, et avec plus d'avantage que le chat, sa petite taille lui permettant de les suivre jusques dans leurs trous. C'est pendant l'été qu'on la trouve le plus éloignée des maisons, dont, en tout temps, elle s'écarte plus que la fouine et le putois. La belette détruit aussi beaucoup de gibier; non-seulement elle prend les perdrix et cailles, lorsqu'elles couvent, et les dévore avec leurs œufs, mais elle mange les lapereaux, même les vieux lapins, et attaque quelquefois un vieux lièvre, dont, malgré sa petitesse, elle vient à bout, en le saisissant à la gorge, sans quitter prise jusqu'à ce qu'elle l'ait étranglé, quoiqu'il fuie et l'entraîne avec lui.

Il y a des belettes qui deviennent toutes blanches en hiver, qu'on a quelquefois mal-à-propos confondues avec l'hermine. L'hermine, rousse en été, devient ordinairement blanche en hiver; mais elle a, en tout temps, le bout de la queue noir; au lieu que la belette, même celle qui blanchit en hiver, a en tout temps le bout de la queue jaune. Elle est, d'ailleurs, sensiblement plus petite, et a la queue beaucoup plus courte que l'hermine. Enfin, une autre marque distinctive de l'hermine, c'est qu'elle a le bord des oreilles et les extrémités des pieds blancs. On appelle l'hermine *roselet*, lorsqu'elle est rousse ou jaunâtre; *hermine*, lorsqu'elle est blanche. Elle est rare en France, et beaucoup plus commune dans les pays du nord.



CHAPITRE XI.

De la Marmotte ; de l'Écureuil et du Loir.

I.

DE LA MARMOTTE.

LA marmotte est un peu moins grande qu'un lièvre, mais bien plus trapue et plus ramassée. Par la forme de son corps, elle tient un peu de l'ours, et un peu du rat. Elle a le nez, les lèvres, et la forme de la tête comme le lièvre; le poil et les ongles du blaireau, les dents du castor, la moustache du chat, les yeux du loir, les pieds de l'ours, la queue courte, et les oreilles tronquées. Sur le dos elle est d'un roux brun, plus ou moins foncé, et d'un poil assez rude : celui du ventre est roussâtre, doux et touffu. Elle ne se trouve que sur les plus hautes montagnes. A la fin de septembre, ou au commencement d'octobre, la marmotte se recèle, pour ne sortir qu'au mois d'avril, et dort ou reste engourdie, pendant tout ce temps, dans un terrier qu'elle creuse exprès, et où plusieurs se retirent ensemble, après y avoir porté du foin, dans lequel elles s'enveloppent roulées sur elles-mêmes. Elles sont fort grasses, lorsqu'elles se recèlent, et il y en a qui pèsent jusqu'à quinze ou seize livres. On prétend même qu'elles engraisent encore pendant le temps qu'elles passent sous terre. Lorsqu'on les juge endormies, et que la neige ne couvre pas encore les hauts pâturages où sont creusées leurs tanières, on va les déterrer, et on en trouve jusqu'à dix ou douze dans une même tanière, que le chasseur met dans son sac, sans qu'elles se réveillent. D'autres pour se procurer le moyen de faire cette chasse, même lorsque la neige

couvre les montagnes, prennent pendant la belle saison la précaution de planter des perches auprès de leurs terriers. Guidés par ces perches qui surpassent la neige, ils abordent les terriers, en adaptant sous leurs souliers des morceaux de planche en forme de raquettes, pour ne pas enfoncer; et après les avoir déblayés de la neige qui les couvre, ils parviennent à déterrer ces animaux.

Les marmottes mangent du pain, des fruits, des racines, des hannetons, scarabées et autres insectes. Elles grimpent sur les arbres, et montent entre deux parois de rocher, comme les ramoneurs, qu'on dit avoir appris d'elles à monter dans les cheminées. Elles habitent en troupes, et passent les trois quarts de leur vie dans leur terrier, dont elles ne sortent que dans les plus beaux jours, et surtout ceux d'un soleil clair. Ce sont ces jours que les chasseurs choisissent pour épier leur sortie et les tuer avec le fusil en se tenant à l'affût auprès des terriers. Lorsqu'elles sont dehors, il y en a toujours une qui fait le guet sur une roche élevée, tandis que les autres s'amuse à jouer sur le gazon; et, dès qu'elle aperçoit un homme, un chien, un aigle, elle avertit ses compagnes par un coup de sifflet très-bruyant, qui les fait rentrer dans leur terrier, où elle-même ne rentre que la dernière. La chair de la marmotte est passablement bonne, lorsqu'elle est jeune, quoiqu'un peu huileuse, et ayant quelque odeur de musc. On trouve des marmottes en France, dans les Alpes dauphinoises et les Pyrénées.

II.

DE L'ÉCUREUIL.

L'écureuil est trop connu pour le décrire. Ce petit animal habite les forêts, surtout les bois de haute futaie, et n'en sort jamais, se tenant toujours sur les arbres, où il se construit, avec de la mousse et des buchettes, dans l'enfourchure

d'une branche, une petite bauge, qui le met à couvert des injures de l'air. Il ne descend à terre que lorsque les arbres sont agités par de grands vents. Il se nourrit de fâines, noisettes, châtaignes, et autres fruits sauvages, dont il fait, pour l'hiver, une provision, qu'il dépose dans les trous et fentes d'arbres. Il prend aussi quelquefois de petits oiseaux, suivant M. de Buffon.

III.

DU LOIR.

Le loir est à-peu-près de la grandeur de l'écureuil, et en diffère peu par ses habitudes. Il habite, comme lui, les forêts, grimpe sur les arbres, saute de branche en branche, mais à la vérité moins légèrement, ayant les jambes moins longues, le ventre plus gras, et étant aussi gros que l'écureuil est maigre. Il se nourrit, comme lui, de fâines, noisettes, châtaignes, etc., et mange aussi de petits oiseaux, qu'il prend dans leur nid. Il ne se loge point dans une bauge sur les arbres, mais se fait un lit de mousse dans le tronc de ceux qui sont creux. Ce petit animal reste engourdi pendant tout l'hiver. Il est fort gras en toute saison; il l'est même encore après avoir passé trois ou quatre mois sans manger, comme il arrive pendant qu'il dort. On faisoit grand cas de sa chair chez les Romains, et elle est encore recherchée en Italie, où il est beaucoup plus commun qu'en France.



CHAPITRE XII.

De la Loutre ; du Castor, et du Rat d'eau.

I.

DE LA LOUTRE.

LA loutre est un animal amphibie qui se nourrit de poisson, et fait beaucoup de ravages dans les rivières, et particulièrement dans les étangs. Elle a le corps aussi long et aussi gros que le blaireau. Son poil est court et de couleur marron foncé. Ses oreilles sont petites, sa tête un peu allongée, et sa gueule, dont la mâchoire inférieure est plus courte et plus étroite que celle d'en-haut, est armée de dents longues et recourbées fort tranchantes, avec lesquelles elle coupe les petites racines qui la gênent, pour se former une habitation dans les berges des rivières et des étangs, où elle se loge ordinairement un peu au-dessus de l'eau, sous des pierres ou des souches d'arbres et de saules. Ses jambes sont très-courtes, et sa queue est fort longue. Ses pieds sont garnis d'une membrane entre les doigts, qui lui donne la facilité de nager, et de se soutenir quelque temps au fond de l'eau, où elle va chercher sa proie.

On chasse la loutre avec des bassets, le long des rivières, lorsqu'on découvre par son pied, ou par ses épreintes, les endroits qu'elle fréquente; mais cette chasse ne réussit bien que dans les petites rivières; les grandes et les étangs n'y sont guères propres. Pour la bien faire, il faut plusieurs hommes, les uns armés de fusils, les autres avec des perches pour battre sous les racines et souches, et dans les herbes et joncs qui bordent la rivière. On se met en quête dès la pointe du jour, non en suivant le fil de l'eau, mais en re-

montant, parce qu'alors l'eau apporte aux chiens le sentiment de l'animal. Chasseurs et batteurs, ainsi que les chiens, se partagent des deux côtés de la rivière, et lorsque la loutre vient à être lancée, un des chasseurs gagne les devans à quelque distance des chiens, pour la voir passer dans l'eau, et un autre reste derrière, pour le cas où elle tournera de ce côté, tandis qu'un troisième appuie les chiens, et les fait chasser. S'il y a peu d'eau dans cet endroit de la rivière, il est aisé de l'apercevoir, et de la tirer au passage; s'il y en a beaucoup, pourvu que l'endroit soit découvert et point embarrassé de joncs et d'herbes, on peut encore la tirer, attendu que cet animal ne peut rester long-temps sous l'eau, sans se montrer à la surface pour y respirer. Le chasseur qui la voit passer et la manque ou ne peut la tirer, crie *tayaux*, pour avertir celui qui appuie les chiens, et court en avant, pour se retrouver sur son passage; et on continue ainsi la poursuite jusqu'à ce qu'on ait réussi à la tuer. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail sur cette chasse, qui se trouve décrite dans plusieurs livres de vénerie, et notamment dans *l'École de la chasse aux chiens courans* de M. le Verrier de la Conterrie.

On peut tuer la loutre à l'affût, en se postant sur les lieux, où l'on a reconnu qu'elle hante, soit par ses traces, soit par des débris de poisson qu'elle sera venue manger dans quelque endroit écarté. Mais l'heure pour cet affût est assez incertaine. On la surprend aussi quelquefois cherchant des écrevisses, le long des petits ruisseaux, à proximité des rivières.

Les loutres s'écartent quelquefois assez loin de l'eau. Un chasseur, très-digne de foi, m'a raconté que, chassant un jour des lapins dans une garenne éloignée de plus d'un quart de lieue d'une rivière, ses chiens en rencontrèrent une dans le bois, qu'il aperçut venir à lui par le fond d'un fossé, et qu'il tua, sans trop savoir quel animal il tiroit.

La peau de cet animal sert à faire des chapeaux comme

celle du castor. Sa chair est huileuse et coriace ; cependant les chartreux ne la dédaignoient pas.

II.

DU CASTOR.

Le castor est un animal amphibie assez court et ramassé, bas sur jambes, ayant des membranes aux pieds de derrière seulement, et se servant de ceux de devant comme de mains, avec autant d'adresse que l'écureuil. Il a le museau un peu pointu, les oreilles courtes, et la tête menue à proportion du corps. Sa longueur ordinaire est de trois pieds, depuis l'extrémité du museau jusqu'à la naissance de la queue, dont la forme est singulière : elle est longue d'un pied, épaisse d'un pouce, et large de cinq ou six, recouverte d'écaillés et d'une peau toute semblable à celle des gros poissons. C'est cette queue qui sert de truelle à ceux de l'Amérique pour enduire et maçonner ces habitations merveilleuses, tant célébrées par les voyageurs et les naturalistes. Les plus gros castors pèsent cinquante à soixante livres. Leur fourrure est ordinairement de couleur de marron, plus ou moins foncée, suivant la température du climat qu'ils habitent. Plus on avance vers le nord de l'Amérique, plus ils sont bruns ; et dans les contrées du nord les plus reculées, ils sont tout noirs. Il s'en trouve aussi quelques-uns tout blancs ; les fourrures des noirs sont les plus belles et les plus estimées. Le castor se nourrit d'écorce de bois, de feuilles, et de bois tendre, que lui fournissent principalement l'aulne et le saule qui croissent au bord des eaux ; mais il ne s'en nourrit pas exclusivement ; et c'est à tort que plusieurs naturalistes ont prétendu qu'il ne mangeoit pas de poisson. Il est certain qu'il en mange, comme l'ont dit quelques autres, notamment *Schwenckfeld* ¹.

¹ Il ne sera pas hors de propos de relever ici une contradiction

Il y a quelques castors dans le Rhône, particulièrement depuis Beaucaire jusqu'au Pont-Saint-Esprit; car on prétend qu'il ne s'en trouve pas plus loin. Il y en a aussi dans la Cèze et le Gardon, deux rivières qui se jettent dans ce fleuve, la première près de Caderousse, et la seconde vis-à-vis de Valabrègues. Mais ils ne se trouvent dans la Cèze, que jusqu'à une demi-lieue de son embouchure, en remontant. Quant au Gardon, ils y occupent beaucoup plus d'étendue; on y en rencontre depuis son embouchure jusqu'au près d'Alais, qui en est à la distance de dix lieues. Là, ces animaux (connus sous le nom de *bièvres* dans l'ancien langage) ne se rassemblent point pour former des peuplades, comme ceux de l'Amérique septentrionale. Ils vivent solitaires et dispersés, chacun se creusant une habitation sous les berges des rivières, d'où ils sont appelés *castors terriers*, pour les distinguer de ceux qui ne terrent point. L'entrée de ces habitations souterraines est toujours dans l'eau, au bas d'une rive droite et escarpée, et le plus souvent aux endroits où il se trouve quelques arbres, dont les racines puissent aider à en dérober la vue. Ils ont la prévoyance de les creuser en montant. A un pied ou deux au-dessus des eaux ordinaires, est une petite chambre d'environ quatre pieds de diamètre, où le castor se loge; ensuite un boyau de quelques pieds qui aboutit à une autre chambre plus élevée; puis une troisième, une quatrième, et quelquefois jusqu'à six d'étage en étage, pour parer aux crues d'eau extraordinaires. Ces chambres sont jonchées de petits morceaux de bois refendus, et aussi minces que des copeaux de menuisier, et c'est sur ces copeaux que le castor se couche. Enfin, au-dessus de la der-

échappée à M. de Buffon. On lit dans l'histoire du castor (*Quadrup.* T. III, in-12) qu'il mange du poisson et des écrevisses; et ailleurs (*Oiseaux* T. xv), à propos du harle que Belon a dit être nommé *bièvre* en quelques endroits, parce qu'il détruit beaucoup de poisson, il observe que ce nom lui est d'autant plus mal appliqué que le *bièvre* qui est le castor ne mange pas de poisson.

nière chambre, est un trou qui sort de terre, pour donner de l'air au terrier; et c'est par ce trou que sort le castor, dans les inondations. Il est deux cas où ces animaux se trouvent fort désorientés; celui de la grande sécheresse, où l'entrée de leur terrier reste à sec et à découvert; et bien plus encore celui des inondations, où la rivière sort de son lit. Dans ce dernier cas, ils sont obligés de désertter leurs terriers. On croit que, dans cette extrémité fâcheuse, ils se retirent sur les endroits les plus élevés des îles du Rhône, et quelquefois sur des tas de bois. Alors, comme ils sont errans, et se font voir davantage pendant le jour (car, en tout autre temps, ils ne sortent que la nuit), on les poursuit quelquefois sur l'eau avec des bateaux, pour les tuer à coups de fusil; attendu que, de même que la loutre, ils ne peuvent pas rester long-temps au fond de l'eau, et sont obligés de paroitre de temps en temps à la surface, pour respirer. Mais cette chasse est très-pénible, et réussit rarement, le bateau, qui est entraîné par le courant de l'eau, ne pouvant suivre le castor dans tous ses détours; joint à cela que l'animal, se voyant poursuivi, se montre le moins qu'il peut.

Il est arrivé quelquefois, dans des temps d'extrême sécheresse, que l'entrée du terrier, se trouvant à sec, ou presque hors de l'eau, en élargissant le trou qui est sur la terre, on y introduisoit des chiens qui forçoient le castor à sortir du côté de l'eau, où on l'attendoit avec le fusil, mais plus souvent avec des bâtons pour l'assommer, en y joignant la précaution d'un filet tendu dans l'eau, au-devant de l'embouchure du terrier, pour le cas où il auroit été manqué à la sortie. D'autres, lorsqu'ils ont découvert un terrier de castor, se joignent plusieurs ensemble, et creusent la terre, en suivant le boyau. Le castor effrayé, prend le parti de déguerpir, et est assommé, fusillé ou pris dans le filet; mais il arrive aussi quelquefois qu'il coupe le filet avec les dents, et s'échappe.

En général, on fait peu la chasse des castors avec le fusil.

Il s'en tue cependant quelques-uns, en les guettant la nuit à l'affût dans les endroits où ils vont manger l'écorce des saules, dont ils se nourrissent, et qui se trouvent en abondance dans les îles du Rhône, et sur les bords de la Cèze et du Gardon. Après avoir coupé les branches, ils les traînent ordinairement sur des graviers voisins, pour en enlever l'écorce, et c'est sur ces graviers qu'on les attend. Il y a eu autrefois à Valabrègues (m'a-t-on dit) un homme fort au fait de cette chasse, et qui en tuoit assez fréquemment, tant sur les lieux où ils coupent le bois, que sur les graviers où ils viennent manger.

Le poids des castors du Rhône est pour l'ordinaire de cinquante à soixante livres, c'est-à-dire, égal à celui des castors de l'Amérique. La chair de cet animal est assez estimée, surtout lorsqu'il est jeune, et ne pèse pas au-delà de trente livres¹. Au reste, ces castors terriers, dont la fourrure est moins belle que celle des castors vivant en société, étant rongée sur le dos par le frottement de la terre, ne se trouvent pas seulement dans l'ancien continent; il y en a aussi dans le nouveau, et ils y forment même aujourd'hui le gros de l'espèce; car depuis que les Européens se sont étendus, de proche en proche, dans les vastes contrées de l'Amérique septentrionale; qu'ils ont bâti des forts et des habitations sur les lacs et les fleuves, il n'existe presque plus de ces républiques si bien ordonnées de castors vivant ensemble dans des demeures commodes, construites sur pilotis, au milieu des eaux. Ces animaux, devenus par la valeur que les nations européennes ont donnée à leur fourrure, un objet de cupi-

¹ Ce que je dis ici de la chair du castor, je le dis d'après des informations prises en Languedoc sur les lieux mêmes où habitent ces animaux. Schwenckfeld qui écrivoit en Silésie, où il y a des castors sur l'Oder, n'en parle pas de même, et prétend, sans faire distinction des jeunes et des vieux, que la chair en est amère et ne se mange point; mais il excepte la queue et les pieds de derrière qu'il dit être un mets exquis.

dité pour les naturels du pays, harcelés, tourmentés sans cesse, pour se soustraire, autant qu'ils le peuvent, à cette guerre continuelle, se sont dispersés, et chaque individu s'est enfoui sous la terre.

III.

DU RAT D'EAU.

Le rat-d'eau est de la grosseur du rat ordinaire; mais il a la tête plus courte, le museau plus gros, le poil plus hérissé, et la queue beaucoup moins longue : il n'a point de membrane aux pieds. On le trouve sur les bords des petites rivières, ruisseaux et étangs, où il se loge dans un trou sous quelque souche d'arbre, et mord assez souvent les pêcheurs d'écrevisses. Il se nourrit de goujons, vérons, ablettes, etc. On peut le tirer, lorsqu'on le surprend sur le bord d'une petite rivière, et qu'il se jette à la nage pour gagner son habitation de l'autre côté. On le dit assez bon à manger.



SECTION III.

De la Chasse des Oiseaux de terre.

CHAPITRE PREMIER.

Des Perdrix.

I.

DE LA PERDRIX GRISE.

LES perdrix grises s'apparient au printemps, plus tôt ou plus tard, suivant que la saison est plus ou moins douce. En certaines années que le temps est doux au mois de janvier, on rencontre déjà des couples; mais dès que le froid revient, elles se découplent, et se remettent en compagnie. Dans les capitaineries et terres bien gardées, on ne les tire plus depuis la chandeleur, quoique l'ordonnance des chasses ne l'interdise qu'à compter du premier mars.

La perdrix pond dans tout le mois de mai, et le commencement de juin, très-rarement dans le mois d'avril: il m'est arrivé, une seule fois, de trouver des œufs dans les derniers jours de ce mois. Elle fait son nid sur la terre, avec quelques brins d'herbe seulement, arrangés sans art, au bord d'une pièce de blé, dans un pré, une bruyère, etc. Sa ponte est de quinze à vingt œufs.

Les perdreaux les plus avancés commencent à voler vers les derniers jours de juin; d'où vient le proverbe: *A la Saint-Jean, perdreaux volans*. Mais, communément, ils ne sont bons à tirer que vers la mi-août; lorsqu'ils sont *bréchés*; ce qui veut dire qu'ils commencent à perdre leur première queue; et à pousser ce qu'on appelle du *revenu*, c'est-à-dire; des

plumes de la seconde queue. Tant que cette seconde queue n'a pas acquis toute sa longueur, on dit que les perdreaux ont un doigt, deux doigts de *revenu*; et lorsqu'elle a pris toute sa crue; alors on dit qu'ils sont *revenus de queue*. A mesure que la nouvelle queue pousse et s'allonge, les premières plumes du dessous de la gorge et du jabot, qui étoient d'un blanc sale et jaunâtre, sont remplacées par des plumes mouchetées de gris; et lorsque ces plumes sont entièrement poussées, ce qui a lieu vers la mi-septembre, plus tôt aux uns, plus tard aux autres, suivant que les compagnies sont plus ou moins avancées, on dit que les perdreaux sont *maillés*. Viennent ensuite les plumes rousses sur la tête, puis ce rouge qu'ont les perdrix aux tempes, entre l'œil et l'oreille, ce qu'on appelle *pousser le rouge*. Enfin, des plumes rousses et noirâtres commencent à former un fer-à-cheval sur l'estomac des mâles, bien moins marqué chez la femelle, ce qui arrive vers le premier octobre; et c'est alors que les perdreaux sont vraiment perdrix; ce qui a donné lieu au dicton: *A la Saint-Remi, tous perdreaux sont perdrix*. A cette époque, on ne distingue plus les jeunes perdrix d'avec les vieilles, que par la première plume du fouet de l'aile, qui finit en pointe et représente une lancette, au lieu que celles qui ne sont pas de la première ponte, ont cette plume arrondie à son extrémité. Cette différence subsiste jusqu'au temps de la première mue, c'est-à-dire, jusques au mois de juillet de l'année suivante. On les distingue encore à la couleur des pieds; les jeunes les ont jaunâtres, les vieilles les ont gris.

A l'égard des différences qui distinguent le mâle d'avec la femelle, lorsque les perdrix ont pris toute leur croissance, elles consistent dans le fer-à-cheval dont nous avons parlé plus haut, et un ergot obtus au derrière du pied, qu'a le mâle, et non la femelle. En outre, le mâle est un peu plus gros.

Toutes les années ne sont pas également abondantes en

perdreux : et cela dépend beaucoup de la température qui règne pendant le temps de la ponte et de la couaison, et lorsque les perdreaux viennent à éclore, c'est-à-dire, depuis la fin d'avril jusques vers la mi-juin. En général, lorsque l'année a été sèche à cette époque, il y a abondance de perdreaux. Mais quand, au contraire, les pluies ont été fortes et continues pendant la ponte et la couaison, la perdrix, surtout la grise, faisant, par préférence, son nid dans les lieux bas, ses œufs se trouvent noyés et entraînés par les ravines, ce qui ne seroit pas arrivé, si les pluies eussent commencé plus tôt. En ce cas, trouvant les plaines et lieux bas trop humides, elle auroit choisi, pour placer son nid, des lieux élevés et secs. Si les pluies se déclarent, lorsque les perdreaux sortent de la coque, beaucoup de ces petits nouveau-nés, qui ont à peine la force de se soutenir, se trouvent noyés. A cette dernière époque, la sécheresse même, lorsqu'elle est à un certain degré, leur est très nuisible : alors la terre se fend, et forme des crevasses, où ils tombent et périssent, étant trop foibles pour s'en retirer. Il faut donc un temps, pour ainsi dire, fait exprès, pour que la ponte des perdrix prospère parfaitement. Un nid de perdrix, d'ailleurs, a tant de dangers à courir, depuis le moment de la ponte, jusqu'à ce que les perdreaux soient éclos, tant de la part des belettes et autres bêtes puantes, des corneilles, des pies, et des chiens de berger qui mangent les œufs, que des bergers eux-mêmes, des serreuses d'herbes dans les blés, et des gens de campagne qui les détruisent, que, si ce n'est dans les terres gardées avec soin, il y a tout lieu de croire qu'il n'y a pas la moitié des pontes qui réussissent.

Lorsque les œufs d'une perdrix se trouvent détruits par quelque cause que ce soit, il arrive quelquefois qu'elle recommence à pondre ; et lorsqu'on rencontre, à la fin de septembre, et même plus tard, des perdreaux à peine revenus de queue, c'est qu'ils proviennent de ces secondes pontes, qu'on appelle *recoquage*.

Tant que les perdrix grises ne sont encore que perdreaux, c'est-à-dire, jusque vers la fin de septembre, il est facile d'en tuer dans un pays qui en est un peu garni; mais ce temps passé, et surtout aux approches de la Toussaint, dès qu'elles ont mangé le blé qui commence à pousser, elles partent de fort loin, et il est difficile de les joindre: on ne parvient à les séparer qu'à force de les tourmenter et de les rebattre, particulièrement dans les plaines rases, où il n'y a point de fourré ni de remises; et ce n'est qu'en les partageant qu'on peut espérer d'en tuer; car tant qu'elles restent en bande, il est bien rare de pouvoir en approcher à portée de les tirer. C'est là, particulièrement, plus qu'en toute autre chasse, qu'un chasseur a besoin d'avoir ce qu'on appelle *bon pied bon œil*; bon pied, pour les fatiguer, et les obliger à se disperser, en les poursuivant sans relâche; et bon œil, pour les bien remarquer.

Outre la perdrix grise ordinaire, il y en a une autre espèce, appelée communément *roquette*, qui est de passage, et qu'on ne rencontre pas fréquemment: elle vole plus haut, plus loin, et se laisse difficilement approcher. Elle est plus petite que l'autre, et en diffère encore par le bec qu'elle a plus alongé, et par la couleur de ses pieds qui sont jaunes. On voit ces perdrix, le plus souvent, par bandes de trente, quarante, cinquante et plus, et on ne les rencontre guères que dans l'arrière-saison.

Lorsque l'on chasse dans un pays où il y a peu de perdrix, et que l'on ne veut pas battre la plaine au hasard, voici comme il faut s'y prendre pour savoir où l'on pourra en trouver. Le soir, depuis soleil couché jusqu'à nuit tombante, on s'arrête au milieu d'une plaine, au pied d'un arbre, ou d'un buisson, et là on attend que les perdrix se mettent à chanter, ce qu'elles ne manquent pas de faire à cette heure, non-seulement pour se rassembler, mais même sans que les compagnies soient dispersées. Après avoir chanté quelque temps, elles font un vol plus ou moins long. On remarque l'endroit

où elles tombent, et l'on peut s'assurer qu'elles y passeront la nuit, à moins que quelque chose ne les effraie, et ne les en fasse partir. On retourne sur les lieux le lendemain, vers la pointe du jour, et l'on s'arrête de même, au pied d'un arbre, ayant soin de tenir son chien à l'attache, s'il n'est pas bien à commandement. Bientôt, le jour venant à paroître, les perdrix commencent à chanter, et font ensuite la même manœuvre que le soir; c'est-à-dire, qu'après avoir chanté, elles prennent leur vol, et vont se poser, pour l'ordinaire, à peu de distance. Là, au bout de quelques momens, elles recommencent leur chant, et font quelquefois un second vol. Alors, dès que le soleil est près de se lever, et que le jour permet de tirer, on se met à leur poursuite.

En temps de neige, il est aisé de tuer des perdrix à terre, devant un chien d'arrêt, attendu que leur couleur qui tranche avec le blanc de la neige, les fait apercevoir au premier coup-d'œil, et c'est alors que les braconniers ont beau jeu, surtout si la neige se rencontre avec le clair de lune. En pareil cas, ils sont debout toute la nuit, dans les plaines, avec une chemise par dessus leur habit, et un bonnet blanc sur la tête: et, comme les perdrix se rassemblent alors en peloton, et se touchent les unes les autres, souvent, d'un coup de fusil, ils détruisent la moitié d'une compagnie. Aussi la neige, en général, doit-elle être regardée comme le temps le plus funeste pour les perdrix. Pour peu qu'elle dure, elle donne lieu au braconnage destructif dont je viens de parler; et si elle dure pendant long-temps, elle les fait périr de faim, comme il arriva dans l'hiver de 1783 à 1784, où elle couvrit la terre pendant plus de six semaines; hiver à jamais mémorable pour la destruction du gibier. On vit alors les perdrix si exténuées par la faim, qu'elles se laissoient prendre à la main après le premier vol; et que les corneilles, qui en tout autre temps ne les attaquent point, tomboient dessus, et les mangeoient.

Comme, parmi les perdrix, il naît un tiers plus de mâles

que de femelles, il arrive, dans le temps de la pariade, que plusieurs coqs se disputent la même poule, qui, à force d'être tourmentée, déserte souvent le canton : on, si elle y reste, étant obligée de courir sans cesse, pour se dérober aux poursuites des mâles qu'elle a rebutés, elle pond un œuf dans un endroit, un œuf dans un autre, et à la fin il ne lui reste qu'un coq, et point de nid. Il est donc très-utile pour la multiplication des perdrix, de tuer une partie des coqs, lorsqu'elles commencent à s'apparier, c'est-à-dire, depuis le commencement de mars jusque vers la mi-avril; et c'est ce qui se pratique dans les capitaineries et les terres bien gardées : mais il faut prendre garde de tuer les poules au lieu des coqs. Pour ne pas s'y tromper, on doit savoir que le coq part toujours le dernier, si c'est au commencement de la pariade: car sur la fin d'avril, c'est tout le contraire; c'est alors la poule qui part la dernière. Si on aperçoit un couple à terre, en y prenant garde, on verra que la poule a la tête rase, et le coq haute et relevée.

Il y a un autre moyen de tuer les coqs de perdrix, savoir avec la chanterelle; et l'on peut s'en servir, non-seulement dans le temps du couple, mais depuis la fin de janvier jusqu'au mois d'août. On appelle chanterelle une perdrix femelle, soit privée, soit qui a été prise vieille, qu'on enferme dans une cage, et à la voix de laquelle accourent les mâles, lorsqu'ils l'entendent chanter. Voici la manière dont se fait cette chasse : lorsqu'on veut se servir de la chanterelle, on la met dans une cage faite exprès; il y en a de plusieurs façons; la plus commode et la plus portative se fait avec une calotte de chapeau, clouée par les bords sur un ais à-peu-près de la même grandeur : au milieu de cet ais se trouve une ouverture carrée, se fermant avec une petite porte qui sert à introduire la perdrix dans la cage : au fond de la calotte se pratique un trou, par lequel elle peut passer la tête pour chanter. Il faut encore adapter au-dessous de la cage une cheville pointue, qui, se fichant en terre, l'arrête, et la re-

tient en placé. Muni de cette cage, on se transporte, soit le matin, vers soleil levant, soit le soir, avant qu'il se couche, au bout d'un champ, et l'on pose la cage à vingt-cinq ou trente pas d'une haie, derrière laquelle on se tient caché. Bientôt la chanterelle, si elle est bonne, se met à chanter; les mâles, d'aussi loin qu'ils l'entendent, accourent à ce chant, quelquefois au nombre de quatre ou cinq, s'entre-battant autour de la cage, pour se disputer la femelle, et l'on choisit le moment favorable pour les tirer. L'amour est un besoin si pressant pour tous les animaux, et particulièrement pour les perdrix, que pour y satisfaire, ils bravent tout danger, et oublient cette défiance constante que la nature leur a donnée pour leur conservation. Qu'on mette sur la fenêtre d'une maison, donnant sur la campagne, une chanterelle dans sa cage, dès qu'un mâle l'entendra, il viendra s'abattre jusques sur le toit de la maison, et bientôt sur la fenêtre même. La cage que je viens de décrire est particulièrement propre pour les chanterelles apprivoisées.

Parmi celles qui ont été prises vieilles, soit au filet, soit démontées par un coup de fusil, qui en général sont les meilleures, il y en a de fort sauvages: celles-ci, on les met dans une cage longue et couverte de toile. Lorsqu'on les porte le soir à l'endroit destiné, elles se débattent et se fatiguent quelquefois, de manière qu'elles ne chantent point. En ce cas, il faut laisser la chanterelle passer la nuit dehors, bien entendu qu'on lui donne de quoi boire et manger; mais il faut avoir la précaution d'enfermer sa cage dans une autre cage de fil de fer, pour la défendre des bêtes puantes qui pourroient la manger. On reviendra sur les lieux, le matin, au lever du soleil, et alors elle ne manquera pas de chanter. On fait aussi cette chasse, et même plus ordinairement, avec les filets appelés *alliers*, dont on entoure la cage.

II.

DE LA PERDRIX ROUGE.

Il se trouve des perdrix rouges dans toutes les provinces du royaume; mais dans la plupart, elles sont peu communes. Les provinces méridionales sont celles où elles abondent le plus. Dans quelques-unes, on n'en voit presque point d'autres, surtout dans la basse Provence, où à peine connoît-on les grises.

Outre la différence du plumage et du chant que tout le monde connoît, les perdrix rouges sont plus grosses que les grises. Leurs habitudes d'ailleurs ne sont pas tout-à-fait les mêmes. Quoiqu'on les trouve également dans les plaines, cependant, en général, elles préfèrent les côteaux, les lieux élevés, secs et pierreux, les jeunes tailles, les bruyères et les lieux couverts de genêts et de broussailles. Elles sont plus paresseuses à partir, volent pesamment, et, en s'abattant, courent beaucoup plus que les grises. Elles se tiennent plus écartées les unes des autres, et rarement la compagnie se lève toute à-la-fois, même au premier vol : aussi, lorsqu'une perdrix rouge part seule, il faut avoir attention de battre soigneusement le terrain, aux environs de l'endroit d'où elle est partie; faute de quoi, il arrive souvent, que sans s'en douter, on laisse une compagnie entière derrière soi. Cette habitude qu'ont les perdrix rouges de ne point se rassembler en peloton comme les grises, de partir en détail, et de tenir davantage, fait que la chasse en est bien plus sûre, plus agréable, et moins pénible, pendant l'hiver; si ce n'est cependant dans les pays de montagnes, où elles passent d'un côteau sur l'autre, et où il faut souvent descendre et remonter par des escarpemens très-difficiles, et franchir des précipices pour aller les relever. La perdrix rouge, lorsqu'elle est poursuivie, se branche quelquefois, ce que la grise ne fait jamais : on en voit même, mais plus rarement, se terrer dans

des trous de lapins, sans être blessées, lorsqu'elles ont été fort tourmentées, ou lorsqu'elles aperçoivent un oiseau de proie. Le mâle, comme dans l'espèce des grises, est un peu plus gros que la femelle, et a aussi, au derrière du pied, un ergot obtus qu'elle n'a point.

Le temps de la pariade est le même pour les perdrix rouges que pour les grises; mais on peut tuer les mâles avec plus de facilité, attendu que, dès que les femelles se mettent à couvrir, ils les abandonnent, ce qui est particulier à cette espèce. Alors ils se réunissent en compagnies quelquefois très-nombreuses, et l'on peut tirer en sûreté sur ces compagnies. Il s'y mêle souvent quelques femelles, mais ce sont des perdrix qui ont passé l'âge de produire.

A l'égard de la chanterelle, on ne s'en sert point pour tuer les coqs de perdrix rouges; les femelles ne chantent point, lorsqu'elles sont en cage; mais, au lieu de chanterelle, on a un appeau artificiel, dont la figure se trouve dans les *Ruses innocentes* et dans l'*Avicéptologie Française*, avec lequel on imite si parfaitement le chant de la femelle, que les mâles y accourent avec plus de fureur encore que ceux des perdrix grises au chant de la chanterelle. Mais il y a, pour se servir de cet appeau, une gamme notée qu'il faut connoître, et qui n'est pas aussi simple que celle du chant de la perdrix grise. On en fait un grand usage dans les pays où l'espèce de la perdrix rouge domine, pendant les mois de mai, juin et juillet, soit qu'on se serve du fusil, ou du filet, qui est tout différent de celui dont on se sert pour les perdrix grises. C'est un petit filet de soie fait en poche ou bourse, dont on peut voir la figure dans les *Ruses innocentes*.

On distingue les perdrix rouges de l'année, non-seulement par la pointe que forme la première plume du fouet de l'aile, mais encore par un petit point blanc qui se trouve à l'extrémité de cette pointe. Les plus vieilles ont les jambes semées d'écaillés blanchâtres.

Il y a des perdrix rouges plus grosses les unes que les au-

tres: celles des montagnes, et celles qui sont nées et se tiennent habituellement dans les bois, sont plus grosses que celles des plaines. On en connoît même trois espèces en Dauphiné, qui ne diffèrent que par leur volume. La plus grosse appelée *perdrix de roche*, et vulgairement *rochassière*, parce qu'elle n'habite que les montagnes arides et escarpées, est de la taille des plus grosses bartavelles.

Dans certains pays, en Espagne, par exemple, on ne connoît que la perdrix rouge, et il faut que ce gibier y soit bien abondant, au moins dans certaines parties, puisque Bowles rapporte qu'au royaume de Jaën (Andalousie), un aubergiste lui ayant servi une omelette d'œufs de perdrix rouges, lui fit voir une provision qu'il avoit faite de plus de 400 de ces œufs. Cette perdrix est aussi la seule que l'on connoisse en Corse et en Sardaigne. Dans cette dernière île, l'espèce en est tellement multipliée, que, quoique la chasse y soit permise à tout le monde, il est facile à un chasseur d'en tuer 50 ou 60 par jour, et qu'un paysan, en peu de jours, peut en prendre jusqu'à 500 avec le filet. Elle ne se vend que deux sols et demi, monnoie du pays.

On demandera peut-être de quelle espèce de filet se servent les paysans sardes pour prendre les perdrix. L'histoire naturelle de cette île, déjà citée dans la section précédente (*chap. III*), fait mention d'un filet assez semblable à celui que nous appelons *tonnelle*. Mais, en outre, il y a lieu de croire, vu la proximité des deux îles, que ce qui se fait en Corse, à cet égard, se pratique également en Sardaigne. Or voici de quelle manière les Corses prennent, pendant l'hiver, une grande quantité de perdrix au filet. Deux hommes s'entendent pour cette chasse, qui se fait la nuit. L'un a soin d'observer, sur la fin du jour, une compagnie de perdrix, et sait, en prêtant l'oreille à leur rappel, l'endroit où elles se sont rassemblées pour y passer la nuit. Bientôt après, il

revient sur les lieux, et avance vers la compagnie, ayant à la main un tison de sapin résineux enflammé. Un autre homme le suit, à la distance de quelques pas, lequel porte au bout d'une perche de 8 à 10 pieds, un filet monté sur un cerceau de 3 à 4 pieds de diamètre, en forme de poche. Le porteur du tison s'approche peu-à-peu de la bande des perdrix, qui, frappées de cette lueur, se tapissent et restent immobiles. Lorsqu'il s'en est approché à la distance convenable, il s'arrête; alors arrive derrière lui son camarade; et à l'instant que celui-ci aperçoit les perdrix, l'autre se baisse, pour lui donner la facilité de précipiter son filet sur la bande, dont à peine, sur dix ou douze, il en échappe deux. Au surplus, cette chasse nocturne au feu n'est point particulière à la Corse et à la Sardaigne. Elle est fort usitée en Italie, dans la campagne de Rome, en Toscane, et ailleurs, et non-seulement pour les perdrix, mais pour toutes sortes d'oiseaux qu'on va quêtant à travers champs, au hasard, et sans les avoir remarqués pendant le jour. Mais, au lieu d'un tison enflammé, les chasseurs se servent d'une certaine lanterne de fer-blanc bien étamée en-dedans, pour mieux réfléchir la lumière d'une grosse mèche dont elle est garnie. La lanterne est appelée en italien *frugnuolo*, et le filet *lanciatoja*, ce qui a fait donner à cette chasse l'un ou l'autre de ces deux noms.

III.

DE LA BARTAVELLE.

La bartavelle, au premier coup-d'œil, paroît une perdrix rouge, plus grosse que les autres; néanmoins, elle en diffère essentiellement, d'abord par le collier noir commun à toutes les espèces de perdrix rouges: le sien ne forme qu'un cercle noir au-dessous du bec, de quatre à cinq lignes de largeur, au lieu que celui des perdrix rouges est accompagné de taches noires qui descendent jusqu'au milieu de la

poitrine. Une autre différence dans le plumage, non moins remarquable, se trouve dans les plumes qui longent depuis la naissance du collier jusqu'aux cuisses, et qui recouvrent les ailes, lorsqu'elles sont fermées. Ces plumes, dans la bartavelle, sont terminées par une bande d'un roux très-pâle et presque blanc, enfermée entre deux lignes noires; au lieu que, dans les perdrix rouges, ces mêmes plumes sont terminées par une bande orangée bordée de noir en haut seulement. Enfin la bartavelle paroît encore différer de la perdrix rouge, par son chant; celui de la perdrix rouge est *cokrra*, au lieu que la bartavelle répète souvent la première syllabe, avant de finir le mot, dont la terminaison, d'ailleurs, semble être en *o*: *cokcok-cokrrro*. C'est à M. l'abbé Ducros, bibliothécaire et garde du cabinet d'histoire naturelle de la ville de Grenoble, savant ornithologiste, que je suis redevable de ces observations, auxquelles j'en ajouterai encore une dernière qu'il a bien voulu me communiquer, et qui me paroît décisive pour établir la différence dont il s'agit.

« Toutes mes observations les plus suivies (m'écrit M. l'abbé
 « Ducros) ne m'ont jamais pu faire conjecturer que la bar-
 « tavelle se mêlât avec les autres perdrix rouges... Les re-
 « cherches que j'ai faites, en parcourant les montagnes, m'ont
 « toujours confirmé dans mon opinion... J'avois séparé, dans
 « un cabinet, un mâle bartavelle avec une femelle rochas-
 « sière, et dans un autre cabinet, un mâle rochassière avec
 « une femelle bartavelle. Le besoin ou l'erreur de la nature
 « faisoient qu'ils se recherchoient et vivoient ensemble;
 « mais il n'en est jamais rien résulté, et lorsque je remis les
 « deux couples ensemble, chacun reprit sa femelle analogue,
 « et paroissoit beaucoup plus content. »

La bartavelle ne se trouve que dans quelques provinces méridionales de la France, particulièrement en Dauphiné, dans les environs de Die, de Gap et d'Embrun. Elle se tient sur les montagnes, même au-dessus des bois, et n'en descend, pour se rapprocher un peu des lieux habités, que dans

l'automne, lors des premières neiges. On la trouve alors dans les petits bois, les bruyères, les lavandes et les broussailles. Les pays déserts qu'elle habite, coupés par des torrents, des ravins et des précipices, en rendent la chasse très-pénible. Les paysans en prennent beaucoup plus avec des pièges qu'ils leur tendent, qu'il n'en est tué par les chasseurs. On distingue deux espèces parmi les bartavelles, l'une plus grosse, et l'autre plus petite; la plus grosse pèse ordinairement 28 à 30 onces; il s'en trouve même de deux livres et plus. M. l'abbé Ducros en conserve une, dans sa collection d'oiseaux, qui pesoit 33 onces.

IV.

DE LA PERDRIX DE MONTAGNE, OU PERDRIX ROUSSE.

Cette perdrix, qui est rousse sans mélange d'autre couleur, se rapproche plus de l'espèce des grises que de celle des rouges; elle a le bec et les pieds d'un rouge orangé pâle. M. de Buffon soupçonne qu'elle s'accouple avec la perdrix grise ou avec la rouge; mais ce n'est pas le sentiment de M. l'abbé Ducros. Cette perdrix, qui est plus grosse que la grise, se trouve dans les hautes montagnes du Dauphiné.

V.

DE LA PERDRIX BLANCHE, OU LAGOPÈDE.

La perdrix blanche appelée *lagopède* par les naturalistes, à cause d'une espèce de poil ou duvet qu'elle a sous les pieds comme le lièvre, habite les plus hautes montagnes, et ne se rencontre jamais guères plus bas qu'à la hauteur de 1000 toises. Elle se plaît dans la neige, et l'on prétend qu'elle s'élève toujours plus haut pour la chercher, à mesure qu'elle se fond sur le penchant des montagnes. Elle est de la taille d'un

pigeon ordinaire, et pèse environ une livre. Ces oiseaux font leur ponte sur la fin d'avril. Ils se rassemblent et volent en compagnies comme les autres perdrix. Les compagnies sont de 8, 10 ou 12 au plus. On leur fait la chasse principalement depuis la mi-août jusqué vers la fin de novembre, temps où les neiges et les glaces ne permettent plus de fréquenter les hautes montagnes. Ils en habitent alors la moyenne région, et se tiennent dans les *brandes* ou bruyères dont ces montagnes sont couvertes, pour s'y nourrir d'un petit fruit vineux de la grosseur et à-peu-près de la couleur des baies de genièvre, appelé *bluet* dans les Pyrénées, *aise* ou *argeret* en Dauphiné, et ailleurs de différents noms, provenant de l'arbrisseau nommé *vitis Idæa* par les botanistes, et qui se trouve aussi assez communément dans les forêts en plaine. C'est surtout pendant les mois de septembre et octobre que cette chasse se fait le plus avantageusement, et c'est là le temps où ceux qui ne chassent que par amusement se donnent le plaisir de tirer les perdrix blanches. Elles tiennent très-bien alors devant le chien couchant : plus tard, elles courent et partent de loin, surtout si elles ont été fusillées. Cela ne s'accorde guères avec ce qu'en a dit Chorier, historien du Dauphiné, qui prétend qu'elles sont si stupides que si le chasseur les manque, en les tirant à terre, elles ne s'enfuient point et s'amusent à regarder d'où le coup leur est venu.—*Credat Judæus Apella*. J'ajouterai que ces oiseaux ont l'habitude de se blottir dans des tas de pierres dont les bruyères de ces montagnes sont semées, et qu'on les tire fréquemment à terre, où leur couleur les trahit et les fait aisément apercevoir. Une autre habitude qui leur est particulière est celle de toujours remonter à mesure qu'on les pousse, au contraire des autres perdrix de montagne qui toujours descendent au lieu de monter.

La perdrix blanche est très-commune sur les hautes montagnes du Dauphiné, particulièrement aux environs de Gap,

ainsi que dans plusieurs endroits des Pyrénées. Ce gibier, qui est une viande noire, est très-estimé pendant l'été et partie de l'automne, c'est-à-dire, tant qu'il se nourrit de ces *bluets* dont nous avons parlé; car, sur l'arrière-saison, lorsqu'il mange des pousses de pin, il maigrit et prend un goût désagréable. En Dauphiné, on lui donne le nom de *jalabre*; dans les Pyrénées il n'en a pas d'autre que celui de perdrix blanche.

Au reste, il est bon de remarquer avec M. de Buffon, 1°. que le lagopède n'est point une perdrix, et que ce nom lui est donné improprement; 2°. qu'il n'est blanc que pendant l'hiver, encore ne l'est-il pas entièrement, les plumes de sa queue étant en partie noires: en été, son plumage devient parsemé de taches brunes sur un fond blanc.

Pour achever de faire connoître le lagopède, je terminerai son article par le détail suivant que m'a fourni M. Villars. « Le jalabre n'est que de la grosseur d'un pigeon domestique; car il ne faut pas le comparer au patu, au romain, etc. qui sont plus gros. Je vous dirai même, après avoir vu cent fois le jalabre, qu'il ressemble assez au pigeon par son vol, son aile longue et pointue, et plutôt qu'à aucune espèce de perdrix, qui toutes battent de l'aile, tandis que le jalabre vole le plus souvent à voile tendue. »

J'observerai néanmoins, quant à la taille du lagopède, (que M. Villars compare, à cet égard, au pigeon ordinaire, en quoi il s'accorde assez avec M. de Buffon qui dit que son poids est de quatorze onces) j'observerai, dis-je, que cela peut être vrai du lagopède des Alpes, mais que je suis fondé à croire celui des Pyrénées plus gros, quoique, en général, toutes les espèces d'animaux y soient plus petites que dans les Alpes; et cela d'après l'assertion très-positive de M. *Graulle de Peyre* ¹ qui a une parfaite connoissance de ce gibier, et qui m'assure que, dans les Pyrénées, la perdrix blanche est

¹ Lettre du 26 août 1791.

plus volumineuse et plus pesante que les plus grosses perdrix rouges de ces montagnes, dont les moindres pèsent 17 à 18 onces. Ce témoignage d'ailleurs vient à l'appui et prouve la justesse d'une observation de Linnée, que M. de Buffon a révoquée en doute; savoir, qu'il y a des lagopèdes de différentes grandeurs, suivant les lieux, et que le plus petit de tous est celui des Alpes.



CHAPITRE II.

De la Caille.

LES cailles arrivent d'Afrique, dans nos contrées, vers la mi-avril, débarquant d'abord sur les côtes de nos provinces méridionales, d'où elles se répandent ensuite, de proche en proche, dans les provinces intérieures. On prétend que, pour faire le trajet de mer qui sépare les côtes d'Afrique de celles de la Provence, elles ne mettent que six ou sept heures; et la preuve s'en tire de ce que celles que l'on tue, immédiatement après avoir pris terre, ont encore du grain dans le jabot, et que l'on sait qu'il ne leur faut guères plus de temps pour le digérer. On les trouve, à leur arrivée, dans les prairies et les blés verts, ce qui fait qu'on les appelle alors *cailles vertes*. Cét oiseau ressemble beaucoup en petit à la perdrix, tant par sa forme que par sa manière de vivre et ses habitudes; mais son vol est bien moins haut que celui de la perdrix, et elle s'enlève rarement à plus de trois ou quatre pieds de terre, filant toujours très-droit, et se posant ordinairement à peu de distance. Elle tient beaucoup, et il est souvent très-difficile de la relever, quoiqu'on l'ait vue se poser. Le mâle est aisé à distinguer de la femelle: celle-ci a la poitrine blanchâtre, mouchetée de noir; le mâle, rous-

sâtre, sans mélange d'autre couleur; et il a, d'ailleurs, le bec noir, ainsi que la gorge.

Peu de jours après son arrivée, la caille se met à pondre, de manière que sa ponte se rencontre à-peu-près avec celle de la perdrix: elle est aussi à-peu-près du même nombre d'œufs, savoir, quinze à seize.

Nous voyons peu de cailles dans nos provinces septentrionales, en comparaison de celles du midi, telles que le Languedoc et la Provence. En Provence, particulièrement, lors de leur passage, on en trouve en abondance, et surtout dans les parties de la côte qui ont des pointes avancées dans la mer. Quelques petites îles, voisines de la côte, telles que *Pomégues* et *Ratonneau*, à une lieue de Marseille; les îles de *Lérins* près d'Antibes; celles d'*Hyères* situées à trois lieues en mer, en face de la petite ville de ce nom; celles de *Riou*, de *Jéres*, et de *Maire*, au sud de Marseille, entre cette ville et la Ciotat, dont la plus éloignée de la côte, qui est celle de *Riou*, n'en est qu'à trois quarts de lieue; ces îles, où elles ont coutume de faire une station pour s'y reposer, en sont couvertes, certains jours, dans le temps du passage, c'est-à-dire, du quinze avril au quinze mai. Alors, des bandes de chasseurs s'y rendent pour y faire des parties qui durent quelquefois plusieurs jours; ils y portent des provisions de bouche, et s'établissent sous des tentes, dans celles qui ne sont point habitées. Ces chasses sont ordinairement fort abondantes, tant que le vent souffle du midi, attendu que c'est ce vent qui amène les cailles; et au contraire, par le vent du nord, il n'y a point de passage. Outre les cailles, on rencontre quelquefois sur ces îles, des râles de genêt, ou rois-de-cailles, des tourterelles et des huppés, qui s'y arrêtent également pour se reposer. Mais la plupart des cailles qu'on tue à ce passage, sont maigres; elles ne deviennent grasses qu'après la récolte, dans les mois d'août et de septembre; les cailleteaux, alors, ont pris toute leur croissance, et c'est là le vrai temps de la chasse des cailles.

On les trouve, en cette saison, dans les chaumes, les vignes, les sainfoins, les luzernes, et dans les champs de blé-sarrasin, qui ne se moissonne que fort tard.

Les cailles nous quittent à la fin de septembre: on rencontre encore quelques traîneuses jusques vers la mi-octobre; d'autres, mais en très-petit nombre, blessées, ou trop grasses pour entreprendre le voyage, restent dans le pays pendant l'hiver. J'en ai vu tuer une en Normandie, le jour de saint Martin. J'en ai vu une autre, le 7 mai, restée de l'année précédente; mais quant à celle-ci, elle avoit été dans l'impossibilité absolue de partir: cette caille, dont je ne parle que pour la singularité de la rencontre, n'avoit qu'une aile; l'autre manquoit entièrement, et étoit tombée, tout près du corps, sans doute à la suite d'un coup de fusil qui l'avoit brisée dans le gros; aussi n'eus-je pas la peine de la tirer; mon chien la prit dans une pièce de blé, et me l'apporta vivante. La blessure, que j'examinai, étoit parfaitement cicatrisée, et recouverte de plume, ce qui prouve évidemment que ce n'étoit pas une caille arrivante.

Mais voici sur ce sujet une anecdote bien plus remarquable, et qui prouvera que les cailles restent dans nos climats pendant l'hiver en beaucoup plus grand nombre qu'on ne l'imagine.

A la fin de février. 1782, dans la paroisse de *saint Julien*, près le *Mesle-sur-Sarte*, entre Mortagne et Alençon, un bûcheron abattant dans une haie un de ces arbres vulgairement appelés *l'estrogne*, en Normandie, vit sortir du pied de cet arbre qui étoit creux, quinze ou vingt cailles qui à peine pouvoient se traîner, et qui se réfugièrent dans la haie. Un chasseur tout voisin de là, averti sur-le-champ par le bûcheron, y vint avec son chien, qui prit sept de ces cailles, et en eût pris davantage, si la nuit ne fût survenue. Ces pauvres animaux étoient de vrais squelettes; il ne leur restoit que la peau et les os. Je tiens ce fait singulier du chasseur

lui-même, dont la véracité m'est connue, et dont le témoignage mérite toute croyance.

Lorsque le temps du passage des cailles pour retourner en Afrique est arrivé, c'est-à-dire, depuis le 15 d'août jusqu'aux premiers jours d'octobre, il se fait, aux environs de Marseille, dans toute cette étendue de terrain, couverte de bastides, qu'on appelle le *taradou*, une chasse très-agréable, pour laquelle on se sert d'appeaux vivans. Ce sont de jeunes mâles de l'année, pris au filet, et qui se conservent d'une année à l'autre, dans des chambres ou en volière, ayant soin de ne pas leur donner de millet, qui les engraisse trop. Au mois d'avril, on les aveugle, en leur passant légèrement sur les yeux un fil de fer rouge; opération qui en fait mourir quelques-uns. Au mois de mai, on les plume en partie sur le dos, aux ailes et à la queue, sans trop les déshabiller, pour avancer leur mue, parce que s'ils muoient dans le temps du passage, cela les empêcheroit de chanter. A l'entrée du mois d'août, on les met en cage, pour les y accoutumer; et lorsque le temps de la chasse est arrivé, on plante dans les vignes, de distance en distance, des pieux de 8 à 10 pieds, auxquels on attache transversalement de l'un à l'autre, deux rangs de planches garnies de clous à crochet, pour y suspendre des cages. Lorsqu'on a peu d'appeaux, on se contente de clouer longitudinalement, sur chaque pieu, une planche d'environ trois pieds de longueur, et de 8 à 10 pouces de large, dans laquelle on fiche trois clous pour recevoir autant de cages. On multiplie les pieux et les cages, à proportion de l'étendue des vignes. Elles restent ainsi suspendues, tant que dure la saison du passage. Un homme est chargé de donner à manger aux appeaux et de les garder, pendant la nuit, dans une cabane construite exprès sur le lieu, lorsque cette chasse se fait en pleine campagne; car on peut se dispenser de cette précaution, lorsqu'elle se fait dans des vignes enfermées de murs qui font partie de l'enclos d'une bastide. Les cailles

appelantes, qui sont au nombre de 30, 40, 50, et quelquefois cent, suivant que le terrain où l'on chasse est plus ou moins étendu, chantent dès l'aube du jour, et attirent autour des cages non-seulement celles qui passent, mais celles qui se trouvent répandues dans les environs. Deux heures après soleil levé, lorsque la rosée est essuyée, le chasseur se rend sur les lieux, sans chien, et bat les vignes, doucement et à petit bruit, pour ne pas effaroucher les cailles rassemblées autour des cages, qui partiroient par douzaines, s'il en faisoit trop. Cette première battue faite, il va chercher, ou se fait amener un chien, qui fait lever celles qui ne sont point parties. Un seul chasseur peut tuer 50 ou 60 cailles dans une matinée; mais, pour que cette chasse réussisse, il faut que la mer soit calme; pour peu qu'elle soit agitée, il n'y fait pas bon, et les cailles ne passent point. La chasse est bien plus abondante, lorsqu'on enferme un terrain, ainsi garni d'appeaux, avec des filets suspendus à des pieux disposés autour de l'enceinte, qui se tendent le matin, et dans lesquels les cailles viennent se jeter, à mesure qu'on les fait partir en battant les vignes; ce qui n'empêche pas qu'en même temps, on ne puisse se donner le plaisir de les tirer au fusil. Alors, celles qui échappent au coup, sont prises dans les filets. Mais ces filets, qui sont de soie verte, font un article de dépense considérable, et il n'y a que les gens riches ou fort aisés qui les emploient dans des vignes encloses de murs qui accompagnent leurs bastides. On peut prendre de cette manière jusqu'à 1500, ou 2000 cailles pendant les six semaines que dure cette chasse, suivant que le terrain est plus ou moins étendu.

Il paroît que non-seulement les cailles séjournent plus long-temps en Italie qu'en France, mais qu'il y en reste beaucoup pendant l'hiver. Olini¹ dit que, dans la campagne de Rome, elles s'en vont à la fin de l'été, et au plus tard,

¹ *Uccellaria; ovvero Discorso della natura e proprietà di diversi uccelli, etc.; in Româ, 1622, in-4°.*

dans les premiers jours de novembre; et que celles qui sont trop grasses pour repasser en Afrique, vont s'établir dans les lieux bas et abrités, où le froid se fait moins sentir qu'ailleurs. Cesare Solatio, déjà cité dans la première partie de cet ouvrage, dit que les cailles qui s'en vont au mois de septembre, sont les grosses qui se sont engraisées, et que les petites cailles maigres, que les chasseurs appellent *cailles de montagne*, parce qu'elles sont nées dans les montagnes, ne s'en vont qu'en octobre; qu'on trouve encore de ces dernières, pendant tout le mois de novembre; ce qui s'accorde assez avec ce que dit Olina.

Espinar dit qu'elles quittent l'Espagne au mois de septembre, et que, dès le premier jour de gelée blanche, elles disparaissent, quoiqu'il y en eût encore beaucoup la veille.

En Sardaigne, suivant la nouvelle histoire naturelle de cette île, une partie des cailles seulement s'en va aux premières pluies de l'automne, et il en reste encore en quantité pendant l'hiver. On va expressément à la chasse aux cailles, en cette saison; on les entend chanter, et on les rencontre dans les champs, par compagnies de cinq ou six. On s'aperçoit seulement que le nombre en est considérablement diminué, et on le voit augmenter au mois d'avril.



CHAPITRE III.

Du Râle de genêt.

Le râle de genêt, ainsi nommé de ce qu'il habite, par préférence, les lieux couverts de genêts, est un oiseau de passage qui arrive dans nos contrées, et en part aux mêmes époques que la caille, ce qui fait qu'en certaines provinces

on lui donne le nom de roi-des-cailles. Il est en grosseur presque le double du râle d'eau. Il a le dessus du corps jaunâtre, ou plutôt de couleur de terre cuite, la poitrine grise, le bas du ventre et les côtés tannés, avec des taches brunes ondées de blanc. Il porte, en volant, les jambes et cuisses pendantes, comme la plupart des oiseaux aquatiques, et ne vole qu'avec peine et fort lentement; ce qui ne doit s'entendre pourtant que de ceux qui sont gras; car, lorsqu'il est maigre, son vol est assez rapide, et il va se remettre fort loin. Mais, s'il vole mal lorsqu'il est gras, en récompensé, il court très-vîte. Cet oiseau pond dans les prairies et dans le plus fourré des herbes, ce qui rend son nid difficile à trouver, à moins qu'un chien, par hasard, ne mette le nez dessus. C'est pour cela que beaucoup de chasseurs qui n'en ont jamais rencontré, et même quelques ornithologistes disent qu'on ne sait où il fait son nid. Sa ponte est de huit à dix œufs, selon M. de Buffon. Le mâle ne diffère de la femelle qu'en ce qu'il est plus gros, et d'une couleur plus foncée. Le cri du râle est *crex crex*, et ressemble fort à celui de la petite grenouille de haie; de là le nom de *crex*, qu'on lui a donné en latin. Il se fait souvent entendre la nuit.

Les râles se tiennent dans les prairies, jusqu'après la fauchaison: alors ils se retirent dans les genêts, les avoines, les orges, et les blés-sarrasins. On en trouve aussi dans les vignes, et sur les bords des jeunes tailles; quelques-uns reviennent aux prairies, dans le temps des regains.

Je ne puis dire par moi-même, si l'on voit des râles dans les prairies, en même temps que des cailles vertes, à compter depuis la fin d'avril jusqu'après la fauchaison, n'ayant jamais chassé, en cette saison, dans des pays de prairies. Il faut croire qu'il s'y en rencontre quelquefois, puisqu'ils y font leur ponte: cependant, je n'ai jamais ouï dire à aucun chasseur qu'il en ait rencontré ni tué, à cette époque, ni dans les prairies, ni ailleurs. En général, on ne tue les râles

de genêt que depuis la fin d'août jusqu'aux premiers jours d'octobre; et je n'en ai jamais vu dans cette saison, non plus que tous les chasseurs que je me suis trouvé à portée de consulter à ce sujet.

Là chasse du râle est singulière, et tout-à-fait différente de celle de la perdrix et de tout autre gibier. Lorsqu'un râle part dans une pièce de genêt, il se remet assez près; mais lorsqu'on arrive à la remise, il est déjà à cent pas de là, et ne repart plus qu'après avoir couru long-temps devant le chien qui le suit à la piste. Il ruse beaucoup, donne des défaites, se rase, va et revient sur lui-même. Il court alors en s'allongeant, se coule par-dessous les herbes, et paroît glisser plutôt que marcher, tant sa course est rapide. Souvent, en faisant ses retours, il passe entre les jambes des chasseurs, et en ce moment, il ne paroît guères plus gros qu'une souris. Il arrive même, lorsque les genêts sont fort hauts, qu'il monte et se perche au haut d'un genêt; ou bien, il gagne une haie voisine, et s'y perche dans quelque touffe de coudre ou d'épine. C'est surtout lorsqu'ils sont fort gras, et peuvent à peine voler, qu'ils ont recours à cette ruse.

Les chiens d'arrêt ne sont pas bons pour cette chasse; il faut des choupilles qui suivent le nez en terre. Les vieux chiens y sont les meilleurs, parce qu'étant moins vifs, ils ne s'emportent pas comme les jeunes, et savent démêler les ruses du râle, en le suivant pied-à-pied.

Je doute qu'il y ait en France aucun pays, où il se trouve plus de râles, qu'en un petit canton de la Normandie, qui comprend sept à huit paroisses aux environs de Carrouges, à cinq lieues de la ville d'Alençon, terrain fort maigre, et où il se trouve quantité de genêts, et beaucoup de blé-sarrasin : mais ce sont bien plus les genêts que le blé-sarrasin qui les attirent : et on en a la preuve, en ce que plusieurs paroisses, voisines de ce canton, avoient, il y a quinze à seize ans, beaucoup de ce gibier, et n'en ont que très-peu aujourd'hui, quoiqu'il y ait autant de blé-sarrasin

que dans celles où il abonde. La raison de ce changement, c'est que dans ces paroisses, autrefois que les grains étoient moins chers qu'aujourd'hui, les cultivateurs laissoient reposer les terres pendant sept à huit ans. Ces champs, laissés en friche, se couvroient d'herbes et de genêts, qui croissent volontiers dans ce terrain, et servoient à élever des bestiaux; mais en même temps, ils servoient de retraite aux râles. Actuellement que les cultivateurs ensemencent davantage, et que les genêts ont disparu, on y voit peu de ces oiseaux. Dans le canton dont je viens de parler, certaines années où les râles abondent; ce n'est pas chose rare que d'en tuer dix à douze en une chasse.

Les jeunes râles ne sont pas, à beaucoup près, aussi gras que les vieux. On en trouve, au mois de septembre, qui ne sont encore qu'aux deux tiers de leur crue; c'est ce qui me fait croire que ces oiseaux font deux pontes, l'une en arrivant dans le pays, l'autre en juillet, comme le dit Zinnani¹, et comme quelques ornithologistes le disent de la caille.

¹ S'il falloit en croire cet ornithologiste italien, dans son traité intitulé *Delle uova e dei nidi degli uccelli*, imprimé à Venise, en 1737, in-4°, l'oiseau qu'il appelle roi-de-cailles (*Rè delle quaglie*), et auquel il donne les noms latins de *crex et ortygometra*, qui, véritablement, appartiennent au râle de genêt, seroit pourtant différent du râle; car il dit que le roi-de-cailles est ainsi nommé, non parce qu'il est le conducteur des cailles, lorsqu'elles arrivent, mais parce qu'il est parfaitement semblable à la caille, dont il diffère seulement par la grosseur. Or certainement cela ne convient point au râle de genêt, qui est, à la vérité, reconnu pour avoir, à-peu-près, les mêmes habitudes que la caille, mais qui ne lui ressemble en rien par sa figure. Il dit encore que la femelle du roi-de-cailles ne pond que cinq œufs au plus, tandis que la femelle du râle de genêt en pond huit à dix, suivant M. de Buffon. On doit donc présumer que Zinnani n'a point vu l'oiseau dont il parle, mais seulement son nid et ses œufs; et que cette parfaite ressemblance, à la grosseur près, qu'il lui prête avec la caille, n'est fondée que sur un faux rapport; sans quoi il faudroit admettre un roi-de-cailles différent du râle de genêt.

Malgré l'opinion commune, qui veut que les râles arrivent dans nos contrées, en même temps que les cailles, je suis porté à croire qu'ils y arrivent plus tard : premièrement, parce qu'on ne voit point de râles aux mois d'avril et de mai ; secondement, parce qu'il est d'expérience, que dans les pays à râles, il s'en voit peu, certaines années où il y a beaucoup de cailles, et que le contraire arrive en d'autres années où les cailles sont rares.

Les râles disparaissent à la fin de septembre, ou dans les premiers jours d'octobre, plus tôt ou plus tard, selon le temps qu'il fait. C'est la première gelée blanche qui en décide. On prétend qu'alors ils se recèlent dans des herbes épaisses, au fond de quelques fossés ; qu'ils s'y dégraissent avec une espèce de petite graine qui leur est propre, et qu'ensuite ils s'en vont.

Il en est de ces oiseaux comme des cailles ; il en reste quelques-uns dans le pays : un chasseur, très-digne de foi, m'a assuré en avoir trouvé deux, au mois de février, dans un fossé profond, où ils étoient enfouis dans les herbes sèches, si épaisses qu'ils ne purent s'en tirer, et que son chien les gueula.

Le râle a sa passée, soir et matin, comme la bécasse, c'est-à-dire, qu'il part le soir, de l'endroit où il est cantonné, pour aller *véroter* pendant la nuit, dans les champs. Mais, lorsqu'il est très-gras, il reste toujours dans la même pièce de genêt ; ce qui fait que, lorsqu'on veut se procurer des râles, pour un jour déterminé, on va, quelques jours auparavant, les détourner, en battant les endroits où il y en a ; et le jour qu'on veut les tuer, on est sûr de les y trouver.

C'est un excellent gibier que le râle, lorsqu'il est bien gras : il a plus de funet, et un goût plus sauvagin que la caille ; et c'est pour cela, je pense, que beaucoup de chiens ne le suivent pas volontiers. Il se corrompt très-promptement, raison pour laquelle on n'en fait pas d'envois. On le mange, comme la bécasse, sans le vuidier, avec des rôties dessus.



CHAPITRE IV.

De l'Alouette.

J'AI peu de chose à dire de la chasse des alouettes, parce que les chasseurs ne s'amuseut guères à les tirer. Cependant, il y a une manière de les chasser au fusil, qui ne laisse pas d'être agréable et fructueuse, et où la petitesse du gibier est compensée par la quantité qu'on en tue. C'est la chasse au miroir dont je veux parler.

Ce qu'on appelle *miroir* est un morceau de bois de neuf à dix pouces de long, plat, et d'environ deux pouces de large en dessous, et formant en dessus le dos d'âne, non pas arrondi, mais partagé en plusieurs pans étroits, de même que les extrémités qui sont coupées en talus ou plan très-incliné. Chacun de ces pans est incrusté de divers petits morceaux de glace, mastiqués dans des entailles destinées pour les recevoir. Ce miroir est percé, par dessous, dans son milieu, d'un trou profond d'un pouce, dans lequel entre une broche de fer, un peu moins grosse que le petit doigt, laquelle est emmanchée dans une bobine qu'elle dépasse par en bas comme par en haut. Un piquet d'un pied de long, enfoncé en terre, et percé en haut d'un trou vertical d'environ deux pouces de profondeur, reçoit dans ce trou l'autre extrémité de la broche; et au moyen d'une ficelle envidée autour de la bobine, un homme assis par terre à une certaine distance, dans un trou qui le cache en partie, ou dans une loge ouverte par devant, tenant en main le bout de la ficelle, fait tourner le miroir à volonté, à-peu-près comme ces moulinets que font les enfans dans une coque de noix. A l'aide de cet instrument, d'une *moquette*, qui est une alouette vivante, d'un appeau, et d'un filet à nappes, on

prend des quantités très-considérables d'alouettes, qui, passant au-dessus du miroir, descendent, et s'en approchent pour s'y mirer, en voltigeant à l'entour. Au lieu de se servir du filet, on peut s'amuser à les tirer, ce qui est aisé, lorsqu'elles papillotent en l'air, pour considérer le miroir; mais, en ce cas, un homme seul ne peut suffire : il lui faut un tourneur, c'est-à-dire, un second qui fait jouer l'instrument; ce qui n'est pas nécessaire lorsqu'on se sert du filet, avec lequel il est très-ordinaire de prendre, en une matinée, douze, quinze et dix-huit douzaines d'alouettes, quoiqu'on n'en prenne le plus souvent qu'une à-la-fois. La chasse est moins abondante au fusil; mais on ne laisse pas d'en tuer plusieurs douzaines; et non-seulement on prend, ou tue à cette chasse des alouettes, mais très-souvent des émouchets et tiercelets qui viennent fondre sur la moquette, des pigeons, et quelques autres oiseaux qui aiment à se mirer.

La saison de la chasse au miroir commence à la Saint-Michel, et dure jusqu'à la Saint-Martin. L'heure est depuis le lever du soleil jusqu'à dix ou onze heures : les jours de gelée blanche sont les plus favorables. On trouve une description fort détaillée de cette chasse, dans *l'Avicéptologie Française*, avec des figures qui ne laissent rien à désirer, parmi lesquelles sont celles de quelques miroirs différens de celui dont je viens de parler, qui est le plus connu; d'un entre autres, avec lequel le chasseur au fusil peut se passer d'un second.

On peut encore s'amuser à tirer les alouettes en hiver, lorsqu'il y a un peu de neige sur la terre. Alors, elles volent par grandes bandes, et vont se remettre assez près, lorsqu'on les fait partir; et en les poursuivant, on ne laisse pas d'en tuer quelques-unes, se laissant plus aisément approcher qu'en tout autre temps. Il m'est arrivé, un jour, d'en tuer vingt-huit, en moins de deux heures, à une, deux et trois par coup, dans un champ de quatre ou cinq arpens. Il neigeoit un peu en ce moment, et elles ne partoient de

l'extrémité du champ, que pour aller se remettre à l'autre. Il n'y eut que la difficulté de charger mon fusil, à cause de la neige qui tomboit, qui me fit quitter prise; sans quoi, j'en aurois tué beaucoup davantage.

Il y a plusieurs espèces d'alouettes, dont la plus grande partie sont passagères. La plus commune et la plus nombreuse est celle qu'on appelle *mauviette* à Paris, où il en vient une quantité innombrable de la Beauce. On prétend que les alouettes maigrissent, lorsque le vent du midi souffle, et que le vent du nord les engraisse, surtout lorsqu'il est accompagné de brouillards. De toutes les alouettes, la plus grosse est celle qu'on appelle *calandre* : celle-ci n'est pas commune, si ce n'est dans nos provinces méridionales. Il y a beaucoup de provinces où on ne la connoît pas. Elle approche, pour la taille, de l'étourneau. Son bec est plus court et plus fort que celui des autres alouettes; ses jambes et ses pieds sont les mêmes. Elle a l'estomac semé de taches noirâtres, et d'un gris foncé, à-peu-près comme la grive, et autour du cou, deux doigts au-dessous du bec, un cercle de plumes noires. Elle vole seule pour l'ordinaire; elle est grasse en automne, et c'est un très-bon manger. On lui donne, en Provence, le nom de *coulassade*, à cause de son collier noir.

Le cochevis est une autre espèce d'alouette, appelée aussi *alouette luppée*, à cause d'une crête de plumes qu'elle a sur la tête. Elle est à-peu-près de la grosseur de l'alouette ordinaire, mais bien moins commune. Elle va toujours seule : on la rencontre fréquemment, surtout pendant l'hiver, le long des grands chemins, où elle cherche sa nourriture, dans le crottin de cheval. En Béarn, on prend beaucoup de cochevis avec le filet à nappes, le même dont on se sert pour prendre les alouettes au miroir; et voici comme se fait cette chasse. On choisit un endroit où ces oiseaux sont sujets à passer, qui, pour le mieux, doit être un terrain couvert de fougère. On y laboure, à petits sillons, l'espace

que doit couvrir le filet. Le chasseur, caché dans une loge de ramée, appelle les cochevis avec un petit sifflet de fer-blanc qui imite parfaitement leur chant. En outre, on pose sur la place trois ou quatre cages, dans chacune desquelles sont deux ou trois de ces oiseaux, indépendamment d'un autre cochevis vivant, attaché, au milieu de l'emplacement du filet, à l'extrémité d'une petite baguette d'environ un pied et demi de haut, que le chasseur fait voltiger, en tirant de sa loge une ficelle qui répond à la baguette. Les cochevis, attirés d'abord par le sifflet, sont ensuite déterminés par le chant de leurs camarades qui les appellent, à descendre sur la place, où le filet se renverse sur eux.



CHAPITRE V.

Du Faisan.

LE faisan est de la grosseur d'un coq ordinaire; c'est un oiseau superbe, et qui, dit M. de Buffon, peut, en quelque sorte, le disputer au paon pour la beauté, ayant le port aussi noble, la démarche aussi fière, et le plumage presque aussi distingué. Cela ne doit s'entendre que du mâle; car le plumage de la faisane a peu d'éclat, et ressemble à celui de la caille; ce qui fait qu'à la chasse, il est très-aisé de les distinguer et de ne pas tirer une poule pour un coq. La ponte de ces oiseaux qui se fait presque toujours dans les bois est pour l'ordinaire de dix à douze œufs. La saison des faisandeaux répond à-peu-près à celle des perdreaux. Les faisans de l'année marquent au fouet de l'aile comme les perdrix; les jeunes coqs se reconnoissent d'ailleurs à l'ergot qui est rond et obtus, au lieu qu'il est long et pointu chez les vieux. Les femelles ont aussi au derrière de la jambe un très-petit ergot qui est moindre chez les jeunes, et plus saillant chez

les vieilles, plus ou moins suivant l'âge. En outre, cet ergot, chez les jeunes, est entouré d'un petit cercle noir qui ne disparoît qu'à la seconde ponte. Les jambes des très-vieilles poules seulement, comme de cinq ou six ans, sont plus ridées et d'une couleur plus sombre que celles des jeunes de l'année; elles ont aussi le cristallin de l'œil jaunâtre, tandis que celles de l'année, et même de deux ans, l'ont blanc; mais tout cela n'est pas sans beaucoup d'exceptions. La marque la moins équivoque peut-être est au bec qu'on reconnoît plus tendre au toucher dans les jeunes que dans les vieilles.

Le faisan passe pour un oiseau stupide; lorsqu'on le surprend, le plus souvent il se rase comme un lapin, se croyant en sûreté dès qu'il a la tête cachée; et alors, il se laisse quelquefois assommer d'un coup de bâton. Il aime les lieux bas et humides, et se tient volontiers au bord des marès qui se trouvent dans les bois, ainsi que dans les grandes herbes des marais qui en sont voisins, et surtout ceux où il y a des touffes d'aunes. L'instinct de ces oiseaux n'est pas aussi social que celui des perdrix. Dès qu'ils n'ont plus besoin des soins de la mère, ils se séparent et vivent dans la solitude, s'évitant les uns les autres, si ce n'est dans les mois de mars et d'avril, temps où le mâle recherche la femelle. C'est alors qu'il est facile de les trouver dans les bois, se décelant eux-mêmes par un battement d'ailes fréquent qui se fait entendre de fort loin.

Pendant le jour, les faisans se tiennent à terre, dans les taillis, d'où ils sortent de temps en temps dans les chaumes et terres nouvellementensemencées: mais ce n'est que dans les pays où ils sont communs qu'ils se montrent en plaine. Dès que le soleil se couche, la plus grande partie gagnent les gaulis et les cantons où il y a de grands chênes pour se brancher et y passer la nuit; et en montant sur les arbres, ils ne manquent pas de crier, surtout en hiver; ensorte qu'en se mettant, sur le soir, aux aguets

dans le bois, on est averti par leur chant des lieux où il y en a de branchés; et lorsque la nuit est venue, en se rendant sous les arbres qu'ils ont choisis, on peut les tirer tout à son aise; car alors le faisan se laisse approcher autant qu'on veut, et souffre même qu'on lui tire plusieurs coups de fusil, sans quitter l'arbre. Cette chasse nocturne est très-familière aux braconniers des environs de Paris, qui en détruisent ainsi une grande quantité, même dans les nuits les plus sombres, un oiseau de cette taille pouvant toujours être aperçu, surtout lorsque les arbres sont dépouillés de feuilles.

On est assez généralement persuadé qu'en tenant une mèche soufrée et enflammée au dessous d'un faisan perché dans un arbre, de manière que la fumée du soufre arrive jusqu'à lui et l'enveloppe, il tombe suffoqué par cette fumée; et l'on prétend que les braconniers en détruisent beaucoup par ce moyen dans les endroits qui en sont bien peuplés. L'auteur des *Ruses du braconnage* soutient que c'est un conte populaire qui ne mérite aucune croyance, et cite même à ce sujet l'essai qu'il a fait inutilement de cette mèche soufrée dans le parc de *Gros-bois*. On est d'autant plus disposé à l'en croire, que lui-même avoit fait long-temps dans les environs de Paris le métier de braconnier. Rien n'est plus vrai cependant que cette manière de braconner les faisans; et voici une aventure dont je puis garantir l'authenticité, qui ne permettra pas d'en douter. Il y a près de vingt ans que plusieurs braconniers s'associèrent pour prendre des faisans dans le parc du château de Richelieu, en Poitou, où il y en avoit alors beaucoup. La nuit, ils escaladoient les murs du parc, munis de mèches soufrées, fixées au bout de longues perches, et d'une lanterne. L'un d'eux restoit en dehors pour recevoir les faisans que, l'expédition faite, ses cama-

* *Les Ruses du Braconnage mises à découvert, etc. par L. La Bruyère, Garde de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, Prince du sang; Paris, 1771, in-12.*

rades lui jetoient par dessus le mur. Ils réussissoient si bien à faire tomber ces pauvres oiseaux, à mesure qu'ils les apercevoient dans les arbres, qu'un certain jour, après en avoir abattu une vingtaine, ils vinrent à l'endroit où ils croyoient avoir laissé leur camarade, pour lui jeter leur capture, ce qu'ils ne firent qu'après l'avoir préalablement appelé, pour savoir s'il étoit à son poste. Ils s'étoient mal orientés pour le trouver; il étoit à quelque distance de là. Mais le hasard voulut qu'un particulier de Richelieu qui s'en alloit de grand matin conduire de la mercerie à un marché voisin, se rencontrât, en ce moment, à l'endroit où ils appeloient. Celui-ci répondit à leur voix : on le prit pour le camarade, et il lui fut jeté par dessus le mur vingt faisans, qu'il arrangea dans ses paniers, et vendit, à son retour, à un coquetier de la ville de Poitiers. L'aventure se divulgua, et rendit les gardes-chasse de Richelieu plus vigilans; de sorte qu'au bout de quelque temps, ils parvinrent à surprendre les braconniers, qui néanmoins ne furent point trouvés saisis de leurs mèches. Ils furent tenus assez longtems en prison sans être convaincus, et sans convenir du fait, quoique dans l'information plusieurs témoins déposassent les avoir vus sortir la nuit avec une lanterne et des gaules à la main, auxquelles pendoit je ne sais quelle *guenille* : c'étoit l'expression dont se servoient ces témoins. M. le maréchal de Richelieu, étant venu à sa terre, voulut vérifier le fait par lui-même; et fit appeler le mercier qui avoit vendu les faisans et le coquetier qui les avoit achetés. Tous deux en convinrent. M. le maréchal leur pardonna, fit suspendre la procédure et élargir les braconniers. Ceux-ci, mis en liberté, avouèrent leur ruse, et racontèrent la chose comme elle s'étoit passée. Un autre fait très-connu, et qui seul suffiroit pour prouver la réalité du braconnage dont il s'agit, c'est que, dans certains cantons du Languedoc et de la Provence, on est dans l'usage d'enfumer ainsi les moineaux et autres petits oiseaux, en plaçant un réchaud avec du soufre sous les berceaux ou allées

couvertes des jardins, où ils ont coutume de se rassembler sur le soir, en grandes troupes, pour y passer la nuit; mais il faut être alerte pour les ramasser aussitôt qu'ils tombent à terre; car pour peu qu'on tarde, ils ont bientôt repris leurs sens et s'envolent, n'étant qu'asphyxiés par la vapeur du soufre et non pas étouffés.

Les capitaineries royales et les terres des princes, aux environs de Paris, abondent en faisans, parce qu'elles en ont été peuplées originairement. On est parvenu à les y fixer dans les lieux mêmes qui leur convenoient le moins, et à les faire multiplier dans l'état de liberté, à force d'industrie et d'attentions; et l'on a d'ailleurs le soin de renforcer et d'entretenir cette population, en lâchant tous les ans un certain nombre de faisandeaux élevés domestiquement dans des faisanderies. Mais il y a peu de contrées en France où se trouve le faisan vraiment sauvage et indigène; et en recherchant bien l'origine de ces oiseaux dans les endroits où il y en a, on retrouveroit probablement l'époque plus ou moins reculée à laquelle ils y ont été apportés à dessein, ou ont commencé à s'y propager par le voisinage de quelque terre qui en a été autrefois peuplée par les propriétaires, et d'où ils se sont égarés, n'ayant pas trouvé le terrain à leur gré; car le faisan ne se plaît pas partout, et souvent on ne réussit pas à le fixer où l'on veut. M. de Buffon cite l'exemple d'une terre de l'Auxois en Bourgogne dont le propriétaire, fort riche, et qui n'a épargné ni soins ni dépenses, n'a jamais pu parvenir à la peupler de ce gibier. A cet exemple je puis ajouter celui de M. de *La Borde*, qui n'a pas eu plus de succès dans sa magnifique terre de la *Ferté-Vidame*, en Perche, aujourd'hui appartenante à S. A. S. M^{gr}. le duc de Penthièvre, malgré l'établissement le plus complet d'une faisanderie dirigée par d'habiles faisandiers. En vain plusieurs années de suite, on a lâché, dans la saison convenable, jusqu'à 500 faisandeaux à-la-fois; ils n'ont point multiplié dans l'état de liberté.

Chorier, historien du Dauphiné, qui écrivoit vers le milieu du siècle passé, nous dit que les *phaisans* se trouvent en plusieurs endroits de cette province, notamment dans la forêt de Cluse ou de Laye, à quatre lieues de Gap, qui leur est un séjour plus favorable qu'aucun autre endroit des Alpes, et où l'on en voit en plus grand nombre. Mais il est aisé de voir que, sous ce nom, Chorier n'a point entendu désigner le vrai faisan, l'oiseau du Phase, mais le petit tétras ou coq-de-bruyère, appelé aussi par les naturalistes *faisan noir* et *faisan de montagne*, puisqu'il ne fait d'ailleurs aucune mention particulière de ce dernier. En outre, je sais par des informations particulières prises sur les lieux¹ que dans l'Embrunois et le Briançonnois, le petit coq-de-bruyère n'est guères connu des chasseurs que sous le nom de *faisan*; et cette fausse dénomination s'étend probablement aux autres parties de la province où cet oiseau est indigène. Il y a plus; c'est que, dans toutes les Pyrénées, on appelle ainsi non-seulement le petit coq-de-bruyère, mais aussi celui de la grande espèce, si ce n'est dans quelques contrées où ce dernier est appelé *paon sauvage*; et que lorsqu'on veut parler du vrai faisan, on le distingue par le nom de *faisan gentil*. Il est donc au moins très-douteux que le véritable faisan existe en Dauphiné, quoique nombre de personnes soient imbues de cette opinion; et voici ce que m'a écrit à ce sujet M. l'abbé Ducros².

« J'ai parcouru une grande partie des montagnes du Dauphiné, et je n'ai jamais vu de faisans. Quelques chas-

¹ « Nous n'avons dans nos montagnes qu'une espèce de coq-de-bruyère; le mâle est tout noir; la femelle n'est pas tout-à-fait aussi grosse que le mâle, elle est toute grise. Ces coqs-de-bruyère, on les appelle, dans notre pays, *faisans*. C'est le sentiment de tous nos connoisseurs, qui disent que, dans nos montagnes, nous n'avons ni faisans ni gelinottes. » Lett. de M. Bonardel, curé de Guillestre, à 3 lieues d'Embrun, du 7 février 1787.

² Lettre du 13 mars 1786.

« seurs du *Vercors* (contrée située entre Die et Valence)
 « disent qu'on en a vu autrefois dans leurs forêts, mais j'ai
 « toujours soupçonné, sur leur description imparfaite, que ce
 « ne pouvoit être qu'une espèce de tétras dont on trouve dans
 « leur pays les deux espèces, celle à queue pleine et celle à
 « queue fourchue. Je crois pourtant qu'on a pu trouver
 « quelques faisans dans les Alpes dauphinoises si voisines
 « de celles du Piémont et de la Suisse où ils sont assez com-
 « muns. Il y a près de douze ans que je vis au crochet d'un
 « volailler un oiseau qui me surprit par sa grosseur, et
 « qu'on me dit être un faisan des montagnes du *Vercors*.
 « Je l'examinai attentivement, et comme il n'avoit ni le plu-
 « mage ni la longue queue du faisan, j'ai toujours cru que
 « c'étoit un métis provenant peut-être du faisan et du
 « tétras à queue pleine. Il ressembloit assez au coquar de
 « M. de Buffon. Malgré toutes mes recherches, je n'ai
 « jamais pu m'en procurer un semblable. »

Mais est-il bien vrai qu'il se trouve des faisans dans les Alpes du Piémont et de la Suisse, comme M. l'abbé Ducros en paroît persuadé? J'avoue que j'ai de la peine à le croire. Le faisan, quoi qu'on dise, n'est point un oiseau de montagne; il aime les forêts en plaine; il se plaît de préférence dans les lieux bas et marécageux; c'est un fait hors de doute. Enfin, presque tous les témoignages des naturalistes et voyageurs qui ont cité de hautes montagnes pour être habitées par des faisans, examinés de près, ne sont, en dernière analyse, que la confusion du petit tétras avec le faisan¹. Ce sentiment paroît être celui de M. de Buffon.

¹ Le témoignage d'Espinar, habile chasseur, est celui qui m'imposeroit davantage. Il prétend que le faisan habite les plus hautes montagnes de l'Espagne (*montes mas altos y asperos*); mais il ajoute, en même temps, qu'il se plaît sur le bord des eaux, dans les terrains humides et les endroits couverts de juncs (*en riberas, tierras humidas, juncares*). Comment concilier des inclinations si opposées? Je croirois donc volontiers que Espinar, attaché à la cour en sa qualité de porte-arquebuse

Il y a des faisans dans les montagnes du Forès, suivant l'auteur des *Mémoires sur l'histoire naturelle des provinces de Lyonnois, Forès et Beaujolois*¹; mais c'est encore un fait dont il est permis de douter: ce qui me paroît plus croyable, c'est qu'il peut s'y rencontrer quelque tétras ou coq-de-bruyère de la grande espèce, attendu qu'il y en a en Auvergne dans la forêt d'Oliergues qui confinè avec le Forès.

S'il faut en croire Pierre de Quiqueran, évêque de Sénez, dans son livre intitulé: *De Laudibus Provinciæ*, imprimé pour la première fois en 1551, les faisans abondoient, de son temps, dans la Provence, et ils y étoient en si grande quantité, qu'à cet égard il la compare à la Colchide, aujourd'hui Mingrelie, qui, comme on sait, est la patrie originale des faisans. Il ajoutè qu'on les y forçoit à cheval au cinquième ou sixième vol. Si le fait est vrai, les choses ont bien changé, car on ne connoît point aujourd'hui de faisans dans la Provence. Il est vrai seulement qu'il y en a à *Porquerolles*, l'une et la plus considérable des trois îles d'Hyères. Ils n'habitent point dans les deux autres qui sont *Port-cros* et le *Titan*. Cependant il y a quelques années que M. *Emery*, dernier commandant de l'île de Port-cros, aujourd'hui domicilié à Hyères, ayant fait venir de Porquerolles des œufs de faisan qui furent couvés par une poule, étoit parvenu à les multiplier dans son île, au point qu'ils y étoient aussi communs qu'à Porquerolles. Mais ensuite des raisons particulières l'engagèrent à détruire lui-même cette colonie, en faisant venir une troupe de chasseurs qui les tuèrent jusqu'au dernier. Ce fait, qui est certain, est contradictoire avec ce qui m'avoit été assuré par des personnes du pays; savoir, que les faisans de Porquerolles

du Roi, étoit peu au fait de la chasse des hautes montagnes, et n'a parlé ici que sur des oui-dire, confondant, comme tant d'autres, le petit tétras avec le faisan.

¹ Imprimés à Lyon, en 1765, 2 vol. in-8°. L'auteur est M. Alléon du Lac.

avoient une inclination exclusive pour cette île, et qu'inutilement on avoit essayé d'en transporter à Port-cros, d'où ils étoient toujours revenus dans leur patrie originaire. Si ce dernier fait est exact, on peut encore le concilier jusqu'à un certain point avec le précédent en disant qu'il ne s'agit ici que de faisans transportés d'une île à l'autre, au lieu de faisans couvés et éclos à Port-cros même, qui ont pu affectionner le lieu où ils étoient nés.

J'ai cherché à savoir si l'époque de cette peuplade de faisans à Porquerolles étoit connue par quelque tradition; mais on ne sait rien de cela sur les lieux, et l'opinion commune est qu'ils s'y sont établis naturellement, et sans l'intervention des hommes. Le sol de cette île, dont quelques parties sont cultivées, est sec et aride; on y trouve quelques bois de pins, et une espèce de ronce rampante portant un petit fruit, qui, dit-on, est une des principales nourritures des faisans. On y voit aussi des perdrix rouges et des lapins de fort bon goût: ces deux dernières espèces de gibier lui sont communes avec les deux autres îles de Port-cros et du Titan.

La forêt d'*Espeyran* située à un quart de lieue de Saint-Gilles en Languedoc, et dépendante de l'abbaye de cette ville, a été autrefois abondamment peuplée de faisans. Suivant une tradition assez générale dans le pays, cette colonie y fut établie vers 1680 par M. l'abbé de *Calvisson*, alors titulaire de l'abbaye de Saint-Gilles. D'autres la croient plus ancienne, et prétendent que les personnes les plus âgées n'ont jamais rien ouï dire de positif sur sa première origine. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1750 elle étoit encore dans l'état le plus florissant, et il est également certain que, depuis 1756, elle est entièrement détruite, et qu'il n'en est pas resté un seul faisan. Voici comme on raconte cette destruction. En 1755, mourut M. de *Monclus*, évêque d'Alais, et abbé de Saint-Gilles. Pendant sa maladie qui fut assez longue, et durant la vacance, ses gens d'affaires et domestiques, et ensuite les personnes employées par l'économat, firent

tellement main-basse sur ce gibier, que lorsqu'en 1756, M. l'abbé de Coriolis, nouveau titulaire, vint prendre possession de l'abbaye, il ne restoit plus dans la forêt que trois ou quatre vieux coqs qui périrent l'hiver suivant. Il entreprit de la repeupler. D'abord, il fit venir des œufs de Corse, les fit couvrir par des poules, et employa tous les soins pour la conservation des petits, mais inutilement. Il ne se rebuta pas : il se procura de jeunes faisandeaux des environs de Paris ; ils ne réussirent pas mieux, et il fut obligé d'abandonner l'entreprise. La forêt d'*Espeyran* a environ une lieue et demie de tour, et contient 150 arpents de bois, en chênes verts, chênes blancs, et quelques ormeaux le long des marais qui la bordent au midi et au couchant. Les faisans s'écartoient quelquefois dans les bois voisins, surtout lorsqu'il se faisoit dans la forêt des chasses fréquentes aux lapins, qui les effrayoient. Alors, ils se répandoient jusque dans la *Camargue*, qui est de l'autre côté du Rhône, et à plus de deux lieues de Saint-Gilles. Ces faisans étoient absolument abandonnés à eux-mêmes, et se multiplioient sans aucun soin. Seulement on avoit l'attention de leur tenir de l'eau dans des pierres creuses disposées en certains endroits du bois, et d'y répandre quelquefois du grain pour suppléer à leur nourriture. En 1746, D. Philippe, infant d'Espagne, depuis duc de Parme, étant venu avec le duc de Modène à Saint-Gilles, où il fit un séjour de 8 à 10 jours, on donna à ces princes le divertissement de la chasse dans la forêt d'*Espeyran*, et D. Philippe y tua quelques faisans.

La Touraine me paroît être le pays de France où il y a le plus de faisans dans l'état sauvage. On en trouve quelques-uns dans la plupart des forêts de cette province, entre autres dans celles de Loches et d'Amboise ; mais il y en a en assez grande quantité dans la haute et basse forêt de Chinon, ainsi que dans les bois de plusieurs paroisses circonvoisines, savoir, *Benét, Restigny, Saint-Patrice, Saint-Michel, les Essarts*, et autres. De ces bois, ils se répandent en plaine, où on les

rencontre fréquemment dans les landes et bruyères; quelquefois même dans des îles que forment la Vienne et la Loire, aux environs de Chinon. C'est ce qui arrive surtout dans les brouillards de l'automne. Enfin, ces oiseaux ont tellement affectionné le pays, qu'un garde-chasse de M. le marquis de *Rochecot*, seigneur de *Saint-Patrice*, qui est le canton où il y en a le plus, assuroit, il y a deux ans, à M. *Linacier*, médecin du roi à Chinon, à qui je suis redevable de ces instructions, en connoître vingt-deux compagnies, plus ou moins nombreuses, sans compter plusieurs couples qui avoient manqué. Il s'en trouve encore, mais en moindre quantité, dans les bois de l'abbaye de Bourgueil, en Anjou, à trois lieues de Chinon. On m'assure qu'il n'y a pas mémoire dans le pays d'aucune faisanderie dans les environs, d'où soit provenue cette colonie de faisans sauvages, quoique de grands seigneurs y possèdent, où y aient possédé des terres, tels que les princes de Robecq et de Beauveau, les ducs de Luynes et de Praslin. M. le maréchal de Richelieu en a eu autrefois une à Richelieu; mais les faisans n'ont point réussi dans ses bois, et sont venus sans doute s'établir dans la forêt de Chinon, qui en est à cinq lieues. Au surplus, il me semble que l'origine des faisans qui se trouvent aujourd'hui répandus dans la Touraine peut se rapporter au temps du séjour de nos rois dans cette province, où ils ont habité autrefois plusieurs châteaux, savoir, ceux d'Amboise, Chinon, Loches, et autres.

Le Berri, au moins dans la partie qui confine avec la Touraine, n'est pas non plus sans faisans. Je sais qu'il s'en trouve assez communément dans les bois dépendans de la terre de *Buzançois*, de celle de *Valençay*, de l'abbaye de *Miseray*, et autres bois circonvoisins; qu'ils y sont établis de très-ancienne date, et s'y multiplient d'eux-mêmes, surtout dans ceux de *Buzançois*.

On voit des faisans dans plusieurs îles du Rhin, voisines de Strasbourg, ainsi que dans les bois qui font partie du ter-

ritoire de cette ville ; et ces oiseaux s'y multiplient dans l'état sauvage. Mais on sait que cette colonie de faisans provient originairement de faisanderies établies par quelques princes d'Allemagne, qui possèdent des seigneuries en Alsace ; telles que celle du landgrave de *Hesse-Darmstadt* à *Burwiller*, à 7 lieues de Strasbourg, vers le couchant. Le préteur *Kinglin*, qui, comme on sait, étoit un faste de prince, a beaucoup contribué à en propager l'espèce, en faisant enfermer, vers 1750, des parties de forêts appartenantes à la ville, qu'il en avoit peuplées pour ses plaisirs, les y entretenant avec tous les soins et la surveillance qu'on a coutume d'employer chez les princes pour la conservation de ce gibier. C'est depuis cette époque que les faisans sont devenus communs dans les îles du Rhin, et le territoire de Strasbourg. Autrefois, il ne s'en voyoit point aux marchés de la ville ; actuellement, ils n'y sont point rares et ne se payent ordinairement que 6 fr.

On peut encore compter la Corse au nombre des provinces de France, où les faisans se sont naturalisés, sans que l'on connoisse l'origine de leur établissement ; mais ils n'y sont pas répandus partout. Ils sont communs dans les plaines de *Campoloro* et d'*Aléria*, vers la côte occidentale de l'île, et dans tous les bas-fonds de cette partie, où ils habitent par préférence les lieux couverts et marécageux. Il n'y en a point, ou très-peu, dans les autres parties de l'île. On remarquera qu'il ne s'en trouve point en Sardaigne, quoique cette île ne soit séparée de la Corse que par un détroit de huit milles.

Je ferai mention ici, par occasion, d'un oiseau du genre des gallinacées, qui, suivant la description qui m'en a été faite, paroîtroit être particulier à la Corse, et ne point se trouver sur le continent de la France. Il y est connu sous le nom de *gallina di Faraone* (poule de Pharaon). Ce nom de poule de Pharaon, étant un de ceux que M. de Buffon donne à la mélagride ou pintade, m'avoit fait croire d'abord que

L'oiseau en question devoit être la pintade dans l'état sauvage ; et cela me paroissoit d'autant plus probable qu'elle pouvoit venir en Corse des côtes d'Afrique , où elle est indigène dans quelques parties. Cependant des chasseurs de cette île , très-instruits , auxquels je me suis adressé directement pour m'éclairer à ce sujet , m'ont assuré que la poule de Pharaon étoit un oiseau différent de la pintade , tant pour la taille et le plumage que pour les habitudes. Sa grosseur , dit-on , est à-peu-près celle d'une jeune poule ; la couleur de son plumage est un gris-cendré , avec du blanc sous le ventre. Son bec est noir , et ressemble beaucoup à celui de la poule. Ses jambes sont brunes et de hauteur moyenne. Cet oiseau ne se branche point , et ne se laisse approcher que difficilement , partant toujours de fort loin. Du reste , c'est un gibier rare , et qu'on ne tue que fortuitement et par rencontre. Tout bien considéré , je suis porté à croire que la poule de Pharaon de Corse est la cane-petière , attendu surtout que celle-ci est très-commune en Sardaigne , d'où il peut s'en échapper quelques-unes pour passer en Corse. A la vérité , la taille d'une jeune poule qu'on me désigne est inférieure à celle de la cane-petière ; mais il se peut faire aussi que les individus vus par les personnes de qui je tiens ces informations , ne fussent pas encore pleinement adultes.



CHAPITRE VI.

Du grand et petit Tétràs , ou Coq-de-bruyère ; de la Gelinotte ,
et du Francolin.

I.

DU GRAND TÉTRAS , OU COQ DE BRUYÈRE.

LE grand tétras , ou coq-de-bruyère , est connu dans certains pays sous le nom de *faisan-bruyant* , par rapport au cri

singulier que fait le mâle, lorsqu'il est en amour, et qu'il appelle ses femelles. Il a quatre pieds ou environ de vol, et pèse communément dix à douze livres. Son plumage est d'un beau noir lustré, parsemé, lorsqu'il est jeune, de petites taches blanches, qui disparaissent à mesure qu'il vieillit. Ses pieds sont couverts de plumes; il a le bec du coq domestique, et relève sa queue en éventail comme le dindon. Cet oiseau aime le froid, et habite les bois qui couronnent les hautes montagnes. Il se nourrit de feuilles et sommités de sapin, de bouleau, de peuplier blanc, de saule, de génévrier, de feuilles et fleurs de blé-sarrasin, de pissenlit, etc. La femelle ne diffère du mâle que par sa taille plus petite, et un plumage moins noir.

Les hautes montagnes du Dauphiné, particulièrement du canton appelé le *Vercors*, aux environs de Die; celles du pays de Foix, du Couserans et du Comminges qui font partie des Pyrénées; quelques forêts montagneuses de la Lorraine et l'Alsace sont les contrées de la France où se trouve le grand coq-de-bruyère. On m'a même assuré qu'il est connu dans certaines forêts des montagnes de l'Auvergne; savoir les bois de l'*Hermitage* et de la *Cartelade*, près d'Oliergues appartenans à M. le duc de Bouillon; ceux de *Menet*, près du Bord en Limosin, et du *Mont-d'Or*, à huit lieues de Clermont. J'ai dit que le grand coq-de-bruyère étoit appelé *faisan-bruyant* en certain pays; j'ajouterai qu'il est connu dans le pays de Foix sous le simple nom de *faisan* ou de *coq* et dans le Couserans et le Comminges sous celui de *paon sauvage*.

Ces oiseaux se perchent sur les pins, sapins et hêtres, et c'est pour l'ordinaire dans ces arbres que les chasseurs les tuent. Mais la saison la plus favorable pour les tirer sur les arbres, est depuis la mi-avril jusqu'aux premiers jours de juin, temps où ils sont en amour¹, et où leur chant les fai

¹ M. de Buffon paroît s'être trompé, en faisant commencer la cha

découvrir de très-loin. En tout autre temps de l'année, ils se tiennent presque toujours à terre comme le faisan, et ne se branchent que pour passer la nuit; à moins qu'on ne les fasse lever dans le bois, auquel cas ils ne manquent guères d'aller se remettre sur un arbre. Lorsqu'on veut faire cette chasse, on va ordinairement coucher sur le lieu dans une cabane construite avec des branches de sapin. Environ deux heures avant la nuit, on choisit un poste pour se mettre aux aguets, et lorsqu'on entend un coq chanter sur un arbre, on cherche à l'approcher. Mais pour y réussir, il faut avoir l'attention de n'avancer vers lui qu'au moment où il chante, et de s'arrêter soudain, eût-on un pied en l'air, dès que son chant vient à cesser. Ce chant, par lequel il appelle ses femelles, est assez long, et recommence par intervalles. Tant qu'il dure, uniquement occupé du besoin qui le tourmente, il est sans défiance, et absolument insensible à ce qui se passe autour de lui : hors de ces momens d'ivresse, c'est un oiseau très-défiant et qui se laisse difficilement approcher. Cette chasse se fait aussi le matin, depuis que le jour commence à paroître jusqu'au lever du soleil.

Voici une autre chasse qui se fait de nuit, à la lueur du feu. Celle-ci n'a lieu qu'en automne; elle peut cependant se continuer en hiver, lorsqu'il n'y a pas trop de neige. Plusieurs chasseurs vont, comme pour la précédente, coucher sur la montagne au milieu du bois, ou, s'il est fort étendu, dans la partie qu'on sait être la plus hantée par ces oiseaux. Une heure avant la nuit, l'un d'eux monte sur un arbre des plus élevés, et avantageusement situé pour découvrir au loin: de là, il observe attentivement ceux où les coqs-de-bruyère viennent se brancher, ce qu'ils font à la chute du jour; et après s'en être assuré, il vient rejoindre ses camarades. Au

leur du grand tétras dès les premiers jours de février. M. Graulle de Peyre, qui a fait souvent la chasse de ces oiseaux, et est à portée de connoître leurs habitudes, m'assure qu'elle ne commence que vers la mi-avril, c'est-à-dire, à la pousse des feuilles.

bout de quelques heures d'intervalle, on s'achemine vers les arbres désignés par l'observateur. Un des chasseurs marche en avant, portant au-dessus de sa tête un bassin plat où brûlent des brandons de pin allumés¹. Un autre le suit, immédiatement derrière lui; et, à la clarté du feu, tire sur les coqs-de-bruyère, qu'on aperçoit d'autant plus aisément qu'ils ne choisissent pas ordinairement pour passer la nuit les arbres les plus élevés, et qu'ils préfèrent les pins et les hêtres aux sapins où il ne seroit guères possible de les découvrir. On tire quelquefois plusieurs de ces oiseaux sur le même arbre, et alors on a l'attention de choisir d'abord les plus bas perchés, attendu que les plus élevés, en tombant, feroient partir les autres. Du reste, le succès de cette chasse nocturne dépend beaucoup de l'adresse des chasseurs, ainsi que de la connoissance des lieux. Ajoutez qu'elle ne se fait point avec le clair de lune, qui y seroit absolument contraire, en ce que les coqs-de-bruyère, malgré l'éblouissement du feu, apercevraient de loin les chasseurs, et s'enfuiraient. Ajoutez encore qu'après l'avoir faite en un endroit, il seroit inutile d'y revenir la suivante; on verroit ces oiseaux s'envoler et déguerpir aux approches du feu. Il faut donc leur laisser le temps de se rassurer et de perdre leur défiance, ce qui n'arrive qu'au bout de quinze jours ou trois semaines. Je me suis assuré que cette chasse se faisoit en

¹ Ce bassin, vulgairement appelé *lumenié*, se forme, pour l'ordinaire, sur le lieu même, d'une levure d'environ un pied de diamètre, détachée avec la hache du tronc d'un arbre, au moyen de deux entailles, l'une supérieure et l'autre inférieure; on lui donne ensuite une forme un peu concave, pour contenir les brandons allumés, et on y ajuste un manche. Quelques-uns se servent d'un bassin de fer-blanc. Les brandons que l'on prend aussi sur le lieu même, d'une vieille souche de pin bien résineuse, lorsqu'il s'y trouve de ces arbres, et que dans le cas contraire on a soin d'apporter, sont connus dans le pays sous le nom de *tése*, et tiennent lieu de chandelle aux paysans pour les éclairer dans leurs maisons.

Foix, notamment sur les montagnes du territoire de la ville d'Ax; mais je sais aussi qu'elle n'est pas connue dans plusieurs parties des Pyrénées, où il se trouve également des coqs-de-bruyère, même dans le Comminges, quoique peu éloigné du pays de Foix.

On chasse quelquefois les jeunes coqs-de-bruyère avec un chien de plaine, pendant les mois de septembre et d'octobre. Ils se tiennent alors dans des taillis de la moyenne région des montagnes, où ils viennent chercher les fruits sauvages de la saison, tels que *bluets*, mûres de ronces et autres. Mais cette chasse se fait assez rarement, attendu qu'après avoir mangé, ce qu'ils font de grand matin, et le soir sur le tard, ils se retirent dans les endroits les plus fourrés du bois, où il est difficile de pénétrer, et de les tirer au vol. Ces oiseaux, lorsqu'ils sont jeunes, vont par compagnies de 10, 12, au plus de 15. Au reste, le coq-de-bruyère n'est un manger délicat que lorsqu'il est jeune. Sa chair est noire comme celle du lièvre, et sujette à contracter le goût du sapin, dont les feuilles et sommités sont sa principale nourriture pendant une bonne partie de l'année.

Je finirai cet article par remarquer que l'espèce du grand coq-de-bruyère est beaucoup plus répandue dans les Pyrénées que celle du petit. C'est le contraire dans les montagnes du Dauphiné.

II.

DU PETIT TÉTRAS OU COQ-DE-BRUYÈRE.

Le petit coq-de-bruyère, appelé aussi *petit-coq sauvage*, *coq-de-bouleau*, *faisan noir*, *faisan de montagne*, est beaucoup plus petit que le grand, et ne pèse que trois à quatre livres. Il a plusieurs choses communes avec le grand; mais il a la queue fourchue, et est d'un noir décidé. La femelle est une fois plus petite que le mâle, et d'un plumage tout différent; elle a aussi la queue moins fourchue. Cet oiseau vole ordi-

nairement en troupe, et se branche comme le faisan. Il se nourrit principalement de feuilles et boutons de bouleau, de chatons de coudrier, de baies de bruyère, de blé et autres graines. En automne, il mange du gland, des mûres de ronces, des pommes de pin, etc. On en voit dans les montagnes du Dauphiné et du Bugey. Ces oiseaux, en hiver, creusent (dit-on) des trous sous la neige, et vont très-avant chercher leur nourriture. Lorsque les chasseurs découvrent ces trous, ils en ferment l'ouverture, et frappent avec leurs pieds sur la superficie de la neige, qui est souvent glacée. L'oiseau alors se fait un passage à travers la neige, et part souvent du côté où le chasseur s'attend le moins.

III.

DE LA GELINOTTE.

La gelinotte est de la grosseur d'une bartavelle; elle a vingt un pouces d'envergure, les ailes courtes et par conséquent le vol pesant. « Qui se feindra (dit Belon¹) voir quelque espèce « de perdrix métive entre la rouge et la grise, et tenir je ne « sais quoi des plumes du faisan, aura la perspective de la geli- « notte de bois. » Cet oiseau a les pieds garnis de plumes par-devant. Le mâle se distingue par une tache noire très-marquée qu'il a sous la gorge, et par ses flammes ou sourcils, qui sont d'un rouge beaucoup plus vif que ceux de la femelle. La nourriture des gelinottes est à-peu-près la même que celle des coqs-de-bruyère. Elles se couplent en avril et mai : leur ponte est depuis douze jusqu'à dix-huit œufs, qu'elles couvent pendant trois semaines; mais elles n'amènent guères à bien que sept à huit petits. Au temps de la pariade, on appelle les mâles avec une espèce de sifflet, qui imite le cri très-aigu de la femelle, et les attire d'une demi-lieue à la ronde. Ce sifflet est formé d'un os d'aile d'autour

¹ *De la Nature des oiseaux*, Paris, 1555, in-fol.

ou de libou, comme plus compacte et plus sonore que ceux d'autres oiseaux. Au défaut de ces os, on peut se servir d'un tuyau de plume à écrire, mais l'os est toujours préféré. On s'en sert aussi en septembre et octobre qui est la saison des jeunes gelinottes. Dans cette saison, lorsque le chasseur en a levé une compagnie, et qu'elle se trouve dispersée, il la rappelle avec le sifflet, et les petits accourent pour se rassembler autour de leur mère, comme le font les perdreaux. Mais tous les chasseurs ne se servent pas de ce sifflet avec le même succès, et il en est très-peu qui parviennent à lui donner le ton et les modulations convenables. Les gelinottes se perchent, par préférence, sur les pins et sapins, et se cachent dans les branches les plus touffues, où on a beaucoup de peine à les apercevoir. Lorsqu'elles sont ainsi cachées, quelque bruit qu'elles entendent, elles ne partent point. On assure même que si un chasseur en aperçoit deux dans le même arbre, et qu'il en tue une, l'autre ne bouge de place, et ne fait que s'accroupir et rentrer dans sa plume, lui donnant le temps de recharger. On trouve des gelinottes dans le Dauphiné, vers la *grande Chartreuse*, à *Lans*, à *Prémol* et ailleurs. Il y en a aussi en Alsace, mais seulement dans la partie des Vosges, montagnes couvertes de bois qui séparent cette province de la Lorraine.

Il y a une autre espèce de gelinotte, que M. de Buffon désigne sous le nom de *gelinotte des Pyrénées*, parce qu'elle se trouve communément dans ces montagnes, et qu'il dit être appelée *yanga* en espagnol. Elle est à-peu-près de la grosseur d'une perdrix grise, et a la queue longue, mince et fourchue, au lieu que la gelinotte l'a courte et ramassée. Le mâle a le dessus du corps bigarré de gris, de jaune et de rouge, les deux côtés de la tête jaunâtres, sous la gorge une tache noire, la poitrine safranée, le ventre d'un gris-d'ardoise pâle, mêlé d'une teinte de blanc, les jambes et les pieds d'un rouge pâle. La femelle est d'un plumage un peu différent, et n'a point de tache noire sous la gorge; d'ailleurs, elle

a les pieds jaunâtres. L'un et l'autre ont le devant des jambes couvert de plumes jusqu'à l'origine des doigts. On trouve aussi cette espèce de gelinotte dans les montagnes du Dauphiné; mais M. l'abbé Ducros ne la regarde point comme un oiseau indigène du pays, et ne croit pas qu'elle y niche.

J'observerai ici, en passant, qu'il y a quelque lieu de douter que le *ganga* d'Espagne soit le même oiseau que la gelinotte des Pyrénées, comme le croit M. de Buffon. Celle-ci est un oiseau des montagnes; et le *ganga*, suivant Espinar (*L. III, Ch. VIII*), ne hante que les plaines rases où il fait son nid par terre, et a les mêmes habitudes à-peu-près que la cane-petière, avec laquelle, ajoute-t-il, il va souvent de compagnie.

J'observerai de plus que cette dénomination de gelinotte des Pyrénées donnée à un oiseau, quel qu'il soit, n'est propre qu'à embrouiller la nomenclature des oiseaux, et à induire en erreur, en ce qu'elle semble supposer que la gelinotte proprement dite n'existe pas dans les Pyrénées, tandis qu'il est certain qu'elle se trouve en plusieurs endroits de cette chaîne, et entre autres dans les montagnes qui dominent la vallée de *Luchon* en Comminges. Mais, à la vérité, ce gibier est bien plus rare dans les Pyrénées que dans les Alpes.

IV.

DU FRANCOLIN.

Le francolin, auquel M. de Buffon donne le nom d'*Attagas*, est, suivant cet illustre naturaliste, plus gros qu'une bartavelle, et pèse environ dix-neuf onces : mais je remarquerai qu'il est difficile d'accorder ce poids de dix-neuf onces avec la grosseur que M. de Buffon donne à cet oiseau ; car il est certain que la bartavelle pèse au moins 24 à 26 onces, comme on peut le voir au chapitre des perdrix. Le plumage de cet oiseau est mêlé de roux, de noir et de blanc :

sa queue est à-peu-près comme celle de la perdrix, mais un peu plus longue; ses pieds sont revêtus de plumes jusqu'aux doigts; son bec est noirâtre; ses yeux sont surmontés par deux sourcils rouges fort grands; formés d'une membrane charnue, arrondie et découpée par le dessus, et surpassant le sommet de la tête. La femelle a dans son plumage moins de roux et plus de blanc que le mâle, la membrane des sourcils moins saillante; moins découpée et d'un rouge moins vif. Elle fait son nid à terre, et sa ponte est de huit ou dix œufs. Telle est, en abrégé, la description que M. de Buffon donne du francolin, qui est un oiseau de montagne, et ne descend jamais dans la plaine, ni même sur les côteaux. Il ajoute qu'il se trouve en France, sur les Pyrénées, les montagnes du Dauphiné et celles d'Auvergne. Il paroît qu'il est très-rare en France, particulièrement en Dauphiné, où M. l'abbé Ducros n'a jamais pu se le procurer pour sa collection d'oiseaux, et me marque n'en avoir vu qu'un seul qui avoit été pris au lacet dans les montagnes de *Veynes*. Quant aux Pyrénées, Belon dit que « quelques hommes dignes de foi lui ont rapporté qu'ils en avoient vu manger à la table du roi François, qui avoient été envoyés des Pyrénées et des montagnes de Foix. » Et pour ce qui est de l'Auvergne, le même Belon dit: « On en prend sur les montagnes d'Auvergne, car estans lors de la famille de monseigneur l'évêque de Clermont, M. G. Duprat..... en fut servi à sa table à Beauregard. » Cependant M. l'abbé de l'Arbre, curé de l'église de Clermont, et très-versé dans l'histoire naturelle de l'Auvergne, que j'ai consulté à ce sujet, me marque que le francolin n'y est plus connu aujourd'hui.

Il est un autre oiseau, auquel on donne le nom de francolin, tout différent par sa figure et ses habitudes de l'*Attagas* de M. de Buffon. Celui-ci est commun en Espagne, et voici la description qu'en fait Espinar. Il est un peu plus grand que la perdrix (ce qu'il faut entendre de la rouge, la seule

qu'on voie en Espagne). Son plumage est varié de gris-brun et de fauve; il vole pesamment; son chant est *quereis cere-citas tres*, qu'il répète trois fois de suite. Il habite les taillis en plaine, les broussailles, et les bords des rivières, où il y a des jones et des saussaies, et en général ne se plaît que dans les lieux couverts, dont il s'écarte rarement; et si on le surprend quelquefois dans les champs, il y revient du premier vol. Il se nourrit d'herbes et de graines. La femelle fait son nid à terre, comme la perdrix, et pond le même nombre d'œufs. Espinar ajoute que Philippe II, roi d'Espagne, fit venir de ces oiseaux de l'Arragon, où sans doute ils sont plus communs qu'ailleurs, pour les naturaliser et les multiplier dans les maisons royales d'*Aranjuez* et *del Campo*, mais que cet essai fut infructueux. Ce francolin est celui que décrit Olina: il dit que cet oiseau aime les lieux bas et humides, qu'il est assez rare en Italie, où il vient des Alpes, et très-commun en Sicile; sur quoi j'observerai qu'en le faisant venir des Alpes, il en fait en même temps un oiseau de plaine et un oiseau de montagne; ce qui paroît un peu contradictoire. C'est encore de ce même oiseau que parle Zimani, en disant que son naturel est de chercher les bords des eaux et des rivières. Cet ornithologiste, qui écrivoit il y a 50 ans, nous apprend que de son temps on étoit venu à bout de multiplier les francolins en Toscane, dans certains cantons réservés pour les plaisirs du grand-duc, et que ce sont les seuls endroits d'Italie où ils fassent leur nid.

A l'égard de la France, Pierre de Quiqueraï, qui, comme nous l'avons déjà dit au chapitre précédent, écrivoit vers 1550, prétend que ces oiseaux habitent en Provence, et y sont même en quantité dans les lieux voisins des Alpes. Il ajoute qu'ils y viennent d'Espagne, et n'y sont que de passage, et qu'il n'a jamais ouï dire qu'il s'en soit trouvé aucun nid. En supposant vrai ce que dit cet auteur pour le temps où il écrivoit, il en sera du francolin comme du faisan; car aujourd'hui on ne le connoît plus en Provence. Ne pourroit-

on peut attribuer cette disparition de certaines espèces de gibier des contrées où elles existoient autrefois, à l'invention des armes à feu, beaucoup plus bruyantes et plus destructives que l'arbalète et l'arc dont on se servoit anciennement? Cette conjecture, au surplus, n'est pas nouvelle, et ne m'appartient pas : Gaspar Schwenckfeld, qui écrivoit vers 1600¹, dit que l'arquebuse, tant par le bruit que par la destruction, a fait perdre à l'Allemagne plusieurs espèces d'oiseaux; et il écrivoit dans un temps où à peine y avoit-il quinze ans qu'on avoit commencé à tirer en volant.



CHAPITRE VII.

De la Bécasse.

Quoique à la rigueur, et pour me conformer à l'ordre suivi par les ornithologistes, je dûsse peut-être ranger la bécasse parmi les oiseaux aquatiques, cependant, comme elle me paroît pour le moins autant oiseau de terre qu'oiseau aquatique, j'ai cru pouvoir la placer dans cette section; et j'en ferai de même pour quelques autres oiseaux qui ne sont pas exclusivement aquatiques.

La bécasse² est un oiseau de passage qui arrive ordinairement

¹ *Aviarium Silesiae*, Lignicæ, 1603, in-4°.

² Les ornithologistes disent que la bécasse, dans l'ancien langage, s'appeloit *videcoq*, nom pris de celui de *wood-cock* (coq des bois) qu'on lui donne en anglois, et ils ajoutent qu'elle a conservé ce nom en Normandie. J'ignore dans quel canton de la Normandie ce nom lui est resté; mais il est certain que dans la majeure partie de cette province que je connois, elle n'en a point d'autre que celui de bécasse. Quoiqu'il en soit, reste à savoir si ce nom de *videcoq* n'a point été donné en Normandie à un autre oiseau quelconque: et voici sur quoi je fonde mon doute. On lit dans le *Journal de Paris*, du 19 décembre 1786

rement dans les premiers jours d'octobre. Ce passage est plus ou moins avancé ou retardé en certaines années, selon le temps et les vents qui règnent au commencement de l'automne. Les vents du levant et du nord-est sont ceux qui en amènent le plus, surtout lorsqu'ils sont accompagnés de brouillards. Il est très-rare de voir des bécasses nouvellement arrivées, dès la fin de septembre; cependant j'en ai vu une tuée, le 12 septembre 1773, dans les environs d'Évreux, en Normandie, où je me trouvois alors à la campagne, par un paysan, qui étant à la chasse en plaine, avoit tiré dans une volée de 50 à 60 de ces oiseaux, qui vint à passer en l'air, au-dessus de sa tête. J'assure le fait, comme ayant eu cette bécasse entre les mains, et ayant parlé à celui qui venoit de la tuer : et en conséquence je ne permettrai d'observer que M. de Buffon s'est trompé, lorsqu'il a dit, dans son histoire naturelle, que les bécasses arrivent *une à une, deux à deux, et jamais en troupe*. Je puis même opposer encore d'autres faits à cette assertion. Il n'est pas bien rare, au commencement de l'arrivée des bécasses, d'en rencon-

(n° 353), un extrait des registres de la ville de Harfleur, en Normandie, où il est mention d'un dîné, donné (dit-on) au mois d'août 1526, au roi François I, passant par cette ville. Il est dit dans un article de cette dépense, dont la somme totale est de 35 livres 16 sols : « Perdrix, « canards, vidécoqs, pluviers, lapins, chapons, et autres sauvagins, « 7 livres 15 sous. » Mais on notera qu'il n'y a point de bécasses dans le mois d'août. Qu'est-ce donc que ces *vidécoqs*? Je soupçonnerois volontiers une méprise dans la date que l'on donne à ce dîné; car, s'il ne se voit point de bécasses au mois d'août, il ne se voit pas non plus de pluviers, qui ne commencent à paroître que vers la saint-Michel.

L'auteur du *roi Modus*, qui écrivoit au xiv^e siècle, donne à la bécasse le nom de *videcoc*, et l'on trouve dans ce livre un chapitre intitulé : *À prendre videcocs en plusieurs manières et façons*. Mais, en même temps, il fait mention d'un autre oiseau qu'il désigne sous le nom de bécasse; et il enseigne, au dernier chapitre, une manière *pour prendre ès mares et ès sources les videcocs, les bécasses, et les oiseaux de rivière*. L'oiseau qu'il appelle ici bécasse ne peut être que la bécassine.

trer, certains jours, jusqu'à 40, 50 et plus, dans un petit canton de bois. J'ai connoissance qu'un garde-chasse, dans une terre du Maine, en tua un jour 18, dans un bois de peu d'étendue, où il en trouva plus de 80. A *Benouville*, en Basse-Normandie, à une lieue environ de la mer, un jour de Noël, un autre garde-chasse en tua une douzaine, le matin, en très-peu de temps, dans une haie épaisse et fort longue bordant un herbage, où il s'en trouva une quantité. Il s'en alla avertir son maître de sa rencontre : celui-ci vint battre la haie de nouveau, l'après-dînée, et n'y en trouva plus que deux. Enfin, un habile chasseur d'Abbeville, en Picardie, (M. de *Beaupré*), m'a écrit que le jour de la Toussaint de l'année 1784, il en a tué dix dans le bois de *Bonance*, situé à une lieue de la ville; qu'il n'y arriva que vers le coucher du soleil, sans quoi il en eût tué quatre fois davantage, tant la quantité en étoit considérable : que ce même jour, un garde-chasse qui chassoit à quelque distance de lui, en tua aussi dix ou onze; et qu'à une lieue et demie de là, un gentilhomme du canton tira une grande partie de la journée, dans un petit bois appelé le bois de *Pontoile*, et en tua à peu-près le même nombre. Il ajoute qu'étant retourné le lendemain sur les lieux, il n'en retrouva pas une, et qu'au surplus ces sortes de rencontres, lors du passage des bécasses, ne sont pas bien rares dans le pays qu'il habite. Or, s'il étoit vrai que les bécasses n'arrivent qu'une à une, deux à deux, comment s'en pourroit-il trouver de rassemblées en si grand nombre dans un terrain de peu d'étendue? Il paroît donc certain que ces oiseaux viennent en troupes.

Il est reçu parmi les chasseurs que les bécasses arrivent dans nos contrées à deux reprises. Le premier passage commence immédiatement après la Saint-Michel, c'est-à-dire, dans les premiers jours d'octobre, et dure jusqu'aux approches de la Toussaint; le second a lieu vers la Saint-André. L'opinion la plus commune, est qu'après l'hiver elles s'en vont dans le nord. Edwards lui-même, célèbre naturaliste

anglois, étoit dans cette persuasion; mais c'est une erreur. M. de Buffon assure, d'après Belon, que pendant le printemps et l'été, elles se tiennent dans les lieux les plus élevés et les plus solitaires des hautes montagnes, telles que celles de la Savoie, de la Suisse, du Dauphiné, du Jura, du Bugey et des Vosges.

A l'égard de l'Italie, Olina et Eugenio Raimondi ¹ disent qu'elles se retirent, après l'hiver, sur les plus hautes montagnes de ce pays. Cesare Solatio dit la même chose; mais il spécifie les montagnes où elles vont se rendre, qui sont, selon lui, celles de la côte de Melfi, près Sorrento, au royaume de Naples, du cap Peloro en Sicile, et même celles de la Palestine.

Pour l'Espagne, Espinar, moins bien informé, dit qu'on ne sait où elles vont en partant de ce royaume; il ajoute cependant qu'on assure que pendant l'été il s'en trouve dans les Pyrénées ².

Les bécasses, à leur arrivée se jettent partout indifféremment, sous la futaie comme dans le taillis, le long des haies, dans les bruyères et les broussailles; ensuite elles se cantonnent dans les taillis de neuf à dix ans, et quelquefois dans les gaulis; car ce n'est que par hasard qu'une bécasse se rencontre dans une jeune taille de trois à quatre ans. Quand je dis qu'elles se cantonnent, cela ne veut pas dire qu'elles se tiennent continuellement dans le même bois

¹ *Le Caccie delle fiere armate e disarmate, etc.*, 1626, in-4°.

² Bowles, déjà cité, dit que les bécasses, en Biscaye, se retirent pour faire leur nid dans des fentes de rochers, au nord d'une très-haute montagne de ce pays, appelée *Gorneja*. Elles y choisissent des endroits où sont des sources qui entretiennent la fraîcheur de la terre au milieu de l'été, et où il y a toujours de la verdure et des vers de terre. Cette observation confirme la migration annuelle des bécasses, des montagnes à la plaine et de la plaine aux montagnes. Le même auteur dit que les bécasses sont si communes au royaume de Jaén, en Espagne, qu'il en a acheté lui-même, à cinq *quartos* la paire, ce qui ne fait pas deux sous de notre monnaie.

pendant tout l'hiver; car on a observé qu'elles ne restent pas plus de douze ou quinze jours au même endroit; et si elles y restent plus long-temps, c'est qu'elles ont été blessées.

La bécasse s'enlève lourdement à la partie, et fait beaucoup de bruit avec ses ailes. Souvent elle ne fait que raser la terre, lorsqu'on la trouve en plaine, le long d'une haie, ou qu'elle longe une route dans un bois; et alors son vol n'est pas rapide, et on la tire aisément; mais quelquefois aussi, elle s'élève fort haut, comme lorsqu'on la fait partir en plein bois dans une futaie, où elle est obligée de gagner le haut des arbres, pour prendre un vol horizontal. En pareil cas, elle ne laisse pas de voler assez rapidement, et il est très-difficile de saisir le moment de la tirer, à cause des détours et crochets qu'elle est obligée de faire pour passer entre les arbres.

Cet oiseau marche assez mal, comme tous ceux qui ont de grandes ailes et les jambes courtes. Sa vue est fort mauvaise, surtout pendant le jour; car on prétend qu'il voit beaucoup mieux dans le crépuscule. C'est pour cette raison, sans doute, que les Espagnols l'appellent *gallina ciega* (poule aveugle).

Les chasseurs, dit M. de Buffon, prétendent distinguer deux races de bécasses, la grande et la petite. J'ai en effet observé moi-même cette différence de taille entre les bécasses, et j'en ai tué très-souvent de beaucoup plus petites les unes que les autres. J'ai même remarqué que la plus petite, à laquelle on donne, en Picardie, le nom de *martinet*, avoit le bec plus long que la grosse, et le plumage roussâtre; mais ce que je n'ai point observé, c'est que les plus grosses arrivent les premières; qu'elles aient les pieds gris, tirant légèrement sur le rose, et que les petites aient les pieds de couleur bleue. Cette remarque est de M. Baillon, de Montreuil-sur-Mer, habile observateur, qui l'a communiquée à M. de Buffon. Au reste, M. de Buffon pense que cette dif-

férence de taille ne constitue point deux espèces différentes; qu'elle n'est qu'accidentelle ou individuelle, ou comme celle du jeune à l'adulte. J'ajouterai à cela, qu'un garde-chasse que je connois, homme intelligent et expérimenté, et dont le témoignage mérite quelque confiance, m'a dit en avoir observé une troisième espèce, ou race, si l'on veut, plus grosse d'un tiers que la bécasse ordinaire, et d'un plumage plus rembruni. Celle-ci, selon lui, hante peu les bois, et habite par préférence les grosses haies doubles dans les pays couverts.

La chasse des bécasses est fort amusante dans un bois qui n'est pas trop fourré, surtout s'il est percé de plusieurs routes, qui donnent la facilité de les tirer au passage, lorsqu'elles se lèvent dans le bois, et de mieux les remarquer. D'ailleurs, c'est une chasse qui demande beaucoup de bruit d'hommes et de chiens.

Parmi les chiens de plaine, il en est qui crient sur la bécasse lorsqu'elle vient à partir, ce qui est fort utile, en ce que, par-là, le chasseur est averti de se tenir sur ses gardes. Les chiens fermes l'arrêtent ordinairement, ce qui est souvent fort incommode, attendu qu'on ne sait alors ce qu'ils sont devenus, ne pouvant être aperçus de loin dans le bois; et que ne rompant point leur arrêt, quoiqu'ils s'entendent appeler, ils se font quelquefois attendre fort long-temps. Pour obvier à cet inconvénient, lorsqu'on a un chien de cette espèce, il est à propos de lui mettre un collier garni de gros grelots, au bruit desquels on le suit à l'oreille dans le bois, et lorsque le bruit vient à manquer, on se trouve orienté pour aller à lui et lever son arrêt.

Lorsque cette chasse se fait dans un bois de peu d'étendue, il n'y a rien de mieux que d'avoir un *remarqueur*. C'est un homme de la campagne qu'on fait monter dans un baliveau, au milieu du bois, d'où il le découvre de tous côtés, et est à portée, lorsqu'une bécasse se lève, de remarquer au juste l'endroit où elle va se poser, et de l'indiquer aux chasseurs.

En s'y prenant de cette manière, il est difficile qu'une bécasse s'échappe; attendu que, le plus souvent, elle se laissera relever et même tirer quatre ou cinq fois, avant de quitter le bois pour aller se remettre dans un autre bois voisin, ou dans une haie.

La bécasse reste tout le jour dans le bois, cherchant des vers de terre qui se trouvent sous les feuilles tombées. Aux approches de la nuit, elle sort pour aller boire et laver son bec aux mares et fontaines, après quoi elle gagne les champs et les prés, pour y *véroter* le reste de la nuit, jusqu'au point du jour, qu'elle rentre dans le bois.

On peut l'attendre, pour la tirer au passage, le soir à la sortie, et le matin à la rentrée, au bord du bois, au débouché de quelque grande route; car, lorsqu'une bécasse se lève du bois pour sortir à la campagne, elle ne manque presque jamais de gagner un chemin, qu'elle longe ensuite jusqu'à son issue; et lorsqu'elle y rentre, c'est en suivant de même un chemin pendant quelque temps, après quoi elle détourne à droite ou à gauche, vis-à-vis de quelque clairière, pour se jeter dans le plein bois. C'est à l'embouchure de ces chemins, qu'on tend aux bécasses, matin et soir, le filet connu sous le nom de *pantaine*, ou *pantière*.

Outre les chemins dont je viens de parler, il y a encore d'autres endroits, pour les attendre ainsi à la volée du matin et du soir, qui sont connus des chasseurs dans chaque canton; comme seroit, par exemple, une gorge ou vallon étroit, à portée d'une forêt, qui, par sa direction, aboutiroit à quelque mare, fontaine, ou queue d'étang. Ces sortes d'endroits sont d'autant plus favorables, que les bécasses aiment à suivre les vallons, et se détournent volontiers du chemin qu'elles ont pris d'abord, en sortant du bois, pour venir s'y rendre. Il y a tel de ces passages, où il arrive d'en voir douze ou quinze dans l'espace d'une demi-heure ou trois quarts d'heure au plus, que dure cet affût. Là, on s'aperçoit bien que si la bécasse vole pesamment lorsqu'elle se lève

dans le bois, il n'en est pas de même lorsqu'elle a pris tout-à-fait son vol; car il faut de l'adresse et de la prestesse pour la tirer ainsi au passage.

D'après l'habitude connue de la bécasse, de venir le soir boire et se laver le bec aux mares qui se trouvent à portée des bois, on a encore un moyen de les tuer à l'affût, en les attendant au bord de ces mares, vers la brune, pour les tirer lorsqu'elles se sont abattues. Celles qu'elles fréquentent le plus sont connues dans les endroits où il y en a; d'ailleurs, il est aisé de savoir si elles y viennent, en examinant les bords, où elles laissent l'empreinte de leurs pieds.

Les bécasses se tiennent dans nos contrées jusqu'à la fin de mars, et l'on en trouve pendant tout l'hiver, lorsque le temps n'est point trop rude. Mais s'il survient de grands froids et de fortes gelées qui durent long-temps, elles disparaissent presque toutes pendant cet intervalle, et il ne s'en rencontre plus que quelques-unes par hasard dans certains endroits où il y a des eaux chaudes qui ne gèlent point. Un mois ou environ avant leur départ, elles entrent en amour; et il est ordinaire alors de les voir deux à deux, à la passée du soir et du matin, comme aussi de les entendre faire en volant un petit cri, quoiqu'en tout autre temps elles soient muettes. On en trouve beaucoup plus alors que dans le cœur de l'hiver, sans doute parce qu'elles se rassemblent pour partir. Au surplus, il est certain qu'on ne voit plus autant de bécasses en France, qu'on en voyoit il y a 30 à 40 ans. C'est un fait dont je ne puis expliquer la cause; mais tous les vieux chasseurs sont d'accord sur cette diminution, que j'ai observée moi-même.

Les mois de décembre et de janvier sont le temps où les bécasses sont grasses : depuis la fin de février, où elles commencent à entrer en amour, jusqu'à leur départ, elles sont bien moins en chair.

Il en est des bécasses comme des cailles; il en reste quelques-unes, mais en très-petit nombre, dans nos bois, et

même elles y font leur nid. J'ai vu une couvée de quatre petits de bécasse qui me fut apportée dans le mois d'avril : ceux-là n'étoient point encore en état de voler ; mais une lettre d'Abbeville, en date du 15 mai 1773, insérée dans l'*Affiche des Provinces* du 23 juin de cette année, porte que, le 14 mai, il fut tué, dans les bois de la terre de *Pont-de-Remy*, une bécasse mère et ses deux bécasseaux, assez forts pour voler avec elle, et de la grosseur d'un perdreau qui commence à avoir des plumes de maille.

A cet exemple de deux bécasseaux tués en Picardie, j'en ajouterai un autre venu depuis peu à ma connoissance. Un garde-chasse de la terre de la *Ferté-Vidame*, en Perche, en tua trois au vol il y a sept ou huit ans, dans le mois de mai : un quatrième lui échappa, ainsi que la mère. Cet homme m'a dit de plus avoir trouvé, les deux années suivantes, un nid de bécasse avec trois œufs seulement, dans le même canton de bois, et à-peu-près au même endroit, mais qui furent probablement détruits par quelque bête puante, car il n'eut connoissance d'aucuns bécasseaux dans ce canton. Il y a beaucoup d'apparence que les trois pontes appartenoient à la même bécasse qui s'étoit naturalisée dans le pays.

Il y a peu d'années (dit Bowles) qu'on trouva en Angleterre, pour la première fois, un petit de bécasse. La chose parut si extraordinaire, qu'on fit la description de l'oiseau, et qu'il fut gravé, pour conserver la mémoire de ce phénomène, dans l'histoire naturelle de la G. Bretagne.



CHAPITRE VIII.

De l'Outarde; de la Cane-petière; du Courlis de terre, ou grand Pluvier; et de l'oiseau appelé Grandoule, en Provence.

I.

DE L'OUTARDE.

L'OUTARDE est le plus grand des oiseaux connus en France; elle pèse depuis vingt jusqu'à vingt-cinq livres, et quelquefois plus¹. Sa longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, est depuis trois pieds jusqu'à trois pieds et demi. Le mâle est de près d'un tiers plus gros que la femelle.

Cet oiseau a la tête, la gorge et le cou d'un cendré clair, le dos et les ailes mouchetés de noir, de fauve et de roussâtre, sauf quelques plumes qui sont blanches. Sa poitrine et son ventre sont d'un blanc mêlé de fauve. Il a le bec du

¹ Je n'exagère rien en portant le poids des plus grosses outardes à vingt-cinq livres; et je ne parle que d'après les informations les plus exactes, prises en Champagne. Il y a plus; M. *Serin*, curé de *Fère-Champenoise*, centre du séjour des outardes, a écrit à un de mes amis, chargé de le consulter à ce sujet, qu'il s'en est vu de 32 livres. Ainsi je ne puis me tromper en prenant pour terme moyen vingt-cinq livres. D'ailleurs, à l'autorité de Gessner et de Rzaczynski, cités par M. de Buffon, dont l'un dit qu'il y a des outardes de vingt-sept livres, et l'autre de trente, je puis encore ajouter celle d'Espinar, qui dit qu'elles pèsent jusqu'à 25 et 30 livres. J'ignore si par la livre de Gessner et celle de Rzaczynski, il faut entendre la livre de seize onces, de quatorze ou de douze, car cette variété peut se rencontrer suivant les différens pays; mais quant à celle d'Espinar, c'est la livre de Madrid, qui est de seize onces.

dindon, le bas de la jambe nud, et ses pieds n'ont que trois doigts isolés et sans membrane. Il vit d'herbes, de navette surtout, de foin et de toute sorte de semences; de mulots, de crapauds et de grenouilles. Dans le fort de l'hiver, en temps de neige, il mange des feuilles de chou et l'écorce des arbres.

Il se tient toujours dans les grandes plaines rases, et loin des habitations; et sans doute cette habitude caractéristique et distinctive de l'outarde est une suite de l'instinct dont la nature a doué tous les êtres pour leur conservation. Comme elle est fort pesante, ainsi que tous les oiseaux qui ont l'aile courte proportionnellement à la grosseur de leur corps, elle vole mal, et surtout ne s'élève de terre qu'avec beaucoup de peine, et après avoir couru un certain espace, les ailes étendues; ensorte que, lorsqu'elle est surprise, un chien peut l'atteindre et la saisir avant qu'elle ait pu prendre son vol; et c'est ce qui arrive quelquefois lorsqu'on la surprend, au point du jour, en temps de gelée, par un brouillard épais; c'est alors, surtout, qu'engourdie par le froid, et les ailes mouillées par le brouillard, elle ne s'enlève que très-difficilement.

L'outarde pond vers le mois de mai; elle ne construit point de nid, mais creuse seulement un trou en terre, et y dépose deux œufs. C'est ordinairement dans les blés, et par préférence dans les seigles, qu'elle s'établit pour faire sa ponte. Lorsque l'on veut élever des outardeaux, on leur donne pour nourriture de la mie de pain de seigle détremmée avec des jaunes d'œufs dans de l'eau et du vin; et quand ils deviennent plus forts, du pain de seigle coupé par petits morceaux, et du foie de bœuf.

Suivant l'histoire naturelle de M. de Buffon, l'outarde ne séjourne habituellement en France que dans les vastes plaines de la Champagne pouilleuse et du Poitou; car les outardes se font voir en plusieurs autres provinces, et même presque partout, dans les hivers rigoureux, et surtout pen-

dant les grandes neiges'. Cependant, il paroît que la Champagne et le Poitou ne sont pas exclusivement en France leur séjour habituel. Ces oiseaux se trouvent assez communément dans le territoire d'Arles, suivant Pierre de Quiqueran, qui dit en avoir lui-même forcé et pris plusieurs à cheval. Mais qu'on ne croie pas que ce soient de vieilles outardes qui se laissent prendre ainsi. Tant qu'elles ne sont grosses que comme un bon chapon, on peut (dit Quiqueran) les forcer après deux ou trois vols; lorsqu'elles sont de la taille d'une oie, on en vient encore à bout, mais avec beaucoup de peine, et l'on y crève des chevaux; mais il n'y a plus moyen de les forcer lorsqu'elles sont tout-à-fait adultes. Ceci supposeroit que non-seulement les outardes font un séjour habituel dans les plaines dont parle cet auteur, mais que quelques-unes y font leur couvée. Quoi qu'il en soit, suivant les informations que je me suis procurées sur les lieux, les outardes se montrent fréquemment dans la plaine pierreuse de la *Crau*, à trois lieues de la ville d'Arles, et je sais qu'il s'en voit encore assez souvent dans une grande plaine des environs d'Avignon, appelée *Trentain*, située entre Saint-Saturnin et le Tor. Cette plaine, environnée en partie par la rivière de Sorgue, ne produit qu'un fourrage maigré et sec, et il ne s'y trouve ni arbre ni buisson, dans une étendue de près de quatre lieues.

Quant à la Champagne pouilleuse, on peut dire que c'est la véritable patrie des outardes en France, surtout depuis Fère-Champenoise jusqu'à Sainte-Ménéhould, qui est le canton où elles se plaisent le plus. Quelques-unes, mais en très-petit nombre, y font leur nid. La plus grande partie y

Pendant l'hiver de 1785, la neige ayant couvert les plaines du Dauphiné et de la Bresse, dans une étendue de quinze lieues, il parut, dans ces cantons, des outardes en quantité, et elles foisonnèrent pendant quelques jours, au marché de la petite ville de Mont-Revel, en Bresse. Il y en eut même quelques-unes qui, engourdies par le froid, se laissèrent tuer à coups de bâton.

arrive au commencement d'octobre, et s'en va au printemps. Les outardes vont par bandes de douze, quinze, jusqu'à vingt; mais dans les grands froids, ces bandes sont de 30, 40, 50 et plus.

Ces oiseaux se tenant toujours dans les plaines rases, loin de tous arbres, haies et buissons, il est très-difficile aux chasseurs d'en approcher; et si l'on y parvient quelquefois, au moins est-on obligé de les tirer à de grandes distances, avec le plus gros plomb, ou même des chevrotines, et le plus souvent avec des canardières. Mais il y a plusieurs moyens pour tromper leur défiance, et à la faveur desquels on peut les approcher à la portée ordinaire du fusil. Ces moyens sont la vache artificielle, la charrette, et la hutte ambulante dont j'ai donné le détail, sect. 1, chap. III. On ne se sert en Champagne, pour les outardes, que des deux premiers. Mais voici un autre stratagème destiné à cette chasse, et dont on fait un usage assez fréquent.

Comme les outardes se cantonnent par bandes, et s'éloignent peu des endroits qu'elles ont choisis pour résidence habituelle, le chasseur se construit une petite hutte sur le lieu, pour s'y mettre à l'affût, à certaines heures du jour favorables pour les attendre. Cette hutte doit être faite promptement, et dans les momens où elles se sont éloignées à quelque distance, pour aller chercher leur nourriture, de manière qu'elles ne puissent en avoir connoissance. Elle doit être très-basse, et pour cela, on commence par faire un trou en terre, qu'on recouvre de branchages, fougère, gazon, etc., et dans ce toit, on se ménage seulement quelques petits jours pour passer le fusil. Si c'est en temps de neige, on couvre cette hutte d'un drap blanc; d'autres la couvrent avec la neige même, et cela pour qu'elle soit moins visible, et afin d'ôter toute défiance aux outardes. Tapi dans cette hutte, le chasseur attend patiemment qu'un heureux hasard les amène à sa portée.

II.

DE LA CANE-PÉTIÈRE.

La cane-pétière, ou cane-petrace, ne diffère de l'outarde que par sa taille, qui est beaucoup plus petite, n'étant pas plus grosse qu'un faisan, et par quelque variété dans le plumage; aussi M. de Buffon lui a-t-il assigné le nom de *petite outarde*. C'est un oiseau de passage, qui arrive chez nous au mois d'avril, et s'en va aux approches de l'hiver. Elle vole, à-peu-près, comme le canard sauvage, et c'est de là, sans doute, que lui vient la dénomination de cane; car, du reste, elle n'a, dans sa figure, rien de commun avec le canard. Quant à l'addition de *pétière*, les naturalistes varient sur son étymologie: les uns veulent que cet oiseau pète en partant; d'autres, avec plus de vraisemblance, ne voient dans ce surnom, que la traduction altérée du latin *pratensis*; car la cane-pétière est appelée en latin *anas pratensis* ou *campestris* (cane des prés ou des champs). Mais laissons là cette discussion, assez indifférente pour les chasseurs, et revenons à la description de l'oiseau. La cane-pétière se plaît dans les prés, les sainfoins, les luzernes, les orges, les avoines; et on ne la trouve jamais, dit-on, dans les blés ni les seigles. Le mâle se distingue de la femelle par un double collier blanc, et quelques différences dans le plumage. La femelle pond, au mois de juin, trois ou quatre œufs. Ces oiseaux ne vont point en troupe, excepté dans le temps où ils s'appréhendent à partir; hors ce temps, on les trouve seuls, ou deux à deux; lorsqu'on les fait lever, ils vont se remettre à peu de distance, mais il est très-difficile d'en approcher. Ils se nourrissent d'herbes et de grains, comme l'outarde, et en outre, de scarabées, de fourmis et de petites mouches. Leur cri est *brout* ou *prout*, et c'est la nuit, surtout, qu'ils se font entendre. Ils sont assez communs en

Beauce et en Berri; le canton de cette dernière province où il s'en voit le plus est entre Bourges et Châteauroux, dans un espace d'environ douze lieues. Il s'en trouve quelques-uns en Normandie, mais ils y sont fort rares.

M. de Buffon incline à croire que cet oiseau est particulier à la France, qui paroît être son pays naturel, ne se trouvant point en Allemagne, ni dans les pays du nord, non plus qu'en Angleterre, si ce n'est par un effet du hasard, et très-rarement en Italie. Mais lorsque cet illustre naturaliste écrivoit ainsi, l'histoire naturelle des animaux de la Sardaigne, qui n'a été publiée qu'en 1776, n'avoit pas encore paru. Elle nous apprend que la cane-pétière est non-seulement commune dans cette île, mais qu'elle y reste toute l'année, au lieu qu'elle n'est que de passage en France; qu'en hiver, on y rencontre ces oiseaux par compagnies, quelquefois de quinze; ce qui est encore contradictoire avec ce que disent nos naturalistes françois, savoir, que ces oiseaux vont toujours seuls ou deux à deux, excepté lorsqu'ils se disposent à partir. Enfin, l'auteur assure qu'on voit des petits dès le mois de mai; ce qui prouve que la ponte de ces oiseaux ne se fait pas dans le mois de juin, à moins qu'elle ne soit beaucoup plus avancée en Sardaigne qu'en France.

J'observerai encore que la cane-pétière n'est pas aussi rare en Italie que l'a cru M. de Buffon, et que celle que Ray vit au marché de Modène n'étoit pas un phénomène dans ce pays. Redi en parle, dans son traité sur les insectes, comme d'un oiseau connu en Toscane, sous le nom de *gallina pratajuola* (poule des prés), nom qui s'adapte mieux à sa conformation que ceux de cane-pétière et d'*anas pratensis*. Je sais, d'ailleurs, qu'elle n'est pas fort rare dans la Campagne de Rome, où elle est connue sous le même nom. Elle est assez commune en Espagne, où on l'appelle *sison*.

III.

DU COURLIS DE TERRE.

Le courlis de terre, que M. de Buffon appelle aussi grand pluvier, est assez commun dans beaucoup de provinces, notamment dans le Berri, la Sologne, la Beauce, la Bourgogne et la Champagne. On lui donne, en Beauce, le nom d'*arpenteur*, parce qu'il court légèrement, et bat la campagne avec beaucoup de vitesse, pour y chercher sa nourriture, qui consiste en limaçons, grillons, sauterelles et autres insectes. Son cri est le même que celui du vrai courlis, *turrlui, turrlui*. Il pèse environ une livre et demie. Son plumage, sur le dos, les ailes et la poitrine, est mêlé de gris-blanc, de brun et de noir, et en tout assez semblable à celui du vrai courlis. Son bec, long de deux doigts, est noir en dessus et jaune en dessous. Ses pieds sont jaunes; il est haut sur jambes, et a quelque ressemblance avec l'outarde. Ces oiseaux ne se tiennent guères que sur les plateaux des collines, et habitent par préférence les terres sèches et pierreuses. Ils se laissent difficilement approcher, et partent ordinairement de loin, volant bas et assez près de terre. Solitaires et tranquilles pendant la journée, ils se rassemblent par petites troupes, et se mettent en mouvement à la chute du jour. Ils s'approchent alors assez près des habitations, et crient beaucoup en volant et rôdant autour des villages, où on les entend même jusque dans la nuit. Les jeunes, qui commencent à voler au mois de septembre, sont un assez bon manger. Les courlis de terre paroissent à la Notre-Dame de mars, et s'en vont à la Saint-Martin.

IV.

DE LA GRANDOULE.

La grandoule est un oiseau des provinces méridionales, que je ne connois que sous ce nom vulgaire qu'on lui donne en Provence. Elle ne se tient que dans les grandes plaines incultes, particulièrement dans celle de la Crau, près d'Arles, où il s'en trouve plus que partout ailleurs. On en voit encore en assez grand nombre dans une plaine en friche qui n'est que sable et gravier, et fort étendue, appelée le *plan de Diou*, à trois lieues nord-est d'Orange. Elle est connue, dans ce canton, sous le nom de *taragoule*. Sa grosseur est celle d'un pigeon biset. Elle a le bec de la perdrix, mais plus court, et les jambes moins hautes. Son plumage approche de celui du pluvier doré. Elle ne se branche point, et niche à terre; les nichées habitent ensemble par troupes séparées. Elle n'est point de passage, mais plus inconstante dans sa demeure que la perdrix. On en trouve, en toute saison, dans la Crau. Elle se nourrit de diverses graines, est très sauvage, et se laisse difficilement approcher. Ces oiseaux ont habitude de venir à l'eau, soir et matin, pour boire et se baigner. D'après cette habitude, les chasseurs de la Crau, font, en été, des saignées aux canaux qui traversent cette plaine, pour former une petite mare, au bord de laquelle, ils attendent les grandoules; cachés dans une hutte; mais il faut être alerte pour les tirer, car elles ne s'arrêtent guères, et reprennent leur vol, aussitôt qu'elles ont avalé deux ou trois gorgées d'eau. Au *plan de Diou*, près d'Orange, on les chasse différemment. On se place, pour les approcher, dans un tombereau ou charrette, qu'on fait avancer lentement et en tournant vers la troupe, jusqu'à ce qu'on se trouve à portée de tirer.

Parmi tous les oiseaux qu'a décrits M. de Buffon, je ne

trouve point l'analogie de celui-ci, dont la description m'a été envoyée de Provence par un habile chasseur. Mais je suis persuadé que c'est le même qu'on appelle *angel*, aux environs de Montpellier, qui (dit Salerne) a été mal-à-propos confondu par quelques naturalistes avec le pigeon sauvage ou des-bois, tenant plus par la forme et le caractère à l'espèce de la perdrix qu'à celle du pigeon. Au surplus, quel que soit l'oiseau appelé grandoule à Arles, et taragoule à Orange, je crois pouvoir assurer que ce n'est point le francolin, comme l'a cru le docteur Lieutaud qui le désigne ainsi dans le *Précis de matière médicale*, t. II.

« Le francolin (*attagena*) qui se trouve auprès du champ d'Hercule (*la Crau*) aux environs d'Arles, et qu'on nomme dans le pays *grandoulo*, est plus grand que la perdrix; sa chair est blanche, tendre, et d'un goût excellent, etc. »



CHAPITRE IX.

Du Vanneau; du Pluvier, et du Guignard.

I.

DU VANNEAU.

Le vanneau est un peu moins gros que le pigeon domestique : il a sur la tête certaines plumes disposées en forme d'aigrette; son plumage est varié sur le dos, de noir, de verd-brillant, de bleu et de brun; sa poitrine et son ventre sont blancs. Lorsqu'il vole, le mouvement de ses ailes produit un son assez ressemblant à celui que fait un van, d'où lui est venu (dit-on) le nom de vanneau.

Cet oiseau arrive, en grandes troupes, dans nos contrées, vers la fin de février, après le dernier dégel, par le vent

du sud : les grandes gelées le font disparaître pour quelque temps. Il se tient dans les blés verts, les prairies marécageuses, sur les bords des rivières et étangs, et cherche, en général, tous les lieux bas et humides. Il fait sa ponte au mois d'avril; mais il n'établit son nid, pour l'ordinaire, que dans les terrains secs, tels que des friches et des pelouses incultes; ou, s'il lui arrive quelquefois de le faire dans des lieux humides, c'est toujours sur quelque motte de terre élevée. Il a cette habitude particulière, que lorsqu'on s'approche du lieu où sont ses petits, il se met à voltiger sur la tête du chasseur, et les décèle lui-même par ses cris réitérés.

Le vanneau se nourrit principalement de vers de terre; il vit aussi de mouches, de limaçons, de chenilles, etc., ce qui fait qu'en Italie et en Angleterre, on en tient dans quelques jardins, pour détruire les insectes. On le trouve seul en été; en automne et en hiver, il vole par bandes.

Il est difficile d'approcher des vanneaux lorsqu'ils sont en troupe; mais si on en tue un dans une volée, il est assez ordinaire que les autres suspendent leur vol et tournent quelques instants autour du mort; ce qui donne au chasseur le temps de tirer un second coup, s'il a un fusil double.

Dans les grandes prairies bordées par une rivière, il y a un moyen sûr de tuer beaucoup de ces oiseaux. Vers la Saint-Michel, on choisit un endroit pour y établir une petite hutte ou cabane formée avec des branches et recouverte de gazon, autour de laquelle on inonde un certain espace de terrain, au moyen d'une saignée que l'on fait à la rivière; et comme ces oiseaux, après avoir *véroté* toute la nuit, dans des terres limoneuses, cherchent l'eau, le matin, pour se laver le bec et les pieds, ils ne manquent pas de venir se poser sur les bords de ce terrain inondé, et le chasseur, posté dans sa hutte, les fusille tout à son aise. Il est bon qu'il soit muni d'un appeau de vanneaux, qui peut, en quelques occasions, lui être utile pour les attirer, lorsqu'il les voit en

l'air. Cet appeau n'est autre chose qu'un petit bâton de coudrier, de trois à quatre pouces de long, et de la grosseur du petit doigt, que l'on fend jusqu'à moitié de sa longueur; on dégage un peu la partie d'en bas dans la fente, et l'on y introduit une feuille de laurier: en posant cet instrument entre les lèvres, et soufflant légèrement sur la fente, on imite le cri du vanneau. On en voit la figure dans *les Ruses innocentes*.

En Beauce, dans l'Orléanois, la Sologne et le Berri, ainsi que dans la Brie et la Champagne, il se prend une quantité considérable de ces oiseaux au filet, dans les terres ensemencées. Il y a deux saisons pour cette chasse, le mois de mars, où ils arrivent, et le mois d'octobre. Cette dernière saison est la meilleure, attendu que c'est le temps où ils sont le plus gras, la terre étant alors humide, et leur fournissant des vers à foison.

Quelques ornithologistes vantent le vanneau comme un gibier très-délicat. « Et pour ce qu'il est réputé délicieux, « (dit Belon) aussi est-il quelquefois autant vendu comme seroit un chapon. » Salernè en fait aussi l'éloge; et tout le monde connoit le proverbe: *Qui n'a pas mangé de vanneau, n'a pas mangé bon morceau*. La vérité est cependant qu'on n'en fait presque aucun cas. Il n'en est pas de même du pluvier, qui partout est réputé un très-bon gibier.

II.

DU PLUVIER.

Il y a des pluviers de deux espèces: le verd ou doré, et le gris ou cendré. Le doré a le dessus du corps, la gorge et la poitrine mouchetés de taches jaunes entremêlées de gris-blanc, sur un fond noirâtre, le ventre blanc, le bec et les pieds noirâtres. Le gris a le bec noir, les pieds verdâtres, le dos et les plumes des ailes qui sont en recouvrement,

noirâtres, avec les extrémités d'un cendré tirant sur le verd; la poitrine, le ventre et les cuisses blancs. L'un et l'autre sont, tout au plus, de la grosseur d'une tourterelle. Le pluvier doré est beaucoup plus commun que le gris, qui à peine est connu dans certaines provinces, et dont quelques chasseurs même nient l'existence, disant que ce prétendu pluvier gris n'est autre chose que le pluvier doré, dont les couleurs varient suivant l'âge ou la saison. En effet, M. de Buffon observe, d'après M. *Baillon*, de Montreuil-sur-Mer, qu'il se trouve beaucoup de variété dans le plumage des différens individus, et qu'ils ont plus ou moins de jaune, et quelquefois si peu, qu'ils paroissent tout gris; que les femelles surtout naissent toutes grises; qu'elles conservent long-temps cette couleur, et que ce n'est qu'en vieillissant que leur plumage se colore d'un peu de jaune. Quoi qu'il en soit de ces observations, le pluvier gris est tellement caractérisé, surtout par la couleur verdâtre de ses pieds, qu'il n'est pas possible de méconnoître la différence de ces deux espèces. Du reste, les uns et les autres vivent ensemble et vont de compagnie.

Les pluviers ont les mêmes habitudes que les vanneaux, avec lesquels ils se mêlent très-souvent, à la différence près qu'ils arrivent dans nos contrées vers la Saint-Michel, et disparaissent vers le mois de mars, pour aller faire leur ponte et élever leurs petits dans des pays plus septentrionaux. Ils se nourrissent, comme eux, de vers de terre et autres insectes. On les prend avec les mêmes filets dans les prairies et les terres ensemencées, et l'on se sert même de vanneaux vivans pour les attirer. Ces oiseaux vont toujours en bandes très-nombreuses, restent peu en place, et volent depuis le matin jusqu'au soir. Ils se tiennent rarement plus de vingt-quatre heures dans le même endroit. Leur grand nombre fait qu'ils ont bientôt épuisé la nourriture qu'ils viennent y chercher, et ils passent continuellement d'un canton à l'autre. Dans les grandes gelées, ils vont chercher

les pays qui bordent la mer, et au dégel ils cherchent les pays élevés. C'est dans ces temps de dégel, et surtout par une petite pluie douce qu'il est plus facile de les prendre au filet, pendant l'hiver. Mais la véritable saison pour cette chasse, ainsi que pour les tuer au fusil, est le mois d'octobre et le mois de mars. La cabane dont je viens de parler à l'article du vanneau, peut servir aussi pour les pluviers, et il est pareillement utile, en ce cas, de se précautionner d'un appeau à pluvier, qui est une espèce de sifflet de trois pouces de long, fait d'un os de la cuisse d'une chèvre ou d'un mouton, décrit dans *les Ruses innocentes* et l'*Avicéptologie françoise*.

Dans les grandes plaines, telles que celles de la Champagne pouilleuse, de la Beauce, et autres pays, pour tuer des pluviers, plusieurs chasseurs s'entendent et se réunissent ensemble. Dès qu'ils en ont aperçu une bande posée en quelque endroit, ils la cernent, en se plaçant à une très-grande distance les uns des autres, dans une direction tout-à-fait opposée, les uns au midi, les autres au nord, ceux-là au levant, et ceux-ci au couchant. Ensuite, quelqu'un se détache pour les aller faire lever; alors, ils vont se poser ailleurs, et sont remarqués par ceux des chasseurs dont ils s'approchent le plus, qui vont les faire lever de nouveau. En continuant cette manœuvre, et se les renvoyant ainsi des uns aux autres, pendant une ou deux heures, on parvient à les lasser; et alors, ils se laissent approcher assez facilement à portée de fusil. La même chose peut se pratiquer pour les vanneaux.

III.

DU GUIGNARD.

Le guignard est une sorte de petit pluvier qui n'est pas plus gros qu'un merle. Il a la tête bigarrée de noir, de gris

et de blanc, le dos d'un gris brun avec quelque lustre de verd, la poitrine d'un gris ondé, le ventre noirâtre et blanc vers la queue, le bec et les pieds noirs. On croit assez communément, mais mal-à-propos, que cet oiseau est particulier au pays chartrain; on en voit en Picardie, aux environs d'Amiens, où on les appelle vulgairement *sûriots*. Il y en a aussi en Normandie, où ils sont connus sous le nom de *petites de terre*, particulièrement aux portes de Falaise, en un endroit appelé *Mont-d'Airène*, qui est une montagne assez élevée, formant un plateau de terrain sablonneux, d'une lieue de long sur une demie-lieue de large. Les guignards, ou petites de terre passent sur ce plateau, allant du midi au nord, depuis les premiers jours d'avril jusqu'à la fin de mai, et repassent du nord au midi, depuis les premiers jours d'août jusqu'à la fin de septembre. Ils sont meilleurs à ce dernier passage qu'au premier. Il s'en arrêtoit autrefois sur cette montagne en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui, attendu qu'alors elle étoit à peine cultivée; au lieu que depuis 15 à 18 ans, elle l'est presque partout; ce qui fait que ces oiseaux, qui se tiennent ordinairement dans les pelouses, les guérets et les friches, s'y plaisent moins. Les guignards vont par troupes de quinze, vingt, trente, plus ou moins. Ils se laissent aisément approcher, surtout lorsqu'il fait chaud. Il n'est pas bien rare de tuer presque toute la troupe, en plusieurs coups de fusil, particulièrement lorsqu'on en a tué un du premier coup. Alors, en laissant le mort sur la place, et contrefaisant leur cri avec un appeau, qui est un petit sifflet de terre cuite, ils passent et repassent à plusieurs reprises à portée du chasseur. Le guignard est un gibier excellent et très-recherché. Il se vend à Chartres communément depuis 40 sous jusqu'à 3 livres, et quelquefois jusqu'à 6 livres pièce.

Cet oiseau habite les marais pendant la plus grande partie de l'année, et se porte (dit M. de Buffon) en avril et

août, des marais aux montagnes, attiré par des scarabées noirs qui font la meilleure partie de sa nourriture, avec des vers et de petits coquillages terrestres. L'espèce est beaucoup plus répandue dans le Nord, à commencer par l'Angleterre, qu'elle ne l'est en France. Si les guignards habitent les marais, pendant tout le temps que nous ne les voyons pas dans les champs, comme le dit M. de Buffon, je ne crois pas, au moins, que ce soit en France, où je n'ai jamais ouï dire qu'on en ait rencontré dans les marais. Sans doute, ils vont gagner ceux des pays du nord. Cependant, je remarquerai à ce sujet, que l'auteur des *Ruses innocentes* prétend que dans les bandes de pluviers, qui nous arrivent après le départ des guignards, et nous quittent avant que ceux-ci arrivent, se trouvent mêlés, outre les vanneaux, des guignards, qui, ajoute-t-il, sont de trois ou quatre sortes. Il est à croire que par ce nom de guignard, il a voulu désigner des oiseaux différens de ceux dont il s'agit ici.



CHAPITRE X.

De la Grue et de la Cigogne.

J'ACCUPLE ici ces deux oiseaux dans le même chapitre, parce que la cigogne, quoique plus aquatique que la grue, n'est pas exclusivement un oiseau d'eau, et que, pour vivre, elle peut se passer de cet élément.

I.

DE LA GRUE.

La grue est, après l'outarde, le plus grand des oiseaux d'Europe, dans le genre des oiseaux à pieds fendus; mais

elle est beaucoup plus élevée sur ses jambes que l'outarde, ayant cinq pieds de hauteur, lorsqu'elle lève la tête. Elle pèse environ dix livres. Son plumage est d'un beau cendré clair ondé, à la réserve des grandes plumes des ailes qui sont noires. Sa queue est noirâtre, courte, et retroussée en panache comme celle de l'autruche. Son bec, long de quatre pouces, droit et pointu, est d'un verd très-foncé. Elle a les jambes noires, ainsi que les pieds qui sont très-larges. Elle marche à grands pas; sa figure est svelte, élancée, et son port droit et gracieux.

Les grues volent en grandes troupes, lorsqu'elles changent de climat : leur vol est fort élevé, et le plus souvent au-dessus des nues. Elles gardent constamment, dans leurs voyages, un ordre régulier, qu'elles varient suivant la différente direction des vents, formant tantôt un triangle, et tantôt un carré, les plus vieilles et les plus expérimentées volant en tête, et servant de guides. On prétend que lorsqu'elles rencontrent l'aigle, elles se rangent en cercle, afin que chacune puisse mieux apercevoir l'ennemi, et se garantir de la surprise, et que l'aigle qui les voit ainsi sur leurs gardes, et s'apprêter au combat, renonce à les attaquer.

On voit arriver les grues dans nos provinces de France, vers le mois d'octobre, et se jeter sur les terres nouvellement ensemencées, pour y chercher les grains que la herse n'a pas couverts. Elles repassent au premier printemps, en mars et avril. Quoique cet oiseau soit granivore, il préfère néanmoins les vers, les insectes et les petits reptiles; et c'est par cette raison qu'il fréquente aussi les terres marécageuses, d'où il tire une partie de sa subsistance. Du reste, il paroît que les grues ne font que passer rapidement en France, et qu'il s'y en arrête fort peu, du moins dans nos provinces septentrionales; car non-seulement je n'en ai jamais vu, mais je n'ai jamais ouï dire à aucun chasseur qu'il en eût tué ni rencontré. Je sais qu'on en voit, de temps en temps, en

Bourgogne, aux environs de Châlons-sur-Saône, en Languedoc, et assez fréquemment en Provence, dans la plaine de la *Camarque*, sans doute parce que cette plaine, coupée par quantité de canaux, est humide et marécageuse. On en voit davantage en Italie : Villughby dit qu'elles ne sont point rares dans les marchés de Rome, et le docteur Targioni ¹, qu'on en tue de temps en temps dans les plaines de *Poggio-à-Cajano*, maison de plaisance des grands-ducs de Toscane, peu éloignée de Florence; et particulièrement qu'il en parut en quantité, et en fut tué plusieurs, au mois de mars 1773, dans les campagnes des environs de cette ville. Suivant Espinar, il se trouve beaucoup de ces oiseaux en Espagne, où, de son temps, on se servoit pour les tirer, du bœuf enchevestré, ou du chariot armé d'un gros et long mousquet, dont j'ai fait mention sect. 17, chap. III. Il ajoute qu'avec le même mousquet posé sur son pivot fixé en terre, le chasseur, après avoir reconnu certains endroits au bord des rivières, où ces oiseaux ont coutume de passer la nuit, va les y attendre vers le soir, bien caché dans une hutte construite exprès. Au surplus, cet auteur prétend que les grues ne se nourrissent que de grains, et quelquefois de raisins, quoique leur conformation tienne beaucoup de celle du héron, de la cigogne et autres oiseaux qui cherchent leur subsistance dans l'eau; et il ajoute que si pour passer la nuit, elles s'approchent du bord des rivières, non-seulement elles choisissent toujours les endroits les plus secs, mais qu'elles n'agissent en cela que pour leur sûreté, se mettant, par ce moyen, à l'abri de la surprise, dont l'eau les défend d'un côté, tandis que du côté de la plaine, on ne peut les approcher sans qu'elles s'en aperçoivent, étant si vigilantes et si rusées, que le bruit le plus léger suffit pour leur faire prendre leur vol, même au milieu de la nuit. Comme tous les naturalistes modernes s'accordent à dire que ces oiseaux hantent les campagnes

¹ *Relazioni d'alcuni viaggi per diverse parti della Toscana, etc.* T. V. p. 9; Ed. II.

humides et les terrains marécageux, pour y chercher des insectes et des reptiles, il faut croire qu'Espinar s'est trompé en avançant le contraire, ce qu'on lui pardonnera d'autant plus volontiers, qu'il n'étoit pas naturaliste de profession.

II.

DE LA CIGOGNE.

Il y a deux espèces de cigognes, la blanche et la noire. La cigogne blanche que l'on voit communément est plus grande que le héron gris; mais elle a le cou plus court et plus gros; elle a aussi les jambes moins longues. Sa tête, son cou, la partie antérieure de son corps, et son ventre, sont d'un blanc éclatant; elle a le croupion et les parties inférieures de l'aile noirs. Son bec pointu, long de quatre à cinq pouces, et ses pieds, sont rouges comme le vermillon. Son envergure est de six pieds. Elle se nourrit de couleuvres, de lézards, de limaçons et aussi de quelques petits poissons qu'elle va cherchant sur les bords des eaux et dans les vallées humides. Elle ne pond point au-delà de quatre œufs, et souvent pas plus de deux. Les cigognes ne font que passer dans nos contrées, au printemps et en automne. La Lorraine et l'Alsace sont les provinces de France où elles passent en plus grande quantité. Il en reste plusieurs qui y font leur nid, et il est peu de villes ou bourgs de la Basse-Alsace (dit M. de Buffon), où il ne se voie quelqu'un de ces nids sur les clochers. Elles se rencontrent assez rarement, et seulement par hasard, dans les autres parties du royaume, où elles s'arrêtent quelquefois sur les vieux châteaux inhabités. La chair de la cigogne est mauvaise et malsaine. « N'en faites estat pour la manger, comme estant de mauvais suc et de nourriture pestilente » (dit l'ancienne *Maison Rustique*).

La cigogne noire est de la même taille que la blanche: elle a le cou, la tête, le dos et les ailes d'un noir luisant, avec quelque mélange de verd, le ventre, la poitrine et les

côtés blancs, le bec et les jambes verts. Ses mœurs, ses habitudes sont toutes différentes de celles de la cigogne blanche. Elle cherche les lieux déserts, se perche dans les bois, ne fréquente que les marécages écartés, et niche dans l'épaisseur des forêts. Elle est extrêmement rare dans nos contrées; elle l'est moins en Suisse et en Italie, où on la dit plus commune que la blanche. Willughby dit qu'on la voit assez souvent dans les marchés de Rome. Salernè parle d'une cigogne noire tuée, de son temps, dans la forêt d'Orléans.



CHAPITRE XI.

Du Pigeon ramier; du Biset, et de la Tourterelle.

I.

DU PIGEON RAMIER, ET DU BISET.

IL y a deux espèces de pigeons sauvages, le ramier et le biset. Le premier est beaucoup plus gros que l'autre. On distingue deux sortes de bisets. Le biset ordinaire ressemble au pigeon domestique, pour la taille et pour la couleur, si ce n'est qu'il est d'un gris plus foncé, et niche dans les arbres creux; l'autre est d'un bleu tirant sur le noir; il niche non-seulement dans les arbres creux, mais encore dans les trous des bâtimens ruinés, et dans quelques rochers qui se rencontrent dans les forêts, d'où on l'appelle *pigeon de roche*, ou *pigeon de montagne*, à raison de ce qu'il aime les lieux élevés. On voit des quantités innombrables de ces pigeons de roche sur les côtes de la mer, dans les endroits où elles sont bordées par des rochers, particulièrement en Corse et en Sardaigne. M. de Buffon pense que cette variété dans l'espèce des bisets provient du mélange avec les pigeons fuyards qui désertent nos colombiers; mais c'est mal-à-propos que ces pigeons fuyards sont appelés assez communément bisets.

Ceux-là ; quoique rendus à l'état sauvage ; ne perchent point : ce qui les distingue des vrais bisets. On reconnoît aussi deux sortes de ramiers, le grand et le petit, dont les anciens avoient fait deux espèces différentes ; mais M. de Buffon ne regarde le petit que comme une variété dans l'espèce du ramier, attendu que l'on a observé, dit-il, que suivant les climats, les ramiers sont plus ou moins grands.

Les ramiers et bisets arrivent, dans nos provinces septentrionales, au printemps, et s'en vont en automne, avec cette différence que les derniers arrivent et repartent un peu plus tard. Il nous reste cependant beaucoup de ramiers pendant l'hiver. Ils n'établissent pas, comme les bisets, leurs nids dans des trous d'arbres ; ils les placent à leur sommet, et les construisent assez légèrement avec des buchettes. La femelle pond de très-bonne heure, et peu de temps après son arrivée. Sa ponte, ainsi que celle du biset ; n'est que de deux ou trois œufs. Elle en fait une seconde dans l'été.

Les ramiers ont le même roucoulement que les pigeons domestiques, mais plus fort. Ils ne se font entendre que dans la saison de leurs amours, et dans les jours sereins. Dès qu'il pleut, ils se taisent. Ces oiseaux se nourrissent de fruits sauvages, de gland, de faine, et de grains de toute espèce. Ils sont très-méfians, et on les approche très-difficilement ; encore faut-il pour cela qu'ils soient seuls, ou au plus deux ensemble ; car on ne les approche point lorsqu'ils sont en bande. Pendant le printemps, et au fort de l'été, on peut les chasser, dans les bois, depuis le soleil levant jusqu'à huit ou neuf heures du matin. Ils sont alors perchés dans les grands arbres, sur quelque branche sèche, où ils chantent de moment à autre. Guidé par leur chant, le chasseur parvient à les tirer, en n'avancant qu'autant qu'il les entend roucouler, et s'arrêtant dès qu'ils cessent. Lorsque ce sont des ramereaux, ils se laissent approcher bien plus facilement. La même chasse peut se faire depuis quatre ou cinq heures de l'après-midi jusqu'à la nuit. Quelques chasseurs ont un talent

particulier pour imiter le roucoulement de la femelle, ce qui leur donne toute facilité, en se tenant sous un arbre dans le bois, d'attirer les mâles autour d'eux, et de les tuer; mais ce talent est assez rare. Les ramiers sont très-friands de merises, et dans la saison de ces fruits, on peut les attendre sous les merisiers. Lorsque les grains sont en maturité, ils y donnent beaucoup, et font principalement un grand dégât dans les blés versés, où il est plus aisé de les surprendre que partout ailleurs. Dans l'arrière-saison, il fait bon les attendre, au déclin du jour, dans les bois de haute-futaie, sous les chênes et hêtres, où l'on a remarqué qu'ils venoient se percher pour y passer la nuit.

Dans les cantons où il y a de grandes forêts, et aux environs des bois-taillis semés de beaucoup d'anciens chênes de réserve, qu'on appelle *glandiers* en quelques provinces, à raison de ce qu'ils produisent quantité de gland, il est assez facile de tuer des ramiers vers la fin de l'automne, temps où on les trouve rassemblés par bandes dans ces taillis, où ils se tiennent de préférence. Mais pour y réussir, il faut plusieurs chasseurs qui s'accordent ensemble. Les uns longent le bois en dehors, tandis que les autres, dispersés dans l'intérieur, restent embusqués sous les chênes. Les ramiers que ceux du dehors font partir sur les lisières du bois, vont se remettre sur ces chênes, et sont tirés par les chasseurs qui les y attendent. Alors ils s'envolent du côté de la plaine, et après avoir fait en l'air un long circuit, si le bois est d'une certaine étendue, ils viennent s'y remettre dans une autre partie, éloignée de celle où ils ont été tirés, ou ils regagnent un autre bosquet voisin; ce qui est observé par les chasseurs du dehors, et sert de règle pour changer de poste, en répétant plusieurs fois la même manœuvre, suivant les circonstances, et la connoissance particulière du local, de laquelle dépend surtout le succès de cette chasse. Elle ne réussit pas également pour les bisets, qui sont bien plus difficiles à surprendre que les ramiers, leur vol étant beaucoup

plus étendu et plus élevé, et ne faisant que passer d'une partie de bois à une autre. Cette manière de chasser les ramiers est fort en usage sur les rives de la forêt de Chinon en Touraine, et plus encore dans celle de *Sevole*, près de Mirbeau en Poitou, attendu que cette dernière n'est plus qu'un bois-taillis d'une vaste étendue, où l'on a fait beaucoup de réserves de ces gros chênes à gland dont j'ai parlé.

Voici une autre chasse aux ramiers que je ne connois que sur le témoignage de quelques écrivains qui en ont parlé, et que l'auteur de l'*Avicéptologie Française* regarde comme imaginaire. *Le ramier* (dit-il) est un oiseau des plus fins, et c'en est assez pour détruire ce que le peu d'expérience de ces écrivains leur a laissé avancer. La finesse du ramier n'est point une raison suffisante pour nier cette chasse; et à l'égard du peu d'expérience des auteurs qui en ont parlé, cette raison peut être bonne pour ceux qui ne l'ont lue que dans le *Dictionnaire de Chomel*, et dans quelques compilations modernes. Mais comme je la trouve décrite avec beaucoup de détails, dans le poème intitulé *Le Plaisir des champs*, par Claude Gauchet, Dampmartinois, aumônier du roi, imprimé pour la première fois en 1583, et dont l'auteur étoit chasseur de profession, et expert en toutes sortes de chasses, ainsi qu'il est aisé d'en juger par la lecture de son livre, je suis très-porté à croire que cette chasse n'est point imaginaire, qu'elle s'est réellement pratiquée, et que peut-être se fait-elle encore en quelques provinces. Quoi qu'il en soit, voici, d'après le poème que je viens de citer, le détail de cette chasse, appelée *le tintamare*, et qui n'a lieu qu'en hiver.

On commence, pendant le jour, par s'assurer du canton d'une forêt où les ramiers viennent passer la nuit, et pour cet effet, on envoie, vers le soir, en quête au bois, plusieurs paysans qui remarquent les arbres où ils se juchent; et cela s'appelle *coucher les ramiers*.

Lorsqu'on s'est assuré du lieu où les ramiers passent la nuit, vers les huit ou neuf heures du soir, une bande, plus

ou moins nombreuse s'achemine vers la forêt. Cette bande est composée de huit à dix paysans, portant des poêles, chaudrons, bassins de cuivre, des tambours et autres instrumens propres à faire un grand bruit, et en outre de sept à huit chasseurs armés de fusils. On porte aussi une lanterne, et, par précaution, les ustensiles nécessaires pour faire du feu.

Dès qu'on aborde dans la forêt, on commence le *tintamare*, et voici la raison qu'en donne Gauchet :

Car si en un instant on leur livroit la guerre,
Possible loing de nous s'envoleroient grand'erre ;
Mais entendant de loing ce grand bruit approcher,
Peu à peu, peu à peu, sans se mettre à chercher
Lieu plus seur que cestuy, à la fin ils s'en battent,
Et pour l'avoir plus près, nullement ne s'en hâtent,
Soit que leur naturel, entre tous les oiseaux
Qui hautent la campagne et les bois et les eaux,
Soit seul de la façon que de si près entendre
Le bruit que les sangliers, les loups n'osent attendre.

Lorsqu'on arrive sous les arbres où sont juchés les ramiers, on redouble le bruit, et l'on allume du feu au milieu de ces arbres, afin de pouvoir les découvrir, et tout en continuant le *tintamare*, les chasseurs les tirent. Les coups de fusil ne font que les faire changer de place, et passer d'une branche sur une autre.

Au témoignage de Gauchet, j'ajouterai celui de Belou, savant et judicieux observateur, et qui peut être regardé comme le père de l'ornithologie en France. Il fait mention de cette même chasse, qu'il appelle *charivari*, au lieu de *tintamare*, dans son livre *De la Nature des Oiseaux*, imprimé en 1655, c'est-à-dire, vingt-huit ans avant le poème que je viens de citer. Voici ce qu'il en dit (p. 308) : « Il y a certaine
« manière de les tuer (les ramiers), qu'on nomme *charivari*.
« C'est qu'on regarde quand ils s'en vont percher. Lorsqu'il

« fait bien obscur, l'on porte force paille allumée, afin qu'on
 « les puisse bien voir; l'on porte aussi force poesles, et autres
 « métaux et bassins à faire grand bruit; car les ramiers s'é-
 « pouvantent si fort de cela, qu'ils ont peur, et n'osent par-
 « tir; par quoi les arbalétriers qui sont au-dessous, les tirent
 « et en tuent quelques-uns. » Belon parle ici d'arbalètes, et
 non d'arquebuses, parce qu'au temps où il écrivoit, l'usage
 de l'arquebuse n'étoit pas encore bien répandu, surtout
 pour tirer à plomb.

Enfin je citerai Bruyerin Champier¹ lequel parle d'une
 chasse nocturne aux ramiers, fort usitée de son temps en
 Dauphiné, mais différente du *charivari* ou *tintamare*, en ce
 qu'elle se fait en silence et sans bruit, *summo silentio opus*
est. On allume de même du feu sous les arbres, et à la clarté
 de ce feu qui rend les ramiers immobiles et stupéfaits, on
 les tire avec l'arbalète, sans qu'aucun pense à s'envoler. Es-
 pinar en décrit une à-peu-près semblable pour l'Espagne.
 Celle-ci se fait avec une espèce de lanterne sourde; on s'y
 sert aussi de l'arbalète, quoique du temps d'Espinar l'usage
 de l'arquebuse fût aussi commun qu'aujourd'hui; et l'auteur
 espagnol ne suppose pas que les ailes des ramiers soient
 tellement engourdies par la lumière qu'ils ne puissent s'en-
 voler, puisqu'il parle d'un filet qu'on tend au devant des ar-
 bres du côté de l'ombre que forme la lanterne, pour y pren-
 dre ceux qui s'enfuient.

Il n'y a point de pays en France, où la chasse des ramiers
 et bisets soit aussi abondante que dans la Navarre, le Béarn,
 la Bigorre, et autres provinces qui bordent la chaîne des
 Pyrénées; mais ce qui s'y en tue avec le fusil n'est rien en
 comparaison de l'immense quantité de ces oiseaux, qui se
 prend aux filets, lors de leur passage à l'embouchure de
 certaines gorges de montagnes, dans des emplacements dis-

¹ Bruyerinus Campégius, *De Re cibariâ*; Lugd., 1560, in-8°.

posés avec beaucoup d'art, et un appareil tout particulier. Cette chasse, infiniment curieuse, est si peu connue hors des pays où elle se fait, que quoiqu'il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage d'en parler, j'ai cru devoir la décrire d'après les instructions que je me suis procurées sur les lieux mêmes, persuadé que les chasseurs qui ne la connoissent pas, me sauront quelque gré de la leur avoir fait connoître; et elle tiendra d'autant mieux sa place ici, qu'elle ne se trouve décrite dans aucun livre.

La manœuvre de cette chasse singulière étant très-difficile à saisir dans tous ses détails pour qui ne l'a pas vue, je n'ose me flatter de l'avoir décrite avec toute l'exactitude et la précision qu'on pourroit désirer; mais, au moins, je n'ai rien négligé pour y parvenir.

Je dois ici un témoignage public de ma reconnaissance à M. l'abbé *Rouset*, curé d'*Asson*, à quatre lieues de Pau, consommé dans l'exercice de cette chasse, qui a bien voulu, dans une longue correspondance que j'ai eue avec lui à ce sujet, m'en expliquer toutes les dispositions et les manœuvres.

CHASSE AUX FILETS

Des Ramiers et Bisets dans les vallées de la Basse-Navarre, de la Soule, du Béarn, de la Bigorre, et autres contrées voisines des Pyrénées.

Toute l'étendue de pays qui borde la racine des Pyrénées, depuis Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la Basse-Navarre, jusqu'à Saint-Girons, dans le Couserans, se trouve coupée par un grand nombre de vallées, dont le fond aboutit à quelque issue praticable, appelée *col* ou *port*, par laquelle on peut franchir la chaîne des Pyrénées, et passer en Espagne. Les montagnes et côteaux qui se trouvent des deux côtés de ces vallées, et qui ne sont autre chose que la coupe des Pyrénées mêmes, prolongée vers la plaine par un abaissement

insensible, ces montagnes s'ouvrent en certains endroits, et forment des gorges, ou petits vallons incultes, peu profonds, et dont le niveau est beaucoup plus élevé que celui de la vallée. C'est à l'embouchure de ces gorges qu'il se prend, tous les ans, dans le temps de leur passage, une prodigieuse quantité de ramiers ¹ et de bisets.

Dans la Basse-Navarre, la Soule, le Béarn, la Bigorre, et autres provinces bornées par la grande chaîne des Pyrénées, les ramiers sont connus sous le nom de *palomes*, du mot latin *palumbus*; et l'on y appelle indistinctement *bisets* ou *ramiers* tous les autres pigeons sauvages. Il est bien vrai qu'on y prétend que la palome est différente de nos ramiers des provinces septentrionales : c'est ce que je ne crois pas; mais comme, suivant l'observation de M. de Buffon, les ramiers sont plus gros dans certains climats que dans d'autres, il y a apparence que les palomes sont de très-gros ramiers. A l'égard des bisets, on en distingue trois espèces, qui diffèrent par la taille, et quelque variété dans le plumage. Cette

¹ « Le ramier qui cherche les climats d'une douce température, « quitte le nord, et fait dans les contrées du midi, avant les froids de « l'hiver. Son instinct le détermine à suivre la direction la plus droite « pour parvenir dans ces climats; mais repoussé par la chaîne des « Pyrénées, qui s'élève brusquement, il la côtoye jusqu'aux rivages « de l'Océan, où des montagnes plus basses lui offrent un passage « moins difficile. Ce détour l'expose à tomber dans des pièges qu'il n'auroit « pas eu à redouter, en traversant les majestueux boulevards d'où sa « timidité l'éloigne. Lorsqu'une bande de ramiers paroît dans l'air, des « chasseurs cachés sous l'épais feuillage de cabanes qu'on a construites « sur de hauts trépièdes, placés à certaine distance les uns des autres, « lancent vers ces oiseaux une espèce de raquette, instrument qui leur « présente l'image d'un épervier. Les ramiers fondent jusqu'à terre, et « la rasent pendant quelque temps, pour se dérober à la poursuite de ce « redoutable ennemi. A peine faiblement rassurés, reprennent-ils leur « vol vers la moyenne région de l'air, que le même artifice les en fait « descendre, et les précipite dans des filets qu'on oppose à leur passage. » *Essai sur la Minéralogie des Monts-Pyrénées.* Paris, 1784, in-4°.

division peut bien n'être pas conforme à celle des ornithologistes, mais je la donne ici telle qu'elle est reçue parmi les chasseurs du pays.

Le passage des palomes commence aux environs de la Notre-Dame de septembre, et dure jusque vers le vingt novembre, quelques jours de plus ou de moins : cela dépend de la température de l'automne; s'il est pluvieux et froid, il finit plus tôt, mais jamais avant la Saint-Martin. Dès que ces oiseaux commencent à se montrer, on s'apprête, et l'on prépare tout l'attirail nécessaire pour commencer les chasses à la Saint-Michel. Les palomes, dans ce passage, vont toujours de l'orient au couchant. Pendant les mois de février et de mars, elles repassent du couchant à l'orient; et alors on ne les chasse qu'à terre et avec les filets à nappes. Je parlerai de cette chasse à la fin de cet article.

Les bisets sont plus précoces; ils se font voir dès la Notre-Dame d'août; et l'on commence à les chasser vers le dix septembre : leur passage dure, comme celui des palomes, jusqu'après la Saint-Martin, et se fait dans la même direction. Ils repassent de même aux approches du printemps.

La chasse des palomes ne peut se faire que dans les lieux où il y a des gorges, ce qui ne se rencontre guères que dans les montagnes; mais toutes les gorges n'y sont pas propres, vu qu'il faut nécessairement qu'à leur embouchure il se trouve un espace en plaine d'environ quatre-vingts pas, tant en longueur qu'en largeur, et qu'à la suite de cette planimétrie, le terrain s'abaisse, et forme une pente assez rapide, appelée *fonte* dans le pays. Telle doit être la disposition d'une gorge pour y établir une *palomière*, nom que l'on donne aux lieux où se font ces sortes de chasses; et il s'en trouve d'établies, de toute ancienneté, dans presque tous les lieux qui en sont susceptibles. Mais pour former ces palomières, il a fallu encore ajouter plusieurs accessoires à la disposition naturelle du terrain, et d'abord planter des arbres à l'extrémité du plateau

dont j'ai parlé, pour y suspendre les filets, ce qui se fait ainsi.

On commence par en planter un qui se nomme *l'aiguillon*, et à la distance de quatre ou cinq toises, allant vers le nord, deux autres séparés par un espace de trois à quatre pieds seulement; puis deux autres à la même distance de quatre toises, et séparés par le même intervalle; et ainsi de suite, autant que la gorge a d'étendue. Ces arbres ne sont en état de servir que lorsqu'ils ont atteint la hauteur de soixante-dix pieds, attendu que les poulies qui servent à hisser les filets en l'air, doivent y être attachées à celle de soixante pieds. Chaque filet tendu occupe donc en hauteur un espace d'environ neuf toises, sur une largeur de quatre à cinq, qui est la distance que j'ai dit se trouver entre un arbre et l'autre. Le nombre des filets, ainsi tendus à la suite l'un de l'autre, varie suivant l'étendue de la gorge, depuis huit jusqu'à quatorze. A l'égard de la manière de les tendre, c'est à-peu-près la même que pour les pantières simples, dont on se sert pour prendre les bécasses le soir à la sortie des bois. On attache près des poulies, à la corde qui soutient le filet de chaque côté, des pierres de dix à douze livres, et à ces pierres on lie les deux coins d'en-haut du filet, afin que sa chute soit plus preste lorsqu'on lâche la corde qui le retient, et que les palomes qui s'y enveloppent ne puissent le soulever pour s'échapper; et l'on arrête l'extrémité d'en bas, par les coins et le milieu, avec plusieurs piquets ou petites gaules aiguës par les deux bouts, que l'on fiche en terre, les pliant en demi-cercle. On a soin d'ébrancher les arbres du côté du filet, de crainte qu'il ne s'accroche en tombant. Il faut observer que ces filets ne sont pas tendus perpendiculairement, mais qu'on leur donne à-peu-près l'inclinaison d'un toit.

Au-devant de chaque espace qui se trouve entre deux filets, on forme avec des pieux fichés en terre, et entrelacés de branchages, une petite haie en demi-cercle, appelée *emparence*, de cinq à six pieds de hauteur, derrière laquelle

se tient un chasseur, qui peut lâcher à volonté l'un ou l'autre des ces filets, ou tous les deux à la fois, suivant l'occurrence, au moyen d'une machine de détente appelée *gaïllot*, à laquelle sont fixés les bouts des cordes qui soutiennent les filets, en l'air; en sorte que s'il y a douze filets, il faut six hommes pour les manœuvrer. Je n'ai parlé jusqu'ici que de filets simples, et formant une seule nappe; mais dans toutes les palomières, outre ceux-là, il y en a d'autres, et même en plus grand nombre, appelés *filets en cage*, parce qu'en effet ils forment une cage ouverte par devant. Ils se placent dans les endroits où les palomes sont le plus sujettes à passer, et ce sont ceux où se font les captures les plus abondantes. C'est un assemblage de quatre filets joints ensemble par des ficelles qu'on passe dans leurs bords, savoir; un dans le fond, qui s'appelle la *tête*, deux aux côtés, appelés *filets de côté*, et un quatrième en haut, qu'on nomme le *ciel*. Ce dernier est beaucoup plus élevé sur le devant que sur le derrière. On fait la cage, dont l'entrée ne dépasse pas les autres filets, plus ou moins profonde; suivant le local, mais toujours plus profonde que large, par

Le *gaïllot* est composé d'un piquet de bois fiché en terre, sur lequel est assujettie une petite lame de fer, recourbée à l'extrémité supérieure, pour recevoir, au moyen d'une rainure, un tourniquet formant un croissant qui joue sur un clou rivé à la première lame. Au bout inférieur, est attaché un fil-d'archal, qui se prolonge jusqu'auprès du chasseur; là il est arrêté à un piquet de bois appelé la *glèbe*, élevé de deux ou trois pouces seulement au-dessus de la superficie de la terre. Au bout supérieur de ce piquet est une fente pour y faire entrer le fil d'archal, où il est retenu par un nœud ou par une clavette. Le bout supérieur du croissant est également ouvert en fourche pour recevoir la corde du filet, de sorte que le chasseur n'a qu'à lever le fil-d'archal arrêté à la glèbe. Alors le tourniquet ou croissant fait un demi-tour, la corde arrêtée à la fourche s'en sépare, et laisse tomber le filet. Ce tourniquet est parfaitement représenté, presque dans toutes ses dimensions, par ceux qu'on place dans les appartements pour les sonnettes. Pour mieux saisir l'idée de ce mécanisme, voyez les plans, où le gaïllot est représenté.

la raison que plus le filet du fond est éloigné de l'entrée, moins les palomes l'aperçoivent, et qu'elles y entrent plus facilement. Ce filet se lève au moyen de quatre cordes liées aux quatre coins, et passées dans autant de poulies attachées aux branches des arbres, tant sur le devant que sur le derrière. Si le lieu ne fournit pas d'arbres pour les poulies du derrière, on y en plante exprès de la hauteur convenable. On commence toujours par lever le filet du fond, ou la *tête*, jusqu'aux deux poulies; et là, on le fixe en arrêtant la corde à un piquet fiché en terre. Ce filet est à la hauteur de 25 à 30 pieds; ensuite on lève le devant, de même, jusqu'aux deux poulies, à la hauteur de 40 ou 45 pieds, plus ou moins, de façon que la cage forme la figure d'un toit en appentis. Les extrémités des trois filets perpendiculaires qui forment les murs de cette chambre, sont arrêtées par en bas avec plusieurs petites gaules passées dans les mailles, et fixées par des crochets de bois piqués en terre de distance en distance. Lorsqu'on lâche ce filet, il n'y a que le *ciel* et les deux *filets de côté* qui s'abattent; la *tête* reste en place pendant toute la journée, et ne se met à bas que le soir, lorsqu'on détend toute la chasse. Le filet abattu sur les palomes, il reste, en dedans, un espace assez considérable, dans lequel elles voltigent de côté et d'autre. Alors les chasseurs entrent dans cet espace, en jetant par-dessus leur corps les filets qui traînent à terre, et prennent les palomes qu'ils mettent dans un sac, ou un panier d'osier à claire-voie, fait exprès.

Il ne suffit pas, pour former une palomière, d'avoir planté les arbres auxquels doivent être suspendus les filets. Les palomes ne s'y prendroient point, s'ils n'étoient masqués par une seconde rangée d'arbres, qui se plantent en même temps à la distance d'environ deux toises des premiers. Sans cette précaution, en apercevant de loin les filets, elles s'enlèveroient pour passer par-dessus. On a soin seulement de les ébrancher à douze ou quinze pieds de terre, afin de laisser aux palomes le passage libre pour donner

dans les filets, lorsque effrayées par les tratagème dont il sera parlé tout-à-l'heure, elles ne peuvent plus les éviter. Ces arbres, ainsi que ceux des filets, sont des chênes qu'on préfère pour l'ordinaire. Au surplus, il est rare, lorsqu'on établit une palomière, qu'on se trouve obligé de planter tous les arbres nécessaires pour la chasse, surtout ceux destinés à cacher les filets. La nature y a pourvu, en grande partie, dans presque toutes les gorges, qui sont ordinairement couvertes de bois. On conserve ceux qui se trouvent placés à propos; on supprime ceux qui peuvent nuire, ou sont inutiles, et on supplée à ceux qui manquent par de jeunes arbres plantés à la main. Dans les endroits où les arbres manqueraient absolument pour tendre les filets, si l'on est pressé de jouir, on peut transporter des chênes de soixante pieds de haut, après les avoir déterrés de manière à laisser autour des racines environ vingt quintaux de terre; ce qui se fait sur un traîneau attelé de quatre ou cinq paires de bœufs, et on les dresse dans des trous préparés pour les recevoir, avec de bonne terre meuble et du terreau¹. Lorsqu'on plante pour l'avenir et pour sa postérité, on prend des arbres plus jeunes.

Sur le derrière de l'emplacement des filets, est une cabane à demeure et construite à chaux et sable, qui sert d'abri aux chasseurs dans le mauvais temps, et où l'on ramasse tous les ustensiles de la chasse. Dans quelques palomières, au lieu de cette cabane, se trouve une petite maison avec cuisine, chambres à coucher et autres commodités. Il est à propos que cette maison soit placée à l'écart, sur la droite ou sur la gauche, de manière qu'elle ne puisse être aperçue des palomes; et, pour le mieux, qu'elle soit couverte par des arbres, soit qu'ils s'y trouvent naturellement, soit qu'on les y ait plantés exprès.

¹ *M. Rousset, curé d'Asson, près Nay, a pratiqué cette plantation pour une palomière, ou chasse aux bisets; et elle lui a si complètement réussi, que pas un de ses arbres n'est mort, et que dès la première année, il a eu la satisfaction de s'en servir pour prendre des bisets.*

J'ai dit plus haut qu'à l'extrémité de la gorge devoit se trouver un espace de terrain uni et découvert, de l'étendue d'environ quatre-vingts pas. Cette plaine est ordinairement couverte de fougères qu'on ne coupe qu'après la saison des chasses. Vers son milieu, un peu sur la droite, venant de l'orient, et à 60 pas en avant des filets, se place la *trèpe*, l'un des principaux agens de la chasse des palomes. On appelle de ce nom l'assemblage de trois arbres ébranchés, de la longueur de 80 à 90 pieds, qu'à l'aide d'un cric, on dresse et plante dans des trous, de quatre pieds et demi au moins de profondeur, en triangle, à la distance de 15 à 18 pieds l'un de l'autre, et qu'on lie ensuite par le haut, à quatre ou cinq pieds de leur cime, avec une chaîne de fer. L'espace au-dessus de la chaîne sert à construire une cabane avec des branches d'arbres garnies de leur feuillage, où un homme puisse se tenir caché. L'un des trois arbres est traversé, du haut en bas, par des chevilles de cœur de chêne, qui servent d'échelons pour monter à cette cabane. S'il se trouve sur le lieu un arbre de la hauteur requise, et placé à propos, on s'en sert à la place de la machine que je viens de décrire, et cela vaut mieux.

Lorsque le chasseur, qui doit être posté sur la *trèpe*, y est monté, on le munit, au moyen d'une corde qu'il tient, et d'un sac ou panier attaché à l'autre bout, d'un certain nombre de raquettes de bois blanchies avec de la chaux, d'un pied de long, y compris une queue ou manche pour les empoigner, et de l'épaisseur d'un pouce, ayant, à-peu-près, la forme d'un battoir de blanchisseuse. Ces raquettes, simulacre grossier et mal imité d'un épervier, mais qui n'en réussit pas moins à effrayer les palomes, dont cet oiseau est la terreur, sont appelées en béarnois *matous*. L'usage que le chasseur doit en faire, est de les lancer fortement vers les bandes de palomes, lorsqu'elles passent à sa proximité, dirigeant leur vol vers les filets; plus tôt, lorsqu'elles sont élevées au-dessus de la *trèpe*, et plus tard, lorsqu'elles sont à sa hauteur.

Plus loin, dans les parties les plus élevées de la gorge, sont établies par intervalles, à droite et à gauche, quelques cabanes semblables à celle de la *trèpe*, sur des arbres qui se sont trouvés placés à propos, ou qu'on y a autrefois plantés à dessein. On appelle ces cabanes *battes*. Il n'y a pas de palomière qui n'en ait au moins quatre avant la *trèpe*, et quelques-unes en ont jusqu'à dix. Elles sont occupées par d'autres chasseurs également munis de raquettes; et lorsqu'une volée de palomes paroît dans la gorge, ils les effrayent, en leur jetant une ou deux de ces raquettes, et quelquefois davantage, tantôt devant elles, tantôt à côté, ce qu'on appelle les *battre sur l'aile*, tantôt derrière, ce qui se dit les *battre en queue*. Si elles volent trop haut, les raquettes lancées vers elles les font baisser et fondre quelquefois jusqu'à terre. Si l'effroi qu'elles leur causent les fait s'écarter à droite ou à gauche de la gorge, par cette manœuvre bien entendue, elles sont ramenées et contenues dans la direction des filets. C'est ainsi que les chasseurs des cabanes se les renvoient de l'un à l'autre, en s'avertissant progressivement, du premier au dernier, *du vol bas ou élevé des palomes*; qu'elles *arrivent à tel endroit*, qu'elles *s'écartent de tel ou tel côté*, etc. C'est celui qui vient de les battre qui parle; celui qui suit garde le silence, jusqu'à ce qu'il les ait battues à son tour. Elles arrivent enfin sur la place où est la *trèpe*: le chasseur hutté dans cet arbre est le dernier qui les bat; et ce poste doit être occupé par un homme exercé et intelligent: c'est lui qui, par son jeu, doit précipiter les palomes dans les filets; et pour cela; il faut qu'il les fasse fondre presque jusqu'à terre. Mais s'il les a précipitées trop tôt, elles se relèvent et passent par-dessus les filets: si, au contraire, il les a battues trop tard; elles ne fondent qu'après avoir passé les filets. Le chasseur de la *trèpe* ne doit jamais battre les palomes qu'en *queue*.

Outre les chasseurs des arbres, il y en a encore quelques autres postés à terre dans des cabanes couvertes de fougère,

sur les côteaux qui forment la gorge, à une certaine distance les uns des autres. Ceux-ci, qu'on nomme *chatars*, sont munis d'un bâton de six à sept pieds, garni en haut de grandes plumes d'oie blanches fichées en travers, ou au défaut de ces plumes, d'un linge blanc. Lorsqu'ils aperçoivent des palomes qui s'écartent de la direction des filets, en se jetant d'un côté ou de l'autre de la gorge, ils courent à l'endroit où elles font mine de vouloir passer, en agitant avec violence cet épouvantail, et ordinairement ils parviennent à les détourner, et à leur faire prendre la route des filets. Par ce moyen, on prend souvent des volées de palomes, qui auroient passé fort loin des filets, si on les eût laissées tranquilles. On voit par ce détail, que ces sortes de chasses exigent beaucoup de monde : on y emploie depuis douze jusqu'à vingt-quatre chasseurs ; ce qui dépend de l'étendue et de la disposition des lieux.

Il ne faut pas croire aux relations exagérées qu'on entend faire quelquefois à des personnes mal instruites, de la chasse des palomes. Suivant ces relations, il s'en prend très-souvent plusieurs centaines d'un coup de filet. La vérité est que les bandes de ces oiseaux sont de 15, 20, 30, quelquefois de 50, et rarement de cent, dont quelques-uns s'échappent le plus souvent, lorsque la bande vient à donner dans les filets. Je tiens cependant d'un gentilhomme du Béarn, très-digne de foi, qu'il en a vu prendre jusqu'à 164 d'un coup de filet ; mais ces grands coups ne peuvent se faire que dans les filets en cage dont j'ai parlé, et ils sont extrêmement rares. Deux ou trois fois seulement, dans le temps du passage, il arrivera d'en voir des bandes très-considérables, comme de 2 à 3000 ; mais presque toujours ces bandes si nombreuses passent à une très-grande hauteur, et hors de la portée des raquettes : ou si le hasard veut qu'elles se trouvent à portée d'être battues, les raquettes ne leur font aucune impression.

La chasse des palomes se fait toute la journée. Elle est

très-amusante les jours où il y a beaucoup de passage ; mais il se rencontre aussi certains jours où elle est fort ennuyeuse, et où de 50 volées qui passent, il ne s'en prend pas une. Un temps sombre et froid est le plus favorable ; les jours clairs et sereins, les palomes se prennent plus difficilement. La pluie n'empêche point de chasser ; mais s'il s'élève un grand vent, on cesse la chasse, et les filets se mettent bas.

Ces chasses occasionent souvent des parties de plaisirs, suivies de repas champêtres sous une loge de feuillage ; repas dont les palomes, mises à la broche en sortant du filet, font les principaux frais, et qui sont assaisonnés de toute la gaieté naturelle aux habitans du pays. Cette même gaieté anime singulièrement toutes les manœuvres, les cris et les signaux des chasseurs ; ce qui, joint à quelque chose de grand et d'imposant que présente l'appareil de cette chasse, produit une sensation ravissante chez tous ceux qui la voient pour la première fois.

Il se prend des bisets, plus ou moins ; dans toutes les palomières, en même temps, que des palomes ; cela dépend de l'élévation du terrain. Il s'en prend très-peu dans celles qui sont situées sur de hautes montagnes ; et au contraire, dans celles qui sont basses, il se prend beaucoup plus de bisets, que de palomes. Il est bon d'observer que le nom de *palomière* ne se donne qu'aux chasses où il ne se prend que des palomes, et quelques bisets, seulement de temps en temps ; et que celles où il ne se prend que des bisets, et point ou très-peu de palomes, sont appelées *pantières*. La disposition des *pantières* est la même que celle des *palomières*, excepté qu'on n'y emploie au plus que huit filets, qu'on ne s'y sert point de filets en cage, et qu'on peut s'y passer de cette seconde rangée d'arbres au-devant des filets, attendu que les bisets ont la vue moins subtile que les palomes.

Les palomières les plus renommées de la Soule, de la vallée de *Barretons* en Béarn et de la Bigorre, les seules sur lesquelles je sois instruit, sont les suivantes : d'abord, pour

la Soule, celles de *Liceratz*, de *Saro*, et de *Tardetz*. La première, qui est la plus belle, et appartient à M. de *Casemajor*, seigneur du lieu, prend depuis quatre jusqu'à cinq mille palomes par an, et quelques bisets, quoique située de façon que, par un temps clair, on ne peut y chasser que jusqu'à midi, attendu qu'alors le soleil donnant sur les filets, quelque précaution que l'on prenne, les palomes les aperçoivent et les évitent. Vient ensuite celle de *Saro*, appartenant à M. le baron de *Saro*, qui prend depuis 1500 jusqu'à 2000 palomes, et quelques bisets. Celle de *Tardetz*, qui appartient à la petite ville de ce nom, passe rarement le nombre de 1200 palomes et quelques bisets.

Il y a deux palomières à *Issor*, et une à *Lannes*, dans la vallée de *Barretons*. De ces deux palomières d'*Issor*, l'une appartient à la communauté, et l'autre à M. d'*Isest*, conseiller au parlement de Navarre, et seigneur du lieu. Il ne se prend dans l'une comme dans l'autre que 1200 palomes et quelques bisets. Celle de *Lannes*, possédée par M. de *Domecq*, conseiller au parlement de Navarre, et abbé lay de ce village, prend jusqu'à 2000 tant palomes que bisets, et plus de bisets que de palomes.

A *Saint-Pé de Gènerès*, petite ville de la Bigorre, à cinq lieues de Pau et deux de Lourde, sont deux palomières, ou plutôt pantières, dont l'une prend de 4 à 5000 bisets et peu de palomes; et l'autre, située moins avantageusement, douze à quinze cents, et quelques palomes. Elles appartiennent à la communauté, moyennant un cens qu'elle paye à l'abbaye des bénédictins de ce lieu : acensement qui remonte jusqu'au XIII^e siècle, suivant les titres de cette abbaye.

Enfin, à une lieue et au levant de la ville de Bagnères en Bigorre, est une chasse fameuse de bisets, qui occupe près d'une lieue de long, sur un côteau où se trouvent nombre de petites gorges, à l'embouchure desquelles se tendent les filets; ce qui forme environ une douzaine de chasses différentes, mais presque contiguës à la suite les unes des autres, et

en tout 102 filets. Ces chasses sont connues sous le nom de *pantières de Gerdes*. Elles ne sont pas très-productives ; car toutes ensemble ne rendent, communément, que 1200 paires de bisets, et environ 80 paires de palomes. Elles appartiennent à M. le duc de Grammont. Outre les pantières dont je viens de parler, il s'en trouve plusieurs autres dans le voisinage de Bagnères.

Il y a aussi beaucoup de pantières dans le Comminges et le Couserans, pays où il se prend une grande quantité de bisets et très-peu de palomes. La chasse s'y fait d'une manière différente en plusieurs points de celle que j'ai décrite pour les palomières et pantières du Béarn et de la Bigorre ; mais je n'en suis point assez particulièrement instruit pour en parler avec autant de détail. Je me contenterai d'observer que, dans ces pantières, ce ne sont point, comme dans les palomières ci-devant décrites, des chasseurs placés à terre et derrière des emparences, qui lâchent les filets ; cette fonction est commise au chasseur hutté sur l'arbre ou trépied le plus voisin des filets, celui-là même qui, comme nous l'avons dit, est chargé de lancer aux palomes et bisets la dernière raquette pour les forcer à donner dedans ; et il l'exécute par le moyen de plusieurs cordes de détente qui répondent d'un bout à chaque filet, et de l'autre à sa guérite, et sont contenus sur la terre par de petites gaules pliées en demi-cercle, jusqu'auprès du trépied, pour n'être point aperçues en l'air. Il y a des hommes à terre, dans des cabanes, pour remonter les filets. Au lieu de raquettes, comme en Béarn et Bigorre, les chasseurs lancent aux bisets du haut de leurs trépieds, de petits bâtons courts. Mais outre ces bâtons, quelques-uns d'entre eux sont munis d'arbalètes, avec lesquels, lorsque les bisets n'obéissent pas aux bâtons, ils leur lancent des flèches qui ordinairement les font baisser. Il arrive quelquefois que les filets étant à terre au moment où l'on s'occupe de ramasser les bisets pris, il en survient une nouvelle bande. Alors, les deux chasseurs

armés d'arbalètes qui sont les plus voisines des filets, en leur lançant leur flèche d'une certaine manière, les forcent à rétrograder : les bisets font une randonnée dans la gorge, et donnent le temps aux chasseurs de relever les filets pour les prendre. On a vu cette manœuvre curieuse se répéter jusqu'à trois fois sur la même bande. La plus fameuse pantière du Couserans est le *Pied-Jau*, à deux lieues d'Aspect, et à-peu-près à même distance de Saint-Girons, petites villes, l'une du Couserans, et l'autre en Comminges. Les pantières du *Col-du-Hod*, et du *Col-de-las-Aras*, à un quart de lieue l'une de l'autre, et à deux lieues des villes de Saint-Béat, Aspect et Saint-Gaudens, sont les plus fameuses du Comminges. Les pantières du *Pied-Jau* et du *Col-du-Hod* sont beaucoup plus productives que toutes celles dont nous avons fait mention. Il se prend annuellement, dans chacune, 8000 bisets pour le moins, et environ 500 palomes. Il n'est pas d'année, où, dans quelque jour de bon passage, il ne s'y fasse une capture de 1000 bisets; et il s'en est fait une de 2200 au *Pied-Jau*, il y a trois ans. La pantière du *Col-du-Hod*, avec deux petits passages qui sont sur les ailes de la gorge, occupe douze filets, et dix-huit chasseurs. La principale gorge a environ quatre-vingts pas à l'endroit que ferment les filets. La pantière du *Col-de-las-Aras* est bien moins productive que les deux autres.

Les propriétaires de ces chasses les afferment quelquefois à l'argent; mais plus ordinairement, le prix du bail est fixé en nature, c'est-à-dire, à tant de paires de palomes et de bisets que le fermier est obligé de leur donner annuellement. Souvent, plusieurs paysans s'associent pour cette ferme. Alors, chaque jour, ils partagent le soir, entre eux, le produit de la chasse. Quelques propriétaires font exploiter pour leur compte, et payent les journées des chasseurs qu'ils emploient, tantôt en argent, tantôt en palomes.

Il y a une autre manière de chasser les bisets seulement,

qu'on appelle chasse à *l'appeau*, pour la distinguer de la chasse à *la force*, que nous avons décrite ci-dessus, et parce qu'on y emploie des bisets vivans pour attirer ceux qui passent vers les filets. Il n'est pas nécessaire, pour la réussite de celle-ci, qu'elle se fasse dans une gorge : elle peut se faire en plaine, en choisissant un endroit où les bisets passent le plus fréquemment, pourvu néanmoins qu'il s'y trouve une fonte ou pente derrière les filets, et au couchant ; ce qui est absolument indispensable, comme pour la chasse précédente. Voici quel est l'appareil de cette chasse, un peu différent de celui de la chasse à *la force*.

D'abord, la plantation des arbres pour tendre les filets est la même ; mais il ne faut que quatre filets, ou tout au plus six ; et il n'est pas besoin d'une seconde rangée d'arbres pour les masquer, par la raison que j'ai déjà dite. On élève, sur la place qui est au-devant des filets, deux trépieds semblables de tout point à celui de la chasse des palomes, et avec des cabanes pour y poster des chasseurs. Ils sont placés à droite et à gauche, à 60 pas des filets, et reculés de quelques pas sur les côtés. On bâtit de même sur le lieu une cabane à chaux et sable, pour y resserrer les filets et autres instrumens de chasse, au-devant de laquelle on en forme une autre avec des branchages, assez spacieuse pour y placer une table de 10 ou 12 couverts, pour des occasions où, comme je l'ai dit ci-devant, il prend envie aux curieux des environs de venir s'égayer à cette chasse. On laisse à cette cabane de branchages une ouverture ou petite porte, du côté par où viennent les bisets ; et à deux ou trois pieds de distance, on forme avec des pieux de la longueur de huit pieds, piqués en terre en demi-cercle, une *emparance*, ou haie, semblable à celle dont j'ai parlé pour la chasse des palomes, si ce n'est qu'elle est unique, et beaucoup plus étendue, ayant 18 ou 20 pieds de contour. Cette haie doit être à la hauteur des yeux du chasseur, et l'on y pratique encore de petites ouvertures, par lesquelles il peut voir venir les bisets, faire mouvoir les

appeaux, et saisir l'instant de lâcher les filets à propos. Cela fait, le chasseur élève, à 30 pas de cette *emparence*, une petite motte de terre d'un pied de haut, et d'environ quatre pieds de circonférence, pour y placer un appeau sur une palette. Mais, avant d'aller plus loin, il est à propos d'expliquer ce que c'est que cet appeau, et la palette sur laquelle il est posé. L'appeau est un biset aveugle¹, et l'on appelle *palette* ou *chémère d'appeau*, un bâton de quatre pieds de long, de la grosseur du doigt du milieu, percé à une de ses extrémités de cinq trous, distans d'un pouce l'un de l'autre, dans lesquels se passent cinq petites traverses, qu'on entrelace de menus osiers; ce qui forme une espèce de raquette ou palette, d'où l'instrument a pris son nom, et sur laquelle doit être posé le biset aveugle, qui y est contenu par les jambes avec deux petites courroies de chamois, de manière néanmoins qu'il ne soit pas trop gêné, et qu'il ait la liberté de voltiger un peu sur la palette.

Pour arranger cette machine comme elle doit l'être, et de

¹ En Béarn et autres Provinces où ces chasses ont lieu, on leur creve les yeux avec une aiguille. En Espagne, où l'on emploie aussi des appeaux pour des chasses de palomes et de bisets, mais autres que celles dont il s'agit ici, on s'y prend différemment, suivant Espinar: on leur retourne seulement la prunelle, sans la crever; mais on ne se contente pas de leur ôter la vue; on les rend en même temps sourds, ce qui se fait en leur prenant la tête dans la bouche, et les étourdissant par un grand cri. J'ignore si la cécité et la surdité qui s'opèrent par ces moyens sont permanentes, ou si elles ne durent qu'un certain temps. Il y a cependant quelques chasseurs en Béarn qui leur ferment les paupières avec une aiguille et du fil, au lieu de leur crever les yeux; mais, au dire des plus experts, cette pratique n'est pas bonne, attendu qu'alors ces oiseaux sont continuellement occupés à frotter leurs yeux sur leur cou, et parviennent peu-à-peu à déchirer la peau qui les couvre, et que dès qu'ils aperçoivent tant soit peu la lumière, ils ne sont jamais tranquilles, et font souvent manquer de bons coups; au lieu qu'ils sont toujours en repos lorsqu'on leur a crevé les yeux. A la fin des chasses, on tue ces appeaux pour les manger.

manière que la palette repose sur la motte de terre, on adapte le bout opposé à une traverse de quinze pouces de longueur, dont les deux extrémités entrent dans les trous de deux petites planches étroites fichées en terre, et de la hauteur de dix à douze pouces. Environ à moitié de distance entre ces planches et la motte de terre, se plantent, à droite et à gauche, deux piquets, auxquels vient s'arrêter une ficelle nouée au bâton vers son milieu, pour le contenir. On attache ensuite à même hauteur, au bâton, une longue ficelle, qui arrive jusqu'à l'*emparence*, derrière laquelle est le chasseur, qui en la tirant doucement fait lever la palette, et voltiger le biset de temps en temps¹. Ce premier appeau placé à l'orient, à trente pas du chasseur, est appelé l'*appeau de la cabane*. A trente pas plus loin, dans la même direction, on en place un autre qu'on appelle *appeau de la place*, et enfin un troisième toujours à l'orient, et à trente pas du second, c'est-à-dire, à 60 pas du chasseur; celui-ci est nommé l'*appeau de devant*. A 60 pas de ce troisième appeau, non pas en avant, mais sur les côtés, à droite et à gauche, c'est-à-dire, vers le midi et le nord; se placent deux autres appeaux; ce qui fait en tout cinq appeaux, tous placés à terre sur des palettes, telles que celle que j'ai décrite pour le premier. Des cinq, le chasseur de la cabane en fait jouer deux, à l'aide des ficelles dont j'ai parlé; savoir, celui de la cabane et celui de la place. Quant aux trois autres, c'est l'affaire des chasseurs buttés sur les trépieds. Le trépied de la droite en conduit deux, qui sont l'*appeau de devant*, et celui du côté droit. Le trépied de la gauche est seulement chargé de faire jouer celui du côté opposé. Et pour faciliter le jeu de ces trois appeaux, qui se fait de haut en bas, et empêcher que la ficelle ne paroisse en se levant en l'air, ce qui pourroit effaroucher les bisets, on a soin de faire passer cette ficelle par-dessous une petite gaulle pliée en demi-cercle, et fichée en

¹ Voyez le plan; un coup-d'œil jeté sur la figure en dira plus que l'explication.

terre par les deux bouts, au bas et tout près du trépied¹.

Enfin, outre ces cinq appeaux, il y en a encore quatre qu'on appelle *appeaux volans*, aveugles comme les autres. On leur attache aux jambes une petite courroie de chamois, qui laisse entre deux un intervalle de quatre doigts, et l'on noue, au milieu de cette courroie, une ficelle suffisamment longue pour permettre à l'oiseau de prendre un bon essor. Chaque chasseur des trépieds est muni d'un de ces appeaux; celui de la cabane en a deux. Il faut observer, pour ceux-ci, que la ficelle doit être fixée à un piquet sur la place qui est au-devant des filets, et que la longueur de cette ficelle doit être compassée de façon qu'elle ne dépasse point la cabane de branchages; parce que si l'appeau, qui est aveugle, venoit à prendre son vol du côté de la cabane, il s'empêtreroit dans les branches, et feroit manquer l'objet qu'on se propose.

Les appeaux, tant volans que de terre, servent tantôt pour attirer les bisets qui passent au-dessus de la chasse, et les faire descendre à la hauteur convenable; tantôt pour détourner ceux qui passent sur les côtés, et leur faire prendre la direction des filets. C'est surtout dans ce dernier cas, qu'on lâche les appeaux volans. Les bisets qui les aperçoivent en l'air viennent à eux, et alors en faisant jouer les appeaux de terre, ils sont conduits, de proche en proche, vers l'appeau de la cabane. C'est lorsqu'ils sont à-peu-près au-dessus de celui-ci, que les chasseurs des trépieds leur décochent ces raquettes dont il a été parlé ci-devant, en les huant et poussant de grands cris, et par ce moyen les précipitent dans les filets. A observer qu'on ne hue jamais les pa-

¹ Dans quelques pantières, au lieu de cinq palettes d'appeaux, il s'en trouve sept, comme on peut le voir dans le plan de la pantière d'*Igon*; alors un des trépieds en conduit deux, et l'autre trois. Et outre les appeaux volans des trépieds et de la cabane, il y en a encore quatre autres que tiennent deux chasseurs cachés dans des loges de fougère, hors la place, à droite et à gauche, et à quelque distance des appeaux à palette, comme on peut le voir également par le plan.

lomes : les cris, au lieu de les abattre, les feroient s'enlever.

Chaque chasseur tend ses appeaux le matin, lorsque les filets sont dressés, et les retire le soir, après leur avoir donné à manger; ce qu'il a eu soin de faire aussi le matin, avant de les placer. Leur nourriture est du blé-d'Inde, du millet ou du froment.

Tandis que dans les palomières, il faut un homme pour deux filets, ici un seul chasseur peut, sans bouger de place, gouverner quatre filets à volonté; il peut les lâcher, ou séparément, ou tous à-la-fois, suivant l'occurrence; savoir, deux de la main droite, et deux de la gauche. Il peut même, en cas de besoin, en lâcher un cinquième avec le pied; ce qui dépend des volées de bisets plus ou moins nombreuses qui se présentent. On remarquera que dans les palomières il y a plusieurs emparences ou petites haies, à chacune desquelles viennent aboutir les cordes de détente de deux filets, en sorte que s'il y a quatorze filets, il faut sept emparences, et sept chasseurs pour les manœuvrer; tandis que dans les pantières à l'appeau, il n'y a qu'une grande emparence, où viennent se rendre toutes les cordes de détente des quatre ou six filets dont elles sont composées, et un, ou au plus deux chasseurs derrière cette emparence, qui sont chargés en même temps de conduire les appeaux et de lâcher les filets.

On ne tue point les palomes et bisets pris, si ce n'est ceux qu'on veut manger sur les lieux dans quelques parties de plaisir qui s'y font : on les retire vivans des filets, pour les mettre ensuite dans des volières, où on les conserve une partie de l'année. Le prix commun des palomes est de 20 à 25 sols la paire, et celui des bisets de 12 à 15 sols. Mais à l'égard des palomes surtout, dont on fait un très grand cas dans ce pays, elles se vendent beaucoup plus cher lorsqu'elles ont passé quelque temps dans la volière; et principalement dans certaines saisons, comme aux approches du carnaval. Alors une paire de palomes se vend quelquefois, à Pau, jusqu'à 4 livres; et dans les années où les chasses ne sont pas

abondantes, soit par l'intempérie de l'automne, soit par un moindre passage, les palomes se vendent jusqu'à 30 et 40 sols la paire, même pendant la saison des chasses.

Pour faciliter à mes lecteurs l'intelligence des chasses dont je viens de donner le détail, j'ai joint à leur description le plan d'une palomière, et celui d'une pantière à l'appeau, que j'ai fait lever, sur les lieux mêmes, par M. *Saint-Guily*, géomètre à Pau. Mais je dois avertir que celui de la palomière de *Lannes* ne répond pas exactement à la description que j'ai donnée des palomières en général, et telles qu'elles sont pour l'ordinaire. Cette palomière, qui n'a été choisie que un par mal-entendu dont il seroit inutile de rendre compte, diffère de toutes les autres par sa disposition bizarre, qui consiste en ce que la gorge, en approchant de son embouchure, se trouve partagée par une montagne de roc, ce qui a obligé de séparer les filets à droite et à gauche de cette montagne, et produit sur le plan l'aspect de deux palomières, qui cependant n'en forment qu'une. La palomière de *Lannes* diffère encore des autres, en ce que l'on y voit près des filets quatre cabanes pour battre les palomes avec des raquettes, placées tant sur la rampe de cette roche dont je viens de parler, que sur les crêtes parallèles des deux côteaux qui forment la gorge; au lieu que dans les palomières ordinaires, ces cabanes sont placées sur des arbres ou des trépieds; ce qu'il faut attribuer à la disposition du local, dont on a tiré parti pour asseoir ainsi ces cabanes au-dessus de certains escarpemens, qui, par leur élévation, équivalent à des arbres. Du reste, le plan de la palomière de *Lannes*, malgré cette bizarrerie, n'en est pas moins propre à donner une idée juste des palomières en général, surtout avec le secours des explications détaillées dans lesquelles je suis entré.

Je donnerai ici le détail d'une autre chasse de palomes au filet, qui est encore assez intéressante et peu connue.

Dans un bois isolé et tranquille, on choisit une place pour

y tendre un filet à nappes, tel que celui dont on se sert pour les alouettes, ortolans et pluviers, et qui n'en diffère que par la largeur de la maille. Cette place doit être un peu plus grande que l'espace que doit couvrir le filet. On y laboure la terre en carré, ayant soin d'en ôter les racines, et tout ce qui pourroit faire obstacle au jeu du filet. Lorsqu'on veut chasser les palomes, on sème sur cet emplacement du blé-d'Inde, du gland et de la faine. On élève au milieu une petite motte de terre, pour y placer une palome aveugle sur une palette, de la même manière qu'il a été expliqué ci-dessus pour la chasse des bisets à l'appeau. A quelque distance de la place, on construit avec des branchages et de la fougère, une cabane bien fermée, et on y ménage quelques petites ouvertures, par lesquelles le chasseur peut suivre de l'œil les palomes qui viennent se percher dans les arbres qui doivent être aux environs de la place. Outre l'appeau placé à terre, on en pose encore trois autres sur trois arbres voisins, et voici la manière dont cela se fait. On commence par ajuster une palette semblable à celle dont on se sert pour les appeaux de terre, si ce n'est que le bâton est un peu plus long, ayant environ quatre pieds et demi. On se procure ensuite une perche de quinze à seize pieds, à une extrémité de laquelle on forme avec une scie, un entre-deux en façon de mortaise, de la profondeur de trois pouces. On échancre en talus, d'un côté, le fond de la mortaise avec une gouge, de manière que le bâton de la palette qu'on fixe dans cet entre-deux par une petite cheville de fer qui le traverse vers son milieu, puisse s'élever en l'air, en tirant une ficelle attachée d'un bout à l'extrémité du bâton opposée à la palette, et de l'autre venant rendre à la cabane, et qu'il reste dans une position horizontale lorsqu'on le laisse retomber. On attache ensuite à la perche, avec deux clous, un crochet de bois vers le haut. Le chasseur monte dans l'arbre, au moyen d'une échelle dont il s'est pourvu, tirant à lui la perche et la palette, sur laquelle est posée la palome aveugle, et arrêtée

par les pieds, avec deux petites courroies de chamois de la manière ci-devant expliquée, et il suspend cette perche par le crochet dont j'ai parlé à une des plus hautes branches, l'ajustant de façon que la palome ait l'air de s'être posée naturellement à la cime de l'arbre. S'il ne se présente pas une branche propre pour cela, il accroche la perche à un seconde perche plus légère qu'il place en travers d'une branche à l'autre; et il a soin, en même temps, de la lier par le bas à une branche inférieure, afin qu'elle soit ferme et ne remue pas, lorsqu'il s'agit de faire voltiger l'appeau en tirant d'enbas la ficelle attachée à l'extrémité du bâton de la palette.

Lorsque le chasseur, en faisant jouer les appeaux des arbres, est parvenu à faire poser sur les arbres les palomes qui passent en l'air, alors il fait voltiger celui qui est sur la motte de terre, en lui donnant de légères saccades avec la ficelle, ce qui détermine les palomes perchées à descendre sur la place les unes après les autres. Le chasseur attend que toute la troupe, ou la majeure partie soit descendue, pour renverser son filet sur elles.

Il arrive quelquefois que les palomes, qui, sans doute, ne sont pas affamées, ne descendent point sur la place. En ce cas, le chasseur a recours à une autre ruse pour les y déterminer. Il est muni, dans sa cabane, d'une palome qui voit et a ses ailes. Ses jambes sont attachées par une petite courroie semblable à celle des appeaux volans de la grande chasse aux bisets; et à cette courroie tient une ficelle qui de l'autre bout s'arrête à une branche de la cabane. On appelle cette palome *chapon*. Le chasseur, qui a eu soin de pratiquer dans la cabane, à droite et à gauche, un petit canal ou rigole, aboutissant vers la place, pose dans cette rigole le chapon qui, en la suivant, arrive peu-à-peu sur la place, et se met à manger avec d'autant plus d'appétit, qu'on a eu soin de le laisser à jeun. A cette vue, les palomes perchées sur les arbres se déterminent à descendre pour partager le déjeuner du chapon, et alors le chasseur fait jouer son filet.

Cette chasse a lieu pendant les mois de février et mars, comme je l'ai déjà dit. On la fait aussi en automne, mais avec moins de succès.

CHASSE DES PALOMES AU FUSIL.

Cette chasse se fait, en automne, dans un bois où les palomes ont coutume de passer. On y choisit une petite éminence, où il se trouve, au moins, cinq ou six chênes. Plus ils sont élevés, plus ces oiseaux aiment à s'y poser. On commence par établir dans celui du milieu, avec le secours d'une échelle, une cabane propre à contenir deux ou trois chasseurs, formée de branchages solidement attachés aux grandes branches, et bien garnie de fougère, afin que les palomes, qui sont très-défiantes et s'épouvantent aisément, ne puissent apercevoir les chasseurs. Ensuite on place sur ce même arbre, à l'extrémité d'une des plus hautes branches, un et quelquefois deux appeaux, de la même manière que pour la chasse précédente. La cabane où se tiennent les chasseurs a plusieurs ouvertures, pour voir venir les palomes, les suivre de l'œil, et leur *donner l'appeau* à temps. Donner l'appeau, c'est faire voltiger la palome, en tirant la ficelle qui répond à la palette. On a observé qu'en le faisant jouer lorsqu'elles sont trop près, elles s'effraient et fuient : et en ce cas, on dit qu'elles ont *pris l'épervier*. Ces ouvertures servent en même temps à passer le fusil, lorsque l'occasion se présente de tirer sur les palomes, qui, attirées par l'appeau, viennent se percher sur les arbres voisins. Alors, les chasseurs s'accordent pour tirer ensemble tout d'un temps sur la bande, afin de faire un plus grand abatis.

D'autres font une cabane à terre, au pied de l'arbre où sont posés les appeaux, et deux ou trois autres à portée des arbres voisins. Mais, si l'on ne fait point de cabane sur l'arbre des appeaux, il en faut nécessairement une sur un arbre qui domine tous les autres, et d'où un chasseur qui s'y place

sans appeau ni fusil, puisse, avec un sifflet, avertir ses camarades qu'il arrive des palomes, du moment où il faut leur donner l'appeau, et quand on doit cesser. Chaque chasseur a aussi son sifflet, pour avertir les autres qu'il voit des palomes; et lorsque la bande est posée dans un arbre, tous se mettent en joue, et ne lâchent leur coup qu'au signal que donne l'un deux par un coup de sifflet.

Espinar parle d'une chasse aux palomes, à-peu-près semblable, qui se fait en Espagne. On place sur un arbre, à différentes hauteurs, deux ou trois appeaux sur des palettes à-peu-près telles que je les ai décrites, et posées le bec au vent, parceque les palomes, dit-il, viennent toujours se percher le bec dans le vent. Mais ces palettes ne sont point ajustées sur des perches, comme celles dont j'ai donné la description. On attache simplement le bâton de la palette par un bout à une branche, et vers son milieu à une autre branche, dans une position horizontale. A l'autre bout, du côté de la palette, pend une ficelle assez longue pour arriver à une cabane construite en branchages au pied de l'arbre, et bien couverte, où se tient le chasseur, et d'où il fait jouer, de temps en temps, celui de ses appeaux qu'il juge le plus convenable, selon la direction du vent. Lorsque les palomes, attirées par les appeaux, viennent se poser sur l'arbre, le chasseur les tire de sa cabane par des ouvertures qu'il y a pratiquées : et il y a des jours, (ajoute Espinar) où un homme seul tue de cette manière 40 ou 50 paires de palomes avec l'arbalète. Il observe, en même temps, qu'avec l'arquebuse on pourroit en tuer davantage. Si cela est ainsi en Espagne, il faut que le passage des palomes y soit bien plus considérable qu'en Béarn; car on m'assure que dans les deux chasses, tant au filet à nappes qu'au fusil, dont j'ai donné le détail, il ne se prend au plus que 20 à 30 palomes en un jour.

CHASSE DES BISETS EN PLAINE AVEC LE FUSIL.

On choisit, en pleine campagne, un chaume assez spacieux de millet, ou de froment, où il y a passage de bisets, qui y arrivent par bandes, le matin et le soir, et quelquefois pendant toute la journée. Après avoir creusé un espace en rond, d'environ cinq pieds de diamètre, à la hauteur du genou, en forme d'un grand cuvier à lessive, on entoure ce trou avec des branches d'arbre, et, pour le mieux, de chêne, bien garnies de feuilles, qu'on enfonce dans la terre; ce qui forme une cabane à la quelle on pratique plusieurs ouvertures, l'une qui sert de porte pour y entrer et en sortir librement, d'autres plus petites, pour observer les bisets qui passent, et tirer sur eux, lorsqu'ils sont posés à terre. A vingt-cinq ou trente pas de la cabane, se place un biset aveuglé sur une palette, de la même manière que pour la chasse au filet, et avec un petit cordeau pour le faire jouer de la cabane. Il est bon, pour cette chasse, si l'on n'a pas un fusil double, d'avoir deux fusils. On en laisse un en dehors, sur la droite de l'entrée de la cabane; et lorsque le chasseur a tiré sur les bisets que le jeu de l'appeau a fait descendre à terre, il sort précipitamment de sa cabane, et tire un second coup sur la bande qui vient de s'envoler. On peut tuer à cette chasse 30 ou 40 bisets, les jours où il y a beaucoup de passage.

On peut, sans appeau, et sans cabane, se mettre ainsi, en pleine campagne, à l'affût aux bisets, pour les tirer au vol dans le temps du passage, le matin et le soir, en se couvrant de quelque arbre, baie ou buisson. Un temps sombre et couvert est le plus favorable, parce qu'alors les bisets volent plus bas. Cette chasse, ainsi que la précédente, est fort usitée en Béarn, et autres provinces voisines des Pyrénées.

II.

DE LA TOURTERELLE.

La tourterelle, dont il y a deux espèces différentes, l'une un peu plus grosse, et distinguée par une sorte de collier noir, arrive dans nos provinces septentrionales vers le mois de mai, fait ordinairement deux pontes, chacune de deux œufs seulement, et s'en va au mois de septembre.

Pendant l'été, on l'entend chanter dans les bois, dès quatre heures du matin, comme le ramier. Comme lui, elle se perche par préférence sur les branches sèches des arbres, et on l'approche de même, en avançant lorsqu'elle chante, et s'arrêtant dès qu'elle cesse. On se sert aussi quelquefois, pour l'attirer, d'un appeau dont la figure se trouve dans l'*Avicéptologie française*. En été, surtout dans les grandes chaleurs, on peut l'attendre l'après midi, au bord des petits ruisseaux, où elle vient se désaltérer.

La meilleure saison pour tuer ces oiseaux, celle où ils sont gras, et où il s'en tue davantage, est le mois d'août, pendant et après la récolte. On trouve alors les tourtereaux répandus dans les champs, et surtout dans les chaumes de blé. On les surprend quelquefois dans les blés, où on les tue à la partie; mais posés dans les chaumes, ils attendent rarement le chasseur, à moins qu'il ne trouve le moyen de se couvrir de quelque haie pour les approcher; mais l'occasion se présente quelquefois de les tirer en passant, et l'on peut en tuer d'autres, en les abordant avec précaution, dans les arbres où ils vont se poser après s'être envolés.

Les tourterelles sont surtout très-friandes de millet, et l'on en voit beaucoup plus dans la partie méridionale du royaume que partout ailleurs. On en prend en grand nombre dans le Béarn, avec des filets à nappes, tendus dans des chaumes de blé ou de millet, surtout ceux qui sont voisins d'un petit bois, ou entourés d'arbres; et l'on se sert pour

cette chasse d'appeaux aveugles posés à terre, comme pour les palomes et bisets, en semant sur la place, entre les filets, quelques poignées de froment. Cette chasse commence avec le mois d'août, et dure jusqu'à la mi-septembre, temps où ces oiseaux disparaissent. Elles vont, en cette saison, par bandes depuis dix jusqu'à vingt.

On lit dans le *Voyage des Deux-Siciles* de M. Henry Swinburne, la manière suivante de chasser les tourterelles, usitée dans la Calabre, où ces oiseaux abondent, particulièrement sur des collines couvertes d'oliviers, voisines de la mer. Deux chasseurs conduisent sous ces oliviers une chaise ouverte ou cabriolet, et la font tourner très-lentement, mais sans s'arrêter, autour des arbres, jusqu'à ce qu'ils aient aperçu une tourterelle perchée. L'oiseau, frappé de ce spectacle, fixe les yeux sur la chaise, qui roule toujours, et tourne continuellement la tête, en imitant son mouvement. Alors un des chasseurs sort de la voiture, et la tire sans qu'elle pense à s'envoler. On a aussi l'adresse, en ce même pays, de placer au pied des arbres où elles ont coutume de se poser, de petits bassins de pierre remplis d'eau : elles y viennent boire et le chasseur embusqué profite du moment pour les tirer.



CHAPITRE XII.

De la Grive, du Merle, et de l'Étourneau.

I.

DE LA GRIVE.

Il y a quatre espèces de grives; la *draine* ou *grive de gui*, qui est la plus grosse, appelée de ce dernier nom; parce

qu'elle mange, en hiver, le fruit du gui, et se perche par préférence sur les arbres où il s'en trouve ; la *litorne*, appelée *claque* en Normandie, à cause de son cri, qui est *cla, cla, cla*. Celle-ci ne paroît qu'à l'entrée de l'hiver ; elle va par troupes : quand on en voit beaucoup, et qu'on les entend crier fréquemment, elles annoncent le froid et la gelée. Elle se tient volontiers dans les friches, les prairies, et hante peu les bois. Ces deux espèces de grives sont les moins bonnes à manger. La première est ordinairement amère, à cause du gui qu'elle mange ; et l'autre est sujette à sentir le genièvre, qui est sa principale nourriture.

Vient ensuite la grive proprement dite, à-peu-près grosse comme la litorne, mais bien meilleure à manger. Elle est appelée *tourde* dans nos provinces méridionales, particulièrement en Provence ; dans d'autres provinces, *vendangeuse* ou *grive de vigne*, parce qu'elle aime beaucoup le raisin.

Enfin, la quatrième espèce, un peu plus petite que la précédente, est le *mauvis*, appelé autrement *petite grive*, *touret*, *rosette*, *grive champenoise*, et qui a encore d'autres noms suivant les différentes provinces. On la distingue particulièrement, parce qu'elle a le dessous de l'aile de couleur orangée. Elle est aussi fort avide de raisin.

Toutes les grives sont des oiseaux de passage ; mais il ne laisse pas d'en rester beaucoup qui nichent et pondent dans nos pays, excepté néanmoins la *litorne* ou *claque*, qui se retire dans les pays du nord, où elle trouve du genièvre en abondance. Il nous reste très-peu de *petites grives* ou *mauvis* pendant l'hiver, et il est rare qu'elles nichent dans nos contrées.

La chasse des grives est très-agréable au temps des vendanges. Enivrées par le raisin, elles se laissent approcher plus facilement dans les vignes et sur leurs bords que partout ailleurs. Elles sont encore très-friandes des olives : elles trouvent l'un et l'autre dans nos provinces méridionales ; ce qui fait qu'on y'en voit en plus grande quantité qu'ailleurs,

et qu'elles y sont, en général, plus grasses et de meilleur goût. Depuis que le raisin commencé à mûrir, jusqu'après la vendange, on en voit peu dans les pays où il n'y a pas de vignobles; mais, ce temps passé, elles se répandent partout où elles trouvent du genièvre, du nerprun, des senelles, et autres baies dont elles se nourrissent. Vers la Toussaint, elles viennent en foule aux aliziers, dont le fruit leur plaît beaucoup, et en se mettant à l'affût sous un de ces arbres, on est assuré d'y faire bonne capture; souvent à peine donnent-elles le temps de recharger. Il en est de même des merises; mais la saison de la maturité de ces fruits étant le mois de juin, ce n'est guères la peine de s'amuser à cette chasse, attendu que c'est le temps où elles sont occupées du soin de leurs petits, et qu'elles sont maigres alors; que d'ailleurs, en détruisant une grive, on détruit, le plus souvent, toute une famille de ces oiseaux, ce qui doit répugner à un chasseur.

La véritable saison pour tuer des grives, est depuis la fin de septembre, temps où les raisins sont en maturité, jusqu'aux premières gelées, qu'elles commencent à disparaître. Mais pour en tuer beaucoup, il faut les tirer au vol, ce qui demande une certaine adresse, et n'appartient pas au commun des chasseurs. On en tue peu, lorsqu'on ne sait les tirer que posées dans les arbres, les occasions en étant bien moins fréquentes que celles de les tirer au vol. Les pays couverts et coupés de haies sont très-propres pour tuer des grives dans l'arrière-saison: deux chasseurs qui s'entendent pour battre une haie, en la longeant chacun de son côté, sont assurés de tuer des grives et des merles, en les tirant au vol à mesure qu'ils partent.

En Provence, et particulièrement dans cette étendue de terrain qui environne Marseille, et qu'on appelle le *taradou*, on chasse beaucoup les grives à l'*arbret*. L'*arbret* (en provençal *aubret*) est un petit arbre planté exprès pour la chasse dont il s'agit, appelée aussi *chasse au poste*, parce que le chasseur se tient caché dans une petite cabane à laquelle on

donne ce nom. Cette chasse qui se fait dans l'enceinte même des bastides, non-seulement pour les grives, mais pour les ortolans et bec-figues, est un des amusemens les plus chéris de la jeunesse de Marseille, et l'on prétend qu'il se trouve au moins 4000 postes dans le *taradou*, qui forme un pourtour d'environ quinze lieues, couvert de quinze mille de ces habitations de campagne appelées bastides. Voici le détail de cette chasse.

On choisit dans une vigne, de celles qui se trouvent encloses dans les bastides, un petit tertre ou monticule, qu'on se procure artificiellement s'il ne s'en rencontre pas un sur le lieu. On y plante un petit bouquet de jeunes pins, et au milieu un arbre de quinze à vingt pieds de haut. L'amandier est celui qui convient le mieux, par la raison que sa feuille est fort petite, et cache moins les oiseaux. Au défaut d'un arbre naturel et verd, on peut se servir d'un arbre sec qu'on plante sur le tertre. Les grives, et même les autres oiseaux s'y perchent également, excepté néanmoins l'ortolan, qui préfère les arbres verts. Parmi les jeunes pins, on a soin de mêler quelques arbrisseaux de ceux qui portent des baies qu'aiment les grives, comme myrtes, genièvres, etc. On place à terre, entre ces pins et arbustes, dans des cages, pour servir d'appaux, cinq ou six grives prises aux gluaux, et conservées dans des volières, où on les nourrit de figues hachées avec du son et du raisin noir. Ces cages sont suspendues à des piquets, à deux ou trois pieds de terre. A quelque distance de l'arbre, on construit une cabane fort basse, en creusant la terre de deux ou trois pieds, de manière qu'elle n'excède le niveau du terrain que d'à-peu-près autant, et on la recouvre en dehors de ramée et de lierre qui est toujours verd, afin qu'elle effarouche moins les oiseaux, et que sa verdure se maintienne plusieurs jours. Il y a de ces cabanes construites en maçonnerie, et avec quelques commodités, et autour desquelles, pour en dérober la vue aux oiseaux, on plante quelques arbustes. Le chasseur se tient tapi dans sa ca-

bane, et au chant des appeaux, il arrive de temps en temps des grives qui viennent se poser sur l'arbre, et qu'il tire, à mesure qu'elles se présentent, par de petites ouvertures ménagées à la cabane. La saison de cette chasse est depuis les derniers jours de septembre jusqu'à la fin d'octobre. On la commence dès la pointe du jour; jusqu'à sept heures est le fort du passage; elle dure cependant jusqu'à neuf ou dix heures de la matinée. On peut y tuer jusqu'à trois ou quatre douzaines de grives.

Sur les bords du Rhône, en certains endroits où ils sont plantés de saules, et à proximité de quelques côteaux en vignoble, particulièrement dans les environs de Condrieux et de Vienne, il se prend aux approches et dans le temps de la vendange, quantité de grives au filet de la manière suivante. Comme ces oiseaux, sur le soir, quittent les vignes pour venir se poser dans les saules et y passer la nuit, on leur tend, en avant de ces saules, un filet semblable aux pantières à bécasses, si ce n'est qu'il a plus de longueur, et occupe un plus grand espace. Mais, au lieu de filet, on peut les attendre au passage pour les tirer au vol. Cette chasse se fait aussi de grand matin, lorsque les grives quittent les saules où elles ont passé la nuit, pour regagner les vignes.

II.

DU MERLE.

Le merle est un manger moins délicat que la grive; cependant, en hiver, lorsqu'il est bien gras, quelques personnes en font peu de différence. On le trouve dans les haies où il y a beaucoup de senelles, ainsi que dans les taillis, où il se tient caché dans les sépées les plus épaisses. C'est en battant les haies qu'on en tue le plus, surtout dans les temps de brouillard. Lorsqu'ils partent, ils filent le long de la haie, et vont se remettre à cent pas plus loin; leur vol est plus droit et plus

lent que celui de la grive, et ils sont plus aisés à tirer.

On vante comme un gibier exquis, les merles de la Corse, où il y en a une immense quantité, surtout dans les hivers secs et froids. Depuis la fin de décembre, que les neiges les forcent à descendre des montagnes, jusque vers la fin de février, la plaine et les côteaux en sont couverts, et ils sont si gras, qu'à peine peuvent-ils voler. Ce sont les baies de myrte dont ils se nourrissent qui les engraisent si prodigieusement, et leur donnent un parfum exquis. Les cantons où ils sont les plus excellents, sont ceux où il y a beaucoup de myrtes et peu d'oliviers. Ceux qui se nourrissent d'olives sont d'une graisse moins fine et moins délicate. Le plus grand nombre se prend avec des lacets de crim.

Outre le merle ordinaire, il y en a plusieurs autres espèces; et comme ce sont tous oiseaux de passage, généralement peu connus des chasseurs, parce qu'ils ne se rencontrent que rarement et par hasard, je crois à propos de les faire connoître d'après les descriptions qu'en a données M. de Buffon.

1^o Le merle à *plastron blanc*, ainsi nommé par M. de Buffon d'une tache de cette couleur qu'il a au-dessus de la poitrine, et vulgairement appelé *merle à collier*, parce que, dans quelques individus, cette tache tourne autour du cou et forme un véritable collier. Son plumage, dont le fond est noir comme dans le merle commun, est en outre émaillé de blanc à la poitrine, au ventre et aux ailes. Le plastron de la femelle, dont le plumage, comme dans l'espèce ordinaire, est d'un brun roux, est d'un blanc plus terne mêlé de roux. On voit passer ce merle dans quelques provinces au mois de mai; dans d'autres, au mois d'octobre. Au reste, cet oiseau se plaît beaucoup dans les montagnes, et se montre rarement dans les plaines. M. de Buffon ne nie pas que parmi les merles blancs ou tachetés de blanc qui se rencontrent quelquefois, il ne se trouve des individus qui sont des variétés de l'espèce ordinaire; mais la plupart, selon lui, appar-

tiennent à l'espèce du merle à plastron blanc qui, par sa nature, a plus de tendance au blanc que le merle commun.

M. de Buffon regarde encore comme variété du merle à plastron, le *grand merle de montagne*, qui est tacheté de blanc sans plastron, et plus gros que la draine ou grive de gui. Celui-ci passe en Lorraine tout à la fin de l'automne.

2° Le merle *couleur de rose*. Le mâle a la tête, le cou, les plumes des ailes et de la queue noirs; la poitrine, le ventre, le dos, le croupion et les petites couvertures des ailes couleur de rose, avec quelques taches noires répandues çà et là sur cette espèce de scapulaire. En outre, il a sur la tête une huppe qui se jette en arrière. Les couleurs du scapulaire sont moins vives dans la femelle. Cet oiseau est plus petit que le merle ordinaire. M. de Buffon a eu occasion d'en observer plusieurs dans le temps de leur passage, dont il ne dit point la saison.

3° Le merle *de roche*. Celui-ci habite les rochers, ainsi que son nom le désigne, et ne se trouve que dans les pays de montagnes. Il niche dans des trous de rocher, près du plafond des cavernes les plus inaccessibles. Il se pose ordinairement sur de grosses pierres, toujours à découvert, et il se laisse difficilement approcher. Son chant est très-agréable, et on le recherche plus pour le mettre en cage que pour le manger, quoiqu'il soit un très-bon morceau. Quant au plumage, il a la tête et le cou recouverts d'un coqueluchon cendré, varié de petites taches rousses; le dos rembruni vers le cou, plus clair près de la queue, et tout le dessous du corps orangé. Le bec et les pieds sont noirâtres.

4° Le merle *solitaire*. C'est encore un habitant des montagnes, renommé pour sa belle voix. On sait que le roi François I^{er} se plaisoit singulièrement à l'entendre. Un mâle apprivoisé de cette espèce se vend fort cher à Genève et à Milan. Ces oiseaux nichent ordinairement sur le comble d'un vieux château, ou sur la cime d'un grand arbre. Ils arrivent en avril dans les provinces où ils ont coutume de passer l'été,

s'en vont à la fin d'août, et reviennent constamment au même endroit, où ils ont, en premier lieu, fixé leur domicile. On en voit en Auvergne, en Bourgogne, et dans tous les pays de montagnes. Le merle solitaire est un peu moins gros que le merle commun, et d'un brun plus ou moins foncé, moucheté de blanc. La femelle est d'un brun plus uniforme, et ses mouchetures sont jaunâtres.

III.

DE L'ÉTOURNEAU.

L'étourneau vole toujours par bandes plus ou moins nombreuses, et ces bandes se mêlent souvent en hiver avec celles des corneilles, dont ces oiseaux paroissent aimer la compagnie. Il est très-difficile d'en approcher, soit qu'ils soient à terre, soit qu'ils soient dans les arbres. Ils aiment les hautes futaies, et se perchent toujours à la cime des arbres où ils gazouillent sans cesse. Quelques naturalistes ont prétendu que l'étourneau ne se nourrit d'aucune graine ni baie, et ne mange que des vers et insectes. C'est une erreur dans laquelle M. de Buffon n'est pas tombé; et il a dit avec raison que cet oiseau se nourrit non-seulement de vers et insectes, mais encore de diverses graines et baies, de cerises, de raisin, et même d'olives. Au surplus, l'étourneau est un manger fort médiocre, et sa chair est un peu amère. Quelques chasseurs lui coupent la tête aussitôt qu'il est tué, pour lui ôter cette amertume.



CHAPITRE XIII.

De l'Ortolan; du Bec-figue; du Proyer, et du Cul-blanc de terre ou Motteux.

I.

DE L'ORTOLAN.

L'ORTOLAN est un peu moins gros que le moineau franc. Il a la tête et le cou d'un cendré olivâtre, le dessus du corps varié de marron-brun et de noirâtre, la gorge jaunâtre, bordée de cendré; et une petite tache jaune au-dessus de l'œil; la poitrine, le ventre et les flancs roux, le bec gros et court comme celui du moineau, et jaunâtre, ainsi que les pieds. Son chant est *ti-ti-ti-ti-ti*. Il a dans le palais un tubercule osseux, par lequel il est assez ordinaire de le caractériser; mais cela ne lui est pas tout-à-fait particulier, car le bruant l'a comme lui. La femelle a un peu plus de cendré sur la tête et le cou, et n'a pas de tache jaune au-dessous de l'œil. En général, dit M. de Buffon, le plumage de l'ortolan est sujet à beaucoup de variétés.

Les ortolans abondent dans nos provinces méridionales; ils y arrivent au printemps comme les hirondelles, et s'en vont vers l'automne. A leur arrivée, ils sont maigres, et ne valent pas des moineaux; aussi la plupart des chasseurs dédaignent-ils de les tirer. En juillet, août et septembre, ils sont plus gras, et valent alors la peine d'être tirés. Mais il n'y a d'ortolans vraiment gras que ceux qu'on engraisse exprès, après les avoir pris au filet, en les tenant enfermés dans une petite chambre, où on leur donne du millet qu'ils aiment passionnément, autant qu'ils en veulent manger. Il ne faut guères

que quinze jours pour les engraisser au point que quelques-uns meurent de trop de graisse; mais ceux-là n'en sont pas moins bons à manger.

Il y a deux saisons pour prendre les ortolans, le mois d'avril, temps de leur arrivée, et les mois de juillet, août et septembre; ce qui se fait, en Provence, avec un filet composé de deux nappes, et tel que celui dont on se sert pour prendre les alouettes au miroir, et une demi-douzaine d'appeaux, placés entre les deux nappes, dans de petites cages légèrement couvertes de quelques feuillages. On choisit, pour tendre le filet, une pièce de terre à portée d'une vigne, d'un champ d'orge ou d'avoine, qui sont les endroits où l'ortolan se plaît par préférence. Il est bon que le lieu où l'on tend soit éloigné de cent pas des arbres et des haies. En Guienne, et particulièrement dans l'Agénois, on se sert, pour les prendre, de certaines cages en trébuchet, appelées dans le pays *matoles*, que l'on entoure de quelques appeaux. Ces appeaux se gardent d'une année à l'autre dans des volières.

On tue beaucoup d'ortolans dans les bastides des environs de Marseille à la chasse au poste, ou de l'arbret, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent; et pour cela, on a dix ou douze appeaux dans des cages qui s'attachent à des piquets, ou à des arbrisseaux à deux ou trois pieds de terre. On joint à ces appeaux deux ou trois pinçons mâles, dont le chant attire le bec-figue, et quantité d'autres petits oiseaux à bec effilé, qu'on tue aussi à cette chasse, qui dure depuis la fin de juillet jusqu'au mois d'octobre. L'heure est depuis soleil levé jusqu'à dix ou onze heures du matin.

Il y a quantité d'ortolans en Italie, surtout en Lombardie et en Toscane; et dans l'état de liberté, ils y engraisseront plus qu'en France: aussi y en tue-t-on beaucoup au fusil. Parmi ceux qu'on y engraisse, il s'en trouve, dit Olin, qui pèsent de trois à quatre onces. On peut juger de là jusqu'à quel point ils deviennent gras, puisque l'ortolan maigre, et

tel qu'il se prend à son arrivée, ne pèse guères plus d'une once. Lorsqu'on les envoie à Rome, ou ailleurs, on les range dans des boîtes, plumés et saupoudrés de farine.

Quoique l'ortolan soit un oiseau des pays chauds, il y en a cependant en Allemagne; et M. de Buffon dit qu'ils se sont établis, depuis un certain nombre d'années seulement, dans un canton de la Lorraine, situé entre Dieuze et Mulcey, où ils font leur ponte, et séjournent jusqu'à l'arrière-saison, temps où ils partent, pour revenir au printemps. Il s'en rencontre quelques-uns, même aux environs de Paris.

II.

DÛ BEC-FIGUE.

Le bec-figue est de la taille d'une linotte. Il a le dos d'un gris-brun qui commence sur le haut de la tête, et s'étend sur le croupion; la gorge blanchâtre, la poitrine légèrement teinte de brun, et le ventre blanc. Une tache blanche, qui coupe l'aile transversalement, est le trait le plus caractéristique de ses couleurs. Son bec est effilé et long de six lignes. Telle est la description du bec-figue, empruntée de M. de Buffon, qui ajoute que c'est abusivement que quelques ornithologistes ont distingué plusieurs espèces de bec-figures, et qu'en Provence on appelle de ce nom toutes les fauvettes, et presque tous les petits oiseaux à bec menu et effilé, quoique le vrai bec-figue y soit parfaitement connu, et qu'on en fasse une grande différence d'avec tous les oiseaux improprement appelés bec-figures. Ce petit oiseau, si vanté pour sa délicatesse, ne se trouve, en général, que dans nos provinces méridionales. Cependant, suivant M. de Buffon, il y en a aussi en Lorraine, où il arrive au mois d'avril, et disparoît sur la fin d'août; et on en a vu quelquefois en Brie pendant l'été. En Bourgogne, où il passe beaucoup de bec-figures à la fin d'août et en septembre, on

les prend au filet à miroir, de même que les alouettes. En Provence, on les tue au fusil dans les mois de septembre et d'octobre, et l'on prétend que tués ainsi, ils sont beaucoup meilleurs que pris au filet, ou de toute autre manière. Il s'en tue en quantité dans les bastides de Marseillé à la chasse de l'arbret.

III.

DU PROYER.

Le proyer est un oiseau de passage du genre des bruants, qui arrive de bonne heure au printemps, et part dans les premiers jours de l'automne. Il est un peu plus grand que le cochevis ou alouette huppée, dont il approche beaucoup pour le plumage. Il a le dessus de la tête et du corps varié de brun et de roux, la gorge et le tour des yeux d'un roux clair, la poitrine et le dessus du corps d'un blanc jaunâtre, tacheté de brun sur la poitrine. Il a le bec gros et fort, comme celui de l'ortolan, mais plus alongé. Ses pieds sont gris-bruns. Son chant est *tri-tri-tiritz*. La femelle, un peu plus petite, a le croupion d'un gris tirant sur le roux sans aucune tache; du reste, son plumage est à-peu-près le même. Cet oiseau a coutume de se poser sur l'extrémité de la branche la plus haute, soit d'un arbre, soit d'un buisson, et s'y tient des heures entières, sans changer de place, répétant sans cesse son *tri-tri*; et l'on a remarqué qu'en prenant son vol, il fait craquer son bec. Il a encore cela de particulier, qu'il vole les jambes pendantes. Le proyer hante beaucoup les prairies dans la belle saison; il y fait son nid à terre dans une touffe d'herbe, ou bien dans les orges et les avoines. Il est ordinairement gras et fort bon à manger. Quelques chasseurs l'estiment autant que l'ortolan.

IV.

DU CUL-BLANC DE TERRE, OU MOTTEUX.

Le cul-blanc, ou motteux, oiseau de passage, qui nous arrive vers la fin de mars, et s'en va au mois de septembre, est un peu plus grand qu'un moineau. Il a la tête et le dos gris-cendrés, le croupion blanc au-dessus de la queue, le ventre teint d'un rouge clair. Il a sous l'œil une plaque noire, qui prend depuis l'angle du bec jusqu'à l'oreille; sur le front, une bandelette blanche, s'étendant par dessus les yeux jusqu'au derrière de la tête: son bec et ses pieds sont noirs. La femelle est plus petite que le mâle; elle n'a ni plaque, ni bandelette, et est d'un gris roussâtre, partout où le mâle est d'un gris-cendré. On appelle le cul-blanc *motteux*, en quelques endroits, parce qu'il se pose volontiers, dans les champs, sur des mottes. Il y suit les laboureurs, pour manger les vers de terre, et autres insectes que la charrue a découverts. On le trouve encore fréquemment dans les endroits pierreux et sur les bords des carrières. Il ne se perche point sur les arbres, mais tout au plus sur de petits buissons qui se rencontrent dans les champs. Ces petits oiseaux deviennent fort gras dans le temps de la moisson et vers l'automne; c'est un manger fort délicat et comparable à l'ortolan.



CHAPITRE XIV.

Du Coucou; de la Huppe; du Lorient; du Torcol; du Crapaud-volant, et du Guêpier.

JE réunis ces six oiseaux en un même chapitre, parce que des six, cinq arrivent dans nos contrées à-peu-près à la

même époque, c'est-à-dire, au commencement du printemps. A l'égard du guépier, qui n'est point un oiseau de passage, et qui ne se trouve en France que par hasard et très-rarement, surtout dans les provinces septentrionales, je le place dans ce chapitre, parce que sa nourriture est à-peu-près la même que celle du coucou, de la huppe, et du crapaud-volant.

I.

DU COUCOU.

Le coucou se fait entendre ordinairement dans les premiers beaux jours du mois d'avril; et passé la Saint-Jean, on ne l'entend plus. Il ne s'en va pas dès lors cependant, et on en trouve dans les plaines jusqu'à la fin de septembre.

Beaucoup de gens de la campagne se persuadent que ces oiseaux ne quittent point le pays, et que l'hiver ils se déplument et se tiennent cachés dans des trous de vieux arbres, où ils font une provision pour leur nourriture. La vérité est qu'il n'est pas sans exemples d'avoir rencontré des coucous dans cet état; et M. de Buffon, à qui un fait pareil a été assuré par un homme digne de confiance et témoin oculaire, ne le révoque point en doute; mais tout ce qu'il en conclut, c'est que les coucous qui se trouvent trop foibles, soit par maladie, blessure ou autrement pour entreprendre un long voyage, se mettent de leur mieux à l'abri du froid, dans le premier trou d'arbre qu'ils rencontrent à une bonne exposition.

Tout le monde sait que la femelle du coucou ne fait point de nid, et qu'elle pond son œuf dans celui de la fauvette, du verdier, du rouge-gorge, et autres petits oiseaux qui font leur nid près de terre, et se nourrissent d'insectes comme le coucou. Le petit coucou une fois éclos renverse les petits du nid, et se fait nourrir par les père et mère.

Le coucou se laisse approcher difficilement; et lorsqu'il se trouve dans un bois, il exerce quelquefois long-temps la patience du chasseur qui le poursuit d'arbre en arbre, parce qu'il ne s'éloigne pas beaucoup, et après être parti d'un arbre, va se reposer sur un autre à peu de distance, et recommence à chanter. Mais lorsque l'on entend un coucou, il ne s'agit que de lui répondre, son chant étant très-aisé à imiter sans appeau et avec la bouche seule; il ne manque guères de s'approcher, et de venir se poser sur quelque arbre, auprès duquel on se tient caché, ou s'il ne se pose pas, il passera souvent en l'air à portée de fusil, et donnera occasion de le tirer au vol.

Quelques chasseurs prétendent qu'au mois de septembre cet oiseau est fort gras, et qu'alors c'est un mets délicat. Salerne dit avoir trouvé sa chair fort bonne, et d'un goût approchant de celui du râle de genêt. Je n'en puis parler par moi-même, ayant toujours négligé d'en faire l'essai.

II.

DE LA HUPPE.

La huppe est un fort bel oiseau, un peu moins gros qu'une tourterelle, et qui, comme le coucou, arrive au printemps et s'en va aux approches de l'automne. Son plumage est agréablement varié de jaune, de noir et de blanc; mais ce qui la caractérise particulièrement, c'est la crête composée d'un double rang de plumes, qu'elle porte sur la tête. Son cri est une espèce de gémissement qui s'entend de fort loin, ordinairement de grand matin, et rarement dans le haut du jour. Elle fait son nid dans des trous d'arbres, et ce nid n'est pas formé d'excrémens humains, de fiente de loup, de chien, de renard, comme on le croit communément, mais elle pose ses œufs, pour l'ordinaire au nombre de quatre, immédiatement sur le bois vermoulu qui se

trouve au fond de ces trous. Il est bien vrai, néanmoins, que le nid et les petits sont très-puans; mais on doit plutôt l'attribuer aux débris pourris des scarabées, et autres insectes que la huppe y apporte, qu'aux excréments supposés dont je viens de parler. Cét oiseau aime les lieux solitaires, et se tient ordinairement à terre dans les friches et pâtis, où il cherche les insectes qui lui conviennent, et ne se pose guères dans les arbres que lorsqu'on le fait partir. Il est peu défiant, et se laisse approcher d'assez près. Quelques chasseurs vantent la huppe comme très-bonne à manger, meilleure que la caille même, lorsqu'elle est grasse; pourvu qu'on ait l'attention, dès qu'elle est tuée, de lui couper la tête et le cou, sans quoi sa chair a un goût de musc.

III.

DU LORIOT.

Le loriot est de la grosseur d'une grive, dont il a à-peu-près la conformation. Il est d'un beau jaune sur tout le corps, et a les ailes mi-partie de noir et de jaune. C'est un fort joli oiseau. Il arrive vers le mois de mai, et disparaît avant le mois de septembre. Son chant est clair et sonore, et fort agréable à entendre. Tout le monde connoît la construction singulière de son nid, qu'il suspend avec quelques brins de crin à la bifurcation d'une branche. Il est très-friand de merises, de guignes et de cerises. Cet oiseau se tient presque toujours dans les bois, et il n'est pas moins difficile à joindre que le coucou. Il se fait souvent suivre d'arbre en arbre, pendant des heures entières, sans permettre qu'on l'approche d'assez près pour le tirer. On le recherche, en certains pays, lorsqu'il est gras; et Aldrovandi, naturaliste italien, s'étonne du peu de cas qu'on en fait en France.

IV.

DU TORCOL.

Le torcol est un petit oiseau de la grosseur d'une alouette, qu'on voit paroître ordinairement au premier temps doux du mois de mars, quelques jours avant le coucou. Il disparaît vers la fin d'août. Il a un cri singulier, fort aigu, que quelques-uns ont comparé à celui de la cigale. Son plumage est brun, mêlé de noir et de tanné. On le nomme *torcol*, parcequ'il a une façon singulière de contourner sa tête, en la roulant sur ses épaules; mais ce que sa conformation a de plus remarquable, c'est une langue de trois ou quatre doigts de long, dont la pointe est cartilagineuse, qu'il darde dans les fourmilières, et retire chargée de fourmis dont il se nourrit; d'où lui est venu, dans certaines provinces le nom de *tire-langue*, ou *grand-langue*. Cet oiseau niche dans des trous d'arbre, et pond sur le bois vermoulu. Sur la fin de l'été, le torcol devient fort gras et est excellent à manger, ce qui fait qu'en quelques pays on lui donne le nom d'ortolan. Il est peu commun dans nos provinces septentrionales; j'ignore s'il l'est davantage ailleurs.

V.

DU CRAPAUD-VOLANT.

Le crapaud-volant est un oiseau de passage qui arrive dans nos contrées vers le mois de mai, et s'en va vers la Toussaint. Son plumage approche beaucoup de celui de la bécasse. Son corps n'a pas plus de volume que celui d'un merle; mais ses grandes ailes le font paroître en volant beaucoup plus gros qu'il ne l'est en effet. Il a un petit bec mince, plat, et un peu crochu par le bout, et le gosier d'une largeur démesurée; ce qui probablement lui a fait donner

le nom de crapaud-volant. On l'appelle *engoule-vent*, dans certaines provinces, à cause de l'habitude qu'il a de voler le bec ouvert; ailleurs *chauche-branche*, parcequ'on prétend qu'il se perche longitudinalement sur les branches des arbres, et a l'air de les *chaucher*, ou cocher, comme le coq fait la poule. Quant à cette dernière habitude, dont M. de Buffon ne parle que comme d'un fait incertain, je puis en parler plus affirmativement, m'étant arrivé d'en tuer deux dans cette posture. Le crapaud-volant se nourrit de guêpes, de bourdons, de petits scarabées et de mouches qu'il happe en volant. Sa vue n'est pas faite pour le grand jour; aussi ne le voit-on guères voler, surtout par un temps clair, que le soir, vers le soleil couchant, à moins qu'on ne le surprenne et le fasse partir. Il se tient ordinairement pendant le jour dans les taillis, les bruyères, et sur les bords des vignes. Cet oiseau est un très-bon manger au mois de septembre, temps où il est gras.

VI.

DU GUËPIER.

Le guépier est à-peu-près de la taille d'un merle, et approche beaucoup, pour la forme, du martin-pêcheur. Il en a le bec, mais un peu plus recourbé, et les pieds. Il a le sommet de la tête de couleur rousse, la nuque et les épaules vertes, et mélangées d'un peu de rouge, le dessus du corps d'un fauve pâle, avec quelques reflets de verd et de marron, la poitrine et tout le ventre d'un bleu d'aiguë marine; mais ces couleurs sont très-variables dans leur teinte et leur distribution (dit M. de Buffon), et de là la différence des descriptions. Son bec est noir, et ses pieds d'un brun rougeâtre. Sa queue est fort longue et terminée par deux plumes pointues, et faisant la fourche, qui dépassent toutes les autres. Cet oiseau fait son nid au fond

d'un trou qu'il se creuse dans des côteaux sablonneux, et quelquefois dans les berges des rivières, comme l'hirondelle de rivage, et le martin-pêcheur. Il se nourrit principalement d'abeilles et de guêpes, d'où lui a été donné le nom de guépier. Il est assez commun en Italie, très-rare en France, si ce n'est dans les provinces du midi. On le connoît, en Provence, sous le nom de *Serène*. M. de Buffon parle d'une troupe de ces oiseaux qui parut en Bourgogne, au mois de juin 1776.



CHAPITRE XV.

Du Corbeau; de la Corneille; de la Pie, et du Geai; du Rollier, et du Cassenoix.

I.

DU CORBEAU.

LE corbeau est à-peu-près de la grandeur d'un coq : tout son corps est noir, un peu bleuâtre sur le dos. Son bec est fort gros, noir, et un peu recourbé à son extrémité. Il a au moins trois pieds et demi de vol. Son cri est *crau*. Il fait son nid dans les forêts, au sommet des plus hauts arbres, et par préférence sur les chênes. Le mâle et la femelle vont le plus souvent ensemble; et lorsqu'une paire de corbeaux s'est établie dans un bois de haute-futaie, ils ne souffrent point que les corneilles viennent nicher à une certaine distance du canton qu'ils habitent. Le corbeau se nourrit de charognes qu'il évente de fort loin; mais il attaque aussi les oiseaux, ainsi que tout gibier, et même les agneaux nouveaux-nés, qu'il dévore souvent, après avoir commencé par leur crever les yeux. Cependant, il n'est pas

exclusivement carnassier, se nourrissant de végétaux au besoin, et M. de Buffon le regarde comme omnivore. Il est en guerre avec tous les oiseaux de proie, et n'en redoute aucun, pas même l'aigle, s'il en faut croire Espinar. Il me souvient d'en avoir vu un poursuivre en l'air une buse, qui fuyoit devant lui, et témoignoit sa frayeur par ses cris répétés. Cet oiseau fait son nid aux approches du printemps. Tout le monde sait qu'il est d'une très-longue vie. C'est un événement assez rare pour les chasseurs que de tuer un corbeau; parce que l'espèce en est peu multipliée; et par cette raison, lorsqu'il s'en trouve une paire dans quelques bois de haute-futaie qui accompagne un château, on s'attache à les y conserver comme une sorte d'ornement. Ajoutez à cela que le corbeau est fort rusé, et difficile à joindre.

II.

DE LA CORNEILLE.

On distingue cinq espèces de corneilles; la corneille proprement dite, appelée aussi *corneille noire* ou *corbine*; la *corneille mantelée* ou à *mantelet*; le *freux* ou *frayonne*; la petite corneille dite *choucas*, et le *choucas* à bec rouge.

La corneille noire ou corbine est la plus grosse de toutes; elle a près de trois pieds de vol; sa couleur est assez semblable à celle du corbeau, et ses habitudes sont les mêmes: elle fait son nid vers le printemps. Elle est omnivore comme le corbeau, se nourrit comme lui de voiries, et mange aussi le menu gibier, les perdreaux, levrants, et lapereaux, lorsqu'ils sont très-foibles. Elle est très-friande des œufs de perdrix, qu'elle a l'adresse de porter à ses petits, après les avoir percés avec la pointe de son bec. Les nids de cette espèce de corneille sont dispersés dans un bois ou une forêt. Chaque paire prend pour son nid un terrain d'environ un quart de lieue de diamètre, où elle ne souffre point une autre nichée. Les cor-

neilles s'attroupent au commencement de l'hiver; et c'est alors qu'on les voit par grandes bandes dans les campagnes.

La corneille mantelée, ainsi nommée à cause d'une espèce de scapulaire ou manteau gris-blanc qui s'étend par devant et par derrière, depuis les épaules jusqu'à l'extrémité du corps, est de la même grosseur que la corbine, et se nourrit à-peu-près de même, mais plus rarement de voiries, sa nourriture la plus ordinaire étant toute sorte de grains et des insectes. C'est un oiseau de passage. On la voit arriver par grandes troupes vers la Toussaint, et partir au commencement du printemps. Elle ne niche point en France.

Le freux ou frayonne est moins gros que la corbine et la corneille mantelée. Son caractère le plus distinctif est une peau nue, blanche, farineuse, et quelquefois galeuse, qui environne la base de son bec, au lieu des plumes noires et dirigées en avant, qui occupent la même place dans les deux espèces précédentes. Elle se nourrit uniquement de grains, et ne touche point aux voiries, ni à aucune chair. Ces corneilles sont de passage (dit M. de Buffon), et s'en vont à la fin de l'été pour ne reparoître qu'au printemps. Ce sont elles dont on voit dans les forêts plusieurs centaines de nids rassemblés dans un très-petit espace, et jusqu'à dix ou douze et davantage sur un même arbre. Dans les cantons que ces nids occupent, depuis la fin d'avril jusque vers la mi-mai, temps où les chênes et hêtres n'ont pas encore toutes leurs feuilles, on peut s'amuser à tirer des cornilleaux, et en tuer en quantité. Ils sont déjà assez forts pour voler autour des arbres où sont les nichées, et trop foibles encore pour s'en éloigner; ensorte qu'après avoir fait un petit circuit en l'air, ils viennent à tout moment se reposer sur l'arbre, où on peut les choisir et les fusiller à son aise. Me trouvant à Alençon, en Normandie, il y a une vingtaine d'années, je me donnai plusieurs fois ce passe-temps dans le parc du château de *Lonray*, terre alors appartenant à la maison de Montmorenci, située à trois quarts de lieue de cette ville. Dans ce parc étoit

un petit canton de futaie, dont les arbres étoient prodigieusement hauts et couverts de nids de corneilles. Un nuage de cornilleaux planoit sans cesse au-dessus de ces arbres, s'envolant et venant se poser alternativement; ensorte qu'il n'y avoit presque d'autre intervalle entre les coups de fusil que le temps de recharger. Pendant une quinzaine de jours que cette chasse duroit, c'est-à-dire, tant que le feuillage n'étoit pas assez épais pour cacher les cornilleaux, il est incroyable combien il en étoit tué, chaque jour, par une douzaine de chasseurs, plus ou moins, qui avoient la permission de venir s'y amuser. Un jour, entre autres, que nous étions cinq chasseurs de compagnie, nous en tuâmes pour notre part 150; et il faut supposer que pour en tuer ce nombre, nous tirâmes plus de 300 coups, la moitié des coups ne portant pas, vu la hauteur des arbres, qui étoit telle qu'il falloit tirer presque perpendiculairement. Beaucoup de gens mangent ces jeunes cornilleaux, et les prétendent fort bons. La corbine, la corneille mantelée, et le freux vont ensemble en hiver, et les bandes qu'on voit en cette saison, sont mêlées des trois espèces.

La petite corneille, ou choucas, est beaucoup plus petite que les trois espèces précédentes. Elle a le derrière de la tête, et le dos jusqu'au milieu, la poitrine et le ventre grisâtres, et le reste du corps noir. Elle niche quelquefois dans les arbres, mais plus volontiers dans les tours d'église, ou dans le comble d'un vieux château abandonné. Il y en a une quantité prodigieuse dans les tours de l'église de Saint-Julien du Mans.

Enfin, la cinquième espèce est le choucas à bec rouge, aisée à distinguer de toutes les autres par la couleur de son bec. Celle-ci se tient dans les montagnes et rochers, et ne se montre presque jamais dans les plaines. Elle est fort commune dans les Alpes. Elle mange de tout, mais principalement du grain. C'est un oiseau fort criard.

III.

DE LA PIE ET DU GEAI.

La pie et le geai ne méritent guères qu'on fasse mention d'eux dans un traité de chasse, si ce n'est pour recommander aux chasseurs de ne leur faire aucun quartier, attendu le tort que ces oiseaux font au gibier, les pies dans les plaines, et les geais dans les bois. L'un et l'autre mangent les œufs des perdrix, faisans et cailles, et quelquefois les perdreaux à la traîne. Aussi a-t-on grand soin, dans les capitaineries et les terres bien gardées, d'en détruire le plus qu'il se peut, et surtout de tuer les mères sur le nid.

IV.

DU ROLLIER.

Le rollier, qui est encore connu sous le nom de *geai de Strasbourg* et de *perroquet d'Allemagne*, est un oiseau de passage qui est fort rare en France. Il est à-peu-près de la grosseur d'un geai; mais il a le bec moins gros et les pieds beaucoup plus courts à proportion. Il a aussi les ailes plus longues. Son plumage est un mélange des plus belles nuances de bleu et de verd, avec du blanc, et d'autres couleurs plus obscures. Il vit de grains, de vers, de scarabées et se jette quelquefois sur les bêtes mortes, suivant Schwénckfeld. Le même auteur dit qu'il devient fort gras en automne, et qu'alors on fait cas de sa chair en Silésie, où il paroît qu'il est commun. Le rollier se mêle souvent avec les pies et les corneilles, dans les champs labourés qui se trouvent à portée des forêts qu'il habite; car il se tient presque toujours dans les bois les plus épais et les moins fréquentés. Il paroît au mois de mai, et s'en va en septembre. On le voit quel-

quefois en Lorraine, rarement dans le cœur de la France. Salerne parle d'un de ces oiseaux tué de son temps, près de Cléry dans l'Orléanois, et dit qu'il n'est pas très-rare d'en voir en Sologne.

V.

DU CASSE-NOIX.

Le casse-noix, ainsi nommé parce qu'il mange beaucoup de noisettes, est un oiseau qui se voit rarement en France, excepté en Auvergne, en Franche-Comté, et peut-être dans d'autres pays montagneux; car il se plaît dans les hautes montagnes, et surtout dans les bois de sapins. Cet oiseau est une espèce de geai, mais d'un plumage bien différent, étant moucheté, comme l'étourneau, de blanc sur un fond brun. Non-seulement il vit de noisettes, mais de glands, et de baies sauvages. En 1754, dit M. de Buffon, il en passa de grandes volées en France.



CHAPITRE XVI.

Des Oiseaux de Proie.

LA famille des oiseaux de proie étant très-nombreuse, et ce que j'ai à dire de chaque espèce, relativement à la chasse, étant très-succinct, et se bornant, pour ainsi dire, à une courte description qui puisse les faire reconnoître des chasseurs, je les réunis ici dans un seul et même chapitre, qui comprendra toutes les différentes espèces de ces oiseaux connues en France, soit qu'ils y nichent, soit qu'ils n'y soient que de passage, depuis l'aigle jusqu'à la pie-grièche. Je commencerai par les oiseaux de jour, et finirai par les oiseaux de nuit.

OISEAUX DE JOUR.

I.

DE L'AIGLE.

Il y a plusieurs espèces d'aigle. Le plus grand est celui qu'on appelle *aigle royal* ou *grand aigle*, dont le plumage est de couleur fauve. La femelle, qui est beaucoup plus grande que le mâle, comme dans presque toutes les espèces d'oiseaux de proie, a huit pieds et demi de vol ou d'envergure, et pèse jusqu'à dix-huit livres. Le mâle n'en pèse guères que douze. Cet aigle emporte aisément les oies, les grues, les lièvres, les petits agneaux et chevreaux, ainsi que les jeunes chamois. Il attaque aussi les veaux, mais il les tue sur la place, et ne pouvant les emporter, les dépèce par morceaux¹. Il se fait voir quelquefois dans les hautes montagnes du Dauphiné et du Bugey, mais on l'y croit de passage, et l'on assure qu'il n'y paroît qu'au printemps et en automne. Il construit son nid entre deux rochers, dans les lieux les plus inaccessibles, et l'établit sur des bâtons de cinq à six pieds de long, traversés par des branches souples et recouvertes de joncs et de bruyère : il n'est point couvert,

¹ Espinar raconte, au sujet de l'aigle, un fait singulier, dont il avoit été témoin oculaire. Philippe III, roi d'Espagne, chassoit dans le parc de la maison royale du *Pardo*, à deux lieues de Madrid. Dans le même temps, la reine Marguerite, sa femme, s'y promenoit d'un autre côté, accompagnée d'une petite chienne, un peu plus grosse qu'un lièvre, qu'elle chérissoit beaucoup. Cette chienne s'étant écartée à quelque distance, en suivant la voie d'un lapin, un aigle fut vu de loin par les chasseurs s'abattre dans le bois. On crut qu'il avoit fondu sur quelque lièvre ou lapin, et un chasseur se détacha pour aller lui faire lâcher sa proie. Mais quel fut son étonnement, lorsqu'il vit la malheureuse chienne morte entre les serres de l'aigle !

mais seulement abrité par la saillie des parties supérieures du rocher.

Vient ensuite l'*aigle commun*, dont l'espèce est composée de deux variétés, l'aigle brun et l'aigle noir, qui n'est appelé ainsi, que parce qu'il est d'un brun plus foncé que l'autre. Tous deux sont à-peu-près de la même grandeur, que M. de Buffon ne particularise pas, se contentant de dire qu'ils sont plus petits que le grand aigle. Cet aigle se trouve assez communément en France, dans les montagnes du Dauphiné, du Bugey et de l'Auvergne. Il chasse particulièrement les lièvres ¹.

La troisième espèce est le *petit aigle*, qui n'a guères que quatre pieds d'envergure. Son plumage est d'un brun obs-

¹ M. l'abbé Ducros, m'a communiqué la description suivante d'un aigle conservé dans son cabinet, qui n'est point le *grand aigle*, et qu'il appelle *aigle fauve* ou *doré*, lequel se rencontre assez souvent dans les hautes montagnes du Dauphiné, où il dit que le grand aigle ne se trouve point. Cet aigle lui a été envoyé des *Baronies*, contrée du Dauphiné qui confine avec le Comtat Venaissin.

	Pieds.	Pouc.	Lign.
Circonférence (ailes fermées).....	3	4	»
Largeur en face du poitrail, à la naissance des ailes.....	»	12	6
Envergure.....	8	9	»
Du bout du bec au bout de la queue, qui se termine en pointe, par conséquent différente de celle des autres aigles....	3	9	»
La seconde plume de l'aile (guidon) de longueur.....	2	5	»
et de circonférence.....	»	1	9
La grande plume du milieu de la queue.....	1	9	»
La griffe étendue.....	»	9	»
Bouquet de poil ou barbe au-dessous du bec.....	»	3	»

M. l'abbé Ducros ajoute à la description, qu'il a trouvé dans l'estomac de cet oiseau des ossemens humains, entre autres une portion de crâne, quoique tous les naturalistes s'accordent à dire que l'aigle ne se nourrit point de cadavres. Mais il observe, en même temps, que ce n'est pas une preuve qu'il se nourrisse de cadavres, comme les vautours et autres oiseaux ignobles. Cet aigle aura probablement rencontré le corps encore sanglant d'un chasseur ou d'un pâtre récemment précipité : événement qui n'est pas rare dans des pays de hautes montagnes, tels que le Dauphiné.

cur, marqueté sur les jambes et sous les ailes de plusieurs taches blanches. Il a d'ailleurs sous la gorge une zone blanche. Il donne particulièrement sur les canards : la grue est sa plus forte proie. Il paroît que celui-ci ne se trouve point en France, ou du moins qu'il n'y fait pas son nid.

Voilà, suivant M. de Buffon, les trois espèces d'aigle proprement dit, dont un des principaux caractères est d'avoir les jambes recouvertes de plumes jusqu'au talon ; mais les nomenclateurs y joignent encore celles qui suivent.

1°. Le *pygargue*, dont il y a trois variétés, le grand, le petit, et le *pygargue à tête blanche*, qui ne diffère presque en rien du grand, si ce n'est par un peu plus de blanc sur la tête et le cou, étant presque de la même taille. Le *pygargue* est à-peu-près gros comme l'aigle commun. Il a la jambe nue dans toute la partie inférieure, et la queue blanche, ce qui lui a fait quelquefois donner le nom d'*aigle à queue blanche*. Il fait son nid sur les arbres, et ne niche point en France. On le trouve dans tous les pays du nord de l'Europe.

2°. L'*orfraye* ou *grand aigle de mer*. Elle est à-peu-près aussi grande que le grand aigle ; mais elle n'a que sept pieds d'envergure. Elle a les jambes nues à leur partie inférieure, et jaunâtres, les ongles d'un noir brillant. Une barbe de plumes lui pend sous le menton. Elle se tient volontiers près des bords de la mer, et assez souvent dans l'intérieur des terres, à portée des lacs, étangs et rivières. Elle prend le plus gros poisson, et chasse aussi beaucoup, emportant les oies, les lièvres et les agneaux. Elle pêche, dit-on, pendant la nuit, et fait un très-grand bruit en s'abattant sur l'eau. Salerne dit qu'elle fait son nid sur les plus hauts chênes, et qu'il en fut trouvé un, de son temps, dans le parc de *Chambord*. Il parle encore de deux de ces oiseaux tués sur des étangs, où ils enlevoient le plus gros poisson, l'un dans la forêt d'Orléans, l'autre en Sologne. J'en ai vu deux, tués en deux années différentes, par un garde-chasse de la terre de *Longny*, en Perche. Après les avoir aperçus, pendant le jour, rôdant

autour d'un étang enfermé dans les bois, il remarqua que, vers la nuit, ils se retiroient sur de grands chênes qui avoisinent l'étang, et parvint à les tuer, en se postant à l'affût au pied de l'arbre. J'ai conservé long-temps les serres, et une plume de l'aile d'un de ces oiseaux. La plume étoit, pour le moins, de la grosseur d'une plume de cygne.

3°. Le *balbusard*, ou aigle *de mer*, connu en Bourgogne (dit M. de Buffon) sous le nom de *crau-pêcheur*, c'est-à-dire, corbeau-pêcheur. Il vit plus de poisson que de gibier. Il a les jambes nues, ordinairement bleuâtres, quelquefois jaunes, le bec noir, le ventre tout blanc. Son envergure est de cinq pieds et demi.

M. de Buffon, dans la description du balbusard, s'étonne de ce que plusieurs naturalistes, et Linnée lui-même, ont dit que cet oiseau avoit des demi-membranes entre les doigts du pied gauche, ce qui avoit déjà été dit par d'autres auteurs modernes de l'orfraye; erreur dont la source commune, ajoute-t-il, est dans Albert le Grand, qui a écrit que ce dernier oiseau avoit l'un des pieds pareils à celui d'un épervier, et l'autre semblable à celui d'une oie. Gessner a dit la même chose d'une espèce de cormoran, et M. de Buffon blâme Perraut de l'avoir réfuté sérieusement. Si, pour rendre croyable une chose que M. de Buffon juge absurde et contraire à toute analogie, il ne falloit que citer un fait à l'appui, je le trouverois ce fait dans l'ancienne *Maison rustique*, qui attribue la singulière conformation dont il s'agit, non au balbusard, à l'orfraye, ni au cormoran, mais à une prétendue espèce de cygne. Voici ce qu'on y lit (édit. de Paris, 1586, in-4°. p. 47): « Il y a une espèce de cygne qui a le
« pied droit endoigté et façonné en serres ou griffes d'oiseau
« de proie, dont au plonger il pille et agraffe sa proie; et le
« gauche a la forme commune des autres cygnes dont il rame
« sur l'eau. Un tel en fut veu et tué en l'étang de l'abbaye de
« Juilly, près Dampmartin, en 1554. Cette espèce de cygne
« ne se plaît s'il n'est dans l'eau; et est totalement hagarde,

« et ne peut être commodément privé; aussi n'est-il cygne « commun. »

4°. Le *Jean-le-blanc*, qui a cinq pieds d'envergure, et une queue longue de dix à onze pouces. Son dos et son croupion sont d'un brun cendré, et il est blanc par dessous. Ses jambes sont nues et jaunâtres. Il pèse trois livres et demie. Cet oiseau tient de l'aigle et de la buse, et pourroit être regardé comme une espèce intermédiaire. Il détruit beaucoup de volailles, de perdrix et de lapins.

Il y a une espèce particulière d'aigles connue dans les montagnes de la Suisse sous le nom de *laemmer geyer*, ce qui signifie *vautour des agneaux*, ayant quatorze pieds d'envergure, qui fait une guerre cruelle aux chèvres, brebis et chamois, aux lièvres et aux marmottes, et qui a même attaqué quelquefois des enfans de dix à douze ans. Salerne et M. de Buffon pensent que cet oiseau n'est autre que le *condor* du Pérou, aigle ou vautour monstrueux, dont parlent plusieurs voyageurs, qui a dix-huit pieds d'envergure, et est d'une taille proportionnée, qui attaque non-seulement les brebis, mais même les cerfs et quelquefois les hommes.

D'un autre côté, Salerne parle d'un oiseau de proie de la même envergure que le condor, et pesant dix-huit livres, qui fut tué, en 1718, volant sur un étang, au château de *Milourdin*, paroisse de Saint-Martin d'Abat, dans l'Orléannois. M. de Buffon, qui cite le fait d'après Salerne, et paroît ne point le révoquer en doute, est porté à croire que cet oiseau étoit aussi un vrai condor. Une observation à faire à ce sujet, c'est qu'il n'est guères vraisemblable qu'un oiseau de dix-huit pieds de vol ne pesât que dix-huit livres, puisque le grand aigle femelle, qui n'a pas neuf pieds d'envergure, est quelquefois de ce poids. On pourroit donc soupçonner, dans le récit de Salerne, quelque erreur de fait, soit sur le poids, soit sur la dimension du vol de cet oiseau. A l'égard de l'identité supposée par M. de Buffon du *vautour des agneaux* de la Suisse avec le condor du Pérou, voici la

remarque de l'auteur d'un voyage en Suisse déjà cité (William Coxe); c'est qu'il est étonnant que M. de Buffon ait hasardé une pareille conjecture après la description que lui-même a donnée du condor, qui se rapporte à celle des voyageurs qui ont vu cet oiseau, entre autres de Frésier, et dont un des traits caractéristiques est que le condor a sur la tête une crête charnue; il a d'ailleurs le devant de la gorge sans plumes et rougeâtre comme celui du dindon: deux choses qui ne conviennent point au vautour de la Suisse.

II.

DES VAUTOURS.

Les vautours, en général, sont lâches, et n'ont (dit M. de Buffon) que l'instinct de la basse gourmandise et de la voracité. Ils cherchent les cadavres, dont l'infection les attire de très-loin; et lorsqu'il s'agit de prendre une proie vivante, ils se réunissent plusieurs contre un.

La première espèce de vautour est le *pernoptère*. Il approche du grand aigle pour la grosseur; mais il n'a pas tant d'envergure. Sa queue est plus longue que celle des aigles. Il a la tête d'un bleu clair, le cou blanc et nud, c'est-à-dire, couvert, comme la tête, d'un simple duvet blanc, avec un collier de petites plumes blanches et roides au-dessous du cou, en forme de fraise. Cette nudité de la tête et du cou, est une des principales différences qui distinguent le vautour d'avec l'aigle. Son bec est noir à sa base, et blanc à son extrémité crochue; ses jambes sont nues et de couleur plombée, ses ongles noirs, moins longs et moins courbés que ceux des aigles. Il a le jabot proéminent, et lorsqu'il est à terre, il tient toujours les ailes étendues. On trouve ce vautour dans les Alpes et les Pyrénées.

¹ T. II, p. 298.

La seconde est le *vautour fauve*, autrement appelé *griffon*. Il a le corps plus gros et plus long que le grand aigle, sur-tout en y comprenant les jambes, qu'il a longues de plus d'un piéd, et le cou qui est de sept pouces de longueur. Il a, comme le précédent, au bas du cou, un collier de plumes blanches, et sa tête est couverte de pareilles plumes qui forment une petite aigrette par derrière. Son bec est long et crochu, noirâtre à son extrémité, ainsi qu'à son origine, et bleuâtre dans son milieu; et au lieu d'avoir le jabot proéminent, comme le percnoptère, il a un grand creux au haut de l'estomac, dont toute la cavité est garnie de poils. Les grandes plumes de ses ailes ont jusqu'à deux piéd de longueur, et le tuyau plus d'un pouce de circonférence. M. de Buffon ne dit point que cette espèce de vautour se trouve en France. On le voit en Arabie, en Égypte, et dans les îles de l'Archipel.

La troisième est le *vautour* simplement dit, ou le *grand vautour*. Il est plus gros et plus grand que l'aigle commun, mais un peu moindre que le griffon, duquel il est aisé de le distinguer par son plumage, qui est noir mêlé de cendré, par le duvet de son cou, beaucoup plus long et plus fourni, et de la même couleur que les plumes du dos; par ses piéd, qui sont couverts de plumes brunes, au lieu que ceux du griffon sont blanchâtres ou jaunâtres; et par ses doigts qui sont jaunes, tandis que ceux du griffon sont bruns ou cendrés.

La quatrième est le *vautour à aigrettes*, ainsi nommé parce que lorsqu'il est à terre, ou perché, les plumes de sa tête lui font comme deux cornes, qu'on n'aperçoit plus quand il vole. Il est moins grand que les trois premiers, a près de six piéd d'envergure, le plumage d'un roux noirâtre, les piéd jaunes. Il niche dans les forêts les plus épaisses et les plus désertes. On a vu quelquefois de ces vautours en Alsace; et ils sont connus en Allemagne sous un nom qui signifie *vautour aux lièvres*.

La cinquième est le *petit vautour*, commun en Allemagne, et se trouvant aussi quelquefois en Alsace, comme le précédent. Celui-ci, qui est beaucoup plus petit que tous les autres, a la tête et le dessous du cou dégarnis de plumes, et est blanc presque en entier, à l'exception des grandes plumes des ailes qui sont noires.

Espinar fait mention d'une voûte en brique de 500 pas de long; à fleur de terre, et de la hauteur d'un homme de la plus grande taille, qui avoit été construite, de son temps, dans le parc de la maison royale du *Pardó*, pour donner à Philippe III, roi d'Espagne, le plaisir de tuer des vautours, en les attirant sur le lieu par l'appât d'une bête morte. Cette voûte ou galerie souterraine, étoit éclairée par de petites lucarnes qu'on y avoit pratiquées d'espace en espace, et qui servoient pour tirer les vautours qui venoient se percher dans les arbres, avant de se déterminer à descendre sur la place où la bête morte étoit exposée. Cette place étoit vis-à-vis le milieu de la galerie, qui, en cet endroit, s'élargissoit pour former une chambre avec des sièges; et à son extrémité opposée à l'entrée, étoit une autre chambre pareille, ayant vue sur une seconde place garnie d'un appât comme celle du milieu. Lorsqu'il plaisoit au roi de prendre ce divertissement, l'ordre étoit donné pour tapisser cette galerie, et couvrir le pavé de nattes dans toute son étendue. Ce lieu étoit appelé *buitrera*, qui ne peut se rendre en françois que par *vautourière*.

III.

DU MILAN.

Le milan ne pèse guères que deux livres et demie, et a seize ou dix-sept pouces de longueur depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des pieds, et près de cinq pieds d'envergure. Son bec est de couleur de corne, noirâtre vers le bout, et ses ongles sont noirs. Ce n'est pas un oiseau courageux;

il n'attaque que les plus petits animaux et les oiseaux les plus foibles, et mange surtout beaucoup de poulets. Il n'est bien commun que dans les provinces de France montagneuses ou voisines des montagnes. Il tient beaucoup de la buse; ce qui l'en distingue plus particulièrement, c'est qu'il a la queue fourchue. Il fait presque toujours son nid dans les rochers, rarement sur les arbres.

IV.

DE LA BUSE.

La buse a quatre pieds et demi de vol, sur vingt ou vingt-un pouces de longueur de corps. Son plumage est sujet à varier; il y en a de presque entièrement blanches; d'autres n'ont que la tête blanche; d'autres sont mélangées différemment de brun et de blanc. Elle mange les levrauts, lapereaux, perdreaux et cailles. Il y en a une espèce appelée *bondrée*, qui n'est caractérisée que par des différences très-légères, qui ne peuvent guères être aperçues que par des naturalistes. Je ne ferai point une mention particulière de trois autres espèces voisines du genre de la buse, décrites par M. de Buffon, savoir, la *soubuse*, la *harpaye*, et le *busard*. Je me contenterai de dire que la soubuse a les jambes longues et menues comme le Saint-Martin, qu'elle a les mêmes mœurs et le même naturel, et qu'elle fait son nid dans des buissons, non dans les arbres; que la harpaye et le busard sont autant pêcheurs que chasseurs; que le dernier surtout qu'on appelle aussi *busard des marais*, ne se tient que dans les haïes, les joncs des étangs, des marais et des rivières poissonneuses, et qu'il niche dans des terres basses, où il fait son nid à fleur de terre, dans des buissons, ou même sur des mottes couvertes d'herbes épaisses. J'ajouterai encore que le busard détruit beaucoup d'oiseaux aquatiques, particulièrement de jeunes hallebrans.

V.

DE L'OISEAU SAINT-MARTIN.

Il est un peu plus gros qu'une corneille, et a le corps plus dégagé; il a les jambes longues et menues, le ventre et la queue blancs. Il n'attaque pas le gros gibier, mais il mange beaucoup de poulets. Je le crois oiseau de passage; car, en Normandie, les gens de la campagne prétendent qu'on ne commence à le voir qu'à la Saint-Martin, d'où lui vient son nom.

VI.

DU FAUCON.

M. de Buffon n'admet que deux espèces réelles de faucon, le faucon *commun* ou *gentil*, et le faucon *pélerin* ou *passager*, et ne regarde tous les autres faucons prétendus d'espèce différente par les nomenclateurs, que comme des variétés de ces deux espèces. Le faucon commun est naturel en France, et niche dans les rochers les plus inaccessibles des grandes montagnes du Dauphiné, du Bugey et de l'Auvergne. Il est gros comme une poule, a dix-huit pouces de longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue, et autant jusqu'à l'extrémité des pieds. Sa queue a un peu plus de cinq pouces de longueur, et son envergure est de trois pieds et demi. Je ne dirai rien des couleurs de son plumage, attendu qu'elles changent aux différentes mues, à mesure que l'oiseau avance en âge. La couleur des pieds varie aussi dans les divers individus: la plus ordinaire est verdâtre; mais il y en a qui les ont jaunes. Le faucon vole toujours extrêmement haut, et s'approche rarement de terre. C'est le plus courageux de tous les oiseaux de proie, et le plus fort, proportionnellement à sa taille. Le faucon pélerin

ou passager se prend aux filets, dans toutes les îles de la Méditerranée. Il s'en prend aussi quelques-uns en France, et particulièrement sur le *Mont-d'Airène*, près de Falaise, en Normandie, où un fauconnier du roi vient tendre ses filets tous les ans. L'aigle commun se prend aussi quelquefois sur cette montagne, qui est peu élevée.

VII.

DE L'ÉPERVIER.

L'épervier a le dessus du corps brun, et le dessous grivelé. Il est d'autant plus brun sur le dos qu'il est plus âgé, et la couleur du dessous varie de même suivant l'âge. La femelle est de la grosseur d'un pigeon; mais le mâle, que les fauconniers appellent *mouchet*, et auquel on donne communément le nom de *tiercelet*, est beaucoup plus petit. L'épervier prend le menu gibier, et fait une prodigieuse destruction de petits oiseaux.

VIII.

DE L'AUTOUR.

L'autour est beaucoup plus grand que l'épervier, et lui ressemble, quant au plumage. La femelle est d'un tiers plus grosse que le mâle, et ne l'est guère moins qu'un chapon. L'espèce en est plus rare en France que celle de l'épervier. Les lieux où il se trouve le plus communément sont les montagnes du Bugey, de la Franche-Comté et du Dauphiné; mais il s'en trouve aussi quelques-uns dans les forêts des autres provinces, même des environs de Paris.

IX.

DU LANIER.

Le lanier est un oiseau de France, mais si rare que M. de Buffon n'a pu se le procurer, et qu'il doute même s'il s'y

trouve aujourd'hui, quoique Belon assure qu'il s'y trouvoit de son temps. Il fait son nid sur les plus hauts arbres des forêts, et dans les rochers les plus élevés. Il est de plus petite taille que le faucon commun. On peut aisément le reconnoître à la couleur bleue de son bec et de ses pieds.

X.

DU HOBEREAU.

Le hobereau est moins gros qu'un pigeon; il est d'un brun foncé sur le dos : mais la couleur du dessus du corps est sujette à quelques variations qui proviennent de l'âge et des différens temps de la mue de cet oiseau. Ce qui le caractérise plus particulièrement, c'est qu'il a toujours le bas du ventre et les cuisses garnis de plumes d'un roux vif, qui tranche beaucoup avec les autres couleurs. Le hobereau ne prend que les cailles et les alouettes, à moins qu'il ne soit dressé pour la fauconnerie. Il est surtout la terreur des alouettes, qui ne l'aperçoivent jamais sans le plus grand effroi, et sans se précipiter du haut des airs, pour se cacher dans l'herbe. Dès qu'il aperçoit un chasseur et son chien, il les suit d'assez près, et plane au-dessus de leur tête; et si le chien fait lever alouette ou caille, il tâche de s'en saisir, même si le chasseur l'a manquée, paroissant ne pas craindre le bruit du fusil. Il n'y a point de chasseur qui n'ait eu occasion d'observer cette manœuvre du hobereau.

XI.

DE LA CRESSERELLE.

La cresserelle est ce petit oiseau qui se trouve partout dans les tours des vieux châteaux abandonnés, faisant entendre sans cesse un cri précipité, *plt plt* ou *pré pré*. Elle fait

une cruelle guerre aux petits oiseaux, aux souris et mulots. La femelle est plus grosse que le mâle, dont elle diffère encore par les couleurs, et entre autres par celles de la tête, qui est rousse, au lieu qu'elle est grise dans le mâle.

XII.

DE L'ÉMERILLON.

C'est le plus petit de tous les oiseaux de proie, à l'exception de la pie-grièche, n'étant que de la grosseur d'une grosse grive. On le dresse pour le vol des alouettes, des caillès, et même des perdrix, qu'il transporte (dit M. de Buffon), quoique beaucoup plus pesantes que lui. Il tient de plus près que tout autre oiseau à l'espèce du faucon, dont il a le plumage, la forme et l'attitude, et en même temps le courage et la docilité. Dans l'état de liberté, il ne prend que les petits oiseaux, et tout au plus les grives.

XIII.

DE LA PIE-GRIÈCHE.

Il y en a deux espèces, la grise et la rousse : la première reste toujours dans nos climats; la seconde, un peu plus petite, arrive au printemps et s'en va en automne. La rousse est aisée à reconnoître par la couleur de sa tête, qui est quelquefois rouge, et le plus souvent d'un roux vif. Toutes deux chassent les petits oiseaux, et prennent même quelquefois des perdreaux. La pie-grièche est très-courageuse; elle combat contre les corneilles, les pies, les cresserelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle; et elle se fait respecter même par les buses, les milans et les corbeaux, qui paroissent la craindre et la fuir.

Les oiseaux de proie étant d'une défiance extrême, et

se laissant bien rarement approcher, lorsqu'ils sont posés, on n'en tue guères qu'au vol et par surprise, soit qu'un de ces oiseaux vienne à passer en l'air à portée du chasseur, avant d'avoir pu l'apercevoir, soit que, dans le bois, ou autres endroits couverts, on le surprenne sur une proie occupé à la dévorer. Dans ce dernier cas, si on ne le tue pas, lorsqu'il se lève, on peut se tenir à l'affût sur le lieu, à portée de la proie qu'il a été obligé d'abandonner; il ne manquera pas d'y revenir, au plus une heure après, surtout s'il n'a pas eu le temps de se rassasier; car s'il en a mangé beaucoup, il n'y reviendra que le lendemain matin, à moins qu'il n'ait été surpris le matin, de bonne heure, auquel cas il pourra y retourner dès le soir. On a recours alors pour le prendre, à un moyen facile, et qui réussit le plus souvent. Il ne s'agit que d'entourer la proie de quelques gluaux faits avec de menus osiers, tels que ceux dont on se sert pour la pipée. L'oiseau venant à s'abattre sur sa proie, s'engluera d'abord les serres, et ensuite les ailes en cherchant à se débarrasser; et on le trouvera étendu sur la place, ne pouvant ni marcher ni voler. D'autres se servent, pour la même fin, d'un piège à marchette sur lequel ils attachent les restes de la proie.

OISEAUX DE NUIT.

I.

DU GRAND-DUC.

LE grand-duc est l'aigle de la nuit, et le roi des oiseaux nocturnes. Il est à-peu-près de la grosseur d'une oie; son envergure est de cinq pieds. Il a une tête énorme, surmontée de deux aigrettes, qui s'élèvent de deux pouces et demi. Son bec est court, noir et crochu. Ses ongles sont noirs et très-forts, et ses pieds sont couverts d'un duvet épais, et de plumes roussâtres jusqu'aux ongles. Son plumage est d'un

roux brun taché de noir et de jaune. Il ne chasse que la nuit, et prend les oiseaux grands et petits, les lièvres et les lapins. Il habite les cavernes des rochers, et les vieilles tours abandonnées, situées au-dessus des montagnes. Il descend rarement dans les plaines, et ne se perche pas volontiers sur les arbres, mais sur les églises écartées et les vieux châteaux. L'espèce de ces oiseaux est rare en France. Ils y nichent quelquefois dans des arbres creux, et le plus souvent dans des rochers escarpés, où des trous des vieilles murailles.

II.

DU HIBOU, OU MOYEN-DUC.

Cet oiseau a les oreilles fort ouvertes, surmontées d'une aigrette composée de six plumes d'environ un pouce de longueur. Il ne pèse que dix onces, et n'est pas plus gros qu'une corneille. Son envergure est de trois pieds. Il a le dessus de la tête, du dos et des ailes rayé de gris, de roux et de brun, la poitrine et le ventre roux, avec des bandes brunes étroites. Son bec est court et noirâtre, ses yeux d'un beau jaune; et ses jambes sont couvertes de plumes rousses, jusqu'à l'origine des ongles. Son cri est une sorte de gémissement grave et prolongé, *cowl, cloud*, qu'il ne cesse de répéter pendant la nuit. Il habite ordinairement dans les anciens bâtiments ruinés, les cavernes des rochers, et le creux des vieux arbres, dans les forêts en montagne, et ne se montre guères dans les plaines. Ces oiseaux pondent le plus souvent dans de vieux nids de buses ou de pies.

III.

DU PETIT-DUC.

Le *petit-duc* n'est guères plus gros qu'un merle. Il a, comme les deux précédens, des aigrettes au-dessus de la

tête. Son plumage est varié de gris, de brun et de noir. Il détruit beaucoup de mulots. C'est un oiseau de passage, et qui ne reste pas toute l'année dans nos climats. Les chasseurs le confondent toujours avec la chevêche, parce qu'il est à-peu-près de la même taille, et que les petites plumes éminentes qui le distinguent, et le font ranger dans la classe des ducs, sont très-peu apparentes.

IV.

DES CHOUETTES.

Il y a cinq espèces de chouettes. La première et la plus grande est appelée par M. de Buffon la *hulotte*. Elle a quatorze à quinze pouces de long, depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles. Sa tête est grosse, bien arrondie et sans aigrettes, et sa face est enfoncée dans la plume. Elle a les yeux noirâtres, le bec d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, le dessus du corps gris-de-fer foncé, marqué de taches noires et de taches blanchâtres; le dessous blanc, croisé de bandes noires; la queue d'environ six pouces. Son cri est *hou, ou, ou*. L'été, elle se tient, pendant le jour, dans les taillis les plus épais, ou sur les arbres les plus feuillés, sans changer de place, jusqu'à l'entrée de la nuit, qu'elle prend son essor pour chasser. L'hiver, elle habite presque toujours les arbres creux. C'est alors qu'elle se rapproche des habitations, et s'introduit fréquemment dans les granges et greniers, pour y chercher des souris et des rats.

Vient ensuite le *chat-huant*, dont le cri est *hoho, hoho*. Il a les yeux bleuâtres, ce qui, joint à la beauté et à la variété distincte de son plumage, où il y a moins de noir que dans celui de la hulotte; le fait aisément reconnoître. Sa longueur est de douze à treize pouces depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle des ongles. Le mâle est plus brun que la femelle. On ne trouve guères les chats-huants que dans les bois, où ils se tiennent dans le creux des arbres.

La troisième espèce est l'*effraye* ou *fresaye*, dont le cri est une sorte de soufflement *chi chei cheu chiou*, qu'elle fait entendre souvent dans le silence de la nuit. C'est cet oiseau qui inspire tant de frayeur à la plupart des habitans de la campagne, lorsqu'il vient se poser la nuit sur leurs maisons, dans l'idée où ils sont qu'il annonce la mort de quelqu'un. La *fresaye* est, pour ainsi dire, domestique; elle habite au milieu des villes les plus peuplées, sur les tours, les clochers, les toits des églises, et autres bâtimens élevés, qui lui servent de retraite pendant le jour, et d'où elle sort à l'heure du crépuscule. Elle est de la même grandeur que le chat-huant, plus petite que la hulotte, plus grande que la chouette proprement dite. Elle a le dessus du corps jaune, ondé de gris et de brun, et taché de points blancs, le dessous blanc, marqué de points noirs; le yeux environnés très-régulièrement d'un cercle de plumes blanches, l'iris d'un beau jaune, le bec blanc, excepté le bout du crochet qui est brun; les pieds couverts d'un duvet blanc, les doigts blancs et les ongles noirâtres. Cependant le plumage de cet oiseau varie beaucoup; il y a des individus qui ont le ventre parfaitement blanc sans aucune tache noire; d'autres sont entièrement jaunes sans aucune tache.

La quatrième espèce est la *grande chouette* proprement dite, à-peu-près de la même taille que la *fresaye*, et lui ressemblant par le plumage; mais, elle est, en général plus brune, marquée de taches plus grandes, en manière de flammes, au lieu que les taches de la *fresaye* sont des points ou des gouttes. Elle a aussi les pieds bien plus garnis de plumes, et le bec tout brun.

La cinquième est la *petite chouette* ou *chevéche*, qui n'est pas plus grosse qu'un merle. On la distingue du petit-duc, en ce qu'elle a le bec brun à sa base, et jaune vers le bout, au lieu que le petit duc l'a tout noir, et que d'ailleurs elle n'a point d'aigrette. Elle se tient dans les masures, les carrières et les trous des rochers, et rarement dans les arbres

creux : habitude qui lui est commune avec la grande chouette.

Comme la plupart des oiseaux de nuit se tiennent pendant le jour dans des trous d'arbres creux, un moyen d'en tuer fréquemment est de ne jamais passer un arbre creux, sans frapper sur le tronc avec la crosse du fusil, ou une pierre, si on en trouve une sous sa main. A ce bruit, l'oiseau ne manque pas de partir, et on le tire en volant.



SECTION IV.

De la Chasse des Oiseaux aquatiques.

CHAPITRE PREMIER.

Du Chevalier ; du Cul-blanc, et de l'Alouette de mer.

I.

DU CHEVALIER.

IL y a deux espèces de chevalier. Tous deux sont à-peu-près de la grosseur du pluvier doré, mais plus hauts sur jambes, et ont le bec long d'environ un pouce et demi et très effilé. Les uns sont d'un plumage gris-blanc et roussâtre sur le dos, et ont le ventre et le croupion blancs, les pieds et le bec d'un gris foncé ; les autres qu'on appelle *tiransons* sur les côtes du Bas-Poitou, ont le dos gris et noirâtre, le devant du cou et la poitrine ondés de gris et de roussâtre, le ventre blanc, les pieds rouges, et le bec pareillement rouge vers l'origine, et noirâtre à son extrémité. De ces derniers, il y en a de petits et de grands ; les plus petits sont de la taille d'une bécassine. Ces oiseaux haudent les bords des étangs et rivières, et se trouvent aussi sur les rivages de la mer. Ils paraissent vers le mois d'août, et s'en vont au printemps. On voit beaucoup de chevaliers aux pieds rouges sur les bords de la Saône.

II.

DU CUL-BLANC.

Le cul-blanc est une espèce de chevalier, mais plus petit, et moins grand qu'une bécassine, Il a le dos gris-cendré, et

le ventre blanchâtre, la queue blanche, le bec long de deux doigts, les pieds d'un noir verdâtre. On l'appelle *guignette* en certaines provinces, et particulièrement sur la Loire; ailleurs *sifflason*, à cause de son cri aigu. Ces oiseaux vont ordinairement par bandes de cinq ou six; ils paroissent au mois de mai, et restent jusqu'à la fin de septembre, temps où ils sont fort gras, et recherchés comme un mets très-friand. Ils se tiennent sur le sable, au bord des étangs et rivières, et se laissent difficilement approcher. Sur les étangs, il arrive souvent qu'ils exercent beaucoup la patience du chasseur, passant plusieurs fois d'un bord à l'autre, à mesure qu'on les fait partir, ce qui oblige de faire un grand tour pour aller les trouver, et finissent par quitter l'étang sans qu'il soit possible de les tirer.

Salerne dit qu'il ne faut pas confondre le cul-blanc dont nous venons de parler, avec le vrai cul-blanc qui se trouve le long de la Loire, et sur les étangs de la Sologne, et qui passe pour un mets encore plus délicat que la guignette. Mais il ne donne pas la description de cet autre cul-blanc que je ne connois point. Il parle encore d'un autre oiseau de même genre qui hante les bords de la Loire, où on l'appelle *credo*, à cause de son cri, et qui arrive au mois de mai avec la guignette. Cet oiseau est à-peu-près de la taille d'un merle, a le dessus du corps varié de noir, de blanc et de cendré, le ventre et le dessous des ailes blancs comme la neige; et ce qui le caractérise plus particulièrement, c'est qu'il n'a que trois doigts au pied.

III.

DE L'ALOUETTE DE MER.

Je rassemble ici les alouettes de mer avec les chevaliers et cul-blancs, parce que ce sont également des oiseaux littoraux, et qui fréquentent non-seulement le rivage de la mer,

mais aussi les bords des rivières qui n'en sont pas éloignées ; que d'ailleurs, quoique plus petites, elles tiennent beaucoup de la conformation des chevaliers.

L'alouette de mer ne ressemble à celle de terre que par la taille, qui est à-peu-près la même, et par quelques rapports dans la couleur du plumage sur le dos. Son bec est long d'un pouce, noir et très-menu, ses pieds sont bruns. On voit ces oiseaux en grande quantité sur les côtes de Bretagne et du Bas-Poitou. Ils volent en troupes très-nombreuses, et se tiennent sur le rivage de la mer, où on les approche très-facilement ; et comme il se tiennent toujours fort près les uns des autres, il n'est pas rare d'en tuer jusqu'à 40 ou 50 d'un coup de fusil. Du reste, c'est un gibier qui n'est pas fort recherché.



CHAPITRE II.

De la Bécassine ; du Râle-d'eau ; de la Marouette, et de la Poule-d'eau.

I.

DE LA BÉCASSINE.

LES bécassines paroissent dans nos contrées vers le commencement de l'automne, et s'en vont au printemps. On prétend qu'elles repassent en Allemagne et en Suisse, où elles nichent. Cependant, il nous en reste quelques-unes, pendant l'été, dans certains marais, où elles pondent au mois de juin. Leur ponte est de quatre ou cinq œufs.

Les bécassines ne sont vraiment bonnes à tirer qu'après les premières gelées, c'est-à-dire, vers la Toussaint. Elles deviennent fort grasses au mois de novembre, et il s'en tue quelquefois d'aussi grasses que les cailles du mois de septembre.

La chasse de ce petit gibier est très-agréable dans les marais et queues d'étangs où il abonde. C'est de toutes les chasses d'hiver, celle où l'on tire le plus; car il n'est pas rare, pour peu qu'un marais en soit garni, de tuer deux ou trois douzaines de bécassines en une chasse.

On a observé que ces oiseaux voloient toujours contre le vent, ce qui leur est commun avec la bécasse; c'est pourquoi il est bon de les quêter, autant qu'il se peut, avec le vent au dos, parce qu'alors ils reviennent sur le chasseur, et donnent plus de facilité pour les tirer.

La bécassine passè communément pour un gibier très-difficile à tirer, à raison des crochets et détours qu'elle donne d'abord en partant; mais cette difficulté n'existe que dans l'opinion de gens qui ne sont pas chasseurs de profession, ou qui, s'ils le sont, connoissent peu ce gibier; car il y a plusieurs oiseaux bien plus difficiles à tirer au vol, et c'est avec raison que des chasseurs ont assuré à M. de Buffon que la grive étoit de ce nombre. Dès qu'une fois on s'est accoutumé à laisser filer la bécassine sans se presser, son vol n'est pas plus difficile à suivre que celui de la caille. D'ailleurs, on peut la laisser filer loin sans inconvénient, attendu que le moindre grain de plomb la tue, et qu'elle tombe pour peu qu'elle soit frappée.

Outre la bécassine ordinaire, dans l'espèce de laquelle il se rencontre assez souvent des individus beaucoup plus gros les uns que les autres, et que je crois être les mâles, il y en a une plus grosse de près de moitié, que les chasseurs appellent *double bécassine*, et que M. de Buffon regarde comme une variété purement accidentelle de la première. Mais cet illustre naturaliste se trompe. La double bécassine est absolument différente de la bécassine ordinaire, par son cri, par son vol, par quelques nuances dans le plumage, et même par certaines habitudes. Elle part avec peine, se faisant suivre par les chiens, comme le râle. Son vol est droit, assez mou, et sans crochets, comme celui des autres bécas-

sines; et elle ne se plaît que dans les endroits où il y a peu d'eau, et où elle est claire, et non fangeuse. Elle est bien connue dans les marais de la Picardie, quoique fort rare; car il y a plusieurs chasseurs qui ne la connoissent pas. Elle y arrive vers la fin d'août, et disparoît avant la Toussaint. Elle est beaucoup plus commune en Provence, où elle fait deux passages, le premier en mars et avril, qui est celui où on en voit le plus, et le second en septembre et octobre. On lui donne en ce pays le nom de *bécasson*. Elle est aussi fort connue en Italie, et particulièrement dans la Campagne de Rome; où on l'appelle *pizzardone*, augmentatif de *pizzarda*, nom que porte la bécassine en italien.

Il y a une autre espèce de bécassine, appelée *bécot*, *jaquet*, *foucaud*, suivant les différentes provinces, et en Picardie *deux pour un*. Elle est nommée *la sourde* par M. de Buffon. Cet oiseau, qui n'est pas plus gros qu'une alouette, est ordinairement gras, et passe pour un manger plus délicat que la bécassine. Il vole droit et lentement, part de près, et ne se remet jamais loin.

II.

DU RÂLE-D'EAU.

Le râle-d'eau est moins gros que le râle de genêt; il a comme lui le corps alongé, mais le bec plus long. Ses pieds sont d'un rouge obscur; il a le dos d'un rouge brun, la gorge et la poitrine ardoisées, le ventre noirâtre rayé de quelques bandelettes d'un blanc sale. Il court aussi bien que le râle de genêt, ruse comme lui devant les chiens, et ne prend son vol que le plus tard qu'il peut. On le trouve dans les queues d'étang, les prairies humides, le long des fossés, où il y a de l'eau et de grandes herbes, et dans tous les marais où il y a des eaux stagnantes et des joncs. Du reste, le râle-d'eau est un assez mauvais gibier, qu'on rencontre sans le chercher, et qu'à peine les chasseurs daignent tirer.

III.

DE LA MAROQUETTE.

La marouette ressemble beaucoup au râle, si ce n'est qu'elle est plus petite; aussi lui donne-t-on quelquefois le nom de *petit râle-d'eau*. Cependant elle en diffère non-seulement par la taille, mais par son plumage, qui est partout d'un brun olivâtre tacheté et nué de blanchâtre, dont le lustre sur cette teinte sombre, le fait paroître comme émail-lé, ce qui l'a fait appeler râle perlé. Du reste, ses habitudes sont les mêmes que celles du râle. Mais on en fait un cas bien différent; car la marouette est un excellent gibier, surtout vers l'automne, temps où elle est fort grasse. Elle se tient, comme le râle, dans les queues marécageuses des étangs, mais plus fréquemment dans les prairies basses et humides, le long des rivières, surtout en certains cantons de la Normandie et de la Picardie, où ce gibier est fort commun. On l'appelle *grisette* dans cette dernière province.

IV.

DE LA POULE-D'EAU.

Les naturalistes distinguent trois espèces de *poules-d'eau*, une grande, une moyenne, et une petite. La grande est commune en Italie, mais se voit rarement en France. Sa longueur, du bec à la queue, est de près d'un pied et demi. Elle a le dessus du bec jaunâtre et la pointe noirâtre. Le cou et la tête sont aussi noirâtres, et le manteau d'un brun marron. La petite, appelée *poulette-d'eau*, n'y est pas commune; la moyenne est de la taille d'un poulet de six mois: elle a un pied de longueur du bec à la queue, et quatorze à quinze pouces du bec aux ongles; c'est celle que tout le

monde connoit, et qui se trouve partout. La poule-d'eau va plus à l'eau que le râlé, mais néanmoins elle nage rarement, si ce n'est pour traverser d'un bord à l'autre, et ne se tient jamais dans la grande eau. Elle reste cachée tout le jour dans les grands joncs, d'où elle ne sort guères que sur le soir, qu'on la voit se promener au bord de ces joncs, sur les rives des étangs et rivières, où on la surprend quelquefois. La poule-d'eau est un gibier passablement bon, et qui se mange en maigre.



CHAPITRE III.

Du Courlis; de la Barge; du Grand-Pluvier; de l'Avocette; de l'Échasse; de la Pie-de-mer, et du Combattant ou Paon-de-mer.

I.

DU COURLIS.

LE courlis appelé *Corbéjeau* en quelques provinces, approche du faisán pour la grandeur. Son bec est de cinq à six pouces, courbé en manière de croissant. Son plumage est mêlé de gris et de blanc, à l'exception du ventre et du croupion, qui sont entièrement blancs : il a le cou et les jambes fort longs. Il vole par bandes, criant beaucoup, surtout le soir et la nuit, comme presque tous les oiseaux aquatiques : son cri est *turrlui, turrlui*. Il se nourrit de vers de terre, d'insectes et de menus coquillages, qu'il ramasse sur les sables et les vases de la mer et des rivières. On le trouve aussi dans les marais et les prairies humides. On rencontre peu de ces oiseaux dans les provinces intérieures, tandis qu'on en voit beaucoup dans les provinces maritimes, telle que la Bretagne, la Normandie, l'Aunis et le Poitou. Le courlis est assez bon à manger. Il y a une autre espèce de courlis de

moitié moins grand, qui ressemble à celui-ci par sa forme, son plumage et ses habitudes, que M. de Buffon appelle *corlieu*, ou *petit courlis*. Cette espèce paroît appartenir plus particulièrement à l'Angleterre, et est très-rare en France.

II.

DU GRAND-PLUVIER.

Salerne parle d'un oiseau de marais, qu'il appelle le *grand-pluvier*, et qui n'est point le courlis de terre, auquel M. de Buffon donne cette dénomination. Cet oiseau a le bec noir, long de deux doigts et demi, le dessus du corps varié de brun et de grisâtre, le bas du dos et le croupion blancs, ainsi que tout le dessus du corps, la queue bigarrée de lignes blanches et brunes, alternativement ondées, les jambes fort longues d'un verd livide. Salerne dit qu'il est très-rare dans l'Orléanois; et cependant il parle de deux de ces oiseaux tués en Sologne, et envoyés par lui à M. de Réaumur.

III.

DE LA BARGE.

La barge ne se voit ordinairement que sur les bords de la mer ou dans les marais salés qui avoisinent les côtes maritimes, et rarement dans l'intérieur des terres, où on ne rencontre guères de ces oiseaux, à moins qu'ils n'y aient été jetés par quelque coup de vent. Elle est de la grosseur de la bécasse, à laquelle elle ressemble beaucoup par la forme du corps et par celle du bec, qui néanmoins surpasse en longueur celui de la bécasse, étant long de quatre pouces. Elle a aussi les jambes beaucoup plus hautes. Son plumage est gris, à l'exception du front et de la gorge, dont la couleur est roussâtre. Elle a le ventre et le croupion blancs. Cet oiseau vole ordinairement par troupes : il est timide et part

de loin. Sa chair est délicate et fort estimée. Les naturalistes distinguent plusieurs espèces de barges, mais qui ne diffèrent guères entre elles, si ce n'est par la taille plus ou moins grande.

IV.

DE L'AVOCETTE.

L'avocette est un peu plus grosse qu'un vanneau. Ses jambes ont sept à huit pouces de hauteur, et ses pieds sont palmés, mais jusqu'à moitié des doigts seulement. Son bec a trois pouces, et est un peu recourbé en haut par le bout, singularité qui lui est particulière entre tous les oiseaux connus. Elle a le dessus du corps noir et blanc, et le dessous blanc comme neige. Rien n'est plus commun que cet oiseau sur les côtes maritimes, et notamment sur celles du Poitou, où, dans la saison des nids (dit Salerne) les paysans en prennent les œufs par milliers, pour les manger; mais il est très-rare de le rencontrer dans l'intérieur des terres. Cependant, le même auteur rapporte qu'il en fut tué trois, de son temps, à Château-Neuf-sur-Loire, à quatre lieues d'Orléans.

V.

DE L'ÉCHASSE.

L'échasse est à-peu-près de la grosseur du vanneau; ses jambes, de couleur rouge, ont huit à neuf pouces de hauteur, d'où lui a été donné le nom d'échasse. Ses pieds sont sans membranes. Elle a le dessus du corps noirâtre, mêlé d'un peu de blanc et de gris-brun, et tout le dessous blanc depuis la gorge jusqu'à la queue. Son bec est noir et long de trois pouces. Cet oiseau hante les marais salés, et ne se rencontre que très-rarement.

VI.

DE LA PIE-DE-MER.

La pie-de-mer, appelée par quelques-uns bécasse de mer, est de la grosseur de la corneille; son plumage est blanc et noir, d'où lui vient son nom. Son bec, long de quatre pouces, et ses pieds sont d'un beau rouge de corail. Elle se nourrit d'huîtres et autres coquillages, ce qui fait qu'on l'appelle aussi l'*huître*. Elle se tient constamment sur les bancs et récifs découverts à basse mer, et sur les grèves, où elle suit le flux et le reflux, et ne se retire que sur les falaises, sans s'écarter des terres et des rochers. Elle ne s'éloigne jamais de la mer, et ne hante point les marais, ni les embouchures des rivières. On voit de ces oiseaux sur les côtes de la Picardie et de la Saintonge.

VII.

DU COMBATTANT OU PAON-DE-MER.

Le combattant, ainsi appelé à cause des combats furieux que se livrent les mâles pour se disputer les femelles, est de la taille du chevalier aux pieds rouges, mais un peu moins haut sur jambes, et a le bec de la même forme. Les femelles sont ordinairement plus petites que les mâles, et les unes et les autres se ressemblent par le plumage, qui est blanc, mélangé de brun sur le manteau; mais les mâles sont, au printemps, si différens les uns des autres, qu'on les prendroit chacun pour une espèce d'oiseau particulière. Ils ont au commencement de cette saison, un gros collier de plumes enflées autour du cou, qui ne subsiste que pendant le temps de leurs amours, et tombe, à la fin de juin, par une sorte de mue. Ces oiseaux arrivent dans les marais de la Picardie,

au mois d'avril, avec les chevaliers, et disparaissent, dans le courant de mai, pour s'en aller nicher sur les côtes d'Angleterre.



CHAPITRE IV.

Des Goélands, Mouettes et Hirondelles de mer.

QUELQUES naturalistes n'ont fait qu'une même espèce des goélands, des mouettes et des hirondelles de mer. Mais M. de Buffon en fait trois espèces différentes. Cependant il n'établit de véritable différence entre les goélands et les mouettes, que la grandeur. Il appelle *goélands* tous les oiseaux de ce genre dont la taille surpasse celle du canard, et qui ont 18 à 20 pouces depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, et tous ceux qui sont au-dessous de ces dimensions, il les appelle *mouettes*. Les uns et les autres ont le bec tranchant, alongé, aplati par les côtés, avec la pointe renforcée et recourbée en croc. Ils n'ont point la queue fourchue comme les hirondelles de mer. D'ailleurs, ils sont fort hauts sur jambes, ce qui ne convient point encore à ces autres oiseaux, qui ont les jambes fort courtes; ils ont les trois doigts engagés par une membrane pleine, et celui de derrière seulement dégagé, tandis que les doigts des hirondelles de mer ne sont qu'à demi palmés. Ajoutez à toutes ces différences que les hirondelles de mer ont le bec tout droit et pointu.

Les goélands et mouettes se tiennent en troupes sur les bords de la mer. On les voit souvent couvrir de leur multitude les écueils et les falaises, qu'ils font retentir de leurs cris importuns. Il n'est pas d'oiseaux plus communs sur les côtes. Ils se nourrissent de petits poissons qu'ils prennent à la surface de l'eau, de poisson mort, de cadavres de toute

espèce, que la mer rejette sur ses rivages. Ils accompagnent aussi les pêcheurs pour profiter des débris de la pêche. On les appelle *gabians* sur les côtes de la Méditerranée, *mauves* ou *miaules* sur celles de l'Océan.

M. de Buffon distingue cinq espèces de goélands; savoir: 1° Le goéland à manteau noir, ainsi nommé d'un manteau noirâtre ardoisé qui lui couvre le dos. C'est le plus grand des goélands; il a deux pieds, et quelquefois deux pieds et demi du bout du bec à celui de la queue. En Picardie et en Normandie, on l'appelle *noir-manteau*.

2° Le goéland à manteau gris, blanc partout, à l'exception du dos, couvert d'un manteau gris, et de taches noires aux grandes plumes de l'aile: on en voit beaucoup en novembre et décembre, sur les côtes de Picardie et de Normandie, où on l'appelle *gros-miaulard*, et *bleu-manteau*.

3° Le goéland brun, qui a le plumage d'un brun sombre sur le corps entier, à l'exception du ventre, lequel est rayé de brun sur fond gris, et des grandes plumes de l'aile qui sont noires.

4° Le goéland varié ou *grisard*, dont le plumage est moucheté de gris sur fond blanc. Celui-ci est de la plus grande espèce, ayant cinq pieds d'envergure, et le bec de quatre pouces de long.

5° Le goéland à manteau gris-brun, appelé *bourg-mestre* par les Hollandois. Il est aussi grand que le goéland à manteau noir. Il a le dos gris-brun, ainsi que les plumes de l'aile, dont les unes sont terminées de blanc, les autres de noir, et tout le reste du plumage blanc.

À l'égard des mouettes, M. de Buffon en distingue six espèces; la *mouette blanche*, qui paroît ne point se trouver sur nos côtes; la *mouette tachetée*, qu'on y voit quelquefois; et dont il parut de grandes troupes, aux environs de Sémur en Auxois, au mois de février 1775, qu'on tuoit fort aisément, et dont plusieurs furent trouvées mortes de faim dans les prairies, les champs et au bord des ruisseaux; la

grande mouette cendrée, appelée *grande-émiaule*, sur les côtes de Picardie, que Salerne dit n'être pas mauvaise à manger, et dont il y a beaucoup sur la Loire; la *petite émiaule cendrée*; la *mouette rieuse*, ainsi nommée de son cri, qui imite un éclat de rire, et la *mouette d'hiver*, ainsi appelée par les naturalistes anglois, mais que M. de Buffon soupçonne n'être autre que notre mouette tachetée.

M. de Buffon compte huit espèces d'hirondelles de mer, dont la plus grande est appelée *Pierre-garin* sur les côtes de la Picardie; elle a près de deux pieds d'envergure, est grise sur le dos, d'un beau blanc sur tout le devant du corps, avec une calotte noire sur la tête, et a le bec et les pieds rouges. On la voit quelquefois sur les rivières, dans l'intérieur des terres. La seconde, appelée *petite hirondelle de mer*, ressemble parfaitement, pour les couleurs, à la précédente; mais elle n'est pas plus grosse qu'une alouette. On la voit de même dans l'intérieur des terres, sur les étangs et rivières. La troisième, qui est de taille moyenne entre les deux précédentes, est blanche sous le corps; et le reste de son plumage est mêlé de noir derrière la tête, de brun nué de roussâtre sur le dos, et de gris frangé de blanchâtre sur les ailes. On lui donne le nom de *guifette* sur les côtes de la Picardie: on la voit sur la Seine et sur la Loire. La quatrième, qui est appelée en Picardie *guifette noire*, et ailleurs *épouvantail*, a la tête, le cou et le corps d'un cendré très-foncé; ses ailes seules sont d'un joli gris, qui fait la livrée commune des hirondelles de mer. Voilà les quatre espèces que nous voyons ordinairement sur nos côtes; les autres paroissent n'appartenir qu'aux mers étrangères. Les plus grands de ces oiseaux vivent de poissons et d'insectes; les autres seulement d'insectes volans qu'ils gobent en l'air.

Au surplus, les goélands, les mouettes et les hirondelles de mer sont des oiseaux si peu intéressans pour les chasseurs, que j'aurois omis d'en faire mention, si ce n'étoit seulement

pour en donner la connoissance à ceux qui ne sont pas à portée des côtes de la mer.



CHAPITRE V.

Du Héron; du Butor; de la Spatule; du Cormoran; de l'Alcyon, ou Martin-Pêcheur, et du Merle-d'eau.

I.

DU HÉRON.

LES naturalistes distinguent plusieurs espèces de héron; mais nous nous contenterons de faire mention de trois espèces principales, qui sont le grand héron gris, le petit héron gris appelé aussi *bihoreau*, et le héron blanc.

Le grand héron gris, qui est celui qu'on rencontre le plus souvent, et le plus connu des chasseurs, a le sommet de la tête blanc, et une longue crête de plumes noires qui lui pend au derrière de la tête. La gorge est blanche, et tout le dessus du corps est d'un beau gris-de-perle. Son bec, qui a environ six pouces, est d'un verd tirant sur le jaune; ses jambes et ses pieds sont verts. Il a cinq pieds d'envergure, près de quatre du bout du bec aux ongles; son cou a seize ou dix-sept pouces. Il perche sur les grands arbres, et y fait son nid.

Le héron se fait apercevoir de très-loin, sur le bord des rivières et étangs, attendu que, dressé sur ses jambes, il porte plus de trois pieds de hauteur; et ainsi vu par devant à une grande distance, il présente, au premier coup-d'œil, l'apparence d'une femme, à cause de la blancheur de son poitrail. Lorsqu'on l'aperçoit ainsi de loin, il est presque impossible de l'approcher, quelque précaution que l'on prenne;

et l'on ne tue guères de ces oiseaux que par rencontre, et au moment où on s'y attend le moins, lorsque, par la disposition du terrain, le hasard fait qu'on arrive sur eux sans en être aperçu, assez près pour les surprendre, et les tirer à la partie.

Pendant les fortes gelées, les hérons sont obligés de chercher leur nourriture aux fontaines et aux petites rivières et ruisseaux qui ne gèlent point. Alors on les trouve fréquemment cinq ou six ensemble, et ils se laissent approcher bien plus facilement. Les hérons affectionnent certains bois, où ils se rassemblent pour nicher au plus haut des chênes et sapins, et souvent on en voit plusieurs nids sur le même arbre. Tel est, entre autres, un petit bouquet de chênes, qui accompagne le château de *Romanieu*, village du Dauphiné, à une lieue du Pont-de-Beauvoisin.

On faisoit anciennement, en France, beaucoup de cas de la chair du héron. Les grands seigneurs avoient alors dans leurs terres, et à proximité de leurs châteaux, *des héronnières*, qui étoient des lieux situés sur les bords de quelque étang ou canal, disposés et arrangés pour y élever de jeunes hérons. On appeloit encore héronnières certaines guérites élevées sur des arbres plantés à dessein, au bord des eaux fréquentées par ces oiseaux, où l'on se postoit pour les tirer.

Dans toutes les ordonnances des chasses, depuis celle de François I, en 1515, jusqu'à celle de Henri IV, en 1600, les hérons et héronneaux se trouvent compris parmi les autres espèces de gibier dont la chasse est défendue. L'ordonnance du roi Henri II, du 5 janvier 1549, dans la vue de dégoûter les gens de la campagne du braconnage, et pour empêcher la survente arbitraire du gibier, de la part des rôtisseurs et poulailleurs, porte « qu'ils ne pourront doresnavant vendre
« aucunes perdrix, perdreaux, lièvres, levreaux, ne hérons,
« sinon en plein marché, et plus haut prix que douze deniers
« tournois chacune perdrix, et en semblable le héron et le

« lièvre; et de six deniers tournois chacun perdreau, et en semblable le levreau et le héronneau, etc. »

Depuis long-temps, on ne voit plus le héron figurer sur nos tables, et l'usage qu'on en fait le plus souvent, est de le clouer aux portes des maisons, comme les oiseaux de proie.

Le petit héron gris, ou *bihoreau*, est beaucoup plus petit que le précédent; il a le dos et le sommet de la tête noirs, le cou cendré, la gorge et le ventre jaunâtres. Trois plumes longues de cinq doigts, lui pendent derrière la tête; ses ailes et sa queue sont cendrées, et ses pieds d'un jaune verdâtre. On le rencontre rarement.

Le héron blanc, ou aigrette, qui est encore plus rare en France que le *bihoreau*, diffère du grand héron gris par sa couleur, étant blanc comme neige, par sa taille qui est moindre, et en ce qu'il n'a point de crête.

II.

DU BUTOR.

Le butor a le cou moins long, et est moins haut sur jambes que le héron, mais il a le corps plus gros. Son plumage est bigarré de roux et de noir, et ne ressemble pas mal à celui de la bécasse. Il a le bec un peu moins long que le héron, plus renforcé à sa base, et plus affilé à son extrémité. Ses jambes sont verdâtres. Il a un cri très-fort, imitant le mugissement du taureau, qu'il fait en fichant son bec dans l'eau; mais il a un autre cri tout différent, lorsqu'il quitte pendant la nuit un étang pour en gagner un autre, ce qu'il a coutume de faire en hiver. Alors il s'élève à une très-grande hauteur, et fait entendre en l'air une espèce de croassement, assez approchant de celui du corbeau. Suivant quelques naturalistes, il fait son nid dans les grands arbres; mais c'est une erreur: il est certain qu'il le fait dans les ma-

rais à terre et parmi les roseaux: Cet oiseau est, à juste titre, l'emblème de la paresse et de la stupidité, ce qui fait qu'en certaines provinces on l'appelle *paresseux*, et dans d'autres *las-d'aller*. Il se tient, pendant le jour, rasé dans les joncs, à la queue des étangs, et souvent dans des endroits où les joncs sont si bas, qu'il seroit très-aisé de l'y apercevoir, s'il n'étoit pas à-peu-près de la même couleur; et il ne part ordinairement que lorsque le chasseur est prêt à lui marcher sur le corps. J'en ai vu un sur lequel un chien forma son arrêt de si près, qu'il se trouvoit presque entre ses jambes. Cet oiseau est dangereux pour les chiens, lorsqu'il n'est que démonté; et les coups de son bec, avec lequel il se défend, peuvent leur faire beaucoup de mal. Il vit de poisson, comme le héron, et il paroît qu'il ne cherche sa nourriture que la nuit; puisque, pendant le jour, on ne le trouve jamais qu'accroupi dans les joncs. D'ailleurs, on a observé que ceux que l'on tue, lorsqu'il ne fait point de lune, sont fort maigres, et qu'au contraire ils sont gras pendant le clair de lune. A en juger par le nom qu'on lui a donné en Sardaigne, l'anguille est le poisson sur lequel il donne le plus: ce nom, dans l'idiome sarde, répond à celui de *corbeau des anguilles*. Le butor n'est point un mauvais manger, lorsqu'il est écorché et cuit en ragoût, comme un chapon, avec des oignons. Il m'a paru beaucoup meilleur, ainsi apprêté, que rôti ou en salmis.

III.

DE LA SPATULE.

La spatule, ainsi nommée à cause de son bec, dont l'extrémité, en s'élargissant circulairement, présente la forme d'une spatule, est toute blanche comme le cygne, et est beaucoup plus grande que le héron gris; mais elle a le cou moins allongé, ainsi que les jambes, qui sont noires et cou

vertes d'une peau dure et écailleuse. Cet oiseau, qui vit de petits poissons et de coquillages, se trouve assez fréquemment sur les côtes marécageuses du Poitou, de la Bretagne et de la Picardie, et quelquefois dans l'intérieur des terres au bord des lacs et rivières. Dans quelques provinces, on lui donne le nom de *cuiller*, à cause de la forme de son bec. Il fait son nid sur les grands arbres.

IV.

DU CORMORAN.

Le cormoran est un peu plus petit qu'une oie; son plumage est presque partout d'un noir lustré de verd, avec une queue de même couleur, plus longue et plus étalée que ne l'est communément celle des oiseaux d'eau. Il est palmipède; son bec est long de deux pouces et demi, et crochu par le bout. Ses jambes sont courtes et très-fortes. Il vit de poissons, et va chercher sa proie sous l'eau, où il reste longtemps plongé. Il se perche sur les arbres, quoique palmipède. Cet oiseau se tient presque toujours sur les bords de la mer, et il est assez rare de le trouver dans les contrées qui en sont éloignées. En Angleterre et dans quelques autres pays, on a dressé autrefois le cormoran pour la pêche. On l'accoutumoit à rapporter le poisson à son maître, en lui montrant un morceau de viande crue; et lorsqu'il lui arrivoit de l'avalér, on le lui faisoit rendre en lui pressant le jabot avec la main; ou bien, pour éviter qu'il ne l'avalât, on lui boucloit le bas du cou avec un anneau de fer; Espinar, qui écrivoit dans le siècle passé, dit avoir été témoin de cette pêche.

Voici la relation d'un fait singulier arrivé à Dun sur Meuse, en Clermontois, lequel m'a été communiqué par un habitant de cette ville. Les oiseaux dont il y est mentionné furent point connus sur le lieu; mais, d'après leur signa-

lement, il est aisé de juger que ces oiseaux étoient de vrais cormorans.

« En 1787, vers la mi-août, se posèrent sur un noyer, au milieu de la ville de Dun, environ trente oiseaux, gros comme des chapons, d'un plumage absolument noir, palmipèdes, ayant un bec long de deux pouces et demi, noir aussi, et crochu à son extrémité. Sur les huit heures du soir, les cris de ces oiseaux, approchant de celui des grues, se firent entendre. Plusieurs particuliers les ayant aperçus se poser sur le noyer, s'armèrent de fusils, et s'étant approchés jusqu'au pied de l'arbre, tirèrent au hasard. Ils crurent n'avoir rien tué; mais le lendemain il s'en trouva deux sous le noyer, et deux autres furent ramassés dans la prairie voisine. » —

Ce fait m'a paru curieux et digne de l'attention des naturalistes, parce qu'il est rare non-seulement de rencontrer des cormorans à une aussi grande distance de la mer dont ils ne s'éloignent guères, mais de les voir rassemblés en troupe, du moins dans notre continent. Ceux-ci voyageoient sans doute; et c'est dans le cours de leur migration qu'ils s'arrêtèrent sur un arbre pour s'y reposer. Mais il a fallu qu'ils fussent bien las pour faire halte au milieu des habitations.

V.

DE L'ALCYON, OU MARTIN-PÊCHEUR.

L'alcyon ou *martin-pêcheur*, que tout le monde connoît, et qui se rencontre fréquemment le long des ruisseaux, est (dit M. de Buffon) le plus bel oiseau de nos climats, et il n'y en a aucun en Europe qu'on puisse lui comparer pour la netteté, la richesse et l'éclat des couleurs. Il est très-sauvage, et part ordinairement de loin. Son vol est droit et extrêmement rapide; et il n'est peut-être point d'oiseau plus difficile à tirer

au vol. Pour pêcher, il se tient sur une branche avancée au-dessus de l'eau, ou sur quelque pierre voisine du rivage, et y reste à l'affût, pendant des heures entières, épiant le passage de quelque petit poisson, sur lequel il fond en se laissant tomber dans l'eau. Il en sort avec le poisson au bec, qu'il porte ensuite sur la terre, contre laquelle il le bat, pour le tuer avant de l'avalcr. Le martin-pêcheur niche au bord des rivières et ruisseaux, dans des trous creusés par les rats-d'eau, dont il maçonne et rétrécit l'entrée.

VI.

DU MERLE-D'EAU.

Le merle-d'eau est un oiseau aquatique de la grosseur et à-peu-près de la forme du merle. Quant au plumage, il a un plastron blanc qui s'étend sur la gorge et la poitrine; la tête et le dessus du cou sont d'un cendré roussâtre ou marron; le dos, le ventre et les ailes d'un cendré ardoisé. Il a le pied conformé comme le merle de terre, mais les ongles plus forts et plus courbés. Cet oiseau ne hante que les lacs et ruisseaux des hautes montagnes qu'il ne quitte jamais, et surtout les eaux vives et courantes, dont la chute est rapide et entrecoupée de pierres et de morceaux de roche. Ce qu'il a de plus singulier, c'est que, sans être palmipède, il plonge et marche sous l'eau avec autant d'aisance que sur la terre, pour aller y chercher les insectes aquatiques, et les petits poissons dont il se nourrit. On le trouve en France dans les montagnes d'Auvergne, du Bugey et des Vosges.



CHAPITRE VI.

Des Plongeurs; du Grèbe; du Harle et de la Foulque, Judelle ou Morelle.

I.

DES PLONGEURS.

Un bec cylindrique droit et pointu, des pieds très-plats dont les trois doigts antérieurs sont liés par un membrane, et qui sont placés tout à l'arrière du corps, ce qui fait qu'à peine l'oiseau peut se soutenir, et conserver son équilibre, lorsque par hasard il se trouve sur la terre; enfin une queue très-courte et presque nulle; tels sont les principaux traits de la conformation particulière aux plongeurs, et qui les caractérise.

M. de Buffon divise la famille de ces oiseaux en cinq espèces; mais de ces cinq espèces on n'en peut guères compter que deux qui appartiennent à la France: l'une qu'il désigne sous le nom de *petit plongeur*, et l'autre qu'il appelle *plongeur cat-marin*, du nom vulgaire qu'on lui donne en Picardie.

Le premier est celui qu'on voit, en toute saison; sur nos rivières et étangs, ayant environ deux pieds du bout du bec aux ongles, et deux pieds et demi d'envergure. On l'appelle, en Picardie, *raquet* ou *mangeur de plomb*, parce que, comme on sait, les plongeurs sont si prestes à fuir sous l'eau en apercevant l'éclair de l'amorce, qu'à moins de prendre la précaution d'adapter au fusil un morceau de carton, qui, en laissant la mire libre, dérobe à l'oiseau le feu du bassinet, ils esquivent très-souvent le coup.

Le second, fort semblable au premier, ne hante que la mer, et seulement les embouchures des rivières où il entre avec la marée. Il disparoît pendant l'été.

Les trois autres espèces décrites par M. de Buffon sont, 1^o le *grand plongeon* qui est presque de la grosseur d'une oie, mais peu différent du petit pour le plumage. Il fréquente les lacs de la Suisse, où il est connu sous le nom de *studer*, et conséquemment ne doit pas être inconnu en France, au moins dans les provinces qui avoisinent la Suisse.

2^o L'*Imbrim* ou *grand plongeon de la mer du nord*. Celui-ci est plus gros qu'une oie, ayant près de trois pieds du bec aux ongles, et quatre pieds de vol. Il est très-remarquable par un collier formé de petites raies longitudinales alternativement noires et blanches. Il paroît quelquefois en France, puisque M. de Buffon dit en avoir reçu un, en 1780, des côtes de Picardie. J'ai moi-même connoissance d'un plongeon pesant sept livres, tué, en 1758, sur un des étangs de l'abbaye de la Trappe, en Perche, qui très-probablement étoit de cette espèce. Il fut tué par le sieur *Bouley*, garde-chasse, que j'ai déjà eu occasion de citer dans mon ouvrage (p. 546). Bouley tira six fois inutilement; l'oiseau esquivoit le coup à chaque fois à la manière ordinaire des plongeurs; et ce ne fut qu'au septième coup que le chasseur parvint à le tuer, en tenant son chapeau sur le canon du fusil pour lui cacher le feu du bassinet.

3^o Le *Lune*, ou *petit plongeon de la mer du nord*, qui n'est que de la grosseur d'un canard. Je ne m'arrêterai point à le décrire; attendu qu'il ne se montre point en France.

II.

DU GRÈBE.

Le grèbe, par sa conformation, ressemble beaucoup au plongeon; le bec est le même; les pieds sont également

placés tout à l'arrière du corps, et il n'a pas plus que lui la facilité de marcher sur la terre; mais il est absolument sans queue. D'ailleurs une différence caractéristique, et qui, selon M. de Buffon, le distingue essentiellement du plongeon, c'est que ses pieds ne sont pas pleinement palmés, la membrane étant divisée et taillée en festons autour de chaque doigt. Une autre différence, c'est que ses ongles sont larges et aplatis, au lieu que ceux du plongeon sont pointus. Cet oiseau s'élève difficilement, attendu la brièveté de ses ailes; mais lorsqu'il a pris le vent, il ne laisse pas de fournir un assez long vol. Il se nourrit de petits poissons qu'il poursuit sous l'eau à une très-grande profondeur, et aussi de quelques herbes aquatiques. Il est ordinairement fort gras et très-bon à manger, après avoir été écorché.

Tout le monde sait combien le grèbe est recherché pour son plumage qui est un beau duvet très-serré, bien peigné, et qui a (dit M. de Buffon) le ressort de la plume et le lustre de la soie; surtout celui de la poitrine et du ventre qui est d'un beau blanc argenté, et dont on fait des manchons de haut prix, ainsi que des garnitures pour les habillemens des dames: fourrure néanmoins beaucoup plus à la mode, il y a quelques années, qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il y a plusieurs espèces de grèbe, dont les uns hantent la mer par préférence, les autres ne hantent que les lacs, étangs et rivières. Je n'indiquerai que celles qui se trouvent en France. L'espèce la plus connue est un grèbe qui se voit communément sur le lac de Genève, et se trouve aussi sur les autres lacs de la Suisse, et quelquefois sur certains étangs de Bourgogne et de Lorraine, que je désignerai sous le nom de *grèbe commun*. Il est un peu plus gros que la foulque ou morelle. Il a le manteau d'un brun foncé, et tout le devant d'un très-beau blanc argenté; couleurs qui, à très-peu de différence près, sont la livrée générale des grèbes.

Les autres espèces sont 1^o. le *petit grèbe* qui ne diffère du précédent que par la taille.

2^o Le *grèbe huppé*, plus gros que le grèbe commun, et ainsi nommé, parce que les plumes du sommet de sa tête s'avancent un peu en arrière, et lui forment une espèce de huppe¹.

3^o Le *petit grèbe huppé*, qui n'est pas plus gros qu'une sarcelle, et diffère du précédent par la forme de sa huppe qui est partagée en deux, et encore par des taches de brun marron sur le devant du corps.

4^o Le *grèbe cornu*, ainsi appelé d'une huppe noire partagée en arrière, et formant comme deux petites cornes, et ayant en outre une espèce de crinière coupée en rond autour du cou. Il est plus grand que le grèbe commun.

5^o Le *petit grèbe cornu*, diminutif du précédent, dont la huppe et la crinière offrent quelques différences dans la forme et les couleurs. Ces deux dernières espèces ne se trouvent pas en France aussi communément que les autres.

Il est un autre grèbe beaucoup plus petit que tous ceux dont nous venons de parler, et qui forme encore une famille à part, à laquelle les naturalistes ont donné le nom de *castagneux*, parce qu'il a du brun ou couleur de marron sur le dos. Il est couvert de duvet, au lieu de plume; ce qui, joint à sa taille, lui donne assez de ressemblance avec

¹ Il est aisé de voir que l'oiseau décrit dans l'*Ornithologie* de Salerne, sous le nom de *plongeon de rivière*, est le grèbe huppé, et non un plongeon, puisqu'il y est dit que ce plongeon a une crête, que ses doigts sont séparés, et qu'il n'a point du tout de queue; que d'ailleurs sa taille et son plumage sont conformes à la description du grèbe huppé de M. de Buffon. Salerne dit encore que ce plongeon est connu à Orléans sous le nom de *loquoire*; et je sais que sur un petit lac de quatre à cinq lieues de tour, appelé le lac de *Grand-lieu*, situé en Bretagne à trois lieues de Nantes, il se trouve beaucoup de grèbes pendant l'hiver, et que ces oiseaux sont appelés par les habitants du pays, *lanquois*, nom fort approchant de celui de *loquoire*.

un oison nouveau-né. Ce grèbe n'est autre qu'un très-petit plongeon qui se trouve partout, improprement appelé de ce nom, puisqu'il est en tout conformé comme les grèbes.

Voici quelques détails sur les grèbes du lac de Genève, et la manière dont on y chasse ces oiseaux, dont je suis redevable à M. *Jurine*, savant naturaliste de cette ville.

« Les grèbes qui sont le plus communs sur le lac de Genève, et qui fournissent les plus belles fourrures, sont ceux désignés par M. de Buffon sous les noms de *petit grèbe*, et de *grèbe huppé*. Outre ces deux espèces, il en est d'autres qui n'ont pas la blancheur éclatante de ceux-ci, et surtout celle du petit grèbe qui est toujours préféré. On trouve sur le même lac un autre grèbe qui n'a pas encore été décrit, et qu'on peut appeler le *grèbe à gorge lizérée*.

« Ces oiseaux n'habitent notre petite mer qu'en hiver. On les voit paroître en novembre et disparoître au mois de mars.

« On ne peut pas prendre les grèbes au filet ni à aucun appât. Le fusil est le seul instrument propre à se les procurer. Voici comment se fait cette chasse.

« On choisit un jour où l'air ne soit nullement agité. On monte en bateau avec d'excellens rameurs, et on va à la découverte. Les grèbes se font apercevoir et distinguer de fort loin, soit par la blancheur et l'éclat de leur plumage, soit par leur allure. Ils ne marchent jamais en troupe; ils sont quelquefois près des bandes de canards, mais ne s'associent jamais à eux. Lorsque le grèbe aperçoit le bateau, il s'agite, tournoie souvent, retire son corps hors de l'eau, et cherche à prendre le vol. Si l'animal est maigre, il peut mettre son salut dans la fuite. Alors, il est inutile de courir après; il ne se remise pas aisément. S'il a acquis trop de graisse, il croit encore pouvoir en faire autant; mais la briéveté de ses ailes ne lui permet plus de fuir de cette manière; il est trop pesant, et on le voit, lorsqu'il part

« et s'élève, former avec ses pieds une longue traînée sur
« la surface azurée du lac. Il parcourt de cette manière quel-
« ques toises au vol, puis il tombe, et oubliant ses ailes
« dont l'insuffisance lui est connue, il va chercher avec ses
« jambes à éviter la mort qui le menace. C'est de ce moment
« que le chasseur conçoit de l'espérance. On court sur l'oi-
« seau à force de rames; il plonge: les yeux de ceux qui
« sont sur le bateau sont affûtés de côté et d'autre pour le
« voir sortir; les fusils sont armés, et ils envoient sur l'ani-
« mal le plomb meurtrier; mais il n'y arrive bien souvent
« que trop lentement, car il a plongé de nouveau, dès qu'il
« a vu la flamme du bassinet. Nouvelles recherches de la
« part du chasseur: de quel côté a-t-il tourné? où sortira-t-
« il? on est d'une attention très-grande; le silence règne sur
« le bateau; il semble qu'une parole fera perdre de vue sa
« sortie. Il reparoît; on le tire de nouveau, mais il esquivé
« encore le coup en fuyant sous l'eau. Il n'est pas rare de
« tirer dix ou douze fois sur un grèbe sans le toucher. Sou-
« vent on le force; plus souvent on le perd, parce qu'il par-
« court sous l'eau une grande étendue de chemin, et que le
« plus léger zéphir le fait échapper aux regards des chas-
« seurs et des bateliers.

« Les ruses dont cet animal se sert pour échapper à la
« poursuite et à la mort, ne sont connues que de ceux qui
« ont sué, malgré les glaces de l'hiver, à le chasser. La pre-
« mière fois que vous le découvrez, lorsqu'il veut plonger,
« il montre son corps en entier; puis, lorsqu'il reparoît, il
« ne laisse plus sortir de l'eau que sa tête pour respirer, de
« sorte que, à une grande distance, on le perd facilement
« de vue. S'il montre son cou, ce n'est plus ce cou qui por-
« toit auparavant une tête bien altière et bien mouvante; mais
« il est couché sur la surface de l'eau, de manière à simuler
« un morceau de bois. Quelquefois il vient se cacher sous le
« fond de votre bateau, ou bien il gagne le bord et se tapit au
« près d'une pierre, et échappe ainsi à toute poursuite.

« Cette chasse est en général amusante, mais fatigante, « gelante et désespérante. On est heureux quand, après « avoir passé sa journée sur le lac, on revient avec deux « grèbes. Souvent, lorsqu'on a gagné le large, il faut revenir « au port, à cause d'un léger souffle qui sillonne la surface « de l'eau, et qui rend cette chasse impraticable. »

III.

DU HARLE.

Le harle tient le milieu, pour la grosseur, entre l'oie et le canard, et pèse environ quatre livres. Il a la tête et le dessus du cou d'un verd luisant-noirâtre, et sur la tête une espèce de toupet relevé; le dessus du corps bigarré de blanc et de noir, le dessous-œil de perdrix; la queue cendrée. Ses ailes sont blanches par-dessous, sauf le bout des ailerons qui est noir. Son bec, en partie rouge et long de trois ou quatre doigts, est à-peu-près cylindrique et droit jusqu'à la pointe comme celui du plongeon, mais il en diffère en ce que cette pointe est crochue et fléchie en manière d'ongle. Ses pieds sont rouges, et les doigts en sont liés par une membrane. Il a les ailes fort courtes, mais moins que les plongeurs, et les remue très-rapidement en frisant la surface de l'eau. Il mange beaucoup de poisson, plonge profondément sous l'eau, et parcourt un grand espace avant de reparoître. Cet oiseau qui forme un genre intermédiaire entre le canard et le plongeon, se trouve assez fréquemment sur la Loire: la femelle est beaucoup plus petite que le mâle, dont elle diffère aussi par les couleurs, ayant la tête roussé et le manteau gris.

Il y a deux autres espèces de harles; savoir, 1^o le *harle huppé*, qui est de la grosseur d'un canard, avec une huppe bien formée et tout-à-fait détachée de la tête. Celui-ci a la poitrine variée de blanc, le dos noir, les flancs et le crou-

pion rayés en zig-zag de brun, de blanc et de cendré; le bec et les pieds rouges, les doigts liés par une membrane. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dos gris, et tout le devant du corps blanc, teint de fauve sur la poitrine; 2°. le *petit harle huppé*, autrement *piette*, à cause de son plumage pie. La piette est un peu plus grosse qu'une sarcelle de la grande espèce. Elle a le manteau mêlé de quelque peu de blanc, et tout le dessous du corps blanc comme neige, le bec noir, les pieds d'un gris plombé, dont les doigts sont joints par une membrane. La femelle n'a point de huppe; sa tête est rousse et son manteau gris. La piette est fort commune sur la rivière de Somme, en Picardie.

IV.

DE LA FOULQUE, JUDELLE OU MORELLE.

La *foulque*, appelée aussi *judelle* ou *morelle*, et d'autres noms encore, suivant les différentes provinces, a le dessus du corps noir, et le dessous d'un gris très-foncé; elle est de la grosseur d'une petite poule, et pèse environ une livre et demie. Elle a le bec fort, pointu et blanc, et au-dessus du bec une plaque blanche, cartilagineuse et sans plume, formant une petite éminence, et qui, suivant M. de Buffon, est rouge dans le temps des amours seulement. Ses pieds sont bleuâtres ou d'un verd brun, avec les doigts séparés et garnis latéralement d'une membrane festonnée. Il y a deux espèces de foulques, qui ne diffèrent que parce que l'une est plus grosse que l'autre. Les foulques restent sur nos étangs pendant la plus grande partie de l'année; et en automne, toutes partent des petits étangs pour se rassembler sur les grands, où on les trouve alors en quantité.

Il est assez difficile de tuer les foulques sans le secours d'un bateau, parce qu'elles ne s'approchent que rarement du rivage. Étant en bateau, on peut en tuer quelques-unes,

qu'on surprend au bord des joncs, lorsqu'elles prennent leur vol pour gagner d'autres joncs du côté opposé. Mais dans certains grands étangs, où elles se rassemblent en automne, il se fait tous les ans, pendant l'hiver, des chasses solennelles, dans chacune desquelles il s'en tue plusieurs centaines : de ce nombre est l'étang de *Montmoreuci*, à quatre lieues de Paris, qui n'a qu'environ une demi-lieue de tour, et où ces oiseaux se trouvent en très-grand nombre à la fin de l'automne. Voici comme cette chasse s'y fait, et ce que j'en dirai donnera l'idée générale de toutes les chasses de cette espèce qui se font en différens endroits. Douze ou quinze chasseurs, plus ou moins, chacun avec plusieurs fusils, se réunissent, et sont distribués sur sept ou huit bateaux qui suffisent pour la largeur de cet étang. Ces bateaux voguent en front de bandière de la chaussée vers la queue, espacés de manière que les intervalles qui les séparent ne soient pas assez grands pour que les foulques puissent passer entre deux sans être tirées. En même temps d'autres chasseurs se placent à terre sur les bords de l'étang, le plus près des joncs qu'il se peut, pour tirer celles qui passent à leur portée. À mesure que ces bateaux avancent, les foulques fuient devant eux, en nageant vers l'extrémité de l'étang. Lorsqu'on en approche, on a l'attention de former un demi-cercle, afin de les renfermer dans le moindre espace possible. Chemin faisant, on en tire quelques-unes de celles qui se trouvent cachées dans les joncs, et qui partent à l'approche des bateaux. Mais le moment le plus intéressant, c'est lorsque se voyant bientôt poussées jusqu'au bout de l'étang, elles prennent leur vol pour regagner la grande eau, ce qu'elles ne peuvent faire sans passer par dessus les bateaux. On en voit alors des nuages en l'air; à peine les chasseurs suffisent à faire feu, et les foulques pleuvent dans l'eau de toutes parts. Les bateaux revirent ensuite du côté de la chaussée, et les acculant une seconde fois, les contraignent de repasser par dessus la tête

des chasseurs, et d'essuyer une nouvelle salve. Cette manœuvre se répète plusieurs fois, et l'on peut juger de la déconfiture qui se fait de ces pauvres oiseaux, tant par les chasseurs des bateaux que par ceux qui sont à terre. Il s'en est tué quelquefois sur cet étang cinq à six cents et plus en un jour.

Cette chasse se fait de la manière que je viens de le dire, dans les étangs de médiocre grandeur, et qui s'étendent beaucoup plus en longueur qu'en largeur; mais sur les lacs et étangs d'une très-grande étendue, elle ne se fait que partiellement, et dans certaines parties qui forment de petits golfes ou angles, où on conduit les foulques avec des bateaux rangés en demi-cercle, pour les y acculer : on les pousse ensuite vers un autre angle opposé. On chasse ainsi les foulques en différentes provinces du royaume, principalement dans la Provence et le Languedoc, sur les grands étangs, tant salés que d'eau douce, qui s'y trouvent en grand nombre, et où ces oiseaux abondent et sont connus sous le nom de *macreuses*. Je ne puis guères parler ici que des étangs de *Berre, Istre et Marignane*, en Provence, à six lieues à l'ouest de Marseille, les seuls sur lesquels je sois particulièrement instruit. Ce sont trois étangs salés, contigus, et qui communiquent l'un avec l'autre par des canaux. Celui de Berre beaucoup plus grand que les deux autres, ayant huit à neuf lieues de tour, a une communication immédiate avec la mer, près la *Tour de Bouc*. De ces trois étangs, celui de Marignane, qui n'a que deux lieues de circuit, est le plus giboyeux en foulques, à cause d'une espèce d'algue très-fine appelée *lapon* dans le pays, qui s'y trouve en abondance, et que ces oiseaux aiment beaucoup; et elles y sont en si grande quantité, que leur produit forme une portion considérable du revenu de la terre de Marignane. Le seigneur, ou ses fermiers, ont seuls le droit de les chasser avec des bateaux; mais tout particulier a celui de les tirer du rivage. D'un autre côté, l'étang de Marignane est

beaucoup plus propre pour la chasse dont il s'agit que celui de Berre, parce qu'il forme beaucoup d'angles, où l'on peut, avec peu de bateaux, se rendre maître du gibier, ce qui ne se rencontre pas dans l'autre, qui, en outre, a l'inconvénient d'être d'une trop grande étendue. Il faudroit aller trop loin pour reprendre le gibier à la seconde battue, au lieu que dans celui de Marignane on est toujours en chasse. On emploie un autre moyen pour chasser les foulques, tant sur l'étang de Marignane que sur ceux d'Istre et de Berre. Un homme seul se met dans un très-petit bateau appelé *néguéchin*, et où à peine y a-t-il place pour lui et un gros et long fusil; il y est assis à plat dans le fond, et le fait mouvoir sans bruit, par le moyen de deux petits avirons; et quelquefois avec les mains seules. Il avance ainsi vers les foulques, qui souvent, à la vue du bateau, ne font que se rassembler et se mettre en peloton, ce qui donne occasion à des coups d'autant plus meurtriers, qu'ils sont tirés horizontalement, et que ces chasseurs, pour l'ordinaire, n'étant pas gens à craindre le recul d'un fusil, chargent à outrance. Il n'est pas rare que d'un seul coup ils en tuent ou blessent au-delà de cinquante. Cette chasse se fait aussi la nuit, au clair de lune, et non-seulement pour les foulques, mais pour diverses espèces de canards, qui, en hiver, couvrent ces étangs. Il y a encore une manière de chasser les foulques, particulièrement usitée en Languedoc, qui consiste à les attirer, en imitant un petit cri qu'elles font entendre de temps en temps. Le chasseur se poste la nuit dans un endroit favorable pour les tirer, et lorsqu'elles entendent ce cri, elles ne manquent pas d'accourir vers lui. Mais cette chasse est pratiquée par peu de personnes, parce qu'il en est peu qui parviennent à une imitation parfaite du cri de ces oiseaux, sans laquelle on se morfondroit inutilement pour les attendre.

La grande chasse des foulques avec plusieurs bateaux, est fort usitée en Corse sur les étangs ou lacs salés qui

se trouvent en certaines plages sur les côtes de l'île. Elle se fait aussi en Italie, notamment sur le lac de *Bientina*, à quatre ou cinq lieues de Pise, suivant le docteur Targioni, qui en donne le détail qui suit dans ses mémoires sur l'histoire naturelle de la Toscane¹ déjà cités.

« Il se fait, en hiver, sur le lac de Bientina, une chasse
« fameuse et très-abondante de ces oiseaux (*folaghe*). Pour
« cet effet, plusieurs petits bateaux, appelés dans le pays
« *gusci* ou *sciatta-famiglia*², semblables aux canots des sau-
« vages, et où il ne peut entrer que deux hommes, un chas-
« seur et un rameur, s'assemblent et forment un demi-cer-
« cle d'une certaine étendue, entre la ligne duquel et la
« terre ils renferment les foulques, qu'ils poussent toujours
« devant eux. Tant qu'elles peuvent avancer, elles ne s'en-
« volent point; mais lorsqu'elles se trouvent enfermées en-
« tre les bateaux et les bords du lac, alors elles prennent
« leur vol, et sont obligées de passer par dessus les bateaux,
« pour aller se poser de nouveau dans le lac, en s'en éloi-
« gnant, et c'est alors que les chasseurs en tuent une grande
« quantité. » Cette chasse est appelée *la tela*.

Suivant la nouvelle histoire naturelle de la Sardaigne, les foulques couvrent en hiver tous les étangs de cette île, autour desquels on se garde bien de semer du blé, attendu que ces oiseaux ne vivent pas seulement d'insectes et de plantes aquatiques, mais qu'ils sortent de l'eau, la nuit, pour manger l'herbe et les blés, lorsqu'ils en trouvent à leur portée : raison pour laquelle on ne sème que du lin

¹ T. I, p. 301 et 302.

² Ce sont de pareils bateaux qu'on voit quelquefois se réunir au nombre de cent à cent-cinquante pour la chasse des foulques, sur l'étang d'*Escamandre*, à une lieue de la ville de Saint-Gilles en Languedoc. Cette quantité de bateaux n'étonnera plus, lorsqu'on saura que c'est un meuble de presque tous les riviérais de l'étang, et qu'on fera attention à leur légèreté qui est telle qu'ils peuvent être transportés à dos d'homme.

autour de ces étangs. L'auteur ajoute « qu'on n'a point en « Sardaigne, la *bénignité* de regarder les foulques comme « poisson, et de croire faire maigre en les mangeant. » *In niuna parte della Sardegna si ha la benignità di riguardarle per pesce, e di credere di poter far magro con esse.* Il n'en est pas de même en France, où on ne se fait point de scrupule de manger la foulque en maigre.



CHAPITRE VII.

Des grands oiseaux aquatiques palmipèdes; savoir, le Cygne; l'Oie sauvage; le Pélican, et le Flammant ou Phénicoptère.

I.

DU CYGNE.

Le cygne sauvage est différent du cygne domestique, et n'en est pas une simple variété, comme l'ont pensé quelques naturalistes. 1^o Il est moins grand, pesant au plus seize à dix-sept livres, tandis qu'il y a des cygnes privés qui pèsent jusqu'à vingt livres. 2^o Le cygne domestique est partout blanc comme neige, et le sauvage a le milieu du dos et les petites plumes des ailes grisâtres et entremêlées de plumes brunes et quelquefois blanches. Il y a beaucoup de cygnes sauvages dans les pays du nord, particulièrement en Laponie, où ils abondent sur toutes les rivières. Les grands hivers et les fortes gelées nous en amènent quelques-uns. Pendant le rigoureux hiver de 1784, il en fut tué un assez grand nombre en divers endroits, notamment sur la Somme en Picardie, et en Bourgogne sur la Saône. Mais le froid excessif de l'hiver de 88 à 89 en amena bien davantage, et ils se firent voir presque partout. Ils alloient

par bandes de 12, 15, 20 et davantage, et se laissoient aborder assez facilement. J'ai su qu'en Picardie sur la Somme, et dans les marais qui la bordent aux environs d'Abbeville, il s'en étoit tué plus d'une centaine; et à-peu-près le même nombre, en Normandie, dans les seuls marais du Cotentin. J'ai été pareillement instruit qu'en Touraine, sur la Vienne et la Loire, vers Chinon; aux environs de Châlons-sur-Saône, en Bourgogne, et de Bar-sur-Seine, en Champagne, il en avoit été tué plusieurs. Et comme les informations que je me suis procurées se bornent à quelques contrées seulement, on peut en conclure que la quantité des cygnes tués pendant l'hiver de 89, dans toutes nos provinces, a dû être très-considérable.

Le cygne forme avec ses ailes, en volant, un certain bruit sonore et harmonieux, qui lui est particulier, et qui s'entend de fort loin. Il ne vole pas fort haut, et se trouve le plus souvent à la portée du fusil, lorsqu'on se rencontre dans la direction de son vol. Il ne paroît pas voler rapidement, à cause de son volume et de l'étendue de ses ailes, quoique chaque coup d'aile le porte fort loin en avant, et avec beaucoup de vitesse; ce qui fait que bien des chasseurs y sont trompés, en l'ajustant seulement à la tête, comme les oies et les canards, et manquent leur coup. Il est donc à propos, pour tirer le cygne en volant, de le devancer d'un pied, et quelquefois davantage, suivant l'éloignement. Du reste, un oiseau de cette taille doit être tiré avec du plomb très-fort; quoique cependant, malgré le duvet épais qui le défend, le cygne ne soit pas aussi difficile à tuer qu'on pourroit se l'imaginer, ce duvet étant fin comme la soie, et ses os d'ailleurs étant très-fragiles.

II.

DE L'OIE SAUVAGE.

Les oies sauvages passent des pays septentrionaux dans

nos contrées, vers la Saint-Martin, par bandes de dix, douze, quinze, vingt et rarement de trente, volant toujours dans un ordre régulier, et s'annonçant de loin par leurs cris. Elles se tiennent, pendant le jour, dans les terres ensemencées, pour y pâturer, et y causent beaucoup de dommage. Elles les quittent vers midi pour aller se désaltérer dans les rivières et les grands étangs voisins, d'où elles partent, vers trois heures, pour retourner à la pâture. Sur le soir, elles regagnent les eaux pour y passer la nuit. Comme elles sont très-défiantes, les lieux qu'elles fréquentent le plus volontiers sont les grandes plaines découvertes, telles que celles de la Beauce et de la Brie, où il est presque impossible de les joindre, à moins d'user de quelque stratagème, une d'entre elles faisant continuellement le guet, tandis que les autres paissent; et lorsqu'elles vont à l'eau, c'est toujours au milieu des grands étangs et marais qu'elles se retirent, sans jamais approcher des bords. Il est rare qu'elles s'arrêtent dans les rivières, à moins qu'elles ne soient fort altérées, mais elles se tiennent volontiers dans les grandes prairies qui les bordent. Un des moyens les plus sûrs pour en tuer, est d'observer les endroits par où elles viennent le soir se jeter dans les étangs, et de les y attendre pour les tirer au passage, ce qu'on peut faire de même le matin à la pointe du jour, lorsqu'elles en sortent pour gagner les plaines. On peut encore dans ces étangs, leur tendre un piège qui consiste à y conduire un bateau, et l'amarrer au milieu de l'eau, l'y laisser trois ou quatre jours, afin qu'elles s'y accoutument, et n'en soient point effarouchées, et au bout de ce temps se faire conduire au bateau, et y rester à l'affût, armé d'une canardière, ou d'un fusil de gros calibre, pour faire son coup lorsque l'occasion s'en présentera. Mais il arrive le plus souvent, que dès la première fois qu'elles ont été tirées, elles désertent l'étang pour aller ailleurs. Les chasseurs de canards à la lutte, de la vallée d'Abbeville, dont je ferai mention dans

le chapitre suivant, en tuent, de temps en temps, quelques-unes qui viennent tomber dans leurs mares pendant la nuit; mais cela est assez rare.

La chasse des oies sauvages n'est facile et abondante que dans les temps de grande gelée, lorsque les rivières et étangs sont fermés par la glace, et surtout quand la terre est couverte de neige. Alors, outre qu'on en voit beaucoup plus qu'en tout autre temps, elles sont bien moins farouches; on les aborde aisément dans les plaines, et lorsqu'elles partent, c'est pour aller se remettre à peu de distance. Mais, si la chasse en est facile alors, au moins n'est-elle pas trop bonne, attendu qu'en pareil temps les oies, ainsi que tout autre gibier, souffrant de la disette, maigrissent, et ne sont pas en chair. Il s'en est tué en quantité pendant l'hiver de 1784, et j'ai su particulièrement que les marchés de Châlons-sur-Saône en étoient remplis.

L'oie sauvage diffère de l'oie domestique par sa taille qui est plus petite, par ses pieds qui sont beaucoup plus minces et plus déliés, et couleur de chair; et enfin par son plumage, ayant communément le dessus du corps et les couvertures des ailes d'un cendré obscur, plus ou moins foncé; les plumes des ailes d'un brun noirâtre, et le dessous du corps blanc, mêlé de gris sur la gorge et la poitrine. Il s'en rencontre par fois qui ont tout le dessous du corps panaché ou marbré de grandes taches noires, ce qui n'est qu'une variété accidentelle dans l'individu, et ne constitue point une espèce particulière.

On lit dans les éditions modernes de la *Maison rustique* un fait singulier concernant les oies sauvages, qui tous les ans (dit-on) viennent pondre et couver familièrement au château de Pirou, en Basse-Normandie, dans des nids qu'on leur prépare exprès le long des fossés de ce château. On ajoute qu'elles y pondent et couvent depuis le commencement du mois de mars jusqu'au mois de mai, et y restent privées pour ce lieu seul; et que quand leurs petits sont grands, elles les emmènent

la nuit par des faux-fuyants dans les lacs prochains, pour ne revenir que l'année suivante. Ce récit paroît avoir été extrait des *Mélanges de Vigneul-Marville*, t. I., p. 147, (édition de 1725), où il est orné de plusieurs autres circonstances dont quelques-unes sont tout-à-fait romanesques. Ce qui paroît certain, c'est qu'à l'époque où Vigneul-Marville écrivoit, c'est-à-dire, vers la fin du siècle dernier, et peut-être plus tard, les oies sauvages venoient en effet pondre sur les bords des fossés du château de *Pirou*, dans des niches de pierre, pratiquées exprès pour elles au pied des murs qui entouroient ces fossés, et qu'on avoit soin de remplir de fourrage. Mais il bon de savoir que cet ancien château, situé à trois lieues de Coutances, détruit, en grande partie, il y a quelques années, et rebâti à la moderne, étoit un lieu très-fort, entouré d'un triple mur très-épais, et d'un triple fossé plein d'eau qui formoit une vaste enceinte; qu'il est isolé, à trois cents toises, d'un petit lac, et à-peu-près même distance de la mer. Cette situation, et surtout ce triple mur et ce triple fossé, qui assuroient aux oies sauvages, pour faire leur ponte, un asile commode et tranquille qu'elles ne pouvoient se procurer ailleurs, peuvent servir à expliquer leur prédilection pour ce lieu. Joignez à cela que leur établissement à *Pirou* date probablement d'un temps fort ancien, où il n'y avoit point encore d'armes à feu, et où l'on peut supposer avec quelque fondement que les animaux sauvages, tant oiseaux que quadrupèdes, étoient moins farouches et moins défiants qu'ils ne le sont aujourd'hui. D'ailleurs, les maîtres du château ont dû favoriser l'établissement en accordant pleine franchise à ces oies, et en ne permettant pas qu'il fût commis contre elles la moindre hostilité.

Le premier auteur que je sache qui ait fait mention de cette singularité du château de *Pirou*, est André Duchesne dans ses *Antiquités et Recherches des villes, châteaux et places remarquables de la France* (Paris, 1637, in-8°, p. 1014.)

Plus avant vers la mer (dit cet historien) est aussi le fort château de Pirou, renommé par l'abondance des cygnes et oies sauvages qui ayrent jusques dans ses fossés.

Au reste, il y a très-long-temps que les oies sauvages ne viennent plus pondre dans les fossés du château de Pirou. Les anciens du canton n'out point été témoins de ce phénomène qui n'est pas de mémoire d'homme. C'est donc à tort que les éditeurs de la *Maison rustique* perpétuent un fait qui n'existe plus. Peut-être faut-il attribuer la désertion des oies à la destruction de cette triple enceinte de murailles qui environnoit les fossés, et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges. Le mur intérieur du premier fossé, celui qui entouroit immédiatement le château, n'a été détruit qu'en 1782; et l'on assure qu'à cette époque, des cygnes sauvages y faisoient encore leur ponte; mais on ajoute que ceux-là provenaient originairement de jeunes cygnes pris dans le lac voisin dont j'ai parlé, et apprivoisés, dont la race s'y étoit toujours maintenue.

Il est à remarquer que ce lac de Pirou, appelé *mare* dans le pays, d'environ 700 toises de longueur sur une largeur moyenne de 120, a toujours été habité par une penplade de cygues jusqu'à l'hiver de 1783 à 84. Alors les grandes gelées les firent disparaître; ils gagnèrent (dit-on) le pays voisin appelé le *Bocage*, et y furent tués. Depuis, il n'en a paru que de passage dans les grands froids. Une bande de plus de trente y séjourna pendant presque tout l'hiver, en 1789.

III.

DU PÉLICAN.

Le pélican est plus gros qu'un cygne, et tout blanc, excepté les plumes en recouvrement des ailes et de la queue, qui sont d'un brun grisâtre, comme dans les oies. Il pèse jusqu'à vingt-cinq livres; l'envergure de ses ailes est de onze à

douze pieds, et c'est le plus grand de tous les oiseaux aquatiques de l'Europe. Il a le bec jaunâtre, long de neuf à dix pouces, et recourbé à la pointe, qui est d'un beau rouge. Ses jambes sont fort basses; la couleur de ses pieds est jaune ou rouge, suivant l'âge¹. Il se nourrit de poisson, dont il fait une très-grande destruction, et avale aisément un poisson de sept à huit livres. Cet oiseau a sous la gorge une bourse dont la naissance est attachée à la bifurcation que forme sa mandibule inférieure vers la tête; et qui lui sert de magasin pour loger une provision de poisson. Il retire quelquefois cette bourse de manière qu'elle n'est presque plus visible; et lorsqu'il en est besoin, elle se dilate au point de pouvoir contenir jusqu'à dix ou douze pintes d'eau. Dans ce jabot extérieur, qui n'a point la chaleur digestive de celui des autres oiseaux, le pélican rapporte frais à ses petits le poisson de sa pêche; et c'est ce qui peut avoir donné lieu à la fable si généralement répandue, que cet oiseau s'ouvre la poitrine pour nourrir ses petits de sa propre substance. Quoique palmipède, le pélican se perche sur les arbres. Il vole seul et quelquefois en troupe.

Le pélican est très-rare en France, et ne se voit que de loin en loin, surtout dans nos provinces septentrionales. Il est moins rare dans celles du midi, où il se fait voir quelquefois sur certains lacs ou étangs, tels que celui de *Maguelonne* en Languedoc, ceux d'Arles et de *Berre* ou *Martiques* en Provence. Pierre de Quiqueran, évêque de Sènes, dans son livre intitulé *De Laudibus Provinciæ*, que j'ai déjà cité, fait mention d'un oiseau inconnu, tué de son temps sur l'étang d'Arles, dont il ne put voir que les pieds et la

¹ L'auteur de l'histoire naturelle de la Sardaigne fait mention d'un pélican tué dans cet ile, en 1775, vu et mesuré par lui. Cet oiseau avoit 54 pouces de l'extrémité du bec à celle de la queue; et le bec seul emportoit près de 12 pouces de cette longueur; (*e di questa estensione ben dodici pollici appartenevano al solo becco.*)

tête, conservés par le chasseur qui avoit dépecé l'oiseau pour le saler. A travers quelque exagération dont est chargée la description qu'il en fait, sur le rapport de ceux qui l'avoient vu entier, il est aisé de reconnoître que cet oiseau n'étoit autre qu'un pélican, notamment par la circonstance de la largeur de son gosier, qui étoit telle, suivant sa relation, qu'on y avoit fait entrer un bouclier de navire (*scutum nauticum*) d'un pied et demi de large en tout sens (*sesquipedali quaquaversus latitudine*)¹. Ce qu'il y a de vrai, au moins, suivant le témoignage des naturalistes, c'est qu'on a vu un homme introduire sa tête, et un autre ses jambes dans le gosier d'un pélican. A l'égard de ses pieds, ils étoient, dit-il, de la forme de ceux d'une oie, et larges comme la main. Au reste, il n'est pas étonnant que cet oiseau restât alors inconnu. A l'époque où Quinquerau écrivoit, Gessner, le premier des modernes qui ait commencé à débrouiller l'histoire naturelle, n'avoit encore rien publié.

Il y a deux pélicans au cabinet du Roi, dont l'un a été tué en Dauphiné, et l'autre sur la Saône. M. de Buffon en cite deux autres tués, l'un dans un marais près d'Arles, l'autre sur un étang entre Dieuze et Sarrebourg, en Lorraine.

J'ai regardé long-temps comme des pélicans trois oiseaux extraordinaires, tués il y a 28 ans, sur un des étangs de l'abbaye de la Trappe, en Perche. M'étant trouvé dans ces cantons, vers le temps où cela arriva, j'en entendis parler, mais comme d'oiseaux qui n'avoient été connus de personne. N'ayant alors aucun intérêt bien pressant d'éclaircir les particularités de ce fait, je ne poussai pas plus loin les informations. Mais depuis quelque temps me l'étant rap-

¹ Je traduis le *scutum nauticum* par *bouclier de navire* ; mais j'avoue que j'ignore ce que c'est. Quant à la dimension d'un pied et demi qu'on lui donne, elle me paroît si outrée, dans le cas dont il s'agit, que je soupçonne ici faute d'impression dans le texte, et qu'on doit lire *semipedali* au lieu de *sesquipedali*.

pelé, à l'occasion du traité que je publie aujourd'hui, il m'est venu en pensée de faire des recherches sur les lieux, et de me procurer, s'il étoit possible, des renseignemens touchant ces oiseaux. Je ne comptois guères y réussir, après un laps de temps aussi long; cependant un ami que j'ai dans le pays, sur les indications que je lui donnai, retrouva, comme à point nommé, le garde-chasse qui avait tué lui seul ces trois oiseaux, étant alors au service de l'abbaye de la Trappe, et qui depuis étoit devenu garde de la terre du *Val*, située dans le Maine, à quatre lieues d'Alençon, et appartenant à madame la marquise de *Viennay*. Je me suis procuré une relation du fait, écrite par le garde lui-même, de laquelle il résulte que les oiseaux en question n'étoient point, comme je l'avois soupçonné, des pélicans, mais des oiseaux véritablement inconnus, et dont la description ne se trouve point dans les ouvrages des naturalistes; et j'ai cru pouvoir placer ici cette anecdote, comme un fait intéressant pour les chasseurs, et peut-être pour les naturalistes. Voici la relation, dont je conserve le style original.

« En 1758, entre le 20 et le 25 novembre, étant jeune
 « garde à la Trappe, me promenant sur l'étang de *Chaumont*,
 « le plus proche de la maison, j'aperçus trois oiseaux d'une
 « grandeur prodigieuse, qui étoient à 30 pas du bord;
 « je m'approchai en me baissant, de peur qu'ils ne s'en
 « aillent. Ils étoient tous trois en pied de marmite, et il n'y
 « avoit qu'un demi-pied entre ces trois oiseaux. Je les tirai
 « avec du gros plomb; je ne leur fis rien du tout, et ils ne
 « s'envolèrent point; ils s'avancèrent dans l'étang bien de
 « trente pas de plus, sans ouvrir les ailes. Je chargeai à
 « chevrotines, et je les tirai pour la seconde fois: il y en eut
 « une qui cassa l'aile d'un de ces oiseaux, où il quitta les
 « autres, s'en fut dans le milieu de l'étang, et les deux
 « autres suivirent le rivage. Je fus après chargé à balle; j'en
 « tirai un, je lui coupai le cou d'une balle qui le tua, et ça
 « après soleil couché. Le lendemain de grand matin, j'y re-

« tournai ; j'aperçus au milieu de l'étang mes deux oiseaux
 « point loin du rivage. Celui qui avoit l'aile cassée retourna
 « au milieu de l'étang ; je tirai l'autre, que je tuai d'une balle, et
 « mon autre oiseau se cacha dans les joncs avec son aile cassée.
 « Le lendemain de grand matin, j'y retournai, et l'aperçus au
 « milieu de l'étang, où il y avoit au moins 150 pas. Je me mis à
 « le canonner à balle ; le quinzième coup, je lui mis une balle
 « sur le croupion, qui l'obligea de se retirer de l'eau. Je fus
 « aussi tôt que lui à bord. Je lui campai une balle qui le tua ;
 « et je ne les ai point vus voler.

« Le mâle avoit cinq pieds de hauteur du bout du bec aux
 « pieds, pesant vingt-deux livres ; le bec rouge et les jambes ;
 « les pattes *toilées* comme celle d'une oie, et grandes comme
 « une main ouverte, et des écailles aux jambes, comme
 « celles de poisson ; la tête huppée de plumes d'un brun noir,
 « de la hauteur d'un pouce, le plumage du dos comme celui
 « d'un canard sauvage, le cou en devant et tout le dessous
 « du ventre argenté, la queue comme celle d'une oie, pro-
 « portion gardée : les ailes de sept pieds de long, y compris
 « le corps ; les maîtresses plumes des ailes grosses comme
 « une chandelle moulée de douze à la livre ; le bec de qua-
 « tre pouces de grosseur, et de cinq pouces et demi de lon-
 « gueur, et coupant comme des ciseaux.

« Les femelles ne pesoient que dix-huit livres, moins hautes
 « d'un demi-pied ; point de huppe sur la tête, et plus brunes
 « que le mâle, et point argentées ; les plumes très-lissées
 « dessous le ventre et *charrées* comme le canard sauvage.
 « Personne n'a connu ces oiseaux. Il falloit qu'ils fussent
 « bien fatigués pour ne pouvoir s'envoler.

« Voilà la description de ces oiseaux juste et véritable,
 « comme il est vrai que je m'appelle BOULEY, *garde des*
 « *chasses de madame la Marquise de Viennay.* »

Quoique, suivant le signalement de ces oiseaux, leur plumage, leur bec, leur envergure n'annoncent point des pélicans, cependant craignant que la mémoire du sieur

« *Bouley* ne lui eût pas rappelé bien au juste tous les détails de leur conformation, je lui ai écrit de nouveau pour savoir s'ils n'avoient point sous la gorge cette grande poche qui n'appartient qu'aux pélicans; et voici ce qu'il m'a répondu, en date du 25 janvier 1787.

« Les oiseaux, Monsieur, que j'ai en l'honneur de vous en faire la description, n'ont point de poche, comme vous me le mandez et même ils ne me paroissent pas voraces. C'est tout au plus si l'on auroit pu passer un œuf de poule dans leur gorge; et on n'a point trouvé de poisson dans leur jabot, soit qu'ils l'eussent digéré par le long vol qu'ils avoient fait; car il n'y avoit pas long-temps qu'ils étoient descendus dans l'étang. Il en fut mangé un au *Nuisement* qui se trouva bon, et cependant sans délicatesse; mais tout le monde pouvoit en manger. »

IV.

DU FLAMMANT OU PHOENICOPTÈRE.

Le *flammant* est l'oiseau le plus élevé sur jambes que l'on connoisse en Europe; mais le volume de son corps ne répond pas à cette haute stature; car il est moins gros que la cigogne. Il a le cou et le corps blancs; les ailes mi-partie de noir et de couleur de feu; et c'est de cette dernière couleur que lui vient le nom grec de *phœnicoptère*, rendu en françois par celui de *flammant* ou *flambant*. Ses cuisses, ses jambes et ses pieds sont rouges. La cuisse n'est pas plus charnue que la jambe, et l'une avec l'autre forment une longueur de 20 pouces; le cou est aussi de vingt pouces; le corps en a quinze. En y ajoutant la longueur du bec, qui est de plus de cinq pouces, le *flammant* doit avoir plus de cinq pieds de l'extrémité du bec à celle des pieds. Quoiqu'il

¹ Maison de campagne de l'abbé de la Trappe.

ne nage point, et se tient toujours dans les marais et sur les bords des rivières, il est palmipède. Son bec est en forme de cuiller. Ces oiseaux vont en grandes troupes, et se posent dans des lieux découverts, au milieu des marécages, où il est extrêmement difficile d'en approcher. On prétend, néanmoins, que lorsqu'on en a tué un, les autres restent en place, et se déterminent difficilement à quitter le mort. On en voit beaucoup en Languedoc, pendant l'hiver, sur les bords marécageux de certains étangs voisins de la mer, tels que l'étang de *Maguelonne*, près de Montpellier, ceux des salines de *Peccais*, à une lieue d'Aigues-Mortes; et en Provence, sur les bords du *Vacarès*, grand étang salé de la Camargue, aux environs d'Arles. Il est bien rare d'en voir dans nos provinces intérieures et septentrionales. Salerne parle d'un qui fut tué de son temps à Sully sur Loire. Ces oiseaux sont gras et fort bons à manger.

Le docteur Targioni¹, déjà cité, dit qu'on voit quelquefois des flammants dans les prairies qui environnent *Poggio à Cajano*, maison de plaisance des grands-ducs de Toscane, voisine de Florence, et que ces oiseaux y sont portés par les grands vents, des côtes de la Morée, de la Provence et du Languedoc. Il ajoute que Laurent de Médicis, dit le *magnifique*, avoit fait venir de Sicile dans son oisellerie de *Poggio à Cajano*, la race de ces oiseaux.

Il y a une très-grande quantité de flammants en Sardaigne, où ils arrivent au mois de septembre, et restent six mois entiers. On les voit quelquefois par bandes de plus de mille sur les étangs de cette île, au centre desquels ils ont coutume de se placer dans les endroits les moins accessibles. Les étangs voisins de Cagliari sont ceux qu'ils hantent le plus; c'est ce que m'apprend l'auteur de la nouvelle histoire naturelle de la Sardaigne, de qui j'ai emprunté, en grande partie, la description de cet oiseau, qu'il a été à

¹ T. V, p. 78.

portée d'observer mieux que tout autre. J'ajouterai encore, d'après le même auteur, que l'os de la jambe du flammant est singulièrement recherché des habitans du *Campidano*, contrée de la Sardaigne, pour en faire certaines flûtes champêtres appelées dans le pays *lionedde*, qui se font ordinairement de roseau. Ils prétendent que le son de cet os est d'une douceur et d'un charme inexprimables; et ils sont tellement préoccupés de cette idée, que l'opinion s'est établie parmi eux que les flûtes qui en sont faites sont prohibées, par la raison qu'on pourroit en abuser, pour exalter les passions, et porter les hommes à toutes sortes d'excès.



CHAPITRE VIII.

Du Canard sauvage proprement dit, et autres oiseaux aquatiques appartenans au genre du Canard.

La famille des canards sauvages, en comprenant sous ce nom générique tous les oiseaux qui ont la figure et la conformation du canard, est très-nombreuse, et il n'y a point de genre d'oiseaux qui fournisse autant d'espèces différentes que celui-ci. J'indiquerai seulement les principales de celles que nous connoissons en France, en commençant par celle du canard sauvage proprement dit, qui se trouve partout, tant dans l'intérieur des terres que sur les côtes de la mer; au lieu que plusieurs autres ne sont connues que dans les provinces maritimes. Mais j'observerai qu'il est très-difficile de présenter une nomenclature exacte et précise de ces oiseaux, et qui puisse les faire reconnoître de tous les chasseurs, non-seulement à cause de la diversité des noms qu'on leur donne dans les différentes provinces du royaume, mais parce que, dans la plupart, la couleur du plumage est sujette à des variations considérables, dépendantes du sexe,

de l'âge, ou de la saison. Après avoir décrit chacun de ces oiseaux le plus exactement qu'il me sera possible, j'entrerai dans le détail des différentes manières de les chasser qui sont venues à ma connaissance; et il s'en faut bien que je les connoisse toutes, car il n'y a point de chasse qui varie autant, suivant les lieux, que celle des oiseaux aquatiques.

I.

DU CANARD SAUVAGE.

Le canard sauvage est un oiseau de passage qui arrive dans nos contrées en très-grand nombre, vers le commencement de l'hiver, des pays septentrionaux, ainsi que beaucoup d'autres oiseaux aquatiques; et la raison pour laquelle ces oiseaux quittent alors ces régions, c'est que les rivières et lacs étant gelés, ils ne peuvent plus y jouir du genre de vie qui leur est propre, étant faits pour vivre dans les eaux. Ils n'attendent pas pour cela que les eaux soient gelées; ils savent prévoir les approches du froid qui opère cette congélation, et s'acheminent d'avance vers les pays moins froids. Ce sont les canards et les oies qui forment le plus grand nombre de ces oiseaux émigrans. Linnée¹, étant en Laponie, en 1732, a vu le fleuve *Calix* entièrement couvert de canards nuit et jour, pendant une semaine, au point de ne pouvoir se persuader qu'il en existât une si grande quantité. Ces canards suivoient le fleuve jusqu'à son embouchure dans la mer, et ensuite continuoient leur route vers le midi. Qu'on se figure qu'il s'en voit autant sur tous les fleuves de ce pays, et qu'on juge de-là combien d'émigrans de la seule Laponie; car il en est de même de plusieurs autres contrées septentrionales. Quoique les canards sauvages soient de passage, il en reste beaucoup sur nos étangs, pendant toute l'année, et qui y font leur ponte.

¹ *Amœnit. Academ.* 1759, in-8. T. IV, dans la Dissertation qui a pour titre *Migrations Avium*.

La cane sauvage établit ordinairement son nid au bord de l'eau, sur quelque touffe de joncs un peu élevée, mais quelquefois aussi dans une bruyère ou un taillis, à une assez grande distance de l'eau, et même (à ce qu'on prétend) sur les arbres, dans quelque nid abandonné de pie ou de corneille. La ponte se fait en mars ou avril; l'incubation est de 30 jours, et les petits éclosent en mai pour l'ordinaire. L'accroissement de leurs ailes est très-lent, et ils ont acquis plus de la moitié de leur croissance, avant d'être en état de s'essayer à voler, ce qui n'arrive qu'au bout de trois mois, c'est-à-dire, vers le commencement d'août. Tant que leur vol n'est pas encore assez ferme pour quitter l'étang ou le marais qui les a vus naître, on les appelle *hallebrans*.

Le canard sauvage ne diffère presque point, par son plumage, du canard privé; mais on le reconnoît aisément par son volume qui est un peu moindre, par le cou qu'il a plus grêle, par la patte qui est plus menue, les ongles plus noirs, et surtout par la membrane des pieds, qui est beaucoup plus mince, et plus satinée au toucher.

On distingue les jeunes canards de l'année d'avec les vieux, à la patte qu'ils ont plus lisse, et d'un rouge plus vif. On les distingue encore en arrachant une plume de l'aile : si c'est un jeune, la racine ou extrémité du tuyau est molle et sanguinolente; s'il est vieux, cette extrémité est ferme, et ne donne point de sang.

II.

DU CANARD A LONGUE QUEUE OU PILET.

Ce canard, qu'on nomme également *pilet* ou *penard* en Picardie, *bouis* en Provence, est d'un fort joli plumage. C'est un gris tendre orné de petits traits noirs qu'on dirait tracés à la plume. Les grandes couvertures des ailes sont par larges raies, noir de jayet et blanc de neige. Il a sur les

côtés du cou deux bandes blanches, semblables à des rubans, qui le font reconnoître, même d'assez loin. Il est plus petit que le canard sauvage, a la tête petite, de couleur de marron, le cou singulièrement long et menu, la queue noire et blanche, terminée par deux filets étroits, qu'on pourroit comparer à ceux de l'hirondelle; les pieds et leurs membranes gris. La femelle diffère du mâle, autant que dans l'espèce du canard sauvage. Il convient d'observer que ce canard naît gris, et qu'il conserve cette couleur jusqu'au mois de février, ensorte que, dans ce premier période de l'âge, on ne distingue point la femelle d'avec le mâle¹. Les piletts arrivent dans nos contrées au mois de novembre, et s'en vont au mois de mars. On en voit en quantité, et plus que partout ailleurs en Picardie, dans la vallée qui règne le long de la Somme, depuis Amiens jusqu'à Saint Valéry. A leur arrivée, ils se tiennent à l'embouchure de cette rivière, qu'on appelle la *baie de Somme*. Les grands froids et les gelées les font ensuite circuler et remonter par la vallée jusqu'à Amiens et plus loin. Les dégels les font redescendre vers la mer; et c'est dans les commencemens de gelée et de dégel que la chasse de ces oiseaux le devient plus abondante. Ils se répandent aussi dans les provinces intérieures, et l'on en voit, de temps en temps, des troupes sur les grands étangs. Le pilet est du nombre des oiseaux réputés maigres. Il s'en mange beaucoup chez les chartreux de Paris, où il s'en fait des envois considérables de la vallée d'Abbeville.

¹ Tel est le pilet décrit par M. de Buffon, et je veux croire que c'est là le vrai pilet, Mais j'observerai qu'en Picardie on donne ce nom à plusieurs autres canards. « Il y en a (des piletts) de dix espèces, mais « qu'on ne peut particulièrement dénommer, si ce n'est trois : la *nonette*, « qui est petite et blanche sur les ailes, le *huppé* et l'*émaillé* comme le « canard. » C'est ce que m'a marqué un chasseur de la vallée d'Abbeville, très-instruit sur la chasse des oiseaux aquatiques.

III.

DU CANARD SIFFLEUR.

Ce canard est ainsi nommé, à cause de sa voix claire et sifflante, qui peut être comparée au son d'un fifre, et qui se fait entendre de fort loin. Il est un peu moins gros que le canard commun; son bec est bleu, fort court, et assez menu; le plumage, sur le haut du cou et la tête, est d'un beau roux. Le sommet de la tête seulement est blanchâtre. Le dos est liséré et vermiculé finement de petites lignes noirâtres en zig-zag, sur un fond blanc; le dessous du corps est blanc; mais les deux côtés du cou et des épaules sont d'un beau roux pourpré. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et reste toujours grise. Ces oiseaux arrivent, comme les pilets, au mois de novembre, et disparaissent en mars. Ils volent et nagent toujours par bandes. On en voit en hiver quelques-uns dans la plupart de nos provinces; mais ils passent en plus grande quantité sur les côtes, notamment sur celles de Picardie, où ils sont connus sous le nom *d'oignes*.

IV.

DU CHIPEAU OU RIDENNE.

Ce canard, moins gros que le canard sauvage, est appelé *ridenne* en Picardie, *chipeau* en Normandie, et *rousseau* sur les côtes de la Bretagne et du Bas-Poitou. Il a la tête finement mouchetée de brun noir et de blanc, la teinte noirâtre dominant sur le haut de la tête et le dessus du cou. Les mêmes couleurs, différemment distribuées, règnent sur la poitrine, le dos et les flancs. Sur l'aile, sont trois taches ou bandes, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'un marron rougeâtre. Le chipeau est aussi habile à plonger

qu'à nager, et il sait, comme le plongeon, éviter le coup de fusil. On le voit souvent voler de compagnie avec les sifflers. Le bec de cet oiseau est noir ; ses pieds sont d'un jaune sale, avec la membrane noire. La femelle est moins grosse que le mâle, et a le dessous de la queue gris, au lieu que le mâle l'a noir. Ces oiseaux arrivent en novembre, et s'en vont en février.

V.

DU SOUCHET OU ROUGE.

Le souchet est un peu moins grand que le canard sauvage. Il est surtout remarquable par un grand et large bec arrondi et dilaté par le bout en forme de cuiller ; ce qui le fait appeler aussi *canard-cuiller*, *canard-spatule*. Sa tête et moitié de son cou sont d'un beau verd. Les couvertures des ailes sont variées, par étages, de bleu tendre, de blanc et de verd bronzé. Le bas du cou et la poitrine sont blancs, et tout le dessous du corps est d'un beau roux ; cependant quelques individus ont le ventre blanc : tel est le mâle. A l'égard de la femelle, les mêmes couleurs se marquent sur ses ailes, mais foiblement ; et du reste, elle n'a que des couleurs obscures, d'un gris-blanc mélangé de roussâtre et de noirâtre. On ne peut mieux comparer le cri du souchet, qu'au bruit d'une crécelle à main tournée par petites secousses. Le souchet passe pour le meilleur et le plus délicat des canards sauvages. Ces oiseaux arrivent sur les côtes de Picardie, où on les appelle *rouges*, au mois de février. Ils se répandent dans les marais ; et quelques-uns y couvent tous les ans ; les autres paroissent gagner les contrées du midi. Ceux qui sont nés dans le pays s'en vont au mois de septembre. Il est rare d'en voir pendant l'hiver, et ils semblent craindre le froid. On en voit de temps en temps quelques-uns sur les étangs, dans les provinces intérieures.

VI.

DU MILOUIN.

Le milouin, appelé molleton en quelques provinces, *digeon* en Poitou, *rougeot* en Bourgogne, est moins gros que le canard sauvage. Il a la tête et une partie du cou brun-roux ou marron. Cette couleur, coupée en rond au bas du cou, est suivie de noir ou brun noirâtre, qui se coupe de même en rond sur la poitrine et le haut du dos : l'aile est d'un gris teint de noirâtre ; le dos et les flancs sont ondés par de petites lignes noires en zig-zag, sur un fond gris-de-perle. Ces oiseaux se laissent difficilement approcher sur les grands étangs ; ils ne tombent point sur les petites rivières par la gelée, et on ne les tue pas à la chute sur les petits étangs. Ils hantent aussi la mer, et il s'en prend beaucoup sur les côtes du Poitou, à des filets tendus sur fond, comme pour les macreuses ; car le milouin est un oiseau plongeur. On le voit arriver sur ces côtes, vers le mois de décembre, ordinairement avec les grands froids, et il en part au mois de mars. Le milouin se mange en maigre, et est réputé le meilleur de tous les oiseaux de cette classe.

VII.

DU TADORNE.

Le *tadorne* est un peu plus grand que le canard sauvage, et plus haut sur jambes ; sa figure, son port et sa conformation sont les mêmes ; il n'en diffère que par son bec, qui est plus relevé et rouge, avec l'onglet et les narines noirs. Son plumage est coupé par grandes masses de trois couleurs : blanc, noir et jaune-cannelle. La tête et le cou, jusqu'à moitié de sa longueur, sont d'un noir lustré de verd ; le bas

du cou est entouré d'un collier blanc : au-dessous est une large zone de jaune-cannelle qui couvre la poitrine et forme une bandelette sur le dos ; le bas-ventre est teint de la même couleur : ses pieds et leurs membranes sont de couleur de chair. La femelle est beaucoup plus petite que le mâle, auquel elle ressemble par les couleurs. Le tadorne hante principalement la mer. On en voit aussi quelquefois sur les rivières, même assez avant dans les terres ; mais le gros des tadornes ne quitte pas les côtes de la mer. Il en arrive quelques-uns au printemps sur les côtes de Picardie et de Normandie. Ces oiseaux ne se rassemblent point en troupe, mais vont toujours deux à deux, un mâle avec sa femelle seulement. Ce qu'ils ont de plus singulier, c'est de faire leur nid dans des trous de lapin, que leur offrent les plaines de sable voisines de la mer, où il se trouve beaucoup de garennes, dans ces deux provinces. Ils choisissent pour cela les terriers qui n'ont qu'une toise ou une toise et demie de profondeur.

VIII.

DU CRAVANT.

Le cravant est une espèce de canard qui a la tête haute et petite, le cou long et grêle. Sa couleur est un gris brun ou noirâtre, assez uniforme sur tout le plumage. Sous la gorge est une bande blanche formant un demi-collier, ce qui a donné lieu à Bélon de le désigner sous le nom de *cane-de-mer à collier*. Il est gris-cendré sur le dos et les flancs, et gris-pommelé sous le ventre. Les pieds et leurs membranes sont noirâtres. Le cri du cravant est un son sourd et creux, une sorte d'aboiement rauque, qu'on peut exprimer par *ouan ouan*. Ces oiseaux sont communs sur les côtes du Bas-Poitou. Ils ne quittent guères les bords de la mer ; et il est bien rare de les rencontrer dans les eaux douces ; si ce n'est dans les hivers rigoureux.

En 1740, il en parut une prodigieuse quantité sur les côtes de Picardie, où ils n'étoient guères connus jusqu'alors. Tous les marais étant gelés, ils se répandirent dans les terres qui en furent couvertes, et où ils firent un très-grand dégât dans les blés. Ils étoient peu farouches et se laissoient approcher facilement, au point que d'anciens chasseurs racontent que les paysans en tuoient à coups de fouet. Depuis, on en a vu en Picardie, tous les hivers, lorsque le vent du nord a soufflé pendant douze à quinze jours de suite, particulièrement en 1776; mais la terre étant couverte de neige, ils ne se répandirent point dans les blés. Au reste, la chasse qu'on leur a donnée les a rendus aussi sauvages que tout autre gibier. Le cravant est connu, en Picardie, sous le nom de *croc*.

IX.

DE LA BERNACHE.

La bernache, qu'on a souvent confondue avec le cravant, a plus la forme d'une petite oie que d'un canard. Un domino noir lui couvre le cou, et vient tomber, en se coupant, sur le dos et la poitrine. Tout le manteau est ondé de gris et de noir, avec un frangé blanc, et tout le dessous du corps est d'un beau blanc moiré. C'est encore un oiseau de mer, qu'on voit rarement sur les eaux douces et loin des côtes. M. de Buffon fait mention d'une qui fut tuée en Bourgogne, où des vents orageux l'avaient jetée au fort d'un rude hiver. Bélon lui donne le nom de *nonette* ou *religieuse*, à cause de l'espèce de guimpe que représente son domino noir. Il la regarde comme une espèce d'oie sauvage, et dit qu'elle en a le cri, vole de même en troupes, et ravagé, comme les oies, les terres enseimencées. La bernache se mange en maigre. On l'appelle *jauselle* sur les côtes du Poitou, où elle paroît au mois de septembre.

X.

DU MORILLON.

Le morillon est un joli petit canard, qui a le bec bleu et large. Il a la tête de couleur tannée, le dos noir, le haut des épaules et l'estomac blancs. Les plumes du derrière de sa tête se redressent en panache, ce qui n'appartient qu'au mâle. Il a le dedans des pieds et des jambes rougeâtre, et le dehors noir. Il est moins défiant que le canard sauvage, hante les étangs et rivières, et se trouve aussi sur la mer.

XI.

DU GAROT.

Le garot est un petit canard dont le plumage est noir et blanc. Sa tête est remarquable par deux mouches blanches posées au coin du bec, qui, de loin, semblent deux yeux placés à côté l'un de l'autre, ce qui l'a fait nommer par les Italiens *quatr'occhi*, (quatre yeux). Ses pieds sont très-courts, et leurs membranes s'étendent jusqu'au bout des ongles, et y sont adhérentes. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et en diffère d'ailleurs par les couleurs, qui, comme on l'observe généralement dans toutes les espèces de canards, sont plus ternes, plus pâles dans les femelles. Celle-ci les a grises ou brunâtres, là où le mâle les a noires, et d'un gris-blanc où il les a d'un beau blanc; d'ailleurs, elle n'a point de tache blanche au coin du bec. On voit des garots sur les étangs pendant l'hiver. Ils disparaissent au printemps.

XII.

DES SARGELLES.

On distingue deux espèces de sarcelles; savoir, la *sarcelle commune*, et la *petite sarcelle*. La plus grande est de la gros-

seur d'une perdrix. Dans le mâle, le devant du corps présente un beau plastron moucheté de noir sur gris : le dessus de la tête est noir ainsi que la gorge : les flancs et le croupion sont hachés de noir sur gris-blanc. Le plumage de la femelle est beaucoup plus simple ; elle est vêtue partout de gris et de gris-brun, et n'a point de noir sur la tête et sur la gorge ; et en général, il y a, comme dans les canards, tant de différence entre les deux sexes des sarcelles, que les chasseurs peu expérimentés les méconnoissent, et ont souvent donné aux femelles des noms impropres de *tiers*, *racanettes*, *mercanettes*, les prenant pour des espèces d'oiseaux particulières. Cette sarcelle arrive au commencement de l'hiver, et nous quitte au plus tard en avril. On l'appelle *moreton* sur la côte du Poitou.

La petite sarcelle diffère de la grande, non-seulement par la taille, mais par la couleur de la tête qui est rousse, et rayée d'un long trait de verd bordé de blanc, qui s'étend des yeux à l'occiput. Le reste du plumage est assez ressemblant à celui de la sarcelle commune, excepté que la poitrine n'est point aussi finement mouchetée. Celle-ci niche sur nos étangs, et reste dans le pays toute l'année. On l'appelle *criquard*, ou *criquet* en Picardie.

Venons maintenant à la description des différentes chasses de canards sauvages et autres oiseaux de ce genre, particulières à certaines provinces du royaume. Mais avant d'entrer dans ce détail, il est à-propos de dire quelque chose des moyens les plus connus et le plus généralement usités pour chasser cette espèce de gibier, tels qu'ils se pratiquent dans la plupart des provinces intérieures, surtout dans les endroits où il n'y a ni grands marais, ni grandes rivières, et où l'on n'a pour cette chasse que la ressource des étangs et des petites rivières, qui ne fournissent que rarement d'autres espèces de canards, que celle du canard sauvage proprement dit.

En été, lorsqu'il y a dans un étang une couvée de halle-

brans qui commencent à voler, en faisant le tour de cet étang, dès le grand matin, on est sûr de les rencontrer barbotant sur les bords, dans les grandes herbes, où ils se laissent approcher de fort près : il est encore assez ordinaire de les y trouver vers l'heure de midi. On peut aussi, à toutes les heures du jour, les chasser sur l'étang en bateau, ce qui réussit surtout dans les petits étangs, où il est aisé de tuer jusqu'au dernier, attendu qu'ils s'écartent moins, et qu'on ne les perd point de vue. La chose est encore plus facile, si le hasard permet qu'on tue leur mère. Alors on prend une cane domestique qu'on attache par un pied avec une ficelle à un piquet, sur le bord de l'étang, de manière qu'elle ait la liberté de se promener un peu dans l'eau, et l'on se tient caché à quelque distance. Bientôt la cane se met à *caneter*, et dès que les hallebrans l'entendent, ils ne manquent pas de s'approcher d'elle, la prenant pour leur mère. Si l'on veut les avoir sans tirer, il ne s'agit que de jeter sur l'eau, aux environs de l'endroit où est la cane, des hameçons garnis de mou de veau, et attachés à des ficelles retenues par des piquets plantés au bord de l'eau.

Il n'est presque point d'étang qui, dès le commencement de l'automne, ne soit hanté par quelques bandes de canards sauvages qui s'y tiennent habituellement, pendant le jour, cachés dans les joncs. Lorsque ces étangs ne sont que d'une médiocre étendue, deux chasseurs qui se partagent d'un côté et de l'autre de l'étang, en faisant du bruit, et jetant quelques pierres dans les joncs, les font partir, et trouvent souvent l'occasion de les tirer, surtout lorsque l'étang n'a que peu de largeur et se resserre vers la queue. Mais le moyen le plus sûr, et qui réussit le mieux, est de se faire conduire en bateau sur l'étang, et de traverser les joncs par les clairières qui s'y trouvent en observant de faire le moins de bruit possible. De cette manière, les canards se laissent ordinairement approcher d'assez près pour les tirer au vol; et il arrive même quelquefois que lorsqu'on les a levés, après

avoir fait un circuit assez grand dans la campagne, ils reviennent s'abattre sur l'étang au bout de quelques moments, et alors le chasseur tente de nouveau de les approcher. Si l'on est plusieurs chasseurs de compagnie, on se partage de manière qu'un ou deux montent sur le bateau, tandis que les autres se tiennent sur les bords de l'étang pour tirer les canards au passage.

On a encore, pour tuer des canards sauvages en hiver, la ressource de l'affût, surtout dans les temps de gelée, où ils circulent et sont en mouvement plus qu'en tout autre temps. On peut les attendre vers la brume, au bord des petits étangs où ils viennent se jeter, et on les tire, soit au vol, soit à leur chute dans l'eau. Lorsque la gelée est très-forte, et que les étangs et rivières sont fermés par la glace, on se met à l'affût aux endroits où il y a des fontaines et eaux chaudes qui ne gèlent point, et la chasse alors est d'autant plus sûre, que les canards sont restreints à ces seuls endroits pour se procurer quelques herbes aquatiques, qui sont presque la seule nourriture qui leur reste. Mais dans ces temps de grande gelée, ce sont surtout les petites rivières et ruisseaux qui ne gèlent point, qui offrent la chasse la plus facile et la plus abondante de ces oiseaux. En suivant les bords de ces rivières, à toutes les heures du jour, mais surtout dès le grand matin, il est immanquable d'y en rencontrer, qui le plus souvent enfoncés sous les berges, et sous les racines des arbres, pour y chercher des écrevisses, de petits poissons et des insectes, ne partent que lorsqu'on arrive sur eux, et quelquefois même attendent pour partir que le chasseur soit passé.

Lorsque la gelée a duré long-temps, on est étonné de ne plus rencontrer de canards aux rivières et eaux chaudes. On les voit alors se répandre dans les plaines, principalement dans les endroits couverts de bruyères, et même dans les taillis d'où ils partent presque toujours de fort loin, par bandes de dix, quinze ou vingt. Mais qu'on aille la nuit à ces mêmes

eaux chaudes, par un temps de neige et un beau clair de lune, on les y trouvera et on pourra les tirer. Je n'imagine pas d'autre raison qui leur fasse ainsi désertier les eaux chaudes pendant le jour, sinon qu'ils se sont effarouchés pour avoir été trop poursuivis. Au reste, il est bon d'observer que sur la fin de ces longues gelées, les canards et autres oiseaux aquatiques sont si maigres et si décharnés, par la disette qu'ils ont soufferte, qu'on les tire plus alors pour le plaisir que pour le profit.

Il n'est point de pays en France, où il se tue plus de canards sauvages de toutes les espèces, et où il s'en prenne plus aux filets que les marais de la Picardie, particulièrement ceux qui règnent le long de la Somme, depuis Amiens, jusqu'à son embouchure à Saint-Valery; et c'est ce canton qui, en grande partie, approvisionne Paris d'oiseaux aquatiques. La chasse à *la hutte* est celle qui en détruit le plus: voici comme elle se fait :

La hutte est une petite cabane très-basse, propre à contenir une ou deux personnes seulement, qui se construit dans le marais, avec des branches de saules recouvertes de terre, sur laquelle on plaque du gazon. On l'établit près d'un endroit où le terrain se creuse et fait la jatte, et où l'on conduit l'eau de quelque fossé voisin; ce qui forme une petite mare de 50 à 60 pas de diamètre, plus ou moins, à une extrémité de laquelle est la hutte, qui doit être avancée de quelques pas dans l'eau, et dont le sol est assez exhaussé pour qu'on puisse y être à sec. Le *hutteur*¹ est muni de deux ou trois appelans, c'est-à-dire, un canard et deux ou trois cancs domestiques, pour attirer et faire descendre dans la mare les canards sauvages. Ces appelans se placent dans l'eau, à quelque distance du bord, attachés par la patte avec des ficelles de deux ou trois pieds de longueur, à des piquets

¹ De *hutte*, on a fait dans le pays *hutter*, et *hutteur*.

qui n'excèdent point la surface de l'eau. Le hutteur a des bottes pour cette opération, ainsi que pour gagner sa hutte; il les quitte lorsqu'ils s'y est renfermé. Là, couché sur la paille, enveloppé dans une couverture pour se garantir de la rigueur du froid, et accompagné d'un fidèle barbet, qui va chercher les oiseaux lorsqu'ils sont tués, il attend patiemment, pendant les nuits entières, que les canards, pilets, sarcelles et autres espèces qu'attire également la voix des canards appelants, viennent à descendre dans la mare, où il les tue par des meurtrières pratiquées à sa cabane. Outre les appelants, on place quelquefois dans les mares des figures de canards faites avec de la terre et du gazon, qu'on y dresse sur des piquets à fleur d'eau, et qu'on appelle des *étalons*.

Cette chasse commence au mois de novembre, qui est le temps où arrivent du nord la plupart des diverses espèces de canards sauvages, et dure jusqu'au carême. Elle ne se fait que la nuit, et l'on ne hutte point pendant le jour, si ce n'est les premiers jours d'une gelée ou d'un dégel, parce qu'alors les canards vont et viennent, et sont dans un mouvement continuel. Le clair de lune n'est pas le temps le plus favorable; les canards sont alors plus défiants, et s'abattent moins près de la hutte. Il se tue de temps en temps quelques oies sauvages à la hutte. Il s'y tue aussi quelquefois des hérons, lorsque l'on hutte pendant le jour; et il est arrivé plus d'une fois qu'un renard est venu la nuit pour prendre les appelants et y a perdu la vie. Les hutteurs sont, pour la plupart, des paysans qui font métier de cette chasse, et qui en obtiennent la permission du seigneur de l'endroit, moyennant une redevance de quelques canards.

Outre les chasseurs à la hutte, il y en a d'autres qui se logent, pendant une partie de la nuit, dans des trous creusés en terre le long de la Somme, et tout au bord de l'eau. Ils ont trois ou quatre appelants comme ceux des hutteurs, qu'ils attachent de même par la patte à des ficelles arrêtées près d'eux à des piquets, de manière qu'ils ont la liberté de se

promener un peu sur l'eau. Ces appelants font descendre dans la rivière, de même que dans les mares, diverses espèces de canards. Tous ces chasseurs ont des fusils de gros calibre, où ils n'épargnent ni la poudre ni le plomb, et tuent très-souvent douze ou quinze canards d'un seul coup.

La chasse quise fait aux canards sauvages dans des mares, sur les côtes de la Basse-Normandie, est un peu différente de celle dont je viens de parler. Ces mares sont en grand nombre, surtout dans le Cotentin. Elles sont situées dans des marais, à une lieue ou deux de la mer, et de l'étendue d'environ un demi-arpent. A six ou huit pieds du bord de la mare, est une petite île couverte de roseaux, et d'un massif de jeunes plantes de saule ou d'osier; et au milieu de cette île est une petite cabane couverte en chaumie et si basse, qu'un homme à genoux en touche le toit avec sa tête. Pour faire descendre les canards sauvages et autres oiseaux dans la mare, le chasseur attache sur le bord un ou deux canards privés; et en outre il a dans sa cabane un canard mâle, qu'il lâche en l'air, dès qu'il aperçoit une volée de canards sauvages; celui-ci va se joindre à eux, les amène dans la mare, et il a l'instinct particulier de s'en séparer, et de se ranger à part dès qu'il est dans l'eau, afin de n'être pas tué avec eux. C'est le soir, à la chute du jour, et le matin, avant qu'il paroisse, que se fait cette chasse; l'habitude des canards sauvages, sur les côtes, étant de venir aux marais le soir, et de les quitter de grand matin pour retourner à la mer.

Voici une autre chasse toute particulière qui se fait à Chaource, petite ville de la Champagne, à trois lieues de Bar-sur-Seine.

Sur les bords de l'Armanché, petite rivière qui prend naissance à Chaource, et dont les eaux sont chaudes en hiver et très-fraîches en été, il y a de magnifiques prairies, qui, pendant les hivers, sont recouvertes par les eaux de cette ri-

vière, et des ruisseaux qui la grossissent dans son cours. Les eaux d'Armançe sont très-abondantes en canards sauvages proprement dits; les autres espèces y sont assez rares. Cette rivière, qui ne gèle jamais, coule dans un pays très-plat; les prairies, très-unies, ne sont point entrecoupées de fossés ni de plantations, ce qui facilite aux chasseurs les moyens de faire la guerre aux canards, pendant les temps de gelée, de la manière suivante :

L'équipage de chasse consiste dans des bottes à l'épreuve de l'eau, une canardière et une hutte de trois pieds de large sur quatre de long et six de hauteur, tressée légèrement en osier; enduite, pour garantir le chasseur des injures de l'air, de fiente de vache et de glaise, et fermée également avec de l'osier et le même enduit. Cette hutte, qui n'a point de plancher en bas, mais seulement deux traverses pour y poser les pieds, est montée sur des rouleaux placés de manière qu'on peut leur donner telle direction que l'on veut; et il est aisé à celui qui s'y loge de la conduire à l'aide d'une perche armée d'un croc, qu'il enfonce dans la glace: en appuyant du pied contre une des traverses dont j'ai parlé, et faisant effort pour tirer le croc, il la fait avancer. Les prairies où se fait cette chasse sont partagées entre les chasseurs: chacun a ses limites qu'il ne franchit pas. Tous les soirs, ils entrent dans leur hutte, après avoir observé les endroits où les canards se sont portés en plus grande abondance pendant le jour; ce sont ordinairement ceux où la rivière coule en serpentant et forme des angles. Là, ils attendent tranquillement que le bruit des canards leur annonce qu'ils sont en grand nombre; et, dirigés autant par l'oreille que par les yeux, ils tirent à l'endroit d'où vient le bruit par une lucarne pratiquée à la hutte, se renferment ensuite pour attendre que les canards se soient rassemblés de nouveau: et si le point de ralliement se fixe en un autre endroit, ils s'y traînent avec leur machine, tirent leur coup, et recommencent cette manœuvre jusqu'au jour. Mais ils

sont rarement obligés de se déplacer, et de faire de longs trajets avec leur lutte. Le jour venu, ils vont ramasser leur chasse, qui est ordinairement très-abondante. Cette chasse dure autant que les gelées, les canards ne quittant point la rivière, quelque vif que soit le froid.

J'ai trop dit en disant que l'Armanche ne gèle jamais : le 31 décembre 1788, elle se trouva prise dans tout son cours, sauf un espace d'environ 400 toises vers sa source; mais il geloit alors à 19 degrés, suivant le thermomètre de Réaumur, c'est-à-dire plus qu'en 1709 et en 1140. Aussi la quantité de canards qui se sont vus, l'hiver, de 88 à 89, dans la vallée de neuf lieues de longueur qu'arrose cette rivière, entre Chaource et Saint-Florentin, a-t-elle été innombrable; et il s'en tua tant dans ce canton, surtout aux environs de Chaource, qu'à peine en trouvait-on la vente à 8 sous la paire, et plusieurs chasseurs prirent le parti, pour ne pas les perdre, de les saler et encaquer dans des pots comme des harengs.

Il se tue beaucoup de canards en Bourgogne, pendant tout l'hiver, sur la Saône, et sur les prairies qui la bordent, lorsqu'elles sont inondées. La chasse se fait avec des bateaux légers, longs, étroits et pointus sur le devant, appelés dans le pays *fourquettes*. Il y en a de trois sortes; la plus petite fourquette, construite en sapin, pour plus de légèreté, n'a que neuf à dix pieds de longueur, deux pieds de large dans le fond, et un pied de bord; les chasseurs lui donnent le nom d'*arlequin* ou *nageret*. La moyenne est en planches de chêne, et a 14 ou 15 pieds de long, deux pieds et demi de large dans le fond, et un pied de bord. La plus grande, appelée *grosse fourquette*, pareillement en bois de chêne, est de 18 ou 20 pieds de longueur, de trois pieds de large au moins dans le fond, et d'un pied et demi de bord. Celle-ci est faite pour chasser par les grands vents, contre lesquels les deux autres espèces de bateau ne tiendroient que diffi-

cilement. Un chasseur seul peut monter la première par un temps bien calme; mais quant à la seconde, il lui faut un rameur, et pour la troisième, ou grosse fourchette, il en faut le plus souvent deux. Une partie essentielle de l'équipement de ces bateaux est un fagot de menu bois, bien garni, d'environ deux pieds et demi de long, qui se couche en travers à l'extrémité sur l'avant, où il est fixé par deux chevilles de fer ou de bois. Ce fagot sert à couvrir et le chasseur et le rameur assis à plat sur le fond du bateau. Il est percé dans son milieu d'un trou rond, en forme de chatière par lequel on passe le bout du fusil, ou plutôt canardière; car on se sert pour cette chasse de fusils longs et de gros calibre. Ces canardières sont de trois sortes; l'une est appelée *la grosse canardière*, l'autre *la moyenne*, et la troisième le *grand fusil*. La première, qui a de 6 à 7 pieds de canon, se charge d'environ une once de poudre et de plomb à proportion; la moyenne, de quelque chose de moins. L'une et l'autre restent toujours le bout passé dans le trou du fagot. Quant au grand fusil, on peut s'en servir pour tirer au vol. Ces armes se commandent exprès à Saint-Étienne, ou à Pontarlier, et chacun les fait fabriquer à sa guise, pour la longueur et le calibre. Les chasseurs suivent dans ces bateaux le cours de la rivière, où il se trouve de fréquentes occasions de tirer sur les canards de diverses espèces. Le succès de la chasse dépend, en grande partie, de celui qui conduit le bateau, et de son adresse à bien prendre son tour pour approcher le tireur du gibier. Elle ne réussit guères par les grands vents, et lorsque le temps est fort clair: un temps calme et sombre est le plus favorable. Dans les débordemens de la rivière, on conduit le bateau sur les prairies inondées, où le gibier se trouve en plus grande abondance que sur la rivière, lorsqu'elle est resserrée dans son lit. Dans ces occasions, un chasseur peut tuer, dans sa journée, 30 à 40 canards, sarcelles, et autres oiseaux.

L'auteur des *Ruses du Braconnage* fait mention d'une chasse nocturne aux canards qu'il dit fort usitée sur la Saône, et qui se fait de la manière suivante. Plusieurs chasseurs se mettent la nuit sur un bateau bien couvert de roseaux, à l'avant duquel est fixée horizontalement une longue perche, dont l'extrémité porte une terrine remplie de suif avec trois mèches. On laisse aller le bateau au fil de l'eau, en le gouvernant avec un croc seulement, parce que des avirons feroient trop de bruit. Les canards voyant cette lumière qui se répand au loin sur l'eau, quittent les bords de la rivière, et viennent se placer dans l'espace éclairé, où les chasseurs peuvent les tirer à leur aise. Il peut se faire que cette chasse se pratique quelque part; mais j'ai lieu de douter qu'elle soit en usage sur la Saône; car j'ai consulté à ce sujet un chasseur bourguignon, très-expérimenté particulièrement sur les chasses de cette rivière, celui même dont je tiens le détail que je viens d'en donner, qui m'a assuré qu'elle étoit inconnue sur tous le cours de la Saône. A l'égard d'une autre chasse dite au *réverbère*, dont parle le même auteur, où les chasseurs suivent de nuit les bords d'une rivière, ayant devant eux un homme qui porte pendu à son cou un chaudron de cuivre bien écuré, dans lequel est une terrine garnie de suif et de mèches allumées, dont la lueur, réfléchié par le chaudron, attire les canards; comme il assure avoir assisté lui-même à cette chasse, sur la Durance, en Dauphiné, y avoir fait la fonction de porte-réverbère, et vu tuer quinze canards en une nuit, je ne crois pas devoir la révoquer en doute.

Il me reste à dire quelque chose des chasses des canards sauvages et autres oiseaux de cette famille, qui se font sur les bords de la mer, dans nos provinces maritimes bornées par l'Océan. Je ne puis parler un peu pertinemment que de ce qui se pratique à cet égard sur la côte du Poitou, n'ayant pu parvenir à me procurer des informations sur les autres

provinces; mais la chasse de cette côte ne doit pas différer beaucoup de ce qui se fait ailleurs.

Sur les côtes de l'Océan, tous les oiseaux aquatiques en général; tant oiseaux de rivage, comme le courlis, la barge, le pluvier, le chevalier, et autres, qu'oiseaux nageurs, comme les canards de diverses espèces, dont quelques-uns ne hantent que la mer, d'autres la mer et les eaux douces, se tiennent, à marée basse, sur les rochers et les vases, pour y chercher les coquillages, le frai, les petits poissons et quelques herbes marines dont ils se nourrissent, et regagnent la terre à la mer montante. De plus, la plupart des oiseaux nageurs quittent régulièrement la mer tous les soirs, pour gagner des marais ou prairies, où il y a des eaux douces, soit qu'on y ait formé des mares artificielles, soit qu'elles soient le produit des pluies retenues dans les bas-fonds, et ils quittent les eaux douces dès la pointe du jour, pour retourner à la mer. C'est dans ces marais ou prairies que les chasseurs les attendent le soir, cachés dans des trous. Pour mieux les attirer, ils emploient des figures d'oiseaux appelés *formes*, posées sur le bord de l'eau. Ces formes sont faites avec des peaux d'oiseaux écorchés, remplies de paille ou de gazon. Le matin, lorsque ces oiseaux regagnent la mer, ils les attendent sur le rivage dans des huttes construites en pierre, et recouvertes de varec¹ ou de terre. Quelques chasseurs, au lieu de se mettre à l'affût le soir dans les marais, les attendent dans ces mêmes huttes, pour les tirer au passage, lorsqu'ils sortent de la mer. Mais il est une circonstance particulière, où ces oiseaux sont obligés de quitter la mer pendant le jour; c'est lorsque les grands vents les en chassent, ne pouvant s'y tenir à flot. Alors ils se répandent dans les marais et les prairies des environs. Dans ces occasions, on peut les tirer au vol en plein jour, en se tenant sur le rivage, dans les huttes dont j'ai parlé. Les oiseaux qui passent

¹ Le varec est une plante marine, appelée *vraicq*, en Normandie; en Bretagne, *goesmon* ou *varet*; en Anis, *Sar*.

ainsi de la mer aux eaux douces, et des eaux douces à la mer, sont des canards de plusieurs espèces; mais il y en a quelques-uns qui restent toujours à la mer, et ne hantent point la terre : de ce nombre sont le cravant, la bernache et le milouin. On tue peu de ces derniers au fusil, si ce n'est des cravans, de la manière que je le dirai ci-après; mais il se prend beaucoup au filet des uns et des autres. Le milouin, qui est un oiseau plongeur, se prend aux filets tendus sur fond horizontalement; les autres avec des filets à trois mailles, tendus verticalement, à mer basse, à 200 toises du rivage, sur des perches plus élevées que le niveau de l'eau. Lorsque ces oiseaux sont chassés par les hautes marées, par la fin du jour, et quelquefois par des vents forcés, ils donnent dedans et s'y prennent. Quant aux cravans, il s'en tue souvent au fusil, mais ce n'est qu'à la faveur de la nuit; car le jour ils sont inabordables. On les approche alors, à marée basse, avec de petits bateaux plats, qu'on fait glisser sur la vase, ou bien on va les forcer à mer haute avec ces bateaux; mais on ne peut guères les tirer qu'au vol, ce qui réussit malgré l'obscurité de la nuit, parce que ces oiseaux volent toujours en très-grandes bandes. Par les vents forcés, les cravans, ainsi que la bernache et le milouin, au lieu de quitter la mer comme les autres, se rapprochent seulement de la côte. Alors il est possible de les surprendre, et de les tirer sur l'eau, en se cachant, à marée basse, dans les rochers. Telle est la chasse des diverses espèces d'oiseaux aquatiques, du genre des canards, sur la côte de Poitou, vers *Beauvoir*, et l'île de *Noirmoutier*, et qui, comme je l'ai dit, est à-peu-près la même sur les autres côtes de l'Océan. Cette chasse ne peut avoir lieu sur la Méditerranée, attendu que, n'ayant point le flux et le reflux de l'Océan, elle ne dépose point sur ses bords cette quantité de coquillages dont se nourrissent les oiseaux aquatiques; aussi n'y voit-on que très-peu de ceux de rivage. Quant aux oiseaux nageurs et plongeurs, ils ont sur les côtes de la Méditerranée, comme sur celles de

l'Océan, l'habitude de sortir de la mer au déclin du jour, pour s'en aller passer la nuit dans les marais, lacs ou étangs voisins, soit salés, soit d'eau douce, tels qu'il s'en trouve plusieurs en Languedoc et en Provence, ce qui fournit aux chasseurs une occasion de les tirer au vol, en se portant soir et matin aux endroits où ils ont coutume d'aborder dans ces marais ou étangs, et d'en sortir pour retourner à la mer. C'est tout ce que je puis dire en général sur la chasse des côtes de la Méditerranée, faute d'informations plus particulières.

Il y auroit donc encore bien des choses à dire sur la chasse infiniment variée suivant les lieux, des oiseaux qui composent la nombreuse famille du canard, et je sens combien je suis loin d'avoir épuisé la matière. Je regrette surtout de ne pouvoir entrer dans le détail des chasses du Languedoc et de la Provence, où il se trouve un grand nombre d'étangs salés ou d'eau douce, et de vastes marais, qui abondent non-seulement en canards, mais en gibier d'eau de toute espèce. Tels sont, entre autres, les étangs de *Maguelone*, près Montpellier; du *Thau*, près de Cette; de *Peccais* et de *Mauguio*, dans le voisinage d'Aigues-Mortes; de *Vacarès*, dans la Camargue à trois lieues d'Arles; les marais de *Saint-Gilles*, de la *Souteyrane*, de *Vauvert*, du *Caylar*, de *Saint-Hippolite*, etc., en Languedoc, qui fournissent des oiseaux aquatiques sans nombre, et des espèces les plus rares; mais les instructions me manquent pour en parler.

FIN.



ADDITION

A LA PREMIÈRE PARTIE.

Les soins minutieux avec lesquels Magné de Marolles avait décrit dans son ouvrage les procédés les plus approuvés de son temps, pour la fabrication des armes à feu, ne permettent point de douter de l'empressement qu'il eût mis à accueillir et à constater les perfectionnemens successifs dont nous avons été témoins depuis quelques années. Nous croyons donc encore suivre ses intentions en donnant ici une description sommaire des fusils qui sont généralement adoptés pour la Chasse. Nous avons extrait ces détails du grand Dictionnaire technologique, de MM. Francœur, Lenormant, Molard, Laugier, etc. (22 vol. in-8° et 42 livr. de planches; Paris, Thomine, 1833.) Ceux de nos lecteurs qui voudroient connoître plus à fond les nouveaux procédés de la fabrication des armes, peuvent recourir à cet excellent ouvrage, qui offre le tableau le plus complet des perfectionnemens apportés de nos jours dans tous les arts industriels.

FUSILS A PERCUSSION.

« Du moment où la poudre, qu'on a nommée *fulminante*, qui s'enflamme par le choc, fut découverte, on dut s'occuper des applications qu'on pouvoit en faire. Il étoit naturel de penser à remplacer par ce moyen l'usage des batteries à pierre pour toutes les armes à feu. Des essais plus ou moins heureux furent faits, tant en Angleterre qu'en France. Enfin il y a quelques années qu'on est par-

venu à établir des platines à percussion pour les fusils de chasse, qui présentent sur les batteries à pierre des avantages tellement décisifs, qu'on abandonne généralement ces derniers. Nous allons expliquer la nouvelle disposition qu'a exigée dans les platines de fusils, la propriété qu'a la poudre fulminante de s'enflammer par le choc de deux métaux, au lieu de s'enflammer par l'étincelle que fait jaillir le choc d'une pierre contre une batterie.

Rien n'est changé dans l'intérieur de la platine, mais à l'extérieur on ne voit plus ni batterie, ni son ressort, ni bassinet, ni pierre. Le chien n'est plus qu'un petit marteau de forme conique et creux, mis à la place des mâchoires qui tenoient la pierre, au fond duquel creux on introduit le grain d'amorce enveloppé dans une capsule faite en feuille de cuivre mince, façonnée en petit cylindre sous le balancier. Ce chien, ou pour mieux dire, ce marteau s'abattant avec une force ordinaire sur une espèce d'enclume à bec conique qui remplit exactement le creux du chien, comprime l'amorce qui s'y trouve, et l'enflamme. La petite enclume étant percée d'un trou qui aboutit vers le fond de la charge du fusil, met le feu à celle-ci, et le coup part à l'instant. La disposition du chien et de l'enclume qui se pénètrent et se recouvrent exactement, oblige tout le feu de l'amorce à se diriger par le trou de la lumière vers le centre de la poudre, dont toute la force est mise à profit pour chasser le projectile. Ainsi c'est avec raison qu'on a annoncé qu'avec une charge égale, la balle du fusil à percussion étoit portée plus loin que celle du fusil à pierre, parce que dans celui-ci, il y a toujours une partie du coup qui s'échappe par la lumière.

Ce qui a contribué puissamment à faire réussir les fusils à percussion, c'est d'avoir trouvé le moyen de parer aux dangers auxquels exposait sans cesse le transport de la poudre fulminante. Prêlat, auquel nous devons le mécanisme simple de la percussion, qui est généralement préféré,

avoit trouvé le moyen de faire des grains d'amorce qu'il enveloppoit d'une espèce de vernis ; mais cela étoit loin d'offrir la même sécurité que les petits cylindres de cuivre mince dans lesquels on met ces amorces aujourd'hui. On s'en procure une quantité considérable pour un prix extrêmement modique (quatre francs le mille).

FUSILS A PERCUSSION ET A BASCULE,

DE PAULY.

Il y a long-temps qu'on a imaginé des armes à feu à bascule, se chargeant par la culasse ; M. Pauly exécuta, d'après cette idée, un fusil qui porte son nom, qu'on regarde comme une bonne arme.

Le fusil de chasse de M. Pauly peut tirer dix à douze coups par minute. La charge et l'amorce sont réunies dans une cartouche préparée d'une manière particulière. L'amorce prenant feu dans le centre de la charge, le coup part bien plus promptement, et la poudre étant enflammée tout à la fois, une demi-charge suffit pour faire le même effet qu'une charge entière dans les anciens fusils.

Ces fusils ont l'avantage de ne point craindre l'humidité, ni même la pluie, de ne jamais rater, ni faire long feu ; leur charge ne peut point se déranger ; et, comme il est impossible de mettre deux ou trois charges, cela prévient beaucoup d'accidents. L'inflammation de l'amorce se faisant par le canon, le feu ni la fumée de l'amorce ne dérangent point celui qui tire ; on peut ajuster avec plus de précision et mieux observer l'effet du coup.

On n'a plus besoin de baguette pour bourrer, soit la poudre, soit le plomb ; comme on met la charge et l'amorce en même-temps, on conçoit avec quelle célérité on peut charger. (*Bulletin de la Société d'encouragement, Rapport de M. Delessert.*)

FUSILS LEFAUCHEUX. — FUSILS ROBERT.

M. Jovin, propriétaire de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, dont l'opinion, basée sur une longue expérience, est d'un grand poids dans cette matière, s'exprime en ces termes :

« Je me suis servi pendant très-longtemps du fusil Pauly, qui étoit une véritable invention; mais les rosettes que l'on adaptait aux cartouches, et qui étoient toujours amorcées, étoient un inconvénient grave et même dangereux.

M. Roux, successeur de Pauly, fit à ce système une légère amélioration, en substituant la capsule à la poudre fulminante écrasée, qu'on mettoit auparavant à la rosette, mais le même défaut des cartouches toujours amorcées existait encore. M. Pichereau, qui succéda à M. Roux, changea tout ce système; il supprima les rosettes, il n'y eut plus d'inflammation intérieure; il mit sur le canon des cheminées auxquelles s'adaptèrent les capsules. Ce changement important rapprochait, pour l'inflammation, l'arme des fusils ordinaires à percussion.

M. Lefauchaux, qui a succédé à son tour à M. Pichereau, a fait à ce fusil plusieurs améliorations qui l'ont rendu plus commode et plus simple. Mais depuis le fusil primitif de Pauly, jusqu'aux derniers perfectionnemens dont je parle, on n'avoit pu parer à un inconvénient majeur. Le voici : lorsqu'on avoit tiré une certaine quantité de coups, la bascule qui s'encrassait intérieurement ne pouvoit se lever, si ce n'est avec de grands efforts, aux risques même de la casser, accident qui m'est arrivé et qui m'a forcé de rentrer chez moi, n'ayant plus de fusil pour chasser. Je m'étois servi de tous ces fusils pendant long-temps, et j'y avois remarqué les imperfections que je signale : comme grand amateur de chasse et comme manufacturier d'armes, j'ai voulu me servir de presque toutes celles qui ont été inventées, afin de pouvoir les juger avec connaissance de cause. De tous ces

essais, qui datent de vingt-cinq ans, je suis arrivé au fusil à charnière de M. Lefaucheur; je m'en sers depuis le moment de l'invention; je n'y trouve plus l'incommodité de cette bascule qui ne pouvoit s'ouvrir; le canon, au contraire, s'ouvre avec facilité au moyen du repoussoir qu'il a imaginé. La clé qui ferme le canon et qui l'assujettit sur le bois, est d'une solidité à toute épreuve, elle joint le canon à la culasse, de manière à ce que le crachement (inconvenient qui existait dans tous les fusils qui se chargent par la culasse) a tout-à-fait disparu. »

M. Robert, dont le fusil ne présente ni platine, ni baguette, a obtenu pour son nouveau système, une médaille d'or à l'exposition de 1834. La société d'encouragement a fait sur ce fusil, un rapport favorable dont voici un extrait :

« Le canon et la crosse du *fusil Robert* restent toujours liés l'un à l'autre, le tonnerre se brise et se lève pour permettre l'introduction de la charge... Cette construction est la seule convenable pour les armes se chargeant par la culasse, et est bien préférable aux armes dont le canon se brise au tonnerre. L'amorce du *fusil Robert* est liée à la cartouche, et on ne la sépare pas pour charger ou amorcer; le chasseur pousse la cartouche dans l'ame et referme la culasse. L'amorce est un cylindre de dix lignes de longueur chargé de poudre fulminante. Ce cylindre est piqué dans la cartouche et y est fixé de manière à ce qu'il ne puisse s'en séparer; un marteau intérieur frappe ce cylindre sur une enclume, de sorte que le feu est porté à la charge par un mécanisme intérieur. *Ce procédé a de grands avantages.*

Il est plus facile de manier les cylindres-amorces Robert, que les capsules ordinaires; leur forme est plus convenable pour que la maladresse ne devienne pas nuisible. J'insiste sur la forme des amorces Robert, qui les rendra bien préférables aux capsules, surtout en campagne. »

Nous terminerons ce que nous avons à dire des nouvelles armes, par la comparaison que fit des fusils de MM. Robert

484 ADDITION A LA PREMIÈRE PARTIE.

et Lefauchaux, un membre du jury d'examen des produits de l'industrie, à l'exposition de 1834.

« Sans parler des petits perfectionnemens qu'on a fait éprouver au fusil ordinaire, deux nouveaux systèmes se sont partagé l'attention publique et l'enthousiasme des amateurs, je veux dire les systèmes Robert et Lefauchaux. Ces deux systèmes ont un point commun, c'est que le fusil se charge par la culasse; mais ils diffèrent pour tout le reste, d'une manière assez notable pour être au moins indiquée. Le fusil Robert n'a point de batterie apparente; les chiens sont contenus dans une espèce de platine mobile qu'on élève pour introduire dans le canon une cartouche garnie de son amorce, consistant en un petit tube plein de poudre fulminante. En rabattant la platine, le fusil se trouve prêt à partir. Ce fusil est extrêmement commode en ce sens qu'il est tout-à-la-fois chargé, amorcé, armé, et à l'abri de la pluie; mais son inconvénient principal est de ne pouvoir être chargé qu'avec des cartouches préparées, et de s'en-crasser facilement. Le fusil Lefauchaux est plus simple; sa batterie est extérieure comme dans le fusil ordinaire; seulement, au moyen d'une vis de pression, facile à lâcher et à resserrer, le canon s'ouvre par la culasse, fait bascule et reçoit la cartouche, qu'il faut ensuite amorcer avec une capsule ordinaire pour l'enflammer. Le fusil Lefauchaux en outre, a l'avantage de pouvoir se charger à la baguette et de se nettoyer avec la plus grande facilité. »

Il est encore plusieurs autres systèmes plus ou moins ingénieux, qui tous ont leurs partisans. Mais, comme cet ouvrage est un livre de chasse, et non un traité complet des différentes espèces d'armes, nous avons dû nous borner à parler des fusils qui ont, plus que les autres, fixé l'attention des amateurs. C'est aux chasseurs de profession, qu'il appartient de décider lequel des nouveaux fusils réunit le mieux les avantages que l'on doit chercher dans une arme de chasse.



EXPLICATION DES PLANCHES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PLANCHE I.

CETTE arbalète est composée d'un arbrier de bois d'érable, de 2 pieds cinq pouces de long, et de l'épaisseur d'un pouce sept lignes sur toute sa longueur. Sa largeur, près de l'arc est de deux pouces et demi, et vers l'autre extrémité, elle est terminée en crosse de fusil, comme il est aisé de le voir par les *figures* 2 et 3 qui en sont le profil. A un pouce près de l'extrémité supérieure de l'arbrier, est placé l'arc qui le traverse. Cet arc est large de deux pouces vers son milieu, et se rétrécit insensiblement jusqu'aux deux bouts qui servent à tenir la corde, où il est réduit à un pouce. Les extrémités qui reçoivent la corde, sont arrondies en forme de cylindre, ainsi qu'on peut le voir par la *fig.* 9, qui représente cet arc vu de plat. Sa longueur est de deux pieds; son épaisseur, dans le milieu, est de 5 lignes et demie, et se réduit à trois aux deux extrémités. Cet arc est solidement arrêté dans l'arbrier par deux *apes* de fer, serrées et retenues par une clavette qui traverse l'arbrier et les embrasse toutes deux. Dans la *fig.* 1, ces deux *apes* sont vues de face; dans la *fig.* 3, elles sont vues de profil. Cet arc est d'acier, et d'un fer bien trempé; il n'est point placé perpendiculairement à l'arbrier, mais il fait un angle aigu avec sa face supérieure, de façon que la corde ne touche que légèrement les deux bords de la rainure, où l'on place le trait ou flèche. Cette rainure est peu profonde; elle est à-peu-près le cinquième du diamètre du trait; elle commence sur la noix, et continue jusqu'au bout de l'arbrier.

La noix, qui est un petit cylindre d'os d'un pouce d'épaisseur, et d'un pouce et demi de diamètre, a un cran sur sa circonférence, de la profondeur de 4 lignes et demie, pour recevoir la corde de l'arc, lorsqu'on veut le tendre, et un autre dans la partie opposée, qui sert à recevoir le bout de la gâche qui l'empêche de tourner lorsque l'arc est tendu. Cette noix est placée dans un trou qui lui est exactement pro-

portionné, excepté qu'il n'est profond que des trois quarts de son diamètre, l'autre quart restant en dehors de l'arbrier pour accrocher la corde de l'arc. Ce trou est placé à neuf pouces de distance de l'arc; la noix n'y est retenue par aucune goupille, parce qu'étant plus étroit en haut qu'à son diamètre, dès qu'on l'y a fait entrer sur un certain sens, elle n'en peut plus sortir qu'en la présentant sur le même sens; et lorsqu'elle est armée par le moyen de la gâche qui entre dans le cran inférieur, il est impossible, quelque effort que l'on fasse, de la faire tourner. Ce cran est garni de fer à l'endroit où la gâche appuie, pour empêcher que l'os ne vienne à s'éclater.

La *fig. 6* représente la noix vue de côté avec ses deux crans: celui qui reçoit la gâche est seulement ponctué, parce qu'il n'occupe pas comme l'autre toute l'épaisseur de la noix; mais seulement le tiers de cette épaisseur.

La *fig. 7* représente le cran supérieur de la noix posée dans l'arbrier, avec la petite rainure qui reçoit le bout du trait.

La *fig. 8* représente le cran sur lequel appuie la gâche, avec le petit morceau de fer qui garantit l'os des frottemens.

La *fig. 4* représente l'intérieur de l'arbrier. Il est aisé de comprendre le mouvement que fait la gâche pour tendre et détendre l'arc. Cette gâche est fixée à l'arbrier par une goupille qui lui sert de point d'appui, et sur laquelle elle se meut à deux pouces de son extrémité, qui entre dans le cran inférieur de la noix. Elle est naturellement portée vers la face supérieure de l'arbrier du côté de sa queue, qui est recourbée et terminée en crochet, par un ressort fixé dans le morceau de fer qui sert de garde à la petite gâchette de détente. En tirant par le crochet qui sort de l'arbrier, l'autre bout de la gâche entre dans le cran, et en même temps, le petit crochet de la gâchette de détente qui passe par le milieu de la gâche, est poussé par un petit ressort qui est derrière; il s'accroche à la gâche; et la retient dans le cran. Lorsqu'on veut faire partir le trait, on tire la gâchette à soi; le crochet s'enlève de dedans la gâche; qui reprend sa première situation; la noix ne trouvant plus aucune résistance tourne sur elle-même, et l'arc se détend.

A trois pouces et demi de la noix, du côté de la crosse, est placée une pièce de fer mobile par le moyen d'une vis qui la serre contre l'arbrier. On l'appelle *tient-tout*. Elle sert à retenir le trait sur l'arbrier, lorsqu'on veut tirer en haut. Son extrémité passe d'un demi-pouce au-delà de la noix, et appuie sur le trait. Elle sert en même temps de mire ou de visière, étant pliée dans son milieu, et faisant un coude d'un pouce et demi, sur lequel est une petite rainure qui sert à diriger la vue

du tireur, lorsqu'il tire en haut. Son œil, le but, le bout de fer dont le trait est armé, et la rainure, doivent être sur la même ligne, comme on le voit *fig. 3*. A un pouce de là, vers la crosse, est une autre visière, ou fronteau de mire, qui sert pour tirer horizontalement. C'est une lame de fer longue de $\frac{1}{4}$ pouces, mobile par le moyen d'une charnière, afin de pouvoir la coucher sur l'arbrier lorsqu'on n'en n'a pas besoin. Cette lame est percée de plusieurs trous dans son milieu; les plus proches de l'arbrier servent pour tirer à une petite distance, et les plus éloignés, lorsqu'on tire plus loin. Lorsque l'on mire un objet, cette lame doit être fixée verticalement sur l'arbrier, et l'on ajuste de façon que le rayon de l'œil passe par le trou que l'on aura choisi dans la mire, et rase le bout du trait.

Les traits sont de bois de chêne, longs d'un pied deux pouces six lignes: leur diamètre est de sept lignes à la tête, réduit à quatre à la queue. Ils sont garnis de deux lames de corne: leur extrémité est armée d'un fer pointu, quelquefois carré, et quelquefois d'un carré dentelé, comme on le voit *fig. 5*.

Le *guindard* (c'est ainsi qu'on appelle la machine pour tendre l'arc) est composé de deux crochets qui accrochent la corde de l'arc, et qui sont joints par une lame de fer. Leur queue sert de moufle à deux petites poulies de laiton, sur lesquelles passe une corde qui va se plier sur un cylindre de fer placé entre deux montans qui composent la partie supérieure du guindard qui s'appuie à l'extrémité de la crosse. Sur cette partie sont deux autres poulies plus petites que les premières, sur lesquelles passe la même corde. Cette corde est fixée aux mouffles des poulies des crochets, et de là elle passe sur les poulies de la crosse, ensuite sur celles des crochets, et de celles-ci sur le cylindre de fer, où elle se roule par le moyen de deux manivelles qui sont fixées aux deux extrémités de ce cylindre. Ces manivelles sont le plus souvent contournées en S, comme on le voit ici; mais il y en a aussi de toutes droites. Le *guindard* s'emboîte dans la crosse, par le moyen d'une petite rainure qu'on peut voir dans la *fig. 3*, et s'enlève lorsque l'arbalète est tendue.

PLANCHE II.

Fig. 1. Cette arbalète est moderne, et a été, ainsi que la précédente, à l'usage de quelque compagnie du Jeu de l'arbalète. Au lieu d'une pointe, comme celle d'Annecy, elle a sur le devant une boucle, non pour

y passer le pied, mais pour la contenir avec la main gauche dans une situation verticale, lorsqu'il s'agit de la bander. L'arbrier a trois pieds deux pouces de long. Pour mettre en joue, on n'appuie pas son extrémité inférieure contre l'épaule, comme une crosse de fusil, mais on la pose simplement sur le haut de l'épaule, qu'elle dépasse de deux ou trois pouces.

Fig. 2. La noix, qui est formée de trois plaques de corne l'une sur l'autre, jointes ensemble par deux goupilles. Elle est à-peu-près de même dimension que celle de l'arbalète d'Annecy, et s'enchâsse dans l'arbrier de la même manière, c'est-à-dire, sans qu'aucune goupille l'y retienne.

Fig. 3. Bandage. Pour se servir de cet instrument, on accroche la corde avec les deux griffes qui sont assemblées par une traverse. Les deux branches parallèles qui forment le derrière de l'instrument, posent à droite et à gauche sur un tourillon marqué *a*, qui se voit à quelque distance de la noix, et glissent sur ce tourillon, à mesure qu'on appuie de la main droite sur le levier pour faire descendre la corde jusqu'au cran de la noix.

b. Fronteau de mire fixé sur l'arbrier par un pivot écroué.

c. Petit morceau d'ivoire incrusté dans l'arbrier pour marquer l'endroit où doit être posé le pouce de la main droite, lorsque l'on tire.

PLANCHE III.

Fig. 1. Arbalète dont l'arbrier, d'une forme arrondie, et de 27 pouces de longueur, sans rainure pour recevoir le trait, est tout-à-fait moderne, portant l'année 1757, et le nom d'un ouvrier allemand. Elle n'a point de noix. La corde vient s'arrêter à une coche faite à l'arbrier même. Elle y est contenue par une petite plaque de fer qui s'abaisse sur la coche, et se relève pour la laisser échapper, par le moyen d'un ressort intérieur que fait jouer une double détente semblable à celle d'une carabine ou d'une arquebuse de prix. Cette arbalète a, comme celle de la planche 1, le *tient-tout*; mais ici il est de corne, au lieu d'être de fer. Elle se bande avec un pied-de-chèvre de bois (*fig. 2.*) dont la grande branche, ou le levier a 26 pouces et demi de long : à la partie supérieure de cet instrument est un crochet de fer mobile qu'on passe, lorsqu'on veut s'en servir, dans une boucle pareillement de fer qui se voit au haut de l'arbrier. En voyant ce bandage tel qu'il est ici repré-

senté, il est aisé de comprendre la manière de s'en servir. Il agit avec beaucoup de force. La *fig. 3* représente un trait de bois de chêne, dont l'extrémité, formant une pointe obtuse, est garnie en cuivre. Il est empenné de plumes.

PLANCHE IV.

Fig. 1. Cette arbalète est marquée de l'année 1579. L'arbrier, fort massif et arrondi, n'a que 22 pouces de longueur. Il est incrusté partout en ivoire, et orné de figures assez bien dessinées. Il porte des armoiries, ce qui prouve qu'il a appartenu à quelque personne distinguée. La noix est d'ivoire ou de meule de tête de cerf; c'est ce que je n'ai pu bien distinguer. Quant à la détente, ce n'est plus celle qui y étoit originairement, le feu sieur *Bletterie*, arquebusier de Paris, à qui il appartenoit lorsque je l'ai fait dessiner, ayant jugé à propos d'y faire des changemens. Mais ce que cette arbalète a de plus curieux, c'est le bandage (*fig. 2*) qui l'accompagne, qui est une espèce de cric très-bien imaginé, avec lequel, posé à plat sur une table, il se bande sans effort, en faisant tourner la manivelle, quoique l'arc soit très-épais. Lorsqu'on veut en faire usage, après avoir accroché la corde avec le double crochet qu'on voit dans sa partie supérieure, on passe dans l'extrémité de l'arbrier une boucle de corde qui est par-dessous, laquelle vient s'arrêter à un tourillon qui traverse l'arbrier, et sert de point d'appui.

PLANCHE V.

Cette arbalète est à Dijon, dans le cabinet de M. le *Goulx de Saint-Seine*, premier président du parlement. Mademoiselle *De Broses*, sa petite-fille, a bien voulu prendre la peine de la dessiner. La tradition veut qu'elle ait appartenu à un des derniers ducs de Bourgogne. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'elle est au moins du xv^e siècle, ayant la véritable forme et le goût des arbalètes de ce temps-là. L'arbrier a deux pieds de long, et est incrusté en nacre de perle. L'arc est aussi enrichi de filets d'or. Cette arbalète se bande avec un guindard à-peu-près semblable à celui de la pl. 1, dont je n'ai pu donner le dessin, parce qu'il n'est plus en son entier.

PLANCHE VI.

Fig. 1. Arc-à-jalet, que je crois du dernier siècle. C'est le même que l'on voit dans l'*Hist. de la Milice Française* du P. Daniel, et dont j'ai fait réduire le dessin pour la copie que j'en donne ici. Le P. Daniel l'a pris mal à propos pour une arbalète à trait et pour une arbalète de guerre; et cela est d'autant plus singulier, qu'il dit en avoir vu de plusieurs espèces dans le cabinet d'armes de Chantilly, où il auroit pu faire un meilleur choix. Il ne dit point quelles étoient ses dimensions. La noix est d'acier, et fixée dans l'arbrier par une goupille qui la traverse. Le P. Daniel ne fait point non plus mention de la manière dont cette arbalète se bandoit.

a. La noix.

b. Le fronteau de mire isolé, et vu de face.

Fig. 2. Arc-à-jalet fort léger et se bandant avec la main, qui me paroît être du commencement du dernier siècle. L'arbrier, qui est d'ébène, a deux pieds quatre pouces de long. La corde, lorsqu'on le bande, vient s'arrêter à un petit crochet (*a*) qui se desserre par le moyen d'une détente recouverte d'une sous-garde. Derrière ce crochet, est une petite anse de fer (*b*), embrassant l'arbrier, où elle est assujétie par une goupille qui traverse l'extrémité de ses deux branches. C'est cette anse qui se dressant ou se baissant à volonté, sert de fronteau de mire, au moyen d'une rainure semblable à celle de la visière d'une carabine, qui se trouve à sa sommité, et se rencontre avec ce petit grain appelé *le point*, suspendu à l'extrémité de l'arbrier. J'ai vu cet arc-à-jalet dans le cabinet des antiquités de sainte Geneviève.

PLANCHE VII

Elle est expliquée dans le texte.



TABLE

DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRES	Pages
I. Des armes de trait dont on se servoit pour la chasse avant l'invention des armes à feu, <i>savoir</i> , l'Arc et l'Arbalète.....	1
II. De l'origine des Arquebuses; et quand on a commencé à s'en servir pour la chasse.....	29
III. De la fabrication des Canons.....	51
§. 1. De la forge.....	ibid.
§. 2. Comment se forent les Canons.....	55
§. 3. Comment on lime les Canons.....	57
IV. Des Canons à rubans.....	65
V. Des Canons inventés par le sieur <i>Barrois</i> , dits <i>Canons filés</i>	67
VI. Des Canons de Saint-Étienne, de Charleville, de Maubeuge, de Tullés, de Joux, et spécialement de ceux de Paris.....	69
VII. Des Canons d'Espagne.....	75
VIII. De l'épreuve des Canons.....	81
IX. Des causes qui font crever les Canons.....	82
X. Des causes qui font que les fusils repoussent les uns plus que les autres.....	84
XI. Si un Canon long porte plus loin qu'un Canon court.....	88
XII. S'il est des Canons qui portent mieux la dragée les uns que les autres.....	96
XIII. S'il est des moyens de perfectionner ou rectifier la portée des Canons.....	99
XIV. S'il est possible d'augmenter la portée des Canons.....	102

CHAPITRES	Pages
XV. Des Canons rayés, ou Carabines.....	106
XVI. De la monture du fusil et de la platine.....	111
XVII. Contenant divers détails sur la poudre, la dragée, les bourres, etc.....	114
§. 1. De la Poudre.....	ibid.
§. 2. De la Dragée, ou Plomb de chasse.....	117
§. 3. De la quantité de poudre et de plomb convenable pour charger un fusil.....	120
§. 4. Des bourres ou tampons.....	124
§. 5. Comment doit se charger un fusil.....	126
XVIII. Règles et instructions particulières pour parvenir à bien tirer, soit au vol, soit en courant.....	127

SECONDE PARTIE.

SECTION I.

Contenant quelques Instructions préliminaires.

CHAPITRES	Pages
I. De la Chasse au fusil en général.....	133
II. Instruction pour dresser un chien couchant.....	138
III. De quelques ruses dont on peut se servir à la chasse pour surprendre certains oiseaux qui se laissent difficilement approcher.....	150

SECTION II.

De la Chasse des Quadrupèdes.

CHAPITRES	Pages
I. Du Sanglier.....	159
II. Du Chevreuil.....	170
III. Du Chamois, du Bouquetin, de la Chèvre sauvage, et du Mouflon.....	171
IV. Du Lièvre.....	191
V. Du Lapin.....	199

DES CHAPITRES. 493

CHAPITRES	Pages
VI. Du Loup.....	209
VII. De l'Ours.....	210
VIII. Du Renard.....	236
IX. Du Blaireau.....	240
X. Du Lynx ou Loup-cervier; du Chat sauvage; de la Martre; de la Fouine; du Putois, et de la Belette.....	243
XI. De la Marmotte; de l'Écureuil, et du Loir.....	251
XII. De la Loutre; du Castor, et du Rat d'eau.....	254

SECTION III.

De la Classe des Oiseaux de terre.

CHAPITRES	Pages
I. Des Perdrix.....	261
II. De la Caille.....	276
III. Du Râle de genêt.....	281
IV. De l'Alouette.....	286
V. Du Faisan.....	289
VI. Du grand et petit Tétrás, ou Coq-de-bruyère; de la Gelinotte, et du Francolin.....	301
VII. De la Bécasse.....	311
VIII. De l'Outarde; de la Cane-pétière; du Courlis de terre, ou grand Pluvier; et de l'oiseau appelé Grandoule, en Provence.....	320
IX. Du Vanneau; du Pluvier, et du Guignard.....	328
X. De la Grue et de la Cigogne.....	334
XI. Du Pigeon ramier; du Biset et de la Tourterelle..	338
XII. De la Grive; du Merle et de l'Étourneau.....	370
XIII. De l'Ortolan; du Bec-figue; du Proyer, et du Cul-blanc de terre, ou Motteux.....	378
XIV. Du Coucou; de la Huppe; du Lorient; du Torcol; du Crapaud-volant, et du Guépier.....	382
XV. Du Corbeau; de la Corneille; de la Pie et du Geai; du Rollier et du Casse-noix.....	388
XVI. Des Oiseaux de proie.....	393

SECTION IV.

De la Chasse des Oiseaux aquatiques.

CHAPITRES

Pages

I. Du Chevalier; du Cul-blanc, et de l'Alouette-de-mer.....	412
II. De la Bécassine; du Râle-d'eau; de la Marouette, et de la Poule-d'eau.....	414
III. Du Courlis; de la Barge; du Grand-pluvier; de l'Avocette; de l'Échasse; de la Pie-de-mer, et du Combattant, ou Paon-de-mer.....	418
IV. Des Goélands, Mouettes et Hirondelles-de-mer....	422
V. Du Héron; du Butor; de la Spatule; du Cormoran; de l'Alcyon ou Martin-pêcheur, et du Merle-d'eau.	425
VI. Des Plongeurs; du Grèbe; du Harle, et de la Poulque, Judette ou Morelle.....	432
VII. Des grands oiseaux aquatiques palmipèdes; savoir, le cygne; l'Oie sauvage; le Pélican, et le Flamant, ou Phœnicoptère.....	444
VIII. Du Canard sauvage proprement dit, et autres oiseaux aquatiques appartenants au genre du canard; le Canard sauvage, le Canard à longue queue ou Pilet, le Chipeau ou Ridenne, le Souchet ou Rouge, le Milouin, le Tadorné, le Cravant, la Bernache, le Crillon, le Garot, les Sarcelles.....	456
ADDITION à la première partie.....	479
EXPLICATION des planches.....	485

AVIS AU RELIEUR.

Toutes les figures, à la réserve de celle qui est cotée page 72, se placeront à la fin; d'abord les planches d'arbaleètes et d'arquebuses dans leur ordre numérique, et ensuite les deux plans, dont celui de la *Palomière de Lannes* doit être le premier.



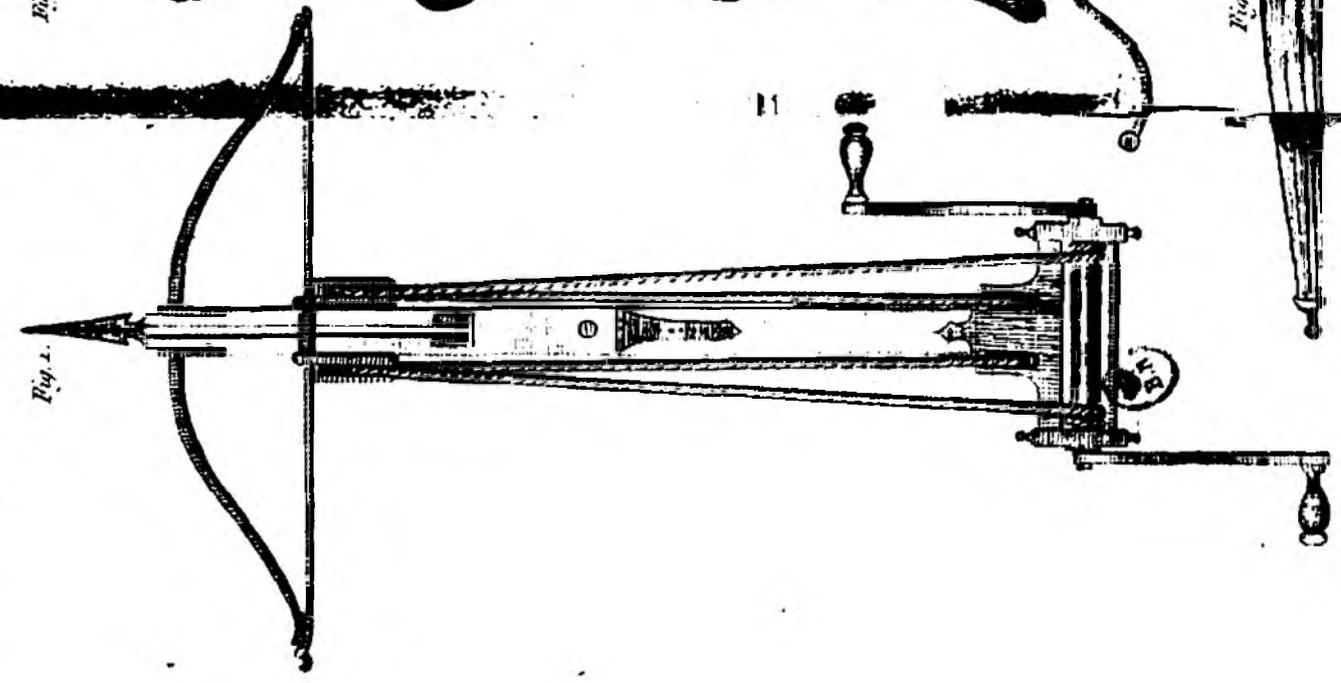
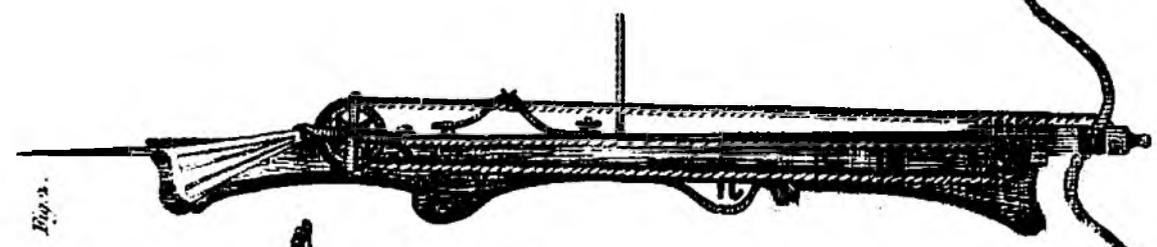
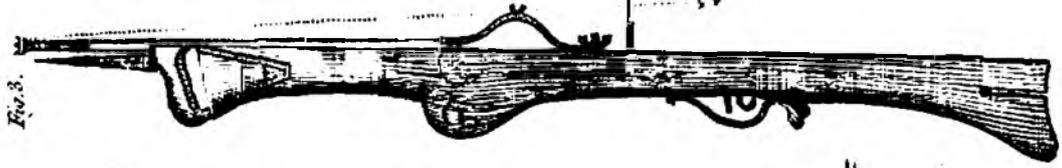
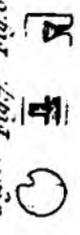


Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8.



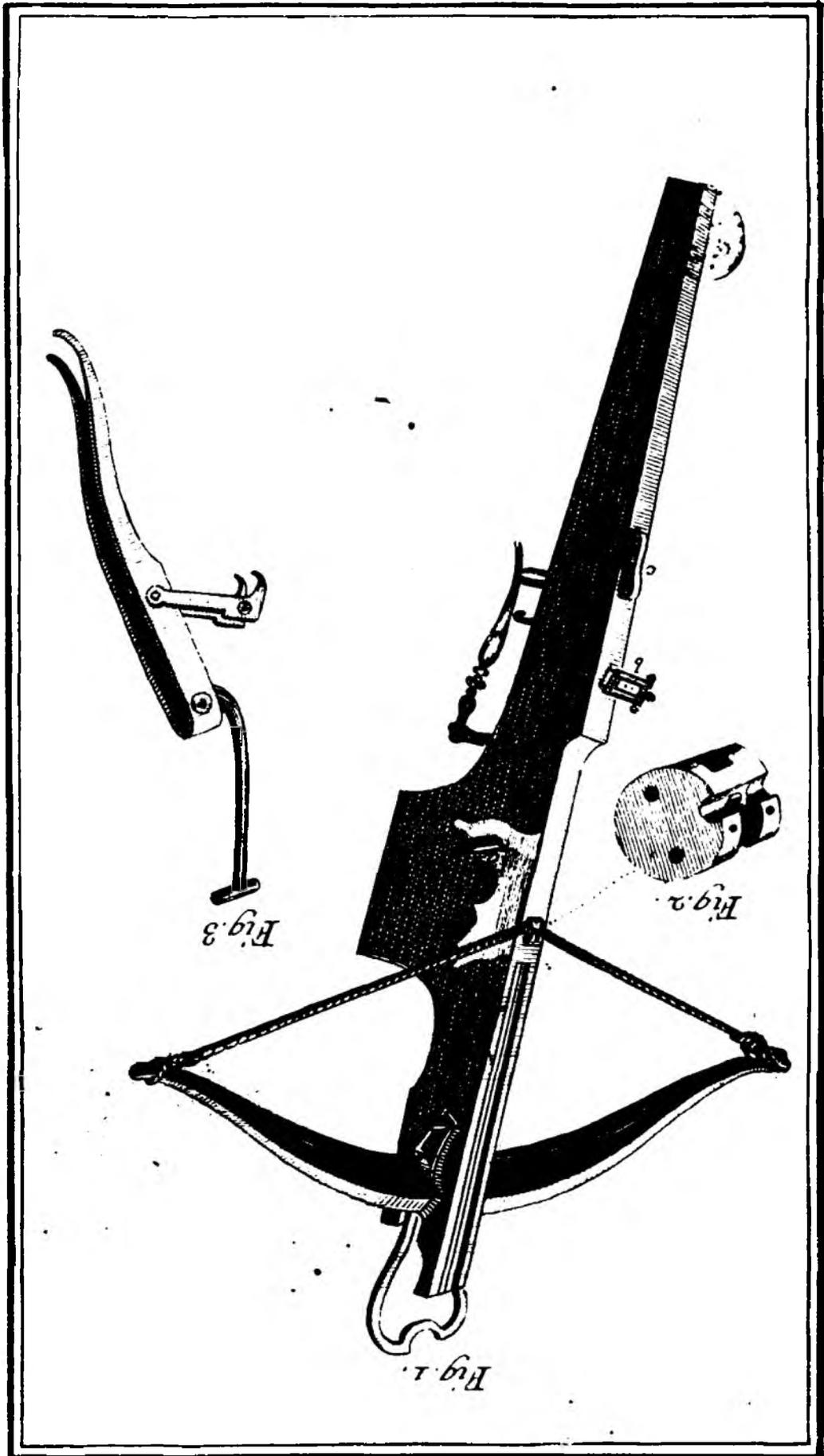


Fig. 1.

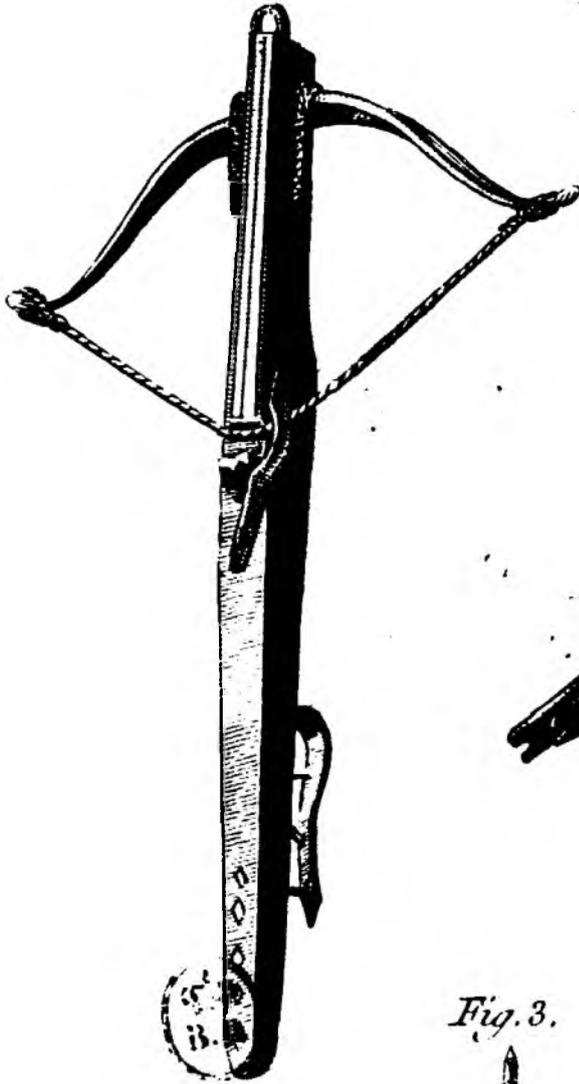


Fig. 2.

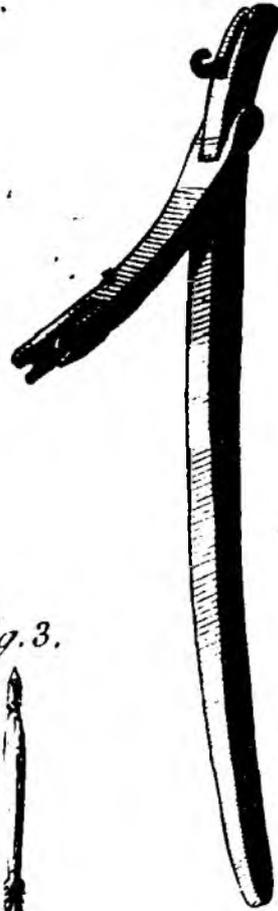


Fig. 3.



Fig. 1.

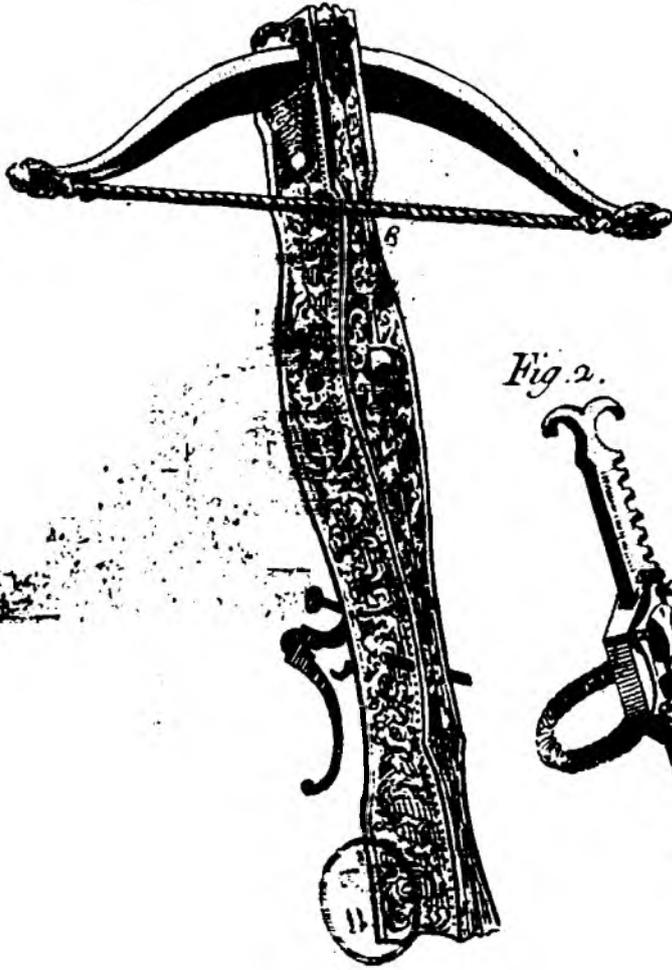
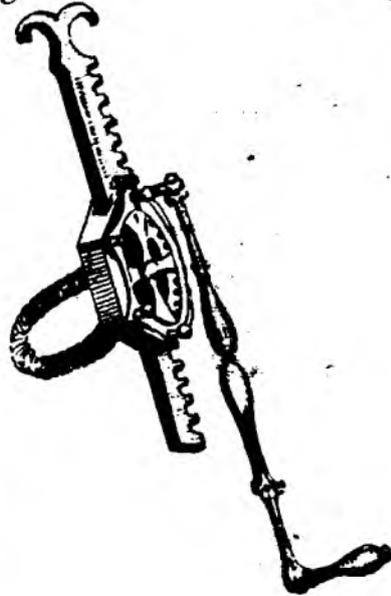


Fig. 2.



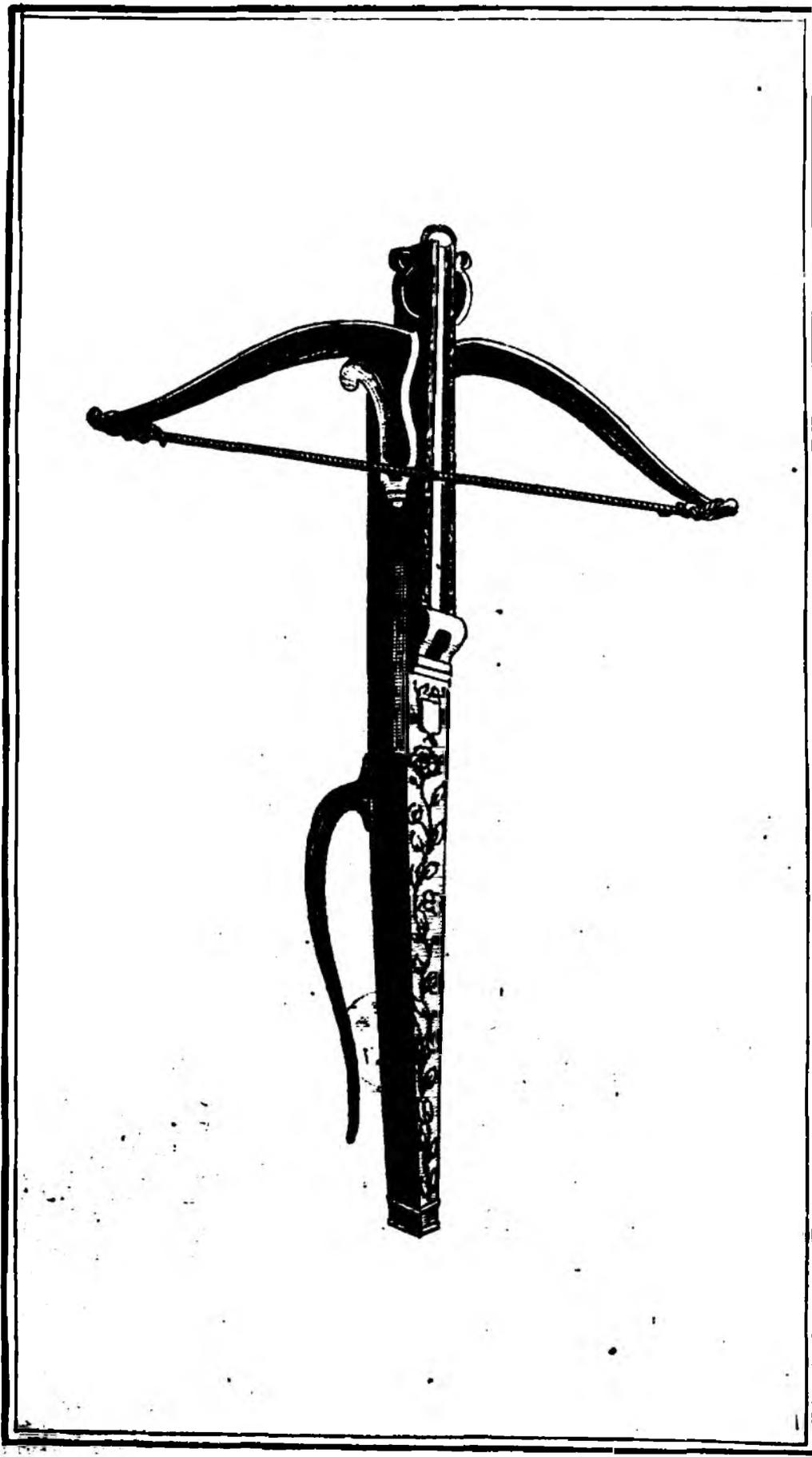


Fig. 2.

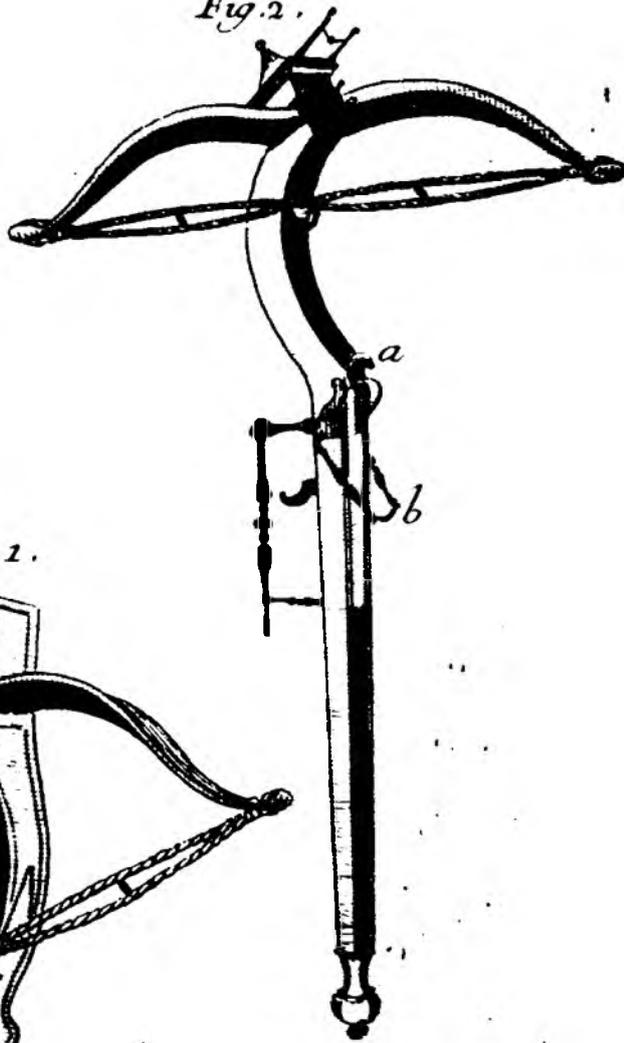
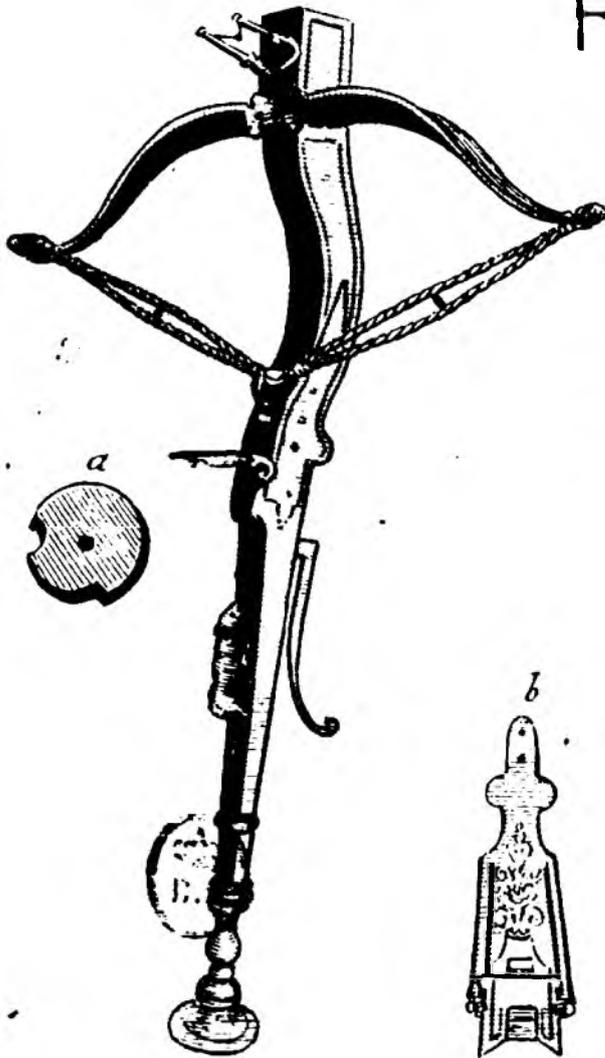


Fig. 1.



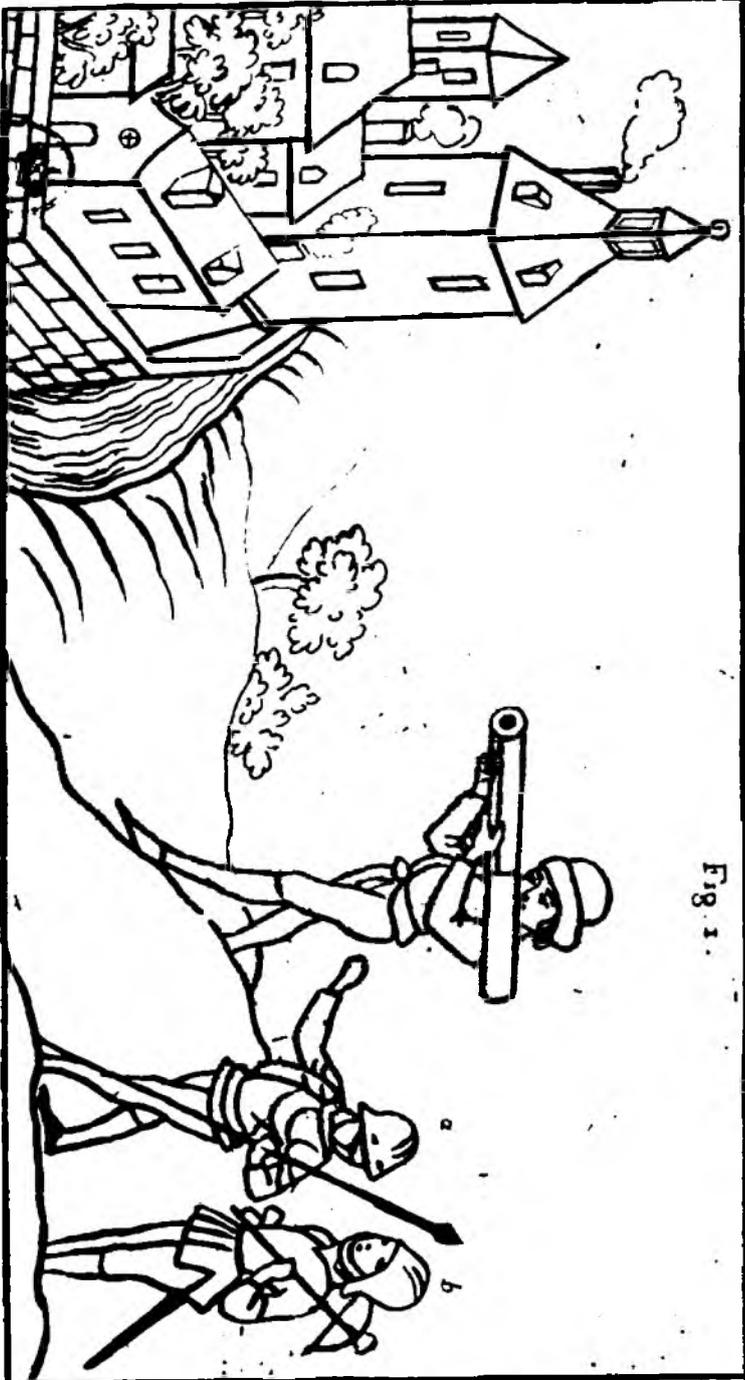


Fig. 1.

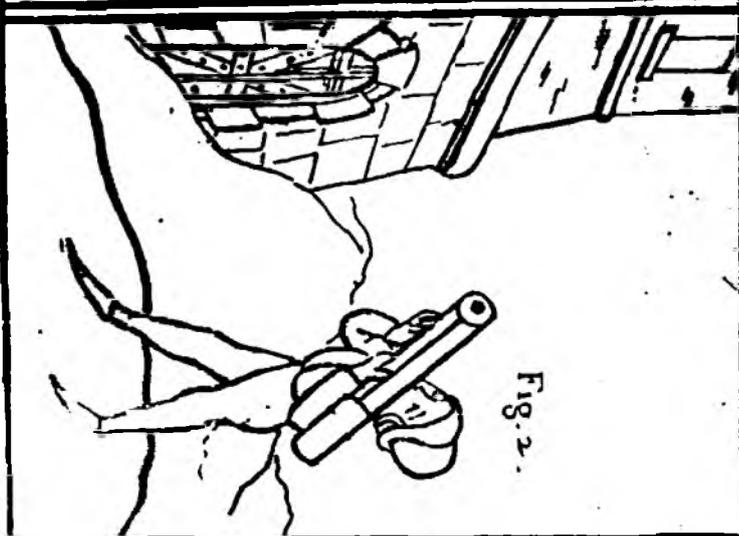


Fig. 2.

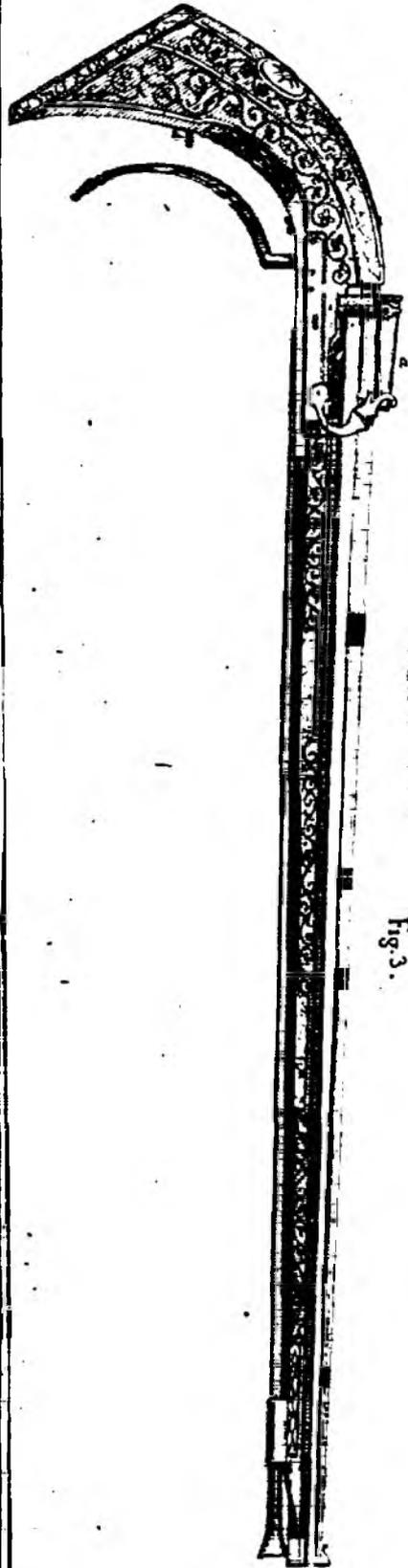
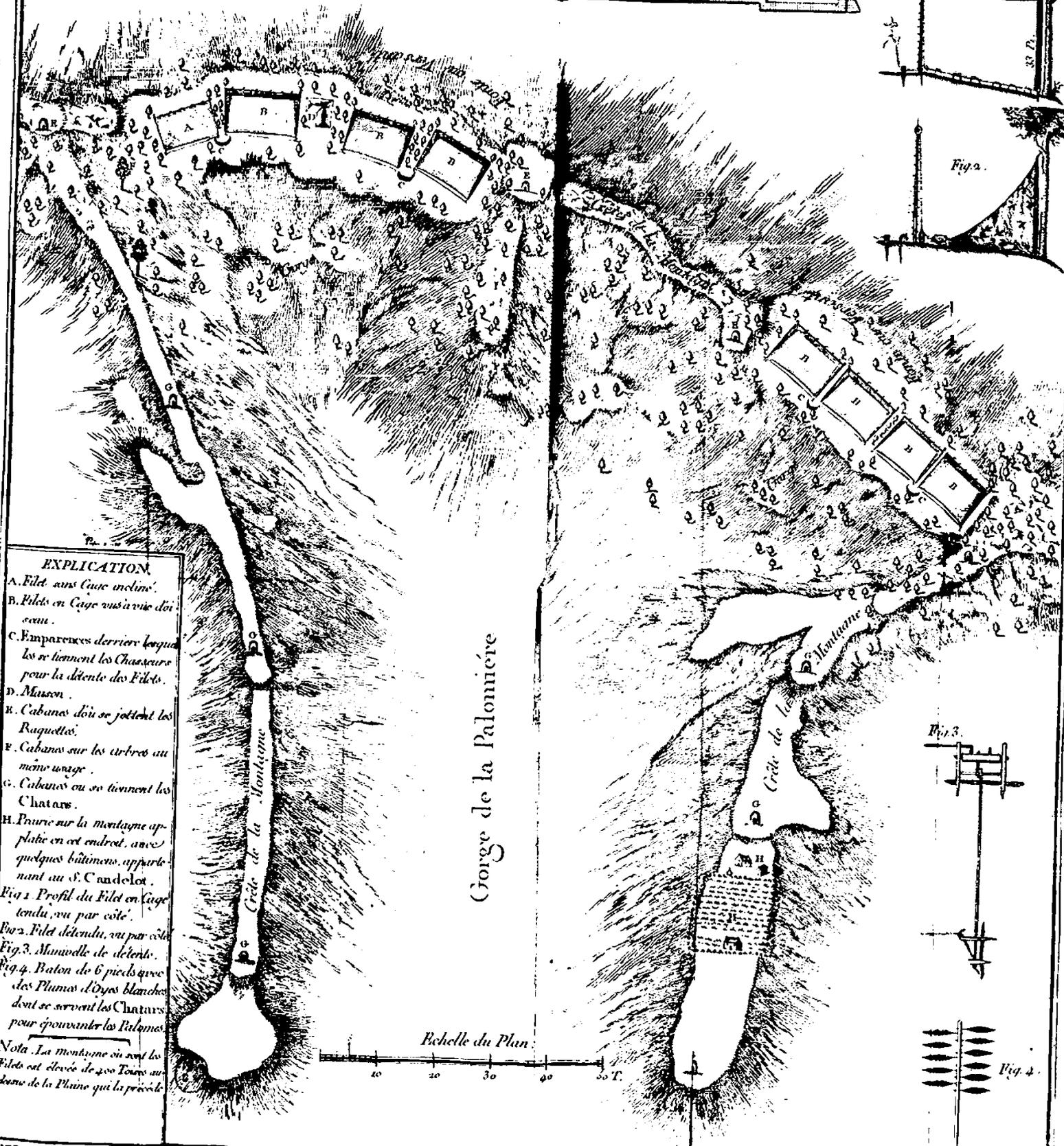


Fig. 3.

PLAN de la Palomière de LANNES, à 6 lieues de PAU, dans la Vallée de BARRITONS.



EXPLICATION.

- A. Filet aux Cues inclinés.
 - B. Filets en Cage aux arrières des eaux.
 - C. Emparences derrière lesquelles se tiennent les Chasseurs pour la détente des Filets.
 - D. Maison.
 - E. Cabanes où se jettent les Raquettes.
 - F. Cabanes sur les arbres au même usage.
 - G. Cabanes où se tiennent les Chatars.
 - H. Prairie sur la montagne aplatie en cet endroit, avec quelques bâtiments appartenant au S. Candelot.
- Fig. 1. Profil du Filet en Cage tendu, vu par côté.
- Fig. 2. Filet détendu, vu par côté.
- Fig. 3. Manivelle de détente.
- Fig. 4. Batons de 6 pieds avec des Plumes d'Oyes blanches dont se servent les Chatars pour épouvanter les Palomes.

Nota. La montagne où sont les Filets est élevée de 400 Toises au dessus de la Plaine qui la précède.

Echelle du Plan

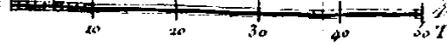


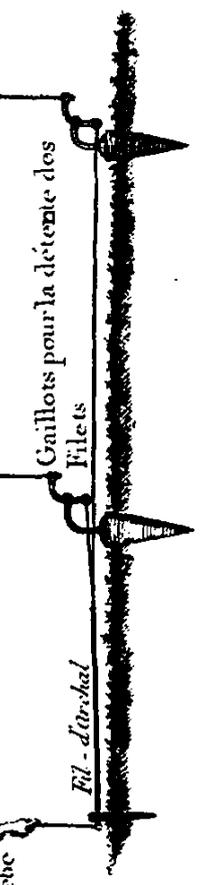
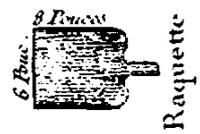
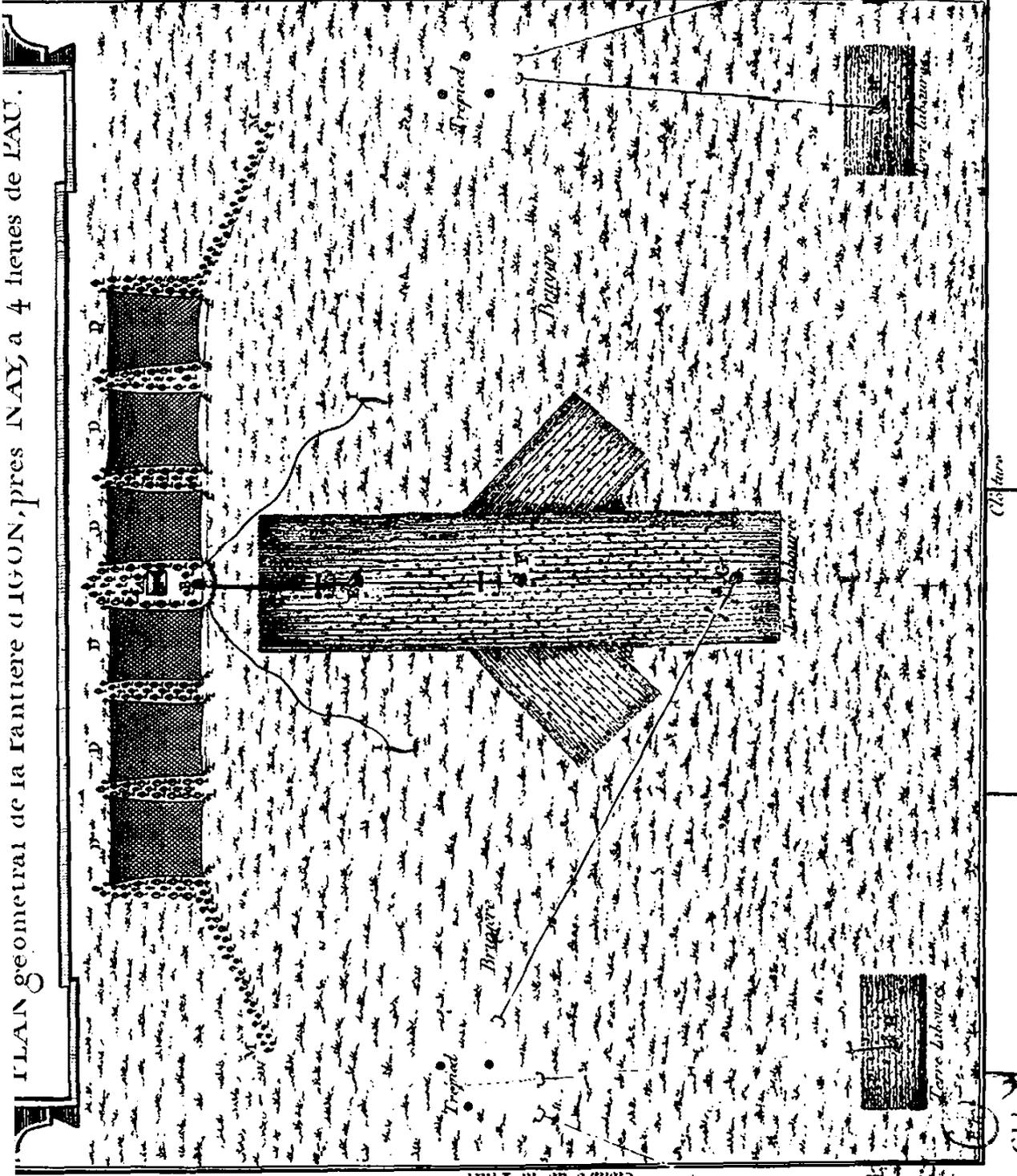
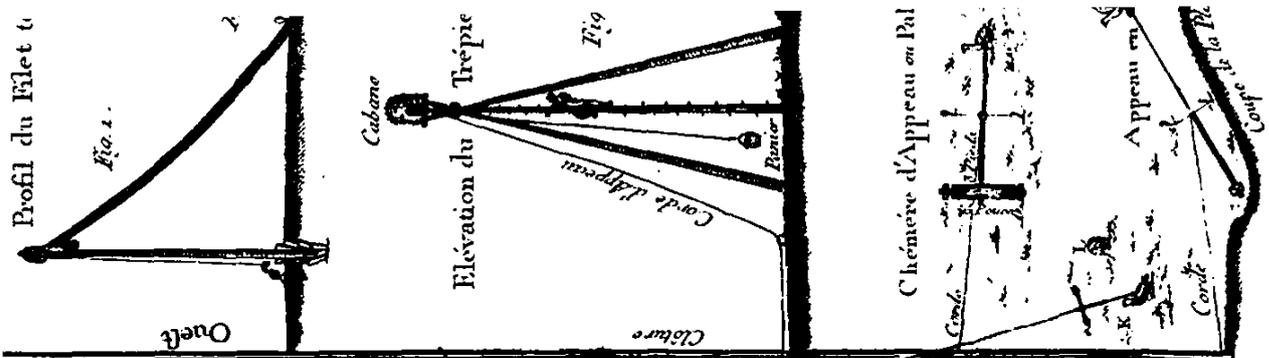
Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

PLAN géométral de la rantière d'IGNON, pres NAY, a 4 lieues de LAU.



Échelle du Plan, doublée pour les fig. 1. et 2.

IGNON
 vie.
 d'Arbre.
 uce, derrière
 hauteur qui
 devant est
 ans.
 nés en terre,
 les sont alla.
 Appareux vo-
 - tant dans
 les filets.
 place.
 Tougère, où
 sevoies, dont
 aux volans
 mant à activ
 her les biens
 tis de s'écar-
 she, et les for-
 filets.